





COMMENTAIRES ET LETTRES

DE

BLAISE DE MONLUC

MARÉCHAL DE FRANCE

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

COMMENTAIRES ET LETTRES

DE

BLAISE DE MONLUC

MARÉCHAL DE FRANCE

ÉDITION REVUE SUR LES MANUSCRITS

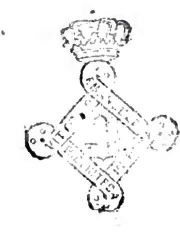
ET PUBLIÉE

AVEC LES VARIANTES

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR M. ALPHONSE DE RUBLE

TOME PREMIER





A PARIS

CHEZ MME V^E^ JULES RENOUARD

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCC LXIV

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné, déclare que l'Édition des COMMENTAIRES DE BLAISE DE MONLUC, *préparée par* M. A. DE RUBLE, *lui a paru digne d'être publiée par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 30 *octobre* 1864.

Signé : G. SERVOIS.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

INTRODUCTION

AUX COMMENTAIRES[1].

I

La biographie de Blaise de Monluc se trouve en entier dans ses mémoires, ce qui nous dispense de l'écrire. Nous allons seulement énumérer les principaux événements de cette vie militaire si bien remplie, pour marquer l'époque de la rédaction des *Commentaires*[2].

Blaise de Monluc naquit vers l'année 1502[3]. Il prit les

1. Nous n'avons pas à nous occuper ici des *Lettres* de Blaise de Monluc, qui auront une introduction séparée.

2. Nous ne pouvons que mentionner les controverses établies sur l'origine de la famille de Monluc, l'époque et le lieu de sa naissance, sa nomination officielle à la charge de colonel général de l'infanterie, ses actes comme gouverneur de la Guyenne, le lieu de son tombeau. L'examen de ces questions, qui trouvera sa place ailleurs, exigerait, pour être complet, des développements qui ne sauraient entrer dans le cadre étroit de notre préface.

3. On ne connaît exactement ni le lieu ni la date de la naissance de Monluc. M. Corne de Condom, ancien avoué, dans une lettre adressée à M. Sainte-Beuve à l'occasion d'un article publié par l'illustre critique, établit que l'auteur des *Commentaires* est né, selon toute vraisemblance, à Sainte-Gemme, dans la commune de Saint-Puy, près de Condom. Quant à l'année, en attendant la découverte de documents nouveaux, nous adoptons les conclu-

armes à l'âge de 17 ans. L'Italie attirait alors toute la noblesse française; il passa les monts et entra comme archer dans la compagnie du seigneur de Lescun, maréchal de Foix.

Depuis cette époque il prit part à toutes les guerres du règne de François Ier. Il assista successivement à la bataille de Pavie, à l'expédition de Naples en 1527, à la défense de Marseille en 1536, au siége de Perpignan en 1542, aux campagnes d'Italie que couronna, en 1544, la glorieuse bataille de Cerisolles, et à l'expédition de 1545 contre les Anglais.

Sous le règne de Henri II, Monluc retourna en Italie. Capitaine déjà expérimenté, connu et aimé du soldat, il se fit distinguer par le maréchal de Brissac. En 1555, le roi lui donna le commandement de la ville de Sienne, assiégée par les Impériaux. Pendant six mois Monluc, sans secours, sans vivres, sans munitions, presque sans armes, y soutint une défense acharnée. On trouvera dans le livre III des *Commentaires* le récit de ce fait d'armes, l'un des plus glorieux du règne de Henri II. L'éclat de cette campagne lui acquit une juste réputation et assura sa fortune. Successivement lieutenant du roi en Toscane, gouverneur de Montalsin, colonel général de l'infanterie, capitaine de 50 lances, il rendit en Italie et en Lorraine des services qui auraient suffi à sa gloire.

Au premier bruit des troubles, Charles IX lui donna la mission de pacifier la Guyenne, charge difficile, qui devait exposer le nouveau gouverneur aux jugements les plus

sions du marquis d'Aubais qui propose l'an 1502. Cette date est celle qui s'accorde le mieux avec les indications chronologiques contenues dans les *Commentaires*.

sévères. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la discussion de ses actes; nous résumerons seulement notre opinion.

Les historiens philosophes l'ont accablé d'anathèmes au nom de la plus sacrée des libertés humaines, la liberté de conscience. Mais dans les luttes fratricides qui ont ensanglanté la seconde moitié du seizième siècle, s'agissait-il de religion autant que de politique? Monluc d'ailleurs resta toujours étranger aux querelles théologiques et aux animosités de secte; il ne connut qu'une foi, la foi monarchique, qu'un devoir, la fidélité au roi; à ses yeux les Huguenots étaient des traîtres, ennemis du trône; en les frappant sans pitié, il punissait bien plus des révoltés que des hérétiques. On n'a pas assez remarqué, selon nous, ce sentiment nouveau qui surgit alors dans quelques grandes âmes, le dévouement absolu à la royauté. Monluc fut l'un des premiers fanatiques de cet esprit royaliste, qui, dans les âges suivants, sut inspirer tant d'héroïsme à la noblesse militaire.

D'autres historiens ont accusé son caractère et l'ont dépeint comme un monstre altéré de sang, l'émule du baron des Adrets; on s'est armé contre lui de certains aveux échappés dans l'ardeur de la lutte et presque au milieu du feu. Ce sont là des récriminations et non des jugements historiques; ces reproches, exagérés d'ailleurs, ne présentent qu'un des moindres côtés de la vie de Monluc. Dans ces temps de troubles, lorsque l'énergie humaine était doublée par la fureur de la guerre civile, les grands caractères, emportés par des passions violentes, passaient promptement d'un extrême à l'autre. Montmorency, Coligny, Henri IV lui-même payèrent leur tribut aux mœurs de leur siècle. Serait-il juste néanmoins d'oublier les services de ces grands hommes et de flétrir leur mémoire pour leurs excès? Monluc, terrible pour les Huguenots pendant la

guerre, se montra leur défenseur pendant la paix. Cet homme, qu'on représente comme sans pitié, blâmait la Saint Barthélemy et conseillait au roi la tolérance religieuse. Ces contrastes se dessinent nettement dans les *Commentaires*, mais c'est surtout dans ses *Lettres* que se révèle un Monluc « ondoyant et divers », tour à tour impitoyable et humain, violent et mesuré, fougueux et sage, cruel jusqu'à l'excès, modéré jusqu'à la clémence, que nous croyons être le vrai Monluc[1].

Le 23 juillet 1570, au siége de Rabasteins, Monluc reçut au visage un coup d'arquebuse qui mit sa vie en danger. Hors d'état de porter les armes, il dicta ses mémoires : « J'ay ceste obligation à ceste meschante arquebuzade, qui m'a percé et froissé le visage, d'avoir esté cause que j'ay dicté ces *Commentaires*, lesquels, comme je pense, dureront après moy. » Cette œuvre importante fut achevée en moins de deux ans. Les manuscrits, dont nous parlerons tout à l'heure, accusent une rédaction antérieure au 24 août 1572, date de la funeste journée de la Saint Barthélemy. Nous verrons plus loin, qu'après une interruption d'une année, Monluc acheva ses mémoires et les conduisit jusqu'à la fin de sa vie.

Une exécution aussi rapide, réunie à une telle exactitude

1. Tout est devenu grief contre le malheureux Monluc, même les fautes de ses éditeurs. On lit au commencement du livre V des *Commentaires* dans toutes les éditions anciennes : « Je me délibérai d'uzer de toutes les *cruautés*.... » Quel beau sujet à déclamations pour un historien philanthrope ! Malheureusement le mot *cruauté* n'existe pas dans le manuscrit. On lit : « Je me délibéray d'uzer de toutes les *craintes*.... » Le lecteur fera la différence entre un Verrès, qui, de tous les moyens, choisit d'avance les plus cruels, et un Monluc, qui songe à intimider les ennemis de son maître pour n'avoir pas à les punir.

dans les souvenirs, a fait supposer à Pasquier et à de Thou que Monluc s'aidait dans son travail de notes préparées à l'avance, année par année [1]. Tant de prévoyance paraît peu vraisemblable. Enregistrer chaque année les événements dont il était le témoin, marquer les noms des principaux acteurs, coordonner les faits et les dates avec l'intention arrêtée d'écrire plus tard un livre, sont des précautions minutieuses peu conciliables avec le caractère bien connu de l'écrivain. L'ouvrage d'ailleurs porte la preuve évidente que l'auteur dictait de mémoire et qu'il manquait de documents écrits. On y trouve à chaque page des indications incertaines comme : « Un gentilhomme.... Ne me souviens du nom.... Ne sais s'il estoit présent.... Ne sais qui estoit gouverneur. » Enfin nous avons l'affirmation de Monluc lui-même : « Pour le moingz puis-je dire que j'ay escript la vérité, ayant aussi bonne mémoire à présent que j'eus jamais *combien que je n'eusse jamais rien escript.* » (T. I de cette édit., p. 28.) Cette discussion d'ailleurs n'offre aucune importance. Nous ne nous sommes arrêtés à l'opinion de Pasquier et de Thou que pour défendre la sincérité de Monluc mise en doute par leur hypothèse.

En 1573 le vieux capitaine reprit les armes et vint joindre le duc d'Anjou au siége de la Rochelle. Mais les efforts de l'armée catholique furent paralysés par l'incapacité de son chef, qui partit pour la Pologne bien à point pour esquiver la honte de lever le siége. Charles IX mourut l'année suivante. Henri III, son successeur, envoya le bâton de maréchal de France à Monluc, plutôt pour le récompen-

1. Voyez dans les *Œuvres complètes* de Pasquier une lettre consacrée en entier à l'éloge de Monluc et de son œuvre (t. II, col. 519 et suiv.). — Voyez également de Thou (t. IV, p. 327, édit. de 1740).

ser de ses services passés que pour lui donner les moyens d'en rendre de nouveaux.

Rendu à lui-même, fier d'une dignité qui couronnait noblement sa vie, Monluc dicta un supplément à ses *Commentaires*. Agé de plus de soixante-quinze ans, cet homme extraordinaire rêvait encore une nouvelle vie et songeait à prendre le froc. Il mourut au mois de juillet 1577 dans son château d'Estillac.

C'est pendant la dernière période de sa vie, sans doute, qu'il écrivit un *Dialogue de la fortune et de luy*, pièce signalée par les premiers éditeurs[1], restée inédite, et dont le manuscrit n'a pas été retrouvé. Il eût été curieux de voir aux prises la fortune et l'homme qui se flatte de l'avoir toujours maîtrisée. Sans doute il y expliquait par sa sagesse et sa prévoyance le phénomène merveilleux d'un bonheur continu. Un jour peut-être de nouvelles recherches, plus heureuses que les nôtres, donneront cet écrit singulier aux lecteurs des *Commentaires*.

Blaise de Monluc mérite-t-il le titre de grand capitaine? Ne fut-il pas plutôt un habile chef des partisans? La guerre de surprises et de coups de main s'alliait admirablement avec son génie militaire. On lira les mille récits de ces siéges, de ces *camisades*, de ces escarmouches, de ces assauts toujours heureux, grâce à sa prudence et à sa bravoure. Par sa vigilance, son courage éprouvé, les soins minutieux qu'il prenait des soldats, par son art merveilleux de leur parler et de les conduire, il est digne d'être offert en exemple aux capitaines de tous les temps.

Comme écrivain, il mérite une place supérieure à celle qu'il occupe. Sa langue incorrecte et familière, comme celle

1. Voyez l'*Avis au lecteur* de Florimond de Remond (p. VIII).

de Rabelais, sait prendre dans le récit un tour net et rapide. Il avait lu Guicciardin, Machiavel et les historiens français de son temps; il avait étudié Tite-Live. Les discours insérés dans les *Commentaires* accusent une réminiscence évidente des harangues de l'historien latin. Mais son modèle était César; il l'imitait dans ses écrits, plus encore dans ses actes. Souvent sa narration facile et vive ne paraît pas indigne d'un aussi grand maître. Loin de nous cependant la pensée de tenter un parallèle que l'immense vanité du Gascon a pu seule lui suggérer.

II

Les *Commentaires de Monluc* furent publiés pour la première fois à Bordeaux, chez Millanges, dans le format in-folio, en 1592[1], quinze ans après la mort de l'auteur, par Florimond de Remond[2]. Cette publication présentait de grandes difficultés. Monluc, en dictant, avait défiguré l'orthographe des noms propres, principalement celle des noms

1. La même année les *Commentaires* furent publiés en deux volumes petit in-8. Cette édition, qui porte cependant l'indication de Bordeaux, le nom de Millanges et la devise de Monluc (une épée avec ces mots : *Deo duce, ferro comite*) n'est peut-être qu'une contrefaçon. Elle paraît avoir servi de modèle à la plupart de celles qui l'ont suivie. Comparée à l'in-folio, elle contient d'assez nombreuses fautes que presque tous les éditeurs ont acceptées.

2. Florimond de Rœmond ou de Remond, né à Agen vers 1540, embrassa d'abord le calvinisme. Il y renonça en 1566 et devint dès lors un catholique acharné. Conseiller au parlement de Bordeaux en 1572, il écrivit successivement, contre les nouvelles opinions religieuses, divers ouvrages empreints d'une polémique passionnée, dont le plus connu est l'*Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*. Il mourut en 1602.

italiens. Ses secrétaires, en écrivant, avaient ajouté des altérations nouvelles. Comment les rectifier? Les documents historiques étaient fort rares au seizième siècle, surtout en province. En outre le manuscrit confié à l'éditeur était défectueux et incomplet. Dans un curieux avis donné au lecteur en tête de l'édition originale, Florimond expose ses embarras et confesse ses fautes avec une bonne foi naïve qui doit les faire excuser :

« Encore que ces *Commentaires*, amy lecteur, ayent esté « reveus et corrigez par feu monsieur le maréchal de Mont- « luc, peu avant sa mort, ayant chargé monsieur le comman- « deur, son fils, de retirer quelques copies imparfaites qui « avoient esté données par un de ses secrétaires, si est-ce « qu'il est venu à nous fort mal correct, par incuriosité de « ceux qui en avoient pris la charge. Ce qui me fait supplier « ceux qui auront l'honneur de leur païs et de la maison des « Montlucs en quelque recommandation, de vouloir remar- « quer les fautes qui peuvent estre survenues sur les noms « de plusieurs gentilshommes et soldats, desquels les histo- « riens ne font point mention, et qui nous sont par ce « moyen incogneus, ensemble de plusieurs petits lieus de « peu d'importance, afin que la seconde édition qui s'en fera « on puisse faire voir à la France sans aucune ride. Ce capi- « taine avait aussi fait un *Dialogue de la fortune et de luy*, « lequel m'a esté donné si mutilé et tronqué que je ne l'ay « voulu mettre au jour sans l'avoir en meilleur estat. Au « reste, lecteur, quelque parti que vous teniez parmi nos « misérables divisions, considérez l'honneur de ce guerrier

Pasquier, dans ses lettres, le met au nombre des quatre meilleurs écrivains gascons de son siècle (*Œuvres complètes* de Pasquier, t. II, col. 519 et suiv.).

« et le sujet qu'il traicte, et ne vous faschez s'il va son train « et s'il se présente à la postérité tout tel qu'il a esté, non « pas peut-estre selon votre humeur. Adieu. »

Malgré ces ménagements, des motifs puissants imposaient à l'éditeur certaines corrections de texte. Les grands événements, accomplis depuis la mort de Monluc, avaient renversé la situation respective des partis : les droits de l'autorité royale avaient passé à ses anciens ennemis, aux princes protestants de la maison de Navarre. Les rebelles de 1562 se trouvaient, en 1592, de fidèles royalistes. Henri IV, en révolte la veille, était devenu le roi légitime. On sait comment le catholique Monluc aimait les protestants et la maison de Navarre; ses récits portaient l'empreinte très-nette de ses sentiments. Publier le livre en entier paraissait donc un acte téméraire. Plus d'un auteur, dans ces temps troublés, avait payé de sa tête des publications trop passionnées. Florimond ne voulut pas s'exposer à de si terribles aventures : il infligea au texte des *Commentaires* toutes les corrections dictées par la prudence; certains traits furent omis, d'autres affaiblis, surtout dans les trois derniers livres relatifs aux guerres civiles; il supprima des portraits et adoucit certains jugements. Ces précautions conjurèrent les dangers que le fanatisme ou les amours-propres froissés pouvaient faire courir à l'éditeur.

Le collationnage du texte nous a fait découvrir d'autres suppressions. Les manuscrits donnent, même dans les premiers livres, consacrés aux guerres d'Italie, d'importants passages inédits. On y trouve des jugements, des récits, et, ce qui paraît plus singulier, des parties de récit entièrement nouvelles. Évidemment la prudence de Florimond ne l'obligeait pas à mutiler la narration de ces événements éloignés de près d'un demi-siècle. Voulait-il corriger Mon-

lue ? Auteur lui-même, son amour-propre d'éditeur ne pouvait lui conseiller des omissions qui obscurcissent le récit. On ne peut expliquer ces lacunes que par les dégradations de la copie qui lui était confiée.

Il faut attribuer à la même cause une série de fautes bien plus nombreuses : souvent une méprise altère le sens d'une phrase ou la rend même incompréhensible. Quelques exemples, pris dans ce premier volume, éclairciront notre pensée. Nous mettons en regard le texte de l'édition originale et les corrections indiquées par le manuscrit.

« .... Mes arquebuziers ne pouvoient faillir de *tirer*, car tout le chemin estoit plein. »	« .... Mes arquebuziers ne pouvoinct faillir de *thuer*, car tout le chemin estoict plein.... » (Voyez la prés. édit., p. 95.)
« .... Je descendis en la plaine.... il y avoit soixante soldats italiens de Fossan *regardans* toujours vers ceste hostellerie.... »	« .... Comme je descendiz en la plaine.... il y avoict soixante soldats ytaliens de Fossan, *et pource que je regardois* toujours vers ceste hostellerie.... » (Ibid., p. 167.)
« Le jeune Tilladet les suyvit.... et prit un qui *suyvoit* l'un des drapeaux.... »	« .... Le jeune Tilladet les suyvist.... et prist ung qui *sauvoict* l'ung des drappeaux.... » (Ibid., p. 183.)
« .... Et arrestames qu'il *meneroit* deux guydes.... avec des lettres feintes.... »	« .... Et arrestames qu'il *m'envoiroict* deux guydes.... avec des lettres feintes.... » (Ibid., p. 196.)
« .... Je ne scay comme ils firent, car je *n'avois* rien.... »	« .... Je ne scay comme ilz firent car je *n'ouis* rien.... » (Ibid., p. 231.)
« .... Nous avions fait tomber plus de trente pas du pont *et* deux couppes.... »	« .... Nous avions faict tomber plus de trente pas du pont *en* deux couppes.... » (Ibid., p. 235).
« .... Et ainsi couppames.... jusques à ce qu'il fut près d'ung heure de jour que nous *acheminasmes* jusques à la petite maisonnette.... »	« .... Et ainsi coppames.... jusques à ce qu'il fust près d'ung heure de jour que nous *achevasmes* jusques à la petite maisonnette.... » (Ibid., p. 236.)

« .... Deux chevaulx légers emmenoient prisonnier le seigneur Charles de Gonzague et l'avoient *prins* à la queue de leur troupe.... »

« .... Deux chevau-legiers emmenoinct prisonnier le seigneur Carles de Gonzague et l'avoinct *mis* à la cue de leur trouppe.... » (Ibid., p. 281.)

« .... En vismes quinze ou vingt qui couroyent *contre nous* au long de la muraille par dehors.... »

« .... En vismes quinze ou vingt qui couroinct *contre amont* au long de la muraille par dehors.... » (Ibid., p. 300.)

« .... Il sortit du fort bien cent ou six vingt Anglois.... lesquels avoient mis cinq ou six mousquets sur leur terrasse.... se fians qu'à la faveur des mousquets qu'ils avoient dans le fort, *que* ceux qui estoient sur la terrasse *ne les oseroient* charger. »

« .... Il sortist du fort cent ou six vingts Anglois.... lesquelz avoinct mis cinq ou six mousquetz sur leur terrene.... se fians qu'à la faveur des mousquetz qu'ilsavoinct dans le fort *et* ceux qu'estoinct sur le terrene, *que ne les oserions* charger. » (Ibid., p. 313.)

« .... Et me tenois avec la main gauche au *bois*.... »

« .... Et me tenois avec la main gauche au *bord*.... » (Ibid., p. 316.)

« .... Monsieur du Biez les combatit entre le fort *de* Dandelot.... »

« .... Monsieur du Biez les combatit entre le fort *et* d'Andelot.... » (Ibid., p. 324.)

« .... Trois jours *avant*, monsieur le maréchal tint conseil.... »

« .... Trois jours *après*, monsieur le mareschal tint conseil.... » (Ibid., p. 334.)

« .... Cézar de Naples et le gouverneur d'Ulpian *oppiniastroyent* que l'on nous devoit assaillir.... »

« . . . Cézar de Naples et le gouverneur de Volpian *oppinoinct* que l'on nous debvoict assaillir.... » (Ibid., p. 371.)

« .... Ce qu'il fit promptement de Quiers en hors, auquel lieu il s'estoit *remué* pour estre plus près de moy.... »

« .... Ce qu'il fist promptement de Quier en hors, auquel lieu il s'estoict *remis* pour estre plus près de moy. » (Ibid., p. 385.)

« .... Or, pour aller au chemin, il falloit.... courir quinze ou vingt pas jusques à ce qu'on estoit dans le chemin, *à la courtine* du chasteau. »

« .... Or, pour aller au chemin, il falloict.... courir quinze ou vingt pas, jusques à ce qu'on estoict dans le chemin, *à la couverte* du chasteau. » (Ibid., p. 411.)

D'autres passages sont dénaturés par la suppression d'un mot ou une addition parasite. Nous citons quelques exemples :

« .... Lesquels ne voulurent partir promptement, craignant que nous les combatissions *et* qu'ils n'eussent une bonne escorte.... »

« .... Lesquelz ne volsirent partir promtement, craignant que nous les combatissions, qu'ilz n'eussent une bonne escorte.... » (Ibid., p. 206.)

« .... En France il n'avoit que gens nouveaux *et* légionnaires.... »

« .... En France il n'avoict que gens nouveaux légionnaires... » (Ibid., p. 244.)

« .... J'aimerois mieux estre mort que si l'on me trouvoit en escriptures *et* que j'eusse cappitulé.... »

« .... J'aimerois mieux estre mort que si l'on me trouvoict en escriptures que j'eusse cappitulé.... » (Ibid., p. 399.)

« .... Que qui fera ouyr le comte.... il dira que ce fut une des plus grandes joyes qu'il eust jamais ; et en tesmoignera autant madame la comtesse, sa mère, et toute la ville. »

« .... Que qui fera ouyr lecomte.... il dira que ce feust une des plus grandes joyes qu'il eust jamais ; et en tesmoniera autant *de* madame la comtesse, sa mère, et *de* toute la ville. » (Ibid., p. 399.)

« .... Après, nous menasmes le capitaine Théodore et deux chefs des compagnies qui estoient sur la muraille de la ville, pour leur monstrer.... »

« .... Après, nous menasmes le cappitaine Théodore et deux chefs des compaignies, qui *y* estoinct, sur la muraille de la ville, pour leur monstrer.... » (Ibid., p. 402.)

Les noms propres surtout sont dénaturés : « Le seigneur *Londiné* » pour « le seigneur *Ludovic*. » Plus loin : « messieurs de Caillac *et du Noguy*..... » pour « messieurs de Caillac *et Duno qui*.... » ; « ceux des Langhes et *de Bernisse*.... » pour « ceux des Langhes et *de vers Nice*.... » ; *Panau* pour *Pavant*, etc.

Ailleurs deux noms propres sont unis pour s'appliquer au même personnage : *le baron de Nicolas* pour les cappitaines *Baron* et *Nicolas*. En revanche le nom de

Megrin de Cominges, divisé par une virgule, désigne deux capitaines[1].

Le nom du sieur de Gavarret est pris pour un nom de ville et la ville de Savillan pour un capitaine.

Les s. de Droz, des Cros et Strozzi sont souvent confondus. L'empereur Charles-Quint, beau-père du duc Octave de Parme, est désigné comme son *beau-frère* (Ibid., pag. 330). Le chancelier de Savoye est appelé le *chastelier de Savoye* (Ibid., p. 209).

Certains mots sont pris pour des noms propres : « .... car Vignaux et *les Bleres*.... » pour « Vignaux et *les blessés*...» (Ibid., pag. 122). Ailleurs des noms propres sont pris pour des noms communs : *passer le pont* et *passer le pas* pour *passer le Po* (Ibid., pag. 185 et pag. 221); et *loger à la montaigne* pour *loger à la Monta* (Ibid., pag. 257); plus loin « garnir les places de *la marine* » pour « garnir les places de la *Marenne* » (Ibid., pag. 468). On trouve enfin dans l'ancien texte tous les genres d'erreurs. Les éditeurs qui ont suivi, si disposés à retoucher, n'ont corrigé aucune de ces fautes. Nous pourrions multiplier ce genre de citations pour censurer l'œuvre de l'homme qui le premier nous a fait lire les *Commentaires*, si, dans son avis au lecteur, il n'avait lui-même signalé les imperfections de son travail avec une bonne foi et une modestie qui doit désarmer la critique et servir de modèle à ses successeurs.

Le style subit aussi des corrections; il avait vieilli. L'homme est le plus souvent, à la fin de sa vie, le même que dans sa jeunesse; l'auteur des *Commentaires*, même dans ses

1. Une correction malheureuse, faite à la dernière heure, a renouvelé cette faute dans notre édition. Il faut lire : «.... qu'estoinet celles de *Megrin de Comenges* et la Clotte.... » (T. I, p. 48).

derniers écrits, garde l'empreinte des premières années de son siècle; il est le contemporain de Rabelais. Florimond le rajeunit; il en fait un contemporain de Brantôme. Il y a cependant un demi-siècle entre ces deux hommes, et dans ces temps de crise, lorsqu'une langue se forme, cinquante ans de distance font une révolution. L'éditeur, en grammairien, corrige les fautes et polit le langage du vieux Monluc. Tel mot n'est plus en usage ou rappelle trop la liberté des camps, il le remplace : à des phrases incorrectes mais pleines de vigueur, il substitue les plates formules des rhéteurs de son temps. Il altère ainsi le style, il énerve la pensée et surtout il efface la personnalité si fortement accusée dans les *Commentaires*.

Malgré ces défauts l'édition originale passe encore à bon droit pour la moins défectueuse. Monluc n'a pas échappé à ces dégradations successives communes à tous nos vieux écrivains. Réimprimés d'année en année, ses mémoires ont subi d'année en année des altérations nouvelles. L'étude de ces différentes reproductions, faites d'après un même modèle plus ou moins fidèlement imité, n'offrirait aucun intérêt. Pour les accommoder au goût épuré des deux siècles suivants, les successeurs de Florimond n'ont rien épargné. Le nom même de l'auteur n'est pas demeuré à l'abri de leurs retouches; on y ajouta un T, faute condamnée par les signatures de tous les membres de la famille de Monluc.

De nos jours, malgré les plus séduisantes promesses, aucun éditeur n'a essayé de restaurer le texte des *Commentaires*. La reproduction pure et simple de la leçon originale a même dépassé le zèle des savants les plus attentifs. Les auteurs de la nouvelle *Collection des mémoires sur l'Histoire de France*, après avoir démontré les fautes de leurs prédécesseurs et proclamé qu'un retour complet au texte

de Florimond de Remond était devenu nécessaire, MM. Petitot et Montmerqué ont adopté l'une des versions dont ils avaient signalé les fautes, négligence pardonnable peut-être dans une si vaste entreprise, mais qui contraste étrangement avec la judicieuse critique de leur préface. Une comparaison attentive nous fait supposer qu'ils ont choisi l'édition de 1594[1]. Quelques années après, M. Buchon, de son propre aveu, réimprima le texte de la collection Petitot, et MM. Michaud et Poujoulat en firent de même sans l'avouer.

Les *Commentaires* ont été traduits en plusieurs langues, notamment en anglais et en italien[2]. Les derniers éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* ont laissé pénétrer dans leur savant ouvrage une erreur au sujet de l'une de ces traductions : ils indiquent une édition italienne, publiée à Crémone, en 1572, par Guillaume Ferrari. Cette traduction ne saurait exister ; en 1572 les Commentaires de Monluc n'étaient pas achevés. Lenglet du Fresnoy est, croyons-nous, l'auteur de cette fausse indication[3].

1. L'édition des *Commentaires* de Monluc imprimée à Paris, en 1594, chez Michel Sonnius, en deux volumes in-8, paraît être la reproduction de celle de 1592 dont nous avons parlé plus haut. Voyez p. VII, note 1. Toutes ces réimpressions contenant des fautes nouvelles, il est possible de déterminer, par la comparaison des textes, le modèle qu'un nouvel éditeur a choisi.

2. Traduction italienne de Vincenzo Pitti, Florence, 1630, in-4. — Traduction anglaise, Londres, 1666, in-fol. (*Bibl. histor. de la France*).

3. Il serait absolument possible que l'édition italienne de 1572 ait été imprimée sur un manuscrit dû à la première rédaction des *Commentaires* et dérobé furtivement à l'auteur. Voici plusieurs témoignages contemporains qui démontreront, autant qu'un fait négatif peut être démontré, que cette édition n'existe pas. André Thevet, après avoir tracé le portrait de Monluc, ajoute : « Sur ses vieux jours il s'occupa à escrire ses mémoires.... *œuvre qui mé-*

III

Nous avons vu que Florimond de Remond avait reconnu le premier l'insuffisance de son édition des *Commentaires*, et promis à ses contemporains un texte plus correct. Ni lui ni ses successeurs n'ont tenu cette promesse. Nous, dont la langue s'éloigne de plus en plus du style vigoureux et original du seizième siècle, nous avons plus d'intérêt que nos devanciers à purifier de tout mélange les récits de nos meilleurs historiens. En 1841, le savant et regretté M. Guérard s'était offert à la Société de l'histoire de France pour éditer les mémoires de Monluc [1]. Absorbée par d'autres travaux, la société ajourna cette proposition qui n'eut aucune suite. Nous regretterons toujours que le temps

riteroit bien d'être communiquée au public (A. Thevet, *Hommes illustres*, t. II, p. 460, in-fol., 1584). L'auteur était cosmographe du roi Henri III et en position d'être bien informé. Suivant lui les *Commentaires* étaient encore inédits au moment où il écrivait. — De Lurbe nous donne la même assurance pour une époque plus éloignée : « Monlucius.... septem autem libros rerum a se gestarum reliquit, *quos propediem a tenebris in lucem educet* Flor. Remundus. » (*De Aquitaniæ viris*, p. 118 et 119). Ce biographe a d'autant plus d'autorité que son livre est imprimé à Bordeaux, en 1591, et chez Millanges, de même que les *Commentaires*. — Le témoignage de Bongars est encore plus précieux. Il écrit en 1598 : « Monlucius scripsit ipse.... commentarios...; eos legi olim, scriptos manu, *necdum impressos*. Hodie exstant, *sed gallici*, et habeo, ni fallor, Francofurti aut Argentinæ. » (Lettre du 20 mai 1598. *Bongarsii epistolæ*). Ainsi, suivant le savant Bongars, il n'existait encore en 1598 qu'une édition française.

1. Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1841, p. 206. Séance du 7 mars 1841.

n'ait pas permis à l'illustre académicien d'exécuter ce travail, auquel on tente aujourd'hui de suppléer.

Quelles sont nos ressources pour préparer une édition nouvelle des *Commentaires?* Il n'existe point de manuscrit autographe. L'auteur, vieux et presque aveugle, ne pouvait écrire de sa propre main deux gros volumes. La grande arquebusade qu'il avait reçue au visage pendant le siége de Rabasteins avait achevé de le rendre incapable de tout travail. « Il y a plus de trente ans, dit-il, que je n'ay leu livre ni moings en ose lire de présent, à cause de ma veue et de ma blessure. » Il nous apprend lui-même qu'il dictait : « Je suis icy en repos avec ma famille, mes parents et mes amis, prenant plaisir à faire escripre soubs moy ce que j'ay veu. » Et plus loin : « J'ay cette obligation à ceste meschante arquebusade.... d'avoir été cause que j'ay dicté ces commentaires. » On doute d'ailleurs, en examinant son écriture, qu'il maniât la plume aussi facilement que l'épée. Toutes ses lettres, même celles de sa jeunesse, sont de la main d'un secrétaire; la signature seule lui appartient.

Mais nous possédons des copies qui peuvent tenir lieu du manuscrit autographe. Elles proviennent des livres du président de Mesmes, acquis en 1731 par la Bibliothèque du roi, et sont conservées au département des manuscrits sous le numéro 5011 (f. fr.). Nous croyons qu'elles n'ont jamais été signalées. Avant de les examiner séparément, nous présenterons quelques observations qui leur sont communes.

Ces deux copies reproduisent le même texte, sans variantes essentielles; on y remarque presque la même orthographe : cette identité nous semble déjà un précieux argument en faveur de la version qu'elles donnent. Une lecture

attentive laisse deviner l'époque de la rédaction des *Commentaires;* elles mentionnent comme vivants, à l'heure où Monluc écrivait, Tavannes, mort en 1573, et plusieurs personnages, Coligny, Larochefoucaud, Caumont la Force, de Piles, etc., victimes du massacre de la Saint Barthélemy : elles accusent ainsi une rédaction antérieure au 24 août 1572. Elles ne peuvent donc contenir le court récit du siége de la Rochelle de 1573. Quelques autres lacunes nous marquent les passages ajoutés par Monluc à ses mémoires pendant les dernières années de sa vie. Ces passages, que nous retrouvons dans l'édition originale, contiennent des appréciations historiques et surtout des conseils adressés aux capitaines. Monluc, nouvellement promu à la dignité de maréchal de France, de plus en plus pénétré de son mérite, consignait à chaque page les enseignements qu'il voulait tirer de ses exploits. Il semble qu'il devinât, par une sorte de prescience, les éloges qu'on devait lui décerner, et qu'il s'efforçât, en prodiguant à ses compagnons d'armes les trésors de son expérience, de rendre son livre digne de l'épithète de *bible du soldat.*

Le premier manuscrit contient le texte entier des *Commentaires*, sauf les lacunes que nous venons de signaler. Il est sur papier, de format in-folio, sans division par livres et presque sans alinéa. Il présente tous les caractères de l'écriture cursive du seizième siècle, et paraît être l'ouvrage d'un copiste gascon; dans certains mots les *u* sont changés en *ou*, comme *arquebouziers*. Les *b* prennent la place des *v* et réciproquement, exemple : *Sabaillan* pour *Savaillan*, *Labardac* pour *Lavardac*, etc.

Le second manuscrit est malheureusement incomplet; de nombreux feuillets ont été arrachés du volume. Il ne contient que les trois premiers livres et quelques autres pièces.

Malgré ces dégradations, il est très-précieux à cause des parties inédites qu'il renferme et parce qu'il porte avec lui les preuves de l'authenticité du texte. Il est relié avec le précédent. L'écriture en est très-belle et ressemble à celle des expéditions judiciaires du seizième siècle.

On trouve en tête de ce manuscrit un « préambul à Monseigneur par le seigneur de Monluc. » Cette pièce est une dédicace solennelle des *Commentaires* au duc d'Anjou, depuis Henri III. Elle est inédite, sauf trois passages que nous signalerons en la publiant. Elle a été écrite entre le siége de Rabasteins et la Saint Barthélemy. Monluc y déploie tout son enthousiasme pour les hauts faits de ce jeune prince, qui, dans ses débuts, avait donné au parti catholique de si grandes espérances.

Lorsque l'on considère la date de la première édition des *Commentaires*, on s'explique facilement que ce « préambul » soit resté inédit. En 1592, trois ans à peine après la mort de Henri III, sous le règne d'un prince de la maison de Navarre, propre neveu de Condé et l'héritier de sa cause, quand les passions soulevées par la Ligue étaient arrivées au plus haut degré d'exaltation, il pouvait être inopportun de placer un livre sous les auspices du héros de Moncontour, d'un roi victime des ligueurs. C'était porter au vainqueur une sorte de défi. Fidèle à sa méthode, Florimond supprima une pièce si compromettante et composa cette « épitre à la noblesse de Gascongne » qui se lit en tête des anciennes éditions.

On trouve à la suite de cette dédicace une série de discours sur la guerre rédigés par Monluc sous forme de « Remontrances au Roy, à Monseigneur, aux gouverneurs de places et aux cappitaines de gens de pied. » Ces discours, écrits à l'exemple des ouvrages militaires de du Bellay, et

qu'imitèrent plus tard Lanoue[1] et Tavannes, forment dans leur ensemble une sorte de traité de la guerre, telle que l'entendait Monluc. On voit par de fréquentes allusions qu'ils ont été écrits après les *Commentaires ;* par exemple : « Vous debvés estre certains que puisqu'il y a si longtemps que j'ay esté en vostre degré et si longuement exercé la charge de capitaine de gens de pied, de maistre de camp par trois fois, *comme desjà j'ay escript....* » (tom. I, pag. 29). « Quand je m'en revins de Sienne, *comme j'ay desjà escript....* » (ibid, pag. 37). Et plus loin : « Et *comme j'ay desjà escript*, monsieur le duc m'en donna.... » (ibid., pag. 38). Ces trois phrases, placées au commencement du premier volume, au milieu de la *remonstrance* aux capitaines, rappellent des faits qui ne sont présentés que dans le troisième et quatrième livre. Les *remonstrances* occupent dans le manuscrit une place séparée et paraissent avoir formé primitivement un ouvrage à part. Cependant on les retrouve dans les anciennes éditions des Commentaires, mais altérées, les deux premières dans le livre VII, la troisième dans le livre III, la dernière au commencement du premier livre. Quelques phrases qui appartiennent évidemment au même auteur les rattachent au récit et servent de liaison. Nous croyons que Monluc, au moment de la seconde rédaction, les joignit à ses mémoires dont elles forment le résumé pratique.

On rencontre entre les feuillets de ce manuscrit une série de notes volantes relatives à la défense de Cambray en 1595, projets d'ordre du jour, de mouvements de troupes, indications prises à la hâte, heure par heure, assez sembla-

1. Lanoue composa ses discours pendant sa captivité au château de Limbourg, de 1580 à 1585. Ils furent donc écrits après ceux de Monluc. Cependant leur publication fut antérieure ; la première édition parut à Bâle en 1587.

bles aux notes contenues dans les carnets de Mazarin. On sait qu'en 1595 Jean de Monluc de Balagny, souverain de Cambray, défendait cette ville contre les Espagnols. Nous avons comparé ces feuilles détachées aux lettres autographes de ce personnage [1] et nous avons pu nous convaincre qu'elles sont écrites de sa propre main. Leur présence et jusqu'à leur désordre établissent une forte présomption, presque la certitude, que ce volume lui a appartenu. C'est là que Balagny, pressé par les assiégeants, consignait chaque jour, de crainte d'oubli, ses projets de défense pour le lendemain.

Mais comment ce volume se trouvait-il entre ses mains? Observons d'abord que Balagny était le propre neveu du maréchal Blaise de Monluc; ce lien de parenté déjà donne de l'autorité à notre manuscrit : mais il est possible de remonter au premier possesseur. Le maréchal de Balagny était fils unique et héritier de Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die. Ce prélat, frère de l'auteur des *Commentaires*, avait passé en Gascogne la dernière partie de sa vie. On verra, dans les *Lettres*, que les deux frères vivaient ensemble de 1570 à 1572, c'est-à-dire pendant les années où Monluc dictait ses mémoires. Il est probable que l'évêque de Valence obtint une copie d'un ouvrage écrit sous ses yeux et où son nom est si souvent mentionné. Il mourut en 1579. Après lui, cette copie appartint avec tous ses biens à son fils Balagny, entre les mains duquel nous la retrouvons.

La *Généalogie des grands officiers de la couronne* nous

1. Voyez à la Bibliothèque impériale un important recueil de lettres originales de Balagny (f. fr., vol. 3399), et une lettre autographe du même (ibid., vol. 3584, fol. 84).

cune omission des noms de personnes et de lieux, avec un supplément et des notes historiques, chronologiques et généalogiques, qui font connaître les noms de ces mêmes personnes et de ces lieux. » Tous les catalogues sont muets sur cette indication. Pour retrouver les traces de ce manuscrit, nous nous sommes rendu dans la province qu'habitait le savant éditeur des *Pièces fugitives*. Le château d'Aubais a été brûlé à la fin du dernier siècle avec sa riche bibliothèque; rien n'a été sauvé : donc si le volume désigné par Fevret de Fontetes s'y trouvait encore en 1793, on doit désormais le considérer comme perdu.

Une tradition locale nous apprit cependant qu'une partie des livres avait été vendue quelques années avant la révolution. On conserve en effet dans les dépôts publics de Nîmes, de Montpellier, d'Aix, un assez grand nombre d'ouvrages provenant de la bibliothèque du marquis d'Aubais et sous le nº 13899, à Nîmes, un catalogue d'une partie de ses livres manuscrits. Ce recueil contient la correspondance de la dame d'Urre, marquise d'Aubais, avec le savant Séguier, archéologue nîmois, et divers bibliophiles du temps. On y voit que la marquise, héritière de son mari, vendait peu à peu sa collection. Séguier en avait dressé une liste détaillée que l'on envoyait aux riches acquéreurs. Les *Commentaires* ne s'y trouvent point. Une note répétée plusieurs fois nous fait connaître qu'il ne reste plus à Aubais que des livres sans valeur. Le manuscrit original des mémoires de Monluc, une copie même du seizième siècle, aurait mérité d'être catalogué.

Le marquis d'Aubais lui-même dans son savant recueil des *Pièces fugitives* ne le mentionne jamais. Cependant, quand il avait un manuscrit digne de confiance entre les mains, il le citait avec tout l'orgueil d'un bibliophile, de

préférence même aux éditions imprimées. Il faut conclure de ce double silence que l'indication de Fevret de Fontetes se rapporte à un des volumes justement négligés par Séguier.

Bien plus, nous croyons que ce manuscrit des commentaires était l'ouvrage même du marquis d'Aubais. Séguier rapporte que ce grand travailleur résumait par écrit les livres qu'il lisait[1]; il y ajoutait des notes détaillées. Ces tableaux historiques servaient à ses travaux d'éditeur. Or ces termes même « Commentaires de Monluc *abrégés*, *sans aucune omission des noms de personnes et de lieux*, avec un *supplément* et des *notes historiques*, *chronologiques et généalogiques....* » nous font penser que le volume signalé est l'un de ces résumés.

La perte de ce manuscrit, devenue sans nul doute irrévocable, sera toujours à regretter à cause des notes qui l'accompagnaient; mais l'œuvre bien plus importante de la collation du texte n'y aurait probablement trouvé aucun secours.

IV

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître les règles qui nous ont guidé dans notre travail. De la comparaison des deux textes il résulte pour nous : 1° que les *Commentaires* ont été écrits entre 1569 et 1572; 2° qu'après le siége de la Rochelle en 1573, Monluc ajouta de nouveaux chapitres à son livre, entre autres les *Remontrances*, qui dans l'origine formaient un ouvrage à part. Les manuscrits nous fournis-

1. Le manuscrit de Nîmes cité plus haut nous apprend que le marquis d'Aubais avait écrit un résumé analogue de la grande histoire de de Thou.

sent la première rédaction ; la seconde se trouve dans l'édition de Florimond de Remond. Mais les fautes de lecture et d'impression dont elle est remplie, les lacunes de la copie que le premier éditeur avait entre les mains, les coupures prudentes et surtout les retouches de style qu'il se permit d'y faire, nous interdisaient de la prendre pour base de notre travail. Nous avons donc préféré la leçon du manuscrit en y ajoutant, bien entendu, les passages que Florimond de Remond nous a conservés. En résumé, compléter le texte des *Commentaires* à l'aide de l'une ou de l'autre version, corriger les altérations, rétablir l'orthographe des noms propres, tel a été notre travail. Les amis de la prose alerte et originale du seizième siècle apprécieront l'importance des parties publiées pour la première fois. Des pages entières sont ajoutées aux anciennes éditions. On remarquera que nos additions complètent heureusement ce qui précède et ce qui les suit, qu'elles dissipent l'obscurité présentée quelquefois par les récits mutilés de Monluc et qu'elles occupent toujours dans le corps de l'ouvrage une place marquée d'avance par une lacune.

Lorsque les deux textes s'éloignaient l'un de l'autre et accusaient ainsi une double rédaction, nous avons reproduit, sous forme de variante, la leçon que nous repoussions. Nous avons donné un assez grand développement à cette partie de notre travail. On trouvera peut-être que le bas des pages est encombré de notes ; suivant nous elles étaient nécessaires : obligé de choisir entre deux leçons souvent différentes, nous avons voulu présenter au lecteur les deux textes en litige pour lui donner la faculté d'exercer sa critique. Monluc d'ailleurs mérite d'être traité comme les grands écrivains, et les diverses rédactions de ses récits sont dignes d'être recueillies.

Nous suivons de préférence la leçon du second manuscrit : il est écrit avec plus de soin que le premier ; c'est entre ses feuillets que nous avons découvert les notes de Balagny. Malheureusement il est incomplet ; mais l'identité des deux copies doit les faire considérer toutes les deux comme également dignes d'autorité. Il suit de là que nous avons pu prendre indifféremment l'un ou l'autre manuscrit pour guide et recourir avec la même confiance au premier, lorsque les dégradations du second nous obligeaient à l'abandonner.

Nous nous étions flatté de ramener l'orthographe à un type unique et de résoudre par une série de règles les difficultés qu'elle présente. L'étude des travaux des Estienne, des Ramus, des Nicot et surtout la lecture des manuscrits du temps nous a convaincu de l'inutilité de cette tentative. Les hommes du seizième siècle ne s'appliquaient, en écrivant, qu'à reproduire les sons du langage; chacun avait sa manière de les représenter : de là une anarchie complète. Toute règle, même la plus rationnelle, la plus conforme à l'étymologie, serait donc arbitraire. Suivant les conseils et les exemples des critiques les plus autorisés nous avons adopté l'orthographe du texte original. Nous n'oserions cependant présenter nos deux manuscrits comme représentant fidèlement l'orthographe de notre auteur, puisqu'ils ne sont pas autographes ; mais, par leur origine et leur date, ils ont plus d'autorité que les combinaisons du philologue le plus exercé et nous inspirent plus de confiance que le résultat de nos propres recherches. Les mêmes motifs obligeaient à suivre leurs variations innombrables. Souvent dans une page et jusque dans une ligne, le même mot se présente de plusieurs façons différentes. Ainsi les verbes, à l'imparfait, prennent, à la troisième personne du

pluriel, la finale *oint*, *oinct*, ou *iont;* quelquefois même le changement de l'I en Y offre au copiste un choix de dispositions nouvelles. Cette désinence des imparfaits ne se trouve qu'à l'état d'exception au seizième siècle, mais l'exception est ici la règle. Les prétérits *aimerent* sont presque toujours écrits *aimarent* dans nos deux copies et même dans l'édition originale; il faut peut-être attribuer cette terminaison à Monluc lui-même. Toutes ces singularités grammaticales sont reproduites dans l'édition nouvelle. Nous ne nous permettons que les corrections suivantes : régler la ponctuation, distinguer les lettres I et J, U et V, ajouter des accents partout où la prononciation les exigeait. L'orthographe de notre texte offre parfois des combinaisons si inattendues que nous avons cru utile de venir au secours du lecteur par tous les moyens que donne la typographie moderne. D'ailleurs le manuscrit nous autorisait par son exemple. On y trouve çà et là des accents, des traits d'union et des apostrophes, semés capricieusement, il est vrai, mais qui prouvent que ces signes n'étaient pas inconnus au copiste.

Nous avons conservé le titre de *Commentaires* et la division en sept livres : le titre, comme conforme à la tradition et aux intentions de Monluc, qui aimait à imiter César; la division en sept livres, comme attribuée à l'auteur lui-même par le biographe de Lurbe, son contemporain. Elle répond d'ailleurs à la division de la matière.

Plusieurs notes sont composées de documents inédits. Ici l'abondance des matières présentait un danger, celui de grossir démesurément le volume ; nous espérons l'avoir évité. Dans l'indication des sources imprimées nous avons donné la préférence aux témoignages des contemporains ; ainsi l'on trouvera souvent cités, outre les mémoires et les

histoires du temps, les recueils de biographie d'André Thévet, de Lurbe, Papirius Masson, Forquevaulx et Brantôme, écrivains du seizième siècle, souvent témoins des événements qu'ils racontent. De nombreux renvois feront connaître aux étrangers une partie des richesses manuscrites de nos dépôts publics.

La partie géographique appelait spécialement l'attention. Les noms de lieu, surtout les noms italiens, dictés par Monluc, écrits par un copiste gascon, étaient souvent difficiles à reconnaître. Nous avons respecté l'orthographe du manuscrit dans le texte, mais nous nous sommes efforcés de restituer à chaque ville son nom fidèlement écrit dans nos notes. Nous avons trouvé, pour cette partie de nos recherches, d'utiles secours dans les beaux travaux publiés par le gouvernement d'Italie.

Nous rappellerons au lecteur le système suivi pour l'indication des dates. On sait qu'au seizième siècle il était d'usage de commencer l'année à Pâques. Les mois de janvier, de février et de mars se trouvaient donc les derniers de l'année. Nous avons laissé à toutes les lettres et documents historiques, cités dans nos notes, le millésime écrit par le signataire, mais nous avons marqué entre parenthèses la date véritable.

On trouvera parmi les pièces ajoutées l'épître *à la noblesse de Gascongne*, qui se lit en tête des anciennes éditions. Cette dédicace, attribuée à Florimond de Remond, a une valeur littéraire qui doit la sauver de l'oubli. Il n'en est pas de même des innombrables épitaphes en vers et en prose, françaises, latines et grecques qui se trouvent à la fin du volume. Ces pièces, étrangères à Monluc, prouvent mieux l'enthousiasme des Bordelais pour la mémoire de ce capitaine que leur talent pour l'épigraphie.

Malgré les soins que nous avons apportés à l'examen des textes, à la vérification des faits et des dates, nous ne nous flattons pas d'avoir échappé à toutes les erreurs. Nous prions nos lecteurs de nous les signaler. Un errata, publié avec le dernier volume, contiendra toutes les rectifications qu'on daignera nous indiquer.

Messieurs les employés de la Bibliothèque impériale, les archivistes de Paris et des villes de province nous ont fourni des indications bienveillantes. Plusieurs autres savants nous ont aidé de leurs conseils, entre autres M. Servois, notre commissaire responsable, et M. Ludovic Lalanne. Nous nous plaisons à proclamer ce que nous devons à leur expérience, et nous les prions d'agréer l'assurance de notre gratitude.



SOMMAIRES.

DÉDICACE.

Hommage des *Commentaires* au duc d'Anjou (p. 1). — L'auteur s'est décidé à écrire l'histoire de sa vie pour défendre son honneur contre les accusations de trahison, de concussion et de lâcheté (p. 2). — De la trahison; destinée des traîtres (p. 3). — Monluc repousse la double imputation de trahison et de concussion et met les délateurs au défi de les prouver contre lui (p. 5). — Des meubles pris aux Huguenots; ce sont les bénifices légitimes de la guerre (p. 6). — Du peu de gain fait par Monluc pendant la durée de son commandement (p. 7).

Injustice des grands vis-à-vis du roi (p. 8). — Que le service du roi est la source de toute réputation (p. 9). — Reproches adressés aux mécontents (*ibid.*). — Ceux qui se plaignent le plus haut ne sont pas ceux qui ont le plus de droit de se plaindre (p. 10). — Exemples de désintéressement; Chatillon, Bordillon, Galiot et Bonneval (p. 11). — Retour de l'auteur sur lui-même (p. 13) et sur ses enfants (p. 14). — De Jean de Monluc, évêque de Condom (*ibid.*). — De Fabien de Monluc, seigneur de Montesquiou (p. 15). — Dénombrement des biens de l'auteur (p. 16). — Démenti donné aux calomniateurs qui l'accusent d'avoir acquis des richesses plus considérables (p. 18). — Réfutation de l'accusation d'avarice (*ibid.*). — Énumération des générosités de Blaise de Monluc (p. 19). — Qu'il appartient au duc d'Anjou, en sa qualité de lieutenant du roi, de protéger les bons capitaines et de défendre leur honneur auprès du roi (p. 22).

LIVRE PREMIER.

Monluc, incapable de porter les armes, se décide à écrire ses *Commentaires* (p. 25). — Il remercie Dieu de son bonheur constant

et lui attribue toute la gloire de ses propres exploits (p. 27).— Il est permis de parler de soi à la condition de respecter toujours la vérité (*ibid.*).

Remonstrance aux capitaines. L'auteur leur rappelle qu'il a commencé par les plus bas grades (p. 29). — Recommandation de se corriger du goût du jeu (p. 30), de l'ivrognerie (p. 31) et de l'avarice (p. 33). — Funestes conséquences de ces passions (*ibid.*). — Un bon capitaine ne doit pas craindre la misère; le roi n'oublie aucun de ceux qui l'ont fidèlement servi (p. 34). — Désintéressement de Monluc récompensé (p. 37). — Danger de l'amour des femmes (p. 39). — L'auteur recommande aux soldats d'obéir à leurs chefs (p. 40).

Monluc, page du duc de Lorraine et archer de sa compagnie (*ibid.*). — Il passe en Italie et entre dans la compagnie d'ordonnance
1521. de Thomas de Foix, sire de Lescun (p. 42). — Commencement de la guerre (p. 43). — Premiers exploits de Monluc; il est
22 avril 1522. fait prisonnier et bientôt délivré (p. 44). — Bataille de la Bicoque; perte du duché de Milan (p. 45).

La compagnie de Lescun rentre en France et vient en garnison à
Fin septembre 1523. Mauvezin et Beaumont de Lomagne (p. 46). — Siége de Fontarabie par les Espagnols (p. 47). — Lautrec rassemble une armée à Bayonne (*ibid.*). — Escarmouche de Saint-Jean de Luz (p. 48). — Le capitaine Carbon est attaqué par les Espagnols (p. 50). — Danger couru par l'armée française (*ibid.*). — Monluc se dévoue pour sauver la gendarmerie (p. 51). — Il repousse les Espagnols (p. 53). — Son heureuse retraite (p. 55). — Il reçoit les félicitations de Lautrec (p. 61). — Combien il importe à un jeune capitaine de donner une bonne opinion de sa valeur par un éclatant début (p. 62). — Les Espagnols se retirent en Navarre (p. 63). — Monluc obtient une
Janvier 1524. compagnie de gens de pied (p. 64). — Prise de Fontarabie par les Espagnols (*ibid.*). — Danger des transfuges (p. 66).

Les gens de pied sont licenciés (p. 66). — Monluc rentre en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de Lescun (*ibid.*).
Août-septembre 1524. — Siége de Marseille par le connétable de Bourbon et le marquis de Pescaire (p. 67).

Bataille de Pavie (p. 69). — Désastres de cette journée; Lescun blessé et pris (p. 71). — Monluc combat avec les *Enfants perdus* sous les ordres du capitaine Castille de Navarre (p. 72). — Il est fait prisonnier (*ibid.*). — A peine mis en liberté, il se rend auprès de Lescun (p. 73). — Dernières recommandations et mort de ce capitaine (p. 75). — Monluc retourne en France (*ibid.*). — Division de la compagnie de Lescun (*ibid.*). 24 février 1525.

Délivrance du roi François Ier (p. 77). 21 mars 1526.

Expédition de Naples (*ibid.*). — Monluc lève une compagnie de 7 ou 800 hommes de gens de pied (*ibid.*). — Assaut de Porchianna (p. 78). — Il monte le premier sur la brèche et reçoit plusieurs blessures au bras (p. 79 et 80). — Prise et pillage de la ville (p. 81). — Les chirurgiens de Lautrec déclarent qu'il est nécessaire de couper le bras de l'auteur (p. 82). — Tergiversations du blessé (p. 83). — Il refuse de subir cette opération (p. 84). — Il entre en voie de guérison et rejoint l'armée de Lautrec (p. 85). — Il reçoit une baronnie dans le royaume de Naples de la valeur de 1200 ducats de rente, assise sur la ville de Torre dell' Annunziata (*ibid.*). Juin 1527.

Siége de Naples (p. 87). — Défection d'André Doria (*ibid.*) — Arrivée de Charles d'Albret, prince de Navarre (p. 89). — Lautrec envoie au devant de lui le marquis de Saluces, une partie de la gendarmerie et les Bandes noires (*ibid.*). — Dispositions prises par le général en chef pour favoriser la descente du prince (p. 91). — Sortie des Impériaux (p. 93). — Monluc donne l'éveil (*ibid.*). — Mauvaises manœuvres ordonnées par les comtes Hugues de Pepoli et de Candale, commandant la cavalerie (p. 96). — Candale est tué : son éloge (p. 97). — Résistance de Monluc à cette attaque imprévue (p. 98). — Le marquis de Saluces ordonne la retraite (p. 100). — Il fait l'éloge de Monluc (p. 101). — Commencement des désastres de l'armée française (p. 102). — Mort du prince de Navarre (*ibid.*). — Mort de Lautrec (p. 104). 9 avril 1528. 15 août 1528.

Retour de l'auteur en France (p. 105). — Pauvreté de sa famille (*ibid.*). — Il passe plusieurs années en Gascogne afin de guérir ses blessures (*ibid.*).

24 juillet 1534. Le roi crée sept légions de 6000 hommes (p. 106). — Monluc lieutenant de la légion du Languedoc commandée par Rochechouart, seigneur de Faudoas (p. 106). — Invasion de la Provence par l'empereur (p. 107).

Juillet-août 1536. Siége de Marseille (p. 109). — Expédition contre les moulins d'Auriolle (*ibid.*). — Dangers de cette entreprise (*ibid.*). — Christophe Goast et Fonterailles refusent de s'en charger (p. 110). — Monluc se propose de tenter ce coup de main (p. 111). — Il prend des renseignements sur la ville d'Auriolle (p. 111). — Il révèle son projet à Montpezat (p. 113). — Il part à la tête de 120 hommes choisis dans la légion de Languedoc (p. 114). — Il est rejoint par Tavannes et Castelpers qui s'échappent de la ville pour l'accompagner (p. 116). — Habiles mesures prises par Monluc; il divise sa troupe en trois colonnes (p. 117). — Surprise et destruction du moulin d'Auriole (p. 118). — Retraite de Monluc (p. 121). — Un mouvement de l'armée impériale lui ferme le passage; il se jette dans les montagnes (p. 122). — Il rentre dans la ville (p. 123). — Barbezieux s'attribue tout l'honneur de ce coup de main vis-à-vis du roi (p. 124). — Heureux résultats de l'expédition (*ibid.*). — Conseils aux capitaines (p. 125).
13 septembre 1536. — L'empereur lève le siége de Marseille (*ibid.*). — Monluc quitte la légion du Languedoc (p. 126). — Il refuse le grade de guidon dans la compagnie de Boutières (*ibid.*). — Il retourne en Gascogne (*ibid.*).

Monluc repart pour le Piémont et arrive à Marseille (p. 126). —
1537. Siége de Théroanne par les Impériaux. Il se rend à la cour et obtient une compagnie de gens de pied (*ibid.*). — Insuccès de la campagne (p. 127). — Monluc retourne en Provence, obtient une commission pour lever deux enseignes de gens de pied, passe en Gascogne et forme une compagnie (*ibid.*). — Il laisse à son lieutenant, le capitaine Mérens, le soin de la conduire (p. 128). — Mérens attend le sieur de Lioux, frère de Monluc, pour se mettre en route (*ibid.*). — Il arrive devant les murs de l'Isle en Albigeois qui refuse d'ouvrir ses portes
Octobre 1537. (p. 129). — Il assiége, prend et pille la ville (*ibid.*). — La compagnie se débande (*ibid.*).

Monluc lève deux nouvelles enseignes en Provence (p. 129). —

Il prend le château de Mieulan (*ibid.*), — Il assiége Barcelonnette et reçoit une arquebusade au bras gauche (p. 130). — Fin de la campagne. Trève de dix ans. Il retourne en Gascogne (*ibid.*). 18 juin 1538.

Monluc à la cour. Son peu de succès comme courtisan (p. 131).

Assassinat de Frégose et Rincon par les ordres du marquis de Guast (p. 131). — Rupture de la trêve (*ibid.*). — Siége de Perpignan par le dauphin (p. 132). — Faute de l'ingénieur Hiéronym Marin (*ibid.*) — Les conseils de Monluc ne sont pas écoutés (p. 133). — Dès 1537 l'auteur des *Commentaires*, déguisé en cuisinier, avait reconnu la place (*ibid.*). — Insuccès du siége de Perpignan; le dauphin se retire à Narbonne (p. 136). — Escarmouche près du château de Tautabel (p. 138). — Dispositions prises par Monluc de concert avec le capitaine Peloux (p. 139). — Peloux n'exécute pas les ordres qu'il avait reçus (p. 140). — Malgré sa défection, Monluc attaque et enfonce les ennemis (*ibid.*). — Énumération des blessés (p. 141). 2 ou 4 juillet 1541. Août et septemb. 1542. Commencement d'octobre 1542.

Alliance de François Ier avec le sultan. Arrivée de Barberousse à Nice (p. 142). — Ambassade de Jean de Monluc, évêque de Valence, à Venise (p. 143). — Son discours aux Vénitiens (p. 144). — Que l'empereur a donné l'exemple des alliances avec les Turcs (*ibid.*) — En érigeant en article de foi la défense faite par eux aux princes chrétiens de s'allier avec les infidèles, les ministres de l'empereur créent un nouveau dogme et flétrissent la mémoire des rois les plus religieux (p. 145). — Exemples tirés de l'histoire depuis David (*ibid.*). — Justification du roi de France (p. 148). — Les Turcs ont fait dans leur passage moins de ravages que les Allemands impériaux (p. 149). — En employant cette armée à sa défense, le roi a neutralisé ses forces et prévenu le mal qu'elle aurait pu porter à la chrétienté (p. 150). — Le vœu de l'empereur était de ruiner la France (p. 151). — Son secret se découvre par ses précédentes invasions (p. 152). — Crimes dont l'auteur l'accuse : tentative d'assassinat sur la personne du roi (p. 152); empoisonnement du dauphin (p. 154). — Ingratitude de l'empereur (p. 155). — Ingratitude des Espagnols délivrés plusieurs fois des Sarrasins par nos armes depuis Charles Martel (p. 156). — Services rendus par la France à la chrétienté depuis les croisa- 1543.

1543. des (p. 157). — Que le saint père méconnaîtrait ses devoirs d'Italien, de chrétien et de pontife en soutenant le parti de l'empereur (p. 158). — Ancienneté de l'alliance des Français et des Vénitiens (p. 159). — L'indépendance de Venise est attachée au triomphe du roi (p. 160). — L'auteur supplie les Vénitiens de suspendre leur décision jusqu'à l'arrivée du cardinal de Ferrare, ambassadeur du roi (p. 160). — Péroraison : que l'empereur est l'ennemi et le roi l'ami naturel de la republique (p. 161).

Fausses espérances conçues sur l'arrivée de l'armée turque (p. 162). — Siége de Nice (*ibid.*). — Prise de la ville (*ibid.*). — Insuccès du siége du château (*ibid.*). — Les Turcs se rembarquent (p. 163).

Monluc retourne en Piémont. Siége de Cony par l'amiral d'Annebaut (p. 163).— Boutières lieutenant du roi (p. 164).—Monluc est envoyé en garnison à Savillan sous les ordres de de Thermes (*ibid.*). — Siége et prise de Mondovy par le marquis de Guast (p. 165).—Évasion du capitaine de Droz, gouverneur de la ville (p. 166). — Monluc essaye vainement de secourir la place (*ibid.*). — Il défait une compagnie de 60 Italiens (p. 167). — Il apprend la perte de Mondovy (p. 168). — En se retirant à Savillan, il rencontre auprès de Cherasco une troupe de cavalerie ennemie qu'il met en fuite (*ibid.*). — La ville de Benne menacée par les Impériaux (p. 170). — Monluc se jette dans la place pour la défendre (*ibid.*). — De Guast se porte vers Savillan; Monluc s'y rend aussitôt (p. 173). — De Guast se dirige vers Carignan; Monluc le suit (p. 175). — Combat d'avant-garde (p. 176). — La lenteur du capitaine Gavarret fait perdre à l'auteur l'occasion de faire prisonnier le duc de Savoie (p. 177). — Monluc dresse une embuscade sur le passage d'un convoi de vivres et de munitions, conduit par le capitaine Ascanio et trois enseignes italiennes (p. 178). — Approche des Impériaux; il va les reconnaître. Il harangue les soldats (p. 179). — Mesures prises par le capitaine Ascanio (p. 181). — Attaque des Français (p. 182). — Déroute des Impériaux (*ibid.*). — Immense butin qui reste aux vainqueurs (p. 183). — Beaux profits de ce coup de main (p. 184). — De Guast marche sur Carignan (p. 184). — Vains avertissements donnés à d'Aussun, gouverneur de Carignan, par Francisco Bernardin (p. 185). — D'Aussun refuse

de se retirer (p. 186). — Il est entouré par l'armée impériale, attaqué et battu (p. 187). — Rien n'est si dangereux qu'une retraite trop tardive (p. 189) — Exemples et conseils donnés aux capitaines (*ibid.*). — Prise de Carignan par le marquis de Guast (p. 190). — Il nomme Pierre Colonne gouverneur de la ville (*ibid.*). 1543.

Entreprise de Gramignin, marchand de Barge (p. 191). — Gramignin est fait prisonnier et conduit à Fossan. Mauvais traitement qu'il reçoit des Espagnols. Il propose au comte d'Apport, gouverneur de Fossan, de lui livrer par trahison la ville de Barge (p. 192). — Mis en liberté sur cette promesse, Gramignin vient à Savillan et révèle son projet à de Thermes (p. 194). — Monluc averti prête sa compagnie, commandée par le capitaine Favas, pour tendre une embuscade au comte d'Apport (p. 195). — Habileté de Gramignin (p. 197). — Les Espagnols sans défiance sont introduits dans le château de Barge (p. 198). — Subite attaque de Favas. Ils sont fait prisonniers (*ibid.*). — Le comte d'Apport envoie le caporal Janin à Barge (p. 199). — Nouveau piége tendu par Gramignin. — Janin est pris et tué (*ibid.*). — Le comte d'Apport se prépare à venir à Barge (p. 200). — Méfiance des habitants de la ville (p. 201). — Ils envoient des femmes dans le château pour essayer de reconnaître les vainqueurs (*ibid.*). — Arrivée du comte (p. 202). — Il refuse d'entrer dans le château sans voir le caporal Janin (p. 203). — Il est blessé d'un coup d'arquebuse par le bâtard de Bajordan (*ibid.*). — Monluc est informé du succès de cette triple embuscade (p. 204). — Mort du comte d'Apport (p. 205). — Éloge de l'habileté du marchand Gramignin (*ibid.*). — Prudence nécessaire aux capitaines qui entreprennent un coup de main par trahison (p. 206).

César de Naples, averti de la mort du comte d'Apport, envoie à Fossan trois compagnies d'Italiens (p. 206) et quatre d'Espagnols (p. 207). — Monluc, mal informé par un espion et ignorant la présence des Espagnols, va attendre les Italiens (p. 208). — Il rencontre les Espagnols (p. 209) et va les reconnaître (p. 210). — Il harangue les corcelets (p. 213). — Attaque (p. 214). — Les Espagnols sont mis en déroute (p. 215). — Énu-

1543. mération des prisonniers (p. 216). — Bonne fortune de l'auteur des *Commentaires* (*ibid.*).

Boutières se prépare à rompre le pont de Carignan (p. 217). — Monluc reçoit l'ordre de de Thermes de tenter un coup de main sur Castigliole (*ibid.*). — Opposition de Monluc (p. 218). — L'assaut est donné à la ville (p. 219). — Insuccès de l'entreprise (p. 220). — Monluc s'achemine sur Pignerol (*ibid.*). — César de Naples dresse une embuscade pour le surprendre (p. 222.) — Prudence de Monluc. Il devine et évite le danger (p. 221). — Combien il importe à un capitaine de supputer le temps nécessaire à l'ennemi pour l'atteindre (p. 223).—Monluc passe le Pô. Il blâme ses chefs de ne pas avoir attaqué l'armée de César de Naples (p. 224). — Ludovic de Birague prend Crescentino, San Germano et Santhia, villes situées au nord de Turin (p. 225 et 226).

Rupture du pont de Carignan. Dispositions prises par Boutières (p. 227). — Monluc est chargé d'attaquer les corps de garde placés à la tête du pont (*ibid.*).— Fuite des ennemis (p. 229).— Pierre de Salcède avec quelques pionniers commence à rompre les piles du pont (*ibid.*). — Sortie inattendue des ennemis (p. 230). — L'obscurité et le brouillard empêchent Monluc de les apercevoir (p. 231). — Les Français, surpris par cette brusque attaque, sont mis en déroute (p. 232). — Il rallie à peine autour de lui trente ou quarante jeunes gentilhommes (*ibid.*). — Désordre général des assiégeants et des assiégés (*ibid.*). — Favas, Valgaudemar, La Palu, etc., rejoignent Monluc (p. 233). — Il choisit cinquante ou soixante soldats pour achever le travail des pionniers (p. 234).—Boutières lui envoie l'ordre de battre en retraite (p. 235). — Il refuse d'obéir et achève la destruction du pont (p. 236). — Conseils aux capitaines : il ne faut jamais prendre la fuite avant d'avoir reconnu les ennemis (*ibid.*).

Boutières, à l'instigation des sieurs de Tais et de Birague, met le siége devant Yvrée (p. 238). — Insuccès de l'expédition (p. 239). — Prise de Saint-Martin (*ibid.*). — Boutières est
Fin décembre 1543. remplacé par le comte d'Enghien (*ibid.*).— Arrivée du nouveau lieutenant du roi (*ibid.*). — Boutières retourne en Dauphiné (*ibid.*).

LIVRE DEUXIÈME.

Monluc est envoyé au roi par le comte d'Enghien pour demander du secours et l'autorisation de livrer bataille (p. 241). — Nouvelles lettres du comte d'Enghien apportées par le capitaine Blainville (p. 242). — L'auteur est nommé gentilhomme servant du roi (*ibid.*). — Conseil tenu par le roi (p. 243). — Monluc est invité à y paraître (*ibid.*). — Saint-Pol opine pour ne rien livrer au hasard d'une bataille (p. 244).— Discours de Monluc; approbation du dauphin (p. 245). — Énumération des forces du comte d'Enghien (p. 246). — Bonnes dispositions de l'armée du Piémont (p. 248). — Que les membres du conseil du roi ne songent qu'à la défaite et ne calculent pas les résultats de la victoire (p. 249). — Réplique de Saint-Pol (*ibid.*). — Réplique de Monluc. L'armée du Piémont, encouragée par ses succès, s'attend à vaincre tandis que les ennemis craignent d'être battus (p. 250). — Avis partagés du conseil (p. 251). — Nouvelle opposition de Saint-Pol (*ibid.*). — Incertitude du roi (*ibid.*). — L'amiral d'Annebaut l'engage à ne prendre conseil que de lui-même (p. 252). — Le roi, après avoir invoqué Dieu, ordonne la bataille (*ibid.*). — Recommandations qu'il adresse à Monluc (p. 253). — Empressement de la noblesse de France (p. 254). — Retour de Monluc en Piémont (p. 256). — Il reçoit les félicitations du comte d'Enghien et de toute l'armée (*ibid.*). Mars 1544.

Bataille de Cerizolles. Mouvements du marquis de Guast (p. 257). — Monluc est chargé de reconnaître l'ennemi (*ibid.*).— Incertitude du comte d'Enghien (p. 258). — Il ramène l'armée au camp (p. 260). — Monluc regrette l'occasion perdue (*ibid.*).— Il adresse des représentations au comte d'Enghien (p. 261).— L'armée se mutine faute de payement (*ibid.*). — L'auteur est chargé par les autres capitaines de présenter des réclamations au général en chef (p. 262). — La bataille est décidée (*ibid.*). — Nouvelle reconnaissance opérée par les chevau-légers de Francisco Bernardin (p. 264). — Monluc reçoit le commandement de toute l'arquebuserie (*ibid.*). — Plan de bataille (p. 265). — Attaque des 7000 Italiens conduits par le prince 14 avril 1544.

de Salerne (p. 266). — Monluc leur oppose les capitaines Breuil, Guasquet et le sergent Arnaud de Saint-Clair (*ibid.*). — Il est attaqué à son tour par les arquebusiers espagnols (*ibid.*) et débusqué d'une maison où il s'était renfermé (p. 267). — Le comte d'Enghien lui envoye d'Aussun pour lui ordonner de reconquérir la maison (*ibid.*). — Monluc demande de la cavalerie (*ibid.*). — Nouveaux ordres apportés par Monens (*ibid.*). —Monluc, appuyé par les capitaines Monens et Cabry, attaque les Italiens et les met en fuite (p. 268). — Il demande de nouveaux renforts de cavalerie (*ibid.*). — De Guast fait avancer les Allemands et son artillerie (*ibid.*). — La maison, conquise et perdue par Monluc, devient le centre de la bataille (p. 269). — Effets meurtriers de l'artillerie ennemie (*ibid.*) — De Tais, trop exposé au feu, veut quitter son poste (p. 270).—Monluc court à lui et le détermine à y rester (*ibid.*). — Il fait coucher les soldats pour les mettre à l'abri du canon (*ibid.*). — Il ordonne une attaque définitive (*ibid.*).—Son discours à l'infanterie (*ibid.*).— Que les Gaulois n'ont jamais combattu les Germains sans les vaincre (*ibid.*).—Conseils pour manier la pique (p. 271).—Tous les capitaines se mettent sous les ordres de Monluc (*ibid.*).—Charge des Allemands, leur désordre (p. 272). — Attaque furieuse de l'infanterie française (*ibid.*).—Les Impériaux sont mis en déroute (*ibid.*). — De Thermes est fait prisonnier (p. 273).— De Guast dirige contre les Gruyériens, à l'aile gauche, un bataillon de 5000 piquiers destiné primitivement à combattre les Gascons (*ibid.*). — Le comte d'Enghien, mal conseillé, lance toute sa cavalerie contre eux (p. 274).— Tristes résultats de cette charge (*ibid.*). — Les Gruyériens sont renversés et mis en fuite par les piquiers impériaux (*ibid.*). — Mort de leur chef, le capitaine des Cros (*ibid.*). — A la vue de ce double désastre, le comte d'Enghien croit la bataille perdue (*ibid.*). — Désespoir de ce prince (*ibid.*). — Pendant ce temps, à l'aile droite, le corps de bataille des ennemis est défait par l'infanterie de Monluc (p. 275). — De Guast bat en retraite (p. 276). — Arrivée de trois compagnies d'Italiens qui permettent au comte d'Enghien de rétablir son aile gauche (p. 277). — Il envoie à Monluc l'ordre de se mettre à la poursuite de l'ennemi (p. 278). — Massacre général des Impériaux en déroute (p. 279). — Monluc se flatte de faire prisonnier leur général (*ibid.*). — Il monte en croupe sur le cheval du ca-

pitaine Mons (p. 280). — Il trouve enfin son cheval et son valet, rallie autour de lui quelques cavaliers et se met à la poursuite des fuyards (*ibid.*). — Il aperçoit de Guast bien accompagné et marchant en bon ordre (*ibid.*). — Monluc, trop faible pour l'attaquer, bat en retraite (*ibid.*). — Il va se présenter au général en chef (p. 282). — Éloges qu'il reçoit du prince, qui le fait chevalier (*ibid.*). — On promet à Monluc de le charger d'apporter au roi la nouvelle de la victoire (p. 283). — Malgré cette promesse, le capitaine des Cars obtient cette mission (*ibid.*). — Regrets et désespoir de l'auteur (p. 284). — Il demande un congé et rentre en France (*ibid.*). — Conséquences de la victoire de Cerizolles (p. 285). — Le roi retire les troupes du Piémont (p. 286).

Monluc revient en Italie avec une compagnie de 1200 hommes levée en Gascogne (*ibid.*). — Prise de Carignan (p. 287). — Détails rétrospectifs sur la rupture du pont de Carignan (p. 288).

Guerre avec l'Angleterre (p. 289). — Que, Paris pris, la France ne serait pas perdue (p. 290). — Prise de Boulogne par les Anglais (p. 291). — De Tais amène du Piémont vingt-trois enseignes pour reprendre cette ville (*ibid.*). — Monluc tombe malade à Troyes (*ibid.*). — Il se rend au camp de Boulogne et devient mestre de camp (p. 292). — De Tais se prépare à donner un assaut de nuit à la ville (p. 293). — Accompagné de Monluc, il va reconnaître les lieux (p. 294). — Il fait son rapport au dauphin (p. 295). — Monluc attaque l'artillerie (p. 296). — De Tais est blessé (*ibid.*). — Désordre des assiégeants. Les capitaines italiens et gascons quittent le champ de bataille (*ibid.*). — Monluc continue le combat (p. 297). — Il est attaqué par les Anglais (p. 298) et obligé de reculer (p. 299). — Monluc, chassé des murailles par une pluie torrentielle, se retire dans une église et rassemble quelques soldats (*ibid.*). — Pressé par les ennemis, il se décide à faire tête avec l'aide de d'Andelot, de Noailles et de quelques autres capitaines (p. 300). — Les ennemis sont mis en fuite (p. 301). — A la faveur de ce succès, d'Andelot et de Noailles se réfugient à la tour d'Ordre (*ibid*). — Monluc, escorté de quelques piquiers, protége leur retraite (*ibid.*). — Succès de cette manœuvre (p. 302). — D'Andelot fait connaître au dauphin le dévouement de Monluc (*ibid.*). — Amitié

14 septembre 1544.



de ce prince pour l'auteur des *Commentaires* (p. 304). — Insuccès de l'assaut donné à Boulogne (p. 305). — Le dauphin se retira et laisse au maréchal du Biez le soin de continuer le siége de le ville (*ibid.*). — Paix de Crespy conclue avec l'empereur (*ibid.*).

17 septembre 1544.

Monluc cesse d'être mestre de camp et revient en Gascogne pour

1545. défendre un procès (p. 306). — Il est réintégré dans cette charge et accompagne l'amiral d'Annebaut en Angleterre (*ibid.*). — Départ de l'armée navale (p. 306). — Incendie du grand *Carracon*, vaisseau amiral (p. 307). — Peu de résultats de cette campagne (*ibid.*).

Retour au siége de Boulogne (*ibid.*). — Les assiégeants manquent de pionniers (p. 308). — Du Biez ordonne à Monluc de faire travailler les soldats à la tranchée (*ibid.*). — Les soldats refusent (*ibid.*). — Habileté de Monluc pour les y décider. Il y mène sa compagnie et met lui-même la main à l'œuvre (p. 309). — Tous les soldats suivent son exemple (p. 310). — Monluc reçoit les félicitations des ingénieurs (*ibid.*). — Il faut qu'un capitaine donne l'exemple aux soldats (*ibid.*).

Conquête de la terre d'Oye. Du Biez fait de vains efforts pour attirer l'Anglais en bataille (p. 311). — Prise de quelques redoutes près de Calais (p. 312). — Description d'un fort (*ibid.*). — Sortie des assiégés (p. 313). — Ils sont mis en fuite (*ibid.*). — Monluc se prépare à leur donner l'assaut (p. 314). — Ses dispositions (p. 315). — Il harangue les capitaines et les soldats (*ibid.*). — Assaut (p. 316). — Les Français s'emparent de la redoute (p. 317). — Brissac, général de la cavalerie, se met à la poursuite de l'armée ennemie (*ibid.*). — Un faux rapport du capitaine Castigeac l'arrête (p. 318). — Conseils aux capitaines et enseignements que Monluc tire de sa conduite (p. 320).

Retour au siége de Boulogne (p. 321). — Monluc juge que la réputation des Anglais est usurpée (*ibid.*). — Il prépare une embuscade (*ibid.*)—Attaque et fuite simulée du capitaine Chaux (p. 322). — Les Anglais sont mis en fuite (p. 323). — Monluc déclare à de Tais que les Anglais ont dégénéré (*ibid.*) — Il est bon d'affaiblir dans l'esprit des soldats la crainte qu'ils peuvent avoir de l'ennemi (p. 324). — Monluc obtient un congé pour venir à la cour (*ibid.*). — Tristesse du roi (p. 325). — Monluc

retourne en Gascogne (*ibid.*). — Mort de Henri VIII (*ibid.*). — Mort de François Ier (*ibid.*). 31 mars 1547.

Henri II rappelle Monluc et lui donne le gouvernement de Moncalier en Piémont (*ibid.*). — L'auteur y passe dix-huit mois et revient en Gascogne (p. 326). — Il apprend que Brissac est envoyé en Italie comme lieutenant du roi (*ibid.*). — Il se rend à la cour avec Tilladet (p. 327). — Le roi ordonne aux deux capitaines de rejoindre Brissac (*ibid.*). — Mort du prince de Melphe; Brissac maréchal de France (p. 328). 1550.

Siége de Parme et de la Mirandole par les armées dn pape et de l'empereur (*ibid.*). — Exposition des causes de la guerre (p. 329).—Le roi mande à Brissac de prendre l'offensive (p. 331). — D'Aussun tente vainement un coup de main sur la ville de Cherasco (p. 332). — Vassé surprend Saint-Damian (p. 333). — Un capitaine ne doit point laisser endormir sa surveillance (*ibid.*). — Siége de Quier (p. 334). — Avis de Monlnc pour prendre cette place (*ibid.*). — Il est chargé de condnire l'artillerie (p. 335). — Les habitants obtiennent d'être reçns à composition (p. 337). — Le gouverneur parlemente et demande dn temps pour se retirer (p. 338). — Monluc est choisi pour occuper la ville (p. 339). — Pendant l'entrée des troupes il fait une chute douloureuse (p. 340).— Difficultés de la guérison (p. 341). Juin 1551.

Ferrand de Gonzague assemble une armée à Asti (*ibid.*). — On croit à une action décisive. Arrivée des princes de Condé et d'Enghien, des seigneurs de Montmorency, d'Aumale, de Charny et de Larochefoucauld (p. 342). — Siége de Lans (p. 343). — Brissac envoie chercher Monluc (*ibid.*) et lui donne l'artillerie à commander (p. 344). — Situation de Lans (*ibid.*). — Difficulté de placer l'artillerie (p. 345). — Brissac et tous les membres dn conseil déclarent la place imprenable (p. 346). — On décide Monluc à aller la reconnaître (*ibid.*). — Il indique un moyen de hisser l'artillerie à portée des murailles (p. 347). — Conseil de guerre (p. 348). — Avis dn maréchal (p. 349). — Monluc convertit tous les membres du conseil à son opinion (p. 350) — Il charge les princes d'Enghien et de Condé, Montmorency et un autre capitaine de condnire quatre pièces d'artillerie (p. 351). — Précautions de Monluc ponr se tenir à couvert du feu de la

place (p. 352). — Ses dispositions pour monter les canons
23 janvier 1552. (p. 353).— Après quelques décharges la ville se rend (p. 356). — Le premier devoir de l'assiégeant est de bien reconnaître la place assiégée (p. 357).

Retour des princes en France (*ibid.*). — Brissac s'empare de Saint-Martin, Pont, Castelleto, Valpergue et autres places aux environs d'Yvrée (p. 358). — Siége de Cève par dom Arbre de Cende (*ibid.*). — La ville est dégagée (p. 359). — Les Impériaux sont attaqués sur leur retraite (*ibid.*). — Habileté de leur chef (p. 360).

Fin 1552. Gonzague leva une armée supérieure à toutes les forces réunies des Français en Piémont (p. 361). — Il menace Caselle (*ibid.*). — Brissac se résigne à abandonner cette ville (p. 362).—Monluc se propose pour la défendre (*ibid.*). — Description de Caselle (p. 363). — Dispositions prises par Monluc (*ibid.*). — Le s. d'Ygié vient se joindre à lui (p. 364). — Adieux du maréchal à Monluc que l'on tient pour perdu dans ce poste désespéré (p. 365). — Il commence à fortifier la ville (p. 366). — Toute la compagnie d'Ygié, conduite à Moncalier, se débande et vient rejoindre son chef à Caselle (*ibid*.). — Ordre établi dans la ville assiégée (p. 367). — Zèle des habitants (p. 368). — Conseils aux capitaines (p. 369). — Gonzague met César de Naples à la tête de son armée (*ibid.*). — La lenteur des Impériaux donne à Monluc le temps de fortifier entièrement la ville (p. 370). — Les capitaines espagnols et italiens refusent d'employer leurs compagnies au siége de Caselle (p. 371). — Prise d'Albe par Lamothe Gondrin (*ibid.*). — Monluc, informé de cette grande nouvelle, la fait passer aux ennemis (p. 372). — César de Naples lève le siége de Caselle et se rend devant Albe pour essayer de la reconquérir (p. 373). — Monluc envoie à Albe ses pionniers et ses soldats pour la défendre (*ibid.*). — Conseils aux capitaines : l'audace est nécessaire dans un poste important et périlleux (p. 374).

Gonzague apprend que la ville d'Albe a reçu des renforts ; il menace Carmaignolles (p. 375). — Monluc et Vassé sont chargés de protéger cette ville (p. 376).— Gonzague assiége Saint-Damian (*ibid.*).—Secours envoyés par Brissac à Briquemaut et Chavigny, gouverneurs de la place (p. 377). — Monluc, mécontent des dis-

positions du capitaine chargé de conduire le convoi, prend lui-même le soin de le diriger (p. 378). — Difficultés de l'entreprise (*ibid.*). — L'exécution d'un coup de main demande de jeunes soldats (p. 379). — Défection des Italiens (p. 380). — Monluc écrit au maréchal de Brissac qu'il ne faut rien attendre des Italiens et le prie de faire venir sa compagnie (*ibid.*). — Le capitaine Charry accourt à Cisterne avec cinquante soldats (p. 381). — Monluc choisit un enseigne italien, Pedro Antonio, pour traverser le camp ennemi (*ibid.*). — Il harangue les hommes de sa compagnie (p. 383). — Vigoureuse attaque de Charry sur les corps de garde des assiégeants (p. 385). — A la faveur de cette diversion, Pedro Antonio et les paysans qui l'accompagnent pénètrent dans la ville (*ibid.*). — Éloge de Charry (*ibid.*). — L'auteur déplore la mort prématurée de ce capitaine et celle de Pierre Bertrand de Monluc (p. 386). — Bricquemaut et Chavigny demandent de nouveaux secours (p. 387). — Charry reçoit et exécute l'ordre d'accompagner un second convoi (p. 388). — Les ennemis découragés lèvent le siége (p. 390). — En arrivant à Saint-Damian, Monluc tombe dans une embuscade (*ibid.*). — Charry est blessé et fait prisonnier (p. 392). — Monluc reçoit les félicitations de Brissac (*ibid.*).

Brissac demande et obtient pour Monluc la charge de gentilhomme de la chambre et le gouvernement d'Albe (p. 392). — Monluc veut être remplacé comme mestre de camp et fait nommer le baron de Chepy à sa place (p. 393). — Éloge de Brissac. Un capitaine est heureux de servir sous un général qui n'est pas jaloux de ses services (p. 394). Avant le 10 mars 1553.

Siége de Benne par les Impériaux (*ibid.*). — La ville est dépourvue de vivres (p. 395) et de garnison (p. 396). — Craintes du comte de Benne (p. 397). — Brissac averti envoie chercher Monluc (p. 398). — Celui-ci, après quelques objections, accepte la mission de défendre la place et jure d'y mourir plutôt que de la rendre (p. 399). — Difficulté de récolter des grains et de les faire moudre (p. 400). — Il est ordonné aux habitants de recueillir pendant la nuit les blés des environs (p. 401). — Monluc écrit au capitaine Hiéronim de couper les barrages établis par les ennemis sur la rivière (*ibid.*). — A une heure du matin le capitaine Théodore Bedeigne sort des murs pour occuper les Juin 1553.

ennemis par une diversion (p. 402). — Succès de cette moisson de nuit (*ibid.*). — Seconde moisson (p. 403). — Abondance de vivres dans la ville (p. 404). — Gonzague lève le siége (*ibid.*).

Monluc prend le gouvernement d'Albe (p. 405). — Un capitaine qui veut faire de grandes choses doit renoncer aux plaisirs et tout sacrifier au devoir (*ibid.*).

Siége de Cortemiglia (p. 407). — Description de la place (*ibid.*). — Insuccès de l'artillerie (*ibid.*). — Monluc va reconnaître le château (p. 408). — Il découvre un passage pour les canons (p. 409). — Discussion avec Balazergues et Duno, commissaires de l'artillerie (p. 410). — Monluc décide Brissac à le suivre dans une reconnaissance nouvelle (*ibid.*). — Danger couru par le maréchal (p. 411). — Les affirmations de Monluc sont reconnues être véritables (p. 412). — Préparatifs des assiégeants (p. 413). — Capitulation de don Diégo, gouverneur de la ville, (p. 415). — Revue de la conduite de l'auteur au siége de Lans et de Cortemiglia (p. 416). — Dieu a donné aux hommes toutes les facultés qui leur étaient nécessaires pour s'aider (p. 417). — Un capitaine ne doit pas espérer que ses amis couvriront sa faute (*ibid.*). — Conseils aux assiégeants et aux assiégés (p. 418).

Avant le 13 juillet 1553. Brissac se dispose à assiéger Cève (p. 419). — Monluc s'empare de Serravalle et de deux autres petites villes (*ibid.*). — Conseils aux capitaines : les heures de la capitulation sont toujours dangereuses (p. 420). — Il ne faut parlementer qu'à la dernière extrémité (p. 421). — Description de Cève (*ibid.*). — Monluc, nommé maréchal de camp avec Francisco Bernardin, engage une escarmouche avec la garnison (p. 422). — Ils sont appuyés par Bonnivet (p. 423). — Les Impériaux sont refoulés dans la ville (p. 424). — Pertes de la compagnie de Bonnivet (*ibid.*). — Capitulation de Cève (p. 426).

Monluc se glorifie des services qu'il a rendus en Piémont (p. 427). — Rappel de l'escarmouche d'Andezeno (*ibid.*). — Les morions jaunes de Monluc (*ibid.*). — Rappel d'un combat livré pendant le siége de Boulogne (p. 428). — Pourquoi l'auteur s'est abstenu de raconter ces événements (p. 429).

Monluc malade quitte le Piémont (*ibid.*). — Sa réputation en Gascogne (p. 430). — Honneurs qui lui sont rendus (*ibid.*). Septembre 1553.

LIVRE TROISIÈME.

Hauts faits du duc de Guise en Champagne (p. 432). — Regrets de Monluc de n'avoir pu assister au siége de Metz (*ibid.*). — Retour aux affaires d'Italie. Révolte de Sienne (*ibid.*). — Les Siennois obtiennent l'appui du roi de France (p. 433). — Le roi envoie Strozzi pour leur porter secours (*ibid.*). — Exploits de Strozzi (p. 434). 5 août 1552. 20 janvier 1553.

Strozzi demande à être remplacé dans Sienne (p. 434). — Conseil tenu par le roi pour y nommer un gouverneur (p. 435). — Le roi propose Monluc (*ibid.*). — Cette proposition est appuyée par le duc de Guise et le maréchal de Saint-André (*ibid.*). — Le connétable objecte les défauts du caractère de Monluc (*ibid.*). — Réplique du roi (*ibid.*). — Nouvelle opposition du connétable (p. 436). — Le roi mande à Brissac de faire venir Monluc à Avignon (*ibid.*). — Le maréchal, qui ne pouvait se passer de lui, cherche à détourner le roi de son projet (p. 437). — Il écrit en même temps à Monluc pour le prier de ne point accepter cette charge (p. 438). — Un sage lieutenant de roi ne doit rien épargner pour retenir auprès de lui un bon capitaine (p. 438). — Nouveau conseil tenu sur les lettres de Brissac (*ibid.*). — Avis du duc de Guise (p. 439). — Avis conforme du maréchal Saint-André (*ibid.*). — Le roi se décide et ordonne à Monluc de se rendre à Marseille (*ibid.*).

Monluc, malgré le triste état de sa santé, se met en route (p. 440). — Sa reconnaissance pour le roi (*ibid.*). — Il s'embarque avec le baron de la Garde et aborde aux côtes de Toscane, près de Scarlino (p. 442). — Combat de Santo-Abondio : attaque du marquis de Marignan (p. 443). — Désordre des Français (p. 444). — Monluc se joint au capitaine Marioul de Santa Fior (*ibid.*). — Description des lieux (p. 445). — Monluc fait marcher sa compagnie commandée par le capitaine Charry (*ibid.*). — Il se porte au secours de Cornelio Bentivoglio (p. 448). — Les Impé- Mars 1554.

riaux grossissant leurs forces, il décide les Grisons à prendre part au combat (p. 449). — Bentivoglio dégagé prend l'offensive (*ibid.*). — Attaque du capitaine Charry (*ibid.*). — Marignan se retire en désordre (p. 450). — Entrée de Monlue à Sienne (p. 451).

Fin juillet 1554.

Strozzi établit son camp aux environs de la ville (p. 452).— Conseil de guerre (*ibid.*). — Monlue opine pour une bataille (p. 453).—Son plan (*ibid.*).—Incertitude de Strozzi (p. 454).— Marignan déplace son camp et va s'établir près de Marciano (*ibid.*). — Voisinage des deux armées (p. 455). — Désavantage de Strozzi (*ibid.*). — Monlue lui conseille de changer de position (p. 456). — Strozzi se décide à reculer jusqu'à Lucignano (p. 457). — Monlue lui conseille de se retirer pendant la nuit (*ibid.*). — Strozzi adopte, puis repousse cet avis (p. 458). — L'auteur, informé de ce brusque changement, prévoit une défaite et rassemble le sénat de Sienne pour lui en faire part (p. 459).

Discours de Monlue (*ibid.*). — Dangers de la décision prise par Strozzi (*ibid.*). — Dans la crainte du résultat, l'auteur a voulu rappeler aux citoyens de Sienne le soin de leur indépendance (p. 461).—Ils ne doivent pas se croire perdus pour une défaite (*ibid.*). — Les Siennois se montreront-ils les dignes fils des Romains (p. 462). — Exemples tirés de la conduite des Romains après la bataille de Cannes (p. 463). — Dispositions à prendre (p. 464). — Monlue offre aux Siennois sa vie et celle de ses soldats (*ibid.*).

12 août 1554. Énergie des Siennois (*ibid.*). — Combat de Marciano (p. 465). — Le capitaine Combas apporte la nouvelle de la déroute de Strozzi (*ibid.*).—Le sénat apprend courageusement ce désastre (p. 466). — Conseils aux défenseurs des places pour prévenir le découragement des assiégés (*ibid.*). — Marignan ne tire aucun parti de sa victoire (p. 467). — Incertitude des causes de la défaite (*ibid.*). — Graves blessures reçues par Strozzi (p. 468). — Bruits de la mort de Monlue. Lansac, désigné pour le remplacer, tombe aux mains des Impériaux (*ibid.*). — Le combat de Marciano doit servir d'exemple aux capitaines qui veulent faire des retraites en vue de l'ennemi (p. 470). — Autres exemples : ba-

taille de Saint-Quentin. On eût pu couvrir la retraite en hasardant les arquebusiers (*ibid.*). — C'est ainsi que Monluc, âgé seulement de dix-neuf ans, sauva l'armée à Saint-Jean de Luz (p. 481). — Conseils aux capitaines; mieux vaut tenter une retraite de nuit que de jour (*ibid.*).



COMMENTAIRES

DE

BLAISE DE MONLUC

COMMENTAIRES

DE

BLAISE DE MONLUC.

PRÉAMBUL A MONSEIGNEUR[1]

PAR LE SEIGNEUR DE MONLUC.

Monseigneur[2], encores que sa Majesté soit le principal chef des armes et de toutes chozes qui deppendent de sa coronne, vous estes son lieutennent général qui commandés soubz luy à tout ce qui est soubz la coronne, et, pource qu'il n'est pas raisonnable que le Roy marche, à toutes occasions qui se présenteront, en camp et que c'est vous, j'ay voullu vous adresser ce petit escript de ma vie, estant bien certain que je n'y ay mis choze qui ne puisse porter proffict à ceux qui exercent les armes et à ceux qui les exerceront

1. Henri, duc d'Anjou, plus tard Henri III, frère de Charles IX, né à Fontainebleau le 19 septembre 1551. Après la bataille de Saint-Denis et la mort du connétable Anne de Montmorency, le roi, sur les conseils de la reine-mère, donna à son frère, le duc d'Anjou, le commandement général de l'armée. (12 nov. 1567.)

2. Cette dédicace est inédite, sauf trois passages que nous indiquerons en leur lieu.

après nous, vous suppliant très humblement, monseigneur, le vouloir accepter, vennant d'ung vostre très humble et très obéissant serviteur que je vous suis.

Et, pource que vous me pourrés demander qui m'a esmeu d'escripre ma vie, ou soit que je m'aye voullu vanter dens mon livre, ou bien, qu'après l'avoir veu, me fere fere au Roy quelque récompence des services que j'ay faictz, je proteste devant Dieu et l'en appelle en tesmoin si c'est ny l'ung ny l'aultre; mais c'est pour la deffense de mon honneur et réputtation, lequel honneur et réputtation j'ay acquize dens la France et aux païs estrangiers, dont mon nom est cogneu et remarqué pour ung fidelle, loyal subject et serviteur de mon Roy par toute la chresliente. Et, comme je l'ay faict cognoistre par les armes, monsieur de Valence, mon frère[1], auquel je ne veux desrober son honneur, l'a faict cognoistre par sa vacquation par toute l'Europpe et jusques en Turquie, en la mesmes loyaulté que j'ay faict de ma part à l'endroict du service du Roy nostre seigneur et maistre. Et, pource qu'il a coureu ung bruict à la court, lequel je m'asseure qu'il s'est estandu jusques à Rome et en Espaigne et par tout où sa Majesté a ambassadeurs, ne m'ayant mis sus aultre

1. Jean de Monluc, évêque de Valence et de Die (1508-1579), négociateur habile, très-employé pendant les règnes de François Ier, Henri II et Charles IX. Il remplit successivement des missions à Rome, à Venise, à Constantinople, en Angleterre, en Écosse, et enfin en Pologne où il prépara l'élection du duc d'Anjou en 1572. Il mourut en 1579, à Toulouse. Il fut le père de Jean de Monluc, seigneur de Balagny, maréchal de France sous le règne de Henri IV.

On trouve dans le tome X de l'*Histoire de France* du P. Daniel une dissertation du P. Griffet sur Jean de Monluc.

choze sinon que j'ay eu intelligence avec les ennemis de mon Roy, pillé ses finnances, mis impozitions sur son peuple pour m'enrichir; aultres, que je n'avois point voullu combatre, et tout ce qui oste entièrement la bonne fame et renommée d'ung homme de bien. Et, puisque ce bruict a coureu par tout, je n'ay pu fere de moingz que de rendre compte de ma vie et de toutes chozes qui sont passées par mes mains, et par le menu et à la véritté, affin d'ouster la mauvaize oppinion que dens le royaulme et hors icelluy l'on pourroict avoir prins de moy.

Et, pource que toutes ces chozes que l'on a inventées contre de moy (s'il estoit véritable) procedent de faulte de la loyaulté que nous debvons pourter au service de nostre Roy et que la trahison est unye en la desloyaulté, lesquelz ne se peuvent desséparer et n'y peult avoir de l'ung qu'il n'y aye de l'aultre, je commenseray à dire ce que me semble d'où procède premièrement la trahison. Si l'homme est loyal à son maistre, jamais il n'entrera au chemin de la trahison, car ceste loyaulté amenne unne si grande sagesse en l'homme que luy mettra tousjours devant les yeux que, s'il entre en desloyaulté, il entre incontinent en la trahison; et tout à coup son honneur, sa réputtation, encores qu'il en eust acquize autant que Cezar mesmes en a acquis, le tout yra en perdition; et, en lieu qu'il se doibt enterrer avecques ce grand honneur aquis en grandz peynes et travaulx, il s'enterrera avecques infamie immortelle; non seullement s'enterrera-il diffamé, mais il diffamera et déshonnorera toute sa postérité. Doncques que faut-il fere pour ne tomber en ce malheur? Il fault que nous faisions

requeste à Dieu qu'il nous conserve la loyaulté, affin de n'entrer en trahison, puis que l'ung ne peult aller sans l'aultre; et allors nostre honneur demeurera claire et nette devant Dieu et les hommes.

Or peult-estre qu'aulcungz se fieront de couvrir ceste desloyaulté avecques beaucoup d'excuzes d'une part, autres avecques faux tesmoingz qui n'auzeroinct dire le contraire. Tout cella n'y sert de rien, car il fault croire que jamais le feu ne se faict si proffond que la fumée n'en sorte. Car pour ung qui croeira les excuzes et aultre [qui] adjoustera foy aux tesmoeignages, cent aultres croiront la véritté; et, despuis que l'honneur et réputtation de l'homme est mize en disputte, tout cella ne vault rien; car il fault que l'honneur et réputtation de l'homme demeure devant tous hommes claire et nette; ouy, jusques aux femmes, affin que la contrariетté ne mette en oppinion à la fin que la choze soyt véritable. Car l'homme ne peult pas tousjours demeurer en ce monde sans qu'il ne luy advieigne quelque peu d'infortune, et, advennent cella, alors tout le monde croira la véritté.

Et pour retourner à mon faict particulier, je declaire icy que je n'ay eu à ma vie particippation ny intelligence avecques prince ny aultre estrangier, ny avecques personne vivante, qui aye esté déclairé ennemy du Roy. Or, des grandz qui ont menné ces guerres, ne sont point encores tous mortz, car il en y a en vie; que l'on leur y demande. Et ne m'ayment pas tant qu'ilz ne disent la véritté de ce qui en est, je veux dire durant la guerre, car durant la paix j'ay suyvy la volonté et commandement du Roy. Car, pource que

sa Majesté les a déclairés pour ses bons subjectz et serviteurs, je ne me suis poinct aucunement voullu formalizer à l'encontre de personne, sinon durant la guerre que j'ay esté lieutennent de Roy; et durant la paix je mettois le tout à la justice. Doncques on ne me peult point reprocher de faulte de loyaulté. Et, quant aux finnances, les recepveurs et trésoriers sont en vie, les commissaires pour enquérir qui y aura touché[1]. Et, si je m'y trouve d'ung seul liard, si le Roy ne me faict trencher la teste, il ne fault pas trouver estrange s'il est si mal servy, comme l'on dict et qu'il est, veu qu'il n'en faict aulcung exemple; et fault doncques qu'il s'en praigne à soy mesmes et non à ceux là qui le font. Et, quant aux impositions et levées de deniers sur le peuple pour m'enrichir, encores en doibt fere le Roy plus grande punition; car il y a plus de pitié au peuple que non au Roy; car plus facillement sa Majesté s'en fera bailler à son peuple que son peuple en trouver ny guaigner au grand trevail de leurs corps. Et par là je concluz que le Roy doibt fere plus grande puguition de moy et de tous ceux qui le font que si l'on luy desroboit l'argent en sa bource propre. Or le président Tamboneau[2] a faict rendre

1. Ce qui suit jusqu'à : *Ung aultre chose m'a l'on mis sus....* se retrouve en partie à la fin du septième livre des *Commentaires.*

2. Le président Tambonneau, de la cour des comptes, fut envoyé en Guyenne à la fin de l'année 1570, pour examiner la gestion des receveurs des finances. Jean de Monluc, évêque de Valence, qui remplissait en ce moment auprès de son frère les fonctions de commissaire-receveur, parle, dans une lettre écrite au roi le 22 octobre 1570, de son prochain passage à Condom. (Bibl. imp., Ms. Harlay Saint-Germain, vol. 323, 4, fol. 284.) Le même fonds renferme une lettre de Tambonneau au roi, datée du

compte à toute manière de gens qui ont levé deniers et aura peu veoir s'il en est jamais venu ung dennier en ma bource.

On m'a chargé aussi que j'avois donné aulcungz meubles de Huguenaudz qui ne portoinct poinct les armes et que j'ay contrevenu contre la protection que le Roy les avoict prins. Je n'y ay de rien contrevenu, veu qu'eux ne respectoinct personne aulcune à les pilher, voire jusques aux femmes. Et que pouvois-je fere de moingz que de donner de leurs meubles aux gens d'armes et soldatz qui m'en demandoinct, puis qu'eux ne se vouloint contenir et laisser vivre en paix et seuretté les catholiques qui ne bougeoint de leurs maisons ny ne portoint point les armes? Si je n'eusse faict cella, je révoltois toute la noblesse et tous les soldatz contre le Roy, puis que les ennemis avoinct permission de pilher et saccaiger les catholiques et non les catholiques à eux. Et m'eust-on chargé que je tennois le party des Huguenaudz et non des catholiques; et, par là, on ne me pouvoit dépeindre d'aultre manière que d'ung bon traistre à mon maistre et à tous les trois estatz. Que de trois qu'il y en a, qui sont l'Esglise, la noblesse et le tiers estat, ilz n'en ont pardonné à pas ung, s'ilz l'ont peu prendre.

Or je confesse donc avoir donné leurs meubles aux gens d'armes et gens de guerre qui m'en ont demandé, veu qu'il ne s'est jamais monstré procureur du Roy ny aultre qui les aye voullus prendre pour en fere

30 janvier 1571, qui nous apprend l'époque de son arrivée à Bordeaux. Cette lettre, écrite avant que Tambonneau ait pu connaître toutes les affaires qui lui étaient soumises, garde le silence sur l'administration de Monluc. (Vol. 323, 5, fol. 37.)

proffict pour le Roy. Et, si le parlement de Bordeaulx et senneschaucées deppendentes d'icelluy fussent esté aussy curieux à les prendre pour le proffit du Roy et pour s'en ayder en ses guerres comme ilz sont curieux ast'heure à ruyner et destruire ceux à qui j'en ay donné, le Roy se fut aydé d'ung million de franx. Qu'en trois mois tout cella fut esté recuilly. Mais jamais homme n'en a veu ung seul qui en aye faict le semblant, affin que les Huguenaudz leur conservassent le leur.

Ung aultre choze m'a l'on mis sus, que j'en avois prins moy mesme; il est vray et le confesse; de merchans qui apportoint marchandizes et vivres aux ennemis et aux terres qu'ilz tennoint. Je laisse juger à tout le conseil du Roy si cella n'estoit prins de bonne guerre. Et, s'il se trouve encores de cella qu'il en soit venu six mil franx en ma bource, j'en donray dix mille, et si le plus grand guaing que j'ay faict en toute ceste guerre n'est la rançon que j'ay eue de monsieur de la Roche Chalais[1]. Encores y a l'on voullu comprendre ma femme, disant qu'elle mesmes avoict ransonné le monde. Je confesse que l'on luy a faict quelque présent pour fere quelque chaine, mais, s'il se trouve que jamais il luy aye esté donné cinq cens escuz, j'en payeray deux mil. Or je loue Dieu que, puis que l'on ne me peult nuyre par verités, on s'est aydé et s'ayde-on par mensonges. Et, avecques tout cella, le Roy, la Reyne et vous, monseigneur, me

1. La Roche-Chalais, fait prisonnier en 1569, à la suite d'un siége, dans son château de Chalais en Saintonge. Sa rançon fut taxée à 6000 écus, qui furent partagés également entre Monluc, Montferrand et la Vauguyon. (Voyez le sixième livre des *Commentaires*.)

trouverés homme de bien et net de loyaulté et de trahison. Que pleust à Dieu qu'il m'eust cousté ung bras et que tout le monde fut aussi net à l'endroict du service du Roy comme je suis, car ses afferes en fussent allés mieux qu'ilz ne sont!

Or, pour laisser ce propoz, j'en prendray ung aultre, c'est que nous sommes si ingratz aujourd'huy à l'endroict du Roy que l'on n'en veoid à grand peyne pas ung qui ne se plaigne et qu'il n'uze de reproches envers sa Majesté. Et tous disons que nous luy avons faict de grandz services et qu'il ne nous a poinct faict de biens. Je veux respondre à cella. Que serions-nous si n'estoict le Roy, grandz et petis, ny vous mesmes, monseigneur? Non que je veulhe vous mettre au reng de ceux qui se plaignent de luy, mais seullement pour servir de comparaison. N'est-ce pas le Roy qui vous a baillé les charges que vous avés, au moyen desquelles vous avés acquis unne renommée et réputtation qu'il n'y a prince en l'Europpe qui l'aye meilleure que vous? N'estes-vous pas doncques vous mesmes obligé au Roy des moyens qu'il vous a baillés pour acquérir ceste grande réputtation? Et que diroict-on de vous mesmes, s'il ne les vous eust baillés? Car vous ne seriés bougé de la court ou de quelque lieu où vous eussiés prins voz plaisirs et voluptés. Les ungz eussent dict que vous ne seriés jamais qu'ung vicieux, les aultres diroinct que vous n'aviés point de coeur et ne vauldriés jamais rien. O que la différence est bien grande ast'heure de ce que l'on dict de vous! Que diroict-on d'ung monsieur de Monpansier[1]? et de tant

1. Louis II de Bourbon, duc de Montpensier (1513-1582).

d'aultres princes qu'il y a encores en vie et de tant de princes, seigneurs, cappitaines et soldatz qui sont mortz, ayant laissé sur la terre une réputtation et honneur pour eux que leur rennomée sera à jamais immortelle, que non seulement se sont-ilz enterrés en grand honneur, mais encores en ont-ilz honnoré tout ce qui est descendeu d'eux et de ceux qui en descendront, tant que les escriptures dureront?

Et, puis que j'ay parlé des grandz, encores veux-je parler des petis. Que seroit-ce d'ung monde d'enfans de laboreurs qui sont mortz, et encores en y a en vie? Aultre chose, si ce n'est comme leurs pères ont esté; et néanmoingz ilz se sont enterrés ou ilz vivent en réputtation d'estre filz de princes. Il nous fault doncques tous confesser que l'honneur et réputtation que nous avons acquize, nous la tennons de Dieu premièrement et du Roy, car, si ce n'estoict les moyens qu'il nous a baillés, en lieu de la réputtation en quoy nous sommes, nous serions estimés moingz que bestes, car toutes les bestes peuvent servir à quelque choze et les hommes qui n'auroinct acquis aulcune réputtation seroint venuz au monde inutilles de toutes chozes. Or recognoeissons doncques que sans le Roy nous ne serions rien.

Je scay bien que l'on me dira que pour les grandz

gouverneur successivement de la Touraine, de l'Anjou et du Maine, du Dauphiné et de la Bretagne. En 1568, il commanda l'armée de Guyenne et de Poitou, défit les Huguenots et rejoignit le duc d'Anjou. A Jarnac et à Moncontour, il commença l'attaque et combattit vaillamment. (*Vie de Louis de Bourbon, duc de Montpensier*, par Coustureau, publiée par du Bouchet. In-4, Rouen, 1642.)

services que l'on a faict l'on devroit avoir grandz récompenses. Je vous respondray à cella que si vous avés faict services au Roy, grandz et petis, vous avés observé le commandement de Dieu, qu'ainsi le nous a commandé ; et, quant aux récompences des biens, il fault que cella procède de sa bonne volonté et non les avoir par reproches et importunittés, et prier tous Dieu qu'il luy donne la cognoissance de ceux qui le servent bien et mal (car il en y a prou de l'ung et de l'aultre), affin que ses biensfaictz ne soint point mal employés; car il n'y a rien qui porte si grand escandalle aux bons que quand le Roy faict des biens à ceulx qui le servent mal. Et aultre choze n'en debvons-nous fere, car, si nous faisons aultrement, nous monstrerons évidement que nous ne l'avons point servy sinon pour l'espérance de ses biens faictz, et non pour la bonne fame et rennommée que par son moyen nous aurons acquis[1].

O que l'honneur de telles gens demeure en bien petit lieu, puis qu'ilz estiment plus les biens que leur rennommée et réputtation! Et verra l'on bien souvent que ceux qui ont obtenu plus de bienfaictz du Roy, eux ou leurs prédécesseurs, ce sont ceux là qui se plaignent le plus et qui uzent de plus grandz reproches envers le Roy, disans qu'ilz luy ont faict de grandz services et enduré beaucoup de peynes et de travaulx aux guerres. Que si l'on les despoilloit tous nudz, l'on verroict de belles personnes qui n'auroint pas unne seulle playe sur leurs corps; et telles gens,

1. Les deux alinéas qui suivent se retrouvent en partie à la fin du septième livre des *Commentaires*.

s'ilz ont guières porté les armes, sont bienhureux, car ilz sont accomparagés à Jésus Christ; que, quand il monta aux cieux, il en rapporta tout le sang qu'il avoict apporté au monde, encores qu'il en eust respandu : aussi feront ceux là, le jour de la Résurrection, quand ilz yront en paradiz, car ilz n'en auront pas respandu unne seulle goutte sur la terre.

Il y a encores aultre manière de gens qui se plaignent; ouy, jusques aux moindres qui servent le Roy. Et disent les ungz qu'ilz l'ont servy quatre ou cinq ans, les aultres sept ou huict, et n'ont peu acquérir que trois ou quatre mil livres de rente. Je ne parle pas seullement des gens de guerre, mais de tous aultres estatz que le Roy se sert. Il me souvient avoir ouy dire à mon père, qui estoict ancien, et à d'aultres plus anciens que luy, qu'il se disoit à la court et par toute la France (et c'estoict du temps des Roys Louys unziesme et douziesme) :

Chastillon, Bourdillon, Galiot et Bonneval
Gouvernent le sang royal[1].

Je veux dire que tous ces quatre seigneurs qui ont gouverné deux Roys n'acquérirent jamais tous en-

1. Ce proverbe est cité par Brantôme dans la vie de M. de Chastillon :

« Chastillon, Bourdillon, Bonnéval,
« Gouvernent le sang royal.

« Aulcuns y mirent Galliot qui fut depuis le grand escuyer Galliot. »

Jacques de Coligny, seigneur de Chastillon, oncle de l'amiral de Coligny, prévôt de Paris, chambellan de Charles VIII et de Louis XII, lieutenant des cent gentilshommes de Charles VIII, périt au siége de Ravenne en 1512. (Du Bouchet, *Preuves pour*

semble dix mil livres de rente. Je l'ay dict d'autresfois à monsieur le mareschal de Bordillon[1], lequel me respondoict, qu'en lieu que son prédécesseur eust acquis, que, de trois mil livres de rente qu'il avoict, il en vendist les quinze cens et les laissa pouvres. Que l'on demande à monsieur l'amirail[2] qu'il monstre ce que son prédécesseur, qui gouvernoict tout, a acquis; je gaigeray qu'il n'en scauroict monstrer deux mil livres de rente. Quant à Galiot, il a vescu grand aage après les aultres et a acquis par aventure deux ou trois mil livres de rente ou revenu. Et, quant à Boneval, monsieur de Boneval[3], qui est aujourd'huy, et monsieur de Biron sont héretiers d'este maison; je gaigeray qu'ilz ne scauroint monstrer deux mil livres d'acquizition. O bien hureux Roys d'avoir eu de telz serviteurs et

servir à l'histoire de la maison de Coligny, t. II, seul publié, p. 249 et suiv.) Son frère Gaspard de Coligny fut le père de l'amiral.

Philibert de la Platrière, seigneur des Bordes, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourbon, grand-père du maréchal de Bourdillon. (*P. Ans.*, VII, p. 221.)

Galiot de Genouillac, sieur d'Acier, grand écuyer de France. (Voyez le premier livre des *Commentaires*.)

Germain de Bonneval, conseiller du roi, gouverneur du Limousin, etc., l'un des favoris de Charles VII, suivit ce prince en Italie et combattit auprès de sa personne à la bataille de Fornoue. Il servit avec une égale fidélité Louis XII et François I[er] et fut tué à côté de son roi à la bataille de Pavie.

1. Imbert de la Platrière, seigneur de Bourdillon. (Voyez le livre II des *Commentaires*.)

2. Gaspard de Coligny, amiral de France.

3. Germain de Bonneval, dont nous avons parlé plus haut, ne laissa que deux filles, dont l'une épousa Jean de Gontault, seigneur et baron de Biron, qui se trouva par le fait de ce mariage l'un des héritiers du seigneur de Bonneval. Mais la majeure partie de ses biens, en vertu d'une clause de substitution établie par

comme l'on peult bien juger qu'ilz les servoint plus pour l'amitié qu'ilz leur portoinct, que non par ambition ny avarice qui fut en eux, et que ce qu'ilz demandoinct au Roy c'estoict plus pour les bons serviteurs que le Roy avoict que non pour eux mesmes! Or fault scavoir si ceulx qui sont descendeus d'eux meurent de faim pour cella. Ilz en sont plus estimés et honnorés par tout le royaulme de France que ceux qui en ont uzé aultrement.

Maintenant je veulx parler de moy mesme, qui ne suis jamais esté cogneu, sinon pour ung homme de peu et de rien, si ce n'estoict les moyens que le Roy m'a baillés pour acquérir la rennommée, que j'ay guaignée non seullement dens le royaulme mais par toute la chrestienté; et loue Dieu et le remercie de la grace qu'il m'a faict de m'avoir faict entrer en la cognoissance du Roy, par là où j'ay acquis ce que j'estime plus que tous les biens de ce monde, qu'est l'honneur et réputtation en laquelle j'ay immortalizé le nom de Monluc, par l'ayde de Dieu, et pour loïal et fidelle subject et serviteur du Roy; et, encores que je n'aye acquis, en si long temps qu'il y a que je porte les armes, que pour quatorze ou quinze mil franx de biens, si ne m'a l'on jamais ouy plaindre du Roy, pour ne m'avoir récompencé des services que je luy ay faictz ny de ce que j'ay prins tant de playes en luy

son père, passa à son frère Jean, et plus tard à son neveu Gabriel de Bonneval.

Gabriel de Bonneval, que Monluc désigne ici, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, fort en faveur auprès des princes de la maison de Navarre, prit peu de part aux guerres de religion. Il mourut vers 1590.

faizant service; estimant plus tousjours la réputtation et rennommée que j'ay acquize, en luy faizant service, que tous les biens qu'il m'eust sceu fere; et n'y a rien au monde qui m'aye tant réconforté aux grandes playes que j'ay receues que ce qui se me présentoict tousjours devant mes yeux, que je les avois prinses en faizant service à mon Roy; n'y ayant jamais voullu espergner la vie ny la personne, comme il appert en mon corps; et aussi mes playes m'en portent bon tesmoeignage. Et, quand je seray mort, à grand peyne dira-on que j'en apporte le jour de la résurrection en paradis tout le saug, oz, nerf et voynes que j'ay pourté au monde du ventre de ma mère; et auserois asseurer que je suis aujourd'huy le plus content homme de France, de Dieu et du Roy, et ne veux nier que sa Majesté ne m'aye faict part de ses bienfaictz, car il a donné l'évesché de Condom à mon filz le chevalier[1], qu'encores que monsieur le cardinal de Guize en tire six mil livres de pencion, si luy vault-il encores dix mil franx tous les ans; et avecques cella s'en est allé à Padoue estudyer, disant que puisqu'il avoict prins le chemin de l'Esglize, il ne vouloict point que l'on luy reprocheast qu'il fut ung ygnorant évesque.

Et pource qu'il y a beaucoup de gens qui ont voullu dire qu'il a prins le chemin de l'Esglize que me voyant desfavorizé, ne pouvant espérer d'avoir

1. Jean de Monluc, chevalier de Malte, soutint vaillamment le siége de 1565 contre les Turcs. Il devint évêque de Condom en 1571 et mourut en 1585. Il était fils de Blaise de Monluc et d'Antoinette Ysalgnier sa première femme. (*Gall. christ.*, t. II, col. 969.)

jamais aulcung bien, l'on se trompe; car c'est pour ce qu'il a prins la croix de Sainct Jehan, encores qu'il fust bien june, et qu'il la prinse de bonne volonté, sans contraincte, et que le Roy Henry, vostre père mesmes, l'envoya au grand Maistre à Malte, pour luy bailler. Que tant pour l'honneur qu'il a reçeu de ce que le Roy l'avoict esleu pour ceste vacquation, qu'aussi pour n'avoir jamais eu volonté de la laisser, il a voullu la continuer, ayant oppinion que, s'il faizoit aultrement, Dieu l'en pugniroict. Et j'espère que Dieu luy fera la grace qu'il fera tant de services au Roy que sa Majesté récompensera Monseigneur le Cardinal de Guize d'este pension, et ainsi il n'aura que prou de bien. Et croy que, s'il eust suivy les armes, il n'eust guières esté moingz que ses frères, car son commensement l'a démonstré, tant pour la réputtation qu'il a acquize au siége de Malthe, que là où il s'est trouvé pardeça.

Et quant au dernier, il a espouzé l'héretière de Montesquiou[1], qui n'a pas moingz de sept ou huict mil livres de rente; et je luy ay donné Chabannais[2], que Monsieur de Lioux[3], mon frère, m'avoict donné par

1. Fabian de Monluc suivit son frère Pierre dans la malheureuse expédition de Madère, et ramena en France, après la mort du chef, les restes de sa petite armée. Il fut tué en 1573, au siége de Nogaro en Gascogne. Il avait épousé, le 9 janvier 1570, Anne de Montesquiou, à la condition que ses enfants joindraient le nom de Montesquiou à leur nom. Son fils, Adrien de Monluc-Montesquiou, prince de Chabanais, connu sous le nom de comte de Carmain, joua un rôle important pendant le règne de Louis XIII.

2. Chabannais, principauté en Angoumois, à deux lieues de Rochechouart.

3. Joachim de Monluc, dit le jeune Monluc, seigneur de Lioux,

son testement. Et encores bien qu'ilz soint en procès, j'ay tant de fiance au Roy et en la Reyne, et en vous, Monseigneur, que ferés en sorte que son droict luy sera gardé. Et, avecques ce bien là, il a de dix à onze mil livres de rente.

Et quant à moy j'ay, ou d'espergne que j'ay faict de mon bien, ou de quelques dons que le Roy m'a faictz sur les Huguenaudz ou quelques hommes de la Religion, que les courtz des Parlemens de Tholoze et Bordeaulx vouloint exécutter, lesquelz je leur ay demandés en récompence que j'avois secoureu et l'une ville et l'aultre sans y avoir aulcune obligation, je veux dire par charge que j'en eusse, lesquelz ilz m'accordarent, dont iceux prisonniers me donnarent sept ou huict mil escuz; et tout ensemble j'ay tousjours tenu aux intérestz, avecques cinq mil franx que le feu évesque de Condom me donnoict tous les ans; que tout ensemble me guaignoit de l'argent, lequel je mettois aussi aux intérestz; et m'entretenoys des guaiges du Roy, qu'au commencement estoinct trois mil franx par an, et les deux mil de la pencion de mon bon maistre le Roy Henry, que tant que je vivray je ne l'appelleray aultrement, et trois mil

prince de Chabannais par acquisition, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur d'Albe en 1553, mourut en 1567. Il avait épousé une demoiselle de Fages, dont il eut un fils unique mort en Piémont en 1558. Ce fils lui-même était marié, suivant Boivin du Villars, mais n'avait point d'enfant. (*Mémoires*, livre IX). On conserve à la bibliothèque impériale des lettres de Joachim de Monluc, notamment dans le volume 443 de la collection Gaignières. M. le duc de Dino a publié, dans ses *Chroniques siennoises*, une lettre de Joachim de Monluc, qu'il attribue à son frère Blaise.

franx que la Reyne me fit donner d'avantage à Angoulesme, qu'en tout estoict huict mil, et avecques unne de mes maisons où je tirois la despence de mes bledz et vins.

J'ay despendu tousjours honnorablement tant à ma maison que aylleurs, et tout le reste estoict au guaing, de sorte que je me suis trouvé avoir quatre vingtz ou cent mil franx. Et en ay baillé à l'intérest quarante mil pour marier ma fille Charlotte-Catherine[1], qui a cest honneur et à moy aussi que le Roy et la Reyne l'ont tenue sur les fons, et à la dernière trente mil; et à ma femme[2], pour les grandes peynes qu'elle a prinses en mes grandes malladies et principallement en ma blesseure (que je veux dire que monsieur de Vallence, mon frère, et elle sont autant cause de m'avoir sauvé la vie, après Dieu, que les médecins et chireurgiens qui m'ont pencé), je luy ay donné quatorze mil franx; et je m'entretiens des intérestz qui en sortent

1. Charlotte-Catherine de Monluc, fille de l'auteur des *Commentaires* et d'Ysabeau de Beauville, fut tenue sur les fonts baptismaux, le 25 mars 1565, par le roi d'une part, la reine-mère et Mlle de Guise d'autre part. Elle épousa Aymeric de Voisins, baron de Montaut, lieutenant-général au gouvernement de Provence. (Testament d'Isabeau de Beauville communiqué par M. Beautemps-Beaupré.) Le baron de Montaut appartenait à une des familles les plus anciennes de la Gascogne.

2. Ysabeau-Paule de Beauville, fille de François, seigneur et baron de Beauville, et de dame Claire de Souspez, douairière de Sartigue, épousa, le 31 mai 1564, au château d'Estillac, Blaise de Monluc. On trouvera leur contrat de mariage parmi les *pièces justificatives*. Après son veuvage, elle épousa, le 23 novembre 1579, le comte François d'Escars. (Les contrats des deux mariages d'Isabeau de Beauville ont été retrouvés à Mantes par M. Beautemps-Beaupré.)

et du bien de ma maison. Que tout ensemble je puis avoir de dix à douze mil livres et deux ou trois mil escuz que je tiens dens mes coffres pour me fere enterrer, ou bien pour les despendre en ung besoing pour le service du Roy; et s'il se trouve que j'aye ung escu d'avantage, je le donne au Roy ou à qui luy fera la rellation que j'en aye d'avantage.

J'ay esté constrainct mettre toute ma vie par escript et déclaire tout ce que j'ay au monde, pource que l'on m'a mandé que l'on avoict faict entendre au Roy, à la Reyne et à vous, Monseigneur, que j'avois guaigné trois cens mil escuz. Que j'aymerois mieux estre mort que si cella estoict véritable; car s'il l'estoict, je ne pourrois avoir eu cest argent sans avoir prins des finnances du Roy et de la pillerie que j'aurois faict sur son peuple; et à l'amitié que tous les trois Estatz de la Guyenne me portent, on peult cognoistre si cella est vray ou non. Et comment pense-on que j'en aye prins? Que le Roy me doibt encores quatre ou cinq mil franx de ma pention du temps que j'estois son lieutennent, et, si j'eusse voullu toucher aux finnances du Roy, je pouvois plus tost prendre les guaiges qui me sont deubz.

Et, si j'estois si avare comme l'on m'a voullu fere, le Roy et la Reyne m'ont voullu donner six mil franx de pention sur l'espergne, en lieu des six mil que monsieur le cardinal de Guize tire de pention sur l'éveschè de Condom. Or leurs Majestés sçavent la responce que je leur en fiz, ne les voullant aucunement accepter; leur mettant en avant qu'aux grandz affaires où le Roy estoict, n'estoict pas temps que ses bons, fidelles subjectz et serviteurs eussent pention sur l'es-

pergne, sinon ce fust quelque pouvre gentilhomme qui ne s'en peult passer; et que ceux qui luy en demandoinct en ce temps icy, s'en pouvant passer, monstroinct qu'ilz ne le servoint poinct par amytié qu'ilz luy portassent. Et pour ce, Monseigneur, que j'ay dict en ce préambul que je pense estre ung des plus contens hommes de Dieu et du Roy et de ma fortune qui soit au jour d'huy en ce monde, j'ay voullu coucher icy toutes mes raisons pourquoy je diz que je suis content, et aussi pour monstrer à tout le monde le contraire de ce qu'on m'a voullu charger. Que s'il se trouve ung mot de vérité de ce que l'on luy a voullu fere entendre, sa Majesté ne fera pas son debvoir, si ne me faict trencher la teste. Et, pourveu que je demeure en la bonne grace du Roy, de la Reyne et vostre et de monsieur vostre frère, je me diray tousjours le plus content homme de ce monde. Et quant aux aultres princes et seigneurs qui m'ayment, je suis leur très humble et très obéissant serviteur; et quand à ceux qui ne m'ayment, je m'en suis bien passé jusques icy, comme je feray d'icy en avant.

Et pour monstrer au Roy, à vous et à tout le monde comment je suis avare, je veux dire, et à la veritté, que j'ay donné, despuis le commensement d'este dernière guerre, unze chevaulx d'Espaigne et deux corciers. Et affin qu'on ne pense point que c'est mensonge, je nommeray ceux à qui je les ay donnés[1]. Premièrement, j'ay donné ung corcier à mon-

1. Ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, se retrouve dans le septième livre des *Commentaires*. Nous renvoyons le lecteur, pour les personnages cités dans ce passage, aux récits des guerres civiles.

sieur de Brassac, qui m'a suivy toutes ces guerres à ses despens, gentilhomme de dix mil livres de rente, que les ennemis luy ont tousjours tenu tout le bien qu'il a en Xantonge et en la Challosse, et ses chevaulx luy estoint mortz; qu'encores au jourd'huy il ne le donrroit pour quatre cens escuz; ung aultre courcier au cappitaine Consseil, que, vingt ans a, a porté les armes avec moy et estoict, au siége de Sienne, lieutennent du cappitaine Charry; et, au commensement de ces guerres, je luy ay donné mon enseigne. A monsieur de Madeillan, son frère, qui est mon lieutennent, ung cheval d'Espaigne, qu'aujourd'huy ne le donrroict pas pour quatre cenz escuz, ny son frère, le courcier pour autant; au chevalier de Romeguas, que toute ceste guerre m'a suivy, ung cheval d'Espaigne qui m'avoict cousté deux cens soixante quinze escuz; et à Mongayral, seigneur de Cazelles, (ses chevaulx se luy bruslarent à Saincte Foy), m'ayant aussi tousjours suivy et pour ce qu'il est pouvre gentilhomme, encores qu'il soyt bien vaillant, comme tesmoeignera monsieur de Sanssac, et qu'il avoict avecques luy toujours ung scien frère et ung scien nepveu, je luy donnay deux cens escuz, dont il en achepta ung cheval; et, pour ce que bientost après se luy en moureust ung que luy estoict demeuré, je luy donnay ung cheval d'Espaigne fort et puissant, pour pourter bardes, duquel, après la paix, en a eu seze cents franx. Ung aultre cheval d'Espaigne au cappitaine La Bastide, qui tousjours avoict suivy monsieur de Brissac, ung bien vaillant gentilhomme qui est mien parent. Ung au jeune Beauville, mon beau frère, pour ce que le scien luy avoict esté thué à une sortie

qu'il fit sur les ennemis, à Beauville mesmes; laquelle place il a tousjours deffendue. Ung autre au cappitaine Maussan, qui est de ma compaignie; qu'au rencontre qu'ilz eurent au près de Rocquecorn, son cheval luy fut thué entre les jambes, et luy bien blessé, et son frère et son beau filz blessés, aussi au près de luy. Ung aultre au cappitaine Romain, homme d'armes de ma compaignie, pouvre gentilhomme, aussi vaillant qu'homme qui portast armes de son estat. Ung aultre au cappitaine Monluc, mon filz, quand il revinct du camp[1], que ses chevaulx luy estoint mortz. J'en eusse prins cinquante fois, si j'eusse voullu, cinq cens escus. Ung aultre au cappitaine Mons, mon guydon, qui avoict demeuré prisonnier ung an à Montauban et est pouvre gentilhomme, lequel m'avoict cousté trois cens quarante cinq escuz. Ung aultre à Monluc[2], mon nepveu, estant moy au lict et à la mort; et, pource qu'on n'estoict pas encores bien certain de la paix, monsieur de Vallence et moy l'en fismes retourner à la court : et affin qu'il ne tint point en chevaulx qu'il

1. Fabien de Monluc avait fait partie de l'armée de Xaintonge, commandée par le duc d'Anjou.

2. Jean de Monluc, seigneur de Balagny, fils de l'évêque de Valence, né vers 1545, légitimé en 1567, mort en 1603. En 1572, il suivit son père en Pologne. De retour en France, il s'attacha au duc d'Alençon, qui le fit gouverneur de Cambrai en 1581. En 1589, il embrassa le parti de la Ligue. Bientôt, voyant décliner la fortune des Guises, il se soumit à Henri IV, qui lui laissa en récompense la souveraineté de Cambrai et le créa maréchal de France. Ses exactions lui aliénèrent ses nouveaux sujets, et, les Espagnols ayant mis le siége devant la ville, Balagny fut chassé de Cambrai. On conserve à la Bibliothèque impériale un recueil de lettres du sieur de Balagny (f. fr., vol. 3399), et une collection de pièces sur sa souveraineté éphémère (f. Dup., vol. 191).

ne fisse cognoistre de là où il sortoict, je luy donnay le cheval que j'avois tousjours gardé pour moy. Et trois qui m'en sont mortz, dont l'ung estoict bardable, qui m'avoict cousté quatre cens cinquante escuz, lequel je voulois envoyer à sa Majesté, comme je diz à monsieur des Roches, premier escuyer, à Biron ; et m'est mort d'une grande courvée, que je fiz pour aller secourir le Mont de Marsan, qu'on m'apporta nouvelles que monsieur de Montamat l'alloict assieiger ; et pour le grand chemin qu'il fit ce jour là, la graisse luy fondit et moreust. Et si ce que m'ont cousté[1] les chevaulx que j'ay donnés, ou ceux que j'ay perdus, avec ce que me couste ma blesseure, ne se monte plus de trois mil escuz plus que je n'ay guaigné de toute ceste guerre, je veux estre desgradé des armes et de noblesse.

Et voillà, monseigneur, les trois cens mil escuz que j'ay guaignés. Or, monseigneur, puisque vous estes le chef des armées après le Roy, doncques debvés-vous estre protecteur de l'honneur des gens de bien, qui ont fidellement et loyaulment servy le Roy envers tous et contre tous. Et vous supplie très humblement doncques, soiés protecteur de la mienne, qu'on ne me peult nier que je ne sois tel; mes blesseures en portent bon tesmoeignage; et, que si l'on a voullu fere entendre au Roy, à la Reyne et à vous choze indigne d'ung homme de bien, fere en sorte que leurs Majestés n'en croient rien, à tout le moingz qu'ilz ne m'ayent ouy, et que ce que l'on m'auroict ou voudroict char-

1. La France au seizième siècle n'élevait plus assez de chevaux pour sa consommation. La *Relation des ambassadeurs vénitiens* signale leur cherté et leur rareté. (Voyez t. I, p. 396 et 492.)

ger ne soit bien clariffié. Et vous supplie très humblement m'en donner tousjours advis, comme nostre vray protecteur, affin que, pour ne l'entendre, je ne puisse estre surprins de ce qu'on me pourroict accuzer. Et ne faictes pas doubte que je ne me descharge bien de ce fardeau, sentent ma conscience nette, d'une part, et les tesmoeignages de tous les gens de bien, de quel estat que soint, de l'aultre; et tout le temps de ma vie je vous demeureray très fidelle et très obéissant serviteur.

COMMENTAIRES

DE

BLAISE DE MONLUC.

LIVRE PREMIER.

M'estant[1] retiré chez moy, en l'aage de soixante et quinze ans, pour trouver quelque repos, après tant et

1. Le début des *Commentaires*, dans les manuscrits et dans les éditions imprimées, présente de notables différences. En comparant les deux textes, on s'aperçoit que la leçon des manuscrits appartient à une rédaction un peu plus ancienne. Elle ne mentionne pas la dignité de maréchal obtenue par Monluc en 1574 et réduit à soixante et onze ans l'âge de l'auteur. Ces différences prouvent que l'auteur retoucha ce passage de ses mémoires à la fin de sa vie. Nous avons adopté la version imprimée comme le produit de la dernière rédaction. Voici le texte du manuscrit : « Le seigneur de Monluc, se trouvant en l'aage de soixante unze ans, ayant pourté les armes l'espace de cinquante deux et commandé quarante neuf ans, en enseigne, lieutennent, cappitaine en chef, maistre de camp, gouverneur de places, lieutennent de roy deux fois en la Tuscane et une fois en Guienne, de sorte qu'il se peult dire aujourd'huy le plus vieux cappitaine du royaulme de France, pour la longueur du temps qu'il a pourté les armes; et ayant esté estorpié presque par tous ses membres d'ar-

tant de peines par moy souffertes pendant le temps de cinquante-cinq ans que j'ay porté les armes pour le service des Roys mes maistres, ayant passé par degrés et par tous les ordres de soldat, enseigne, lieutennent, cappitaine en chef, maistre de camp, gouverneur des places, lieutennent du Roy ès provinces de Toscane et de la Guienne et mareschal de France; me voyant stropiat presque de tous mes membres d'arquebuzades, coups de picque et d'espée, et à demy inutile, sans force et sans espérance de recouvrer guérizon de ceste grande arquebuzade que j'ay au vizage; après avoir remis la charge du gouvernement de Guienne entre les mains de Sa Majesté, j'ay voulu employer le temps qui me reste à descripre les combatz ausquelz je me suis trouvé pendant cinquante et deux ans que j'ay commandé : m'asseurant que les cappitaines qui liront ma vie, y verront des chozes des-

quebuzades, mesmement dernièrement d'une au travers du vizage, luy a semblé n'avoir plus les forces, ny guières espérance de guérir, pour exercer la charge qu'il auroict pleu au Roy luy donner, l'auroit remize entre ses mains. Et, s'estant retiré à sa maison, attendant tousjours la guérizon qu'il plairroict à Dieu luy donner, a voullu employer son temps à escripre les combatz auxquelz il c'est trouvé durant ce long temps qu'il a pourté les armes et qu'il a commandé. Car peult-estre que les cappitaines qui liront sa vie apprendront de chozes desquelles ilz s'en pourroinct ayder, se trouvans en telles occasions, qui leur pourroict pourter proffict et réputation. Et encores que Dieu luy ayt donné grandz fortunes aux combatz qu'il a faictz, si ne veult-il poinct que l'on pense qu'il atribue la loange à aultre qu'à Dieu; car quant on verra les combatz auxquelz il c'est trouvé, l'on jugera tous jors que c'est œuvre de Dieu. Par quoy il fault que nous tous, qui portons les armes, pensons que ce n'est rien que de nous sans l'ayde divyne. *Et pourre que les escriptures....* »

quelles ilz se pourront ayder, se trouvans en semblables occasions, et desquelles ilz pourront aussi faire profict et acquérir honneur et réputation. Et encores que j'aye eu beaucoup d'heur et de bonne fortune aux combatz que j'ay entreprins, quelquefois, comme il sembloit, sans grande raison, si ne veux-je pas que l'on pense que j'en atribue la bonne yssue et que j'en donne la louange à aultre qu'à Dieu : car quand on verra les combats où je me suis trouvé, on jugera que c'est de ses œuvres. Aussi l'ay-je tousjours invoqué en toutes mes actions avec grande confiance de sa grace : en quoy il m'a tellement assisté que je n'ay jamais esté deffaict ni surprins en quelque faict de guerre où j'aye commandé, ains tousjours rapporté victoire et honneur. Il fault que nous tous, qui portons les armes, ayons devant les yeux que ce n'est rien de nous sans la bonté divyne, laquelle nous donne le cœur et le courage pour entreprendre et exécutter les grandes et hazardeuses entreprinses qui se présentent à nous.

Et pource que les escriptures plaisent à aucuns et desplaisent à d'aultres et que les liseurs trouveront peult-estre estrange et pourroinct dire que c'est mal faict à moy d'escripre mes faictz, lesquelz je debvois laisser escripre à ung aultre, en cella je respondz que, pourveu que l'ons escripve à la veritté et que l'on atribue la louange à Dieu, ce n'est pas mal faict. Le tesmoignage de plusieurs qui sont encores en vie, fera foy de ce que j'ay escript. Nul aussi ne pouvoit mieulx représenter les desseins, entreprinses et exécutions, ou les faicts survenus en icelles, que moy mesme, qui ne desrobe rien de l'honneur d'aultruy.

Le plus grand homme qui jamais ayt esté au monde, qu'est César, nous en a monstré le chemin, ayant luy mesmes escript ses Comentaires, escripvant de nuict ce qu'il exécuttoict de jour. J'ay donc voulu dresser les miens, mal polis, comme sortans de la main d'ung soldat et encore d'ung Gascon, qui s'est tousjours plus soucié de bien faire que de bien dire : lesquelz contiennent tous les faicts de guerre ausquelz je me suis trouvé, ou qui se sont exécutés à mon occasion, commençant dès mes premiers ans que je sortis de page, pour montrer à ceux que je laisse après moy, qui suis aujourd'huy le plus vieux cappitaine de France, que je n'ay jamais eu repoz pour acquérir de l'honneur en faisant service aux Roys mes maistres, qui estoict mon seul but; fuyant tous les plaisirs et voluptés qui destournent de la vertu et grandeur les jeunes hommes que Dieu a doués de quelques parties recommendables, et qui sont sur le poinct de leur advancement. Ce n'est pas ung livre pour les gens de sçavoir, ilz ont assez d'historiens, mais bien pour ung soldat, cappitaine, et peult-estre qu'ung lieutennent de Roy y pourra trouver de quoy apprendre. Pour le moingz puis-je dire que j'ay escript la véritté, ayant aussi bonne mémoire à présent que j'eus jamais, me resouvenant et des lieux et des noms, combien que je n'eusse jamais rien escript. Je ne pensois pas en cest aage me mesler d'ung tel mestier : si c'est bien ou mal, je m'en remets à ceux qui me feront cest honneur de lire ce livre, qui est proprement le discours de ma vie.

C'est à vous, cappitaines, mes compaignons, à qui principalement il s'adresse : vous en pourrés peult-

estre tirer du proffict[1]. Vous debvés estre certains que, puis qu'il y a si long temps que j'ay esté en vostre degré et si longuement exercé la charge de cappitaine de gens de pied, de maistre de camp par trois fois, comme desjà j'ay escript, de colonel, il fault doncques que vous croyés que j'ay retenu quelque choze d'este estat là, et que par longue expérience j'ay veu advenir aux cappitaines beaucoup de bien et à d'aultres beaucoup de maux. Et, de mon temps, il en a esté desgradés de noblesse et des armes, d'aultres perdu la vie sur ung eschaffault, aultres déshonnorés et retirés en leurs maisons, sans que jamais les Roys ni aultres en ayent voullu plus fere compte. Et au contraire, d'aultres en ay veu parvenir, qui ont pourté la picque à six franx de paye, fere des actes si belicqueux, et se sont trouvés si cappables, qu'il en y a eu prou qu'estoinct filz de pouvres laboreurs et se sont mis par devant beaucoup de nobles, pour leur hardiesse et vertus. Et, pource que toutes ces chozes sont passées par-devant moy, j'en puis parler sans mentir. Et encores que je sois gentilhomme, néantmoingz si suis-je parvenu degré par degré, comme le plus pouvre soldat qu'aye esté de long temps en ce royaulme : car je suis venu au monde filz d'ung gentilhomme, que son père avoict vendeu tout le bien qu'il possedoyt, hormis huict cens ou mil livres de rente ou revenu. Et, comme j'ay esté le premier de six frères que nous avons esté, il a failleu que je fisse

1. La belle recommandation aux capitaines, qu'on va lire, forme une pièce séparée dans le second manuscrit des *Commentaires* (f. fr., vol. 5011), et porte le titre de : *Remonstrance aux cappitaines de gens de pied.*

cognoistre le nom de Monluc, de nostre maison, avecques autant de périlz et hasardz de ma vie que soldat ny cappitaine qu'aye jamais esté. Et n'ay eu en ma vie aulcung reproche de ceux qui me commandoint, ains autant favorizé et estimé que cappitaine que fut en l'armée où j'estois. Et s'il y avoict quelque entreprinze de grande importance et hazardeuse à exécutter, les lieutenens du Roi et les colonelz me la bailloinct aussi tost ou plustot à exécutter qu'à cappitaine de l'armée. L'escripture de mon livre vous en rendra tesmoeignage.

Or, à l'heure que je commençay seullement à porter enseigne de gens de pied, je commençay aussi à comprendre ce que doibt fere ung qui commande, et apprenois l'exemple de ceulx qui faisoint des faultes. Premièrement j'apprins à me chastier du jeu, du vin et de l'avarice, et cognoissois bien que tous cappitaines qui seroinct de ceste complection, n'estoint pas pour parvenir à estre grandz hommes, mais plustost pour tomber aux malheurs que j'ay escriptz : que fut cause que je jectay de moy toutes ces trois chozes, que la jeunesse engendre aisément. Et vous veux-je escripre icy le domage que porte à la renommée d'ung chef qui en est garny. Premièrement je commenceray par le jeu. Le jeu est de telle nature qu'il assubjectit l'homme à ne fere jamais aultre choze, ny avoir aultre pensement, soyt en guaing ou en perte : car, si vous guaignés, vous estes tousjours en peyne pour trouver gens à qui vous pourrés jouer, ayant oppinion que vous guaignerés tousjours davantaige, et ne ferés jamais aultre choze jusques à ce que vous aurés tout perdu. Et, comme vous aurés tout perdu, vous voilà entrer en

désespération, et ne ferés que sercher jour et nuict où vous pourrés trouver de l'argent pour rejouer et veoir si vous pourriés reguaigner ce que vous aurés perdu. Or comment voulés-vous doncques penser que vous vous puissiés acquitter de la charge que le Roy vous aura baillé, veu que vous applicqués vostre temps en unne aultre choze? Et, au lieu de songer à pipper vostre ennemi, vous pensés à pipper les cartes ou les dés. Cela vous divertit du tout de vostre charge: car vous debvés estre ordinairement parmy voz soldatz, affin de les cognoistre nom par nom, s'il vous est possible, d'aultre part pour garder qu'ilz ne facent choze dont vous en puisse venir reproche du lieutennent de Roy ny de vostre colonel; davantage pour garder qu'entr'eux n'y aye aulcune mutinerie, car il n'y a rien plus pernitieux en unne compaignie que les muttins. Comment voullés-vous doncques avoir le cœur à tout ce qui est besoing que vous faciés en la charge que vous tennés, si vostre esprit est tousjours occuppé au jeu, en perte ou en guaing, qui vous baille cent et cent escarmouches le jour et vous met hors de vous-mesmes? Fuyés cella, mes compaignons, fuyés, je vous prie, ce meschant vice, lequel j'ay veu causer la ruine de plusieurs, non seulement en leur bien, mais en leur honneur et réputation.

La seconde pour le regard du vin. Si vous estes subject au vin, vous ne pouvés esviter que ne tombiés en aussi grand malheur ou plus que celluy qui joue: car il n'y a rien au monde qui assopice tant l'esprit de l'homme et qui le menne tant à dormir que le vin. Car, si vous ne bevés guières, par conséquend vous ne mangerés pas trop; car le vin appelle le manger, pour

plus longuement prendre le plaisir de boire. Et à la fin, avant que sortir de vostre repas, estant plein de vin et de viandes, il fault que vous vous mettés à dormir; qui seroit peult-estre au temps que vous debvés estre parmy voz soldatz et compaignons et près vostre colonel et maistre de camp, pour entendre tousjors quelque choze de ce qu'ilz auront entendeu du lieutennent de Roi, affin de regarder si quelque occasion se pourroict présenter, où vous puissés employer vostre hardiesse et sagesse. Encores amenne le vin ung aultre péril, qu'est que, comme le cappitaine est yvre, il ne se sçaict [se] commander, ny moingz commander les aultres, et se mettra à frapper ses soldatz sans aulcune raison. Et encores qu'il en y eust, il debvroit chastier son soldat, premièrement avecques remonstrances et menaces ung peu aigres, luy remonstrant que, s'il y retourne plus, ne luy fault espérer aultre choze que le chastiement. Et ne trouvés-vous pas meilleur le chastiement de vostre soldat avecques parolles et mennaces que non à coups d'espée, le thuant et mutilant des membres, ce que le vin vous constreindra de fere? Et ne pensés pas en estre plus crainct davantage, mais hay mortellement de tous voz soldatz. Et quelle faction pouvés-vous espérer de fere avecques soldatz qui vous haïront? Je vous prie me croire, car j'en ay veu aultant d'expérience qu'aultre de mon aage : que je suis constrainct d'escripre d'avoir veu mourir quatre cappitaines en ma vie, que leurs soldatz propres les thuoint par derrière, pour la mauvaise versation qu'ilz faisoint avecques eux. Ilz sont hommes comme nous, et non pas bestes : si nous sommes gentilshommes, ilz sont soldatz; ilz ont les armes en

main, lesquelles mettent le cœur au ventre à celuy qui les porte. Le vin vous faict souvent, à la première faulte, acharner contr'eux sans discrétion, car vous n'estes pas à vous. Une aultre choze se vous prépare en cecy que jamais le lieutennent de Roy, vostre colonel, ny maistre de camp, ne vous bailleront entreprinse honnorable à exécutter, qui pourroict estre cause de tout vostre avancement; et diront : voulés-vous bailler unne telle exécution entre les mains d'ung yvroigne, qui sera yvre à l'heure que faudroict qu'il fut en ung bon sens pour cognoistre ce que fault qu'il face pour l'exécution, qui ne fera rien que perdre les hommes et la réputtation et avec sa faute causera vostre perte? O mauvaise rennommée que ce vin vous donrra, puisqu'il fault qu'on n'espère de vous aulcune choze que vaille! Fuyés doncques, mes compaignons, fuyés ce vice aussi meschant, et plus vilain et sale que le premier.

Et pour la troisiesme, le cappitaine ne doibt estre avare aucunement. Car encores que le vin et le jeu se puissent appeller vices, l'avarice leur tient bonne compaignie. C'est elle qui cause ung million de maux. En premier lieu, l'avarice porte à ung cappitaine de malheurs aussi grandz ou plus que le jeu ou le vin. Car, si vous laissés vous domyner à l'avarice, vous n'aurés jamais soldat qui vaille auprès de vous : car tous les bons hommes vous fuyront, disans que vous aymés plus tost ung escu qu'ung vaillant homme; de sorte que vous n'aurés que gens de peu de valleur auprès de vous. Et au premier lieu qui se présentera, là où il faudra que vous paroeissés, vous serés abandonné; et fauldra que vous perdés la vie, ou que vous en

fuyés. Et ne vous fault espérer qu'en la mort ny en la vie vous puissés recouvrer vostre réputtation. Car si vous estes mort, encores que vous ayés faict vostre debvoir, l'on dira que la grande avarice qui estoict en vous vous a amenné à la mort pour n'avoir eu de gens de bien en vostre compaignie. Et, si vous vous sauvés en fuyant, asseurés-vous que vous mettés ung seignal en vostre front qu'il sera difficille que vous l'en puissés jamais ouster, à tout le moingz qu'il ne faille que vous hazardés à tous périlz vostre vie, pour effacer la mauvaise réputation que vous aurés acquize. Que sera bien difficille que une fois ou aultre il ne vous en porte la vie ou quelque membre. C'est la paye ordinaire des hazardeux. Et dira-on encores pour toute récompense que la désespération, en quoy vous serés tombé de la faulte qu'avés faicte, vous a conduict à fere ce que vous avés faict et non ung bon cœur ou une belle résolution. O que tant d'aultres malheurs pourrois-je bien mettre par escript, qui sont advenuz et adviennent aux cappitaines avares!

Je sçay bien que vous me dirés : et que ferons-nous si n'espargnons de l'argent et gaignons sur la paye des soldatz! Quand la guerre fauldra, nous irons à l'hospital, car le Roy ny personne ne fera compte de nous : et nous sommes pouvres de nous-mesmes. En cella je vous respondray : voulés-vous croire que le cappitaine vaillant et saige, grand entreprenneur et grand exécuteur, aille mourir de faim en ung hospital, comme s'il y en avoict en ung camp à centaines? Ce seroict une bonne choze pour le service du Roy et pour tout le camp, s'il y en avoict seullement unne douzaine. Doncques efforcés-vous de mettre unne

jambe dens ceste douzaine et efforcés-vons d'y entrer par vostre hardiesse, sagesse et bonues complections et vertu. Car ces douze ne peuvent pas tousjours vivre; et mort ung, si vous n'y pouvés mettre encores tout le corps, vous y en mettrés pour le moingz la moytié : et au premier qui mourra après, vous estes dedens. Et voullés-vous doncques croire que le Roy ny les princes qui auront eu cognoissance de vostre valleur, vous laissent aller à l'hospital? O! ceste crainete ne doibt estre mize en avaut par les saiges et vaillans cappitaines, mais par les yvroignes, par les joueurs, par les avares et par les gens qui ne vallent rien. Car s'ilz occupoint leur exercice aux chozes grandes et esloigner tous ces vices, que j'ay escriptz, avec leur diligence et vigilance, rien ne leur peult manquer. Je diz que ce seroit beaucoup s'il y en avoict une douzaine en ung camp : mais quand bien il y en auroict une centaine, le Roy est prou riche pour garder que telles gens aillent à l'hospital. Et quand bien le Roy promtement n'y pourroict suppléer, il n'y a prince ny seigneur qui auroict esté aux guerres où vous vous seriés marcqué de la marque d'ung homme de bien, qui ne soict bien aize d'en retirer quelqu'ung auprès de soy et qui ne serche les moyens pour vous fere fere quelque bien au Roy et vous avancer à quelque grade. Et d'aultre part pensés-vous que le Roy vous laisse tousjours en ung pouvre estat ou charge? Ne le croyés pas : car on serchera tousjours à bailler les grandz charges à ceux qui se seront bien acquittés des petittes. Doncques fuyés ces vilains vices qui vous conduiront à tout malheur et espousés les vertuz.

Et qu'ay-je esté moy mesmes qu'ung pouvre soldat

comme vous? Qu'ont esté, et qui sont encores tant de vaillans cappitaines qui sont en vie et de qui le Roy et tout le monde faict grand estime? Sommes-nous, qui sommes en vie, enrichis de la paye de noz soldatz? avons-nous achepté de grandz biens des larrecins que nous ayons faict en noz charges? J'en veulx nommer quelques ungz de ceste Guienne, pource qu'ilz ne peuvent avoir rien acquis que je ne le scaiche, ny moy qu'ilz ne le scaichent. Quelz[1] grandz biens ont acquis messieurs de la Vallette[2], de Gohas[3], de Caussens et de Pancillac, ung Bazordan[4] et aultres qu'il y en a? Que s'ilz me scavent monstrer que tous ensemble ayent achepté en leur vie pour cinq cens escuz de biens, je veux perdre la mienne. Et pour cella sont-ilz méprisés? Vont-ilz à l'hospital? Que le Roy, la Reyne, Monsieur, et tous les princes et seigneurs de la cour font si grand compte d'eux, pour l'estimation que tout le monde en a, qu'ilz passent devant à beaucoup de grandz seigneurs. Que quand ilz se viennent rencon-

1. Ce passage est inédit jusqu'à : « Et pour cela sont-ilz.... »

2. Jean de Nogaret de la Valette, mort en 1575.

3. De Biran, seigneur de Gohas, d'une famille noble de Gascogne, lieutenant du sieur de la Mothe-Gondrin en Piémont (liv. v des *Commentaires*). Il prit une part importante aux guerres civiles de la Guyenne et fut tué dans la tranchée, au siége de la Rochelle, en 1573. (Brantôme, édit. Buchon, t. I, p. 643.) Nous citons, comme la meilleure, l'édition des œuvres de Brantôme, publiée dans le *Panthéon littéraire*, en l'absence de l'édition plus complète que les éditeurs de la *Bibliothèque elzévirienne* ont laissée inachevée, et en attendant celle que M. Lalanne prépare pour la *Société de l'histoire de France*.

4. Le capitaine Bazordan, maistre de camp de la légion de Guyenne, commandée par Terride. Il fut tué au siége de Montauban, en 1562 (Voyez le livre v des *Commentaires*).

trer et en leurs patries mesme, où nul n'est prophète, ilz sont honnorés de grandz et petis, non pour le lieu d'où ilz sortent, ny pour le bien, mais pour leur mérite. Or peult-estre qu'il y en aura aulcungz qui diront : si je ne desrobe le Roy et les soldatz, puis que j'ay charge ast'heure, comment achepteray-je des biens pour pourveoir mes enfans? Encores respondray-je à cella : voullés-vous enrichir voz enfans de mauvaise rennommée et réputtation? O le mauvais héritage que vous leur laisserés! veu qu'il fauldra que pour vostre mauvaize rennommée et réputtation, ilz baissent la teste parmy les grandz de là où il fault qu'ilz tirent des biens et charges honnorables. Et quelle différence y aura-il du recueil et du compte que fera le Roy et tous les princes des enfans qui seront sortis de telz pères que j'ay dict, aux vostres qui n'auseront paroistre devant personne et porteront la honte de leur père sur leur front. Et peult-estre qu'il y en aura qui diront qu'aux charges que j'ay euës du Roy j'ay faictz de grandz proffictz et que j'en peux parler à mon aize : j'atteste devant Dieu et l'appelle en tesmoing si en ma vie j'ay eu trente escus davantage plus que de ma paye ; et en quelque estat et honnorables charges que j'aye euës, soyt en Ytalie, ou en France, j'ai tousjours esté constrainct d'empromter de l'argent pour m'en revenir.

Quand je m'en revins de Sienne où je commandois, monsieur le mareschal d'Astrossy [1] me donna cinq cens escuz, comme desjà j'ay escript [2]. Et à mon re-

1. Pierre Strozzi, maréchal de France.

2. Ce passage prouve que cette *remonstrance* a été écrite après les *Commentaires*. (Voyez la préface de cette édition.)

tour de Montalsin et à la seconde fois, monsieur de Beauclair, qui estoict nostre thrésorier, sercha les bourses de tout Montalsin pour me trouver trois cens cinquante escus, pour me conduire jusques à Ferrare : et si avois-je dix gentilshommes avec moy. Et, comme j'ay desjà escript, monsieur le Duc[1] m'en donna quand je m'allay mettre dens Verseil et puis pour me conduire jusques à Lyon, où je trouvay entre les mains de Catherin Jehan, maistre de la poste, deux ou trois mil franx, que Martineau[2] luy avoict laissé de mes estatz : et avec cella me conduis devers sa Majesté. A ung homme de bien et vaillant jamais rien ne manque. Or je voudrois fort sçavoir si pour cella je suis allé à l'hospital, et si ne m'a cent fois plus approfitté d'avoir servy mes Roys et maistres en toute loyaulté que tous les larrecins que j'eusse sçeu jamais fere. O mes compaignons, prennés doncques exemple à ceux que, pour estre loyalz en leurs charges, levent la tête devant tout le monde et sont estimés et honnorés des petis et des grandz, et non à ceux que par leurs vices baissent la teste en leurs maisons ou bien leurs enfans pour eux. Le bien vous vient lors que vous y pensés le moingz : ung seul bienfaict du Roy vous vauldra plus que tous les larrecins que vous sçauriés faire.

O que bien hureux sont les soldatz qui suivent telz cappitaines! Que pour leurs vertuz et valleur sont estimés par tout le monde, et combien leur vie et

1. Hercule d'Este, duc de Ferrare et de Modène. Voyez le liv. III des *Commentaires*.

2. Martineau, secrétaire de Blaise de Monluc, devint contrôleur des armées pendant les guerres civiles. Voyez la *Correspondance*.

réputation leur est asseurée soubz telz cappitaines! Et en quelz malheurs et opprobres tombent ceux qui suivent les aultres! Car, de suivre les cappitaines vertueux et vaillans, vous apprennés et aquérissés tout honneur et réputation, pour parvenir au mesme degré que sont voz cappitaines : et, au contraire, suyvre les aultres, vous ne pouvés aprendre que vices et chozes de peu de valleur, qui vous amenneront plustost à la ruyne de vostre vie que non à l'exaltation de l'honneur et de vostre nom, n'ayant peu aprendre d'eux aultre choze que le peu de valeur qui a esté en eux. Soubz ung mauvais maistre on demeure long-temps aprentif et encores après ne sçait-on pas beaucoup. Que si vous estes déchargés de ces trois vices et que vous ayés l'honneur devant les yeux, il est impossible que tout ne succéde bien; pour le moingz aurés-vous ce contentement, si vous vous proposés de mourir en gens de bien. C'est la récompense de la guerre et ce qu'on doibt désirer.

Il y en a ung quatriesme; si vous ne le pouvés esviter, au moings allés-y sobrement, sans vous perdre : c'est l'amour des femmes. Ne vous y engagés pas, cella est du tout contraire à ung bon cœur. Laissés l'amour au crochet lors que Mars sera en campaigne, vous n'aurés après que trop de temps. Je me puis vanter que jamais affection ny folie ne me destourna d'entreprendre et exécutter ce qui m'estoict commandé. A ces hommes-là, il leur fault une quenouille et non une espée. Et, oultre la desbauche et perte de temps, ce mestier amenne une infinité de querelles et quelquefois avec voz amis. J'en ai veu plus combattre pour cette occasion que pour le désir de l'honneur. O la grande

vilennie que l'amour d'une femme vous desrobe vostre honneur et bien souvent vous face perdre la vie diffamer!

Quant à vous, soldatz, je vous recomande sur toutes chozes l'obéissance que vous debvés à voz cappitaines, affin que vous apprennés de bien commander quelque jour : car il est impossible qu'ung soldat sçaiche bien commander qu'il n'aye sçeu plustost bien obéyr. Et nottés qu'en l'obéissance se cognoist la vertu et sagesse du soldat, et en la désobéissance se pert la vie et la réputtation. Un cheval rebours ne fit jamais rien qui vaille. Et ne debvés rejecter en arrière la remonstrance que je vous faiz : pour avoir veu tant de chozes en mon temps, que je serois bien ignorant et despourveu d'entendement si je n'avois retenu l'heur de l'ung et le malheur de l'aultre; ce qui m'a occasionné sur mes vieux et derniers jours escripre ce livre. Qu'est la fin de ma remonstrance aux cappitaines et soldatz.

Or commenceray-je. Qu'ayant esté norry page du duc Anthoine de Lorraine[1] et de madame la duchesse, sa femme[2], à laquelle ledict seigneur duc me donna, et après m'avoir mis hors de paige et donné une place d'archier en sa compaignie, estant monsieur de Bayard[3]

1. Antoine, duc de Lorraine (1489-1544), fils et successeur du duc René. Quoique sa résidence ne fût point en France, il avait une compagnie d'hommes d'armes payée par le roi. Bayart en fut lieutenant jusqu'en 1521, après le siége de Mézières.

2. Renée de Bourbon, fille de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et de Claire de Gonzague, duchesse de Lorraine.

3. Pierre du Terrail, seigneur de Bayart, surnommé le chevalier sans peur et sans reproche (1475-1524). — La vie de Bayart a été écrite par un de ses contemporains, et publiée sous le titre de : *Chronique du loyal serviteur* (1527). C'est un des plus agréables

pour lors son lieutennent; et, bien-tost après revenu chez mon paire[1], il me print oppinion que les guerres commenseroint plustot en Italie qu'en France, et il me print envie d'aller en Itahe, sur le bruict qui couroict des beaux faicts d'armes qu'on y faisoict ordinairement. Et en ceste oppinion mondict paire me donna quelque peu d'argent et ung cheval d'Espaigne pour m'en aller en ladicte compaignie : et, sans y fere long séjour, je me mis en chemin pour exécutter mon dessein, remettant à la fortune l'espérance des biens et honneur que je debvois avoir. Et, comme je feuz à une jornée de la maison, je trouvis près Lectore le seigneur de Castelnau[2], homme vieux et qui avoict longuement praticqué l'Italie. Et, sans me fere cognoistre, m'enquis longuement à luy qu'estoict-ce du pais d'Italie : lequel m'en dict tant de chozes bonnes et grandes et me raconta tant de beaux exemples de guerre, qui

récits du seizième siècle. — Voyez aussi : *Vie et gestes du chevalier Bayart*, par Symphorien Champier. 1525. — On conserve à la Bibliothèque impériale un recueil de lettres du chevalier sans peur et sans reproche, écrites de 1515 à 1520 (f. fr., vol. 2962).

1. François de Lasseran-Mansencome, seigneur de Monluc, épousa en premières noces Ameline de Trais. Après la mort de sa première femme, en 1509, il épousa Françoise d'Estillac de Montdenard, dame d'Estillac en Agenais. (P. Ans., t. VII, p. 290 et 291). Il habitait la châtellenie de Monluc, en face d'Aiguillon, sur la rive gauche de la Garonne.

2. Monluc désigne probablement ici Jean de Castelnau, seigneur de Mauvissière, d'abord page du duc de Bourbon, puis enseigne et capitaine de gens de pied, qui servit en Italie sous les rois Louis XII et François I[er]. Il épousa noble demoiselle Françoise du Mesnil, et fut père de l'illustre Michel de Castelnau, auteur des *Mémoires*. (Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, additions, généalogie de Castelnau, p. 37.)

s'y faisoint tous les jours, que, sur ce rapport, sans séjourner ni arrester en lieu que pour repaistre, je prins mon chemin droict à Lyon et de là passay le mont Ginebre et m'en allay à Milan, n'excédant encores l'aage de dix sept ans; où je trouvis deux de mes oncles, frères de ma mère, nommés les Estillac[1], bien estimés et en bone réputation en ce cartier là, estant lors à monsieur de Lescut[2], frère de monsieur de Lautrec[3], qui feust mareschal de France et despuis tousjours appellé monsieur le mareschal de Foix, lequel me donna une place d'archier en sa compaignie, ce qu'on estimoict beaucoup en ce temps-là; car il se trouvera que de grandz seigneurs estoinct aux compaignies, deux ou trois en place d'archier[4]. Despuis tout s'est abastardi.

1. Les sieurs d'Estillac, frères de la seconde femme du père de B. de Monluc, moururent sans enfants. Monluc hérita de leurs biens.

2. Thomas de Foix, sire de Lescun, frère puîné de Lautrec, « bon capitaine, dit Brantôme, mais pourtant plus hardy et vaillant que sage et de conduicte. » D'abord destiné à l'état ecclésiastique et nommé évêque de Tarbes, il étudia à Pavie; mais, entraîné par son caractère aventureux, il prit les armes et devint maréchal de France en 1521. Blessé à la bataille de Pavie d'une arquebusade au bras, il se fit apporter au logis d'une dame qu'il avait aimée pendant le cours de ses études. Il y mourut neuf jours après. On conserve à la Bibliothèque impériale plusieurs recueils de sa correspondance (f. fr., vol. 2968, etc.).

3. Odet de Foix, vicomte de Lautrec, frère de la duchesse de Châteaubriand, lieutenant-général du roi en Italie, en 1515. Le 29 avril 1522, il livra et perdit la bataille de la Bicoque. En 1527, il fut chargé de conquérir le royaume de Naples. Pendant le siége de cette ville, il fut atteint d'une maladie contagieuse et mourut. (P. Ans., t. III, p. 142.) Voyez, sur la mort de Lautrec, la note de la page 104. On conserve à la Bibliothèque impériale plusieurs recueils de lettres du sieur de Lautrec (fr. fr., vol. 2978, etc.).

4. Les places d'archers dans les compagnies de gens d'armes,

Aussi tout s'en va à l'envers, sans que ceux qui vivent puissent espérer de voir les chozes en meilleur estat.

La guerre se commença ung an après entre le Roy François et l'Empereur, plus aspre que jamais, luy pour nous chasser de l'Italie et nous pour la conserver : mais ce n'a esté que pour y servir de tombeau à ung monde de braves et vaillans François. Dieu fist naistre ces deux grands princes ennemis jurés et envieux de la grandeur l'ung de l'aultre; ce qui a cousté la vie à deux cens mil personnes, et la ruyne d'ung million de familles. Et enfin ny l'ung ni l'aultre n'en ont rapporté qu'ung regret d'estre cause de tant de misères. Que si Dieu eust voulu que ces deux monarques se feussent entendus, la terre eust tremblé soubz eux, et Solyman [1], qui a vescu en même temps, eust eu assés affaire à sauver son estat, au lieu que cependant il l'a estendu de tous costés. L'Empereur a esté ung grand prince, lequel toutesfois n'a surmonté nostre maistre que de bonheur pendant sa vie et de ce que Dieu luy a faict la grace de pleurer ses péchés dans ung couvent, où il se rendit deux ou trois ans avant mourir. Or, pendant ceste guerre qui dura vingt-deux mois, j'y viz de très-belles choses pour mon apprentissage et me trouvay ordinairement en tous les lieux où je pouvois penser acquérir de la reputation à quelque prix que ce fust : aussi feut-il thué soubz moy cinq

étaient réservées aux jeunes gentishommes qui sortaient de page. (Voy. Lanoue, *Discours politiques et militaires*, p. 119, édit. de 1687. 5e discours.)

1. Soliman II (1520-1566), fils et successeur de Sélim Ier, conquérant de la Perse, de la Hongrie, des Khalifats d'Alger et de Tunis.

chevaux en dix jours, et en deux jours deux que monsieur de Roquelaure[1], cousin germain de ma mère, me donna. De ce premier commencement je guaignay tellement l'amictié de ceux de la compaignie, qu'ung chacun m'aydoict à me remonter ayant perdu mes chevaux. Je fus aussi au combat faict prisonnier, et après bien tost délivré par le moyen de mes amis.

Que ceux qui désirent avec les armes acquérir de l'honneur facent résolution de fermer les yeux à tous périlz et hazardz aux premières rencontres où ilz se trouveront : car c'est sur eux qu'on jecte les yeux pour voir s'ilz ont rien de bon au ventre. Que si au commencement ilz font quelque acte signalé, pour monstrer leur courage et leur hardiesse, cela les marque pour jamais et les faict recognoistre, mesme leur donne le cœur et le courage de fere encores mieulx.

Or nous perdismes en ceste guerre le duché de Milan. Que si je voulois estre historien et que le Roy me commandast d'escripre la véritté, je vouldrois bien asseurer que je le ferois aussi bien que homme de France, encores que je ne sois pas grand clerc et que je fusse bien jeune en ce temps-là : j'entends des lieux où j'estois, et non des aultres. Car je ne vouldrois escripre choze aulcune pour ouir dire. Et pource que je ne me veux occuper à escripre les faicts des aultres, ni les fautes par eux commises, comme je pourrois bien fere avec beaucoup de particularités, ayant aussi bone mémoire à présent que j'avois lors, et que tout ce que je fis en ceste guerre-là, je le faisois sans aulcune

1. Bernard, seigneur de Roquelaure, d'une ancienne maison du Béarn, trisaïeul du maréchal de Roquelaure. Il mourut vers 1549. (P. Ans., t. VII, p. 405.)

charge, estant commandé d'autrui, et non commandant, je m'en arresteray là sur ce subject assés triste, qui a esté traicté par aultre : seulement je diray ce mot qu'il n'y eut point de faute de la part de monsieur de Lautrec, qui y fit tout le debvoir d'ung bon et sage général; aussi estoit-il ung des plus grandz hommes de guerre que j'ay jamais cogneu. Je n'escripray aussi de la bataille de la Bicoque, où je me trouvay combattant à pied, comme fist aussi monsieur de Montmorency[1] despuis connestable; laquelle bataille ledict sieur de Lautrec feust forcé d'accorder pour l'opiniastreté des Suisses[2]. J'ay veu en mon temps le despit des gens de ceste nation estre cause de la perte de plusieurs places, et interrompre grandement les affaires du Roy; ilz sont à la veritté vrais gens de guerre et servent comme de rempars à une armée, mais il fault que l'argent ne manque pas ny les vivres aussi; ilz ne se payent pas de paroles[3].

Estant donc toutes les compaignies, qu'estoinct en la duché de Milan, revenues en France après la perte

1. Anne de Montmorency (1493-1569), maréchal de France, le 6 août 1522, après la bataille de la Bicoque (Champollion, *Captiv. de François Ier*, p. 13, *note*). Il fut l'un des principaux auteurs du traité de Madrid, et reçut, en récompense, le gouvernement de Languedoc, par lettres du 24 mars 1526 (D. Vaissette, t. V, *preuves*, p. 83). Le 10 février 1538, il obtint la charge de connétable. On conserve à la Bibliothèque impériale de nombreux recueils de sa correspondance.

2. Voyez sur cette campagne un passage du livre VI des *Commentaires*.

3. Le passage suivant est inédit. On lit seulement dans les éditions précédentes des *Commentaires* : « Après la perte malheureuse de ce beau duché de Milan, toutes les forces revinrent en

de ladicte duché, la nostre vint en garnison à Mauvezin [1] et à Beaumont de Lomaigne et aultres lieux sirconvoisins qui sont petites villes en Gascoigne, auquel lieu nous fismes une monstre pour ung cartier combien que le Roy nous deubst deux années. Et, pource qu'il ne c'estoict faict aulcung enrollement, je feuz lors enrollé en place d'homme d'armes et ung archier d'appoinctement [2]. Je ne me trouvis poinct à la monstre pource que la fièvre quarte m'avoict prins. Quelque temps après l'Empereur Charles dressa une armée pour reprendre Fontarabie [3], à cause de quoy nostre compaignie et plusieurs aultres feurent mandées

France, ensemble la compaignie dudit sieur mareschal de Foix, en laquelle j'eus une place d'homme d'armes et un archier d'appointement. *Quelque temps après l'Empereur....* »

1. Mauvezin en Armagnac, capitale du Fezensaguet. Une pièce manuscrite intitulée *Liste des lieux destinés pour faire les assemblées et recrues des troupes en chacune province*, conservée à la Bibliothèque impériale (f. St-Germain, vol. 373, fol. 23), nous apprend que les villes de Beaumont de Lomagne et de Mauvezin servaient de garnison aux compagnies d'hommes d'armes qui séjournaient en Gascogne.

2. Les *archers d'ordonnance*, qu'il ne faut pas confondre avec les *francs, archers* étaient chargés d'accompagner les gens d'armes. (Bibl., imp. *Glossaire français* manuscrit de Lacurne Ste Palaye, v° Archer.) Chaque *lance* ou homme d'armes était *appointé* d'un ou de plusieurs archers. Cette institution datait des réformes de Charles VII et ne fut abolie, suivant le père Daniel, que sous le règne de Charles IX (*Hist. de la milice*, tom. I, p. 218.) Voyez, sur l'organisation des compagnies d'ordonnance, un article de M. Vallet de Viriville, publié dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 2e série, tom. III.

3. Du Bellay donne avec précision la date de cette attaque. « Les Espaignols, ayant mis leurs forces ensemble, le 16 septembre, vinrent loger à Saint-Jean-de-Luz, mi-chemin de Fontarabie

se trouver à Bayonne près monsieur de Lautrec, qui estoict lieutennent du Roy en Guienne. Ledict sieur de Lautrec, pour pouvoir faire teste à l'ennemy qui faisoict mine de vouloir entreprendre quelque choze sur la frontière, fist dresser quatorze ou quinze enseignes de gens de pied. J'avois tousjours eu envie de me jecter parmy les gens de pied. Alors il me print envie de pourter une enseigne, et, pour ce fere, alliz demander congé pour trois mois au cappitaine de Sayas[1], lequel portoict le drapeau en l'absence du cappitaine Carbon[2] son frère, à cause qu'ung cappitaine nommé le cappitaine la Clotte m'avoit présenté la scienne; lequel difficilement m'octroya le congé, et faillust encores que j'envoyasse à Bayonne au cappitaine Carbon, qu'estoict enseigne de nostre compaignie, laquelle

à Bayonne, et le lendemain assaillirent Bayonne.... Le quatrième jour les Espaignols se voyant perdre temps, se retirèrent et allèrent assiéger Fontarabie..... » (Du Bellay, édit. du *Panth. litt.*, p. 385.)

1. Le passage qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, est altéré dans les éditions précédentes · « ..... pour accepter l'enseigne que le capitaine la Clotte me présenta; lequel mal aisément me l'octroya après avoir aussi envoyé devers le capitaine Carbon pour l'obtenir. »

2. Jean de Carbon, seigneur de Montpezat, lieutenant de la compagnie du roi de Navarre. La reine Marguerite nous fait de curieuses révélations sur la vie de ce capitaine; il avait enlevé une jeune fille, la demoiselle de Pryvostat, qu'elle fut obligée de prendre sous sa protection. (*Lettres de Marguerite d'Angoulême*, édit. Genin, t. I, p. 301.) Ce nom de Carbon n'était pas un sobriquet donné à ce capitaine à cause de son teint basané, comme l'a écrit la reine de Navarre. (p. 309.) C'était le nom patronymique de la famille de Montpezat, et tous ses membres le portaient. Voyez aux archives du département des Hautes-Pyrénées les *registres généalogiques* de Larcher, et aux archives de la cour impériale de Toulouse, le recueil des arrêts du Parlement.

faisoyt pourter au cappitaine Sayas, son frère, estant le cappitaine Lignac d'Auvergne lieutenuent d'icelle; lesquelz pour une querelle qu'ilz eurent à Crémone l'ung contre l'aultre ne se trouvoinct à la compaignie, sauf le cappitaine Carbon qui se tennoict tousjours auprès dudict seigneur de Lautrec. Et ayant le cappitaine la Clotte demeuré deux jours après monsieur de Lautrec, il feust commandé d'aller à Bayonne, à cause que les ennemis se renforçoint tous les jours.

Et ne tarda pas huict jours que ledict cappitaine Carbon print la compaignie de monsieur de Lautrec et de monsieur de mareschal son frère, avec deux compaignies de gens de pieds qu'estoint celles de Megrin, de Comenge et la Clotte, pour nous conduire droict à saint Jehan de Lus, là où le camp des ennemis estoict, par les chemins des bois. Or comme nous feusmes à demy-cart de lieue de saint Jehan de Lus, sur le hault d'une petite montaigne, ayant desjà passé une petite rivière sur ung pont de bois distant d'ung petit quart de lieue de ceste montaigne, et au dessoubz d'icelle passoit ung ruisseau de quinze ou vingt pas de largeur, profond jusques à la braye, joignant lequel on voit une plaine, que toutesfois vient en descendent droict audict ruisseau, duquel lieu on descouvre saint Jehan de Lus au fons, qui est ung des plus beaux bourgs de France sur le bord de la grand'mer, ledict cappitaine Carbon, qui commandoit à la trouppe, laissa les deux cornettes sur cette petitte montaigne, l'unne desquelles, et mesme la nostre, le cappitaine Sayas portoict, et d'ailleurs le cappitaine Jehannot d'Andouins[1]

1. Jean d'Andouins, seigneur de Navailles et de Montbar-

celle de monsieur de Lautrec, tous deux en absence, l'ung du cappitaine Carbon et l'aultre du cappitaine Artigueloube[1]; auxquelles il ne laissa plus de vingt chevaux à chacune et noz deux compaignies de gens d'à pied, mais print les deux compaignies de gens d'armes, sauf ce peu qui demeura aux enseignes. Le seigneur de Gramond[2], qui despuis moreust au royaulme de Naples, oncle de cestuycy[3], estoict lieutennent de la compaignie de monsieur de Lautrec.

Et passarent le ruisseau, cheminant au long de la plaine, droict à saint Jehan de Luz, ayant rangé leurs gens en trois escadrons, comme nous pouvions aisément descouvrir, car, de la montaigne là où nous estions demeurés, nous voyons toute la plaine. Estans arrivés en la plaine, le cappitaine Carbon demeura plus d'ung heure en ladicte plaine et envoya par deux fois ung trompette sonner la fanfare aux ennemis. Mais, comme il se volsist retirer, ne pensant que personne sortist du camp des ennemis, les chevaulx qu'il avoict envoyés à la teste de la plaine luy vindrent rapporter que tout le camp des ennemis marchoit. Lors tout à

don, fut tué au mois d'octobre 1543, dans une escarmouche près de Landrecies. (Du Bellay, p. 752.) Il n'avait point d'enfants. Sa sœur, Madeleine d'Andouins, dame de Montaut-Benac, hérita de tous ses biens et porta la seigneurie et le nom de Navailles dans sa nouvelle famille. (P. Ans., VII, p. 606.)

1. Du Bellay et les autres historiens écrivent Lartigue-Loube.

2. Jean d'Aure, vicomte d'Aster en Bigorre, seigneur de Gramond, mort sans alliance. (P. Ans., IV, p. 614.)

3. Antoine d'Aure, vicomte d'Aster, seigneur de Gramond, gentilhomme ordinaire du roi, gouverneur et lieutenant général au royaume de Navarre et Béarn, tour à tour huguenot et catholique. Il mourut en 1576.

ung coup nous nous començames à descouvrir trois escadrons de gens de cheval, qui vennoinct les ungs après les aultres : le premier desquelz vint attacquer le premier des nostres; auquel lieu se rompirent beaucoup de lances, plus des nostres toutesfois que des leurs, pource qu'en ce temps-là les Espaignols ne pourtoinct qu'arces gayes[1], longues, ferrées aux deux boutz. Cependent cette charge, le cappitaine Carbon retire les aultres deux troupes pas à pas devers nous. A la fin la secoude des ennemis se joignist à la leur première et rembarrarent la nostre jusques à la seconde que monsieur de Gramond mennoit, là où il y eust ung grand combat et force gens tumbés par terre d'ung cousté et d'aultre : entre aultres le seigneur de Gramond, le cheval duquel feust thué soubz luy, de Lupé[2], guydon de monsieur de Lautrec, de Poygreffy[3], qui despuis c'est faict huguenaud, de la Faye de Xaintonge, qui encores est en vie et plusieurs aultres. Et en mesmes instant descouvrismes une aultre grand trouppe de gens à cheval venant vers nous, ung peu à

1. On lit *lances gayes* dans le premier manuscrit et *lances courtes* dans les anciennes éditions des *Commentaires*.

2. Monluc désigne probablement ici Ramonet de Lupé qui servait, depuis 1518, en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de Lautrec, et qui fut envoyé peu de temps avant la guerre pour lever des hommes et de l'argent dans le comté de Cominges (Mss. de M. le baron de Lassus à Montréjeau). Il mourut au siége de Naples sous-colonel des gens de pied gascons. — On verra figurer dans les *Commentaires* plusieurs capitaines de cette ancienne famille.

3. Tanneguy du Bouchet, seigneur de Puy-Greffier, dit Saint-Cyr, gentilhomme poitevin. Il mourut en héros à la bataille de Moncontour, âgé de 85 ans. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, liv. v, chap. vii.)

main gauche, dans la plainure. Alors j'entendiz les cappitaines qui pourtoinct les enseignes dire ces motz : « Nous sommes tous perdus. » Mais soudain je leur diz qu'il failloict hasarder quatre-vingts ou cent hommes de pied pour sauver la gendarmerie qui estoict engagée. Les cappitaines la Clotte et Mégrin respondirent que ce seroict double perte, joinct aussi qu'ilz se doubtoinct que les soldatz n'y voudroint pas aller, voyans leur mort devant les yeux. Or, à tout ce propoz, n'y avoict que les deux cappitaines, avec les enseignes des gens de cheval et moy, car les gens de pied estoint à quinze ou vingt pas de nous; et me dobte que, s'ilz eussent entendeu ma propozition, voyant la gendarmerie perdue, que je n'eusse pas esté suyvy comme je feuz. Il fault le plus qu'on peult desrober aux soldatz la cognoissance du danger qui se présente, si on veult qu'ilz aillent de bon cœur au combat. Et lors je respondiz aux cappitaines que je les conduyrois, et que, perdus pour perduz, il valoict mieux hazarder et perdre quatre-vingtz ou cent hommes, que non pas toute nostre gendarmerie. Et sur ce, sans plus consulter (les longues consultations bien souvent font perdre beaucoup de bonnes entreprinses), me mis à courre, car il se failloict haster, à la trouppe, ensemble les cappitaines, et leur diz ces motz seullement : « Allons, mes amis, secourir la gendarmerie. »

Les cappitaines feurent aussi tost à la trouppe que moy pour garder qu'il n'en vint plus hault de quatre vingtz avecques moy, auquel lieu je ne feuz suyvy par ung seul soldat de compaignie du cappitaine Megrin, mais de la nostre seullement. Ainsin, marchant devant tous et tous bien encouragés, nous décendismes la

montaigne tout courant et passasmes le ruisseau, moy mesmes le premier. Et comme je feuz de là le ruisseau, je baillis vingt hommes au bastard d'Aussan, lequel, encores que les légitimes ayent esté vaillans, n'a poinct toutefois faict honte à la lignée.

Or, il fault notter qu'en la trouppe que j'avois n'estoinct que tous arbalestiers, car encores en ce temps-là n'y avoint point de harquebuzerie parmy nostre nation[1]. Seullement pouvoit avoir trois ou quatre jours que six arquebusiers gascons c'estoint venuz rendre de nostre cousté du camp des ennemis, et par bonne fortune j'estois ce jour de garde à la porte de la ville; et, en les interrogeant, en trouvis ung de la terre de Monluc et les retins tous six. Que pleust à Dieu que ce malheureux instrument n'eust jamais esté inventé, je n'en porterois les marques, lesquelles encores aujourd'huy me rendent languissant, et tant de braves et vaillans hommes ne fussent mortz de la main le plus souvent des plus poltronz et plus lasches, qui n'oseroint regarder au visage celuy que de loing ilz renversent de leurs malheureuses balles par terre. Mais ce sont des artifices du diable pour nous faire entretuer.

Après doncq avoir passé le ruisseau, je commanday au bastard d'Aussan de ne tirer poinct, mais seullement monstrer semblant de tirer, affin de soustenir et prester faveur à la mienne, pour que noz arbalestriers eussent temps de pouvoir desbander et rebander. Or ainsi que j'estois au bas de la montaigne, je ne pouvois

1. Suivant du Bellay, les arquebuses avaient paru dans l'armée française dès la campagne de 1521. (Du Bellay, p. 358.) Le maréchal de Strozzi, le premier, les mit en usage parmi les gens de pied. (Brantôme, *Vie de Strozzi.*)



veoir ce que faizoit nostre gendarmerie; mais comme je me feuz acheminé plus avant, je veis toutes les trois trouppes des ennemis assemblées en une, et celles de main gauche marcher au trot droict aux nostres qui estoint fermes, ne pouvans cheminer avant ny arrière à cause de quelques pierres. Le cappitaine Carbon, qui n'estoict poinct armé, et ayant quelque temps avant esté blessé d'une arquebuzade au bras gauche, vint à moy me voyant près d'eux, et me dict ces mots: « O Monluc, mon amy, pousse hardiment, car je ne « t'abandonneray poinct. » Alors je luy répondiz : « Ne voz sosciés, cappitaine, attendés à vous sauver « seullement et ces gens d'armes. » Et en mesme instant je criay aux soldatz : « A la teste des chevaulx, « compaignons, à la teste des chevaulx. » Je n'estois pas à douze pas des ennemis, à l'heure que nous commensames à tirer. Il se trouva, au dire des prisonniers que la gendarmerie fist quelques jours après, qu'il y moreust ou feust thué de ce rancontre plus de cinquante chevaulx, et deux *cavailleros*[1] moreurent d'arquebuzades. Toutes les trouppes qu'estoinct en une s'arrestarent. Cependant le cappitaine Carbon, donne un grand galop avec sa trouppe droict au ruisseau où j'estois passé; ceux qu'avoinct perdu les chevaulx, se tennans à la queue des aultres, se sauvarent ainsi et passarent tous le ruisseau : et ce leur estoit force de fere, car aultrement la trouppe de main gauche leur donnoict par flanc de nostre costé. A la faveur des vingt arbalestiers de d'Aussan, qui soustinrent, nous rebandames tous, et tirames encores. Et comme

1. *Caballero*, cavalier, mot espagnol.

le cappitaine Carbon eust passé le ruisseau avec la cavalerie et remonté monsieur de Gramond, et les aultres chargé en croppe, il commanda audict sieur de Gramond de courir là hault aux enseignes des gens de pied et gens à cheval pour les advertir de se retirer au grand trot droict à l'aultre rivière, là où estoit le pont tirant au chemin de Bayonne. Soudain il tourna vers moy, luy troisiesme avec ung Italien qu'on nommoit le chevalier D'Hiomedes et le sieur de Maignauld, et trouva que je me retirois droict à ung fossé, qui bordoit ung marez, duquel je pouvois estre à dix ou douze pas. Et ne feust possible à luy de se pouvoir joindre à moy pour me dire que je gaignasse ledict marez, car il cuyda estre enveloppé et eust assés affaire à se pouvoir sauver. Si est-ce que je gaignis le fossé d'icelluy marez en despit des ennemis par le moyen d'Aussan, lequel je fiz passer en diligence pour faire teste aux ennemis : ce qu'il fist.

Lors les Espaignolz firent semblant de me charger, mais ilz n'auzarent m'enfoncer. Tandis ces six arquebusiers faisoint merveilles de tirer. Et comme je feuz à cinq ou six pas du fossé, nous nous jectames dedens : et, à la faveur dudict d'Aussan, nous montasmes tous sur la levée de ce fossé sauf trois soldatz, qui y feurent tués de coups d'harces gayes, qui ne feurent pas si dispostz que les autres. Là comme en ung petit fort je leur fiz teste, tirant toujours. Or il fault notter que la trouppe des ennémis qu'estoict venue à main gauche, fist haltou[1] auprès dudict ruisseau, quand elle vist que

1. *Haltou* et *largou* pour *halte* et *large*, termes de manœuvre militaire.

nostre gendarmerie estoict desjà à demy montaigne[1]. Et volsis veoir qu'estce que feroint les aultres trouppes qu'avoint combattu, lesquelles s'amuzoinct à moy et qui m'abandonnarent, faisant une fois semblant de ne passer plus oultre. Mais ilz virent venir trois escadrons d'arquebuzerie au long de la plaine, venant à eux le grand pas; qui leur mist le cœur au ventre et couragea de passer plus oultre. Lors ayant descouvert ce nouveau secours, je me mis au long du fossé du marez, et comme je feuz ung peu hors de leur veue, je me jectay dens ung pré fort estroict, et gaignay courant le pied de la montaigne d'où j'estois party[2] ung peu plus à main gauche. Je me voyois perdu si j'attandois que l'enfanterie feust arrivée au marez, et, pour esvitter ma perte, me fauzist passer le mesme ruisseau devant qu'entrer dens le pred et monter la montaigne. J'estois suyvy de force gens à cheval qui montoint comme moy. Le danger où je m'estois veu, tant pour les gens de cheval que j'avois en queue que pour ce bataillon d'infanterie qui venoit à nous, ne me fit point perdre l'entendement au besoing pour prendre la commodité pour ma retraite, pendant laquelle je fis tousjours tenir ceste poignée d'hommes, que j'avois, serrés; et, les encourageant, parlant à eux par fois, je leur faisois tourner visage et saluer les cavaliers qui me suivoint de coups de traictz et d'arquebuse. Et, comme je feuz sur le hault, je me mis dens ung vergier et fermis une clée sur moy, affin que la cavalerie n'y peust entrer

1. Le passage suivant est altéré dans les précédentes éditions : « *Et* ceux qui avoint combattu et lesquels j'avois arresté sur le bord du fossé, faisoient là leur retraicte *quand ils virent venir....* »

2. Ce qui suit est inédit jusqu'à : *Le danger où je m'estois veu....*

promtement. Et, me retirant droict au pont de vergier en vergier, comme je feuz en une église, qui s'appelle à Haitée[1], je trouve le grand chemin tout plein de leur cavalerie; et, estant moy dens le vergier et ung grand fossé entre deux, je leur fiz tirer quelques arquebusades et quelques coups de traict, sans qu'il y eust guières de coups perdus. Et, pour ce qu'ilz ne pouvoint venir à moy, ilz feurent constrainctz, les ungs tirer en avant et les aultres se retirer en arrière. Alors je fiz mettre dens une muraille du cimetière une partie de mes gens, pensant fere encores teste là, qui feust la plus grand folie que j'avois faicte en tout ce combat; car desjà une grand partie de leurs gens à cheval avoinct coulé au long du pré droict au pont : ainsi je me vis enfermé sans espérance de me pouvoir sauver.

Or comme le cappitaine Carbon eust gagné le pont. et que la gendarmerie et gens de pied feurent passés, il dict à monsieur de Gramond qu'il s'en allast au grand trot et galop : car desjà il descouvroict dens les vergiers la harquebouzerie ennemie, ce que je ne pouvois fere, et ne les viz jusques à ce qu'ilz commençarent à me tirer. Alors je fiz signe aux soldatz, qui estoinct dens le cimetière, de soy rejoindre avecques moy dans le grand chemin. Et comme le cappitaine Carbon ne me peust descouvrir nulle part, il me tint pour mort ou perdu avec toute la trouppe; que feust cause qu'il laissa le cappitaine Compay, qui estoict bon soldat, au bout du pont avec vingt-cinq chevaulx et trente ou quarante arbalestriers du cappitaine Mégrin, voyant toutes leurs

1. Ce nom est écrit différemment dans les manuscrits. On lit *Aiffe* dans le premier, *Haitée* dans le second et dans les anciennes éditions.

troupppes de cheval à main gauche et à main droicte venir droict au pont: et l'occasion pourquoy il laissa ledict cappitaine Compay feust pour veoir s'il y auroict espérance aulcune de me secourir, si je n'estois perdu, cependant que les arbalestriers deffaisoinct le pont. Et, pource que la trouppe à dextre des ennemis alloict plus hastivement droict au pont que celle de main gauche, je laissis le grand chemin et passay une haye à main gauche, au long de laquelle haye je m'en allay droict à la rivière où je combattis autrefois la cavalerie. Et me fiz fere largou, puis me jectay dens la rivière, et en despit d'eux passis de l'aultre cousté. Or les bordz de la dicte rivière estoint hautz, tellement que les gens de cheval ne se pouvoint jecter bas. Et cependant noz tireurs n'estoint pas oisifs : et par là vins gaigner le bout du pont, où estoict ledict cappitaine Compay bien empesché à le rompre. Dès lors qu'il m'eust aperceu, il me persuada par trois fois de monter en crouppe pour me sauver et me présenta la crouppe de son cheval : mais il n'eust aultre response de moy sinon que Dieu m'avoict conservé et mes soldatz ensemble, que je ne les abandonneroys pas jusqu'à ce que je les eusse mis en lieu de seureté. Sur quoy nous descouvrismes l'arquebuserie Espaignole venant droict au pont. Nous n'estions pas assés forts pour soustenir ce choc; voilà pourquoy Compay feust constrainct de m'abandonner et les arbalestriers du cappitaine Mégrin pareillement : et moy après, le grand pas. Je demeuray à la queue et ayant gaigné ung fossé qui bordait ung pré, que les gens de cheval n'y pouvoinct passer, m'en allay toujours de fossé en fossé.

Il ne restoit lors que mes six arquebusiers, car les

arbalestriers avoinct employé tous leurs traictz, auxquelz je fiz mettre l'espée nue en la main et l'arbaleste en l'aultre pour leur servir de bouclier, afin de monstrer à l'ennemy qu'ilz n'estoinct recreus et que nous ne nous tenions pas pour vaincus. Or les gens du cappitaine Compay, avant partir, avoint rompu la moytié du pont, qui feust cause que la cavalerie ne feust si tost à nous, ayant esté contrainte aller passer à une arquebuzade ou deux du pont, plus hault à main droicte. Les arquebuziers Espaignols ne pouvoinct passer qu'à grand difficulté, ung à ung, par dessus les traverses qui soustenoint les tables dudict pont; il m'estoict aisé de les deffaire, si je n'eusse veu que la cavalerie me venoit enfermer. Nostre honneur despendoit de nostre retraicte. Cependant je gaignois tousjours chemin de fossé en fossé, et, regardant souvent en arrière, je ne descouvrois que quelque peu de gens de pied qui venoinct droict à moy à la file. Et comme j'euz faict ung demy quart de lieue, je fiz alte, affin que mes gens ne feussent hors d'haleine, et veis qu'ilz faisoint alte et ne monstroint aulcunement me vouloir suyvre davantaige : de quoy je feuz bien estonné et aise quant et quant; car nous n'en pouvions plus[1]. Cependant le cappitaine Compai fit alte à demy lieue de Bayonne avec les vingt cinq chevaulx et en

1. Le passage suivant, jusqu'à la fin de l'alinéa, est inédit; on lit seulement dans les éditions précédentes : « *Cependant le cappitaine Compay* envoya quelques chevaux pour savoir de nos nouvelles, me pensant mort ou pris. Nous voilà enfin en lieu de sûreté sans avoir perdu que trois soldats dans le premier fossé et le bastard d'Auzan qui s'amuza dans une maisonnette près l'église. »

print trois ou quatre pour tourner en arrière, sçavoir s'il ouyroict nouvelles de moy, me pensant mort ou prins. Et, à sa main droicte, le long du grand chemin, il y avoict deux petites bordes où je trouvay de la pomade[1] et quelque peu de pain de millet. Et pource que le cappitaine Compay nous aperceust, il pensa que nous fussions ennemys et vint pour nous descouvrir, auquel j'ay ouy dire depuis plusieurs foys que c'estoict la plus grande joye qu'il avoict jamais eue de me veoir en vie et sauvé, moy et mes gens; desquelz je n'en perdiz que trois ou quatre qui me feurent thués au premier fossé du marez et au simetière, comme je sceus despuis, avec le bastard d'Aussan, pour s'estre amusés en deux ou trois maisonnettes près l'esglize.

En ces entrefaictes, l'alarme vint à monsieur de Lautrec et la nouvelle que toute la gendarmerie et gens de pied estoinct deffait, ce qui luy donna beaucoup de déplaisir, pour la conséquence qu'apporte ordinairement lors qu'au commencement on donne curée aux ennemis[2]. Il monta à cheval et fist mettre toutes les enseignes de gens de pied, qui estoinct dans la ville, en bataille par les rues : mais, comme il feust ung peu hors de la ville, bien tost après vist venir les enseignes de gendarmerie et de gens

1. Boisson du pays faite avec des pommes.

2. Le passage suivant est altéré dans les éditions précédentes. « *Il* fit mettre tout en bataille; mais comme il fust un peu éloigné de la ville, il vit venir nos enseignes de gens de pied que le seigneur de Gramond conduizoit, lequel luy raconta ce qui estoit advenu et me fit cest honneur de luy tesmoigner que j'estois cause de leur conservation et salut, *mais que j'y estois....* »

de pied que monsieur de Gramond mennoyt, lequel luy compta comme toutes chozes estoinct passées et ne me donna si peu de louange qu'il ne luy dict que j'estois cause de les avoir trestous sauvés, mais que j'y estois demeuré pour gaiges. Le cappitaine Carbon n'estoit encores arrivé, pource qu'il attendoict tousjours nouvelles du cappitaine Compai, qui luy debvoit pourter asseurance du succès de mon combat. Mais à la fin il arriva lorsque desjà toutes les trouppes estoinct retirées dens la ville : auquel monsieur de Lautrec dict ces motz : « Eh bien, Carbon, estoict-il temps « ast'eure de fere une telle folie que vous avés faicte? « Que n'est pas si petite, que vous ne m'ayés mis en « craincte de perdre ceste place de Bayonne, qui est « si importante. » Il luy respondit : « Monsieur, j'ay « faict la plus grand faute que je fisse jamais, et « jusques icy ne m'estoict advenu : mais puis que « Dieu a voullu que nous n'ayons esté deffaictz, je « ne me garderay d'horesnavant d'entreprendre une « telle folie. » Monsieur de Lautrec luy demanda s'il y avoict nouvelles de moy[1]; il luy dict qu'il avoict laissé le cappitaine Compay derrière veoir s'il en entendroict aucunes, combien qu'il me tennoict plus pour perdu qu'aultrement. Ilz demeurarent encores ung long temps hors la ville se promennans, en attendant nouvelles; et au bout d'une grand piéce arriva le cappitaine Compai et luy demanda s'il avoict

1. Ce qui suit jusqu'à *et leur raconta la belle retraicte* est inédit. On lit seulement dans les anciennes éditions : « *Il luy dict* qu'il pensoit que je fusse perdu : mais cependant qu'il se promenoit près la ville arriva le capitaine Compai lequel les assura que j'estois sauvé *et leur raconta*.... »

ouy nouvelles de moy, lequel leur respondit que j'estois derrière, et leur raconta la belle retraicte que j'avois faicte en despit des ennemis et à leur barbe, sans avoir perdu que cinq hommes, et qu'il estoict impossible que les ennemis n'eussent souffert beaucoup de perte[1].

Alors ledict sieur s'en entra dans la ville bien ayse de ce que nous avions faict si peu de perte. Et, après son soupper, le cappitaine Carbon et monsieur de Gramond me vindrent quérir au logis de mon cappitaine, pendant que je souppois, et m'amenarent audict seigneur de Lautrec, quy me fist aussi grand chère qu'il eust sçeu fere à gentilhomme de France, me disant ces motz en gascon : « *Monluc, mon amic, you n'oublideray jamai lou service qu'abes fait au Roi, et* « *m'en souviera tant que you vivrai*[2]. » Il n'y a pas moings d'honneur de fere une belle retraicte, qu'aller à ung combat. Et encores qu'il ne feust guières caressable de son naturel, j'ay souvent remarqué ceste faute en luy, si est-ce que pendant tout le soupper il me fist cette faveur, laquelle tousjours despuis il me continua : car, quatre ou cinq ans après, allant au royaulme de Naples et se resouvenant de moy, il me despécha de Paris en Gascogne ung courrier avec une commis-

1. Le passage suivant est altéré dans les éditions précédentes : « Je ne fus pas plutôt arrivé à mon logis qu'un gentilhomme me vint chercher de la part de M. de Lantrée, lequel *me fist aussi grand chère.....* »

2. Cette phrase est en français dans les deux manuscrits des commentaires : « O be, Monluc, je n'oblieray jamais ce service que vous avés faict au Roy et m'en souviendra tant que je vivray. »

sion d'une compaignie de gens de pied, me priant de l'accompaigner au voyage qu'il fist à Naples, et despuis m'a tousjours plus estimé que je ne vallois. Voilà le premier lieu, auquel je me trouvis jamais commandant et où j'ay commencé à gaigner quelque réputation.

Vous cappitaines, mes compaignons, qui me ferés cest honneur de lire peult-estre ma vie, nottés que la choze au monde que vous debvés désirer le plus, et prier à Dieu qu'il vous y veulhe ayder, c'est de sercher l'occasion par laquelle vous puissiés monstrer ce que vous valés, quand vous commencés à pourter les armes : car, si à vostre commensement vous demeurés victorieux, vous faictes deux chozes entre aultres. La première, c'est que vous vous faictes louer et estimer aux grands, et de mesmes par leur rapport serés cogneuz du Roy, de quy nous debvons tous espérer la récompense de noz bons services et labeurs; et la seconde si est que, comme les soldatz cognoissent ung cappitaine qu'à son commensement est demeuré victorieux, tous les vaillans hommes reserchent d'estre à luy, espérant que, puis qu'il a eu si bon commensement, toutes chozes luy doibvent succéder heureusement, et par ainsi ilz seront employés. Car c'est le plus grand despit qu'ung homme de bon cœur puisse avoir, lors que les aultres prennent les charges d'exécuter les entreprinses et ce pendant il mange la poule du bon homme auprès du feu. Ainsi vous vous trouverés tousjours accompagnés de braves hommes, avecques lesquelz vous continuerés à gaigner honneur et réputation. Et au contraire, si vous estes malheureux au commencement, soict pour vostre faute

ou lascheté, tous les bons hommes vous fuyront, et ne vous demeurera que gens de peu de valleur, et avecques ceux là, quand vous seriés le plus brave homme du monde, vous ne pouvés gaigner aultre choze que mauvaise réputation. Vous adviserés donc à estre soigneux quand vous vous trouverés à ce commencement d'acquérir cette réputatior. Voillà mon exemple qui vous pourra servir de quelque choze. Je n'avois alors que dix neuf à vingt ans. Et encores que ce ne soict pas grand cas de ce rencontre que je vous ay descript, si est-ce que des petits faicts de guerre quelquefois on faict beaucoup de proffícts. Souvenés-vous, mes compaignons, quand vous vous trouverés en estat de veoir une grande force sur voz bras, laquelle vous pouvés tenir en bride par la perte de peu d'hommes, de ne craindre poinct le hasard. Peult-estre que la fortune vous sera favorable, comme elle feust à moy. Car je puis dire que, si je ne me feusse presenté pour la conduicte des cent hommes de pied, qui firent très bien leur debvoir, que toute la cavalerie des ennemis estoict sur noz bras, laquelle nous n'avions moyen de soustenir.

Or, incontinent après, le camp des ennemis se retira en Navarre et monsieur de Lautrec cassa la moytié de toutes les compaignies, sauf les deux enseignes de monsieur de Cauna[1], celle du baron Johan de Cauna, et de monsieur d'Aussun, estant chescun de trois cens hommes; qui feust la première fois que jamais l'on avoict

1. Famille ancienne de Gascogne, alliée aux Pardaillan, aux Lauzières de Thémines, aux Gabaston de Bassillon. Une petite-fille de cette maison épousa Pierre-Bertrand de Monluc, fils de l'auteur des *Commentaires*. (Bibl. imp., Cab. des titres, doss. Cauna.)

réduict les compaignies à ce nombre, car auparavant elles estoinct toutes de cinq cens ou de mil hommes : qui apportoit beaucoup de soulagement aux finances du Roy, parce que tant de lieutennens, enseignes, sergens et aultres officiers emportent beaucoup de paye, que aussi le commandement d'ung bon nombre d'hommes appelle les gentilshommes de maison à ces charges, lesquelz à présent les desdaignent, voyant tant de cappitaineaux ausquelz on voit donner ces charges sans avoir donné coup d'espée.

Or monsieur de Lautrec me donna celle de mon cappitaine, encorce que pour lors je n'eusse atteint que l'aage de vingt ans. Et fiz monstre pour cent cinquante, qui feust la première que je fiz jamais en chef. Quinze jours après paracheva de les casser toutes, sauf les quatre susnommées qu'il laissa à Bayonne, et s'en alla en poste à la court; qui enhardit noz ennemis à redresser le camp et mettre le siége devant Fontarabie, laquelle ilz prindrent avant que monsieur de Lautrec feust de retour. La perte de ceste place procéda de la faute ou meschanceté d'ung nepveu du conestable de Navarre[1], nommé Dom Pedro de Navarre[2], comme

1. Dom Louis de Beaumont, comte de Lérins, connétable de Navarre, neveu, par sa mère, dona Léonor d'Aragon, du roi Ferdinand; il mourut en 1529. (*Nécrologe de Franchomme*, ann. 1529, Bibl. impér., f. fr., vol. 744.) — Le nécrologe de Franchomme, que nous aurons souvent à citer, est un recueil biographique de la fin du seizième siècle. On y trouve des indications souvent inédites sur les personnages connus et des notices assez détaillées sur des hommes dont on chercherait ailleurs vainement le nom. L'intérêt de ce manuscrit n'avait pas échappé au savant Montfaucon, qui souhaitait même de le voir imprimé.

2. Dom Pedro de Navarre, de l'illustre maison de Gramond,

l'on disoyt, filz du feu mareschal de Navarre, lequel, ayant esté bany d'Espaigne parce qu'il soustenoict la part du Roy Henry de Navarre[1], fust mis dans cette ville avec quatre cens hommes Navarrois banis comme luy et pour le mesme faict : où il feust despuis si bien solicité par son dict oncle qu'il se tourna de son costé avec toute sa compaignie, ce qui feust cause de la perte de la place. Et encores que les ennemis eussent faict de grandz breches, si est-ce que la place ne se feust pas perdue. Et parce que je n'y estois pas et que je ne veux parler pour ouir dire, je n'en diray aultre choze si ce n'est que le cappitaine Frauget[2], qui la rendit et qui s'en deschargeoit sur ledict Dom Pedro, fust desgradé à Lyon. La perte de ceste place nous osta ung grand pied que nous avions en Espaigne. Ce fust là où quelques ans auparavant le sieur de Lude[3] acquit

fils de ce maréchal de Navarre que Ferdinand le Catholique fit décapiter à Fimancas. « Les aînés de la maison de Gramond, dit Olhagaray, ne s'intitulent de Gramond, mais de Navarre... Dom Pedro était de l'ancienne maison de Gramond. » (*Histoire de Béarn et Navarre*, p. 365). — Il ne faut pas confondre ce personnage avec l'illustre Pedro Navarro, qui mourut, en 1528, au service de la France, pendant l'expédition de Naples.

1. Henri II d'Albret, né en avril 1503, mort le 25 mai 1555, fils de Jean d'Albret, roi de Navarre. En 1526, il épousa Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier. De ce mariage naquit la reine Jeanne. Henri d'Albret, dépouillé par le roi d'Espagne d'une partie de son royaume, passa sa vie à susciter des ennemis à ce puissant voisin.

2. Le capitaine Frauget, lieutenant du maréchal de Chastillon. Arrêté par les ordres de Lautrec après la perte de Fontarabie, il fut conduit à Lyon, jugé et condamné à la dégradation (Du Bellay, liv. II). André Favyn a donné le récit de son procès (*Hist. de Navarre*, liv. XII, p. 731 et suiv.).

3. Jacques de Daillon, seigneur et baron du Lude et de Sau-

une gloire immortelle, pour avoir soustenu le siége ung an entier avec toutes les extrémités du monde. Celuy-là en rapporta honneur et Frauget honte et ruine; ainsi va le monde et la fortune. Cependant si quelque prince ou lieutennent de Roy passe les yeux sur mon libvre (peult-estre en pourra-t-il lire de plus inutiles), qu'il notte par cest exemple et aultres que j'ay veu et que peult-estre je pourray cotter cy-après, qu'il est très dangereux de s'ayder de celuy qui quitte son prince et seigneur naturel, non pas qu'on le doibve refuser quand il se vient jecter entre ses bras, mais on ne luy doibt donner une place avec laquelle il puisse faire sa paix et r'entrer en grace avec son prince; ou pour le moings, si on le faict, que le temps ayt apporté une telle asseurance qu'il n'y aye nul doubte. Car cependant comme il se sera accoustumé au païs où il vient exilé et fugitif et aura acquis et receu des bienfaicts, si on le veult employer, mettés le le loing de ceux avec lesquelz il peut avoir praticqué. A ce que j'ai ouy dire aux cappitaines de l'Empereur, quand bien Charles de Bourbon eust prins Marseille et la Provence, l'Empereur n'eust pas faict ceste faute de la luy bailler en garde, quoiqu'il luy eust promis. Mais passons oultre.

Toutes les compaignies de gens de pied estans cassées, sauf celles qu'on mist en garnison, et ne voulant m'enfermer dans les murailles, je retornay à la compaignie de monsieur le mareschal de Foix, jusques à ce que le Roy Françoys entreprint le voyage pour aller

tray, conseiller et chambellan des rois Louis XII et François Ier, senechal d'Anjou.

combattre monsieur de Bourbon[1], qu'estoict venu d'Italie assiéger Marseille avec le marcquis de Pesquere[2]. Lequel sieur de Bourbon pour ung despit s'estoict tourné du costé de l'Empereur : il n'y a rien qu'ung grand cœur n'entreprenne pour se venger. Et pour ce que le Roy ne permist à monsieur le mareschal de Foix que de menner vingt hommes d'armes de sa compaignie, j'arrivis trop tard à l'eslection qu'il en avoict faicte et me despitis pour n'avoir esté mis au rolle, dont, pour l'amour de moy, cinq ou six gentilhomes me firent ceste honneur de venir avecques moy, pour nous trouver à la bataille, avec résolution de combattre avec les gens de pied. Je laissis mes grandz chevaulx à ma garnizon en Langueudoc là où estoict nostre compaignie. Monsieur de Borbon n'attendit point le Roy, ains leva son siége après l'y avoir tenu six sepmaines[3]. Le seigneur Rance

1. Charles, duc de Bourbon, né en 1489, célèbre sous le nom de connétable de Bourbon. Diverses causes le détachèrent peu à peu de la cause du roi. Vers la fin de l'année 1523, il sortit de France en fugitif et se mit au service de l'empereur. Son talent militaire, mis au service de ses anciens ennemis, leur assura le gain de la bataille de Pavie. Le 6 mai 1527, il fut tué sous les murs de Rome (*Récit du sac de Rome*, par J. Buonaparte ; *Vie du connétable de Bourbon*, par Guill. de Marillac et Ant. de Laval).

2. François-Ferdinand d'Avalos, marquis de Pescaire, grand-chambellan du royaume de Naples, mort le 29 novembre 1525, pendant qu'il assiégeait Sforce dans Milan. Il était l'époux de la belle Victoria Colona, poëte, aimée de Michel-Ange, illustre par sa beauté, son talent et sa vertu.

3. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (t. I, p. 634) et M. Champollion (*Capt. de François Ier*, p. 9) se sont trompés sur les dates du commencement et de la fin de ce siége célèbre. Le 4 août, dit positivement Honoré de Valbelle, témoin oculaire, dans son *Journal manuscrit*, parurent les éclaireurs de Bourbon devant la ville de Marseille, et, le 5 du même mois, il investit la place. Le

de Cere[1], gentilhomme romain des plus agueris et expérimentés, et le sieur de Brion[2] y estoint dedens, avec bonnes forces que le Roy y avoit envoyées. Ledict sieur de Bourbon se trouva trompé et ses intelligences courtes : le François ne sçavoit lors que c'estoict de se rebeller contre son prince. Dès lors qu'il sentit que le Roy s'approchoit, il se retira par les montaignes et descendit au Piémont par Salusse et Pignerol et aultres vallées, non sans beaucoup de perte. Il se sauva à Milan, laquelle il feust constrainct, et le vice-roy de Naples aussi, de quitter et sortir par une porte, pendant que nous entrions par l'aultre. Le seigneur

lundi 28 septembre, Bourbon et Pescaire levèrent le siége (Bibl. imp., f. fr., vol. 5072, fol. 79, et suiv.). Cet historien donne sur ce siége des détails mis en œuvre par M. Mignet dans un de ses plus beaux récits. (*Revue des Deux-Mondes*, t. XXVI.)

1. Renzo di Ceri, gentilhomme romain, appartenait par alliance à la maison des Ursins. (Imhoff, *Geneal. ital.*, p. 313.) Il defendit Marseille en général consommé. Brantôme rapporte une chanson sur ce siége, faite en son honneur (édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 280).

2. Philippe de Chabot, comte de Charny et de Busançais, connu sous le nom d'amiral de Brion, favori de François I[er]. En 1541, Chabot, convaincu de concussions, fut condamné à l'amende et au bannissement. Plus tard, François I[er], à la prière de la duchesse d'Étampes, lui rendit ses biens et ses charges et envoya en disgrâce le maréchal de Montmorency son rival. Chabot mourut le 1[er] juin 1543. (Thevet, historiographe de France, *Vie des hommes illustres*, in-12, t. V, p. 297.) Son tombeau, tranféré au Louvre pendant la Révolution, est un des plus beaux morceaux de sculpture du musée des monuments français. « Il portoit une devise fort propre pour lui, à sçavoir une balle à jouer pleine de vent, avec ces mots : concussus surgo. » (L'Estoile, édit. Michaud, t. I, p. 11.) Le procès de Chabot est imprimé au chap. IX du livre VI des *Recherches sur la France*, de Est. Pasquier.

Anthoine de Leve[1], qui estoict l'ung des plus grandz cappitaines que l'Empereur ayt eu, et croy que, sans les gouttes qui le travailloint fort, il eût surpassé tous ceux de son aage, fut choisi pour estre mis dens Pavie avec quelque troupe d'Allemans, pour l'opinion qu'on avoit que le Roy douroit là, comme le faict il fit. Le siége dura sept ou huict mois.

Cependent monsieur de Bourbon s'en alla en Allemaigne, là où il brigua tant avec l'argent que monsieur de Savoye luy avoit presté, qu'il amena avec luy dix mil Alemans et fist venir quatre ou cinq cens hommes d'armes de Naples. Et ayant dressé son camp à Lodes et ès environs, car le Roy tennoict Milan, s'en vint donner la bataille au Roy, ung jour de Sainct Mathias[2], étant pour lors nostre camp foible, à cause du long

1. Antoine de Leve, capitaine espagnol, originaire de Navarre. Soldat de fortune, il s'éleva par son mérite aux plus hauts grades militaires. Charles-Quint lui donna la principauté d'Ascoli et le duché de Terranova, en Italie. (A. Thevet, *Vie des hommes illustres*, in-12, t. V, p. 221.) Le recueil de biographies d'André Thevet, traité dédaigneusement par les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France*, nous paraît très-digne de confiance. L'auteur était historiographe du roi et se trouvait en situation de puiser aux meilleures sources. Il mourut en 1590, à l'âge de 88 ans. Ainsi, il était le contemporain de la plupart des hommes dont il a donné la vie. Le P. Mongaillard, le créateur de l'histoire de la Gascogne, a ecrit l'éloge scientifique d'A. Thevet. (Mss. de la biblioth. du séminaire d'Auch.)

2. Le 24 février 1525. Une lettre du trésorier Babou à la reine Louise de Savoie, en date du 3 février, décrit le champ où la bataille se livra quelques jours après. Cette même lettre raconte une assez vive escarmouche, qui avait eu lieu la veille, et dont le roi était sorti victorieux. A la suite de ce combat, dit Babou, « le Roy a dormi en homme de guerre. » (Coll. Gaignières, vol. 309, fol. 35.)

siége et des maladies qu'il y avoit eu. Et encores, pour male fortune, le Roy avoit peu auparavant cassé trois mil Grisons, qu'ung colonel du païs mesme commandoit, lequel s'appelloit le grand Diau[1]. Et croy que ce feust pour esvitter la despense. Hé! que ces petites mesnageries apportent quelquefois de perte! Oultre ce, quelques jours avant, envoya monsieur d'Albanye[2] avec beaucoup de forces à Rome, pour dresser ung camp, pour se jecter de là dens le royaulme de Naples, qui n'approfita de rien. Car à nostre grand malheur nous perdismes ceste bataille, et toutes ces entreprinses revindrent à néant.

Le discours de ceste bataille est publié en tant de lieux, que ce seroict perdre temps à moy d'y employer le papier. Je diray seulement qu'elle ne fust guieres bien conduicte ne plusieurs endroits de nostre costé, qui fut cause de fere perdre ceux qui faisoint leur debvoir[3]. Or, encores que nostre camp feust foible, si ne se feust pas perdue la bataille, sans qu'on n'y eust

1. Monluc est ici en désaccord avec du Bellay et fait un injuste reproche au roi. Les Grisons, emportant leur solde, abandonnèrent le camp français cinq jours avant la bataille, sous prétexte d'aller défendre leurs foyers contre les attaques du seigneur Medequin ou Medici de Musso, plus tard marquis de Marignan, capitaine au service du duc Sforza. (Du Bellay, édit. du *Panth. litt.*, p. 404.)

2. Jean Stuart, duc d'Albany, prince du sang royal d'Écosse. Le roi lui avait donné une armée pour tenter sur le royaume de Naples une diversion qui ne réussit pas. Il mourut en 1536. (Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 353.) On conserve à la Bibliothèque impériale (f. fr., vol. 3075) un recueil de quarante et une lettres écrites par le duc d'Albany au roi et au grand-maître de Montmorency.

3. Le passage suivant, jusqu'à : *le Roy feust prins*, est inédit.

autrement combatu qu'on n'y fist. Je ne veux poinct desduire icy la raison, ce que je pourrois bien fere, car j'en ay ouy disputter au seigneur Frédéric de Boge, qu'estoict prisonnier, et au cappitaine Sucre, qu'estoict à l'Empereur, à la maison de la marquize d'Escaldasoul[1], là où monsieur le mareschal et monsieur de Sainct Pol feurent appourtés blecés. Le Roy feust prins; monsieur le mareschal de Foix prins et blessé d'une harquebuzade dens la cuisse, qui luy entroict dens le petit ventre; monsieur de Sainct Pol[2], prins et blessé de treze playes, lequel avoict été laissé pour mort au camp et despoilhé tout en chemise; mais ung Espaignol luy coppant ung doit pour avoir une bague qu'il ne pouvoict arracher, le fist crier, et eust la force de lever la voix et parler. Et[3], estant recogneu, pria l'Espaignol de le fere appourter chez la marquize d'Escaldasoul dens Pavie, estant bien certain que, si monsieur le mareschal estoict en vie, il se trouveroict là pour quelque raison qu'il luy avoict dict, estant eux deux compaignons et ainsi se nommiont. Plusieurs aultres grands seigneurs y mo-

1. Escaldazol ou Scadalfol, ou Escarsaflor, suivant Brantôme, dame italienne que le maréchal de Foix avait aimée pendant son séjour à Pavie.

2. François de Bourbon-Vendôme, comte de Saint-Pol, avait fait ses premières armes en allant au secours de Mézières défendue par Bayart. Une lettre du trésorier Babou à la régente, en date du 1er février 1525, nous apprend que le roi avait laissé à Milan Saint-Pol et le maréchal de Foix pour assurer les communications de l'armée, mais que, à l'annonce de la bataille, ils étaient accourus à Pavie. (Coll. Gaignières, vol. 309, fol. 31.)

3. Ce passage est altéré dans les éditions précédentes : « *Et* ayant esté recogneu fut apporté avec ledict sieur mareschal dans Pavie, au logis de la marquise de Scadalfol. *Plusieurs aultres grands....* »

rurent, comme le frère du duc de Lorraine[1], monsieur l'admiral de Chabannes[2] et plusieurs autres prins : entre lesquels estoint le Roy de Navarre[3], messieurs de Nevers[4], de Montmorency, de Brion et aultres. Je ne veux taxer la mémoire de personne pour la perte de ceste bataille, ne marquer ceux qui firent mal leur debvoir, mesmement en présence de leur Roy[5].

Pendant le séjour que je fiz en l'armée, je me retirois tousjours au camp avec le cappitaine dict Castille de Navarrou, sans prendre aulcune solde ; lequel, le jour de la bataille, mennoit les enfants perdus et me pria luy fere compaignie, ce que je fiz avec quatre ou

1. François de Lorraine, comte de Lambesc, né à Bar le 24 juin 1506, fils de René II, duc de Lorraine, et de Philippe de Gueldres. (Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, p. CLXXV.)

2. Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse, successivement grand maître et maréchal de France. Fait prisonnier à la bataille de Pavie, livrée malgré ses conseils, il fut brutalement tué, dit Brantôme, par un capitaine espagnol nommé Buzarto. (Brantôme, t. I, p. 202. Voyez Thevet, *Hommes illustres*, t. V, p. 109.)

3. Le roi de Navarre fut retenu prisonnier au château de Pavie et ne s'évada qu'au mois de décembre 1525, comme l'a démontré M. Champollion. (*Captivité de François Ier*, p. 85.) Aux preuves données dans ce savant ouvrage, nous pouvons ajouter celle qui résulte d'une lettre écrite par le roi de Navarre à François Ier, datée de Pavie, le 2 octobre 1525, et qui prouve qu'à cette date le roi de Navarre se trouvait encore entre les mains de ses ennemis. (Coll. Gaignières, n° 465, vol. 2, fol. 12.)

4. Louis de Clèves de Nevers, comte d'Auxerre, époux de Catherine d'Amboise, dame de Chaumont, mort en 1545.

5. Une tradition propagée par des chansons populaires et par François Ier lui-même dans ses poésies, rapporte que le roi fut trahi à Pavie. M. Rey (*Captivité de François Ier*, in-8, 1837, chap. VII, VIII et IX) a résumé toutes les opinions qui se sont produites sur ce sujet.

cinq gentilhommes qu'estoinct venus avec moy. Et feuz prins prisonnier par deux gentilhommes de la compaignie du seigneur Anthoine de Leve, lesquelz le sabmedi matin me laissarent aller, ensemble deux des gentilhommes qu'estoinct avec moy; car les trois moururent : ilz voyoint bien qu'ilz n'auroint pas grandz finances de moy. Lors je m'en aliz droict à la maison de ladicte marcquize, ayant desjà entendeu que monsieur le mareschal y estoict là blessé, lequel me fist fort grande chère, m'ayant au paravant tenu pour mort. Je le trouvay avec monsieur de Sainct Pol : toutz deux estiont dens ung grand lict, et monsieur de Montegean[1], blessé en la jambe, dens la mesme chambre, dens ung petit lict de camp. Là j'entendiz les discours et la dispute que le seigneur Frédéric Boge et le cappitaine Sucre faisoinct à part de l'occasion de la perte de la bataille, lesquelz taxoint de grand faute noz François, mesme plusieurs particuliers au nom desquelz je pardonne. Je jugeay leur opinion très bonne, estans tous deux grands cappitaines[2]. Et encores que j'en eusse veu une[3] partie, néantmoingz, ayant retenu le dire de tous deux, auserois bien promettre de metre par escript la vérititté dont procéda la perte, aussi bien qu'homme du royaulme de France; mais je ne m'abuze poinct à cella, ains seullement à metre par escript les fortunes que j'ay eues en commandant. Ce que je leur ouys

1. René de Montejean, chevalier de l'ordre du roi, maréchal de France en 1528, devint, la même année, gouverneur et lieutenant général en Piémont. Il mourut en 1539. (Forquevaulx, *Vies de plusieurs capitaines*, in-4, p. 355.)

2. Le passage suivant jusqu'à : *Ce que je leur ouys*, est inédit.

3. Le sens ici exige : *n'en eusse veu qu'une...*

dire m'a despuis servy en d'aultres exécutions, avec ce que j'en jugeay moy-mesme, comme doibvent fere tous ceux qui ont envie de parvenir par les armes.

Il fault non seullement cercher les occasions de se trouver aux combatz et batailles, mais aussi estre curieux d'escouter et retenir l'oppinion et raison de ceux qui sont gens expérimentés sur la faute, perte ou gain qui s'en est ensuivy : car certes c'est grand sagesse de bien apprendre et se fere maistre aux despens d'aultruy. La France a long temps ploré ceste perte et la prinse de ce brave prince, qui pensoit trouver la fortune aussi favorable comme à la journée des Suisses[1]; mais elle luy tourna le dos et luy fit veoir combien il importe à ung Roy ne se trouver luy-mesme à la bataille, veu que bien souvent sa prinse menne avec soy la ruine de son estat. Toutesfois Dieu regarda le scien d'ung œil de pitié et le conserva : car les victorieux perdirent le sens, esblouis de leur victoire. Que si monsieur de Bourbon eust tourné vers la France, il nous eust mis à deviner.

Le lundy après monsieur de Borbon commanda que tous ceux qui estoint prisonniers et qui n'estoinct poinct pour payer ranson eussent à vuyder le camp et s'en aller en France. Je feuz de ce nombre, car je n'avois pas grand finance. Et pour nostre asseurance nous fist conduire par une compaignie de gens de pied et ung aultre de cavallerie, mais sans vivres ny moyen quelconque : car tout ce que nous mangeasmes, jusques à ce que nous fusmes à Ambrun, ne feust que raves et tronsons de choux que nous mettions à

1. Bataille de Marignan, 13 et 14 septembre 1515.

cuire sur les charbons. Avant partir, monsieur le mareschal me commanda de porter ses recommandations au cappitaine Carbon et à[1] toute la compaignie, leur priant à ceste heure fere mieulx qu'ilz n'avoinct jamais faict et de se rendre auprès de monsieur de Lautrec son frère, maintenant que le Roy estoict prins. Et me fist une remonstrance pour la pourter à ladicte compaignie, telle que, jour de ma vie! je ne pleuris tant pour ung coup. Le tout concistoict en la prinse du Roy et en la conservation du royaulme. Ce feust le lundy, et le vandredy après il moreust. Et encores que les remonstrances feussent pitoyables et luy blecé à la mort, si est-ce que je ne cogneuz jamais que sa parolle diminuast. Ains me commanda dire au cappitaine Carbon qu'il espéroit bien tost estre guéry et sortir de prison, ne pensant estre si fort blessé qu'il estoict, car il estoict homme robuste et de grand cœur.

Je m'en vins tout à pied sans lance jusques à la Redorte en Languedoc, près Lesignan, où j'avois laissé mes grandz chevaulx et armes avec quelques accoutremens qui me firent ung grand bien. Après la mort de monsieur le mareschal, monsieur de Lautrec fist

1. Le passage suivant jusqu'à : *monsieur de Lautrec fit donner la tierce partie*, au commencement de l'alinéa suivant, est altéré dans les anciennes éditions : « ..... *et à* ses compaignons, lesquels il priait ne s'estonner pour ceste perte, ains s'esvertuer pour faire mieux que jamais et qu'ils eussent à se rendre près de monsieur de Lautrec son frère. Sur quoy il me fit une très belle remonstrance, laquelle ne se passa sans beaucoup de larmes, ce qu'il prononça avec une parole ferme et asseurée, combien qu'il fust fort blessé, aussi mourut-il le vendredi après. Je m'en vins à pied sans lance jusques à la Redorte en Languedoc, où estoit sa compaignie. Après sa mort, *monsieur de Lautrec*.... »

donner la tierce partie de la compaignie au cappitaine Carbon, quy ne luy demeura guières, de tant que bien tost après ung meschant homme, natif de Monpellier, qui avoict favorizé le camp de monsieur de Borbon devant Marseille, le thua par derrière auprès de Luneul[1], courant la poste; qui feust aussi grand domage que de cappitaine qui moreust il y a cent ans. Et cuyde-je que, s'il eust vescu aux guerres que nous avons veu despuis, il eust faict merveilles et beaucoup de gens se feussent faictz grandz cappitaines aprenans de luy: car tous les jours on pouvoict apprendre quelque choze à sa suytte, estant le plus vigilant et diligent, grand entrepreneur et grand exécuteur que j'aye à ma vie cogneu. Et l'aultre tierce partie de ladicte compaignie feust donnée au cappitaine Lignac d'Auvergnie, qui ne la tint guières longuement aussi, pource qu'il perdist la veue et moreust[2]. La dernière et tierce partie à monsieur de Négrepelice, père de cestuy-cy[3] qui vit aujourd'huy, en la compaignie duquel j'avois ung mien

1. Lunel, ville du diocèse de Montpellier. Monluc dit que Carbon de Montpezat mourut peu après la bataille de Pavie. Suivant une lettre de Marguerite d'Angoulême, que M. Génin croit être de l'année 1536, Carbon vivait encore à cette époque. (*Lettres de Marguerite*, t. I, p. 301.)

2. Suivant du Bellay, Lignac d'Auvergne prit part à l'expédition de Naples en qualité de capitaine de 50 hommes d'armes; il ne mourut donc qu'après 1527. (*Mémoires* de du Bellay, liv. III.)

3. Antoine de Carmain, sieur de Négrepelisse, épousa, le 5 novembre 1517, Françoise d'Aure d'Aster. Il devint lieutenant du gouverneur de Guyenne et mourut en 1527. (Bibl. imp., *Cab. des Titres*, doss. Carmain.) Son fils, Louis de Carmain, sieur de Négrepelisse, prit une part importante aux guerres civiles. Voyez le liv. V des *Commentaires*.

cousin germain, nommé le cappitaine Sérilhac, qui pourtoict son enseigne[1].

Cependant madame la Régente, mère du Roy, et tous les princes ligués avec elle, traictarent et moyennarent la délivrance du Roy, de sorte que ce grand Empereur, qui s'estoit forgé la conqueste de ce royaulme, ne conquist ung seul pouce de terre. Le Roy en son affliction tira secours de ses propres ennemis, lesquelz avoint suspecte la grandeur de l'Empereur. Sa Majesté, estant de retour, se ressouvenant des injures et indignités qu'il avoict receues pendant sa prison, ayant tenté tous les moyens pour retirer Messeigneurs ses enfans[2], feust forcé de venir aux armes et renouveller la guerre. Ce fust lors que le voyage de Naples feust dressé soubz la charge de monsieur de Lautrec, lequel m'envoya ung courrier en Gascongne, pour dresser une compaignie de gens de pied comme j'ay desjà dict; ce que je fiz en peu de jours. Et luy mennay sept à huict cens hommes, dont il y en avoict quatre ou cinq cens harquebuziers, combien qu'en ce temps-là n'en y avoict encores guières en France; desquelz monsieur d'Aussun en demanda la moitié pour dresser sa compaignie, ce que luy accordis. Et fismes nostre partaige auprès d'Alexandrie, après la prinse

1. Jean, seigneur de Sédillac, par corruption Sérillac, dans le comté de Gaure, diocèse d'Auch, fils de Jean de Sédillac et d'Anne de Monluc, tante paternelle de l'auteur des *Commentaires*. (*Généal. de Faudoas*, in-4, 1724, p. 217 et 218.)

2. Après le traité de Madrid, le roi remit entre les mains de Charles-Quint ses deux fils comme gage de ses promesses. Les deux princes furent traités assez durement. On trouve dans le *Cabinet historique* (t. II, p. 218) une curieuse lettre d'un témoin oculaire sur leur captivité.

de laquelle monsieur de Lautrec envoya messieurs de Gramond et de Monpezat[1] assiéger le chasteau de Vyjeve[2], devant lequel, en faisant les approches et les tranchées pour mettre l'artillerie, je feuz blessé d'une harquebuzade par la jambe droicte, qui feust cause que je demeuray boyteux fort longtemps, ne pouvant cheminner : de sorte que je ne pus estre à l'assaut qui se donna à Pavie, laquelle feust emportée et demy-bruslée[3]. Et me pourtoit-on après le camp tousjours en une litière; toutesfois avant que monsieur de Lautrec partist de Palme[4] pour marcher droict à Bologne, je commençis à cheminer et feuz guéry incontinent après.

Or au près d'Ascouly de Tione[5] y avoict une petite ville, nommée Porcheanne[6], sur le hault d'une montaigne, que de tous coustés il failloict monter tousjours, sauf de la part des deux portes. Là c'estiont retirés

1. Antoine de Lettes prit le nom de Montpezat pour obéir aux volontés d'Antoine Desprez de Montpezat, son oncle, mort sans enfant. Après la bataille de Pavie, François Ier l'envoya à la régente pour lui annoncer la perte de la bataille. (Portef. Fontanieu, 195-196.) En 1536, Montpezat s'illustra par la défense de Fossan, place forte du Piémont. En 1543, il devint maréchal de France et mourut après 1544. (Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, tome III, Mémoires d'Ambres, p. 56.)

2. Vigevano, château fort dans le duché de Milan sur le Tessin.

3. « Pour la mémoire qu'avoient les soldats de la bataille qui avoit esté perdeue quatre ans auparavant. » (Du Bellay, édit. du *Panth. litt.*, p. 424.) Voyez les *Mémoires de Vieilleville*, par V. Carloix, liv. I, chap. III.

4. On lit *Plaisance* dans toutes les éditions précédentes.

5. Ascoly de Tione, dans les États-Romains, sur la limite du royaume de Naples.

6. On lit *Capistrano* dans toutes les éditions précédentes.

force soldatz du païs. Le camp des Espaignolz, qui estoict passé se retirant de Rome pour aller deffendre le royaulme de Naples, y donna plusieurs escalades, mais ne l'en sceut jamais emporter[1]. Le conte Pedre Navarre[2], qui estoit nostre colonel, manda d'aller là, nous, compaignies gascones. Auquel lieu estans arrivés nous assaillimes la place et fimes des mantellets pour accouster la muraille, à laquelle nous fimes deux troux par lesquelz ung homme pouvoict passer facillement, et estoinct à cinquante ou soixante pas l'ung de l'aultre : et pource que j'en avois faict l'ung, je volsis donner par là. Les ennemis d'aultre part desplancharent et oustarent les tables du dessus d'une salle, là où le trou entroict, et avoint mis une grand cuve toute pleyne de grandz pierres au dessus du trou, et eux en hault auprès d'icelle. Et, comme l'une des compaignies de monsieur de Lupé, nostre soubz-colonel, et la mienne commensarent à donner par ledict trou, Dieu me donna ce que je luy avoys toujours demandé, qu'estoict de me trouver à ung assault pour y entrer le premier ou morir. Lors je me jectis à coup perdu dens la salle, ayant ung gorgerin de maille, comme les Alemandz pourtoinct en ce temps-là, qui me couvroict presque tout le corps et la moytié des

1. Cette phrase est inédite.

2. Pedro Navarro, que Monluc appelle le comte Pedro de Navarre, d'abord matelot, puis capitaine de galères au service de l'empereur, s'illustra par sa bravoure et son habileté militaire. Louis XII se l'attacha après la bataille de Ravenne. François Ier, qui se fiait peu à Lautrec, le lui donna pour conseiller. On trouve, parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale (Portef. de Fontanieu, 207-208), la copie d'une lettre qu'il écrivit au roi, le 13 juillet 1527, en prenant possession de ce poste de confiance.

bras, armé d'une espée, une rondelle[1], et le morrion à la teste. Et comme les deux enseignes se pensarent jecter après moy, les ennemis versarent la cuve sur eux et les attrapparent sur le trou, qui feust cause qu'ilz ne me peurent suyvre. Je demeuray dedens combattant tout seul à une porte qui entroict dens la rue. Et du hault de la salle qui estoict desplanchée, on me tiroict infinité d'harquebuzades, une desquelles me donna au travers de la rondelle et dans le bras, à quatre doigtz de la main, et une aultre au-dessus, sur la joincture de l'espaule et du bras, qui me rompist tous les oz. Alors la rondelle me tomba et perdis le sentiment du bras. Et, me veulhant reculler vers le trou, je feuz tellement persecutté de ceux qui tennoint la porte que je combatois, que je feuz ranversé sur le trou, si heureusement toutesfois pour moy que mes gens eurent moyen de me tirer dehors par les jambes : mais ce feust si doucement qu'ilz me laissarent roller de hault en bas jusques au fons du fossé, dens lequel et à travers de la ruyne des pierres, je me rompis encore le bras en deux lieux, au dessoubz de la playe et près du coude. Mais comme ilz m'eurent relevé, je diz que mon bras m'estoict demeuré dens la ville ; et alors ung serviteur mien le me prind, me pendant en escharpe sur les fesses, et le me mist sur l'aultre bras, qui me reconforta ung peu. Voyant les soldatz de ma compaignie autour de moy : « O mes « compaignons, dis-je, je ne vous avois pas tousjours si « mal traictés, pour m'abandonner à ung si grand be-

1. *Rondelle*, sorte d'épée ainsi nommée à cause de la forme ronde de la garde. (Ducange, v° *Rondelus*.)

« soing. » Ce que je disois, n'ayant rien veu de l'empeschement qu'ilz aviont eu.

Alors mon lieutennent, lequel avoit esté presque assommé sur le trou, comme les enseignes, nommé la Bastide, père des Savaillans qui sont aujourd'huy (que si les enfans sont vaillantz le père ne leur en debvoict rien, car il estoict des vaillantz hommes qui feussent en tout le camp), dict à deux cappitaines bascons, nommés les cappitaines Martin[1] et Ramonet[2], tous deux ayant leur compaignie logée près la mienne et campions tousjours l'ung auprès de l'autre, que, s'ilz vouloint donner avec des eschelles par ung canton qu'il y avoict près de là, qu'il donroict par le trou mesme, et qu'il vouloict mourir plustôt qu'il n'y entrast; lesquelz s'y accordarent incontinent : à quoy je les acourageay tout autant que ma foiblesse me le pouvoit permettre. Et trouvarent des eschelles, qu'ilz liarent pource qu'elles estoinct courtes, et mandarent aux autres cappitaines s'ilz vouloint donner par l'autre trou et avecques d'autres eschelles, lesquelz toutesfois ne firent pas grand faict d'armes. Cependent le cappitaine La Bastide, mon lieutenent, donna par le trou et les cappitaines Martin et Ramonet par les eschelles,

1. « .... Martin le Basque et Raymonet, qui estoyent deux vaillants capitaines, ayant des soldats de mesme, comme ilz le monstrèrent. » (Du Bellay, p. 428.) Le capitaine Martin fut tué pendant cette campagne, la veille de la Pentecôte, en repoussant un assaut donné par les Impériaux au fort de la Madeleine. (*Ib.*)

2. Une lettre du marquis de Saluces au grand maître de Montmorency fait le plus grand éloge du capitaine Raymonet « très-gentil compaignon et homme de grant service... » (F. fr., vol. 2998, fol. 27.) Malheureusement Ramonet finit en traître. Voyez les *Mémoires* de Boyvin du Villars, édit. du *Panth. litt.*, p. 642.

tellement qu'ilz forcarent les ennemis et entrarent dedens. De quoy estant adverty, j'envoyay prier le cappitaine La Bastide qu'il me gardast tant de femmes et filhes qu'il pourroict, affin que ne feussent violées; ayant cella en dévotion, pour le vueu que j'avois faict à nostre Dame de Lorette, espérant que Dieu pour ce respect m'ayderoict : ce qu'il fist, et m'en amena quinze ou vingt qui fust tout ce qui se sauva[1]. Nottés que j'estois tant aymé des soldatz de toutes les compaignies, que tous s'accordarent à thuer et ne prendre aucun prisonnier, qui feut cause qu'ilz thuarent tous les hommes, femmes et enfans, jusques à ceux qu'estoinct dens le berceau, puis mirent le feu en la ville. Et, pource que ce lieu là dépendoict de l'éveschė d'Ascoly, l'évesque pria monsieur de Lautrec de faire ouster les soldatz de là affin qu'ilz ne bruslassent la ville. Néantmoingz, quelque mandement que ledict sieur fist aux cappitaines de marcher, les soldatz n'en volsirent rien fere qu'ilz ne vissent toute la ville achevée de brusler. Et l'endemain matin l'on m'appourta à Ascoly, auquel lieu incontinent monsieur de Lautrec m'envoya vizitter par messieurs de Gramond et de Monpezat, m'amennant deux chirurgiens du Roy avecques eux, que sa Majesté avoict baillé audict seigneur, nommés, l'ung maistre Alleme et l'aultre maistre Georges, lesquelz après avoir veu mon coup, comme

1. Le passage suivant est altéré dans les éditions précédentes : « Car les soldats animés pour me venger et monstrer l'amitié qu'ils me portoient tuèrent tout, jusques aux enfans, et mirent le feu en la ville. Et quoique l'évesque d'Ascoly, duquel elle dépendoit, priast monsieur de Lautrec, les soldats ne voulurent jamais partir qu'ils ne la vissent en cendres. *Le lendemain matin......* »

il estoict, résolurent qu'il me failloict copper le bras pour me sauver la vie et que le plustost seroit le meilheur, ce qu'ilz délibérarent fere le lendemain matin. Lors commanda monsieur de Lautrec aux susdicts seigneurs de Monpezat et Gramond d'y voulloir assister : ce que difficilement ilz luy accordarent, pour la grand amytié que tous deux me pourtoinct, mesmement ledict sieur de Gramond, qui encores avoict souvenuance de la retraicte de Sainct Jehan de Luz. Quelques jours auparavant mes soldatz avoinct prins ung june homme chirurgien, qui appertennoict à feu monsieur de Borbon[1] et c'estoict retiré dens une ville, servant la communaulté; et, s'en fuyant d'icelle ville à ung aultre, feust prins et menné devers moy et le retins à mon service. Lequel, ayant entendeu la résolution de me copper le bras, ne cessoit de me remontrer que je ne l'endurasse poinct, me disant que je n'estois pas encores à la moytié de mon aage et que tout jamais je me verrois sans bras, que cent fois le jour je souhaiterois ma mort, et me prioyt de ne le voulloir endurer. Cependent l'endemain matin arrivarent à ma chambre les susdicts seigneurs et les deux chirurgiens et médecins, portant tous leurs apareilz, pour incontinent mettre la main à l'œuvre et me copper le bras, sans me donner temps de me repentir, ayants commandement de la part de monsieur de Lautrec de me dire que je ne me sosciasse de perdre le bras pour sauver la vie, et que je ne me désespérasse poinct de ma fortune : car quant le Roy ne me voudroict fere du bien, que sa femme et luy aviont quarante mil livres

1. Le passage suivant, jusqu'à : *Lequel ayant....*, est inédit.

de rante pour me récompenser et ne me laisser jamais povre, seulement que je penssasse à prendre patience et à sauver ma vie, et qu'à ce coup je fisse paroître mon courage. Mais comme ilz feurent pretz à me deslier le bras pour le couper, mon chirurgien, étant dernier[1] le lict[2], qui tousjours me preschoit le contraire et m'asseuroict que, dens ung an ou deux, je pourrois à tout le moingz tenir la bride d'ung cheval, et comme Dieu ayde aux personnes, quand il luy plaict, encores que je feusse résolu une foiz de l'endurer, il fist changer ma volonté, et ne volsis plus entendre à le me laisser copper, qui feust cause que tous les susdicts seigneurs et chirurgiens s'en retornarent et en firent le rapport audict seigneur de Lautrec : lequel leur dict, comme eux-mesmes m'ont dict plusieurs foiz, ces motz : « Aussi bien me repentois-je « de le luy fere copper; estant certain que j'eusse eu « tout jamais cella sur le cœur s'il moroit, et, vivant « sans bras, regret perpétuel de le veoir en la sorte, « mais qu'il failloict laisser fere à Dieu sa volonté. »

Et soudain envoya les susdicts chirurgiens examiner le mien, pour sçavoir s'il estoict souffizent, car aultrement il me vouloict laisser l'ung des deux, lequel toutesfois ilz trouvarent capable et l'instruirent encores mieux sur les incidens qui me pouvoinct advenir. L'endemain, qui feust le quatriesme de ma blessure, monsieur de Lautrec me fist pourter après luy à Termes de Brousse et me laissa dens son propre

1. Monluc écrit presque toujours *dernier* pour *derrière*. Ces deux mots se prenaient souvent l'un pour l'autre. Voyez le *Dictionnaire* de Ménage.

2. Le passage suivant, jusqu'à : *et comme Dieu*.... est inédit.

logis, entre les mains de son hoste qu'estoict gentilhomme, et, pour asseurance de ma personne, il en amenna deux des plus grandz de la ville pour ostage, mesmement ung frère de l'hoste, leur promettant que, si prenois mal ou desplaisir, qu'il les feroit pendre. Je demeuray en ce lieu huict ou neuf sepmaines, estant tousjors coiché sur mes reins, tellement que les oz me persarent, despuis le grand oz, qu'est au hault de l'eschine, jusques au fons, et pence-je que c'est la plus grand doleur que l'on puisse avoir en ce monde.

Mais bien qu'encores je veulhe mettre par escript, au discours que j'ay faict de ma vie, que j'ay esté des plus hureux et des mieux fortunés hommes, qui, long-temps y a, ayent pourté les armes, pour avoir tousjours vaincu la part où j'ay commandé, si est-ce que je ne suis pas esté exempt de grandz blesseures et de grandz maladies : car j'en ay tant eu qu'homme du monde sçauroict avoir sans en mourir, m'ayant Dieu tousjors voulu donner une bride, pour me fere cognoistre que le bien et le mal dépend tout de luy, quand il luy plaist. Mais, encores ce nonobstant, ce meschant naturel, aspre, fascheux et collère, qui sent ung peu et par trop le terroir de Gascoigne, m'a tousjours faict fere quelque traict des miens, dont je ne suis pas à me repentir. Or après qu'il se feust faict ung petit porris au bras, on me commença à lever, et me mettoinct ung coichinet dessoubz le bras, me liant le corps et les bras tout ensemble. Ainsi demeuris huict jours, cheminant quelque pueu, et après montay sur ung petit mulet que j'avois, et ainsi feuz conduict devant Naples, là où nostre camp estoit desjà assis. J'avois paravant envoyé

ung gentilhomme des miens tout à pied à nostre Dame de Lorette pour acomplir mon vueu, puis que je n'y pouvois aller. Le mal que j'enduray ne feust pas si insupportable ny si grand comme le regret que j'euz de ne m'estre trouvé à la prinse de Melphe[1] et aultres, et à la deffaicte du prince d'Orange[2], lequel, après la mort de monsieur de Bourbon, qui feust tué au sac de Rome, commandoit l'armée impériale. Si ce vaillant prince, duquel la mémoire est déplorable pour le traict qu'il fist, ne feust mort lors de sa victoire, je croy qu'il nous eust renvoyé les papes en Avignon encore ung coup.

Or monsieur de Lautrec me fist fort grand chère et tous les grandz du camp, mesmement le conte Pedre Navarre, nostre colonel, lequel me fist donner une confiscation vaillant douze cens ducquatz de rente, nommée la Tour de la Nonciade, près la Tour du Grec[3], ung des plus beaux chasteaux qui feust en la terre de Labour et la première baronye de Naples, qui estoict à ung riche Espagnol, nommé Manferdino. Je pensois lors estre le plus grand seigneur de France, et à la fin je me trouvay le plus cocquin, comme je diray

1. Melfi, ville du royaume de Naples, dans la Basilicate.

2. Philibert de Châlons, prince d'Orange, né en 1502, quitta, en 1520, le service du roi de France pour un motif futile, et passa à Charles-Quint, qui lui donna l'infanterie espagnole à commander. Fait prisonnier par André Doria, en 1524, il demeura à Bourges jusqu'à la signature du traité de Madrid. Il fut tué d'une arquebusade le 13 avril 1530, sous les murs de Pistoye, dans un combat contre les Florentins. (La Pise, *Histoire de la maison d'Orange*, in-fol., p. 152 et suiv.)

3. Torre dell' annunziata et Torre del Greco, petites villes au pied du Vésuve.

par le discours de ce voyage. Je desduirois bien maintennant comme le royaulme de Naples feust perdu, qui estoict presque gaigné, sy je voulois. Plusieurs en ont escript : et est grand dommaige que les escrivains ne veullent escripre la vérité et qu'ilz ne mettent en arrière toute la craincte qu'ilz ont ; car les Roys et les princes y pourroinct prendre tel exemple que peultestre seroict cause qu'ilz ne se laisseroinct pas pipper, comme ilz font bien souvent. Mais personne ne veut qu'ilz soint si sçavantz, car ilz ne feroint pas si bien leur proffit comme ilz font auprès d'eux. Je laisseray aussi cela en arrière, pour n'avoir poinct commencé à escripre sur la faulte des aultres, joinct aussi que je n'en ay poinct de commandement : mais seullement m'attendray à escripre de mes fortunes, pour servir d'exemple à ceux qui viendront après moy, affin que les petits Monlucs, que mes enfans m'ont laissés, se puissent mirer en la vie de leur ayeul.

Il ne se présenta pas de grandz occasions, despuis que je feuz arrivé au camp, car l'on ne s'attendoict qu'au siége de la ville de Naples, qu'on vouloict avoir par famine, comme nous l'eussions eue bien tost sans la révolte d'André Dory[1], qui manda au conte Philipin, son nepveu, qu'il s'en revint avecques ses ga-

1. André Doria, de l'illustre maison des Doria de Gênes, le plus grand homme de mer de son siècle. Il servit d'abord fidèlement François Ier dans l'espoir qu'il aiderait la république de Gênes à conquérir sa liberté. Désabusé, Doria quitta le roi de France sur un prétexte et se donna à Charles-Quint qui le combla d'honneurs. Il refusa la souveraineté de son pays, et par ses victoires maritimes, sut faire respecter son indépendance. Il mourut à Gênes en 1560, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Les circonstances de

lères à Genes, lequel tennoict assiégé la ville de Naples par la mer tellement qu'il n'y eust sçeu entrer ung chat, ce qu'il fist, et incontinent y entra force vivres du cousté de la mer, pendent que nos galères tardarent à venir. Dieu perdoint à qui en feust en cause : car sans cella la ville estoict entièrement à nous et par conséquent tout le royaulme. Ce Philippin, lieutenent d'André Doria gaigna près Capo Dorso une belle bataille contre Ugo Moncado[1] et le marquis de Gouast[2], lesquelz vouloint secourir Naples : mais de cette victoire vint nostre ruine. Philippin ayant envoyé les prisonniers à Genes à son oncle et le Roy les voulant avoir, le sieur André Doria ne les voulut rendre, se plaignant qu'il avoict délivré le prince d'Orange au Roy sans récompense. Le marquis de Gouast, homme fin et ruzé, s'il en feust jamais, et qui a esté grand guerrier, sçeut si bien esbranler l'esprit mal content d'André Doria, qu'enfin il tourna sa robe et se rendit à l'Empereur avec douze galères. Le Roy nostre mais-

sa défection sont très-bien présentées dans l'*Hist. de François Ier* de M. Gaillard, tom. II, p. 306. On conserve à la Bibliothèque impér. (Coll. Dupuy, vol. 453, fol. 141) une curieuse lettre d'André Doria au roi, écrite peu de temps avant cette époque.

1. Hugues de Moncade (1466-1528) amiral espagnol, vice-roi de Sicile, gouverneur de Naples. Voyez sur ce combat naval, livré le 28 mai 1528, outre les mémoires de du Bellay et de Vieilleville, une lettre manuscrite de Lautrec au roi. (Bib. imp., Portef. Fontanieu, 209-210.)

2. Alphonse d'Avalos, marquis del Vasto et de Pescaire par la mort du marquis de Pescaire, son cousin, né le 25 mai 1502, gouverneur de la ville et duché de Milan après la mort d'Antoine de Lève, perdit la bataille de Cerisolles contre le comte d'Enghien et mourut à Vigevano, le 31 mars 1546. (André Thevet, *Vie des hommes illustres*, in-12, t. II, p. 193.)

tre estoict bien adverti de ses praticques : mais il avoict le cœur si gros et se sentoit si offensé d'André Doria, qu'il ne le vouloict recercher, dont il se repentit tout à loisir, car despuis il feust cause de beaucoup de pertes qui advinrent au Roy, et mesmes de la perte du royaulme de Naples, de Genes et aultres malheurs. Il sembloict que la mer redoutast cest homme : voilà pourquoy il ne failloict pas, sans grande et grande occasion, l'irriter ou mescontenter. Le Roy peult-estre en avoict quelque aultre occasion.

Noz galères arrivarent à la fin et appourtarent le prince de Navarre[1], frère du Roy Henry, avecques quelques gentilhommes de sa suytte seullement, lequel ne vesquist que trois sepmaines après ; car il arriva au commencement de noz grandz maladies. A son arrivée et descente monsieur de Lautrec luy envoya monsieur le marcquis de Salusses, Michel Antoine[2], pour luy tenir escorte : car il faisoyt sa descente à demy-mil de Naples, ung peu au dessoubz de la Madelene : et amena une grand partie de la gendarmerie, avec les bandes noirs Ytaliennes que le conte Hugues de Genes[3] commandoict despuis la mort du seigneur

1. Charles d'Albret, frère de Henri d'Albret, deuxième fils de Jean, roi de Navarre, et de Catherine de Foix. Il mourut peu de jours après son arrivée en Italie.

2. Michel Antoine, marquis de Saluces, gouverneur d'Asti en Piémont, prit le commandement de l'armée après la mort de Lautrec. Il mourut au bout de quelques jours, au siége d'Aversa, d'une blessure au genou. (Chazot de Nautigny, *Généal. hist.*, t. II, p. 171.)

3. Monluc désigne ici le comte Hugues de Pepoli, florentin, ainsi nommé par du Bellay et les autres historiens. Une lettre de Lautrec au roi, en date du 30 juin 1528, mentionne la

Orasse Baillon[1], qu'estoinct les compaignies du sieur Jehan Mediciz[2], père de ce duc de Florence, qui est de présent, lequel avoict esté blessé en une jambe d'une harquebuzade devant Pavye, estant au service du Roy, et de là appourté à Plaisance; auquel lieu la jambe luy feust coppée quelques jours après, dequoy bien tost après il moreust. Despuis, ledict sieur Orasse recueillist toutes ses compaignies. Il sembloict que Dieu voulsist quelque mal en ce temps à nostre Roy, lors qu'il estoict devant Pavie : car en premier lieu on luy conseilla d'en ranvoyer les Grisons, secondement d'envoyer monsieur d'Albanye à Rome avecques partie du camp; et, pour achever le malheur, Dieu envoya la blesseure au seigneur Don Johan, duquel à la véritté je voudrois dire qu'il entendoict plus à fere la guerre que tous ceux qu'estoinct par lors auprès du Roy; ayant soubz sa charge trois mil hommes de pied, des meilleurs que feurent jamais en Ytalye, avec trois Cornettes de gens à cheval. Et croy fermement, comme aussi font bien d'aultres que

bonne conduite du sieur « comte Huges de Pepoli, lequel estoit à pié avec mil ou douze cens hommes des bandes noires dont il a charge despuis la mort du sieur Oratio Baillon » (f. fr., vol. 2992, f° 21, v°, copie) et nous fait reconnaître l'identité du capitaine désigné sous ces deux noms.

1. Horace Baglione, fils de Jean-Paul Baglione, tyran de Pérouse, capitaine italien, successivement au service du duc de Florence, du pape et des Vénitiens, tué au siége de Naples en 1528. (Du Bellay, p. 428, édit. du *Panth. litt.*)

2. Jean de Médicis, surnommé l'Invincible, tour à tour au service du roi, de l'empereur et du pape. Il eut le mérite d'organiser l'infanterie italienne. Il mourut en 1526, à Plaisance. Son fils, Cosme I[er], fut le premier grand-duc de Toscane. (Chazot de Nantigny, *Généal. hist.*, t. II, p. 249.)

moy, que, s'il se feust trouvé sain à la bataille, les chozes ne feussent poinct allées si mal comme elles alarent. Despuis le seigneur Orasse creut le nombre de mil hommes, qui feurent quatre mil, lesquelz pour le deuil du seigneur Johan portiont toutes les enseignes noires, et eux-mesmes aloint tous vestus de noir ; aussi les appelloict-on les bandes noyres. Et après se joignirent avecques monsieur le marcquis de Salusses, qui temporiza environ deux ans en Ytalie et vers Florence, et après se vint joindre en nostre camp à Troye, ou bien à Nochiere[1], je ne sçaurois dire auquel lieu des deux, pour ce que j'estois demeuré blessé à Terme de Brousse.

Mais pour retourner à la descente de monsieur le prince de Navarre, parce qu'il se fist là une petite faction où j'eus ma part, je la vous veux conter. Il feust commandé au cappitaine Artigueloube, qui estoict colonel de cinq enseignes gasconnes, qu'estoinct soubz monsieur de Lupé, après sa mort[2], et les cinq aultres qu'y commandoict le baron de Béarn, et le tout soubz le conte Pedre Navarre; feust commandé aussi au Captau de Buch[3], premier fils de la maison de Candale, de s'y trouver. Je fus aussi du nombre, tout malotru que j'estois. Comme nous fusmes bas à la marine, monsieur le marcquis laissa

1. Troia et Nocera, villes de la Capitanate.

2. Le sens est : après la mort de monsieur de Lupé.

3. Charles de Foix, comte de Candale, de la branche cadette de la maison de Foix. Il périt dans cette campagne. Les fils aînés de cette illustre famille portaient le nom de *Captal de Buch*, en souvenir du grand capitaine, connu sous ce nom au quatorzième siècle. (*Mémoires* de Thou.)

tous noz picquiers dernier ung grand rampart, que le susdict conte Pedre Navarre avoict faict fere, qui duroict à main droicte ou à main gauche près de demy-mil. Tout joignant y avoict ung grand portal de pierre, par lequel dix ou douze hommes eussent peu passer de front; et croy qu'anciennement il y avoict eu porte, car tout l'arc y estoict et faict en voute. Ce rempar se joignoict avecques le dict portal à main gauche et à main droicte. Nostre bataillon estoict à cent pas du portal, et celluy des bandes noires estoit à trois cens pas plus en arrière que le nostre, et la meilleure partie des gens à cheval estoinct encores plus en arrière. Monsieur le marcquis, monsieur de Candalle, le conte Hugues, le cappitaine Artigueloube et presque tous les cappitaines, tant Ytaliens que Gascons, alarent avecques eux pour favoriser et veoir la descente dudict prince. Ledict sieur de Candalle avoict six enseignes, trois Piémontoizes et trois Gasconnes. Ilz firent leur demeure si longue à ladicte descente qu'ilz y demeurarent plus de deux grosses heures, et ne penserois pas mentir si je disois trois : car ilz firent disner ledict seigneur prince avant qu'il descendist de la galère. Quelques fois ung peu de séjour apporte ung grand malheur; il eust plus valu que luy et tous les siens eussent faict ung bon jeusne. Mais la vanité du monde est si grande qu'il semble que c'est se rabaisser, si on ne marche tousjours avec toutes les pièces qui appartiennent à la principaulté, et cependent on faict force pas de clerc. Il vault mieux marcher en simple gentilhomme et non pas fere le prince et fere bien, que non pas se tenir sur le hault bout et estre cause de quelque désordre et malheur.

Cependent le cappitaine Artigueloube m'avoict miz avec soixante ou quatre vingtz harquebuziers sur ung carrefourc de chemin bien près de la Madaleine, qu'est une grand esglize à cent ou deux cens pas de la porte de Naples. Et à ung aultre carrefourc, à main gauche de moy, auquel lieu estoict ung petit oratoire, feurent mis trois ou quatre cens harquebuziers des bandes noires et une enseigne de picquiers. Aussi en ce mesmes lieu et ung pueu à cousté feust mize la trouppe de monsieur de Candalle, qu'estoict de deux ou trois cens harquebuziers, vyz-à-vyz de moy et à deux cens pas. Estant ainsi à mon carrefourc, je voyois sortir de Naples gens de pied et de cheval, qui vennoinct gaigner la Madaleine teste baissée. Je montay lors sur ung petit mullet que j'avois et m'en allay droict à la descente des galères. Tous les seigneurs et gentilhommes estoint encores dedans s'amusant à fere des accolades. Et leur fiz crier par quelques petits barquerots, qui alloint et venoint, que les ennemis sortoynt de Naples à trouppes pour les venir embrasser et gaigner le dernier de la Madalenne et qu'ilz pensassent au combat, s'ilz vouloint. Il y en eut bien d'esbahis, car tous ceux qui font bonne mine n'out pas tousjours envie d'en manger. Puis m'en retornay incontinent à ma trouppe, et m'en allay avec deux harcquebuziers au long d'une haye qui bordoict ung grand chemin jusqu'au près de la Madalene. De là j'apperceuz que la cavalerie sortoict à pied, tenant la bride en une main et la lance en l'aultre, se baissant tant qu'ilz pouvoinct pour n'estre descouvertz, comme faisoint aussi les gens de pied, qui marchoint en tapinois dernier les murailles, qui estoinct sur le derrière de l'Esglise. Je baillis soudain

mon mullet à ung soldat, pour en courir advertir monsieur de Candalle et le cappitaine Artigueloube, lesquelz il trouva décendans en terre. Et incontinent, sur le premier advertissement, ilz firent mettre une galère à la largue qui descouvroict tout ce que je leur avois mandé; ce qu'ilz ne pouvoint fere estant au port. Ceste galère commença à tirer force coupz de canon, dont me thuarent deux hommes de ma trouppe, tout auprès de moi, de sorte que les cervelles de l'ung et de l'aultre me sautarent au visage. Il y avoict bien là du danger, car tous les boulletz veunoinct là où j'estois, tant de ceste galère que des aultres, lesquelles firent le mesme : de façon que voyant que les coups renforçoint toujours, car ceux des galères pensoint que je feusse des ennemis, je feuz contrainct de me jecter dans les fossés.

Et promtement moutarent à cheval monsieur le prince et au galop le firent sauver droict au camp; presque tous ses gentilshommes à pied courans après luy, lesquelz n'eurent pas grand loeisir de s'arrester avec nous, car je croy qu'ilz ne vouloint pas sitost mourir, puis qu'ilz ne faisoint qu'arriver. Leur haste feust si grande qu'ilz n'eurent pas loeisir de mettre à terre le lict, ni rien du bagaige dudict seigneur prince; et y en eut qui demeurarent dedans les galères. Monsieur de Candalle et le comte Hugues ne firent pas ainsi; car ilz s'arrestarent au carrefourc, où estoinct leurs gens. Le cappitaine Artigueloube s'en alla au bataillon derrière le rempar. La feste commença à moy. Je ne sçay si c'est ou bonheur ou malheur, tant y a que tousjours je me trouvois où les coups se donnoint et là où on commençoit. Or une trouppe d'harquebuziers vinct

droict à moy courant : et, pour ce que j'avois mis dernier une levée de fossé, qui regardoict tout au long du grand chemin qui vennoict de la Madalene, une partie de mes harquebuziers, et l'aultre deus les fossés à main droicte et à main gauche en file, plus pour la craincte de nostre artillerie des galères que des ennemys, ilz s'approcharent de nous à moingz de vingt pas. Lors nous tirames tous à ung coup, que feust cause que cinq ou six hommes tombarent mortz par terre. Mes harquebuziers ne pouvoinct faillir de tuer, car tout le chemin estoict plein. Ilz prindrent la fuitte et les menames jusques tout joignant la Madalenne. Alors ilz se renforçarent et se mirent hors du chemin à main droicte d'eux et du cousté où estoict monsieur de Laval de Dauphiné, avecques sa compaignie d'hommes d'armes, nepveu de monsieur de Bayard et père de madame de Gordes[1], qu'est de présent, fort vaillant gentilhomme s'il y en avoict au camp. Monsieur de Candalle, qui avoict veu ma cargue, et voyoict que tout se descouvroict et que l'ennemy à pied et à cheval entroict dans ung grand pred où estoict monsieur de Laval, craignist qu'ilz m'en fisseut encores ung autre, et m'envoya cinquante harquebuziers de renfort. Et tout à ung coup ung bataillon d'Allemandz se présenta à cent ou six vingtz pas de moy, à main droicte. Cependant la harquebuzerie Espaignolle tiroict de furie sur ceste gendarmerie, laquelle se retiroict au grand pas, droict au carrefourc de monsieur de Candalle : là où il feust faict ung grand erreur ; je le veux

1. Guigonne Alleman de Laval, épouse de Bertrand Raimbaud de Simiane de Gordes, gouverneur du Dauphiné en 1564. (Chorier, *Nobil. du Dauphiné*, t. I, p. 25, et t. III, p. 549.)

escripre affin que si aulcung qui le lira se trouvoict en mesmes estat, qu'il s'en souvint à l'advenir : car peult-estre les hazardz de la guerre les jecteront en mesme estat.

Le comte Hugues et monsieur de Candalle avoinct mis sur le grand chemin les picquiers, sans laisser place pour retirer la gendarmerie, et failloict que monsieur de Laval passast par là maugré luy : car, entre monsieur de Candalle et moy, il y avoict ung grand fossé, où les gens à cheval n'eussent sceu passer. Et s'ilz eussent laissé le chemin libre et qu'ilz se feussent mis en bataille dernier le fossé, ilz eussent arresté sur le cul la furie des ennemis ; ainsi monsieur de Laval se feust sauvé aysément au long du chemin et eust faict une honorable retraicte. Comme les ennemis virent que monsieur de Laval estoict constrainct de prendre le trot, ilz le chargearent, gens à pied et gens à cheval, de cul et de teste. Et ledict sieur de Laval, s'estant jecté sur le grand chemin pour passer oultre, rencontra ces picquiers au milieu d'icelluy, et oultre son gré il feust contrainct de passer oultre. Et en passant mirent par terre tout ce qui se trouva devant eux, car noz picquiers ne pouvoint faire largue. Cella mit tout en désordre. Je cuiday enrager, voyant une telle incongruité. Or il n'en fault poinct donner le tort à monsieur de Candalle, pour ce qu'il estoict june et ne s'estoict encores trouvé en telle feste, mais au comte Hugues, qu'estoict desjà vieux soldat. Je ne veux pas dire qu'il ne fist bien vaillement : mais ce n'est pas tout d'estre vaillant et hardy, il fault estre sage, il fault prévoir tout ce qui peult survenir, veu qu'aux armes les faultes sont irréparables. Une bien légère

traîne souvent après soy une grande perte : comme il fist à luy mesmes qui n'avoict songé à tout. Car le conte Hugues fust prins prisonnier et monsieur de Candalle aussi, estant blessé d'une harcquebuzade en ung bras. Trois jours après, les ennemis le renvoyarent à monsieur de Lautrec duquel il estoict parent, voyans qu'il s'en alloict mourir, comme de faict trespassa l'endemain qu'il feust appourté au camp, duquel le corps est enterré à Versse[1].

C'estoict un brave et honneste seigneur, s'il en sortist jamais de ceste maison là, s'il eust continué comme il avoict commencé. Et ne cogneuz à ma vie homme si soigneux à voulloir apprendre le faict de la guerre des vieux cappitaines que cestuy-là. Pour cest effet il se rendoit plus subject au conte Pedro Navarre, que le moindre de ses serviteurs. Il desiroict entendre la raison de toutes chozes et s'informoict de tout, sens s'amuser à ce que la jeunesse désire et aime. On le trouvoict plustost au quartier du conte Pedro Navarre qu'à celuy de monsieur de Lautrec. Aussi le conte disoict tousjours qu'il se nourrissoict là ung grand cappitaine. Et à la véritté, quand on le porta, ledict conte le baisa la larme à l'œil. Ce feust une grand perte. Tout ce que se trouva là feust mort ou prins, sinon quelques ungz qui se sauvarent par les fossés, sautant de fossé en fossé, encore feust-ce bien pueu de choze. Les ennemis suyvirent très bien leur victoire en ce cartier là.

De ma part je m'acheminay au long d'une grand haye de pred, faisant tousjours teste aux Allemandz le

1. Aversa, petite ville au nord de Naples.

moings mal que je pouvois. La bonne fortune voulut pour moy et pour ma troupe qu'ilz me suyvirent assés froydement. Et à l'arrivée du portal, dont je vous ay parlé, je trouvay une grand trouppe de gens à cheval des ennemis, que le seigneur dom Fernandou de Gonsague [1] conduizoict, car c'estoict luy qui fist la cargue.

Et pour gaigner le dict portal, il me fauzist combattre, résolu de passer ou mourir. Je leur fiz fere ung salve d'arquebuzades, car, de moy, je n'avois que la parole. Sur ceste salve ilz me firent place. Ainsi ayant passé le portal du cousté de noz gens, je tornay vizaige sur ledict portal et fiz fere ferme à mes gens. Et en mesme instant arriva leur harcquebuzerie, laquelle chargea tout à ung coup sur nous, ensemble toutes les trouppes, tant à pied qu'à cheval, auxquelz toutesfois je fiz teste. Voyant ce choc venu sur moy, je gaignay le dernier de la trenchée et ne s'y trouva harquebuziers que les miens, pource que les ungz avoinct esté deffaictz et les aultres estoinct au bataillon des gens de pied. Et fault croire certainement que monsieur le marcquis se trouva en tel estat qu'il tennoict le tout pour perdu. Je combattis le portal une grand demy heure de dernier de la trenchée : car icelluy portal demeuroict libre tant de leur cousté que du nostre. Ilz n'osoint passer, ny nous aussi en approcher, ny enfoncer. Et si jamais har-

1. Ferrand ou Ferdinand de Gonzague, frère puiné du duc Frédéric de Mantoue, fondateur de la maison de Guastalla, gouverneur du Milanais après la mort du marquis du Guast. Il mourut à Bruxelles le 15 novembre 1557. (André Thevet, *Vie des hommes illustres*, t. II, p. 25.)

quebuziers firent acte de vaillantz hommes, ceux-là que je conduisois le firent. Tout ce que j'avois ne pouvoit estre en nombre de plus de cent cinquante hommes; tous n'estoinct pas de ma compaignie, car il en y avoict des aultres. Monsieur le marcquis vint au cappitaine Artigueloube pour les faire lever, d'autant que tous estoinct les genoux à terre, pource qu'estans debout, la harcquebuzerie Espaignolle les pouvoict veoir, et luy dict : « Cappitaine Artigueloube, je vous « prie, levés-vous et donnés : car il fault passer le por« tal. » Mais il luy respondist qu'il ne pouvoict soy présenter audict portal sans perdre le meilleur de tous noz gens, comme il estoict vray : car toute la harcquebuzerie Espaignolle estoict affustée là. J'estois contre le portal, et pouvois ouir tous ces propoz. Monsieur le marcquis, ne se contentant de ceste response, coreust aux bandes noires, leur commandant marcher vers le portal, lesquelles incontinent se levarent et marcharent vers ledict portal. Je cogneuz à leur démarche le commandement qu'elles avoint receu, ce qui feust cause que je coreuz au cappitaine Artigueloube et luy diz : « Mon « compaignon, vous recevés icy une escorne pour ja« mais : car voilà les bandes noires sur ma vie qui vien« nent au portal pour emporter l'honneur. » Lequel incontinent se leva, car il n'avoict pas faulte de hardiesse, donnant la teste baissée au portal. Et comme je le veiz marcher, je me jectay à coup perdu sur ledict portal et le passis avecques tous mes gens qui me suyvirent, et marchay droict aux ennemys, n'estant esloigné d'eux de plus de cent pas. Nous fusmes suyvis des troupes que le seigneur marcquis envoyoit. Mais comme la moitié du bataillon estoit passée, monsieur le marc-

quis[1] vint, courant au cappitaine Artigueloube, qu'il ne passast plus oultre. Et, comme les ennemys virent que noz gens leur voulloinct donner la cargue et marcher nostre gendarmerie, qu'estoict derrière les bandes noires, ilz tornarent le doz droict à Naples. Je m'estois advancé, nous saluans à cinquante pas avec bonnes harquebuzades, et avions envie de nous mesler, lors que monsieur le marcquis[2] passa luy deuxiesme par le portal et vinct courant à moy pour m'arrester. Je croy qu'il fist mal, car je leur estois à la cue à moingz de cinquante pas, et ay oppinion que, si tout feust passé et eussions faict la cargue, nous les eussions menés battans jusques dens les portes de Naples. Il y eut là d'ung costé et d'aultre plusieurs portés par terre qui n'en releveront jamais, et m'estonne que je n'y demeuray; mais mon heure n'estoict pas venue.

Ce qui occasionna monsieur le marcquis de faire sa retraicte fust pour la crainte qu'il avoict de tenter ung second coup fortune. Il se contenta de la perte qu'il avoict faict, sans vouloir plus hazarder. Ainsi bien las et harassés retournames repasser le portal, qui avoict esté tant combattu, où maintz bonz hommes demeurarent. Alors j'ouis dire ung mot à ce gentilhomme qui suyvoict monsieur le marcquis quand il nous vint faire retirer; il ne me souvient de son nom :

1. Ce qui suit est altéré dans les éditions précédentes : « .... *marquis* fit crier de main en main qu'on fist alte sans s'avancer plus avant. Les ennemis voyant ceste resolution et la cavalerie qui venoit à nostre queue prindrent parti de se retirer. *Je m'estois....* »

2. Texte des éditions précédentes : « .... *marquis* vint luy second à cheval pour m'arrester. Je croy qu'il fit mal, car si tout fust passé, *nous les....* »

« Monsieur, je cognois maintennant que le proverbe « de noz anciens est véritable, qui dict qu'ung « homme en vault cent, et cent n'en valent pas ung. « Je le diz pour ce cappitaine qui a le bras en escharpe, « qui est appuyé contre ce tertre. » Aussi je n'en pouvois plus. « Car j'auserois bien dire qu'il est presque « cause de nostre sauvation. » J'entendiz, toutesfois je ne faisois semblant de l'ouir, que le marcquis responsdit seullement : « Cestuy-là fera tousjours bien par tout « où il se trouvera. » Encores que cecy soyt à mon honneur et à ma louange, puis qu'il est véritable, je l'ay voullu mettre par escript, sans pourtant estre ny glorieux, ny vantard; j'ay acquis assés de gloire sans cella. Ceci peult-estre donnera envye aux cappitaines qui liront ma vie, quand ilz se trouveront à quelque grand besoing, en fere le semblable. Il faut que je die que lors j'estimay plus la louange que me donna ce gentilhomme et mondict sieur le marcquis, que non dix mil livres de rante, encores que pour lors je feusse bien pouvre. Ceste gloire me fist enfler le cœur, et encores plus quand on me dist qu'en soupant on en avoict entretenu monsieur de Lautrec et monsieur le prince. Ces petites pointes d'honneur servent beaucoup à la guerre, et font que quand on s'y retrouve on ne craint rien; il est vray qu'on se trompe souvent, car on n'en rapporte que des coups. Il n'y a ordre, il en fault prendre et donner.

Cappitaines et vous, seigneurs, qui menés les hommes à la mort, car la guerre n'est aultre choze, quand vous verrés fere quelque brave acte à ung des vostres, louez le en public; contés-le aux aultres qui ne s'y sont pas trouvés. S'il a le cœur en bon lieu, il

estime plus cella que tout le bien du monde et, à la première rencontre, il taschera encores de mieux fere. Que si vous faictes comme plusieurs font, qui ne daignent pas fere cas du plus beau faict d'armes qui soict et qui passent tout par mespris, vous trouverés qu'il fauldra que vous les récompensiés par effects, puis que vous ne le voulés pas fere de paroles. J'ay toujours traicté ainsi les cappitaines qui ont esté soubz moy, voire les plus simples soldatz : aussi je les eusse faict donner de teste contre une muraille et les eusse arrestés au plus dangereux lieu qui se fust sceu présenter, comme je fiz là.

Voilà le premier malheur et la première disgrace qui nous estoict encores advenue en tout ce voyage. Et sembla à tout le monde que ledict seigneur prince de Navarre nous eust pourté tout mal-heur et mal-encontre. Pleust à Dieu qu'il fust demeuré en Gascogne! Car aussi vint-il finir ses jours bien loing, sans avoir rien faict que veoir Naples. Il moreust trois sepmaines après son arrivée ou environ, et feust cause de la mort de ce brave jeune seigneur, que je regretteray tousjours, qui avoict cest honneur d'estre son parent. Mais encore ce ne feust pas tout : car, comme on sceust qu'ung tel prince arrivoict, tout le monde entra en oppinion qu'il amennoit quelque beau secours et ranfort, voire mesme de l'argent pour payer l'armée ; mais rien de tout cella. Et ne nous amenna luy ny les gallères ung seul homme de ranfort, et rien que sa maison et quelques gentilhommes volontaires; choze qui descoragea grandement nostre camp et au leur donna courage. L'ennemy, qui le sceut, cogneut par là que les eaues françoises estoint basses, puis qu'ung tel prince vennoit en équipage comme si c'estoict

seullement pour venir veoir le monde[1]: car despuis les ennemis vennoinct dresser les escaramouches jusques au près de nostre fort, ou paravant n'ozoinct sortir de Naples deux cens pas. Il ne s'en falloit prendre à luy, mais à ceux qui l'envoyoint.

C'est une grande faulte aux roys et aux princes, qui entreprennent de grandes chozes, de tenir si peu compte de ceux qu'ilz sçavent engagés en entreprinse de conséquence, comme estoict celle dudict sieur de Lautrec; car la prinse de Naples asseuroit fort l'estat de la France, laquelle eust eu pour longues années les coudées franches. Nous l'eussions longuement disputé, si une fois il eust esté à nous; car noz pertes précédentes nous eussent faict sages. Une aultre faulte fit nostre Roy, de n'envoyer quelque belle trouppe de noblesse et de gens de pied avec ledict sieur prince; car cela, comme j'ay dict, fit croire à noz gens, ou qu'il ne faizoit pas grand estat de nous, ou qu'il estoit empesché ailleurs. Ce n'estoit pas la faulte dudict seigneur de Lautrec, qui ne cessoit de fere dépesche sur dépesche, pour advertir le Roy de tout. Mais je retourne à moy; car, comme j'ay tousjours protesté, je ne veux fere l'historien : j'y serois bien empesché et ne sçaurois par quel bout m'y prendre.

Or voilà la dernière faction où je me trouvay; et, encores que je ne feusse pas le chef qui là commandoit[2],

1. Le passage suivant jusqu'à : *Il ne s'en falloit....* est inédit.

2. Le passage qui suit est plus complet dans le texte de l'édition originale que dans les deux manuscrits des *Commentaires*. Voici la leçon du manuscrit : « ....*qui là commandoit*, si commandois-je à une trouppe. Et c'est pour ravenir à mon compte de ce que je veux escripre dens ce livre, qu'en lieu là où j'ay commandé

si avois-je charge d'une bonne trouppe et bonne part au combat qui feust rendu, lequel feust très-beau, et non pour tous. Je l'ay escript pour m'acquitter de ce que j'ay promis, qui est de desduire ce qui s'est faict là où j'ay commandé, passant le reste bien légèrement, comme je fais le surplus de ce malheureux siége, lequel en fin nous feusmes constraintz de lever, monsieur de Lautrec estant mort[1], au grand malheur de toute la France, laquelle n'a jamais eu cappitaine doué de meilleures parties que celuy-là; mais il estoit malheureux et mal secouru du Roy, après qu'on l'avoit engagé, comme on fit à Milan et puis à Naples. De ma part, avec ce qui se sauva, qui feust presque rien, je m'en revins à pied la pluspart du chemin, portant mon bras en escharpe, y ayant plus de trente aulnes de taffataz sur moy, pour ce qu'on me liet le bras avecques le corps, et ung coichinet entre deux, sohaitant la mort mille fois plus que la vie; car j'avois perdu tous mes seigneurs et amys qui me cognoissoint, y estant tous mortz, sauf monsieur de Monpezat, père de ces-

et que j'ay eu puissance de commander, n'ay jamais esté deffaict, ains tousjours suys demeuré victorieux. Au demeurant, je n'ay que fere d'escripre la fin de nostre camp et comme nous feusmes deffaictz, ce que je pourrois bien fere, comme j'ay desjà dict, et me contente seullement d'escripre les factions où je me suis trouvé. Et après la deffaicte *m'en revins à pied....* »

1. Lautrec mourut le 15 août 1528. Après sa mort, le marquis de Saluces prit le commandement de l'armée. On conserve à la Bibliothèque impériale (f. fr., vol. 2977, fol. 11), la lettre qu'il écrivit au roi après être entré en charge. Le corps de Lautrec fut tenu caché pendant douze ans par un soldat qui voulait en tirer une rançon et enfin inhumé dans l'église de Sainte-Marie de Naples. (*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 635.) Le journal de l'Estoile a reproduit son épitaphe (édit. Michaud, t. I, p. 10).

tuy-ci, et le pauvre dom Pedro, nostre colonel, prins et mené prisonnier dans la roque de Naples, où on le fit mourir[1], ayant l'Empereur mandé qu'on luy fist coupper la teste, pour la récompense de ce qu'il s'estoit révolté contre luy. C'estoit ung homme de grand esprit, auquel monsieur de Lautrec, qui ne croyoit guières personne, avoit grande créance. Si croy-je, et ne suis pas tout seul, qu'il le conseilla mal en ceste guerre; mais quoy! nous ne jugeons que par les événements.

En ce bel équipage j'arrivay à nostre maison, où je trouvis mon père assés en nécessité pour n'avoir pas grandz moyens de m'ayder, de tant que son paire avoict vendeu des quatre partz les trois des biens de la maison, et le laissa encores chargé de cinq enfans d'ung second mariage, et nous, qu'estions dix de nostre père. Chescun peult penser comme nous aultres, pouvres de la maison de Monluc, a failheu que suivissions la fortune du monde en toutes nécescittés. Et nostre maison n'estoict pas si petitte que ne feust de près de six mil livres de rante, avant qu'elle feust vendue.

Pour m'accommoder de tous poincts, je demeuris trois ans sans pouvoir guérir de mon bras en aulcune maniére; et, après estre guéry, me fauzist fere tout

1. L'empereur voulut que Pedro Navarro fut jugé et condamné comme rebelle. Selon certains historiens, le gouverneur de Naples l'étrangla de ses propres mains, ou, selon d'autres, le fit étouffer sous des couvertures. Voyez l'*Histoire des Républiques italiennes* de Sismondi, t. X, p. 45. L'opinion de Monluc, sur la fâcheuse influence de ses conseils, est partagée par le biographe de Vieilleville. (V. Carloix, liv. I, chap. VI et VII.)

ainsi que le premier jour que je sortiz hors de paige, et, comme personne incogneue, sercher ma fortune aux grands périlz de ma vie et endurant beaucoup de nécescittés, dont je loue Dieu du tout; car, quelque chose qu'il y aye, il m'a tousjours aydé.

Au premier remuement de guerre, le Roy François dressa les légionnaires[1], qui feust une très belle invention, si elle eust esté bien suivye. Pour quelque temps noz ordonnances et noz loix sont gardées, mais après tout s'abastardit. Car c'est le vray moyen d'avoir tousjours une bonne armée sur pied, comme faisoint les Romains, et de tenir son peuple aguerry, combien que je ne sçay si cela est bon ou mauvais. La dispute n'en est pas petite: si aymerois-je mieux me fier aux miens qu'aux estrangers.

Le Roy en donna mil au séneschal de Tholose, seigneur de Faudoas[2], lequel me fist son lieutennent: et, encores que ce feust de la légion de Languedoc et qu'il en feust colonel, je luy dressay toute sa compaignie en Guienne, et luy fiz ses centeniers, cap-d'escouades et enseignes.

Un grand bruict couroit lors par la France que

1. Le 24 juillet 1534, le roi créa, par un édit, sept légions d'infanterie nationale d'arquebusiers ou de hallebardiers, chacune de six mille hommes. Cet édit se trouve dans le *Recueil des anciennes lois* d'Isambert, t. XII, p. 390. Cet essai ne réussit pas. On revint bientôt aux troupes mercenaires et aux bandes.

2. Antoine de Rochechouart, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, gouverneur de Lomagne et Rivière-Verdun. Il avait épousé Catherine de Barbazan, et devint, par suite de ce mariage, seigneur de Barbazan et de Faudoas. (*Mémoires de Castelnau*, additions, généalogie de Rochechouart, p. 98.)

l'Empereur, pour les grandes intelligences qu'il avoit, s'avançoit pour la conqueste d'ung tel et si grand royaume avec forces invincibles, pensant surprendre le Roy nostre maistre au despourveu, comme de faict il s'avançoit vers la Provence. Le Roy, pour s'opposer à ung tel et si grand ennemy, manda ses forces de toutes partz. Nous fismes une telle diligence, aussi n'ay-je jamais esté paresseux, que nostre compaignie fut la première qui arriva à Marseille. Et y trovames monsieur de Barbazieux[1], qui estoit de La Rochefoucault, et monsieur de Monpezat, que le Roy avoict faictz ses lieutennens, ayant autant d'authoritté l'ung que l'autre; et les seigneurs de Boutières[2], et de Villebon[3], prévost de Paris; les compaignies de monsieur

1. François de la Rochefoucault, marquis de Barbezieux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, général des galères en 1528. Il mourut en 1537. (P. Ans., t. IV, p. 437.)

2. Guignes Guifred de Boutières, compatriote, lieutenant et émule de Bayart, fit ses premières armes sous les ordres de cet illustre chef. Nommé par le roi gouverneur du Piémont après l'amiral d'Annebaut, Boutières défendit et sauva deux fois la ville de Turin. La surprise de Carignan, dont on lira le récit plus loin, attribuée à sa négligence, lui fit perdre la faveur du roi. Le comte d'Enghien fut envoyé à sa place. Boutières, disgrâcié, retourna en Dauphiné; mais, à l'annonce d'une bataille décisive, il revint comme simple capitaine à l'armée qu'il avait longtemps commandée. On ignore la date de sa mort.

3. Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon, prévôt de Paris, bailli de Rouen et lieutenant général de Normandie, mort à Rouen avant le 29 avril 1566. (P. Ans., t. VIII, p. 101.) Dans un festin, à Rouen, en 1563, le maréchal de Vieilleville prit querelle avec lui et, dans la lutte, lui coupa un bras. On trouve dans les *Mémoires de Vieilleville*, liv. IX, chap. x et suivants, le curieux récit de ce combat.

le grand escuyer Galiot[1] et dudict sieur de Monpezat, que vennoinct de Fossan[2] toutes desmontés, n'ayant chascun qu'ung cortault : car à la reddition dudict Fossan, qui se perdit par l'énorme trahison, et peult-estre inouye, du marquis de Salusses[3], il fausist qu'ilz laissassent leurs grandz chevaulx. Or l'Empereur bien tost après arriva à Aix, et nous arrivarent incontinent aussi les compaignies legionneres de mil hommes de monsieur de Fontarailles[4], père de ceux-cy qui sont

1. Jacques de Genouillac, dit Galiot, seigneur d'Acier en Quercy, successivement gouverneur du Languedoc, grand maître de l'artillerie et grand écuyer de France. (P. Ans., VIII, p. 505.)

2. Fossano, ville forte du Piémont.

3. François, marquis de Saluces, frère et héritier de Michel-Antoine, marquis de Saluces, mort en 1528 au service de la France. Il prétendait au marquisat de Montferrat et soutenait ses droits devant Charles-Quint, juge suprême des affaires d'Italie en qualité d'empereur. Antoine de Lève lui promit de lui faire gagner sa cause et le détacha ainsi de la France. Le marquis de Saluces, investi d'un commandement important en Piémont, livra les passages et les places aux Impériaux, qui entrèrent en France en 1536. Cette trahison faillit manquer son effet. Montpezat s'enferma dans Fossan avec quelques compagnies, et arrêta pendant plus d'un mois toute l'armée ennemie. La ville se rendit enfin le 6 juillet 1536. (*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 767.) La trahison du marquis de Saluces et le siége de Fossan, sont très-bien racontés dans les mémoires de du Bellay (liv. II, édit. du *Panth.*, p. 547, 565 et suiv.). François de Saluces mourut vers 1537. (Chazot de Nantigny, *Généal. hist.*, t. II, p. 171.) On conserve à la Bibliothèque impériale (f. fr. vol. 2998) un recueil de ses lettres, la plupart adressées au grand maître de Montmorency.

4. Gabriel d'Astarac, baron de Fonterailles, fils de Jean de Fonterailles, colonel des Albanais sous le règne de Louis XII, fut tué au siége de Metz en 1552. (Bibl. imp., F. Clerambault, vol. LVIII, fol. 797.) Suivant le P. Anselme, il n'est pas certain que la famille de Fonterailles appartienne à l'illustre maison des d'Astarac.

en vie, et de monsieur d'Ambigeous[1], et celles de Cobisson[2] de Languedoc, et Christophe Goast[3], qu'estoict d'Alexandrie, avecques sept compaignies d'Ytaliens. Je ne sçaurois dire si les compaignies de monsieur de Boutières et de Villebon y estoinct; bien me souvient de celle dudict seigneur de Barbazieux. Et tant que l'Empereur demeura à Aix nous demeurames tousjours audict Marseille, et ne s'y fist aucune faction que cestuy-cy que je veois escripre.

Comme l'Empereur eust demeuré long temps à Aix, attendant sa grosse artillerie pour nous venir battre, les vivres luy diminoinct tousjours de plus en plus. Pendent ces entreffaictes le Roy arriva en Avignon, là où sa Majesté feust advertie que si l'on brusloict quelques molins que l'Empereur tennoict vers Arles, et mesmes ung qu'estoict à quatre lieues d'Aix, nommé le molin d'Auriolle, que le camp des ennemys seroyt bien tost affamé. Et fist tanter la fortune par le baron de La Garde[4], qui avoict une compaignie de gens de pied, et le cappitaine Thorines, guidon de monsieur

1. Jacques d'Amboise, baron d'Aubigeoux, capitaine d'une compaignie de légionnaires du Languedoc. Il mourut en 1536 au siége de Marseille. (*Histoire du Languedoc*, t. V, p. 139.)

2. L'édition originale des *Commentaires* et toutes celles qui l'ont suivie, portent seulement: « et celles de Languedoc. »

3. Christophe Goast, colonel italien au service de la France. Du Bellay l'appelle Guast. Il fut tué en 1537 au siége de Cazal de Montferrat. Il commandait alors douze cents Italiens sous les ordres de Burie. (Du Bellay, p. 653.)

4. Le baron de la Garde, connu sous le nom de capitaine Poulin ou Paulin, successivement soldat, capitaine, ambassadeur et général des galères du roi. On le voit figurer, dans les montres de l'an 1537, comme capitaine de mille hommes de pied, en garnison à Montcalier. (Bibl. imp., F. fr., vol. 3120, fol. 99, 111,

le comte de Tandes[1], et à d'aultres, d'aller brusler lesdictz molins qu'estoinct vers Arles et en vindrent à bout. Et néantmoingz les espions rapportoint toujours au Roy qu'il falloict brusler ceux d'Auriolle, d'autant qu'ilz norrissoinct ordinairement toute la maison de l'Empereur et les six mil soldatz, vieux Espaignolz, lesquelz il tennoict tousjours près sa personne. Le Roy manda plusieurs foys à messieurs de Barbazieux et de Monpezat d'hazarder une trouppe d'hommes pour aller brusler iceulx molins d'Auriole. Et le premier à qu'il présenta l'exécution feust audict Christophe Gouast, lequel la reffuza; et dizoict qu'il y avoict cinq lieues jusques au molin d'Auriolle, et qu'il failloict combattre le molin là où il y avoict soixante hommes de garde dedens et une compaignie entière dens la ville, et que, par ce moyen, il luy falloict fere cinq lieues à aller, et autant à revenir; et que, causant ceste longue traicte, allant ou revenant, il seroict deffaict sur les chemins, car bien tost l'Empereur seroit adverty, pour n'y avoir que quatre lieues dudict Auriolle

115.) Quelque temps après, il fut envoyé en ambassade à Constantinople. En 1545 « s'étant un peu trop emporté rigoureusement, en Provence, contre les hérétiques de Mérindol et Cabrières, » il fut disgrâcié et emprisonné. (Brantôme, édit. du *Panth.*, t. I, p. 399.) Vers 1550, il fut pourvu d'un commandement important dans la Méditerranée. On conserve à la Bibliothèque impériale (Coll. Gaignières, vol. 342) sa correspondance avec le roi et le duc de Guise, de l'année 1550 à 1558. Ces lettres, presque toutes datées de Marseille, sont relatives à ses opérations maritimes.

1. Claude de Savoie, comte de Tende et de Sommerive, gouverneur et grand sénéchal de Provence, neveu du connétable de Montmorency. Il mourut le 23 avril 1566, après avoir été gouverneur de province pendant quarante cinq ans. (Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, p. 1047.)

jusques à Aix; d'autre part, que ses soldats ne sçauroient fere dix grandz lieues sans séjourner. Ceste response feust envoyée au Roy, lequel ne la print pour argent comptant et contremanda plus vivement qu'on la presentast à d'autres, et que, quand bien mil hommes se perdroinct à ceste entreprinse, il ne s'en donnoict pas de peyne, car le proffict en le bruslant seroit plus grand que la perte : tant on faict bon marché des hommes. Surquoy on la présenta à monsieur de Fontaraille, lequel une fois estoict résollu de l'entreprendre; toutesfoys il y eut de ses amys qui luy remonstrarent sa claire perte, qu'ilz luy firent toucher au doigt; qui feust cause qu'il se reffroidist. Et mandarent au Roy le tout. Sa Majesté, qui tousjours avoict nouvelles du fruict qu'avoict faict la rupture des aultres molins, poursuyvoict tousjours après lesdicts seigneurs d'envoyer rompre ces molins.

Et ung jour après avoir assés entendeu le malcontentement du Roy et les raisons de ceux à qui l'on avoict présenté l'entreprinse, qu'à la véritté estoinct justes et raisonnables, je me mis à penser en moymesmes comme je pourrois exécutter ceste entreprinse, et que, si Dieu me faizoict la grace d'en venir à bout, ce seroyt me fere cognoistre au Roy et retourner en la mesmes réputation et cognoissance des grandz que j'avois auparavant acquise, laquelle les deux ans d'oysiveté et la longueur de ma blesseure avoit faict esvanouir. Ce n'est rien, mes compaignons, d'acquérir la réputation et ung bon nom, si on ne l'entretient et continue. Ayant donc prins en moy ceste résolution de l'exécuter ou de crever, m'enformis au long avecques mon hoste qu'est ce qu'estoict du lieu où ces

molins estoint. Il me dict qu'Auriole estoict une petite ville fermée de hautes murailles, là où il y avoict ung chasteau bien murré, et ung bourg où il y avoict force maisons, avec une grand rue par le milieu; et au bout dudict bourg estoict le molin à main gauche, qui vennoict de la ville, et la dernière maison dudict bourg; et qu'à la porte de ladicte ville y avoict une tour qui voyoit tout au tour de la grand rue dudict molin, et qu'homme ne s'auzeroict tenir devant icelluy ny au long de la rue sans encourir péril d'estre tué ou blessé; et delà le molin il y avoict une petite esglise à plus de trente ou quarante pas; et me dict qu'il failloict passer à Aubaigne, deux lieues de Marseille, et delà à Auriole il y en avoict trois, si l'on passoyt par la montaigne, ce que gens à cheval ne pouvoinct fere aucunement, et par le chemin des chevaulx près d'une lieue d'avantage; et falloict passer une rivière que les chevaulx y avoinct tousjours eaue jusques à demy ventre, et que l'on avoict rompu tous les pontz. Après que mon hoste m'eust dict cella, je veois considérer que si j'entreprennois l'exécution avecques grand trouppe, je serois deffaict : car, n'ayant que quatre lieues jusques au camp, l'Empereur eu seroïct incontinent adverty et envoyeroict sa cavalerie sur les chemins de mon retour, comme il advint; car, incontinent que nous arrivames au molin, le cappitaine du chasteau advertist l'Empereur. Ainsi je pensis qu'il me valoict mieux l'entreprendre avecques peu d'hommes, estans tous bien en jambe et vaillantz, affin que, si je venois à bout de l'entreprinse, je me puisse retirer par ung chemin ou aultre. Considérant qu'encores que je me perdisse avecques petit nombre, la ville de

Marseille ne seroict aucunement en dangier d'estre perdue; qu'estoict ce que plus se disputoict au conseil, que perdant mil ou douze cens hommes qu'on jugeoit nécessaires pour ceste entreprinse, ladicte ville de Marseille se mettoict en dangier, mesmes en attendant un siége. Et priay-je mon hoste de me trouver trois hommes qui me guydassent bien la nuict, et qu'à poinct nommé ilz m'amennassent deux heures devant jour au molin, ce qu'il fit. Et, après avoir bien consulté avecques eux, je les vis fort deliberés, et d'ailleurs mon hoste qui leur mettoict le cœur au ventre : je leur donnay à chascun un coble d'escuz, et les fiz retenir à mon logis. Cecy pouvoict estre environ midy; et avois desjà disputté avec mondict hoste combien d'heures duroict la nuict pour lors, et avions conclud que, pourveu que je partisse à l'entrée de la nuict, j'aurois le temps qu'il me failloict.

Et, pour ne trompeter mon voyage, je vins à monsieurs de Monpezat le premier, et luy diz ce que je voulois fere et que je ne voulois prendre que six vingtz hommes que je choeisirois en la compaignie de monsieur le séneschal, d'où j'estois lieutenent. En quelque part que je me suis jamais trouvé, j'ay tousjours prins peine de discerner les bons des mauvais et juger leur portée; car tous ne sont pas propres à toutes chozes. Ledict sieur de Monpezat trouva fort estrange mon dire; et, pour l'amitié qu'il me portoict, me conseilloict de ne fere ceste folie, mais qu'on m'en bailleroict cinq cens si je les voulois. Je luy diz que je ne le voulois entreprendre avec cinq cens, ce que je ferois bien avec six vingtz, et le tourmentay tant qu'il feust constrainct d'aller parler avec monsieur de Barbazieux, qui

le trouva encores plus estrange, et volsist sçavoir de moy les raisons et par quel moyen je voulois exécutter ceste entreprinse avec si peu de gens. Je luy diz que je ne voulois déclairer à personne la façon que je y voulois procéder. Monsieur de Monpezat luy dizoict tousjours : « Laissés-le aller ; que quand bien il se « perdra et si peu de gens, la ville n'en sera pas perdue, « et à tout le moingz nous contenterons le roy. » Monsieur de Villebon se mocquoict de moy et disoict à monsieur de Barbazieux : « Laissés-le aller, car il pren« dra l'Empereur, et serons tous esbahis qu'il le nous « admènera demain matin prisonnier en ceste ville. » Or il ne m'aymoict guières, pour une bizarrize[1] que nous avions eue au portal Real[2]. Et ne me puis tenir de luy dire qu'il sembloict ung coigne-festu, qu'il ne voulloict rien fere ny laisser fere les aultres. Le tout se passa en risée, encore que je feusse à demy en colère : il ne me falloict guières picquer pour me fere partir de la main. Le séneschal de Tholose, mon cappitaine, adhéroict à mon oppinion. Et sur l'heure il me feust donné conged d'aller choeisir six vingtz hommes sans plus ; ce que je fis, et ne prins qu'ung centenier et les cap d'escoades, et le demeurant tous gentilhommes, y en ayant une bonne trouppe en ceste compaignie là, laquelle en valloit bien cinq cens. Ce n'est pas tout d'avoir des hommes ung grand nombre ; quelques fois il nuict plus qu'il ne profficte : car je priay monsieur de Barbazieux de fere fermer les portes de la

1. Var. du premier ms. : « byzarrerie. » Var. de l'édit. origin. : « attaque. »

2. Probablement Poggio reale, palais bâti par Alphonse II, près de Naples.

ville, estant bien asseuré que beaucoup de gens me suivroinct; ce qu'il fict. Et ne tarda ung heure que mon entreprinse ne feust sceue par toute la ville. Et justement au soleil couchant, je me rendiz à la porte avecques mes six vingtz hommes, où il n'y avoict que le guichet ouvert. La rue estoict si pleine de soldatz, qui vouloinct sortir, qu'à peyne pouvois-je recognoistre les miens, et leur commanday se tenir tous par les mains l'ung à l'autre; je les cognoissois tous. Et, comme je feuz près de la porte, monsieur de Tavanes[1], qui est encores en vye, qui a esté despuis mareschal de France, vint à moy, estant pour lors guidon de la compaignie de monsieur le grand escuyer Galiot, avecques quinze ou vingt gentilhommes de ladicte compaignie, tous de ce cartier de deçà, lequel me dict voulloir venir avecques moy. Je luy priay plusieurs foys de rompre son oppinion, mais c'estoit autant de temps perdu, car il estoit résollu, et ceux qu'estoinct avec luy. Or, pour venir à l'entreprinse, messieurs de Barbazieux, de Monpezat, de Boutières, de Villebon et séneschal de Tholose, estoinct hors la porte et sur le guichet, nous tirant l'ung après l'aultre. Et, comme monsieur de Tavanes volsist passer, monsieur de Barbazieux ne le vouloict permectre, luy disant qu'il ne

1. Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, page de François Ier, capitaine de cinquante hommes d'armes, se distingua aux batailles de Cerizolles et de Renty. Il fut le conseiller du duc d'Anjou pendant la campagne de 1569, et reçut, l'année suivante, le bâton de maréchal de France en récompense de ses services. Tavannes fut l'un des principaux instigateurs des massacres de la Saint-Barthélemy. Il mourut gouverneur de Provence en 1573. Ses mémoires, écrits par son fils, contiennent le récit de l'expédition des moulins d'Auriolle. (*Mémoires* de Tavannes, édit. du *Panth. litt.*, p. 73.)

seroict pas de la partie, et là il y eust de la colère d'ung cousté et d'autre; mais, quoy qu'il feust, il s'en fist accroire et passa le guichet, qui feust cause qu'on me retint quinze ou vingt hommes de ceux que j'avois choeisis, mais je ne perdiz rien au change; et ce retardement feust cause qu'il feust nuict cloze avant que nous nous missions en chemin. Or, monsieur de Castelpers[1], lieutenent de monsieur de Monpezat, qui me pourtoict grand amytié, ayant entendeu la mocquerie que l'on faizoict de moy, se délibéra de monter à cheval, car ilz avoinct, quinze ou vingt hommes d'armes de ladicte compaignie, ayant chescun recouvert ung bon cheval[2]; lequel avoict parlé à monsieur de Monpezat au sortant de la porte, et le pria n'estre malcontent s'il venoict à l'entreprinse, luy disant que j'estois gascon, et que si je n'en venois à bout, les François se moqueroint de moy. Monsieur de Monpezat le trouva ung peu aigre; à la fin il le laissa venir, et coreut monter à cheval, pouvans estre environ une vingtaine.

Or, pour desduire ceste entreprinse (encores que ne soit pas la conqueste de Milan, elle pourra servir à ceux qui en voudront fere leur proffict), comme nous feusmes sur le plan Sainct-Michel, je baillis au cappitaine Belsoleil, centenier de nostre compaignie, soixante hommes, et j'en retins les aultres soixante, comprins monsieur de Tavanes avec sa troupe; et luy baillay

1. Raymond de Castelpers, vicomte de Candars, d'une famille noble de l'Albigeois, s'était signalé à la défense de Fossan sous les ordres de Montpezat.

2. Voici le sens de cette phrase : car quinze ou vingt hommes de ladicte compaignie avoinct chescun recouvert un bon cheval.

une bonne guyde, s'accordant toutes trois ensemble, luy disant qu'il ne failloict poinct qu'il s'approchast de moy de cent pas et que nous marcherions tousjours à demy grand pas. Et comme monsieur de Tavanes et moy nous commensames à nous acheminer, arriva monsieur de Castelpers, que nous n'avions jamais entendeu sa délibération (aussi la fit-il sur l'heure que nous passions le guichet), ce qui nous destarda plus de demy heure. Et à la fin feust résolu qu'il prendroict le chemin des chevaulx, et luy baillay aussi une de mes guydes, qu'il fist monter en croppe; de sorte que nous eusmes trois trouppes et chascune sa guyde. Et luy diz que, quand il seroict au bout du bourg, qu'il s'arrestast dernier l'esglize; car, s'il entroict dens la rue, la compaignie qu'estoict dens la ville les thueroict ou à leurs chevaulx; pourquoy, qu'il ne s'approchast poinct qu'il n'entendist nostre combat. Et ainsi nous despartismes et cheminasmes toute la nuict, et jusques à Aubaigne trouvames beau chemin; et de là, jusques à Auriole, nous alasmes tout par montaignes, que je croy qu'il n'y passoict que de chèvres. Et comme nous feusmes à demy cart de lieue d'Auriolle, je fiz haltou, et diz à monsieur de Tavanes qu'il me falloict parler à Belsoleil et qu'il m'attendist, lequel je trouvay à cent pas ou plus près de nous. Et parlant à luy et à sa guyde, luy diz que quand nous arriverions auprès du bourg, qu'il ne me suyvist poinct, mais qu'il prind le chemin qui alloict droict à la porte de la ville, entre le bourg et ladicte ville, et qu'il s'arrestast à la porte d'icelle tout contre; car il failloict qu'il gaignast deux maisons des plus proches de ladicte porte, et que prompteman les perçast pour garder que les ennemis n'ouvrissent

ou peussent fere sortie et nous nuyre; et que là il combatist sans nous secourir aucunement. Et de main en main fiz dire aux soldatz que nul n'eust à abandonner le combat de la porte pour venir à nous au molin, et qu'ilz fissent ce que le cappitaine Belsoleil leur commanderoict.

Et alors retournay vers monsieur de Tavanes et nous acheminames. Et falloict que passissions bien près du chasteau et de la muraille de la ville; leurs sentinelles nous criarent par deux fois : *Qui va là?* A quoy nous ne respondimes rien et cheminions tousjours. Et comme nous fumes bien près du bourg, nous laissames le chemin du cappitaine Belsoleil, et coulames par dernier les maisons dudict bourg. Et arrivés que fusmes au bout où estoict le molin, il fauzist descendre trois ou quatre degrés de pierre pour entrer en la rue, où nous trouvames une sentinelle qui ne nous descouvrist qu'à la longueur d'une picque de luy et nous dict : *Qui vive?* Je luy respondiz : *Espaigne*. Leur cry n'estoict pas *Espaigne* mais *Ympery*, parquoy il nous tira sans rien toucher. Lors monsieur de Tavanes et moy nous jectames à coup perdu dens la rue, et fusmes bien suyvis; et en trouvames trois ou quatre des ennemis dehors sur la porte du molin, qui se jectarent hastivement dedens. Ladicte porte estoit faicte à deux parties, avec une barre qui fermoict le tout; à l'une partie y avoict ung grand coffre dernier, et l'aultre, ladicte barre la tennoict presque fermée, et ilz estoinct au dernier. Tout ledict molin estoict plein de gens, hault et bas : car ilz estoinct soixante avec leur cappitaine, qui estoict dedens, lequel n'avoict rien que veoir au cappitaine de la ville, ayant

chascung sa charge. Et failloict que nous entrissions là l'ung après l'aultre. Monsieur de Tavanes se volsist jecter dedens, mais je le prins par le bras et le tiray en arrière, et y possay dedens ung soldat qu'estoict dernier moy. Les ennemis ne tirarent que deux harcquebuzades, pour ce que n'eurent le loeysir, estans tous endormis, sauf ces trois ou quatre qui estoinct en la rue devant le molin, qui avoint esté mis là pour leurs sentinelles. Et comme ledict soldat feust dedens je diz à monsieur de Tavanes : « Entrés ast'eure, si « vous voulés. » Ce qu'il fist, et moy après luy. Et commençames à menner à bon escient les mains, n'y ayant qu'une seule clarté sur le planchier[1]. Et gaignames le hault par ung degré de pierre assés large, et deffendoinct ce degré du hault dudict planchier. Cependent je fiz sortir dehors ung soldat dire aux aultres qu'ilz montassent sur la couverture du molin et qu'ilz le descouvrissent et leur tirassent dedens; ce que promtement feust faict. Et comme les ennemis entendirent que noz gens estiont sur ladicte couverture et desjà leur tiroint, ilz se jectoinct dedens l'eaue par une fenestre qu'il y avoict dernier ledict molin. Néantmoingz nous montames l'eschelle et y thuasmes prou de gens, prennant leur cappitaine, blecé de deux playes, avec sept aultres, tous blecés aussi. Le reste feust thué ou sauvé par ladicte fenestre.

Je mandis au cappitaine Belsoleil qu'il princt courage de combatre la porte de la ville, car le molin estoict à nous. Et pource que l'alarme estoict grande

1. Var. du premier ms. : « ..... aucune clarté sauf une au planchier. »

dens ladicte ville, ceux de dedens s'essayarent par trois foys de voulloir sortir, mais noz gens les tennoinct de si court qu'ilz n'osoinct achever d'ouvrir la porte; et je luy envoyay encores la pluspart de noz gens pour le secourir. Et nous nous attendismes à brusler le molin et primes tous les ferremens d'iceluy, mesmes ceux qui servoinct à torner la meule, affin qu'ilz ne le peussent reffere; et ne bougeames de là que le molin ne feust du tout bruslé haut et bas, et lesdictes meules roulées dans l'eaue. Or monsieur de Tavanes feust marry quand je le retiray en arrière; et après, en nous en retournant, me dict pourquoy je ne l'avois laissé entrer le premier, pensant que je vouleusse donner l'honneur aux soldatz. Je luy respondiz que je cognoissoys bien qu'il n'estoict pas encores ruzé, et que ce n'estoict le lieu pour mourir un sy homme de bien que luy, et se falloit garder pour une bonne bresche et non pour ung chétif molin.

Sur ces entrefaictes arriva monsieur de Castelpers, et laissa sa trouppe dernier l'esglize, venant à nous à pied. Pendant ce le jour commensoyt à apparoistre. Je priay monsieur de Tavanes et monsieur de Castelpers de se retirer dernier ladicte esglize; car les harquebuzades tomboint fort espaisses comme de pluye au long de la rue, et que desjà l'on y pouvoict descouvrir les hommes qui passoint; et leur diz que je m'en allois retirer Belsoleil : sur quoy ilz alarent dernier ladicte esglize. Et, comme je faizois retirer noz gens les ungz après les aultres, courans deçà et delà le long de la rue, monsieur de Castelpers se présenta avecques ses vingt chevaulx au cousté de l'esglize; qui nous fist ung grand bien, car peult-estre qu'ilz feussent sortiz. Je n'euz

que sept ou huict hommes blessés ; et tous pouviont cheminer, sauf ung qu'estoict gentilhomme, nommé Vignaulx ; et le chargeasmes sur ung asne, de ceux que nous avions trouvés dens le molin. Et après nous nous commençames à retirer vers le hault d'une montaigne, presque le chemin que monsieur de Castelpers avoict faict. Et comme les ennemis veirent que nous estions si peu, ilz sortirent tous après nous ; mais nous eusmes desjà gaigné le hault de ladicte montaigne quand ilz arrivarent au pied, et, avant qu'ilz feussent sur le hault d'icelle montaigne, nous estions au fond de l'aultre costé, prestz à en monter ung aultre, car tous ces cartiers là sont collines. Et n'allions jamais que le pas, et ainsi nous acheminasmes droict à Aubaigne. Or avois-je commandé aux soldatz que j'avois mennés, que chescun se portast ung pain, lequel mangearent par les chemins, et, quelque peu que j'en avois faict porter aussi, le departis aux gens d'armes de monsieur de Tavanes; et nous-mesmes en mangions cheminans tousjours. Et metz-je ce manger par escript, affin que quand ung cappitaine fera une entreprinse de longue traicte, qu'il porte quelque peu à manger pour rafreschir les soldatz, affin qu'ilz puissent soustenir plus longuement le travail : car l'homme n'est pas de fer.

Or astheure seront les douleurs, car comme nous fumes à Aubaigne, deux lieues de Marseille, nous commençames à entendre l'artillerie des galères et de la ville, qui sembloict salve d'harquebuzerie. Nous pensions reposer ung peu audict Aubaigne ; mais feusmes constrainctz de passer oultre sans aultre rafrechissement, entrant en disputte de ce que nous debvions fere. Nous nous asseurasmes bien que l'Empereur estoict arrivé

devant la ville et que de mesmes il l'assiégeroict, et à nous impossible d'y pouvoir réentrer; ce qui nous faisoit souvent despiter. Et maudismes plusieurs fois l'entreprinse, nous voyans enfermés dehors, et tout tomboit sur moy qui estois l'autheur. Monsieur de Castelpers se resoleust une foys de s'en aller donner de cul et de teste à travers le camp de l'ennemy, pour réentrer dens la ville : mais, comme il nous vint dire son advis et nous volsist dire adieu, luy remonstrames qu'il s'alloict perdre pour son plaisir, et que puisque nous avions faict tous ensemble une si belle faction, dont le roy en auroict grand contentement, nous nous debvions perdre ou sauver les tous ensemble. Le cappitaine Trebouz, guydon de la compaignie de monsieur de Monpezat, luy remonstra aussi qu'il le debvoict fere. Et ainsi résolusmes de laisser le grand chemin, allans au travers des montaignes à main gauche, pour aller tomber dernier Nostre-Dame de la Garde, faisans dessein que, si nous ne pouvions entrer dens la ville, le cappitaine de la Garde nous receproict. D'este sorte destornasmes nostre chemin, qui feust bon pour nous : car Vignaulx et les blecés prindrent le grand chemin droict à Marseille, et ne firent cinq cens pas qu'ilz ne rencontrassent quatre ou cinq cens chevaulx que l'Empereur avoict envoyés au devant de nous pour nous combattre, ayant esté adverty par ceux d'Auriolle de l'exécution que nous avions faicte. Et, sans que l'Empereur se trouva party la nuict pour venir devant Marseille, et que les messagiers ne trouvarent de long temps à qui parler, je pense que nous eussions este deffaitz; car l'Empereur ne le sceust qu'il ne feust jour, et envoya promtement ces quatre ou cinq cens

chevaulx sur le chemin d'Aubaigne, qui ne firent aulcung desplaisir audict Vignaulx, ny à ceulx qu'estoict avec luy, sinon leur ostarent les armes.

En ceste façon alames tout le long du jour, avecques le grand chault, de montaigne en montaigne, sans trouver goutte d'eaue, tellement que nous cuydames tous morir de soif. Or nous pouvions tousjours veoir le camp de l'Empereur, et entendions fort clairement les escaramouches, tout de mesmes que si nous y eusssions esté. Monsieur de Castelpers et ses gens d'armes alloinct à pied comme nous, tirans leurs chevaulx par les brides. Et, comme nous arrivames près Nostre-Dame de la Garde, le cappitaine du chasteau, qui pensoit que fussions ennemis, nous tira trois ou quatre coups d'artillerie et nous contraignist jecter dernier de rochiers. Nous luy faisions signe des bonetz, mais pour cella il ne cessoit de tirer; à la fin nous luy envoyames ung soldat pour luy faire signe, et cessa de tirer comme il entendist que c'estoit nous. Et, comme nous fusmes devant Nostre-Dame de la Garde, nous vismes l'Empereur qui se retiroict par là où il estoict venu ; et Christofle Goast, qui avoict tenu tout le jour l'escaramouche, commensoyt aussi à se retirer devers la ville. Alors nous commençames à descendre la montaigne. Et comme messieurs de Barbezieux et de Monpezat, qu'estoinct sur la porte de la ville avec quelques aultres cappitaines, nous descouvrirent, volsirent réentrer dedens, pensant que fussions des ennemis : mais à la fin quelqu'ung dict que si nous en estions, ceux de la Garde nous tireroinct, et aussi ledict sieur de Monpezat recogneust monsieur de Castelpers. Nous arrivames donc à la porte de la ville, là où nous fu-

mes fort caressés, et mesmement quand ilz entendirent que nostre entreprinse estoit si bien sortie à effaict. Et parlarent avec le cappitaine du molin, qu'estoict blessé à la teste et au bras, et ainsi chacun se retira dens la ville. Or pensois-je bien que monsieur de Barbazieux, lors que le Roy arriva à Marseille, me presentast à sa Majesté, et luy dict comme j'avois faict l'entreprinse, affin d'estre cogneu de luy : mais tant s'en fault qu'il le fist qu'au contraire il s'attribua toute l'honneur, disant que c'estoict luy qui avoict esté inventeur de ladicte entreprinse et qui la nous avoict baillée à exécutter. Monsieur de Monpezat se trouva fort malade, qui n'en peult rien dire, de sorte que je demeuray autant incogneu du Roy que jamais. Je le descouvris par le moyen du Roy Henry de Navarre, qui me dict avoir veu les lettres que ledict sieur de Barbazieux en avoict escript au Roy, par lesquelles il s'attribuoict toutte l'honneur de ladicte entreprinse. Monsieur de Lautrec n'eust pas faict cella. Il siet mal de desrober l'honneur d'autruy : il n'y a rien qui descourage tant ung bon cœur. Monsieur de Tavanes, qui est en vie, peult tesmoigner de la véritté. Et si est-ce que ces ruptures de molins, tant d'ung cousté que d'aultre, mesmement ceste-cy, mirent le camp de l'Empereur en si grande nécessitté, qu'ilz mangeoinct le bled pisté[1] à la turcque; et les raisins qu'ilz mangeoinct mirent ce camp là en ung si grand dezordre de maladies et mortailles[2], mesmement parmy les Alle-

1. *Pisté*, vieux mot, du latin *pistare*, pétrir. Les éditions précédentes portent : *pilé*.

2. *Mortailles*, vieux mot, du latin *mortalia*, obsèques, cérémonies funèbres. Les éditions précédentes portent : *mortalité*.

mandz, que je pense qu'il n'en retorna jamais mil en leur pays[1]. Voillà la fin de ceste entreprinse.

Doncques nottés, cappitaines, qu'encores qu'il y eust plus de l'heur que de la raison et que j'y allay comme à taton, si est-ce que l'entreprinse feust fort bien compassée. Et ne suis pas d'adviz que vous pensés que cecy feust du tout de mon heur, que vous ne regardiés bien aussi que je n'obliay aulcune choze de tout ce qu'il me failloict fere pour venir au bout de l'exécution. Et d'ailleurs il fault que vous nottés que le principal de mon fondement estoict que l'ennemy, qu'estoict dedens la ville, pour la raison de la guerre, ne debvoict sortir de son fort jusques à ce qu'il auroict recogneu noz forces; ce que difficillement pouvoict fere pour l'obscuritté de la nuict. Et néantmoingz, si ne me fiay-je pas tant en ceste raison que je ne leur baillasse une bride, qui feust Belsoleil et sa trouppe. Il fault souvent hazarder, car on ne se peult pas asseurer de l'issue : je tennois presque asseurée la prinse du molin, mais je jugeay tousjours le retour dangereux.

Or l'Empereur se retira[2] avec sa perte et sa honte,

1. L'armée impériale se débanda pendant cette retraite précipitée. On lit même, dans une lettre de Vendôme au sieur de la Rochepot, qu'une partie des Allemands vint offrir ses services au roi. (Lettre du 13 octobre 1536, copie, Mss. Clerambaut, vol. 47, fol. 5571.)

2. Le jour du départ de l'empereur, mal indiqué par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, est précisé par Honoré de Valbelle, dans son *journal* manuscrit : « Le mercredi après diner, 13 de septembre, l'Empereur aussi confus que désespéré de n'avoir peu prendre Marseille, se mit en chemin pour s'en retourner. » (F. fr., vol. 5072, fol. 204 v°.)

où ce grand cappitaine, Anne de Montmorency, lors grand maistre et despuis connestable, acquist beaucoup d'honneur. Ce feust une des plus grandes pertes qu'il receust jamais. Son grand cappitaine, Antoine de Leve, mourut de regret, à ce qu'on dict. J'ay aultresfois ouy dire au marcquis de Gouast que ceste entreprinse estoict sortie dudict seigneur Antoine de Leve seul. Luy et son maistre cogneurent que c'est d'attacquer ung Roy de France dens son royaulme. Après que l'Empereur s'en feust retourné, je ne volsis plus estre lieutenent de la compaignie de monsieur le séneschal, lequel, s'il eust peu, me l'eusse toute remise entre mes mains. Monsieur de Boutières me fist ceste honneur de me présenter son guidon, que je ne volsis accepter, ayant mis mon oppinion sur les gens de pied plus que sur les gens de cheval; et me sembloict que je parvicndrès plustost par le moyen d'enfanterie, que feust cause que m'en retournay à nostre maison.

Quelque temps après, je volsis aller en Piémont suyvre monsieur de Boutières, qui estoict lieutennent de Roy, et passis à Marseille où monsieur le comte de Tende me retint six ou sept moys. Et, comme l'Empereur dressa ung camp pour aller assiéger Théroane, le Roy en mesme temps en faizoict dresser ung aultre pour la secourir. Je prins lors la poste et m'en allay à la court, où monsieur le grand maistre, qui despuis a esté conestable, me donna une compaignie de gens de pied et ung aultre au cappitaine Guerre. Et incontinent dressames nosdictes compaignies à Paris et aux environs, et fusmes tous deux de la garde de monsieur le dauphin, qui despuis a esté le Roy Henri second. Le

camp marcha à Hedin et à Couchy le Chasteau[1], lesquelz feurent prins par monsieur le grand maistre, comme feust aussi Sainct-Venant, et après que noz ennemis n'eurent peu rien fere devant Theroane, laquelle monsieur d'Annebaut refreischit à la barbe des ennemis. Mais par malheur, à la faute de quelques jeunes gentilhommes qui volsirent rompre leurs lances, ilz cercharent les ennemis, lesquelz les défirent; tout fut prins, le sieur d'Annebaut[2] et aultres. Peu de jours après, les Impériaux se retirarent, comme fist aussi le camp du Roy. Quant à moy, voyant qu'on ne feroict pas grand cas en ce quartier là, je m'en retornay après en Provence, où j'avois laissé mes grandz chevaulx et armes. Et, huict ou quinze jours après, je receuz ung pacquet dudict seigneur grand maistre, là où il y avoict une commission pour dresser deux enseignes et marcher en Piémont, où le Roy s'en alloict pour secourir Thurin, y estant dedens monsieur de Boutières. Et incontinent montay en poste pour m'en venir en Gascoigne : de sorte qu'en huict jours j'euz dressé les deux compaignies, et fiz mon lieutenent le cappitaine Merens. Et estant près Tholose, je luy laissay la trouppe et prins la poste, ayant entendeu que monsieur le grand

1. Le premier manuscrit des Commentaires et les éditions imprimées portent : « Couchy le chasteau. » Le second : « Anchy (Ancy) le chasteau. » La première version est préférable à cause de l'éloignement de la petite ville d'Ancy.

2. Claude Annebaut, baron de Retz, que Charles Quint appelle Annibal (*Commentaires*, édit. K. de Lettenhove, p. 42), maréchal de France et gouverneur du Piémont en 1538, ambassadeur à Venise en 1539, dirigea en 1545 une expédition contre les côtes d'Angleterre. Il mourut, le 2 novembre 1552, à la Fère, en Picardie. (P. Ans., t. VII, p. 177.

maistre estoict desjà arrivé à Lion et qu'il marchoict en haste pour gaigner le pas de Suze, où il monstra qu'il n'estoict pas apprenty à la guerre; et, puis que je ne me pouvois trouver, avec lesdictes compaignies, près de luy à ce combat, je m'y voulois trouver seul. Je ne sceuz toutesfois fere si bone diligence que je ne trouvasse désjà le Roy à Sorges, et monsieur le grand maistre estoict deux journées plus avant. Sa Majesté me commanda m'en retourner au devant de mes compaignies et me rendre avecques Ambre[1] et Dampons[2], qui en avoinct chescun autres deux, et que monsieur de Chavigny[3] nous commanderoict; me mandant en oultre qu'allissions mettre le siége devant Barsalonnette, prendre toutes ces valées et nous saisir de toutes les villes des environs.

Estant moy à Marseille, feuz adverty que mes deux compaignies c'estoinct desbandées. Et, comme l'ambi-

1. François de Voisins, baron d'Ambres, capitaine et diplomate. (*Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. I, p. 316.) Il devint sénéchal du Lauraguais, gouverneur de Castres et de Lavaur, et mourut à Avignon en 1576. (Mis d'Aubais, *Pièces fugit.*, t. III, p. 51, généalog. de Voisins.)

2. Dampons figure, comme capitaine de deux cents hommes de pied des vieilles bandes françaises et gasconnes, dans une montre de novembre 1548 ou 1549, faite en Normandie. (Coll. Gaignières, vol. 431, fol. 34.) En 1554, on le retrouve « commissaire et contrerolleur ordinaire des guerres » près du camp commandé par le Dauphin. (Ib., vol. 412, fol. 65.)

3. François le Roy, seigneur de Chavigny, comte de Clinchamp, parent de Montmorency, servit en Piémont sous Brissac, et fut envoyé à Metz, en 1556, pour remplacer le maréchal de Vieilleville comme lieutenant du roi. Mais il s'aquitta si mal de sa charge, dit V. Carloix, qu'il ne put demeurer à Metz que cinq semaines. (*Mémoires de Vieilleville*, liv. VI, chap. XLVIII et XLIX.)

tion du monde est grande, mon frère, monsieur de Lioux manda à mon lieutennent qu'il l'attandist, temporizant par le pays, et qu'il ressembloict une compaignie, et, soubz ombre des deux miennes, il marcheroict. Mon lieutennent mal-advisé s'y accorda, nonobstant la promesse qu'il m'avoict faicte de fere cinq lieues le jour. Et comme mondict lieutennent eust laissé le grand chemin et torné devers Albigeois pour temporizer, se rendist devant une ville nommée l'Isle, où les habitans d'icelle luy reffuzarent les portes; que feust cause qu'il y donna l'assault et l'en emporta[1]. Mondict frère, qui estoict à une jornée de luy avecques sa trouppe, n'y sceuct arriver que cella ne feust faict. Et, après qu'ilz eurent saccagé ladicte ville, ilz eurent si grand craincte de marcher que tous se desbandarent. Ung chef ne doict guières abandonner sa trouppe, si ce n'est par grande occasion. Le désir que j'avois d'estre des premiers me fit quitter la mienne; ce qui feust cause de ce désordre. Et feuz constrainct de redresser deux aultres compaignies en Provence, là où monsieur le comte me favoriza fort; et fiz ma monstre à Villeneufve d'Avignon, faizant si grand diligence que j'arrivay encores deux jours avant Ambres ny Dampons ès dictes vallées. Et prins le chasteau et la ville de Mieulan, où je fiz haltou, attendant monsieur de Chavigny et les compaignies desdicts d'Ambres et

1. Ce fait se trouve rapporté dans le *Journal* de Faurin sur les guerres de Castres, avec les détails suivants : « Monluc, dit cet annaliste, dont la compagnie ravagea les environs de l'Isle-lez-Gaillac en octobre 1537, ayant pris la Chartreuse de Saix et voulant se sauver, passa heureusement cette rivière, mais sa troupe s'y noya. » (d'Aubais, *Pièces fug.* t. III.)

Dampons, qui combatoinct le passage de Lauzet[1], lesquelz n'y eussent sceu entrer, car toutes les vallées estoinct là qui le deffendoinct. Et, comme ilz entendirent que j'avois prins Mieulan, les Espaignolz qui estoinct à Barselonnette et qui estoinct aussi allés défendre le passaige, ilz se retirarent par les montaignes, car je tennois le grand chemin de Barselonnette ; et les communes, voyant que lesdicts Espaignolz s'en alloinct, abandonnarent de nuict ledict passaige, et ainsi entrarent[2] dedens. Nous alasmes assiéger Barselonnette, devant laquelle demeurames trois sepmaines, où j'euz une harquebuzade par le bras gauche : toutesfois ne me toucha[3] aux oz, mais bien à la chair, et feuz bien tost guéry, n'en tenant pas grand comte, sauf qu'il me fauzist quelques jours pourter mondict bras en escharpe. Puis après, ayant le Roy secoureu Thurin, sa Majesté s'en retourna. Et, pour ne m'estre trouvé au Piémont, tous trois fusmes mandés en ramenner noz compaignies. Monsieur d'Ambres s'en alla trouver sa Majesté en poste et fit tant que luy en laissa une ; et, comme j'entendiz la grand difficulté qu'il y avoict eu, j'en ramennay les miennes en Provence et me retiray à ma maison. Aussi fit-on une trefve pour dix ans[4], voyant qu'on n'avoict peu fere la paix. Cecy ay-je voullu mettre par escript, encores que ce ne soyt rien qui vaille, mais pour monstrer à tout le monde

1. Probablement *Lauzaret*.

2. Sous-entendu : Ambres et Dampons.

3. Le passage suivant est altéré dans les éditions précédentes : « .... *ne me toucha* à l'oz, ce qui fut cause que je fus bientost guéry. *Puis après....* »

4. Trêve conclue à Nice en 1538.

que je n'ay jamais esté en séjour et que je n'aye esté toujours aux afferes, où ilz se sont présentés, tousjours prest au premier son de tabourin. Les jours de paix m'estoinct années.

Sur la fin de ceste guerre, le Roy honnora monsieur le grand maistre de l'estat de connestable, lequel avoict tousjours vacqué, comme a faict jusques icy, despuis la mort du seigneur de Montmorency : ce que noz Roys ont faict, à mon advis, pour oster la jalousie entre les princes et pour le danger qu'il y a de mettre une si grande charge en la main d'ung seul, tesmoing Sainct Pol et Bourbon. Ce dernier a esté bien fidelle et est mort au service de sa Majesté, s'estant toujours monstré grand et saige cappitaine. La vérité me force de le dire et non pas une obligation que je luy aye, car il ne m'a jamais aymé, ny les siens aussi.

Pendant ceste trefve j'essayay, mais en vain, d'estre courtisan ; je feuz toute ma vie mal propre pour ce mestier : je suis trop franc et trop libre, aussi y trouvay-je fort peu d'acquest.

Or, après le vilain et sale assassinat qui feust faict ès personnes des seigneurs Frégose et Rincon[1], am-

1. Jules-César Frégose, d'origine génoise, diplomate et capitaine. Il figure dans une montre du 23 mai 1537, faite par le sieur d'Humières en Piémont, comme capitaine de mille Italiens. (Bibl. imp., F. fr., vol. 3120, fol. 97.)

Antoine Rincone, diplomate espagnol au service de la France, avait négocié, en 1538, avec la Porte, un traité de commerce important. Ribiers nous a conservé deux de ses lettres datées de Constantinople et écrites au connétable en 1539. (*Mémoires de Ribiers*, t. I, p. 337, etc.)

Ces deux ambassadeurs envoyés par le roi à Venise furent assassinés par les ordres de du Guast le 2 juillet 1541.

bassadeurs du Roy, nostre, maistre picqué d'ung tel outrage et voyant qu'il n'en pouvoict avoir raison, delibéra rompre la trefve; et, pour cest effect, dressa ses armées, l'une desquelles il bailla à monsieur d'Orléans[1], qui feust à Luxembourg, et l'aultre à monsieur le dauphin, qui vint en la comté de Roussillon, pour la remettre en l'obéissance de son père, ayant monsieur le mareschal d'Hanebaud, qui depuis a esté admirail, avec luy.

Et, pource que j'entendiz que ledict seigneur mareschal mennoict les compaignies de Piémont, que monsieur de Brissac commandoict, et encores avecques luy ung engénieur nommé Iéronim Marin, qu'on estimoict le plus grand homme d'Italie pour assiéger places, me print envye d'aller au camp pour apprendre quelque choze dudict engénieur. Et comme je feuz là, je me rendiz près monsieur d'Assié[2], qui commandoict l'artillerie en absence de son paire, lequel ne bougeoict d'auprès dudict Ihéronim Marin, et feuz aux approches qui se firent de la cité de Perpignan[3], laquelle on assiégea. Mais dens deux nuictz je cogneuz qu'il ne faizoict rien que vauzist; car il commensa les trenchées si loing que de huict jours ne

1. Le duc d'Orléans, troisième fils du roi, conseillé par le duc de Guise, débuta par quelques succès que malheureusement il ne poursuivit pas. Ce jeune prince mourut de la peste, le 8 septembre 1545, à Forest-Moustier.

2. De Genouillac, sieur d'Acier, fils unique du grand écuyer Galiot, tué à la bataille de Cerisolles.

3. Le dauphin mit le siége devant Perpignan vers le 16 août 1542. Il se retira dans les premiers jours d'octobre; le 6 de ce mois, il était arrivé à Narbonne. (*Hist. du Languedoc*, t. V, *Preuves*, note 3.)

pouvoict estre en batterie, ainsy que luy mesmes disoyt. Et je lui respondiz que dens ce terme-là les ennemis auroinct faict leur ville quatre fois plus forte qu'elle n'estoict de ce costé. Pour ceste entreprinse le Roy avoict dressé une des plus belles armées que j'aye jamais veu : elle estoict de quarante mil hommes de pied, deux mil hommes d'armes et deux mil chevaulx légiers, avec tout l'attirail nécessaire ; monsieur de Monpezat en avoict esté l'autheur. Mais l'Espaigne estoict toute abreuvée de son entreprinse. Et, encores[1] que je scaiche bien d'où procéda la faulte que ladicte ville ne feust prinse, je ne me veulx pourtant embarser là, pour ne dire mal de personne ; mais je sçay bien que, encores que la ville feust bien munie, si monsieur le mareschal d'Anebaud m'eust voullu croire, il n'eust pas tardé trois jours à la prendre. Je l'avois très bien recogneue, pource que monsieur le connestable, estant allé à Lauecate[2], traictant la paix quelques années auparavant avec Cobes et Grandvelle, députés de l'Empereur[3], m'y avoict envoyé avec le général Bayard[4]

1. Le passage suivant est altéré dans les éditions précédentes : « .... *Et encores* que la ville fust bien munie, si peux-je bien dire que si monsieur le mareschal d'Annebaut m'eust voulu croire, il en fust venu à bout. *Je l'avois....* »

2. Leucate, petite ville dans le bas Languedoc, la dernière sur la frontière du Roussillon, qui appartenait alors à l'Espagne. Les conférences de Montmorency et des députés de l'empereur eurent lieu à la fin de l'année 1537. (*Commentaires de Charles-Quint*, édit. K. de Lettenhove, p. 44.)

3. Ces députés espagnols ne sont pas nommés dans les éditions précédentes des *Commentaires*.

4. Gilbert Bayard, baron de la Font et de Saint-Majuran, originaire du Bourbonnais, n'était point parent du chevalier Bayart. Gilbert « estoyt secrétaire d'estat lors de la mort du feu roy Fran

et le président Poyet[1], que despuis a esté chancellier; lesquelz Cobes[2] et Grandvelle[3], députés de l'Empereur, leur avoint donné permission de s'aller esbattre audict Perpignan pour trois ou quatre jours, par le moyen de Velly[4], embassadeur pour le Roy. Et me fist prendre, ledict seigneur conestable, les habillemens du cuisinier

çois. Il fut dépossédé et constitué prisonnier, bien à tort, au chasteau de Melun; car il estoit fort homme de bien et très-affectionné au bien public. En son lieu entra du Thier. » (*Hist. particulière de la cour du roi Henri II*, Bibl. imp., f. fr., vol. 2831, fol. 187 v°.)

1. Guillaume Poyet (1474-1548), baron de Beyne, avocat général, président à mortier et chancelier de France, instruisit les procès du connétable de Bourbon et de l'amiral de Brion. Poursuivi à son tour pour ses concussions, il fut condamné à de grosses restitutions au trésor du roi et dégradé de l'office de chancelier. (1545). Plus heureux que Semblançay, quoique plus coupable, il échappa au dernier supplice. (Duchesne, *Hist. des Chanceliers*, p. 584.) On conserve à la Bibliothèque impériale plusieurs copies manuscrites du procès de Poyet, une entre autres dans le fonds Dupuy, vol. 509.

2. Don François de los Covos, grand commandeur de Léon, conseiller d'État de l'empereur. (*Commentaires de Charles-Quint*, édit. K. de Lettenhove, p. 44.)

3. Nicolas Perrenot, sieur de Granvelle (1486-1550), d'abord secrétaire de Marguerite d'Autriche, passa au service de Charles-Quint. Par ses talents, il mérita la confiance de son souverain et devint son chancelier et son premier ministre. Pendant vingt ans il fut chargé de toutes les négociations de l'Espagne. Il mourut en 1550, à Augsbourg, regretté de l'empereur, auquel il donnait des conseils de tolérance religieuse trop rarement écoutés. Son fils, le cardinal de Granvelle, hérita de sa faveur et de son mérite. Les lettres et papiers d'Etat de ces deux grands ministres sont imprimés dans la *Collection des documents inédits*.

4. Charles Dodieu, seigneur de Vély, maître des requêtes, diplomate souvent employé pendant le règne de François Ier. Il devint évêque de Rennes en 1541 et mourut en 1558 à Paris. (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 761.) On conserve à la Bibliothè-

de monsieur de Poyet, affin que soubz cest habit je recogneusse la place. Et encores y cuiday-je moy-mesmes estre recogneu. Si trouvay-je commodité, par le moyen d'ung serviteur dudict Velly, qui estoict ung Flamand qui l'avoict laissé, auquel je diz que je voulois aussi laisser le mien, de veoir la place. Et par deux jours entiers me mena tout à l'entour de la ville, dehors et dedens ; de sorte que j'apportay à monsieur le conestable tout le fort et le foible de ladicte ville; lequel me dict l'avoir-je fort bien recogneue, ainsi que par d'aultres, qu'avoinct long temps demeuré dens icelle, avoict esté fidellement adverty. Or l'allée de Poyet et Bayard estoict faicte en feinte : lesquelz ne volzirent aller mennant en leur compaignie l'ingénieur du Roy, comme monsieur le conestable vouloict, craignans qu'il feust recogneu et eux retenuz prisonniers. Et comtarent audict seigneur la peur qu'ilz aviont eue quand ung cappitaine Espaignol me recogneust; mais je désavoay la debte, contrefaizant et mon pays et mon langage, feignant sçavoir mieulx manier une lardouaire qu'une espée, disant toujours estre le cuisinier de monsieur le président Poyet, qui ne respondist mot de la grand peur qu'il avoict si j'estois recogneu. Mais le général Bayard se print à rire à part luy et luy dict qu'il n'estoict pas le premier que y avoict esté trompé, car icelluy qu'il pensoyt, dict-il, estoict ung des bons cappitaines que le Roy eust. De tout ce compte monsieur le conestable n'en faisoyt que rire; si est-ce que je luy diz que, tant qu'il vi-

que impériale plusieurs recueils de lettres de cet ambassadeur. Nous citerons le vol. 2784 de la coll. Gaignières, 265 de la coll. Dupuy et 3003 du Fonds français.

vroict, ne me feroict plus servir d'espion : c'est ung mestier trop dangereux et que j'ay toujours hay. Tant y a que ce coup là je devins cuisinier pour recognoistre la place, ce que je fiz très-bien. Et voilà pourquoy je diz que, si monsieur d'Anebaut m'eust creu, facillement il eust prinse la ville. Mais il vousist adjouter plus de foy à ung masson gascon, que les ennemis avoinct jecté à poste dehors, faignant se venir rendre, pour amuzer monsieur le mareschal à le fere venir assaillir la ville par là où il l'assaillist, et à son engenieur, qu'à moy; et ainsi ne fismes rien que vausist la peine de le dire ny de l'escripre. Par malheur c'estoict le premier coup d'essay de monsieur le daulphin, qui vouloict aussi bien fere que monsieur d'Orléans, son frère, qui print Luxembourg; mais ce n'estoict pas sa faulte. Et deux jours avant que le camp délogeast, le dict seigneur mareschal alla autour de la ville. Et monstris à monsieur d'Estrée[1], qu'est encores en vie, le lieu par où je voulois qu'on l'attaquast, et de si près que, oultre les canonades et harcquebusades qu'ilz nous tirarent, ilz nous voulloinct bien fere tenir au large; et, après l'avoir veu, dict ces motz : « O mon Dieu, « quelle erreur nous avons alors faict ! » Mais il n'estoict plus temps de s'en repentir, car le secours y estoict entré et le temps des pluyes approchoict, qui nous eust fermé le pas de notre retraicte : encores eusmes

1. Jean d'Estrées, seigneur de Cœuvres. Le vol. 443 de la Coll. Gaignières contient (fol. 195, etc.), plusieurs lettres de lui et d'Antoine son fils, adressées en général au duc de Guise pendant le règne de Henri II. Une note, recueillie au commencement du même volume, nous apprend que Jean d'Estrées mourut huguenot en octobre 1571, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

nous assés affaire, tant ce pays estoict mauvais pour se tenir là.

Pendant ce siége, la compaignie de monsieur de Golenes[1] vacqua, laquelle monsieur le dauphin envoya demander pour Bocail[2], qui despuis c'est faict huguenaud. J'en escrivis à monsieur de Vallence mon frère, qu'estoict à la cour à Saleres. Le Roy estoict si marry, pour le mauvais succès de ceste entreprinse, contre monsieur le dauphin et contre monsieur d'Annebaut, qui l'avoict aussi envoyée demander pour ung de trois qu'il nommoict[3], que sa Majesté ne la volsist accorder à l'ung ny à l'aultre, ains la me donna à moy. Et comme le camp feust levé, monsieur de Brissac[4] eut pour garnison Cabestaing, et monsieur de Lorges[5], colonel des légionnaires, Tuchan, là où on avoict retiré toutes les munytions des farines

1. Les éditions précédentes portent : *Boleves*.

2. Jacques de Boucart, grand-maître de l'artillerie des Huguenots pendant la guerre civile. Les *Mémoires de Condé* le désignent indifféremment sous le nom de Bocal ou Bocard. Il signait Boucart. (Bibl. imp. f. fr., vol. 3141, fol. 32.) Il mourut en mai 1569.

3. Le premier manuscrit des *Commentaires* porte : « pour ung de Troye. » L'édition originale : « pour un aultre. » Dans le doute nous avons adopté la version du second manuscrit, qui nous inspire en général plus de confiance.

4. Charles de Cossé, comte de Brissac, né en 1505, mort en 1563. Voyez le second livre des *Commentaires*.

5. Jacques de Lorges, colonel de l'infanterie française en Piémont. Il acquit, en 1543, de François d'Orléans, marquis de Rothelin, le comté de Mongonmery, situé en Normandie, et le droit d'en porter le titre. (Bibl. imp., cab. des titres, doss. Mongonmery.) Jacques eut pour fils le célèbre Gabriel de Mongonmery, qui donna si malheureusement la mort au roi Henri II. Nous donnons à ce nom l'orthographe suivie par Mongonmery lui-même dans ses signatures.

qu'estoinct demeurées du camp. Et, trois jours après, tous les légionnaires le laissarent et ne luy demeura que les cappitaines. Il manda à mousieur de Brissac que, s'il ne l'alloict secourir bien tost, il seroict constrainct d'abandonner les dictes munytions et se retirer : pourquoy marchames diligement, sans demeurer que la moytié d'une nuict dehors ; et le trovames que ne luy estoict rien demeuré, si ce n'est messieurs de Deneze et Fontaraille, avecques leur train.

Or il y avoict ung chasteau sur la montaigne, tirant à Perpignan, à une lieue de Tuchan, et à main gauche de Meilhan; qu'estans sortis lesdicts seigneurs de Brissac et de Lorges dudict Tuchan, pour aller ouyr messe en une petite chapelle, à un ject d'arbaleste de là, au sortir de la messe, nous entendimes tirer force harcquebuzades audict chasteau, et descouvrions des gens autour d'icelluy et la fumée des harquebuzades. Je diz à monsieur de Brissac s'il luy plairoict que je y alasse jusqu'à là avecques trente ou quarante de mes soldatz, ce qu'il m'accorda. J'envoyai soudain La Moyenne, qu'estoict mon lieutennent, les sercher, et me fiz amener ung cheval et marchay droict au chasteau. Le Pelous[1], qu'estoict lieutennent de la compaignie de monsieur de Brissac, eust envye d'y venir, comme eurent aussi Monbazin[2], Sainct Laurens, qu'estoict

1. Il ne faut pas confondre ce capitaine avec son frère Humbert Peloux, qui suivit le duc de Bourbon dans les rangs ennemis. Celui dont parle Monluc servit fidèlement son roi. On le trouve auprès du duc de Guise, en Lorraine en 1552. (Bibl. imp., F. fr., vol. 8507, fol. 111.) Chorier et de Bezons ont donné la généalogie de sa famille.

2. Le sieur de Monbazin, capitaine. Voyez le liv. II des *Commentaires*.

Breton, Fabrisse, qu'estoinct tous lances passades dudict seigneur, et cinquante ou soixante soldatz de la compaignie dudict seigneur de Brissac, faizant grande diligence d'y arriver. Et comme les ennemis me descouvrirent, lorsque je commençois à monter la montaigne, ilz se retirarent à une plaine qu'est au-dessoubz de Tautebel et se coicharent soubz des oliviers, attendans de leurs gens qu'ilz avoinct encores laissés à Milhan. Le cappitaine du chasteau estoict Barennes, archier de la garde du Roy, lequel monsieur de Monpezat y avoict mis; et, me monstrant ledict Barennes les ennemis, arriva ledict Peloux et ses soldatz, et encores ung gentil-homme nommé Sainct Chaman, nepveu du chancelier Sainct Chaman[1], ung fort brave gentil-homme. Et, bien que nous nombrissions qu'ilz estoinct plus de quatre cens hommes, comme aussi le nous disoyt Barennes, conclusmes de les aller combatre. Ce cartier là estoict tout rochiers couvertz d'ung peu de tailliz, et, pour y aller, failloict passer à travers du tout; pour quoy résolusmes que Le Pelous prendroict ung petit sentier qu'il y avoict à main droicte, et moy ung aultre qu'estoict à main gauche, et que le premier qu'arriveroict à la pleine les iroict assaillir, les ungz par devant, et les aultres par derrière. Et, en arrestant cela, les ennemis se levarent, et les vismes tous à nostre aise. Monbazin, Sainct Chaman,

1. Fançois Erraut, seigneur de Chemans, maître des requêtes et président du parlement de Turin, garde des sceaux le 12 juin 1543, mort le 3 septembre 1544, à Orléans. Il avait été chargé, pendant son court passage à la chancellerie, de l'instruction du procès de Poyet. (P. Ans., t. VI, p. 480.) — Son neveu, le capitaine Chemans, fut tué à la battaille de Cerisolles.

Sainct Laurens et Fabrisse, qu'estoinct à cheval, volsirent venir avecques moy ; de quoy le Pelous feust marry, pource qu'ilz estoinct à monsieur de Brissac comme luy, sauf Sainct Chaman, qu'estoict à monsieur le dauphin. Artiguedieu vinct pareillement avecques moy, comme aussi fist Barennes.

Et dès le commencement de nostre descente, les ennemys nous perdoinct de vue, et nous à eux, à cause des taillis et de la vallée, qu'estoict assés grande. Le Pelous princt son chemin avecques sa guide et moy le mien. Et incontinent que j'arrivay à la pleine, je tins ce que j'avois promis et chargis les dicts ennemis de cul et de teste, nous meslans de telle sorte qu'il demeura sur la place plus de vingt hommes des leurs; et les menis tousjours battant jusques au bord de la rivière, que pouvoict estre à quatre cens pas ou plus de là. Et, comme ilz nous virent si peu, se relliarent. Et moy je me volsis retirer, mais incontinent ilz marcharent droict à moy : sur quoy je fiz haltou, et de mesmes ilz le firent à la longueur de quatre ou cinq picques les ungz des aultres, ce qu'à ma vie je n'ay veu encores fere. Or il fault dire ce que devint le Pelous : comme il feust à demy montaigne, il eust fantezie que j'avois prins le meilleur chemin et tourna tout court, venant prendre le mien. La fortune porta si bien pour moy que, comme nous estions picque à picque, harquebouze à harquebuze, de si près que j'ay dict, comme deux mastins qui s'entreregardent pour se battre, la troupe du Pelous se monstra à la pleine, ce qu'ayant descouvert, les ennemis tournarent le fer de leurs picques devers nous et la teste devers la rivière et ainsi s'en alarent, et nous tousjours sur leur cueue à

harcquebuzades et coupz de picques; et s'en alloinct si sarrés que nous ne nous pouvions plus mesler. Et estans arrivés sur le bord de la rivière, ilz firent haltou et tornent leurs picques vers nous; et, encores que la troupe du Pelous fist diligence de nous venir secourir, néantmoingz nous feusmes constrainctz nous retirer à quinze ou vingt pas des ennemis, lesquelz incontinent passarent la rivière tous de flot, en eaue jusqu'à la senture. Monbazin feust blessé d'une harquebuzade à la main, dont despuis en est demeuré estorpié; les chevaulx de Sainct Laurens et Fabrisse mortz, et le mien blessé de deux coupz de picque; La Moyenne, mon lieutennent, blessé de deux harcquebuzades en ung bras; Sainct Chaman, qu'estoict decendu de cheval, trois coups de picque aux deux cuisses; Artiguedieu, une harcquebuzade et ung coup de picque à une cuisse. Bref, que de trente à trente cinq hommes que nous estions, il n'en demeura que cinq ou six que ne feussent blessés et seullement trois mortz sur la place. Les ennemis perdirent ung sergent des plus rennommés qu'ilz eussent et vingt ou vingt cinq aultres de mortz et plus de trente blessés, comme nous dirent lendemain deux soldatz gascons qu'estoinct avecques eux au siége devant Perpignan, lesquelz n'avoinct peu eschapper pour se venir rendre. Cependent messieurs de Brissac et de Lorges, se dobtans bien qu'il n'adviendroict[1] comme il fist, montarent à cheval, et vindrent au chasteau de Tautabel si bien à propoz, qu'ilz virent tout le combat, desespérés de la cargue que j'avois faicte; et par deux ou trois fois nous tin-

1. Le sens exige : qu'il en adviendroict.....

drent pour perduz. Et en firent mauvaize chère au Pelous, pour n'avoir pas tenu la résolution que nous avions faicte; laquelle s'il eust suyvie, à la vérité, nous les eussions tous deffaictz et appourté les deux drapeaulx qu'ilz avoinct. Toutesfois je cuyde qu'il ne tint à luy, car il estoict vaillant, mais à la guyde qui le conduizoit, le mennant par mauvais chemin, comme ledict Pelous nous dict après[1]. Et pource que je diz que ès lieux où j'ay commandé ay demeuré victorieux, ores que cazi tous ceux qu'estoinct avecques moy feussent blessés, si est-ce que le camp me demeura avec la perte de trois hommes seullement, l'ung desquelz estoict Ecossois, qu'estoict à monsieur de Brissac. Des gentilhommes il n'en moreust ung seul.

Bien tost[2] après arriva le baron de La Garde à Nice,

1. Le passage suivant est altéré dans les éditions précédentes : « Tant y a que le camp me demeura avec la perte de trois hommes seulement. *Des gentilhommes....* »

2. Les passages suivants présentent des différences très-considérables dans les manuscrits des *Commentaires* et dans l'édition originale. On y trouve la preuve d'une double rédaction. Nous avons adopté le texte imprimé comme plus complet; cependant la version du manuscrit que l'on va lire contient des faits nouveaux. Les deux textes ne se rejoignent qu'après le discours de Jean de Monluc, au troisième alinéa, page 164 : « Et dès que les farines furent pourtées hors de Tuchan, que feust quatre ou cinq jours après, le Roy nous manda marcher droict en Piémont; et M. le mareschal d'Anebaut alla mettre le siége devant Cony, là ou nous fimes aussi mal qu'à Perpignan. Ledict seigneur mareschal s'en retourna en France et laissa M. de Boutières, lieutennent de Roy; et au bout de quelque temps ledict sieur mareschal feust amirail. M. de Boutières nous envoya en garnison à Savillan, au Gavarret et moy, où M. de Termes estoict gouverneur, qui en feust bien aize, car aussi il nous demandoict. Et bien tost après arriva le baron de La Garde à Nice, avec l'armée turcquesque. M. d'Anghien,

avec l'armée turcquesque, conduicte par Barberousse[1], laquelle estoict composée de cent ou six vingts gallères. Tous les princes chrestiens qui soustenoint le party de l'Empereur faisoint grand cas de ce que le Roy nostre maistre avoict employé le Turc à son secours : mais contre son ennemy on peult de tous bois fere flesches. Quant à moy, si je pouvois appeler tous les esprits des enfers pour rompre la teste à mon ennemy, qui me veult rompre la mienne, je le ferois de bon cœur : Dieu me le pardoint ! Monsieur de Valence, mon frère, feust envoyé à Venise pour excuzer et couvrir nostre faict, car ces messers crioint plus que tous, et le Roy ne vouloict perdre leur alliance ; lequel fit une harangue en italien que j'ai voulu mettre icy, en françois, attendant qu'il nous face veoir son histoire : car je ne croy pas qu'ung homme sçavant, comme on dict qu'il

qui donna la bataille à Cerisolles, estoict lieutennent de Roy pour lors en Provence ; lequel, ayant assemblé quelques enseignes de Provenceaulx, dressa son camp et assiéga ledict Nice. Et, ayant faict batterie, donnarent l'assault, Turcz et Prouvenceaulx, en ung coup, qui furent repoussés. M. de Savoye solicitta tant le marcquis de Goast pour secourir Nice qu'il se mist en campaigne avec bonne armée ; et allarent à grandz jornées pour la secourir, qui feust cause que les Turcz se rembarcquarent ; et croy qu'ilz s'en retornarent en leur pais. Les Provenceaux se desbandarent aussi. »

1. Kair el Din, surnommé Barberousse, corsaire au service de la Turquie. — Son frère Aroudj fut le premier calife turc d'Alger. (A. Thevet, *Vie des hommes illustres*, t. VIII, p. 289.) — Une lettre de l'évêque de Cambray, ambassadeur à Constantinople, datée du 4 juillet 1546, annonce au roi la mort de Barberousse : « De quoy vostre Majesté ne doibt avoir trop grant desplaisir, car à la vérité je n'ai veu homme par deçà plus contraire à tout ce qui touchoit vostre service... » (*Mém. de Ribiers*, t. I, p. 584.)

est, vueille mourir sans escripre quelque choze, puisque moy, qui ne sçay rien, m'en suis voulu mesler. Voici ce qu'il dict[1]:

« L'Empereur estant la cause de toutes les ruines, misères et calamités advenues à la Chrestienté, illustrissimes seigneurs, c'est choze que chacun doibt trouver bien estrange, que ses ministres soinct si impudens et effrontés d'en donner la coulpe au Roy très Chrestien, mon seigneur, le blasmant de ce qu'il tient ung ambassadeur à Constantinople. Mais je demanderois volontiers à ces gens là s'ilz pensent que ces chozes tramées par le commandement de l'Empereur et Roy des Romains, puis dix ans en çà, avec le Grand Seigneur, soinct si secrettes que la plus grande partie de la Chrestienté n'en soict abbreuvée. Ne sçait-on pas les trefves, les traictés d'accord et de paix, non générale mais particulière, et les offres tant de fois par

1. Le discours de Jean de Monluc fut prononcé en italien; il a été publié sous sa forme originale dans le t. III des *Papiers d'État* du cardinal Granvelle. La traduction qu'on va lire manque dans les manuscrits des *Commentaires*, et ne se trouve que dans les éditions imprimées. Nous doutons qu'elle appartienne à Blaise de Monluc; l'emploi fréquent de tours et de mots latins laisse deviner un traducteur plus érudit; ne pourrait-on l'attribuer à l'orateur lui-même? On sait que les deux frères passèrent ensemble les dernières années de leur vie, celles même où Monluc mit la dernière main à son livre. En insérant ce discours, notre auteur ne dit pas qu'il l'ait traduit. Aucun mot dans les *Commentaires* n'éclaircit les doutes suggérés au lecteur par la comparaison des deux styles. — Cette harangue jouissait d'une grande renommée au XVI[e] siècle; elle contribua à fonder la réputation de l'évêque de Valence. Elle était très-répandue, et nos dépôts publics en ont recueilli de nombreuses copies.

luy faicts de donner ung grand tribut et le payer annuellement au Grand Turc pour le royaume d'Hongrie, combien qu'il pensoict estre ung cas de conscience d'endurer qu'ung petit roy commandast à ce royaume, soubz la faveur et appuy du Turc, luy semblant choze bien peu convenable aux chrestiens? A quoy, avec la véritté, je pourrois adjouster qu'au temps que la paix feust conclue entre Vostre Sérénissime Seigneurie et le Turc[1], le Roy des Romains, par l'entremise secrette de ses agens, s'efforça de tout ce qu'il peut pour l'empescher, comme il feust clairement vérifié par l'interception de leurs courriers et despeches. Les mesmes ministres de l'Empereur estimoint aussi s'eximer de tout blasme, en faizant grand cas et accommodant à leur poste, selon leur coustume, le séjour que l'armée navalle du Grand Seigneur a faict quelques mois dens noz ports; et, soubz ce prétexte, veulent, par leurs calomnies passionnées, forger ung nouveau article de foy, dizant qu'ung prince, pour sa deffence, ne peult ny ne doibt s'ayder du secours de ceux qui sont de contraire religion à la sienne; ne s'advisans pas qu'en blasmant le Roy, mon seigneur, ilz taxent David, roy valeureux et sainct prophète, lequel, se trouvant poursuivy par Saül, s'enfuit vers le roy Achis, idolastre et ennemy de la loy de Dieu; et, quelque temps après, luy-mesme se rengea parmy les escadrons des infidelles qui marchoint pour combatre le peuple de sa propre loy. Et, par mesme moyen, ilz blasment Aza, roy des Juifs, qui appela à son secours le roy de Syrie, idolastre, pour se délivrer de l'oppression du roy d'Israël.

1. Paix de 1540. Voyez Daru, *hist. de Venise*, liv. XXVI.

Ilz blasment aussi Constantin, prince très chrestien, et celuy de tous les empereurs qui a mieux mérité de la respublique chrestienne, lequel, en la plus grande partie de ses expéditions et armées, conduisoit avec soy ung grand nombre de Gots idolastres. Ilz taxent Boniface, tant recommandé par sainct Augustin en ses épistres, lequel, pour sa deffense et peult-estre pour la vengeance de quelque injure reçeue, appela en Affrique les Vandales, hommes ennemis de nostre religion.

« Ilz mesdisent de Narsès, esclave de Justinian, cappitaine très valeureux, mais sur tous religieux, comme on peult juger par le tesmoignage de sainct Grégoire et par les esglises qu'il a édifiées dens ceste illustrissime cité et dens la ville de Ravenne; lequel appella à son ayde les Lombars, qui en ce temps abhorroint le nom des chrestiens. Arcadius, l'empereur de Constantinople, jugé par tous les historiens non moins religieux que prudent, voulant sur ses derniers jours laisser quelque tuteur et protecteur qui feust capable pour conserver la dignité et authorité de l'empire, tourna sa pensée devers le roy de Perse, idolastre, et le pria par son testement de vouloir accepter la tutelle et deffense de son fils et de l'empire; ce que feust singulièrement loué par tous les princes chrestiens de ce temps, et d'autant plus que le roy de Perse n'accepta pas seullement la charge, mais s'en acquitta fidellement jusques à sa mort. Devant qu'Héraclius se laissa empoisonner du venin de l'hérésie, il s'ayda en une infinité de guerres des soldatz sarrazins. Basile et Constantin, fils de Jean, empereur de Constantinople, prindrent la Pouille et Calabre par le

moyen et avec l'ayde des forces sarrazines, qu'eux mesmes avoint chassées de l'isle de Candie. J'en pourrois dire autant de Fédéric[1], qui avec l'ayde des Sarrazins seigneuria[2] la plus grand part de l'Italie. Je vous pourrois amenner Henry et Fédéric, frères du roy de Castille, lesquelz, au temps du pape Clément quatriesme, accompaignés de Conradin, appellarent les Sarrazins, tant par terre que par mer, non pour la tuition et deffense de leur pays, mais pour chasser les François de l'Italie; et, en peu de temps, avec l'armée des Barbares, s'impatronnarent de la plus grand partie de la Sicille. Je pourrois parler de Ludovic Sforce, lequel, avec plusieurs aultres potentatz d'Italie, employa les forces de Bajazet.

« Que diray-je de Maximilian, de la maison d'Austriche, lequel, non pour se deffendre, ains pour ruiner vostre estat, très Illustrissimes Seigneurs, tascha de provoquer et aigrir le Turc contre vous, à vostre grand ruyne et dommage, ce que se trouve fidellement escript par le seigneur Andrea Mocennigo[3], qui est des vostres; ensemble des remèdes desquelz vous uzates en telle nécessité? Que si les raisons naturelles, si les exemples tirés de la saincte escripture et des histoires chrestiennes, ne suffisoint pour vous confirmer et persuader entièrement la véritté de ceste cause, je pourrois l'accompaigner de plusieurs aultres, que je laisse pour

1. Frédéric II, empereur d'Allemagne.

2. *Seigneuriez*, gouverner, exercer les droits du seigneur. Voyez le *Glossaire* de Ducange, vº *segnorare*.

3. Andrea Mocenigo, historien vénitien du commencement du xviᵉ siècle, auteur de *Historia belli cameracensis adversus Venetos*.

n'ennuyer Voz Seigneuries, et qu'aussi je pense qu'il ne vous en reste aucun scrupule, veu que je vous ay, par les exemples cy dessus allégués, faict veoir le foible fondement de l'article de foy nouvellement forgé par les Impérialistes. Et, qui plus est, je diz et maintiens que le Roy Très Chrestien, mon seigneur, à l'imitation de tant de signalés et très-religieux princes, peult, sans fere tort au rang qu'il tient ny au nom très-chrestien qu'il porte, s'ayder en tous ses affaires et nécessités du secours et ayde du Grand Seigneur.

« Et si cella se peult, avec la véritté et raison, entendre de tous ses affaires nécessaires, combien à plus forte raison doibt estre non seullement excuzé, mais grandement estimé le Roy Très-Chrestien, lequel, non pour besoing qu'il aye de se deffendre, non pour une juste vengeance que sa Majesté eust peu désirer de tant de tortz reçeus, de tant d'injures à luy faictes, de tant d'assassinatz et meurtres exécuttés contre ses subjetz par l'Empereur, et à sa suscitation, n'a voullu accepter aultres secours, sinon celluy que l'on void par expérience estre à tous les chrestiens plus utile que dommageable? Et si quelqu'un de ceux qui favorisent le parti de l'Empereur demandoit comment l'armée Turcquesque peult estre dans noz ports, non moingz pour le bien de l'Italie que pour nostre proffict particulier, je luy pourrois demander pour response par quel moyen on pourroit prouver que la Chrestienté ayt receu aucun dommage en ce que nous avons receu et refreschi ceste armée dens noz ports : à quoy je suis asseuré que ne me pourroit respondre le plus avisé et le plus affectionné des partisans impériaulx, sinon que ce feust quelqu'ung qui print plus de plaisir

d'en ouyr conter et deviser, que d'entreprendre le discours véritable et la négotiation, et en apprendre la raison. Mais, pour ne laisser la moindre choze du monde qui peult engendrer quelque doubte en l'esprit de ceux qui ne sont informés de ce faict entièrement, j'en toucheray ce poinct le plus briefvement que je pourray. A toutes les fois que Vostre Sérénité a esté recherchée par les ambassadeurs de l'Empereur pour donner passage par les terres de Vostre Seigneurie à leurs soldatz Tudesques, Italiens ou Espaignols, tout aussi tost on a entendu mille plaintes des assassinatz et desbordemens de leurs soldatz. Et y a seullement quelques mois que les Tudesques, qui disoint aller à Carignan fere leurs pasques, pour surmonter ceux-là qui avoint si vilainement taché l'honneur de voz subjetcs et si meschamment pillé leur bien, desployarent une partie de leur rage contre les esglises, coupant avec ung grand vitupère et mespris de la religion chrestienne, les oreilles, le nez et les bras des crucifix et des aultres images qui représentoint les saincts qui sont au ciel[1].

« L'armée grande et puissante, Sérénissime Prince, partit de Constantinople estant composée de soldatz estrangers de nostre religion; et estant destinée et envoyée pour le secours du Roy, mon seigneur, passa au milieu de voz isles, s'arresta au pays de l'Esglise, traversa les terres des Sienois et Genevois, peuples qui plus volontiers favorisent la grandeur de

1. Les armées allemandes contenaient un grand nombre de luthériens. Déjà, en 1523, à la prise de Rome par Bourbon, on remarqua, dit Brantôme, que les soldats allemands s'acharnaient après les églises.

l'Empereur que leur propre liberté. Mais il ne se peult sçavoir ny ne se trouve personne qui se plaigne qu'aucun tort luy ait esté faict; ains ont uzé de toute courtoisie, et donné libre passage à tous ceux qui ont esté rencontrés en mer, et payé tout ce qu'il a fallu prendre, passant pays, pour leur provision et avitaillement de l'armée. Lequel bien je ne croy pas qu'on puise rapporter ailleurs qu'à la seule présence du cappitaine Polin[1], ambassadeur du Roy; de façon que jamais au passé ny Turcs ny Chrestiens ne se sont si modestement comportés.

« Qui sera celuy-là, Sérénissime Prince, qui puisse ou vueille nier que, si l'armée n'eust esté retenue par la majesté du Roy, mon maistre, pour la deffence de ses frontières, que la Chrestienté n'en eust esté assaillie avec infinies pertes? Qui sera celuy qui ne jugera que ceste armée, avec une si grande puissance, eust triomphé d'une infinité d'âmes chrestiennes et de quelque ville d'importance, si nous ne l'eussions convertie à nostre proffict, ce qui auroit réussi au bien des affaires du Grand Seigneur, et advantage grand de ses cappitaines, ennemis de nostre foy? Doncques, ceste armée estant disposée et capable pour fere quelque hault exploit, toute personne de bon jugement pensera qu'il a esté plus utile à la Chrestienté qu'elle aye esté employée pour servir à la majesté du Roy, mon seigneur, que non pas si de soy-mesme elle, sans aucun frein, eust marché contre les Chrestiens. Si bien qu'oultre qu'il estoict besoing et nécessaire au Roy, mon maistre, s'ayder de ceste armée pour réprimer l'inso-

1. La Garde, dit le capitaine Poulin. — Voyez p. 109, note 4.

lence des gens de l'Empereur, lesquelz avoinct jà priins quatre de ses gallères dans le port de Tolon, il se peult aussi dire sans réplicque, qu'en cecy nostre utilité privée estoict conjoincte avec le bien public de toute la Chrestienté.

« Je croy, Sérénissime Prince, vous avoir représenté clairement et confirmé par raisons toutes évidentes et arguments certains, deux poincts principaux : le premier, que le Roy, sans préjudice du nom et de l'honneur de Très Chrestien, a accepté les forces qui lui ont esté envoyées par le Grand Turc; le second que ce secours a esté plus utile que dommageable à la Chrestienté. Et j'adjousteray le troisiesme avec la brefveté que l'importance de la matière me permettra : c'est que la majesté du Roy, non pour ambition de dominer, non pour se venger des injures receues, non pour s'investir du bien d'autruy, non pour recouvrer ce qu'injustement luy a esté usurpé, mais seullement a retenu ce secours pour se deffendre; j'entens, Illustrissimes Seigneurs, pour deffendre son royaulme, lequel l'Empereur, de tousjours, avec des violences ouvertes, avec des cautelles secrettes, avec des intelligences, avec des trahisons, contre toute raison et justice, a cerché de ruyner. Et maintenant ses ministres, comme s'ilz parloint par mocquerie, n'ont poinct honte de dire que sa Majesté Césarée n'a esté esmeue par aultre raison d'entreprendre contre le royaulme de France, que pour dissoudre l'amytié qu'on dict estre entre la majesté du Roy et le Grand Seigneur. O les délicates consciences! o les sainctes propositions! o responces bien justifiées! pour s'en servir toutesfois envers quelques sotz et ignorans, et

non pas envers vous, Illustrissimes Seigneurs, qui, avec vostre admirable et accoustumée prudence, avant mesmes que j'aye parlé, avés, en vostre conscience et en vostre esprit, jugé tout le contraire, et recognoissés que le fondement de la guerre n'a esté aultre que le dessein de ruyner ce royaulme-là, qui, despuis mil ans en çà, s'est monstré le vray et prompt recours de toutes personnes oppressées et le seul refuge de tous estatz affligés. Je voudrois entendre de ceux qui inventent de si subtilz argumens, quel sainct esguillon de la foy poussa l'Empereur, ligué avec le Roy d'Angleterre, de venir assaillir la France par les costés de la Champaigne et de la Picardie, faizant réussir finalement tout le fruict de son entreprinse au bruslement de je ne sçay quelz villages, et siége de Mézières[1], pour luy fort honteux? Quelle religion l'espoinçonna, au temps que l'Italie vivoit en repos et asseurance, pour estre Naples, Milan, Florence et Gènes possédés par divers princes, de venir mettre le tout en trouble et discorde? Quelle religion, dis-je, l'esmeut de se joindre et liguer avec le pape Léon[2], pour enlever l'estat de Milan, lequel, par droicte ligne, appartient aux enfans de mon Roy? Quel si grand zèle de la foy les conseilloit de vouloir fere tuer le Roy par le moyen d'ung prince de France, lequel il avoit pour cest effect, avec promesses et larmes, suborné[3]? Et voyant que ceste malheu-

1. Charles-Quint, en 1521, assiégea Mézières avec une puissante armée. Il fut repoussé par Bayart. On trouve le récit de ce siége dans la *Chronique du loyal serviteur*.

2. Traité conclu entre Léon X et Charles-Quint, le 8 mai 1521, pour enlever le Milanais à François I[er].

3. On accusait le connétable de Bourbon d'avoir cherché à as-

reuse praticque, plustost qu'approcher de l'exécution, estoict touste descouverte, il envoya le seigneur de Bourbon en France avec ung nombre infiny de gens, soubz espérance de pouvoir gaigner à force ouverte ce que, la bonté et prudence de Dieu ne luy permettant pas, il n'avoit peu exécuter avec trahisons. Quelle inspiration du Sainct-Esprit peust estre celle-là qui conduisoit, il y a sept ans, l'Empereur avec sept mil fantassins et dix mil chevaulx pour assaillir la France, et y entrer par la Provence et par la Picardie[1]? Quel commandement de l'Évangile se pourra jamais trouver tel que l'ont trouvé ceux-cy, qui se monstrent en apparence si grands zélateurs du nom Chrestien, qui puisse jamais justifier aux yeux de tout le monde la confédération de l'Empereur et du roy d'Angleterre, veu que ledict roy anglois, à la suscistation et poursuitte de sa Césarée Majesté, a esté par les papes déclaré schismatique, hérétique et rebelle? Laquelle conspiration ne se peult baptiser du nom d'ung secours nécessaire, ains une injuste, meschante et détestable conjuration faicte entre eux deux, pour s'entrepartir[2] ung royaulme chrestien et catholique, lequel, de tout temps, lors qu'il s'est présenté quelque occasion pour l'agrandissement de nostre foy, s'est tousjours monstré prompt à employer et son sang et ses moyens. Quelle immense charité pourra estre celle-là, qui en si peu

sassiner François Ier, et l'empereur d'être son complice. Le procureur général attribua ouvertement ce crime imaginaire à l'empereur et au connétable, cités en cour de Parlement. (*Procès de Bourbon*, Bibl. imp., f. fr., vol. 5107.)

1. Guerre de 1536. Voyez pag. 106.
2. *Entrepartir*, diviser.

de temps a induict l'Empereur d'embrasser, favoriser et se conjoindre aux princes Allemandz, lesquelz, puis vingt ans en çà, il avoict jugés hérétiques, schismatiques et alienés de nostre foy?

« Tout le monde, Sérénissime Prince, ne luy bastoict pas, tant il estoict enclin à l'ambition et à la vengeance. N'eust-il pas senty le honteux scorne qui luy feust faict par le roy d'Angleterre, en la personne de sa tante, si son dessein de subjuger toute la Chrestienté ne l'eust transporté à oublier cest outrage? Combien de fois en vain, pour obvier à l'entreprinse Turcquesque et à l'évidente ruyne de l'Hongrie et de l'Allemagne, a-t-on tanté et serché les moyens pour mettre quelque paix et union entre ces princes? Mais, laissans à part toutes les haines particulières, les intérests privés, le respect de la religion, le désir de la commune liberté, l'obligation de tant de bénéfices anciennement receuz des nostres et despuis quelque temps de nous, finalement, à nostre grand dommage, ilz se sont conjoincts et r'alliés; et firent tout ainsi qu'Hérodes et Pilate, lesquelz, d'ennemis capitaux qu'ilz estoint, devindrent amis et s'associarent pour persécuter Jésus-Christ. Ira doncques l'Empereur, Sérénissime Prince, avec intention de s'emparer de la France et d'offencer ce Roy, lequel, après avoir receu tant d'injures, accorda si volontiers et si amiablement la trefve de dix ans[1]? S'en ira l'Empereur avec intention de ruyner ce prince, lequel, après avoir esté tant de fois assailly dans son royaulme, et comme revenant des obsèques de cest illustrissime et sérénissime dau-

1. Voyez la note 4 de la page 130.

phin, qui luy feust si poltronnement, par les corruptions de l'Empereur, empoisonné[1], alla néantmoingz, avec tous ses aultres enfaus et princes de son sang, jusques en la gallère dudict Empereur[2], avec péril de sa propre vie, luy monstrant combien la paix nécessaire à tous les chrestiens estoict continuellement desirée de sa Majesté? S'en ira l'Empereur avec intention de ruyner, brusler et mettre en proye ce royaulme, passant par lequel il a esté bien-vieigné[3], caressé et honnoré, et non aultrement que si c'eust esté Dieu qui feust descendu en terre? S'efforcera-il, avec des moyens indeuz et violens, de se rendre seigneur de ce royaulme, dans lequel, durant cinquante jours[4], par la courtoysie et bénignité du Roy, mon seigneur, il s'est trouvé plus respecté que son naturel seigneur, et avec

1. Le 12 août 1536, le dauphin François était mort subitement à Tournon, en Vivarais. Montécuculli, son chambellan, accusé de l'avoir empoisonné dans un verre d'eau froide, fut jugé et condamné à mort. On prétendit qu'il avait agi à l'instigation de l'empereur. Rien n'est moins prouvé que cette odieuse imputation, propagée par la politique astucieuse de François Ier, et adoptée, malgré son invraisemblance, presque par tous les contemporains.

2. Le 14 juillet 1538, la flotte espagnole étant à l'ancre à Aygues-Mortes, le roi fit une visite à l'empereur et monta sur ses galères. Le lendemain Charles-Quint descendit à terre et rendit au roi sa visite. — On trouve dans l'*Histoire du Languedoc* un récit détaillé de cette entrevue. (Tome V, *Preuves*, note 2.)

3. *Bienviegné*, il a reçu bon accueil. Voyez Ducange, v° *benevenuta*.

4. En octobre 1539, l'empereur, qui marchait contre les Gantois, demanda et obtint de François Ier l'autorisation de traverser la France. Il fut reçu par le roi avec une magnificence, dont on trouve le récit dans tous les contemporains, et une loyauté que Charles-Quint reconnoît lui-même dans ses commentaires. (*Commentaires de Charles-Quint*, p. 54, édit. K. de Lettenhove.)

tout pouvoir d'y commander plus qu'en sa propre maison? Iront les Tudesques avec intention de fere serfs et esclaves ceux qui, pour conserver la liberté de la Germanie, se sont si libéralement employés, aux dépens et perte de leur chevance[1] et effusion de leur sang? Iront les Allemandz et les Anglois avec volonté de destruire ceste religion que nous, avec nos valeureuses armées et avec la doctrine d'ung nombre infiny d'hommes excellens en sçavoir, avons publiée par tout le monde? Iront les Espaignols, qui si souvent et à force d'armes ont esté par nous réduicts à la foy chrestienne, avec intention d'en prendre la vengeance et pour nous contraindre à laisser la religion, laquelle, avec si grand honneur du nom de Christ, nous avons si long-temps conservée? Que si nous sommes, contre tout debvoir, abandonnés du reste des Chrestiens (ce que Dieu ne permette), nous pourrons, nous, subjects du Roy, mon seigneur, très justement demander vengeance à Dieu contre tous d'une si grande ingratitude.

« Ce ne seront pas les mérites deuz à noz pères anciens pour avoir, par la grâce de Dieu, gaigné et acquis à la Chrestienté tant de victoires sous la conduicte de Charles Martel, au temps qu'ilz combatirent et taillarent en pièces cinquante mil Sarrasins veneuz d'Espaigne. Ce ne seront pas les mérites que noz majeurs, par la grâce de Dieu, ont acquiz à la Chrestienté au temps que, par leurs forces, sous la conduicte de Charlemaigne, les Infidelles et Sarrasins feurent chassés des

1. *Chevance*, biens en général. Voyez Ducange au mot *cabentia* ou *chevancia*

Espaignes et d'une partie de l'Asie? Ce ne seront pas les mérites que, par la grâce de Dieu, les nostres ont acquiz au temps d'Urbain second, lequel, sans beaucoup de peine ny contradiction, disposa nostre Roy, ses princes, nostre noblesse et généralement tout le royaume contre les adversaires de nostre foy, si bien que, tous ensemble et par nostre secours, conquirent le royaulme de Hiérusalem et la Terre Saincte. Pourront lire jamais les Chrestiens, sans recognoissance de l'obligation que nous avons sur eux, l'oraison prononcée par l'évesque Oliviense, au temps de Calixte, en présence de vostre Sérénissime Seigneurie? Le commencement de laquelle contient ces motz : aucuns de nous n'ignore, Illustrissime Seigneur, qu'il y a vingt ans que ce victorieux exercite[1] des Gaulois passa d'Europe en Asie, où, par la bénignité de Dieu et par leur vertu, tout le pays de Bastero jusques en Syrie a esté destourné de la foy de Mahomet. Ce ne seront pas donc les récompanses des mérites de tant d'expéditions contre les adversaires de la foy, heureusement faictes par noz ancestres au temps de Philippes et Charles de Valois. Et quand sa Saincteté verra tant de nations ensemble conjoinctes, et avec ung malheureux désir de ruyner le reste de la Chrestienté, et résolues d'opprimer ce royaume, qui sur tous les aultres a bien mérité de la république chrestienne, je ne croy pas quelle ne vueille, pour nostre tuition[2] et deffence, nous prester

1. *Exercite*, du latin *exercitus*, armée. Le verbe *exerciter*, faire la guerre, était plus usité que le substantif.

2. Nous n'avons signalé dans les notes ajoutées à ce discours que les mots d'une acception difficile. Il en est d'autres, comme *vitupere*, *cautelle*, *Cesarée*, *s'eximer*, *coulpe*, *tuition*, *aliennes*, *am-*

l'ayde et le secours qu'elle jugera nous estre nécessaires. Et quand sa dicte Sainctété en useroit aultrement, elle feroit son très grand dommage et contre le debvoir d'Italien, de chrestien et de pontife : d'Italien, pour ce que nostre Sainct Père sçait bien que la servitude et calamité de l'Italie ne peult naistre d'aultre accident que de la ruyne et destruction du royaume de France; de chrestien, d'autant qu'ayant esté de tout temps le nom de Christ deffendu et amplifié par ce royaume, et estant à ceste heure combatu par le moyen et ambition de l'Empereur et de tant de nations alienes de nostre religion, il ne pourra estre abandonné en ce besoing, sinon des mauvais Chrestiens; de pontife, parce que ce sera contre le debvoir de sa Sainctété, puis qu'elle est entièrement et en toutes sortes esclarcie et très asseurée comme l'Empereur, obstiné en sa volonté, résolu de mettre sous son joug François et Italiens et tous aultres Chrestiens, n'a jamais voulu prester l'oreille à aucune condition de paix que sa Sainctété luy ayt proposée. Au contraire le Roy, mon seigneur, désireux d'icelle et du repos des Chrestiens, a voulu bien souvent remettre tous les droicts et différends au jugement du Sainct Père. Doncques pour faire l'office de vray pontife et de vray juge, ne pourra-il pas prendre les armes contre celuy qui sans honte n'oseroit nier qu'il ne soict le seul perturbateur du bien et du repoz public? Et quand il ne fera cela, pour

plifié, etc., dont le sens se révèle à tout le monde. Ces termes ne se retrouvent jamais dans le texte des *Commentaires*. Il en est de même des tours de phrase. On a vu page 144, note, la conclusion que nous avons tirée de l'emploi fréquent de ces tours et de ces mots latins.

luy reprocher son ingratitude en cest endroit, les oz de Grégoire troisiesme, d'Estienne second, d'Adrian premier, d'Estienne quatriesme, de Grégoire neufiesme, de Gélase second, d'Innocent second, d'Eugène sixiesme, d'Innocent quatriesme, d'Urbain, et de plusieurs aultres pontifes, s'esleveront tout à coup : lesquelz estans persécutés partie par les ennemis de la foy, partie par les empereurs, ont esté secourus par les forces du royaume très chrestien; et par le moyen de ceste couronne, comme l'ancre sacrée de toute la Chrestienté, ont esté garentis et restitués au Sainct Siége. Les oz, les cendres du pape Clément[1] s'esleveroint, lequel contre toute raison et justice, réduict en extrême calamité par l'Empereur (lequel maintenant allié, et fortifié d'hérétiques, prépare et excite tant de tragédies aux bons et vrays Chrestiens), feust délivré de toutes ses oppressions par les forces du Roy mon seigneur, avec une notable perte des nostres.

« Je ne croy pas, Illustrissimes Seigneurs, que vous ayés du tout oublié l'union et confédération qui, depuis sept cens ans, a esté inviolablement gardée entre ceste Illustrissime Seigneurie et la couronne de France. Oublierés-vous l'estroicte alliance qui estoict entre vous et nous aux dernières guerres? Vous n'aurés perdu la mémoire de ceste entreprinse en laquelle vous et nous en si peu de temps conquismes Constantinople. Pourrés-vous supporter qu'une nation que voz majeurs ont tant aymée et honnorée, demeure affoiblie par le moyen de noz ennemis, avec laquelle, n'estans

1. Clément VII assiégé dans le château Saint-Ange par les bandes du duc de Bourbon, en 1527.

ny vous ny nous dégénérés de la vertu de noz prédécesseurs, vous pouvés encores espérer de fere d'aultres entreprinses, qui seront pour vostre accroissement avec le bien de toute la Chrestienté? J'espère, Illustrissimes Seigneurs, que vous considérerés avec vostre acccoustumée prudence que s'il advenoit, ce qu'à Dieu ne plaise, quelque sinistre accident au Roy, mon seigneur, la liberté de vostre Sérénissime République seroit, sans aucun remède, exposée en proye à celuy qui ne tend à aultre fin que soubmettre les deux à ung mesme joug, comme ceux qui se sont trouvés unis tousjours pour la deffense de la commune liberté. Et quand vous ferés aultrement, en nostre faveur s'esleveroint les oz de noz anciens pères, lesquelz voyant Philippe Maria Viscomte avoir subjugné Gènes, et jà réduict toute la Toscane en ung misérable estat, pour ne vouloir souffrir une choze si injuste et laisser environner le pays de princes si puissans, repryndrent, avec l'aide des Florentins, Gènes, et par ce moyen non seullement repoussarent l'ambition de ce tyran, mais, avec une singulière louange et obligation de l'Italie, reconquirent Bresse, Bergame et Crémone.

« Pour la mémoire de tant de braves actes, je croy vous avoir osté toutes les difficultés et empeschemens qui par les calomnies des Impériaux vous estoint opposés. Et comme serviteur de tous vous, Illustrissimes Seigneurs, je vous conjure et supplie vouloir considérer en quel estat se trouve la misérable Italie et générallement toute la Chrestienté, et, avant vous résoudre et prendre party, vouloir non seullement escouter le révérendissime et très illustre cardinal de

Ferrare[1], mais examiner par le menu ce qu'il proposera à vostre Sublimité de la part du Roy, mon seigneur. Je supplie encore ung coup Vostre Sérénité vouloir, avec son accoustumée prudence, considérer comme l'Empereur est non seulement la cause de la ruyne et misère de l'Italie, mais aussi le recognoistre comme insidiateur de la liberté de ceste Illustrissime Seigneurie. Recognoissés, recognoissés, je vous supplie, la maison d'Austriche pour vostre ennemie capitale, et comme celle qui, de tout temps, a faict tout effort d'enjamber et usurper les biens et pays d'autruy, et spéciallement ceux de vostre Illustrissime Seigneurie. Au contraire, recognoissés la majesté du Roy Très-Chrestien, mon seigneur, pour vostre ancien, fidelle et affectionné amy, et avec quelle promptitude il vous a desparty ses moyens pour le recouvrement de voz places occupées injustement par ceux de la maison d'Austriche. La reprise de Bresse et Véronne en peuvent donner asseuré tesmoignage. Et si ne vous faul craindre qu'une telle amitié se puisse dissoudre ou violler en aucune sorte, parce que, n'y ayant entre la couronne de France et ceste Illustrissime Seigneurie aucuns différens, ny anciens ny récens, et ne tenant

1. Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, né en 1509, archevêque de Lyon, d'Auch et d'Arles, cardinal en 1538, fut chargé de diverses missions diplomatiques sous le règne de François Ier. En 1552 il devint lieutenant général du roi dans le duché de Parme, en 1554 ambassadeur à Rome, en 1561 légat du pape en France. Il mourut le 2 décembre 1572. (Chaz. de Nantigny, *Généal. hist.*, t. II, p. 336.) Sa correspondance diplomatique avec la cour de Rome, pendant l'année 1562, a été traduite et publiée pour faire suite à l'*Histoire des guerres civiles*, de Davila. Paris, 1658. In-4.

l'ung aucune choze de l'aultre, les occasions défaillent aussi pour lesquelles les amytiés se peuvent dissoudre entre les princes : ains au contraire leur unité, alliance et conformité sont telles que la ruyne de l'une menasse et promet asseurément la dissolution et calamité de l'aultre. »

Je ne sçay pas quelle oppinion resta à la Seigneurie d'ung si grand affaire, ny si l'éloquence de mon frère leur fit trouver bon ce qu'ilz trouvoint si mauvais. Une choze sçay-je bien, que lors et despuis j'ay tousjours ouy blasmer ce faict, et croy que noz affaires ne s'en sont pas mieulx portés ; mais ce n'est pas à moy à démesler de si grands fuzées. Ce grand secours du Turc arrivé, tout le monde pensoit que la terre ne feust assés capable pour eux. Voylà que c'est des chozes qu'on n'a pas essayées. Monsieur d'Anguien[1], qui estoit pour lors lieutenent du Roy en Provence, assembla quelques enseignes de Provenceaulx, et vint se planter devant Nice, où, après avoir faict une grande batterie, l'assaut feust donné par les Turcs et Provenceaulx ensemble ; mais ilz feurent repoussés. Enfin la ville se rendit, non pas le chasteau. Monsieur de Savoye[2] sollicitoit cependant le marcquis de

1. François d'Enghien, de la branche des Bourbons-Vendôme, né le 23 septembre 1519, fit ses premières armes, en 1542, dans l'armée commandée par le duc d'Orléans, en Luxembourg. En 1543 il fut envoyé par le roi pour commander l'escadre de la Méditerranée, et opérer sa jonction avec Barberousse. Il succéda à Boutière dans la charge de gouverneur du Piémont (26 décembre 1543), et gagna la bataille de Cerizolles. Il mourut en 1546.

2. Charles III, duc de Savoie, oncle de François I[er] et beau-frère de Charles-Quint, tour-à-tour l'allié de chacun de ces mo-

Gouast pour le secourir, lequel se mist en campaigne avec une bonne armée. Les Turcs mesprisoint fort noz gens. Si croy-je qu'ilz ne nous battroint à forces pareilles: ilz sont plus robustes, obéyssans et patiens que nous, mais je ne croy pas qu'ilz soint plus vaillans; ilz ont une advantage, c'est qu'ilz ne songent rien qu'à la guerre. Barberousse se faschoit fort et tennoit des propos aigres et picquans, mesmement lors qu'on feust constrainct luy emprunter des poudre set des balles. Tant y a qu'ilz se rembarquarent sans avoir faict de grands faicts d'armes: aussi l'hyver approchoit. Ilz se portarent bien modestement à l'endroict de noz confédérés. Les Provenceaulx aussi se desbandarent.

J'avois oblié à vous dire qu'après le mauvais succès de la guerre de Perpignan, le Roy nous manda marcher droict en Piémont; et monsieur d'Annebaut, qui estoit amirail, alla mettre le siége devant Cony, là où nous fismes aussi mal qu'à Perpignan. Et feusmes bien frottés en donnant l'assaut pour avoir mal recogneu la bresche, où je viz bien fere au brave et vaillant cappitaine Sainct Petro[1], Corse, qui feust

narques et également sacrifié par ces deux puissants rivaux. Il mourut le 16 septembre 1553.

1. Sanpietro Corso, suivant sa signature, (Bibl. imp., f. fr., vol 3159, fol. 71) capitaine corse, servit d'abord dans les bandes noires florentines, et passa, en 1533, au service de la France. Son courage et son mérite l'élevèrent bientôt au rang de colonel. En 1553 le maréchal de Brissac écrivit au connétable une lettre de recommandation pleine d'éloges pour Sanpietro (coll. Gaignières, vol. 2787, fol. 29). Plus tard il demanda pour lui le commandement du château de Ceve (*ibid.*, fol. 135), qui malheureusement fut accordé au sieur de Gordes (*ibid.*, fol. 154). — Sanpietro, ennemi acharné des Génois, maître de sa patrie, devint l'âme de

presque assommé. Ledict sieur amirail, se voyant sur l'hyver, s'en retourna en France, ayant prins quelques petites places, et laissa monsieur de Boutières, lieutenent du Roy, lequel l'envoya en garnison à Gabarret[1], et moy à Savillan où monsieur de Termes[2] estoit gouverneur, qui en feust bien ayse; car aussi il nous demandoit. Pendant nostre séjour, il se dressa plusieurs entreprinses, tant sur Thurin que sur nous, et nous aussi sur noz ennemis, esprouvans tantost la bonne, tantost la mauvaise fortune. Mais, parce qu'il n'y a rien de mon particulier, je m'en tairay; aussi ne seroit-ce jamais faict, si je voulois escripre tous les combats où je me suis trouvé.

Après que les Turcs se feurent retirés, comme nous

toutes les expéditions des Français en Corse. Sa femme, la belle Vanina d'Ornano, ayant tenté de se retirer à Gênes, Sanpietro l'étrangla de ses propres mains pour la punir d'être entrée en communication avec ses ennemis. Il périt assassiné le 17 janvier 1567, victime de la vendetta des d'Ornano. (Forquevaulx, *Grands capit.*, p. 83.)

1. Cette phrase est incompréhensible dans le texte de l'édition originale que nous sommes obligés de suivre jusqu'à la fin de cet alinéa. Florimond de Ræmond invente une ville à laquelle il donne le nom du capitaine Gavarret. La leçon du manuscrit (note 2, p. 142) éclaircit ce passage : « .... lequel nous envoya, au Gavarret et à moy, à Savillan.... » façon familière, mais très-fréquemment employée, de dire : *envoya Gavarret et moy à Savillan*. La suite du récit nous fait retrouver Gavarret et Monluc réunis à Savillan, sous les ordres de de Thermes, et confirme ainsi cette explication.

2. Paul de Labarthe, seigneur de Thermes, d'une famille noble de Gascogne, servit, en 1528 sous Lautrec, se signala à Cerisolles en 1544, et conquit le marquisat de Saluces en 1547. Il reçut le bâton de maréchal de France après la bataille de Saint-Quentin, et perdit la bataille de Gravelines. Gouverneur de Paris au com-

avons dict, monsieur de Savoye et le marcquis de Gouast mirent le siége au Mondevy[1], où le seigneur de Dros[2], Piémontois, estoict gouverneur, ayant avecques luy quatre compaignies ytaliennes, et deux compaignies de Suysses des six de monsieur de Sainct Julien[3], qui firent tousjours fort bien, encores que ce ne soict leur mestier de garder places: où feust donné deux ou trois assautz. Monsieur de Boutières n'avoict nul moyen de les secourir; car nous n'estions pas guières de gens en Piémont. Les Suisses, qui avoinct perdu leurs cappitaines et lieutennens, de coups de canons, se commensarent à mutiner contre le seigneur de Droz, gouverneur; tellement qu'il feust constrainct de capituler, fort mal asseuréement pour sa personne, car monsieur de Savoye le haissoyt de mort. Pour luy oster toute espérance de secours, le marcquis de Gouast, qui a esté ung des plus fins et rusés cappitaines de nostre aage, fit contrefaire des lettres de monsieur de Boutières, par lesquelles il luy escripvoict qu'il print party, n'y ayant moyen de le secourir. Il ne peult descouvrir la ruse, et se rendit vies et bagues sauves, voyant la mutinerie des Suysses. Toutesfois la compo-

mencement des troubles, sa modération déplut aux Guises. Il mourut disgracié en 1562. (Forquevaulx, p. 45.)

1. Mondovy, ville forte du Piémont, capitale d'une petite province au pied des Alpes.

2. Charles de Dros, capitaine piémontais au service de la France, fut tué à la bataille de Cerisolles. Le récit de son évasion de Mondovy, que l'on trouvera plus loin, est confirmé par du Bellay. (*Mémoires de du Bellay*, édit. Buchon, p. 755).

3. James de Saint-Julien, nommé colonel général des Suisses en Piémont par lettres du 22 mai 1542 (Pinard, *Chronol. milit.*, t. III, p. 562.)

sition, à la grand honte de du Gouast, feust mal gardée, et le seigneur de Droz poursuivy, lequel se sauva sur ung cheval d'Espaigne; et bien pour luy, car tout l'or du monde ne l'eust sceu sauver, pour la haine que le duc de Savoye luy portoict, pource qu'estant son subject, il c'estoict revolté contre luy. Et feust sauvé[1] desguizé en moisne ou en prebstre; et par bonne fortune ung soldat ytalien qu'avoict esté à luy le recogneust et le suyvist sans fere semblant de rien. Monsieur de Savoye avoict tous ses gens à l'entour des soldatz des compaignies ytaliennes, veoir s'ilz le pourroinct recognoistre, ce qu'ilz ne sceurent fere. Et comme il feust hors du camp, ledict soldat ayant la croix roge l'escarta de la trouppe et le menna hors tous chemins à Benne; que luy fist ung grand service, car tout le monde ne l'eust sceu sauver. Et l'auserois-je donner une rennommée sans mentir que c'estoict ung des vaillantz hommes et des meilleurs esprits qui sortisse jamais de Piémont. Il moreust à la bataille de Serizolles fort vaillement.

Et le jour mesmes que le Mondevy se perdist, j'estois party de Savilhan avecques vingt-cinq soldatz, au grand regret de monsieur de Termes, pour essayer si je pourrois entrer dedens; car avecques grand trouppe il estoict difficille. Et avois une guyde qui me vouloict conduire par des varicaves[2] et par une rivière

1. Le récit de la fuite du sieur de Droz est mutilé dans les éditions précédentes. On y lit seulement : « On disoit qu'il s'estoit sauvé habillé en prestre, par le moyen d'un soldat italien qui avoit esté à luy; je croy toutesfois que ce fut comme j'ay dit. » Ce dernier mot seul laisse soupçonner une lacune.

2. *Varicave*, sentier. Voyez Ducange, v° *Varicare*.

qu'il y a audict Mondevy, qu'il falloict que nous allissions longuement par dedens, n'y ayant eaue que jusques au genoil. Et croy que par là je y feusse entré, encores qu'il n'eust de rien servy, de tant qu'il eust failleu que j'eusse passé par le chemin des aultres, veu que les estrangiers nous donnoint la loy : mais ilz en portarent la peine, car on en massacra plusieurs à l'yssue de la ville. Et avois prins dix soldatz d'avantage plus que des vingt-cinq, pour me tenir escorte à passer le Maupas, qu'ainsi s'appelle, qu'est demy mil delà Marennes[1], où l'on ne failloict guières jamais d'y trouver rencontre de la garnison de Fossan. Et au dessus, et à main droicte du Maupas, y avoict une hostelerie abandonnée, que de là on pouvoict veoir tout ce qui vennoict devers Savillan pour venir à Cayras[2], et d'icelluy audict Savillan. Et comme je descendiz en la plaine, tirant droict au Maupas, il y avoict soixante soldatz ytaliens de Fossan; et pource que je regardois tousjours vers ceste hostellerie, qu'est sur ung lieu hault, je viz partir la trouppe, qui alloict gaigner le Maupas du costé de Cairas, pour m'aller combatre en ce destroict, que feust cause que je tornay chemin à main droicte, et les allis prendre par derrière et vins à l'hostellerie. Et comme ilz m'apperceurent, volsirent gaigner le chemin de Fossan pour soy retirer; il y avoict quatre chevaulx qui les mennoinct. Toutesfoys je les porsuyvis de si près, que je les constraignis se jecter dens une maison où il y avoict une estable tout contre, à laquelle je mis le feu :

1. Marene, petit village entre Savigliano et Cherasco.
2. Cherasco, ville forte au confluent de la Sture et du Tanaro.

et, ainsi qu'ilz se virent perduz, commensarent à crier miséricorde, se jectans à coup perdu, les ungz par la fenestre et les aultres par la porte. Mes soldatz en thuarent quelques ungz, pource que ung de leurs compaignons qu'ilz aymoinct fort estoict mort, et deux de blessés: le reste je ranvoyay prisonniers à Savillan, tous attachés avecques cordes d'arcquebuze, de tant que les miens, qui les mennoinct, n'estoinct que sept et les deux blessés.

Puis m'acheminay droict à Cayras. Et au molin dessoubz ledict Cairas trouvay monsieur de Sainctal[1], gouverneur d'icelluy Cayras, qui me dict que le Mondevy estoict rendu, ayant encores les lettres en main que l'on luy en avoict escript de Bene. Je tournay tout court pour regaigner Savillan et dire la perte à monsieur de Termes, pouren advertir monsieur de Boutières. Et comme je feuz au deçà de Cairas et au commensement de la plaine, à des maisons qu'il y a, qui s'appellent les Roudies[2], regardant en arrière, viz une trouppe de gens à cheval qui vennoict devers Fossan, au long de la prairie, tirant à Albe[2], que pour lors ilz tennoinct. Et m'arrestay à ces maisons pour veoir ce qu'ilz feroinct: et, comme ilz feurent à l'endroict de moy, me descouvrirent et me voulurent approcher. Il failloict qu'ilz montassent ung peu par ung chemin où il y avoict des hayes aux deux coustés; et comme je les viz à demy montée, j'envoyay au devant quatre ou cinq harcquebuziers, qui leur blessarent ung cheval;

1. Antoine de Boullier, seigneur de Cental, d'une ancienne famille, originaire du Piémont, établie en Provence. (*Hist. de la nobl. de Provence*, t. I, p. 170.)

2. Alba Pompea, sur les bords du Tanaro.

et tournarent en arrière. Ce que moy voyant, je pensis que ce feust de peur; que feust cause que je m'acheminay dens la plaine. Et n'euz faict cinq cens pas, que je les descouvre en icelle comme moy; car ilz estoinct passés plus bas, estans quatorze selades tous pourtans lances et huict harcquebuziers à cheval, et ung aultre qui venoict après conduizant le cheval blessé. Je n'avois en tout que vingt-cinq soldatz, desquelz en y avoict sept picquiers; et le cappitaine Favas, et moy [1], qui avois une halebarde au poing. Leurs harcquebuziers vindrent pour me charger le grand trot, nous tirant, comme firent aussi partie des nostres à eux: et les lanciers firent semblant de vouloir enfonsser, mais assés maigrement, car, dèz que ma harcquebuzerie tira, ilz s'arrestarent et firent largou. Alors nous primes tous courage et marchames droict à eux à grandz harcquebuzades. Il en tomba ung par terre, lequel ilz abandonnarent; et ainsy décendirent autresfois en la pleyne, se retirans droict à Albe. Nous désarmames le mort, et le cheval se sauva avecques eux. Et ainsi me retiray à Savillan, que feust deux heures de nuict avant que je y arrivis. Cecy ay-je voullu mettre par escript pour ung exemple que les cappitaines doibvent prendre, pource qu'ores que les gens de cheval viegnent charger les gens de pied, ilz se doibvent résouldre à ne tirer que partie de leur harcquebuzerie, et garder tousjours l'autre partie jus-

1. Favas, lieutenant de Blaise de Monluc en 1543, figure en qualité de capitaine de 278 hommes de vieilles bandes françaises dans une montre de novembre 1548, faite en Picardie. (Coll. Gaignières, vol. 431, fol. 54.) Il fut tué au siége de Metz en 1552. (F. Clérambault, vol. 58, fol. 749, v°.)

ques à l'extermitté ; ce qu'observant, il sera difficille qu'ilz soint deffaictz sans thuer beaucoup des ennemis, lesquelz n'osent enfoncer, voyant les harcquebuziers afustés, lesquelz, bien résolus, à la faveur d'ung buisson, arresteront les cavaliers bien longuement, tirant cependant que les aultres rechargeront. Nous estions résolus de ne nous rendre poinct, et combatre plustost avecques les espées, craignant qu'ilz prinssent la revenche de ce que nous leur avions faict le matin ; car les quatre chevaulx qui se sauvarent à Fossan leur pourtarent nouvelles de leur deffaicte.

Or dez que monsieur de Termes entendist la prinse du Mondevy, delibéra s'en aller le matin se jecter dens Benne ; et y estant arrivé, y trouva deux compaignies de Suisses qu'estoinct là en garnison, ayant receu les aultres du Mondevy, quy abandoniont lors Benne et s'en veniont à Cairas. Et n'y demuroit plus que la compaignie du conte, une autre ytalienne et celle du cappitaine Renouard. Monsieur de Termes me despécha ung homme à cheval, m'escrivant que si jamais je voulois fere service au Roy, qu'incontinent je partisse : et c'estoict l'endemain que ledict seigneur arriva à Benne, qu'estoict ung dimenche, que nous ne faisions que sortir de la messe. Nous ne fimes que manger ung morceau et incontinent je me mis aux champs et partis pour y aller. Toutesfoys ne sceuz tant fere qu'il ne feust plus de trois heures de nuict avant que je y arrivasse ; et me failleust passer par des valons assés mal aiséement, car l'on pensoyt que la ville feust desjà assiégée, estant tout leur camp à Carru, trois petis mil de Benne, ayant esté tout le jour l'escaramoiche devant la ville. Et par fortune mon-

sieur de Sainct Julien, colonel des Suisses, se trouva audict Benne, pource que c'estoict sa garnison, et monsieur d'Aussun[1], qui l'estoict venu veoir pour entendre à quoy viendroict le siége du Mondevy ; et ne feust possible audict Sainct Julien de retenir les Suisses, car je trouvis toutes les quatre compaignies desjà à demy mil de Cairas. J'euz ceste faveur que monsieur le comte et madame la contesse, sa mère, vindrent audevant de moy aux portes de la ville, accompaignés de beaucoup de seigneurs, ayans une grand joye de ma venue, pensant que le matin le siége seroict devant. Et deux jours après que je feuz arrivé, leur camp marcha droict à la Trinitat, ayant dressé ung pont sur la rivyère près Fossan; et ce matin que le camp marchoict, cinq ou six chevaulx légiers de monsieur de Termes, et quatre ou cinq gentilhommes du comte de Benne, que servionct de guydes, avec cinq ou six harcquebuziers à cheval des miens, allarent à la suytte de leur camp. Et faizoict une brouée si espesse qu'à peyne se pouvoint veoir l'ung l'aultre; que feust cause qu'ilz allarent jusques à la teste de leur artillerie, et prindrent le commissaire, qu'entr'eulx se nommoict le cappitaine de l'artillerie.

Et le jour devant, messieurs de Termes, d'Aussun et de Sainct Julien estoinct partis, ayans eu advertissement que les ennemys dressoinct ce pont. Monsieur de Sainct Julien tira droict à Cairas, où les Suisses ne voulurent demeurer, ains s'en allarent à Carignan.

1. Pierre d'Aussun ou d'Osun, d'une ancienne famille de Bigorre, né vers 1485, gouverneur de Turin et maréchal de camp en 1536. Il fut tué à la bataille de Dreux le 19 décembre 1562. (Forquevaulx, *Vies de plus. grands capit.*, p. 236).

Monsieur de Termes qui craignoict aussi qu'ilz alassent à Savillan, dont il estoict gouverneur, s'en y alla ; monsieur d'Aussun s'en alla aussi en haste droict à Thurin : bref, chescun avoict peur de perdre ce qu'il avoict en charge. Ledict pont estoict plus avancé qu'on ne pensoyt, car ceux de Fossan le faisoint pendent trois ou quatre jours que leur camp sejourna à Carru, et à l'heure que le commissaire feust prins, la plus part du camp estoict desjà passé et se campoict vers Marennes ; mesmement la bataille des Allemandz, qui campa au chasteau et ez environs du palais de misser Philibert Canebous, gentilhomme de Savillan.

Monsieur de Termes avoict menné avecques luy à Benne monsieur de Cayllac[1], qu'estoict commissaire de l'artillerie, lequel voulsist demeurer avecques moy, pour la bonne amytié qu'estoict entre nous et que nous nous pourtions, comme faisons bien encores. Et ne pensimes jamais rien tirer dudict commissaire prisonnier jusques à ce qu'il feust tard : et lors il nous dict et asseura que le marcquis alloict assiéger Savillan ; dont monsieur de Caillac et moy fusmes demy désespérés, car ledict seigneur de Caillac demeuroict plus audict Savillan qu'en aultre lieu ; et moy, pource que c'estoict ma garnison, et où j'avois demeuré sept ou huict moys. A la fin nous résolusmes tous deux de nous en aller jecter dedens, à tous périlz et

1. Le sieur de Caillac, d'une famille noble de Normandie, lieutenant général de l'artillerie en Piémont. Brantome dit que Caillac mourut de chagrin de ne pas succéder au seigneur d'Estrées dans sa charge de grand maître de l'artillerie (édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 242.)

ıortunes qui pourroinct advenir. Et avois-je vingt-cinq soldatz des miens à cheval, lesquelz je prins seulement avec quatre ou cinq de monsieur de Termes, qui l'avoinct laissé à Benne, au grand regret du comte, qui ne volsist jamais permettre que le cappitaine Favas ny le reste de la compaignie partissent. Et arrivames environ deux heures de nuict à Cairas, ou nous parlasmes avecques monsieur de Santal, lequel trouvames bien faiché de tant que les Suisses l'avoinct abandonné ce jour-là; et nous dict qu'il seroict grand cas si ne trouvions le camp logé dens les bourgz de Savillan, forz les Allemandz qu'estoinct où j'ay dict, et tennoinct jusques à Marennes, par là où il nous failloict passer; car par aultre lieu tout n'estoict que fossés et ruisseaux fort mal aisés à passer, n'ayant avec nous aulcune guyde, pour ce que nous sçavions assés le chemin. Et passames par le milieu du village de Marennes sans trouver aulcung rencontre, pource que la cavalerie estoict encores demeurée vers Fossan; et arrivames ainsi à Savillan qui pouvoict estre deux heures après mynuict. Trouvames à la porte de la ville le cappitaine La Charche[1], frère de Bouque de Mar[2], lequel monsieur de Termes envoyoict devers mon-

1. Ce nom est écrit un peu différemment dans les diverses versions des Commentaires. Le premier manuscrit porte : *La Chariche*; le second : *La Charche*; les anciennes éditions : *La Chareze*.

2. Regnault de Montauban, seigneur de Valgaudemar, d'une famille noble du Languedoc. *Pièces fug.* t. III, p. 180), *Jugements de M. de Bezons*. Il figure en qualité de capitaine dans l'armée du duc de Guise en 1552. (Bibl. imp., mss. Clerambaut, vol. 58, fol. 775.) Valgaudemar fut blessé au siége de Renty en 1554. Le nom de ce capitaine est toujours présenté sous la forme étrange de

sieur de Boutières, pour l'advertir qu'il attendoict ce matin le siége. Nous mandames noz recommandations audict seigneur de Boutières, et qu'il s'asseurast que nous mourrions tous, ou la place ne se perdroict poinct. Monsieur de Caillac et moi alames trouver monsieur de Termes à son logiz, et descendismes sans que ledict seigneur entendist rien de nous, l'ayant trouvé escripvant l'ordre qu'il failloict tenir. Et avoict le doz vers la porte, qui estoict ouverte, ne nous apercevant jusques à ce que je l'embrassis par derrière, en luy disant : « Et penseriés-vous jouer ceste « farce sans nous ? » Lequel se leva de sursault et me sauta au col, ne pouvant quasy dire mot de joye, et autant en fist à monsieur de Caillac, me disant qu'il luy vouldroict avoir cousté la moytié de son bien, et que ma compaignie y feust. Je luy diz que je la ferois voler ; mais que promtement on trouvast ung homme pour pourter une lettre au cappitaine Favas, mon lieutenent. Et sur l'heure y despéchames ung scien grand lacquay qu'il avoict, qui estoict de Savillan, auquel il donna dix escus pour se fere ung acoustrement ; lequel arriva avant midy à Benne. Et incontinent que ledict cappitaine Favas eust veu mes lettres, il ala dire au comte qu'il luy failloict partir, lequel lui fist encores grand instance de demeurer : néantmoingz il sortist environ les trois heures après midy, et laissa le drappeau de mon enseigne, en passant à Cairas, à monsieur de Sainctal, qui luy dict qu'il ne failloict poinct s'attendre de passer sans combatre, auquel il respon-

Bouque de Mar dans les manuscrits et dans les éditions imprimées des *Commentaires*. C'est peut-être un surnom. *Bouco dé Mar* en patois languedocien signifie : bouche de mer.

dit que c'estoict ce qu'il demandoict. Et avions-nous dict au lacquay que, quant il seroict au bout de la plaine, il les menast droict au molin dudict Michel Philibert, qu'estoict à ung ject d'arcquebuze de son palaiz, et que là se jectast au long du ruisseau, s'apprestant de combatre audict molin, me dobtant qu'il y trouveroict rencontre des Allemandz, et que s'il pouvoict esvitter le combat, qu'il le fist, s'attendent seullement à gaigner la ville. Ce qu'advint bien de cest advertissement, car les Allemandz se deslogearent ung matin que nous passames, et estoinct campés à Marennes. Et ainsi arriva environ deux heures après minuict; qui redoubla la joye, non seullement à monsieur de Termes, mais à tous les cappitaines, soldatz, et aux gens de la ville; car, à la véritté dire, j'avois une des meilleures et des plus fortes compaignies de Piémont. Je n'en eus jamais d'aultres: si je cognoissois quelque besongne, je trouvois moyen de m'en deffaire.

Et ne tarda-il deux heures avant que feust jour, que monsieur de Termes eut nouvelles que monsieur de Savoye et le marcquis de Gouast estoinct arrivés à Cavelimour, deux mil près Savillan, le soir mesmes: qui nous fist croire plus fort que le camp venoict nous assiéger, pource qu'ilz c'estoinct mis sur le chemin par lequel l'on nous pouvoict donner secours. Et comme le jour se monstra, arrivarent des gens de Marennes nous advertir que toute l'enfanterie prennoict le chemin du Monthiron, et descendoict en la plaine de Sanfray[1], prennant plutost le chemin vers Carignan que de Savillan, et de plus en plus nous en venoict

1. Sanfré, bourg entre Cherasco et Carmagnole.

nouvelles. Je priay monsieur de Termes me laisser aller vers Cavelimour, sur la cue de leur cavalerie ; ce qu'il m'accorda et fist monter à cheval le cappitaine Mons[1], son enseigne, avecques cinquante salades. Or, pendant que j'estois allé à Benne, monsieur de Tès[2], qu'estoict nostre colonel, avoict envoyé en dilligence à Savillan les compaignies de Bouque de mar le Baron et Nicolas[3]. Et, pource que la mienne estoict lasse, je ne prins que le cappitaine Favas et ceux qu'estoinct entrés avecques moy, qui desjà estoinct refrechiz, et quelques quarante des aultres qu'estoinct venuz la nuict, et le cappitaine Leonard, estant lieutenent pour lors du Gavarret, avec trente ou quarante de sa compaignie, et le cappitaine Bruil[4], de Bretaigne, enseigne du Baron, qu'est encores vivant, ainsi qu'on m'a asseuré n'a guières, et despuis feust estroppié à la jambe d'une harcquebuzade et en est boiteux,

1. Brantome parle de deux capitaines Mons, l'oncle et le neveu. L'un devint lieutenant de Sipierre et mourut en Toscane sous le règne de Henri II. L'autre était guidon de la Compagnie de Monluc en 1570 (Brantome, édit. du *Panth. litt.*, p. 586.)

2. Le sieur de Tais, premier colonel général de l'infanterie française. Une lettre de Jean de Monluc, évêque de Valence, nous apprend qu'il avait rempli une importante mission diplomatique à Rome en 1537. (Bibl. imp., f. fr. vol. 2996, fol. 52.) Il se signala à la bataille de Cerisolles et au siége de Boulogne en 1544. Sous Henri II le sieur de Tais fut disgracié pour avoir trop librement parlé de Diane de Poitiers. Il fut tué au siége d'Hesdin en 1553. (Forquevaulx, pag. 285.)

3. Le texte de Florimond de Rœmond porte : le baron de Nicolas.

4. François du Breil de Rais, gouverneur d'Abbeville en 1556 et de Saint-Quentin en 1557. Il vivait encore en 1576. (Auguste de Paz, *Histoire générale de Bretagne*, in-fol., page 775.)

comme l'on m'a dict, avecques aultant de gens de la compaignie du dict baron. Et d'este sorte nous en allames droict à Cavelimour, le long d'ung grand ruisseau qui va audict Cavelimour, et à main gauche du grand chemin. Et, estans à demy mil de là, arriva ung des gens du cappitaine Gavarret, qui vennoict à moy de sa part, me prier le voulloyr attendre, qu'il montoict à cheval pour venir. Et, comme il estoict long et tardif, il nous arresta plus d'ung grand cart d'heure; tellement que, si j'eusse suyvy mon chemin sans l'attendre, je rencontrois monsieur de Savoye à une petite chappelle hors Cavelimour, tirant à Savillan, qui oyet sa messe, n'ayant que vingt cinq chevaulx que luy faisoint escorte ; et le marcquis estoict party avec toute la cavalerie, prenant le chemin de Reconi[1], estant desjà à plus d'ung grand mil de là. Voyés comme ung peu de séjour quelquefoys porte dommage : peult-estre eussions nous eu là une bonne fortune. Et comme ledict Gavarret feust arrivé, je m'acheminis et feuz incontinent audict Cavelimour, où les gens de la ville me dirent que ledict sieur n'estoict encores à demy mil de là. Nous nous cuydames, le cappitaine Mons et moy, désespérer, ensemble tous les soldatz, d'avoir perdu une si grand fortune pour la paresse dudict Gavarret, lequel nous chargeames de malédictions. Et demeurasmes là une grande pièce sans sçavoir ce que debvions fere; et ainsi que nous volions nous en retourner il me va souvenir de l'advertissement de Marennes, qui feust cause que nous primes le chemin à travers des predz, tirant à ceste plaine.

1. Raconigi, petite ville du Piémont entre Savillan et Turin.

Cependant nouz ouyons tousjours les tabourins du camp, et ceux de dernier en mesme temps, car il n'y a pas demy mil de Cavelimour à la veue de la plaine; et, comme nous fusmes à la veue, descouvrimes trois ou quatre regachs[1] qui suyvoint le camp. Deux ou trois chevaulx légiers les coururent prendre, qui nous dirent qu'après eux vennoinct deux enseignes de gens de pied et une de gens de cheval que monsieur de La Trinitat[2] mennoict. Les dictes deux compaignies de gens de pied estoinct celles du conte Pedro Apport, gouverneur de Fossan, qu'ung scien lieutennent, nommé le cappitaine Ascanio, conduysoyt : et les gens de cheval, audict seigneur de La Trinitat, qui conduisoinct les munitions des farines et une grand partie du baguaige du camp, là où il y en avoict une grand quantitté de celluy des Allemandz et des Espaignolz; que cinquante soldatz allemandz conduizoinct le leur, et aultant d'Espaignolz celluy des Espaignolz; que pouvoinct estre plus de quatre cens chevaulx de baguaige, et quatre vingtz dix charrettes chargées de vivres et de l'écquipage de l'artillerie. Or oyons-nous les taborins du camp et ceux de derrière. Alors le cappitaine Mons s'en alla descouvrir monsieur de La Trinitat, que son cheval luy feust blessé, et torna incontinent à moy, me disant ces parolles: « Cappitaine Monluc, il « en y a là à donner et à prendre. » Soudain je montis sur une petite cavalle d'ung mien soldat, et prins ung mien sergent avec vingt harcquebuziers, et les alay des-

1. *Ragach*, de l'italien *ragazzo*, jeune garçon, valet.

2. Louis Costa, comte de la Trinité, capitaine italien du parti de l'empereur. Son frère, le comte de Benne, appartenait au parti français.

couvrir, lesquelz ne faisoint comte de s'arrester pour les gens à cheval qu'ils avoinct veu, ains marchoint tousjours, tabourin sonnant. Et comme je feuz auprès d'eux, je viz une multitude de gens et chevaulx qui marchoinct par la plaine, qu'estoict le baguaige et les charrettes; puis j'apperceuz, sur le haut du cousté où j'estois, marcher les deux enseignes et les gens à cheval, et nombris les gens de pied de trois à quatre cens hommes, et pareilhement les gens à cheval de trente à trente cinq salades. Tout incontinent m'en retournay au cappitaine Mons, et luy diz qu'ayant perdu une grand fortune, il nous en failloict tenter une aultre; lequel me fit responce qu'il estoict prest à fere ce que je voudrois; et je le priay qu'il m'attendist là, car j'allois parler à mes soldatz, et coreuz les trouver. Le cappitaine Gavarret estoict avec ledict cappitaine Mons à cheval, et les cappitaines Favas, Lyénard et Le Breuil me conduisoinct les gens à pied; et, à mon arrivée, parlay à eux et aux dicts soldatz, leur disant que, comme Dieu nous avoict ousté une bonne fortune, il nous en avaict baillé ung aultre en main, et, ores que les ennemis fussent trois foys plus fortz que nous, si nous ne combations, pource qu'il se nous présentoict occasion, n'estions dignes d'estre soldatz; qu'estoict tant pour l'honneur que pour la richesse que nous avions devant noz yeux; car le butin n'estoict pas petit. Or ne voyet-ilz les ennemis. Tous les trois cappitaines me respondirent que, de leur oppinion, on debvoict combatre. Alors je levis la voix, parlant aux soldatz : « Et bien, mes compaignons, ne serés « vous pas de l'oppinion des cappitaines? Quant à « moy, je vous ay desjà donné la mienne, qu'il fail-

« loict combatre. Et assurés-vous que nous vain-
« crons; car mon prézage que j'ay toujours eu le m'as-
« seure, lequel ne m'a jamais menty en quelque choze
« que j'aye entreprins; croyés, mes amis, qu'ilz sont
« desjà à nous. »

Or ay-je tousjours faict entendre aux soldatz que j'avois ung prézage que, quant cella m'advenoict, j'estois seur de vaincre : ce que je n'ay jamais faict, sinon pour y fere amuzer les soldatz, affin qu'ilz tinssent desjà la victoire pour gaignée; et m'en suis tousjours très-bien trouvé, car mon asseurance rendoit asseurés souvent les plus timides. Les simples soldatz sont aysés à piper et quelque foys les plus habiles. Et lors d'une voix commencarent tous à crier : « Combatons, « cappitaine, combatons. » Je leur remonstris comme je voulois laisser à nostre cue quatre picquiers, pour garder qu'aulcun ne se reculast, et, si aulcun le faisoict, qu'ilz le thuassent; à quoy ilz s'accordarent volontiers. Et me feust fort difficille de pouvoir fere demeurer derrière lesdicts picquiers, suyvant nostre arrest, d'autant que tous estoinct affectionnés de venir au combat les premiers. Et nottés que le désordre vient tousjours plustost par la cue que par la teste. Lors je commensis à marcher ; et comme les ennemis descouvrirent les gens de pied, ilz firent haltou à l'endroict d'ung grand cavain[1] que l'eaue avoit faict par succession de temps, lequel alloict finir au dessoubz du mont où nous estions, sur la plaine. Et au dessus d'icelluy cavain il y avoict aussi pleine. Et je voyés leur cavalerie hault au dessus dudict cavain portans

1. *Cavain*, chemin creux ; voyez Duangec, v° *cava*.

leurs lances droictes qui ne bougeoinct; et viz aussy le cappitaine Ascanio sur ung petit cheval griz, qui faizoict mettre ses picquiers dens le cavain tous de reng, puis alloict courant aux charrettes, pour les fere ranger près du bout du dict cavain là où ilz estoinct; et de là couroict au bagaige, le faizant demeurer derrière, puis aux gens à cheval. Et cogneuz bien, à la diligence de ce cappitaine, que c'estoict ung brave homme; et me mist à deviner ce qu'il adviendroict de nostre combat, me mettant lors en dobte, pour le bon ordre de ce chef. Si est-ce que la volonté ne me changea jamais. Et pendent que le cappitaine Ascanio dressoict son combat, je dressois le mien, et prins la harcquebuzerie, la baillant au cappitaine Gavarret, qu'estoict à cheval; et nottés que la leur estoict sur le hault du cavain tirant à nous. Je prins les trois cappitaines avecques les picquiers et deffendiz aux harcquebuziers ne tirer jamais, qu'ilz ne feussent de la longueur de quatre picques, et au cappitaine Gavarret qu'il fist tenir cest ordre; ce qu'il fist. Diz aussy au cappitaine Mons qu'il me prestast vingt cinq selades pour m'ayder à thuer les ennemis, car d'ung jour, encores qu'ilz eussent eu ung bras attaché, à peine les eussions-nous sçeu thuer, et le demeurant pourroict combatre leur cavalerie, encores que feussent plus fortz que les nostres; à quoy il s'accorda, et bailla vingt cinq salades au jeune Tilladet qui à présent est scigneur de Sainct Orenx[1] et au cappitaine Ydron, cheval légier de ladicte compai-

1. Bernard de Tilladet, seigneur de Saint-Orens, d'une famille noble de Gascogne, colonel de la légion de Guyenne en 1569 Voyez le livre V des *Commentaires*.

gnie, lesquelz sont encores en vie, et beaucoup d'aultres qu'estoinct en ceste trouppe.

Toutes noz trouppes marcharent en ung coup droict à eux. Et, comme je pensois que leur harcquebuzerie se jecteroict dens le cavain quant ilz verroint approcher la nostre teste baissée, ce feust au contraire; car elle marcha droict à la nostre, et tout en ung coup se tirarent de plus près que de quatre picques. J'avois dict aux nostres que, dez qu'ilz auroint tiré, missent la main aux espées sans s'amuser plus à recharger et leur courussent suz, ce qu'ilz firent. Je coreuz avec noz picquiers par le bout du cavain, et nous jectames à coup perdu parmy eux. Ydron et Tilladet chargarent monsieur de la Trinitat et le rompirent. Noz harcquebuziers et les leurs se jectarent dens le cavain; toustefois les nostres demeurarent maistres. Et nous picquiers avions abandonné noz picques et estions aux espées; et ainsin, combatant courageusement et thuant, arrivames tous aux charettes, comme aussi fist le cappitaine Mons, lesquelles furent ranversées et tous leurs gens en fuytte vers deux maisons qu'il y avoict bas en la plaine. Et porsuivions tousjours nostre victoire, et les gens à cheval thuant parmy eux, bien peu en arrivarent aux maisons, où on en sauva quelques ungz, mais des aultres fort peu; lesquelz encores estoinct si blessé que, je croy fermement, ne firent pas grand fruict. Nostre cavalerie pourtoict en ce temps-là de grandz cotellas trenchans pour coupper les bras maillés et destrancher les morions : qu'oncques à ma vie je ne viz donner si grandz coupz. Quant à leur cavalerie, tous furent prins s'en fuyans droict à Fossan, sauf monsieur de la Trinitat, luy cinquiesme,

qu'avoinct meilleurs chevaulx que les aultres. Le june Tilladet les suyvist, luy troisiesme, jusques à deux harcquebuzades dudict Fossan, et print ung qui sauvoict l'ung des drapeaulx; car l'enseigne qui l'apportoict l'avoict jecté sur le col de celluy qui amennoict son cheval. Incontinent après nous acheminames les charettes et les bagaiges, et failleust retourner par le mesmes chemin qu'ilz estoinct venuz, droict à Marennes, de tant que lesdictes charrettes ne pouvoinct passer par aultre lieu. Et pour lors je viz ung si grand désordre en nostre faict que, si vingt sellades des ennemys feussent tournées à nous, ilz nous eussent deffaictz, pource que les soldatz à pied et à cheval estoinct si chargés de bagaiges et des chevaulx qu'ilz avoinct gaignés, qu'il ne feust possible au cappitaine Mons de relier une seulle sellade auprès de luy, ni moy deux harcquebuziers, de sorte que laissames les mortz sans estre reserchés et fouillés : dont les vilains de Marennes incontinent après y vindrent et les despoilharent, lesquelz despuis nous ont dict plusieurs foys y avoir gaigné plus de quatre mil escuz; car il n'y avoict que trois ou quatre jours que ces deux compaignies avoint prins monstre pour trois mois. Souvent le butin est cause de la perte; voilà pourquoy les cappitaines doibvent prendre garde, mesmement lors qu'ilz sçavent des garnisons voisines qui peuvent venir à eux : il est malaisé d'y pourveoir, car l'avarice du soldat est telle qu'il creve souvent soubz le faix, ne voulant prendre aucune raison en payement.

Et ce faict nous retirames à Savillan, où trouvames que deux vilains avoinct donné l'alarme à monsieur de Termes, ayant pourté nouvelles que nous estions tous

deffaictz, lequel trouvames demy désespéré; mais après il eut une des plus grandz joyes qu'il eust jamais. Il y avoict bon marché de besoigne, car il s'i gaigna plus de quarante putains des Allemandz, et plus de vingt des Espaignolz. Ceste vilenie feust en partie cause de leur désordre. Nous voulsimes fere mettre tout au butin et trouvames que n'estions que cent quarante cinq hommes et cinquante chevaulx, et me priarent tous que chescun se tinse avec ce qu'il avoict gaigné, et qu'il me feroinct ung présent, pource que je ne m'estois amuzé à pilher; ce que je leur accordiz, voyant tout le monde content : et me donnarent six cens escuz, comme firent aussi les gens à cheval au cappitaine Mons, mais je ne sçaurois dire combien. Voilà ce que nous fimes ceste journée à la cue de leur camp. Il ne moreust sur le lieu, de noz gens, qu'ung soldat du cappitaine Baron; et cinq ou six blessés, et ung mien corporal, lesquelz tous guérirent. Il y a prou de gens de cheval et de gens de pied en vie qui se trouvarent à ce combat, lesquelz, lorsqu'ilz liront ce livre, ne me desmentiront poinct; et ne sçaurois dire, dont je m'estonne, si monsieur de Caillac s'y trouva, ou si monsieur de Termes le retint avecques luy; mais, s'il n'y s'i trouva, il estoict dens Savillan, et luy en soviendra.

Or l'entreprinse qu'avoict le marcquis de Gouast se monstra bien tost, car c'estoict pour s'aller jecter dens Carignan[1], et là fere ung fort et y laisser une bonne trouppe de gens de pied, comme il fist. Et le jour que

1. Carignan, ville forte du Piémont, avec le titre de principauté. Elle fut prise après la bataille de Cerisolles et ses fortifications furent rasées.

je fiz ceste deffaicte, il campa à ung village près Carmaignolle[1], à main droicte du chemin de Reconis audict Carmaignolle; ne me souvient du nom. Et à la minuict il envoya la plus part de sa cavalerie passer le Po à Lombriaze, où ung heure ou deux paravant y estoinct passés deux chevalz légiers de monsieur de Termes qui s'estoinct trouvés au combat, et c'estoinct desrobés avecques leur butin, craignant que l'on leur y fist mettre au bloc; et advertirent monsieur d'Aussun et le seigneur Franciscou Bernardin[2] qu'estoinct à Carignan, lesquelz monsieur de Boutières y avoict envoyés expressement pour le desmanteller, luy souvennant que monsieur de Termes et ledict seigneur Franciscou luy avoinct dict quatre mois paravant que le marcquis feroit cella, et s'en empareroict pour la fortifier, qui seroict choze fort préjudiciable au service du Roy. Je n'aurois que fere d'escripre cecy s'il n'estoict pour monstrer aux junes cappitaines qui liront ce livre, qu'ilz n'attendent jamais fere leur retraicte à la teste d'ung camp, s'ilz ne sont assés fortz pour donner la bataille. Mais, comme ces chevaulx légiers eurent parlé à monsieur d'Aussun, et dict la deffaicte que nous

1. Carmagnolle, ville forte, avec le titre de comté, située près des rives du Pô.

2. Francisque Bernardin de Vimercat, d'une famille noble du Milanais, surintendant des finances et fortifications en Piémont, capitaine d'une compagnie de chevau-légers. (P. Morigio, *Nobilta di Milano*, in-4°, 1595, p. 226.) Il servit la France en Italie sous les règnes de François Ier et surtout de Henri II. On voit par une lettre adressée par lui à Brissac le 11 avril 1553 qu'il était alors gouverneur de Quier. (Bibl. imp. coll. Gaignières, vol 2787, fol. 55, copie.) Son fils, Scipion de Vimercat, servit également la France sous les ordres de Brissac.

avions faict, il luy print envye, comme il avoict le cœur en bon lieu, de fere quelque choze avant se retirer. Ledict seigneur Franciscou ayant entendeu par lesdictz deux chevalx légiers où estoict l'ennemy, il jugea qu'au poinct du jour ilz les auroinct sur les bras et prioict instement monsieur d'Aussun de se retirer; ce que ledict sieur ne volsist jamais fere. Et, ainsi qu'il feust jour, virent le marcquis de Gouast, toute l'enfanterie et partie de gens à cheval, qui marchoinct au long de la rivière. Ledict marcquis s'avança et fist parler à monsieur d'Aussun, l'amuzant toujours; le seigneur Franciscou luy crioyt que le marcquis ne faizoict cela que pour les amuzer, mais il n'en volsist jamais rien croire (on ne peult fuir son malheur) jusques à ce que deux chevaulx légiers qu'il avoict envoyé sur le chemin de Lombrias luy firent le rapport de la véritté; mais c'estoict trop tard, car la plus grand part de leur cavalerie estoict passée. Il n'y avoict que deux bateaux; mais ilz estoinct grandz et avoinct commensé passer une heure après minuict. Alors monsieur d'Aussun dict au seigneur Franciscou Bernardin qu'il se retirast jusques auprès du pont des Loges, et que là il fisse haltou, ce qu'il fist. De gens de pied, il n'avoit que le cavalier Absal [1] avec sa compaignie seulle; et luy dict qu'il s'en allast le petit pas après le seigneur Franciscou, et qu'il fisse souvent

1. Le cavalier Absal ou Assal, capitaine italien au service du roi. Une montre du 31 mai 1537 nous apprend qu'il commandait à Quier une nombreuse garnison. (Bibl. imp. f. fr. vol. 3120, fol. 189.) Peu de temps après, peut-être à la suite de cette montre, Assal convaincu d'avoir enflé le nombre de ses hommes d'armes sur les états de sa compagnie pour toucher une plus grosse paye,

haltou pour le secourir s'il en avoict besoing; ce qu'il fist. Et tout à ung coup arrivarent cinquante ou soixante chevaulx des ennemis attacquer l'escaramoiche. Bien est vray que oultre sa compaignie et celle du sieur Franciscou, il avoict trente salades de la compaignie de monsieur de Termes que le vieux Tilladet commandoict; et estoinct partis d'avec monsieur de Termes, il avoict sept ou huict jours, par le commandement de monsieur de Boutières et prière qu'il luy fist de les y envoyer : ce que ledict sieur regretoict bien, pour ne les avoir à l'heure qu'il attendoict le siége. Ledict sieur d'Aussun commença à fere sa retraicte, et mit ses gens en trois trouppes. L'ennemy le suyvoict toujours de près. Son lieutennent, qui s'appelloict Ihéronim Magrin, mennoict la première trouppe : et aucunesfois les ennemis le mennoinct jusques à la trouppe que mennoict monsieur d'Aussun; autresfois ledict Ihéronim rechargeoict les ennemis, auxquelz arrivoict tousjours force gens. Et comme ilz se virent plus fortz, chargearent le cappitaine Ihéronim à toute bride, et le r'amenarent dens la trouppe de monsieur d'Aussun, lequel fist une cargue, et r'amenna lesdictz ennemis jusques dens leur grand trouppe, laquelle chargea ledict sieur d'Aussun, et le r'amennarent sur les bras du cappitaine Tilladet. Une aultre trouppe d'ennemys qui vennoict encores au galop, outre ceux-là, chargea ledict Tilladet, qui s'estoict avancé pour secourir monsieur d'Aussun;

fut dégradé et condamné à mort. Le roi, en raison de ses services passés, lui fit grâce de la vie. (Du Bellay, édit. du *Pant. litt.*, p. 683.) Il reprit du service et obtint même une pension du roi. (F. fr. vol. 3096, fol. 45.)

de sorte que l'ennemy estoict plus fort de gens à cheval quatre foys plus que les nostres. Et tousjours leur arrivoict raffrechissement en mesmes heure qu'ilz passiont la rivière, de sorte que tout ala en désordre et en routte; et feust pourté par terre monsieur d'Aussun, son lieutennent, et plus de cinquante chevaulx prisonniers, le cappitaine Tilladet prins deux fois, et recouvert de ses compagnons, qu'en trouppe sarrés tornarent vizage jusques au pont des Loges. Le seigneur Franciscou Bernardin, qui estoict en bataille auprès du pont, vist venir sur ses bras tout ce désordre; et voyant qu'il n'estoict soufizent avec sa trouppe d'y remédier, print party et passa le pont, et là fist teste : qui feust cause que beaucoup de gens des nostres se sauvarent encores, et qui tournoinct vizaige, sur sa faveur, au bout dudict pont.

Or le cavalier Absal, qui avoict prins ung peu à main gauche, se retiroict le pas, et souvent faizoict haltou; que feust occazion qu'il ne peut gaigner le pont; car une partie des ennemis, se voyans la victoire, coururent à luy, qui avait veu toute nostre cavalerie desfaicte et en routte. Chescun peult juger quel courage luy ny ses gens pouvoinct avoir; lesquelz feurent tous taillés en piéces, le drappeau prins, et il se sauva sur ung petit cheval.

Voilà la routte qu'eust monsieur d'Aussun, plus pour une superbe de vouloir fere quelque choze grande, que non pour faute de cœur ny de conduicte; car en premier lieu il rangea bien ses trois trouppes, que toutes trois combatirent et sa personne mesmes, ayant esté prins, tenant l'espée sanglante au poing, et en terre, car son cheval estoict mort. Et s'il se feust

voullu contenter de raison, jamais ne feusse entré en disputte avec le seigneur Franciscou Bernardin ; car il avoict faict ce que bon cappitaine pouvoict fere, tant de sa personne que de sa conduicte. Le Roy, après la délivrance dudict seigneur d'Aussun, les appoincta, par ce que le seigneur Franciscou le fit appeller pour luy réparer le tort qu'il luy avoict faict, ayant dict au marquis de Gouast et ailleurs qu'il l'avoict abandonné au besoing. Ledict seigneur d'Aussun le rendit satisfaict et l'ung et l'aultre avoinct bien faict leur debvoir ; mais, si ledict seigneur d'Aussun eust prins le conseil dudict seigneur Franciscou, il n'eust pas esté deffaict. Il n'estoict pas raisonnable qu'il se perdist aussi, ne pouvant réparer sa faute d'avoir tant temporisé à fere sa retraicte à la teste d'une armée. Et si je voulois mettre encores d'aultres exemples de ceux qui veullent combatre à la teste d'ung camp se retirant, je le pourrois bien fere : tesmoingz Mauchane[1], où monsieur le mareschal de Strossy[2] perdist la bataille, non par faulte de cœur, car il y feust fort blessé, ny à faulte de conduicte, car il avoict aussi bien rengé ses gens pour sa retraicte droict à Luzignan qu'homme eust sceu fere. Le seigneur Mariou de Saincte Flour[3], qui

1. Marciano, village de Toscane, où Strozzi fut battu par le marquis de Marignan en 1554. Voyez le livre III des *Commentaires*.

2. Pierre Strozzi, Florentin, cousin de la reine Catherine de Médicis, capitaine général des galères, colonel de l'infanterie française, puis maréchal de France, lieutenant général du roi en Savoie partage avec B. de Monluc la gloire de la défense de Sienne. Il mourut en 1558, au siége de Thionville. (Forquevaulx, p. 369.)

3. Marioul de Santa-Fior, Florentin. Voyez le livre III des *Commentaires*.

me perdist presque toute ma cavalerie auprès de Piance[1], en volsist fere de mesmes à la teste d'ung camp. Celle de monsieur le marcquis de Salusse, à la descente du prince de Navarre au royaulme de Naples, que j'ay cy-devant escript et prou d'aultres qui seroinct longues à recompter. Plusieurs sans considération tombent en ces fautes, comme j'ay cy-devant escript, et en pourrois escripre d'aultres. Je vous prie, cappitaines mes compaignons, ne mespriser mon conseil; car, puis que tant de'vaillantz et saiges se sont trouvés mal de ces retraictes, on n'en peult espérer rien de bon. Il fault vouloir ce qu'on peult et ce qu'on doibt, et non pas à la tête d'une armée attaquer vostre ennemy et entreprendre vostre retraicte.

Le marcquis de Gouast passa le pont l'heure mesmes avecques tout son camp, et se mist dens Carignan, où il désigna ung fort et y enferma le bourg, et l'eust bien tost faict, pour ce que les fossés qui enfermoinct ledict bourg et la ville luy aydarent beaucoup; et y laissa deux mil Espaignolz et deux mil Allemandz et le seigneur Pierre Collone[2] pour chef. Que à la vérité fist une bonne eslection, et ne trompa personne de la bonne oppinion que l'on avoict de luy; car c'estoict ung homme qui avoict beaucoup d'entendement et de valeur. Laissant à Carmagnolle Cézar de Naples[3] avec

1. Pienza, ville de Toscane dans la province de Sienne. On trouvera dans le IV[e] livre des *Commentaires* le récit de la défaite essuyée en 1557 par Marioul de Santa-Fior.

2. Pirrhus Colonne (Pirro Colona), capitaine italien, avait été gouverneur de Savillan. En 1544 il reçut de l'empereur le marquisat de Mortara.

3. César Maggi, connu sous le nom de César de Naples, con-

quelques enseignes d'Italiens, du nombre desquelz ne me souvient, et deux mil Alemandz; et à Reconis, quatre enseignes d'Espaignolz, c'est à sçavoir, Louys Quichadou, don Johan de Guibaro [1], Mandosse, et Aguillare [2]; la cavalerie à Pingues à Vinu et Vigon [3]; puis s'en alla à Milan, après avoir renvoyé le demeurant de son camp à Quier [4], et monsieur de Savoie retiré à Verceil.

Quelque temps après, monsieur de Termes menna une entreprinse, qui ne feust jamais descouverte qu'à monsieur de Boutières et à moy, non pas mesme à monsieur de Tez, qui estoict colonel. Il y avoict ung merchant de Barges [5], grand amy et serviteur de mon-

dottiere italien, successivement au service des Vénitiens, du duc d'Urbin, du pape et de l'empereur. Il devint gouverneur de Vulpian, mestre de camp, gouverneur de Pavie et général de l'artillerie impériale. (Luca contile. *Historia di fatti di Cesare Maggi da Napoli*, 1565, in-8°, Milan.)

1. Don Juan de Guevare, d'une illustre famille d'origine napolitaine (Imhoff. *Généal. Hisp.* p. 87) qui comptait en 1530, un Pierre de Guevare, grand seneschal des royaumes de Naples et de Sicile. (Bib. imp. f. fr. vol, 744. *Nécrol. de Franchomme*, ann. 1530.)

2. Le marquis d'Aguilar, capitaine et diplomate au service de l'empereur; on peut voir dans une lettre de l'évêque de Limoges au roi, en date du 28 mars 1540 (*Mém. de Ribiers*, t. I, p. 508), le récit d'une délicate mission confiée au sieur d'Aguilar auprès de la duchesse de Parme, fille naturelle de l'empereur, qui prouve à quel degré il possédait la confiance de son maître.

3. Vigone, entre Carmagnolles et Pignerol.

4. Quier ou Chieri sur les confins du Montferrat. Cette ville avait des priviléges municipaux qu'elle conserva sous la domination française. Le maintien de ses libertés donna lieu à une correspondance entre le roi et ses lieutenants en Italie, qui se trouve dans la *Collection Gaignières* (vol. 325 et 2786).

5. Barge, petite ville entre Salusses et Pignerol.

sieur de Termes, et fort bon Françoys, nommé Gramignin[1], que, venant de Barges à Savillan, feust prins des chevaulx-légiers de la compaignie du comte Pedrou d'Aport, gouverneur de Fossan ; lequel l'on pendoict demain, puis l'on le mettoict à rançon : de sorte que le pouvre homme demeura huict jours en toute désespération de sa vie. A la fin il s'adviza fere dire au comte s'il luy plaisoyt qu'il parlast à luy, et luy diroict de chozes qui seroinct à son proffict et honneur. Lequel comte parla à luy, et ledict Gramignin luy propoza qu'il ne tiendroict qu'à luy qu'il ne feust seigneur de Barges, et qu'il luy bastoict l'anime[2] de luy mettre le chasteau entre les mains, car la ville n'estoict forte. Le comte, curieux d'entendre à ceste entreprinse, conclud et arresta que Gramignin bailleroict son filz et sa femme en hostaige. Et ledict Gramignin propoza la façon, disant qu'il estoict grand amy du cappitaine du chasteau, et que les vivres qu'on mectoict dedens passoinct par ses mains ; et qu'il avoict inteligence à certains guaingz qu'ilz faisoinct ensemble, sçavoir ledict cappitaine du chasteau, nommé La Mothe, et luy ; et aussi que l'Escossois qui gardoict les clefs du chasteau estoict fort son amy, auquel faizoict tousjours gaigner quelque choze : et qu'il s'asseuroict de le convertir, non toutesfois ledict cappitaine La Mo-

1. Ce nom est écrit *Garmeinhin* dans le premier manuscrit des commentaires, *Gramignin* et quelquefois *Gramigny* dans le second qui nous sert de modèle, enfin *Granuchin* dans toutes les anciennes éditions.

2. *Anime*. Le premier manuscrit des *Commentaires* porte *envie*. L'édition originale : « ..... et qu'il estoit en sa puissance de luy mettre.... »

the; mais qu'il estoict malade d'une fiebvre quarte qui le tennoict quinze ou vingt heures, et ne bogeoict du lict, ains y demeuroict presque toujours : et que, comme il seroict hors de prison, il s'en iroict plaindre à monsieur de Termes de deux hommes de Barges qu'avoinct le bruit d'estre Impérialz, qui l'avoinct vendu et adverty les ennemys de son allée; comme il estoict vray de tout ceci que je diz. Et par ainsi, comme il auroict baillé sa femme et son filz en hostage, et demandé raison à monsieur de Boutières par le moyen de monsieur de Termes, il s'en yroict à Barges, au chasteau, et ung dimenche matin il feroict sortir de quinze à vingt soldalz que La Mothe y avoict, tous sinon l'Escossois, le sumelier et le cuisinier, pour allei prendre ceux qui l'avoinct vendu ainsi qu'ilz seroinct à la première messe le matin. Et cependent, ceste nuict-là, le comte feroict marcher quarante soldatz, qui se rendroinct ung heure devant jour à ung petit tailliz qu'il y a à une barcquebuzade de la fausse porte dudict chasteau, et comme il seroict temps de venir, il dresseroict ung drappeau blanc au dessus de la dicte fausse porte. Or il y avoict ung prebstre dudict Barges, qu'estoict bany, se tennant à Fossan, et estoict amy dudict Gramignin, et faizoict tout ce qu'il pouvoict pour sa deslivrance, lequel feust appellé à leur délibération, pour ce qu'il avoict parlé souvent au comte en faveur dudict Gramignin. Et conclurent que le prebstre se rendroict, une nuict qu'ilz arrestarent, à moytié chemin de Fossan à Barges, en ung petit bois; et, pour le recognoistre, feroict ung sifflet; et que, s'il avoict converty l'Escossois, il le menneroict avecques luy pour arrester ce que failloict fere. Ainsin Grami-

gnin escripvit une lettre à monsieur de Termes, par laquelle luy priet demander le sauf conduict à monsieur de Boutières, pour fere venir sa femme et son filz à Fossan entrer en pleiges[1] pour luy; car il avoict tant faict, avec l'ayde de certains amys qu'il avoict au dict Fossan, que le comte le laissoict aller moyennant six cens escuz; et que, si luy-mesmes n'estoict dehors et en liberté, ne trouveroict homme qui volsisist achepter de son bien pour fere l'argent; et que, s'il avoict le sauf-conduict, luy pleust le bailler à ung scien amy, qu'il nomma à Savillan, auquel il escripvoict, et priet fere les diligences de fere venir sa femme et son filz audict Fossan.

Et comme cela feust arresté, ledict Gramignin sortist, et vint audict Savillan trouver monsieur de Termes, auquel il comta toute l'entreprinse, et sa marchandise. Et incontinent ledict seigneur de Termes, qui commensoyt desjà à tomber malade d'une maladie que luy duroict chesque fois quatorze ou quinze jours, qui ne le comunicquet pas à tout le monde, me manda à sercher, et me comunicqua le tout. Et tous trois ensemble arrestames que ledict Gramignin yroict parler avecques monsieur de Boutières pour luy comter l'entreprinse. Monsieur de Termes luy bailla des lettres adressantes audict seigneur de Boutières, lequel, après l'avoir entendeu, n'en fist pas grand cas, mais seullement escrivist à monsieur de Termes que, s'il cognoissoyt que l'on se deubst fier audict Gramignin, qu'il en fist comme bon luy sembleroict. A laquelle responce monsieur de Termes eust oppinion que ledict

1. *Pleige* ou *plege*, caution. Voyez Ducange v°, *plegius*.

sieur de Boutières seroict bien aise qu'il tombast en quelque escorne; aussi ne s'aimoinct-ilz guières; de sorte qu'il volsist rompre l'entreprinse. Et voyant moy ledict Gramignin désespéré si elle ne se faizoict, et moy encores plus de laisser eschapper une telle prinse sur noz ennemis, je priay à monsieur de Termes la me laisser fere, lequel difficillement le me volsist accorder, craignant tousjours que, s'il en advenoict mal, monsieur de Boutières luy presteroict une charitté envers le Roy, comme c'est la coustume: car, quand on porte quelque dent de laict à quelqu'ung, on est bien ayse qu'il fasse tousjours quelques pas de clerc, afin que le maistre aye occasion de se courroucer et reculer celuy-là, le blasmant de n'avoir voullu croire les plus sages. Enfin par importunité m'accorda ladicte entreprinse.

Ledict Gramignin partist pour s'en aller à Barges, et descouvrist le tout au cappitaine La Mothe et à l'Escossois, auxquelz monsieur de Termes en escrivit aussi. Et la nuict venue, partirent tous deux seulz, car ledict Gramignin sçavoict bien le chemin, et se rendirent au bois, où ilz trouvarent le prebstre; et arrestarent que ledict conte quitteroict la ranson audict Gramignin, et qu'il luy donrroict autant comme les soldatz qui l'avoinct prins luy avoinct ousté; et en oultre luy bailleroict sa demeure au chasteau, près du cappitaine qu'il y mettroict avec certaine pencion d'argent pour s'entretenir; et feroict espozer à l'Escossois une fille héretière qu'il y avoict à Barges; luy donrroict aussi certain entretennement, de tant qu'il ne le falloict jamais plus retourner en Escosse ny en France. Cela feust tout arresté et conclud : et que le prebstre

luy appourteroict toutes ces promesses, signées et scellées des seing et armes du comte, à une cassine qu'estoict au frère dudict prebstre, là où il y vennoict quelque foys la nuict; et, le dimenche après, l'exécution se feroict. Gramignin vinct à Savillan, ayant receu les obligations, et nous monstra tout. Or il n'y avoict plus jusques au dimenche que trois jours. Il s'en retourna incontinent, et arrestames qu'il m'envoyeroict deux guides, les meilleures qu'il pourroict trouver, non toutesfois qu'il leur descouvrist rien, mais avecques de lettres fainctes, où il ne se parleroict que de quelque vin qu'il avoict achepté là. Les guydes feurent le sabmedy à midy à Savillan. Je prins le cappitaine Favas, mon lieutennent, et dens ma chambre luy communicquay toute l'entreprinse, et comme je voulois que ce feust luy qui l'exécutast; à quoy ne cóntredist en rien, estant homme de bonne volonté : et feust accordé qu'il attacheroict les guydes par le corps, et qu'il n'entreroict en chemin aulcung ny carrefourc, mais seullement à travers les campaignes. Il eust grand affere à convertir les guydes que cella se peult fere, pource qu'il failloict passer trois ou quatre ruisseaux, et qu'il y avoict de la neige et de la glasce partout. Nous demeurames plus de trois heures à disputter ce chemin; à la fin tous deux les guydes s'en accordarent; à chacun desquelz je donnay dix escuz, et les fiz très bien sopper. Nous advisames qu'il ne failloict menner guières de gens, pour ne fere grand bruict. Et faisions lors ung rampart près la porte de Foussan, ayant rompu ung peu de la muraille, et faict ung pont pour aller 'sercher la terre dehors; et par là je jectiz le cappitaine Favas dehors, luy trente-cinquiesme seullement. Et, comme nous

fumes dehors, attachames les guydes, comme avions arresté, pour craincte qu'ilz ne se perdissent; et ainsin se mit en chemin.

Or l'assignation des ennemis estoict en mesme heure, de sorte que Gramignin leur avoict baillé le chemin pour venir à ce taillis à main droicte, et les nostres pour venir passer tout auprès des murailles de la ville à main gauche. Et comme ilz furent à la fausse porte, Gramignin et l'Escossois s'y trouvarent, estant l'heure à laquelle ledict Escossois avoict accoustumé fere sa sentinelle sur ladicte fausse porte, et ne furent jamais descouverts. Et estant arrivés, ilz le mirent dens une cave du chasteau, où l'on leur avoict apresté du feu de charbon, du pain et du vin. Cependent le jour arriva, et, comme la cloche sonna pour dire la messe bas à la ville, l'Escossois et Gramignin commandarent à tous les soldatz qu'estoinct dens le chasteau, d'aller à la messe prendre ces deux que Gramignin chargeoict l'avoir trahy; et n'y demeura que La Mothe, son valet de chambre, qui servoict de soldat, celluy quy faisoyt la despence, le cuisinier, l'Escossois et Gramignin. Et ledict Escossois leva le pont, et lors fist sortir le cappitaine Favas, le faisant mettre dernier de faichines qu'il y avoict au fons de la basse cour, les genolz en terre, et après alarent incontinent mettre le drappeau sur la faulce porte. Et bien tost après le prebstre arriva, ayant environ quarante soldatz avec luy. Et comme ilz feurent dedens, l'Escossois ferma ladicte faulce porte, et à l'instant le cappitaine Favas et sa trouppe leur conrurent sus, lesquelz firent quelque peu de deffence, de sorte qu'il y en moreust sept ou huict. Gramignin sauva le prebstre,

sans voulloir endurer qu'il receust aulcung desplaisir. Or il y avoict ung paysant qui vennoict d'une maisonnette au dessus du chasteau, lequel aperceust entrer par la faulce porte ces soldatz espaignolz portans la croix roge, et conreust bas à la ville donner l'alarme et dire que le chasteau estoict trahi. Lors les soldatz qu'avoinct esté tirés dehors pour aller prendre les deux hommes à la messe, volsirent retourner au chasteau; mais les nostres leur tirarent harcquebuzades, toutesfois bien hault pour ne les toucher, feignant estre ennemys, crians tousjours : *Impery! Impery!* et *Savoye!* Que feust cause que lesdicts soldatz s'enfuyrent à Pigneirol, et pourtarent nouvelles à monsieur de Boutières que Gramignin avoict trahi le chasteau, et que l'ennemy y estoict dedens. Monsieur de Boutières despécha, bien en colère, ung corrier à monsieur de Termes pour l'advertir de ces nouvelles. Et en oultre, trois ou quatre merchans de Barges, qui tennoinct le party du roy, s'en vindrent fuyans à Savillan; de sorte que nous tinsmes entièrement que la trahison doble estoict tornée contre de nous, comme il advient bien souvent. Je n'auzois aller veoir monsieur de Termes, qui estoit au lict malade, quasy désespéré, et disoit ces motz souvent : « Ha! monsieur de Monluc, « vous m'avés ruyné; pleust à Dieu ne vous avoir ja- « mais creu! » D'aultre part je sohetois n'avoir jamais esté nay. Et ainsi demeurasmes jusques au mecredy.

Cependent ilz mirent les prisonniers dens la cave et prindrent, mes soldatz, la croix roge, mettant ung drapeau blanc aussi avecques la croix roige, sur une tour, ne crians aultre choze dedens le chasteau que :

Imperie! Imperie! Or incontinent Gramignin fist signer une lettre au prebstre, laquelle il mandoict au comte pour s'en venir prendre possession de la ville et du chasteau; que Gramignin luy avoict tenu ce qu'il luy avoict promis. Et manda venir ung bovyer de son frère, auquel il fist bailler la lettre par le prebstre mesmes, luy disant que, s'il luy faizoict aulcung signe en luy baillant ladicte lettre ou aultrement, qu'il le thueroict: et aussy fist dire par ledict prebstre audict laboreur quelques aultres paroles de bouche. Ledict païsant s'en va sur ung jument courant à Fossan, là où il n'y a que douze mil. Et tout incontinent le conte se résolvist d'y envoyer ceste nuict ung scien caporal nommé Jehannin, avec vingt-cinq des plus braves de toute sa compaignie, lequel se rendist au poinct du jour à Barges. Et comme il arriva au chasteau, Gramignin, le prebstre et l'Escossois les firent entrer par la mesme faulxe porte; et cependent le cappitaine Favas s'alla mettre dernier les faichines comme auparavant, combien que Gramignin fist ung peu le long à ouvrir la porte, pource qu'il voulloict veoir clair, et regarder si le prebstre feroict aulcung signe: aussi voulloict-il que ceux de la ville les vissent entrer. Et comme la clarté du jour feust venue, ilz ouvrirent la faulxe porte, leur faisant entendre que les soldatz du prebstre dormoinct pour le long travail qu'ilz aviont eu la nuict auparavant. Et comme ils feurent dedens, l'Escossois ferma soudain la porte, et promtement le cappitaine Favas sort, courant à eux sans leur donner loeisir, que à bien peu, de mettre le feu aux harcquebuzes; ce que les nostres firent tous, car ilz les avoinct toutes prestes. Quoy que ce feust, ilz se mirent en deffence avec leurs es-

pées : de sorte qu'il y eut six soldatz des miens blessés, et en moureust d'este trouppe quinze ou seze, desquelz le caporal Janin en feust ung et ung scien frère, qui feust ung grand malheur pour noz entrepreneurs. Le reste ilz amennarent à la cave, les attaichant de deux en deux, car ilz estoinct desjà dens le chasteau plus de prisonniers que des nostres mesmes.

Et, pource que ce combat dura plus que l'aultre, les ennemis crioynt en combatant : *Imperye!* et les nostres: *France!* de sorte que la voix alloict jusques à la ville, et mesmement les harcquebuzades qui furent tirées. Et pour n'estre encores descouvertz, ayant tousjours oppinion d'y fere venir le comte (car pour ceste occasion se jouet la farce), montarent tous sur les murailles du chasteau, et là crioient : *Imperie* et *Savoye*, pourtans tous la croix roge, comme j'ay desjà dict. Or le paisant qu'avoict pourté lettre au comte ne vinct pas avecques eux au chasteau, s'estant-il demeuré à la cassine de son maistre, et feust incontinent renvoyé quérir, et baillé ung aultre lettre pour la appourter audict comte à Fossan par les mains du prebstre, par laquelle il l'advertissoict que le caporal Janin estoict tant las, qu'il n'avoict peu escripre; mais qu'il lui avoict donné charge de luy mander le tout, s'estant mis à dormir. Le comte, après avoir veu ladicte lettre, se résolut de partir, non pas du lendemain qu'estoict le mardy, mais le mecredy après. Et comme Dieu veult punir les hommes, il leur oste l'entendement, comme il advint au faict de ce gentilhomme; et là se monstra l'exemple, car en premier lieu le comte estoict réputté pour un des escortz hommes, saige et vaillant autant qu'il y en eust en

tout leur camp : et néantmoingz se laissa avugler à deux lettres de ce prebstre, et mesmement par la dernière, de laquelle il ne debvoict rien croire qu'il ne vist lettre de son caporal; et debvoict regarder si l'excuze estoict souffizante de dire que sondict caporal s'estoict prins à dormir. Mais nous sommes aveuglés quand nous souhaictons quelque chose. Croyés, messieurs, qui faictes des entreprinses, que vous debvés songer tout, peser tout, jusques à la moindre petite particularité : car, si vous estes fin, vostre ennemy le peult estre aultant que vous. A fin, dit-on, fin et demy. Et ce que le trompa encores le plus, feust que, le mardy, ceux de la ville, qui pensoinct estre devenuz Impérialz, faizant encores quelque doubte pour les cris qu'ilz avoinct ouys au combat, envoyarent sur le mydy cinq ou six femmes au chasteau vendre de gateaulx, pommes et chastaignes, pour veoir si elles pourroinct descouvrir qu'il y eust de la trahison; car tous ceulx qu'estoinct demeurés dens la ville avoinct desjà prins la croix roge. Et les voyans noz gens venir contre-amont, se dobtarent bien que c'estoict pour quelque occazion, ce qui leur fit resoudre de faire bonne mine; et allarent abatre le petit pont-levis, et les firent entrer dedens. Lors mes soldatz se mirent à promenner en la basse-court avec leurs croix roges, sauf trois ou quatre qui parloinct bon espaignol, lesquelz parlarent ausdictes femmes, et leurs acheptarent ce qu'elles portoinct, feignans estre Espaignolz. Et après, elles s'en retournarent à la ville asseurer les habitans qu'il n'y avoict poinct de finesse, et apportarent une lettre aussi, que la Mothe escripvoict à un scien amy à la ville, par laquelle luy

prioict d'aller vers monsieur de Boutières, pour luy dire qu'il n'avoict jamais esté consent à la trahizon de Gramignin, et la baillarent à une de ces femmes, sçaichant bien qu'estuilà à qui il escripvoict ne s'y trouveroict pas, et qu'il seroict des premiers qui s'en seroinct fouys, à cause qu'il estoict bon Françoys; mais ilz vouloinct que la dicte lettre tombast entre les mains de ceux qui tennoinct le party impérial, comme il advinct.

Et ainsi que le comte arriva le mecredy matin à Barges, noz gens du chasteau le descouvrirent au long de la plaine et se préparoinct toujours. Les gens de la ville luy allarent au devant à la porte, où estant, il leur demanda si la choze estoict certaine que le chasteau feust entre ses mains; auquel ilz respondirent qu'ilz le tennoinct pour vray, mais que à la première fois que ses gens y entrerent, on y tira force harcquebuzades dedens, et s'y fist ung grand bruict; et, le lundy matin, quant les aultres y entrarent, ilz ouirent de mesmes ung grand bruict, qui dura plus longuement que le premier, et qu'il leur sembloict entendre qu'une fois on crioict *France* et ung aultre fois *Imperie* et *Ducque*. Toutesfois, que hier ilz avoinct envoyé de leurs femmes audict chasteau avecques de gateaux, fruicts, fouasses et chastaignes, lesquelles ilz avoinct laissées entrer, et virent que tous les soldatz pourtoinct la croix roge. Surquoy le conte dict à son lieutennent qu'il descendist du cheval, et qu'il fist repaistre sa compaignie, et dict à ceux de la ville qu'ilz luy aprestassent promtement quelque choze à manger; car, dès qu'il auroict mis ordre au chasteau, il viendroict disner et prendre leur serement de fidé-

litté, et, ce faict, s'en retorneroict à Fossan. Or il y a une montée fort malaisée de la ville au chasteau, que feust cause que le conte descendist à pied, accompaigné d'un scien nepveu, d'ung aultre gentilhomme et son trompette. Et, comme il feust à l'entrée du pont, qui estoict baissé, et la porte fermée, toutesfois que le guichet estoict ouvert, qu'ung homme y pouvoict passer, et ung cheval, le tirant par la bride; Gramignin et le presbtre, estans à la fenestre, l'ayant salué, luy disoint qu'il entrast : auxquelz il respondit tousjours qu'il n'en feroict rien, qu'il n'eust parlé au caporal Janin. Et comme ilz virent qu'il ne voulloict point entrer, Gramignin dict au presbtre, pour le fere oster de là, qu'il allast dire au caporal Janin que monsieur le conte estoict à la porte, et luy-mesmes sortist de la fenestre, feignant d'aller en bas. Alors le cappitaine Favas et les soldatz coururent ouvrir ladicte porte, qui n'estoict poinct fermée à clef, et tout à ung coup sautarent sur le pont. Le conte, qu'estoict ung des plus dispostz hommes de l'Italie, qui tennoict son cheval par la bride, estant ung des meilleurs chevaulx dudict pays, lequel je baillay despuis à monsieur de Tais, sautta par dessus une petite muraille qu'estoict joignant le pont, en tirant le cheval après luy, sur lequel il cuyda sauter, car il n'y avoict cheval si grand, que pourveu qu'il peult prendre l'arsson, il ne sautast dens la selle armé de toutes pieces. Il feust porsuyvy du bastard de Bazordan, nommé Jehannot, qu'est encores en vie, estant pour lors de ma compaignie. Et, par malheur, ne volsist ou ne put passer la petite muraille, pour luy sauter au collet, mais luy tira une harcquebuzade, qui le toucha à la seinture de la cui-

rasse, et luy entra dens le ventre, persant à travers les boyeaux jusques presque de l'aultre cousté : de quoy il tomba par terre. Le cappitaine Favas print son nepveu, un aultre print le trompette, l'aultre se sauva contre bas, criant que le conte estoict prins ou mort. Le lieutennent et toute sa compaignie tornent remonter à cheval, d'ung si grand effroy, qu'ilz ne cessarent le galop jusques à Fossan. Que si Janin à la seconde entrée n'y eust esté tué, on eust non seulement attrapé le conte, mais peu à peu toute sa trouppe, car on l'eust forcé de parler à eux, luy tenant la dague aux reins, s'il eust faict nul signe; et peult-estre eussions-nous eu moyen d'enfiler quelque entreprinse sur Fossan, car une en amene une aultre.

Ce faict, sur la nuict on me despécha le cappitaine Millas de ma compaignie, pour me pourter les nouvelles, et me fere le discours comme tout estoict passé, avecques une lettre du conte, par laquelle il me prioict que, puisqu'il estoict mon prisonnier et de mes gens, povant plus gaigner à sa vie qu'à sa mort, je luy fisse ceste cortoizie de luy envoyer à toute diligence ung médecin, ung chirurgien et ung appoticquaire. Le cappitaine Millas me vinct trouver, estant entré lors qu'on ouvroict la porte de la ville, et me trouva que je m'abilhois, et me comta le tout, ayant moy demeuré puis le dimenche jusques à ce mecredy en toute désespération; car, ores que je regretasse la place, je regretois plus infiniement mon lieutennent et mes soldatz, qui presque tous estoinct gentilhommes. Et incontinent je m'en coreuz au logiz de monsieur de Termes, que je trovis dans le lict malade de la grande tristesse qu'il avoict. Et auserois dire que

luy ni moy n'eusmes jamais une plus grand joye : car nous sçavions bien qu'on nous eust accommodés de toutes façons. Et soudain je fiz partir ung médecin, ung chirurgien et ung appoticquaire, ausquelz je baillis trois chevaulx des miens, qui ne cessarent d'aller jusques à ce qu'ilz furent là. Mais il n'y eust ordre de le sauver, car il moreust à la minuict, et feust porté à Savillan; lequel tout le monde désira veoir comme fist aussi monsieur de Termes tout malade, et feust regretté beaucoup. L'endemain j'envoyay le corps à Fossan, et retins le nepveu, le trompette et les aultres, qui estoinct prisonniers à Barges, jusques à ce qu'ilz m'eussent ranvoyés la femme et le filz dudict Gramignin, ce qu'ilz firent le lendemain, et moy de mesmes leur deslivray tous les prisoniers.

Or je vous prie, cappitaines qui lirés ce livre et verrés ceste entreprinse, considérer si c'est entreprinse d'ung merchant. Ung vieux cappitaine seroict bien empéché d'entreprendre d'aussi grandz ruzes et finesses que celle icy. Et, encores que le cappitaine Favas feusse l'exécuteur, néantmoingz ce merchand feust, non seulement l'origine de tout, mais aussi l'exécuteur, ayant eu le cœur, pour se venger, de mettre en hasard et sa femme et son fils. Et en lizant cecy, mes compaignons, pouvés apprendre la diligence avec si grandz froidures, les ruzes et finesses qui furent jouées dens le chasteau par l'espasse de quatre jours, telles qu'homme ne les sceust descouvrir, ny des nostres ny des leurs, nous tenant tous en doubte. Le comte s'y porta, pour ung sage chevalier, bien légèrement, lors de la seconde lettre; mais il répara sa faute, lorsqu'il ne voulut entrer sans veoir son

homme. Tout cela ne luy servit de rien, comme vous avés veu. Lors que vous dresserés ces entreprinses, pesés tout, n'allés jamais à l'estourdy, et, sans vous précipiter ny croire de léger, jugés s'il y a de l'apparence. J'en ay veu plus de trompés qu'aultrement. Et, quelque asseurance et quelque promesse qu'on vous donne, faictes une contrebatterie; et ne vous fiés pas tant à celuy qui conduict la marchandise, que vous n'ayés quelque corde en main pour sauver vostre faict de l'aultre costé. C'est mal faict de blasmer celuy qui conduict une entreprinse, si elle ne réussit; car il fault tousjours tenter si elle ne porte : pourveu qu'il n'y ait de la faulte ou sottise, c'est tout ung. Il fault essayer et faillir; car, se fiant aux hommes, on ne peult lire dans leur cœur : mais allés-y sagement. J'ay tousjours eu ceste opinion, et croy qu'ung bon cappitaine la doict avoir, qu'il vault mieulx aller attaquer une place pour la surprendre, lorsque personne ne vous tient la main que si quelque traistre la conduict; car pour le moings estes-vous asseuré qu'il n'y a point de contre trahison; et vous retirerés, si vous faillés, avec moings de danger, car vostre ennemi ne vous peult dresser des embusches.

Or incontinent Cézar de Naples, estant ce jour à Carmaignolle, feust adverty de la mort du conte, de quoy il feust bien fasché; et, pour asseurer Fossan, y volsit envoyer trois compaignies ytaliennes, qui d'autres fois y avoinct esté en garnizon, c'est à sçavoir : Blasy de Somne, Napolitain, Baptiste Thous, Milanois, et Rossane, Piémontoys; lesquelz ne volzirent partir promtement, craignant que nous les combatissions, qu'ilz n'eussent une bonne et forte escorte. Les

Allemandz qu'il avoict avecques luy n'y volsirent aller : que feust cause qu'il manda à Reconis, aux quatre compaignies espaignolles qu'y estoinct en garnison, c'est à sçavoir don Johan de Guibaro, maistre de camp, Louys Quichadou, Aguillere et Mandosse; sur quoy ilz furent deux jours que ne s'ausiont mettre en chemin

Cependent monsieur de Termes feust adverty par son espion que les dictes compaignies ytallienes partoinct le matin pour s'aller jecter dens Fossan, et que deux compaignies de cavallerie leur tennoict escorte; et n'avoinct-ilz rien entendeu que les Espaignolz y deussent aller. Ledict seigneur ne faisoyt que commenser à se lever de sa maladie, lequel me communicqua l'affaire et le matin mesmes. Et, à mesmes heure que l'espion estoict arrivé, conclumes que nous prendrions quatre cens hommes de pied de toutes noz compaignies, choeisis et esleuz, scavoir, deux cens harcquebuziers, et deux cens picquiers portans corselletz. Le cappitaine Tilladet, qui n'avoict perdu de ses sellades que deux ou trois, n'estoict encores revenu à Savillan; qu'estoict cause que la compaignie de monsieur de Termes n'estoict pas si forte. Et d'autre part, monsieur de Belegarde[1], qu'estoict son lieutenent, estoict à sa maison, et en avoict quelques ungz

1. Roger de Saint-Lary de Bellegarde, père du maréchal Roger de Bellegarde, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique et envoyé à l'université d'Avignon. Mais, en 1535, à la suite d'un duel, il quitta l'école et entra dans la compagnie de de Thermes, son parent. Il prit part aux campagnes d'Italie du règne de François Ier et de Henri II, et aux guerres civiles du règne de Charles IX dans le midi. Il fut tué à la bataille d'Arnai-le-Duc en 1570. (Secousse. *Mémoire sur le maréchal de Bellegarde*, in-12, 1764, p. 8 et suiv.)

avecques luy; et à ceste occasion le cappitaine Mons ne peult amenner que quatre-vingz selades. Et nous rapporta l'espion que les compaignies ytaliennes debvoinct prendre le chemin mesmes que leur camp avoict tenu venant à Carignan, qu'estoict par la plaine où nous avions combatu les Ytaliens. Et conclumes que nous prendrions le chemin de Marennes, et que leur serions au devant. Et, ainsi que nous volions sortir de la ville, arriva monsieur de Santal, qui vennoit de Santal, ayant avecques luy quinze selades du seigneur Maure, et vingt harcquebuziers à cheval: qui nous destourna ung peu, pource qu'il pria monsieur de Termes luy donner ung peu de temps pour repaistre ses chevaulx; car aussi failloict-il qu'il passast par ce mesmes chemin que nous volions fere, pour s'en aller à Cairas, qu'estoict son gouvernement. Auquel nous dismes que nous n'yrions que le petit pas et que l'attendrions à Marenes, mais qu'il se hastast; car, si nous entendions que les ennemis fussent prestz à passer, ne le pourrions attendre. Monsieur de Termes une foys avoict envye d'y venir; mais nous cappitaines luy dismes néantmoingz et le priames de ne venir poinct, tant pource qu'il ne faizoict que sourtir de maladie, et aussi que la ville demeuroict seulle, que, s'il advenoict quelque inconvénient sur nous, seroict pour se perdre.

Et estans arrivés audict Marennes, fismes baltou, attendant monsieur de Santal, où nous ordonnames nostre combat en telle sorte, sçavoir que les cappitaines Gavarret et Baron menneroinct les deux centz corselletz, et moy les deux centz harcquebuziers. Et tout incontinent me mis devant avec lesdict harcque-

buziers, venant les corselletz après moy, et sortimes hors du village. Le cappitaine Mons fist deux trouppes de ses gens de cheval: je ne sçay à qui il bailla la première, pource que tous estoinct compaignons; mais je pense bien que ce feust au Massés[1], ou Monserié[2], ou à Idron, ou au june Tilhadet. Et comme nous eusmes ung peu marché en avant, plus tost que de nous monstrer à la vallée par où les ennemys debvoinct passer, fimes haltou: je prins ung gentilhomme nommé La Garde avecques moy, estant à cheval, et me mis ung peu devant pour descouvrir la valée. Tout incontinent je descouvris de l'aultre cousté, sur la plaine du Babe, qu'est ung chasteau appartenant au chancelier de Savoye, les trois compaignies ytaliennes et la cavalerie, qui marchoint droict à Fossan; où je me cuyday désespérer, maudisant monsieur de Santal et l'heure que jamais il estoict venu, cuydant qu'il n'y eust d'aultres gens que ceux que je voyès de l'aultre cousté, lesquelz desjà estoinct fort avant. Et, comme je m'en voulois retourner pour dire à la troupe qu'ilz estoinct passés, je me regarday en bas (car paravant je ne regardois qu'à la plainure de l'aultre cousté), et descouvris les Espaignolz et les monstray à La Garde, qui ne les avoict aperçuz, non plus que moy, portans presque tous chausses jaulnes; et voyons-nous contre le soleil luyre leurs armes, descouvrant qu'il y avoict des corselletz gravés. Nous ne pensions rencontrer

1. Le seigneur de Massez, de la maison de Béon, mort vers 1570. Suivant l'auteur de la *Généalogie de Faudoas*, la famille de Béon était une branche de l'illustre maison de Béarn (page 188).

2. Probablement Quiraud de Montsérié, époux de Jeanne d'Yvern, dame de Casaril (Arch. de Tarbes, Reg. gén. de Larcher).

rien que ces trois compaignies ytaliennes, et, sans l'atante de monsieur de Santal, eussions rencontré les Espaignolz et Ytaliens ensemble ; et pense-je que fussions esté deffaictz à la deffence que firent les Espaignolz seulz. J'advertis incontinent les cappitaines du tout, et qu'il ne failloict poinct qu'ilz se monstrassent encores, car les Espaignolz ne bougeoinct et faizoinct haltou. Je commensois aussi à perdre la veue des Ytaliens qui marchoinct droict à Fossan. C'estoict une grande faute à eux de s'esloigner tant les ungz des aultres. La Garde retourna à moy et me dict que monsieur de Santal commensoit à arriver, venant avec ledict La Garde ung soldat à cheval, lequel je fiz demeurer sur le hault, tenant toujours sa veue vers les Ytaliens. Et descendiz bas avec ledict La Garde pour nombrer ces gens, qui me tirarent quelques harcquebuzades : mais, nonobstant ce, je m'approchay de si près que je les peux nombrer, et les comptay de quatre à cinq cens hommes ou plus. Et incontinent retournay sur le hault et viz que leur cavalerie retournoict à ceux-cy, ayant licentié les Ytaliens qui desjà estoint fort avant et hors de nostre veue; et despéchiz ce soldat vers mes compaignons pour qu'ilz commensassent promtement à marcher, car les Espaignolz commensoinct à sonner le tabourin pour s'en retourner. Leurs compaignies de gens à cheval estoinct celles du conte de Saint-Martin d'Est[1], parent du duc de Ferrare, lequel n'y estoict poinct, mais bien son lieute-

1. Philippe d'Est, comte de Saint-Martin, général de la cavalerie et lieutenant des États du duc de Savoie. Il épousa une fille légitimée de ce prince, qui lui apporta en dot le marquisat de Lanzo. (Chazot de Nantigny, *Généal. hist.*, t. II, p. 367.)

nent, et de Rozailles, Espaignol : celles des Espaignolz à pied estoinct don Johan de Guibaro, Aguillere, Mandosse, et la moytié de celle de Louys Quichadou, lequel c'estoict mis avec l'aultre moytié dens le chasteau de Reconis. Or monsieur de Santal et le cappitaine Mons vindrent à moy seulz, et virent comme moy que lesdictz Espaignols se mectoinct en fille, que jugions d'unze ou bien de treze par fille.

Cependent la cavalerie leur arriva et nous avoinct-ilz desjà descouvertz, encores qu'ilz n'en eussent veu que cinq que nous estions, et j'avois esté recogneu, quand je descendiz bas, par le sergent de Mandosse, qui avoict esté prins à la deffaicte des Ytaliens et rendu trois jours après. Ilz mirent toute leur cavalerie devant et vingt ou vingt-cinq harcquebuziers seullement à la teste d'icelle, une grand trouppe à la teste de leurs picquiers et le demeurant à la cue : et ainsin commensarent à marcher taborin sonnant. Je prins mes deux cens harcquebuziers, et les mis en trois trouppes : l'une me mennoict le cappitaine Lyonard, et l'aultre; La Palu, lieutenent de monsieur de Carces[1], duquel ses compaignies estoinct à Savillan; et moy je prins la première, et me mis à leur cue. Les corselletz venoinct après moy. Et de prime arrivée me feust thué La Garde. Ilz cheminoinct tousjours au grand pas, sans jamais fere semblant de se rompre, tirant à grand furie sur nous et nous sur eux : tellement que feuz constrainct de fere joindre ledict cappitaine Lyo-

1. Jean de Pontevez, comte de Carcez, d'une illustre et ancienne maison de Provence. Il devint sénéchal et gouverneur de Provence en 1566 et mourut le 20 avril 1582 à l'âge de 55 ans (Bouche, *Hist. de Provence*).

nard à moy, pource que de leur teste estoict party une trouppe de harcquebuziers pour renforcer le dernier, et fiz venir pareilhement La Palu. Et ainsi marcharent tousjours, jusques à ce qu'ilz furent à la veue du chasteau de Sanfray, qui feust trois mil ou plus, tousjours combatant à harcquebuzades. Lesquelz j'avois une fois presque mis en routte, passant ung fossé près d'une maison où il y avoict une basse-court; et les tins de si près que nous mismes la main aux espées, et s'en jecta vingt ou vingt-cinq dens ladicte basse-court; et, estans porsuyvis d'une partie de noz soldatz, feurent taillés en piéces, et cependent ilz achevarent de passer le fossé. Nostre cavalerie cuyda là charger, ce que ne fist; car ce que les en garda, c'estoict les harcquebuzades, lesquelles leur avoinct thué beaucoup de chevaulx. Et quant aux cappitaines Gavarret et Baron, ilz firent ung erreur, pource que, comme ilz nous virent à ce fossé pelamelle, ilz mirent pied à terre, et prennans leurs picques n'y sçeurent arriver. Et à la véritté si les corselletz eussent peu cheminer comme noz harcquebuziers, je les eusse deffaictz là; mais il n'estoict possible, pour la pesanteur de leurs armes. Et ainsin s'acheminarent autresfois gaignant pays; et, comme ilz furent près d'ung petit pont de bricque, je laissiz noz harcquebuziers combatans tousjours, et coreuz à nostre cavalerie, qu'estoict en trois trouppes, monsieur de Santal, menant la scienne, que se tennoinct tousjours à la largue des harcquebuzades, marchant ung peu devant ou ung peu à cousté; auquel diz ces parolles: « Ha, monsieur « de Santal, ne voullés-vous poinct charger? Ne voyés- « vous pas que les ennemis se sauvent; s'ilz sont de là

« le pont et incontinent gaignent le bois de monsieur « de Sanfray, et s'ilz se sauvent, nous ne sommes dignes « de pourter jamais armes, et, quant à moy, je les « quitte dès maintenant. » Lequel me dict, en rage de colère, qu'il ne tennoict poinct à luy, que j'allasse parler au cappitaine Mons, ce que je fiz; et luy commence à dire ces motz : « Ha, mon compaignon, fault-« il que nous recepvons aujourd'huy une si grand honte, « perdant si belle occasion, pource que vos autres, gens « à cheval, ne voullés charger? » Lequel respondit : « Que voullés-vous que nous faizions? Voz corselletz ne « peuvent arriver au combat; voulés-vous que nous les « combations tous seulz? » Sur quoy je luy respondiz en jurant de colère, que je n'avois que fere des corselletz, sohaitant de bon cœur qu'ilz fussent à Savillan, puisqu'ilz ne pouvoinct se joindre au combat. Il me dict : « Allés parler à la première trouppe, et cepen-« dent je m'adviseray. » Je y coreuz, et comensis à remonstrer aux gentilhommes de monsieur de Termes qu'il n'y avoict que neuf ou dix jours que nous avons combatu les Ytaliens : « ast'eure que nous debvons « combatre les Espaignolz pour acquérir plus grand « honneur, fault-il qu'ilz nous eschappent? » Lesquelz me respondirent tous d'une voix : « Il ne tient poinct à « nous, il ne tient poinct à nous. » Or je leur diz s'ilz me voloinct promettre de charger, dès qu'ilz verroinct que j'aurays faict mettre les espées aux mains aux harcquebuziers pour leur courir suz : ce qu'ilz m'accordarent à peyne de leurs vies. Alors j'avois ung mien nepveu, nommé Sérilhac[1], qui despuis feust

3. Jean, seigneur de Sédillac, fils de Jean de Sédillac dont

lieutenent de monsieur de Sipierre[1] à Parme, et prins prisonnier avecques luy, et despuis thué à Monte-Pulsiane. Et à la veritté, entre ces trente selades, il y avoict des meilleurs hommes que monsieur de Termes eusse en toute sa compaignie. Et diz audict Sérilhac : « Sérillac, tu es mon nepveu; mais, si tu ne donnes « le premier, je te désavoe et diz que tu ne l'es poinct. » Alors il me dict promtement ces motz : « Si je don- « ray, mon oncle, vous le verrés tout ast'eure. » Et de faict, baissant la veue pour donner[2], ensemble tous ses compaignons, je leur criay qu'ilz attendissent que je feusse à mes gens : alors je coreuz aux harcquebuziers, et à mon arrivée leur diz qu'il n'estoict plus question de tirer harcquebuzades, car il failloict venir aux mains. Cappitaines, mes compaignons, quand vous vous trouverés à telles nopces, pressés vos gens, parlés à l'ung et à l'aultre, remués-vous, croyés que vous les rendrés vaillans tout oultre, quand ilz ne le seroinct qu'à demy.

Et tout à ung coup ilz mirent la main aux espées; et comme le cappitaine Mons, qu'estoict ung peu en avant, et monsieur de Santal, qu'estoict à cousté, virent baisser la veue à la première trouppe, et me

nous avons parlé (p. 77, note), mort en 1555 (*Généalogie de Faudoas*, in-4, p. 218).

1 Philibert de Marsilly, seigneur de Sipierre, d'une maison noble de Bourgogne, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur du duc d'Orléans, depuis Charles IX, lieutenant du roi en Berry. Il mourut à Liége en septembre 1566 (*Mémoires de Condé*, in-4, t. I, p. 112, note). On conserve dans la coll. Gaignieres (vol. 345, fol. 7 et suivants) un recueil de lettres du seigneur de Sipierre, écrites au duc de Guise de 1547 à 1558.

2. Baissant la visière pour charger.

virent courir aux harcquebuziers et en mesmes instant les espées aux mains des soldatz, ilz cogneurent bien que j'avois trouvé gens pleins de bonne volonté et se commensarent approcher. De ma part je mis pied à terre, prennant une halebarde à la main (c'estoict mon arme ordinaire au combat), et courismes tous à coup perdu nous jecter sur les ennemis. Sérilhac tint sa promesse, car il donna devant, comme les tous me confessarent; son cheval feust thué, à la teste des harcquebuziers et des gens à cheval, de sept harcquebuzades. Tilhadet, Lavit, Idron, Monserié, les Manenx et les Massés, tous gentilhommes gascons qu'estoinct en ceste trouppe et compaignons dudict Sérilhac, chargent de cul et de teste dens les gens à cheval, lesquelz ilz renversarent tous sur la teste de leurs gens de pied. Monsieur de Santal donna aussi par le flanc à travers des gens à cheval et des gens à pied; le cappitaine Mons donna pareillement par l'aultre cousté : de sorte qu'ilz furent ranversés tous, tant ceux de pied que de cheval. Et commensames à menner les mains, y demeurant mortz sur la place plus de quatrevingtz ou cent hommes. Rozailles, cappitaine d'une des deux compaignies de chevaulx-légiers, se sauva, luy cinquiesme, comme fist aussi don Johan de Guibaro, maistre de camp, sur ung turcq, avec son paige seullement, qui se trouva à cheval pource qu'il avoict eu une harcquebuzade à travers d'une de ses mains, dont il est demeuré estropié : et cuyde qu'il est encores vivant.

Voilà, à la véritté, ce combat, comme il feust faict; y ayant pour le jourd'huy beaucoup de gentilhommes en vie qui s'y trouvarent; et n'en demande aultre tesmo-

niage que le leur, pour sçavoir si j'ay failly d'ung seul mot d'en escripre la véritté. Monsieur de Santal s'en mena prisonnier le lieutenent du conte Sainct Martin d'Est, pource qu'ung de ses gens l'avoict prins, et quelques aultres à pied et à cheval, qu'estoinct prisonniers de ses gens, et avecques nous les cappitaines Aguillere et Mandosse, le lieutennent de Rozailles, celluy qui portoict sa cornette et celluy qui pourtoict celle du conte Sainct Martin, non qu'ilz eussent les drapeaulx, et tout le demeurant des gens de pied et de cheval, à Savillan. En dix jours toutes les trois factions se firent, qui furent la deffaicte des Ytaliens, la mort du conte Pedre d'Aport à Barges, et cestuy-cy des Espaignolz. Je veux donc dire, pource qu'il me touche, que, si jamais Dieu a accompaigné la fortune d'ung homme, il a accompaignée la mienne: car il ne s'en faillist d'ung quart d'heure que rencontrissions les Espaignolz et les Ytaliens tous ensemble; et croy fermement que, si Dieu n'y eust mis la main, nous fussions esté deffaictz : mais il nous envoya Santal, qui nous amuza bien à propoz pour nous. Combien que s'il feust advenu[1], on n'ouyst jamais parler d'ung plus furieux combat que cestuilà eust esté : car, s'ilz estoinct braves et vaillans, nous ne leur debvions rien; c'estoict une belle petite trouppe que la nostre. Et pour ne laisser rien en arrière, je ne vouldrois pas qu'on pensast que les corselletz n'arrivassent au combat pour faulte de cœur, ny ayant aultre choze qui les empeschast de s'avancer que la pesanteur de leurs armes: car nous n'avions à peyne achevé, qu'ilz arri-

1. Si cela fût advenu.

varent au lieu du combat, maudissans leurs armes qui les avoinct empeschés d'avoir part au gasteau.

Or, ces trois compaignies et demye d'Espaignolz deffaictes, et les trois qui allarent à Fossan, et ce qui s'estoict retiré avecques monsieur de Savoye et le marcquis de Gouast, les deux mil Alemandz et les deux mil Espaignolz qu'estoinct dens Carignan, feurent cause que le camp de l'ennemy s'affoiblist fort: de sorte qu'au bout de quelque temps monsieur de Boutières se résolvit, ayant messieurs de Tes et de Sainct Jullien auprès de luy, d'assembler toutes les forces qu'estoinct dens les garnisons, pour en dresser ung camp volant. Et me manda que je l'allasse trouver à Pigneirol avecques ma compaignie, les deux de monsieur de Carces et celles du conte Landrian[1], Ytalien; mandoict aussi à monsieur de Termes qu'il ne retint que deux compaignies avecques luy, sçavoir, celle du Gavarret et du Baron ou de Nicolas[2]. La garnison estoict fort bonne, et feurent bien ayses lesdictz Baron et Nicolas que monsieur de Termes leur priast de demeurer avec luy. Je veux descripre icy ung mot, pour tenir en servelle les cappitaines, et pour leur monstrer qu'ilz doibvent penser en tous les inconvéniens qui leur peuvent advenir, et de mesmes aux remèdes. Monsieur de Termes vouloict exécutter une entreprinse à Castigliole, au marcquizat de Sa-

1. Taverna, comte de Landriano, d'une maison noble de Milan. On trouve à la même époque un capitaine de cette famille dans les armées de l'empereur. Voyez *Nobilta di Milano*, 1595, p. 104 et 327.

2. Les éditions précédentes font un même personnage de ces deux derniers capitaines et portent: «.... et du baron de Nicolas.»

lusses, sur trois enseignes d'ennemys qui s'estoinct mis en trois palais, l'ung auprès de l'aultre, ayans bastionné les rues, tellement qu'ilz pouvoinct aller de l'ung à l'aultre. Et pensoyt ledict sieur fere d'une pierre deux coups[1] : c'estoict qu'il m'accompagneroict jusques à Castigliole, et en porteroict, avec deux piéces qu'il mennoict, les palais; et que de là je m'en irois à Pigneirol, et il s'en retourneroict à Savillan, mennant les deux compaignies du Baron et Nicolas avecques luy, pour luy servir d'escorte à ramenner l'artillerie. Toutes les compaignies des ennemis estoinct logées à Pingnes, Vinu et Vigon, et en deux ou trois aultres places circonvoisinnes. Je n'estois point d'oppinion d'exécutter ceste entreprinse, pource que les ennemis estoinct si près dudict Castigliole, qu'en sept ou huict heures ilz pouvoinct venir à nous, et en autant de temps estre advertis. Monsieur de Termes, qu'estoict désireux d'exécutter ceste entreprinse, ne voleust prendre en payement aulcune raison que je luy en donnasse; et mesmement qu'il n'y avoit pas quatre mois que messieurs d'Aussun et de Sainct Julien y avoinct deffaict deux compaignies et prins les cappitaines, où j'estois avecques eux, de tant qu'ilz m'avoinct demandé à monsieur de Boutières, et ma compaignie quant à moi. Et lui disoys que c'estoinct les mesmes cappitaines qui estoinct sortis de prison après avoyr payé leur ranson, lesquelz avoinct cogneu leur faulte par laquelle ilz s'estoinct perduz, et y auroinct bien remédié : car, despuis qu'ung homme a faict une perte en ung lieu, il a bien la teste grosse, s'il se

1. Var. du ms. « .... fere de deux pierres ung coup. »

trouve en mesmes hasard, s'il n'y pourvoict et ne se faict saige à ses despens. Aussi ay-je ouy dire à de grandz cappitaines qu'il est besoing d'estre quelquefois battu et d'avoir souffert quelque routte, car on se faict saige par sa perte ; mais je me suis bien trouvé de ne l'avoir pas esté, et ayme mieux m'estre faict advisé aux despens d'aultruy qu'aux miens.

Toutes mes remonstrances ne servirent de rien; et commensames à marcher sur l'entrée de la nuict, de sorte qu'ung heure devant jour nous y arrivames. Monsieur de Termes mist son artillerie à cent pas d'ung des palais : le Baron et Nicolas s'offrirent incontinent à la garder, et failheust que le cappitaine La Palu, le conte de Landrian et moy fissions le combat. Je gaignis l'ung des palais, non celluy que l'artillerie battoict, rompant les maisons d'une à aultre, jusques à ce que je fiz ung trou audict palais, par lequel on me gardoict bien d'entrer (il me souvenoict de ce trou où j'avois esté si bien estrillé, au voyage de Naples), qui feust cause que je mis le feu à une petite maison joignant icelluy palais. Alors ilz se retirarent dans l'ung des aultres, ayant duré le combat jusques à trois heures après midy, sans que personne s'en meslast que noz quatre compaignies. Je y perdiz quinze ou seze soldatz; monsieur de Carces, aultant ou plus, et le conte de Landrian, qui n'en demeura pas exempt. Et néantmoingz les avions réduictz à quitter l'aultre que l'artilerie batoit, et se remectre au troisiesme. Et, pour ce qu'il failloict desbastionner deux portes, on ne feust poinct d'oppinion de tenter plus avant la fortune, mais que monsieur de Termes s'en debvoict retourner en diligence à Savillan, et moy

prendre mon chemin avecques les quatre compaignies droict à Pigneyrol, à mon grand regret, car je voulois parachever ou me perdre, et tout le demeurant de ma compaignie. On a tousjours remarqué ce vice en moy, que j'ay esté trop opiniastre à ung combat; mais, quoy qu'on die, je m'en suis plustost bien que mal trouvé. Qui feust cause que monsieur de Termes condecendist à ne fere rien d'avantaige, craignant d'y perdre quelque cappitaine, dont il en eust peu avoir reproche, pource que le lieutenent de roy n'avoict rien entendeu de ceste entreprinse.

Et m'acheminay droict à Salusses[1]. Et ainsi que je feuz arrivé aux bourgz, la nuict me surprint. Failloict encores que je passasse trois grand mil de plaine avant que je peusse arriver à Cavours[2], au bourg duquel je prétendois repaistre et y séjourner trois ou quatre heures. Et estant à l'entrée de la plaine, je demandiz au cappitaine Lyonard, qui estoict avecques moy, allant parler avecques monsieur de Boutières pour son cappitaine, quel chemin y avoict jusques à Cavours, n'ayant moy jamais esté en ce pais là; lequel me dict que c'estoict tout plaine. Alors je fiz haltou, et commensay à discourir avec ledict cappitaine Lyonard comme nous estions partis de Savillan le soir auparavant, et qu'en sept ou huict heures Cézar de Naples pouvoict estre adverty de nostre partement, et que deux jours devant l'on sçavoict par tout Savillan que j'allois à Pigneirol, de quoy ayséement ledict Cézar

1. Les précédentes éditions portent « à Barges. » Le premier manuscrit laisse le nom en blanc. Le second donne la leçon que nous avons adoptée.

2. Cavore, petite ville, près de Villafranca.

pouvoict estre adverty; et qu'il n'y avoict jusques à Vigon que six ou sept mil, où estoict la plus grand partie de la cavalerie; que je ne pouvois passer ceste plaine sans courir ung grand péril, et mesmement la nuict, qui n'a poinct de honte. Icelluy cappitaine Lyonard me discoroict que tout cela pouvoict estre; toutesfois que je n'avois aultre chemin que cestuilà, sinon que je volusse alonger de trois ou quatre mil et passer le Po auprès de sa sorce, et qu'il pensoyt y avoir de l'eaue : mes guydes entendoinct à nostre discours, qui me dirent qu'il y auroict eaue jusqu'à demy cuisse. Je ne trouvay homme qui ne feust contraire à mon oppinion[1]; et moy, contre l'oppinion de tous, tournay à main gauche et prins le chemin droict à la montaigne; et, par bonne fortune, je n'y trouvis eaue que jusques au genoil, tellement que gaignames le long de la montaigne, tirant droict à Barges, là où nous ne peumes arriver que ne feust la poincte du jour. Et nottés ce que nous fismes sans dormir : le jour que nous partismes, le soir nous ne dormismes poinct, la nuict nous nous mismes à cheminer, puis tout le long du jour à combatre le palais, et l'aultre nuict après à cheminner jusques à Barges; qui sont quarante huict heures. J'ay faict de mesmes traictes sans dormir cinq ou six foys en ma vie, et plusieurs foys en ay demeuré trente six. Il fault, mes compaignons, de bonne heure s'accoustumer à la peyne et à patir sans dormir et sans manger, afin que, vous trouvant au besoing, vous portiés cela patiemment.

1. C'est-à-dire à la crainte manifestée plus haut par Monluc que César de Naples ne fût averti de son expédition.

Or mon oppinion n'estoict pas vaine, car Cézar de Naples, ayant esté adverty de nostre entreprinse, partist de Carmaignolle avecques cinq cens harcquebuziers à cheval et print cinq cens chevaulx à Vinu et à Vigon, et vint fere deux embuscades au milieu de la plaine, ung ject d'arbaleste à cousté de mon chemin, où il demeura toute la nuict. Et, comme je feuz arrivé à Barges ung peu après le soleil levant, je m'estois mis à dormir; sur quoy j'ouys l'artillerie de Cavours qui leur tiroict en se retirant: car failloict qu'ilz passassent par le bourg dudict Cavours. Et je ne feuz pas bien adverty d'este embuscade jusques à ce que, trois jours après mon arrivée à Pigneirol, monsieur de Boutières se mist en campaigne; et allames droict à Vigon pour forcer la cavalerie qu'estoict dedens, car de gens à pied ilz n'en avoinct poinct avecques eux, et gaignames les maisons qui sont auprès de la porte; ce que n'ayant peu fere, nostre camp se retira à ung mil de là. Et la nuict la cavalerie abandonna la ville secretement. Et au poinct du jour, que nous y pensions aller donner l'assault, ayant faict venir, monsieur de Boutières, deux canons de Pigneirol, n'y trouvames personne, ains la place vuyde. Et de mesmes en firent ceux de Vinu, de Pingnes, et tous les aultres, se retirans à Carmaignolle.

J'ay voulu discourir cecy et l'ay mis par escript, pour réveiller les espritz aux cappitaines à bien considérer que, lors qu'ilz se trouveront en ung tel affere, ilz compassent le temps que l'ennemy peult estre adverty, le temps aussi qu'il fault qu'il aye pour sa retraicte. Et si vous trouvés que l'ennemy aye temps pour vous trouver sur les champs, et ne soyés assés fortz

pour le combatre, que, pour la peyne de fere trois ou quatre lieues d'avantaige, ne vous laissiés à destorner vostre chemin : car il vault mieulx estre las que non prins ny mort. Il fault, mes cappitaines, que vous ayés non seulement l'œil, mais aussi l'esprit au guet; c'est sur vostre vigilance que vostre trouppe repose: songés ce qui vous peult advenir, mesurant tousjours le temps et prenant les choses au pis, sans mespriser vostre ennemy. Si vous savés, avec paroles allègres et joyeuses, flatter le soldat et l'esveiller, luy représentant par fois le danger où le peu de séjour vous mettra, vous en ferés ce que vous voudrés; et, sans luy donner loysir de dormir, vous le mettrés et vous aussi en lieu de seureté sans engager vostre honneur, comme plusieurs, que j'ay veu attraper couchés, comme on dict à la françoise, ont faict. Nostre nation ne peult patir longuement, comme faict l'Espagnolle et Allemande : la faulte n'en est pas à la nation ny à nostre naturel, mais cela est la faulte du chef. Je suis François impatient, dict-on, et encores Gascon, qui le surpasse d'impatience et de colère, comme je pense qu'il faict les aultres en hardiesse : mais si ay-je tousjours esté patient et ay porté la peine aultant qu'aultre sçauroit fere, et j'en ay veu plusieurs de mon temps, et aultres que j'ay nourris, lesquelz s'endurcissoinct à la peyne et au labeur. Croyés, vous qui commandés aux armes, que, si vous estes telz, vous en rendrés aussi voz soldatz à la longue. Tant y a que, si je n'en eusse ainsi usé, j'estois mort ou prins. Mais revenons à nostre propoz.

Et le l'endemain nous allames passer la rivière du Po, sur laquelle fismes ung pont de charrettes pour

passer l'enfanterie, car la cavalerye n'y avoict eaue que jusques au ventre; et là passames toute la nuict. Et au poinct du jour je feuz avecques une trouppe d'harcquebuziers tout auprès de la ville, et, comme l'on me dict que tout estoict presque passé, je m'amuzay à attacquer l'escaramoche, ayant quelques gens à cheval qui vindrent avecques moy. Où Cézar de Naples incontinent mist ses gens en ordre pour abandonner Carmaignolle et commensa à prendre son chemin, tirant à....[1] pour là passer une rivière qu'il y a et gaigner Quier; et, sans que nostre cavalerie faulzit que fisse ung grand sercle pour passer les fossés, nous les eussions combatus et peult-estre deffaictz. Et pour ne mentir poinct, sans cella aussi, si l'ons eust guières voullu, je sçay bien qu'il ne tint poinct à noz compaignies ny à monsieur de Tes : monsieur le président de Birague[2], s'il veult dire la véritté, sçaict bien à qui il tint, car il estoict alors au camp près monsieur de Boutières, et vit bien ce qu'on faizoict et ce qu'on disoict. Je sçay bien que je les suyvis avec deux cens harcquebuziers, tousjours tirant sur leur retraicte plus d'ung mil et demy, crevant de despit de veoir combien laschement on marchoit, qui monstroict bien qu'on n'en vouloict pas manger.

1. Le mot est en blanc dans les deux manuscrits. Les anciennes éditions portent : « se retirant pour *passer une rivière....* »

2. René de Birague, d'une maison noble de Milan, passa au service de la France, devint conseiller au parlement de Paris et premier président du sénat de Turin. Après la perte du Piémont, il suivit les Français, entra au conseil du roi et reçut les sceaux en 1573. Il mourut le 24 nov. 1583. Voyez *Elogia Papyrii Massonis*, pub. par Jean Balesdens, 1656, petit in-8, t. II, p. 275.

C'est une mauvaise chose quand le chef crainct de perdre : qui va avec craincte ne fera rien qui vaille. Et s'il n'y eust eu de plus grandz que moy en ceste trouppe, sans tant marchander, j'en eusse faict comme du combat des Espaignolz, qui n'avoict pas quinze jours que nous les avions deffaictz. Or il y eust là beaucoup d'escuses de tous coustés, pourquoy nous ne les avions combatuz, et non seullement là mais partout le Piémont où on parloict de nous, Dieu le sçait, fort honnorablement, après qu'on eust entendu la coyonade, qu'autrement ne se peult appeller. Monsieur de Boutières n'estoict guières content en soy-mesmes. Mais je larray ce propoz pour en prendre ung aultre. Aussi n'avoict-il pas grand créance et estoict mal obéy et peu respecté. S'il y avoict de la faute de son cousté, je m'en remetz à ce qui en est; il y en a assés en vie qui en peuvent parler mieulx que moy. Si estoict-il saige et bon chevallier; mais Dieu n'a faict personne parfaict de tous poincts.

Trois ou quatre jours après arriva le sieur Ludoviq de Birague[1], qui propoza à monsieur de Boutières une entreprinse, contenu que s'il vouloict laisser aller monsieur de Tes devers les quartiers de Bourlengne[2], où il estoict gouverneur, avecques sept ou huict compaignies, qu'il lui bastoict de prendre Cras-

1. Ludovic de Birague, cousin germain du président, capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier de Saint-Michel, gouverneur du marquisat de Saluces. Il mourut en 1572 (A. Thevet, *Vie des hommes illustres*, t. VI, p. 325). Il avait deux frères qui tous les deux servaient dans l'armée française (*Mémoires de du Villars*, liv. III, édit. du *Panth. litt.*, p. 574).

2. Bollenga, dans la province de Turin. Les anciennes éditions portent *Boulongne*.

centin, Sainct Germain et Saincthia[1]; et, pource que monsieur de Boutières estoict sur l'entreprinse de rompre le pont de Carignan, ceste entreprinse estoict fort mal aizée à résoldre avant la ropture dudict pont. Or estoict arrivé monsieur de Termes avec sa compaignie et les deux compaignies du Baron et Nicolas. Et arrestarent entre eulx que monsieur de Tes s'en povoict aller, comme le seigneur Ludovic, avec sept enseignes, et qu'il en demeuroict encores cinq ou six, les trois compaignies de monsieur de Dros, qu'il avoict refaictes et sept ou huict aultres ytaliennes. Je n'ay pas bonne souvennance si monsieur des Cros estoict encores arrivé; mais s'il l'estoict, c'estoict les sciennes : baste que nous faisions, François ou Ytaliens, dix-huict enseignes, sans les Suisses. Et feust arresté au conseil qu'avant que mettre la main à la ropture du pont, l'on verroict comme succéderoict l'entreprinse dudict sieur Ludovic : car si elle succédoict mal et qu'ilz fussent deffaictz, le Piémont demeuroict en péril. Mais quelques jours après, nouvelles vindrent à monsieur de Boutières qu'ilz avoinct prins Sainct Germain, Saincthia et trois ou quatre aultres villattes fermées. Je ne veux oblier comme monsieur de Tes m'en vouloict menner, de sorte qu'il y eust de la contestation. Mais monsieur de Boutières protesta de ne rompre le pont, que je n'y feusse : messieurs de Termes, d'Aussun, président Birague et seigneur Franciscou Bernardin, tennoinct le mesmes party de monsieur de Boutières. Et feuz constrainct

1. Crescentino, San Germano et Santhia, petites villes situées au nord de Turin.

de demeurer, à mon grand regret, ayant grand envye d'aller avec ledict sieur de Tes, pour ce qu'il m'aymoict et avoict grand fiance en moy, autant que de cappitaine qui feust en la trouppe, et que cherchois tousjours les lieulx où les coups se donnoinct.

Les dictes nouvelles venues, se fist la délibération de la ropture du pont en ceste manière : feust ordonné que j'yroys, avec cinq ou six compaignies gasconnes, combatre les cent Allemandz et les cent Espaignolz, que toutes les nuictz estoinct en garde au bout du pont, despuis que nostre camp estoict à Pingnes[1] : à quoy je respondiz que je ne voulois tant de gens; car il failloict que je passasse par de lieux estroictz, et, menant si grand trouppe, feroict une si longue file que la sixiesme partie n'arriveroict pas au combat ; mais que je ne voulois que cent harcquebuziers et cent corselletz, pour estre esgaulx aux ennemis, espérant qu'avant que le jeu se passast, je ferois cognoistre que nostre nation valoict autant que celles des Allemandz et Espaignolz : et que Bouque de Mar[2], La Palu, et quelque aultre cappitaine qu'il y avoict, dont ne me souvient du nom, meneroinct le demeurant de toute la trouppe à trois cens pas de moy, pour me secourir si les ennemis sortoynt de Carignan pour secourir les leurs ; l'on me mist cella à ma discrétion, qui feust ainsi exécutté. Il y avoict une maison à main gauche du pont et viz à viz, où il feust ordonné que les Ytaliens, qui pouvoinct estre douze ou quatorze enseignes, iroinct à ceste maison, pour me favorizer si les enne-

1. Probablement Pignone, dans la province de Gênes.
2. Valgaudemar.

mis sortoinct, ou bien monsieur des Cros, avec lesdictes compaignies, s'il estoict arrivé, dont je n'en ay bonne mémoire; toutesfois pense que non et que c'estoinct les Italiens : et monsieur de Boutières demeureroict à demy mil de nous avec toute la cavalerie et les Suisses qu'estoinct à Carmaignolle; et le cappitaine Lavardac, avec sa compaignie, viendroinct par delà la rivière avecques deux canons, pour tirer une vollée ou deux à une maisonnette qu'estoict au bout du pont de nostre cousté, où les ennemis faisoinct leur garde; et que monsieur de Sarsede[1], qui n'avoict guières que s'estoict venu rendre à nous, entreprendroict de rompre le pont avecques soixante ou quatre vingz paysans portans chacun une hache, auxquelz on bailleroict sept ou huict bateaux pour se mettre dessoubz ledict pont et copper les piliers, non du tout, mais seullement en laisser de la grosseur de la jambe d'ung homme. Et comme cela seroict faict, on copperoict les longues piéces de boys qui font le pont par dessus; et, cella se déséparant, les piliers du mesmes s'acheveroinct de rompre. Luy feust baillé aussi certains artiffices à feu, qu'on faizoyt entendre qu'ilz brusleroinct les dictz piliers si l'on les y attachoict. Et, comme chacun suyvist son ordre, je m'en

1. Pierre de Salcède, capitaine d'origine espagnole. Sous Charles IX, il devint bailli de l'évêché de Metz et lieutenant du roi à Marsal. En 1565, il soutint, contre les prétentions du cardinal de Lorraine, dans son gouvernement, une dispute qui faillit mettre les armes aux mains des deux adversaires. On trouve, dans les *Mémoires de Condé*, le récit, attribué à Salcède lui-même, de cette petite lutte connue sous le nom de *guerre cardinale*. Salcède, quoique catholique, fut assassiné à la Saint-Barthélemy (*Mémoires de Condé*, t. V, p. 527, et suiv., édit. in-4).

allay droict au pont avecques mes deux cens hommes choeisiz de toutes noz compaignies, la teste baissée, ou je ne sceuz estre si tost, que le canon n'eust tiré une volée à la maisonnette et donna dedens, y thuant ung Alemand que je y trouvay à mon arrivée, lequel n'estoict encores du tout mort. Et, ores que ce feust la nuict, il faisoyt une lune si claire, que l'on voyet aisément despuis l'ung bout du pont jusques à l'aultre, sauf que d'heure en aultre il tomboict une nuée de broillard de verglas, durant aucunes fois demy heure, aultrefois moingz; que quant cella tomboict, on ne se voyet pas à ung pas l'ung de l'aultre.

Or, ou du coup du canon, ou du bruict de l'arrivée que je faizois à la maison, n'estant poinct à cent pas du pont, les ennemis prindrent la cargue, et se retirarent vers Carignan. Je leur fiz tirer quelques harcquebuzades, mais je ne passay plus oultre le bout du pont. Et en mesmes instant arriva monsieur de Sarcede au dessoubz avecques ses paisans et ses bateaux, lequel, de pleine arrivée, attacha ces feuz artificielz aux piliers; mais cela y fist autant de temps perdu et fauzist qu'il fist mettre ses gens à la hache, ayant attaché leurs bateaux ausdictz piliers. Et commensarent au bout où estoinct les Suisses, venant tousjours droict à moy, qui tennoys le bout du pont du cousté des ennemis.

Ceste furie de paisans dura trois ou quatre heures à copper, de sorte qu'encores que les piliers fussent de quatre à quatre et bien gros, avant que nous eussions aulcung empêchement, ilz eurent coppé jusques à l'endroict là où j'estois. Monsieur de Sarcede en faizoict tousjours repozer une trouppe au bord de

la rivière, contre le tertre, où ilz s'avoinct faict fere ung peu de feu, et d'heure en aultre les changeoict. Pendent ces entrefaictes, les ennemis envoyarent recognoistre par trente ou quarante harcquebuziers, sur l'heure que le verglas tomboict, lesquelz ne peuz apercevoir ou ouyr qu'ilz ne fussent à moingz de quatre picques de moy, et tirarent à travers de nous; ce que faict, s'en retornarent tout incontinent. Et si ne nous virent-ilz pas, occazion du verglas et broillart. Or messieurs de Termes et Monenx[1] vindrent à nous avec trois ou quatre chevaulx, pour sçavoir que c'estoict de ces harcquebuzades, et puys envoyarent devers monsieur de Boutières luy dire que ce n'estoict rien, et que nous n'avions poinct laissé pour cella l'exécution; et demeurarent-ilz tous deux seulz avecques moy. Et ne tarda pas ung heure après que le verglas commensa revenir. Et vindrent les ennemis à nous, c'est à sçavoir, six centz Espaignolz choeisiz, et six cens Allemandz picquiers : faizant son ordre, le seigneur Pierre Colonne, d'este manière (car je sceuz tout despuis), que deux centz harcquebuziers viendroinct la teste baissée droict à nous, choeisis encores parmy les six cens; les aultres quatre cens à leur cue, à cent pas d'eux; et à deux cens pas dernier, les six cens Allemandz. Or avois-je mis les cappitaines qui mennoinct après moy les enseignes au dernier de moy, deux cens pas, contre une levée de fossé; et aucunesfois le cappitaine Favas, mon lieutenent, venoict de-

1. Probablement Tristan de Moneins, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Bayonne. Appelé à Bordeaux en 1548, pour apaiser des troubles, il fut massacré par les séditieux. (Voyez De Thou, tom. I, pag. 458, édit. de 1740.)

vers moy, aultres Bouque de Mar, veoir ce que nous faisions, puis s'en retornoinct à leur lieu. Au bout du pont, devers les Suisses, en avoinct rompu par aventure vingt pas, ayant commensé de copper par le dessus, et trouvames que, comme le pont se désépara, il en tomba ces quinze ou vingt pas; qui nous donna grand espérance.

Cependent monsieur de Sarcede faisoyt tousjours encores copper les piliers plus fort, non du tout, mais un peu d'avantaige qu'au commensement; qu'estoict cause qu'il avoict ses païsans despartis en trois troppes, les ungz dens les bateaux, d'aultres dessus le pont à copper les traverses, et dix ou douze qu'il en y avoict auprès du feu. Et comme Dieu veult ayder les hommes, il nous monstra ceste nuict ung vray miracle : en premier lieu, les deux cens harcquebuziers vindrent à moy, me trouvant en telle sorte qu'à peyne y eust soldat qui peut mettre le feu sur la serpentine; car ilz alloinct par fois de dix à douze au feu des païsans pour prendre ung peu de challeur aux mains, ayant deux sentinclles à cent pas de moy sur le chemin de la ville, me fiant que les Ytaliens y en missent de leur cousté, car ilz en estoinct encores ung peu plus près que moy; mais c'estoict à cousté. Je ne sçay comme ilz firent, car je n'ouis rien, sinon mes deux sentinelles, qui corurent à moy; et comme nous étions à l'entrée de l'allarme, arrivarent les Espaignolz, crians : *Espaigne! Espaigne!* et tirent sur nous tous les deux cens harcquebuziers en ung coup. Messieurs de Termes et de Moneux, qu'estoinct tous deux seulz et à cheval, s'en corurent auprès de monsieur de Boutières, ayant desjà veu le commencement du désordre. Et nottés

que presque tous les deux cens hommes que j'avois au bout du pont, se mirent en fuytte droict aux enseignes, et tout à ung coup les enseignes se mirent aussi en routte, et les Ytaliens qu'estoinct à main gauche en firent de mesmes; lesquelz ne s'arrestarent qu'ilz ne feussent à la teste de la cavalerie, où estoict monsieur de Boutières. Nostre mot estoict *Sainct Pierre,* mais ne me servist de rien. Alors je commensay à crier : « Monluc! Monluc! meschans malheu« reux, m'abandonnerais-vous ainsi? » Et de fortune j'avois avecques moy trente ou quarante junes gentilhomes n'ayans encores poil en barbe, de la brave junesse que, croy, feust jamais veue en une petite compaignie, qui pensoinct que je m'enfouysse comme les aultres; lesquelz, oyans mon cry, tournarent incontinent à moy. Et, sans attendre aultre choze, je chargay droict où ilz me tiroinct, les harcquebuzades nous passant au long des oreilles, mais de nous veoir les ungz les aultres n'estoict possible, à cause du grand verglas qui tomboict avec une espaisse fumée parmy. Et, en courant droict à eux, mes gens tirarent tout à ung coup, crians aussi bien *France* comme ilz faisoinct *Espaigne.* Et auserois affirmer à la véritté que nous leur tirames les harcquebuzades à moingz de trois picques; de quoy leurs deux cens harcquebuziers furent ranversés sur les quatre cens, et le tout ranversé sur les six cens Allemandz : tellement que tout se mist en routte et en fuytte droict à la ville; car ilz ne nous pouvoinct recognoistre. Je les suivis environ deux cens pas; et nous, pour le grand bruict que nostre camp mennoict, dont je n'en ouys jamais ung pareil, car vous eussiés dict que tous s'estoinct appostés à

s'entr'appeller les ungz aux aultres, (ces grands criardz ne sont pas pourtant les plus vaillans ; il y en a qui font les empressés, mais cependant pour ung pas qu'ilz advancent, en reculent deux,) ne feust possible que j'eusse cognoissance du désordre des ennemys, ny eux aussi du nostre, à cause des grandz cris qu'ilz faizoint à l'entrée, qui n'estoict qu'une faulxe porte auprès du chasteau, où deux ou trois hommes seullement pouvoinct passer de front.

Et ainsi m'en retornis au bout du pont, où je trouvay monsieur de Salcede tout seul avecques dix ou douze païsans de ceux qu'il rafrechissoyt; car les aultres, qui estoinct dens les bateaux, copparent leurs cordes, et s'enfouyrent le long de la rivière, droict à Moncalier[1]; ceux qui coppoinct les traverses devers les Suisses laissarent leurs coignées et haches sur le pont, se jectans dens l'eaue, où ilz n'en avoinct seullement que jusques à la senture, pource qu'on n'estoict pas encores à la proffondeur de la rivière. Les Suisses, qui ouirent ce grand bruict, se mirent à courir vers Carmaignolle, ayans oppinion que nous et tout nostre camp estions en routte, et, prennant les deux canons, s'en allarent tant qu'ils peurent gaigner ledict Carmaignolle. Je manday ung de mes soldatz devers la fuitte pour sçavoir nouvelles du cappitaine Favas mon lieutenent; lequel il trouva ayant rassemblé trente ou quarante soldatz, qui revenoinct vers le pont veoir ce que j'estois devenu, pensans que feusse mort; et incontinent despécha devers Bouque de Mar, La Palu et aultres cappitaines qui avoinct fait haltou,

1. Moncalieri, au sud de Turin, sur la rive droite du Pô.

ralliant une partie de leurs gens, les faisant marcher droict au pont à grand haste, disant que j'avois repoussé les ennemis; lesquelz incontinent se mirent au grand pas pour me venir trouver. Et premier arriva le cappitaine Favas, tout descíré et rompu, que les soldatz à foule l'estoinct passés par dessus le ventre, comme il les pensoit relier; lequel nous trouva, à monsieur de Salcede et moy, au bout du pont, estans sur le propos de ce que debvions fere; et comme il arriva, nous conta ses fortunes et de ses compaignons: et le voyant ainsi accoutré, tout nostre cas ne feust que rizée. Or la huée de nostre camp demeura plus d'une grand heure.

Et les aultres cappitaines estant arrivés, nous conclusmes d'achever de rompre le pont ou d'y mourir. Et promtement je prins cinquante ou soixante soldatz, monsieur de Salcede, ses dix ou douze païsans que luy estoinct demeurés; ordonnay aux cappitaines Favas, Bouque de Mar et La Palu, qu'ilz demeurassent au bout du pont et missent les sentinelles jusques au près de la ville. Je pensois que les Ytaliens feussent encores à la maison et ordonnay au cappitaine Favas qu'il iroict luy-mesmes la recognoistre, veoir s'ilz y estoinct; et à son retour trouva que j'avois faict prendre les haches, que les païsans avoinct laissées sur le pont, à quinze ou vingt soldatz, et, avecques les dix ou douze païsans, nous coppions les traverses dudict pont. Et estant arrivé, ledict cappitaine Favas nous dict n'y avoir trouvé personne; ce que nous cuyda ung peu mettre à devyner que nous debvions fere: mais pour cela n'arrestames d'exécutter nostre première résolution. Et après que les cris furent passés,

nous arrivarent messieurs de Termes et de Monenx, lesquelz me commandarent, de la part de monsieur de Boutières, que je m'eusse à retirer. Ledict sieur de Monenx mit pied à terre, car monsieur de Termes ne pouvoict, causant sa goute, et nous vint trouver. Et ledict seigneur de Monenx vit que despuis le désordre avions faict tomber plus de trente pas de pont en deux coppures que desjà nous avions faict, et commensions à la troisiesme, qu'estoinct de quinze ou vingt pas chescune; lequel s'en retorna vers monsieur de Boutières pour luy dire comme le tout estoict passé, ayant, monsieur de Salcede, perdu presque tous ses païsans, mais que noz soldatz avoinct prins les haches avec lesquelles ilz faizoinct merveilles de copper; et que tous les cappitaines et soldatz, monsieur de Salcede et moy, nous estions résolus de morir plutost que de bouger de là qu'il ne feust coppé. Alors monsieur de Boutières envoya protester contre moy de la perte qu'il se feroict de ma personne, qui pourroit advenir oultre son commandement[1]; ce que ledict sieur de Monenx fist, et nous dict d'avantaige que ledict sieur de Boutières avoict commensé prendre son chemin pour s'en retourner, combien qu'il fist haltou à ung mil de nous; ce que je croy qu'il faizoict, affin que je me retirasse, car il n'avoict pas faulte de cœur, mais il craignoict tousjours de perdre. Celluy qui est de cest humeur se pourra conserver, mais non pas fere grand conqueste. Monsieur de Termes s'estoict arresté au bout du pont, comme il entendist que

1. Var. des édit. précéd. « .... *de la perte* qui pourroit advenir contre *son commandement*.

monsieur de Boutières s'acheminoict; lequel sieur ne retorna pas en arrière, pour appourter ma responce, avecques monsieur de Monenx, mais manda incontinent à sa compaignie qu'ilz ne bogeassent d'où il les avoict laissés. Et ainsi coppames tout le demeurant de la nuict, jusques à ce qu'il fut près d'ung heure de jour, que nous achevames jusques à la petite maisonnette qu'estoict sur la terre. Monsieur de Monenx retourna encores à nous à poinct nommé, que le dernier coup de hache se donnoict, et monsieur de Termes coureust à sa compaignie, pour l'avancer ung peu devers nous, affin de favoriser nostre retraicte: ledict seigneur de Monenx coreust aussi vers monsieur de Boutières, lequel il trouva attendant son retour; de sorte que nous nous retirames sans empeschement aulcung, ayant osté aux ennemis une grande commodité.

Or ay-je voulu mettre cecy par escrit, non pour me louer d'une grand hardiesse, mais seullement pour monstrer à tout le monde comme Dieu a conduict ma fortune. Et n'estois pas si fou ny si vaillant, que, si j'eusse peu veoir les ennemis, que je ne feusse retiré, et peult-estre eusse fouy comme les aultres : ce seroit témérité et non hardiesse. Il n'est pas mal séant d'avoir peur quand il y a grande occasion; car avec trente ou quarante hommes je n'eusse pas esté si mal advisé d'attendre le combat. Et en cecy les cappitaines pourroint estre instruictz de ne prendre jamais la cargue, ou, pour parler plus honnestement, une hastive retraicte, qu'ilz ne voyent qui les doibt chasser; et encore, le voyant, sercher les remèdes pour résister, jusques à ce qu'il n'y auroict plus ordre, et que tout

ce que Dieu a mis aux hommes y auroict esté employé. Alors la fuytte ne peult deshonorer l'homme[1]. Mes cappitaines, mes compaignons, croyés que, si vous n'y employés le tout, chacun dira, et eux mesmes qui auront fouy avec vous : s'il eust faict cecy, s'il eust faict cella, le malheur ne feust poinct advenu, la choze eust mieulx succedé. Et tel en brave et parle plus hault, qui fuit peult-estre le premier. Et voilà l'honneur d'ung homme de bien, pour bien vaillant qu'il soyt, en la disputte de tout le monde. Quand il ne s'y peult rien plus, il ne fault estre opiniastre, ains céder à la fortune, laquelle ne rit pas toujours. On n'est pas moingz digne de blasme lors qu'on se perd se pouvant retirer de la meslée et qu'on se voit perdu, que si du premier coup on prenoit la fuitte. L'ung est toutesfois plus vilain que l'aultre; l'ung vous faict estimer mal advisé et de peu d'entendement, et l'aultre, poltron et couard. Il fault esviter et l'une et l'aultre extrémité. Il fault venir à ces folles et désespérées résolutions, lors que vous vous voyés tombés ès mains d'ung impitoyable ennemy et sans mercy : c'est là où il fault crever et vendre bien cher vostre peau. Ung désespéré en vault dix. Mais fuir, comme on fit, sans veoir qui vous chasse, cela est honteux et indigne d'ung bon cœur. Il est vrai qu'on accuse le François d'une chose, c'est qu'il fuit et combat par compaignie : aussi font bien les aultres. De toutes tailles bons ouvriers.

Or, après que la place feust rendue, je vous diray

1. Var. des édit. préc. « .... *la fuite* n'est pas honteuse ni vilaine. »

comme nous sceumes le désordre des ennemis qui feust par les gens mesmes de Carignan et par la bouche propre du seigneur Pierre Colonne, qui le me comta à Susanne[1], en la présence du cappitaine Renouard, qui l'amenoict au Roy par le commandement de monsieur d'Anguien, comme sa capitulation portoict, après la bataille de Serizolles, que je vous comteray en son lieu. Laquelle ropture du pont ne feust faicte sans grande considération; car bien tost après les ennemis commensarent à patir, ne pouvans avoir aulcung refrechissement de Quier, comme ilz aviont paravant de nuict à aultre.

Et ayant entendeu messieurs de Tes et le seigneur Ludovic de Birague le succès de l'entreprinse du pont, mandarent à monsieur de Boutières que, s'il vouloict venir ès cartiers où ilz estoinct, qu'ilz pensoinct qu'on enporteroit Yvrée[2]. A quoy monsieur de Boutières et son conseil feurent d'oppinion qu'il y debvoict aller, et laisser garnisons à Pingnes, Vinu[3], Viguon, et aultres lieux plus proches de Carignan. Et me semble que monsieur d'Aussun y demeura chef avecques douze ou quatorze enseignes d'Ytaliens et trois ou quatre des nostres, sa compaignie, et quelque aultre de gens à cheval, desquelles ne m'en souvient. Les ennemis n'avoinct nul homme à cheval dens ledict Carignan; qu'estoict cause qu'ilz estoinct tenuz à l'estroict d'ung cousté et d'aultre. Et partist monsieur de Boutières avecques messieurs de Termes, de Sainct Jullien, président Birague et sieur Mauré. Et allames nous réunir

1. Probablement Suze (Suza).
2. Ivrée, au nord de Turin, sur la Doria.
3. Probablement Viu, sur les bords de la Sture.

ensemble à Saincthia et Sainct Germain; puis nous acheminasmes devant Yvrée, où ne fismes rien, pource que ne feust possible de rompre la chaussée de l'eaue. Que si elle se feust peue rompre, nous estions dedens, de tant que par ce cousté-là il n'y a forteresse aultre que la rivière. Et fusmes constrainctz d'aller assiéger Sainct Martin, lequel nous primes par compozition, ayant enduré deux ou trois cens coups de canon, et aultres places ès environs de là. Pendant le siége d'Yvrée, monsieur de Boutières eut advis que monsieur d'Anguien vennoict pour commander en son lieu. Le Roy estoict mal content de luy de ce qu'il avoict avec tant de loisir laissé fortifier Carignan, avec d'aultres occasions particulières. Il fault cheminer bien droict pour contenter tout le monde. Ledict sieur de Boutières en feust fort fasché : et disoict-on que par despit il avoict quitté Yvrée, laquelle à la longue il eust prins, mais je ne le croy pas. Ainsi que nous en retournions vers Chevas[1] monsieur d'Anguien arriva, amennant pour renfort sept compaignies de Suisses, qu'ung colonel nommé le Baron commandoict. Et croy que ce feust ast'eure-là que monsieur des Cros vint avec sept ou huit enseignes de Provençeaux ou Ytaliens. Monsieur de Boutières[2] s'en alla en sa maison en Dauphiné. Il y a bien des affaires en ce monde, et ceux qui ont de grandes charges ne sont pas sans

1. Chivasso, au nord de Turin.

2. Le dépit de Boutières fut de courte durée. A l'annonce de la bataille, il revint en Piémont et se plaça sous les ordres du comte d'Enghien qui lui confia le commandement de l'avant-garde. Voyez les *Mémoires de du Bellay*, édit. du *Panth. litt.*, p. 761.

peine; car s'ilz hasardent trop et qu'ilz perdent, les voilà mal estimés et jugés pour fols et mal advisés; s'ilz sont longs et lents, on se mocque, voire le tient-on à couardise. Les sages tiendront ung deux. Mais cependent noz maistres ne se payent poinct de ces discours; ilz veulent qu'on fasse bien leurs affaires. Tel cacquete des aultres, qui, s'il y estoict, se trouveroict bien empesché.

LIVRE DEUXIÈME.

A la venue de ce brave et généreux prince[1], lequel promettoict beaucoup de luy, pour estre doué d'infinies bonnes parties, estant doux, humain, vaillant, sage et libéral, tous les François et noz partisans s'esjouirent beaucoup, et moy particulièrement, parce qu'il m'aimoict et estimoict plus que je ne méritois. Après qu'il eust recogneu ses forces, ses munitions et les places que nous tenions, et qu'il eust pourveu au tout au moingz mal qu'il eust peu, vers le commensement de mars, ledict seigneur d'Anguien me despécha devers le Roy pour l'advertir du tout, et comme le marcquis de Gouast dressoict ung grand camp, et qu'il luy vennoinct nouveaulx Alemandz de renfort, et le prince de Salerne venoict aussi devers Naples, qui mennoict six ou sept mil Ytaliens. Ce qu'estoit au temps que l'Empereur et le roy d'Angleterre s'estoinct accordés, et avoinct faict ligue pour entrer[2] dens le royaulme de France, lequel ilz avoinct partagé. Et de-

1. Du Bellay nous apprend que le comte d'Enghien arriva en Piémont dans les derniers jours de l'année 1543 (édit. du *Panth. litt.*, p. 757).

2. Ligue de l'empereur et du roi d'Angleterre conclue à Londres en 1542.

meuris-je à la court près de trois sepmaines, m'estant acquitté de ma charge, qui estoict en somme de demander quelque secours et congé de donner une bataille. Et sur la fin dudict mois[1], arriva lettres au Roy de la part de monsieur d'Anguien, par lesquelles il l'advertissoyt comme ilz estoinct arrivés à Milan sept mil Alemandz, qu'estoinct les meilleurs colonelz que l'Empereur eust devant Landressy, devant lequel icel Empereur y avoict sept régimens. Et comme il ne peult combatre lors le Roy, il commanda à tous les sept colonelz de choeisir mil hommes chescun de leurs trouppes, leur faisant laisser leurs lieutenens pour tenir leurs régimens prestz; et ainsi les envoya en Ytalie se joindre avecques le marcquis de Gouast. Et suppliet, monsieur d'Anguien, sa Majesté de me renvoyer incontinent devers luy, avec prière de me fere quelque bien pour récompense de mes services et pour m'encourager à fere mieulx. Sadicte Majesté me donna ung estat de gentilhome servant, qu'en ce temps-là n'es-

1. On va lire le récit que fait Monluc de son voyage à la cour. Ce récit contredit en apparence celui de Vincent Carloix, auteur des *Mémoires* de Vieilleville, qui désigne le seigneur de Blainville comme envoyé au roi par le comte d'Enghien avant la bataille de Cerisolles (liv. I, chap. 40). Monluc s'attribue l'honneur de cette mission; Vincent Carloix l'accorde à un autre. Du Bellay, qui pourrait resoudre la difficulte, écrit seulement « un gentilhomme » et ne le nomme pas. Il est possible d'accorder les deux historiens. Monluc nous apprend que « vers le commensement de mars » il fut depêché vers le Roy « pour l'advertir du tout », et que « sur la fin dudict mois arriva lettres au Roy de la part de monsieur d'Anguyen. » Il y eut donc deux gentilshommes envoyés au roi dans le cours de ce mois de mars. Blainville fut le second. La seconde de ces missions a été seule connue ou seule rapportée par Vincent Carloix.

toict pas peu de chose, [ny] à si bon marché que ast'eure, et me fist servir à son disner, me commandant qu'après le disner m'allasse apprester pour m'en retourner en Piémont; ce que je fiz.

Et sur le midy, monsieur l'amirail d'Anebaut me manda aller trouver sa Majesté, que desjà estoict entré en son conseil, là où acistoinct monsieur de Sainct Pol, monsieur l'amirail, monsieur le grand escuyer Galiot, monsieur de Boisi[1], qui despuis a esté grand escuyer, et deux ou trois aultres, desquelz ne me souvient du nom, et monsieur le daulphin, qui estoict debout dernier la chaire du Roy. Et n'y avoict assiz que le Roy, monsieur de Sainct Pol près de luy, monsieur l'amirail de l'aultre cousté de la table, viz et viz dudict sieur de Sainct Pol. Et comme je feuz dens la chambre, le Roy me dict : « Monluc, je veux que vous en « retournés en Piémont, pourter ma délibération et « de mon conseil à monsieur d'Anguien, et veux que « vous entendés icy la difficulté que nous faisons pour « ne luy pouvoir bailler congied de donner bataille, « comme il demande »; commandant à monsieur de Sainct Pol de parler. Alors ledict sieur de Sainct Pol propoza l'entreprinse de l'Empereur et du roy d'Angleterre, lesquelz en cinq ou six sepmaines entroinct dens le royaulme, l'ung par ung cousté, et l'aultre par l'autre; et que, si monsieur d'Anguien perdoict la

1. Claude Gouffier, duc de Roannez, marquis de Boisy, grand écuyer de France en 1556 après Galiot, mort en 1570 à Villers Cotterets (P. Ans., VIII, 505). On trouve dans les vol. 337 et 338 de la collection Gaignières un recueil de lettres adressées au seigneur de Boisy par les rois Henri II et Charles IX et par la reine Catherine.

bataille, le royaulme seroict en péril d'estre perdu, pource que toute l'espérance du Roy, quant aux gens de pied, estoict aux compaignies qu'il avoict en Piémont, et qu'en France n'y avoict que gens nouveaux légionnaires; estant beaucoup meilheur asseurer de conserver le royaulme que non le Piémont, auquel failloict seullement se tenir sur la défensive, sans mettre rien au hazard d'une bataille, la perte de laquelle perdroict non seullement le Piémont, mais mettroict le pied à l'ennemy en France de ce cousté-là. Monsieur l'amirail en dict du mesmes et tous les aultres aussi, discourant chacun comme il luy plaisoict. Je trépignois de parler, et, voulant interrompre lors que monsieur Galiot opinoict, monsieur de Sainct-Pol me fist signe de la main, et me dict : « Tout beau, tout « beau! » ce qui me fit taire, et viz que le Roy se print à rire. Monsieur le daulphin n'oppina poinct et croy que c'estoict la coutume, mais le Roy l'y fit assister, afin qu'il apprint; car devant ces princes il y a tousjours de belles oppinions, non pas tousjours bonnes : on ne parle pas à demy[1], et tousjours à l'humeur du maistre; je ne serois pas bon là, car je diz tousjours ce qu'il m'en semble. Alors le Roy me dict ces motz : « Avés-vous bien entendeu, Mon« luc, les raisons qui me meuvent à ne donner con« ged à monsieur d'Anguien de ne combatre ny de « rien hazarder? » Je luy respondis l'avoir bien entendeu, mais que, s'il plaisoyt à sa Majesté me per-

1. Ce passage manque dans les manuscrits; il ne nous est donc pas possible de rectifier le texte de Florimond de Remond. Mais il nous semble que le sens exige : on ne parle *qu'à* demy et toujours....

mettre d'en dire mon advis, je le ferois fort volontiers, non que pour cella sa Majesté en fist autre choze, sinon ce qu'elle et son conseil en avoinct déterminé. Sa dicte Majesté me dict qu'il le vouloict, et que je luy en disse librement ce qu'il m'en sembloict. Alors je commensay en ceste manière : il m'en souvient comme s'il n'y avoict que trois jours. Dieu m'a donné une grande mémoire en ces chozes, dont je le remercie; car encores ce m'est grand contentement, à présent qu'il ne me reste plus rien, à me ressouvenir de mes fortunes pour les descripre au vray, sans rien adjouster : car, soict le bien, soict le mal, je le veux dire.

« Sire, je me tiens bien hureux de ce qu'il vous « plaist que je vous dye mon advis sur ceste délibéra- « tion qui a esté tenue en vostre conseil, et d'aul- « tre part aussi que j'ay à parler devant ung roy sol- « dat, et non devant ung roy qui n'a jamais esté en « guerre. Car estant daulphin, avant qu'estre appellé « à ceste grande charge que Dieu vous a donnée, et « despuys roy, vous avés autant serché la fortune de « la guerre que roy qui jamais ayt esté en France, « sans avoir espargné vostre personne non plus que « le moindre gentilhomme. Or doncques ne puis-je « parler qu'à ung roy soldat[1]. »

Monsieur le daulphin, qui estoict dernier la chaire du Roy, et viz à viz de moy, me faizoict seignal de la teste; qui me fist penser qu'il voulloict que je parlasse hardiment : ce que m'en donnoict plus de har-

1. Var. des édit. précéd. : « .... *doncques* ne dois-je craindre puisque j'ay *à parler à un roy soldat.* »

diesse, de laquelle je n'ay eu jamais faulte, car la crainte ne me ferma jamais la bouche.

« Sire, diz-je, nous sommes de cinq à six mil Gas-« cons comptés, car vous sçavés que jamais les com-« paignies ne sont du tout complectes, ni aussi ne « se pourroinct-ilz pas tous trouver à la bataille : « mais j'estime que nous serons de quatre mil et cinq « ou six cens hommes comptés, et de cella je vous en « respons sur mon honneur. Tous, les cappitaines et « soldatz, vous baillerons noz noms et les lieux de « là où nous sommes, et obligerons noz testes que « tous combatrons le jour de la bataille, s'il vous « plaist de l'accorder et nous donner conged de com-« batre. C'est choze que nous attendons et désirons il « y a long-temps, sans tant conseiller. Croyés, Sire, « qu'au monde il n'y a poinct de soldatz plus réso-« lus que ceulx-là : ilz ne désirent que de mener les « mains. Il y a d'ailleurs treze enseignes de Suisses. Je « cognois les six de Sainct Julien mieux que celles « du Baron, lesquelles Fourly [1] commande; mais j'y « veu fere la monstre à toutes treze, pouvans estre au-« tant d'hommes comptés parmy eux que parmy « nous, qui vous feront pareilhe obligation que nous « autres, qui sommes voz subjectz, et vous mande-« ront les noms de tous, pour l'envoyer à leurs can-« tons, affin que, s'il y en a quelcung qui ne face « son debvoir, qu'il mure. »

1. Flory, Fourly, Frulich ou Forlich, colonel des Suisses à la bataille de Cerisolles, né à Soleure et sénateur de cette ville. Il servit la France pendant quarante ans et mourut à Paris en 1562, dans un âge fort avancé (Thevet, *Hommes illustres*, t. VI, p. 33).

Et luy remonstrey encores que puisque c'estoict une mesmes nation, ceux du Baron combatroinct aussi bien que les aultres, estans des mesmes compaignies que le Roy avoict devant Landrecy[1]. « Or donques, Sire, voilà neuf mil hommes ou plus, desquelz vous pouvés estre certain qu'ilz combatront jusques au dernier souspir de leurs vies. Et quant aux Ytaliens et Proveuceaulx qui sont avec monsieur des Cros, ny aussi des Grurieus[2], qui nous estoinct venuz trouver devant Yvrée, je ne vous en asseureray pas de ma vie, mais peult-estre qu'ilz feront tous aussi bien que nous, mesmement quand ilz nous verront meuner les mains. » Je levois lors le bras en hault, comme si c'estoict pour frapper, dont le Roy se sousrioict. « Vous devés aussi avoir quatre cens hommes en Piémont, desquelz s'en y trouvera bien trois cens, et autant d'archers, qui vous feront la mesmes obligation que nous. Vous y avés, Sire, quatre cappitaines de chevaulx-légiers, qui sont messieurs de Termes, d'Aussun, Franciscou Bernardin et Maure, chacun desquelz doibt avoir deux cens chevaulx-légiers ; et entre tous quatre, ilz vous présenteront de cinq à six cens chevaulx. Que tant la gendarmerie que les chevaulx lé-

1. Var. des édit. précéd. : « *s'il n'y a quelqu'un qui ne fasse son devoir* qu'il soit dégradé des armes. C'est chose à laquelle ils se veulent soumettre, comme ils m'ont assuré à mon départ, et, puisque c'est une mesme nation, je crois que ceux du Baron n'en feront pas moings. Votre Majesté les a pu cognoistre à *Landrecy*. »

2. Les Gruyens ou Gruyèriens, habitants de la terre de Gruyère, sujets en partie du canton de Fribourg. On verra quelle fut leur conduite à la bataille de Cerisolles.

« giers vous feront une mesmes obligation[1] : je sçay « ce qu'ilz valent, et cognois leur couraige. »

Le Roy lors s'esmeut ung peu de ce que toutes les compaignies de la gendarmerie ny celles des chevaulx-légiers n'estoinct complettes : mais je luy diz qu'il estoict impossible, et qu'il en y avoict qu'avoinct obtenu conged de leurs cappitaines pour aller à leurs maisons se rafraischir, d'aultres estans malades. Mais que, s'il plaisoyt à sa Majesté fere une chose, c'est de donner conged à tant de gentilshommes qui luy en demanderoinct pour se trouver à la bataille, ilz suppléroinct bien au deffault qui pouvoict estre esdictes compaignies. « Et puis doncques, Sire, diz-je « lors continuant mon propoz, que je suis si hureux « que de parler devant ung roy soldat, qui voullés-« vous que thue neuf ou dix mil hommes, que l'on est « asseuré que tous combatrons, et de mil à douze « cens chevaulx, tous résolus de mourir ou de vain-« cre? Telles gens que cela ne se deffont pas ainsi : ce « ne sont pas des apprentis. Nous avons souvent sans « advantaige attacqué l'ennemy, et l'avons le plus « souvent batu. Je veux dire que si nous avions tous « ung bras lié, il ne seroict encores en la puissance « du camp des ennemis de nous thuer de tout ung « jour, et qu'ilz ne perdissent la plus grand part de « leurs gens et les meilheurs hommes. Pensés don-« ques, quant nous aurons les deux bras libres et « le fer en la main, si serons aisés à estre vaincus. « Certes, Sire, j'ay appris des sages cappitaines,

1. Var. des édit. précéd. : « .... *les chevaulx légiers* désirent faire paroistre l'envie qu'ils ont de vous faire service. »

« pour les avoir ouy discourir, qu'une armée com-
« posée de douze à quinze mil hommes, est bastante
« d'en affronter une de trente mil. Car ce n'est pas
« le grand nombre qui vainc, c'est le bon cœur :
« ung jour de bataille, la moitié ne combat pas.
« Nous n'en voulons pas davantage; laissés fere à
« nous. »

Monsieur le dauphin s'en riet dernier la chaire du Roy, continuant tousjours à me faire signe de la teste : car à ma mine il sembloict que je feusse desjà au combat. « Non, non, Sire, ces gens ne sont pas pour estre
« redeffaictz. Si messieurs qui en parlent les avoinct
« veus en besongne, ilz changeroinct d'advis et vous
« aussi. Ce ne sont pas soldatz pour reposer dens une
« garnison; ilz demandent l'ennemy, et veulent mons-
« trer leur valleur; ilz vous demandent permission de
« combatre. Si vous les refusés vous leur osterés le
« courage, et serés cause que celuy de vostre ennemy
« s'enflera : peu à peu vostre armée se deffera. Et
« pour vous achever de dire mon oppinion, Sire, à
« ce que j'ai entendeu, tout ce qui esmeut messieurs
« de vostre conseil qui ont opiné devant vostre Ma-
« jesté, est la crainte d'une perte. Ilz ne disent aultre
« chose, si ce n'est : si nous perdons, si nous per-
« dons. Et n'ay ouy homme qu'aye jamais dict :
« quel grand bien vous adviendra si nous vous gai-
« gnons la bataille. Pour Dieu, Sire, ne craignés de
« nous accorder nostre requeste, et que je ne m'en
« retourne pas avec ceste honte qu'on die que vous
« avés peur de mettre le hazard d'une bataille entre
« noz mains, qui vous offrons volontiers et de bon
« cœur nostre vie. »

Le Roy, qui m'avoict fort bien escoutté, et qui prenoict plaisir à voir mon impatience, tourna les yeux devers monsieur de Sainct Pol, lequel luy dict alors : « Sire, voudriés-vous bien changer d'oppinion pour « le dire de ce fou, qui ne se soscie que de combatre, et n'a nulle considération du mallieur que ce « vous seroict si perdions la bataille : c'est chose trop « importante pour la remettre à la cervelle d'ung « jeune Gascon. »

Alors je luy respondiz ce mesme mot : « Monsieur, « asseurés-vous que je ne suis poinct ung bravachon, « ny si escervelé que vous me pensés. Je ne diz poinct « cecy pour braverie : car, s'il vous souvient de tous « les advertissemens que le Roy a eu despuis que « sommes retournés de Perpignan en Piémont, vous « trouverés que, à pied ou à cheval où nous avons « trouvé les ennemis, les avons tousjours baptus, « sauf lors que monsieur d'Aussun feust rompu ; lequel ne se perdist sinon pour avoir combatu à la « teste d'ung camp, ce qu'ung bon cappitaine ne doibt « jamais fere. Et n'a pas encores trois mois, il vous « doibt souvenir, car tout monde le sçait, des deux « combatz que nous fismes à pied et à cheval en la « plaine, viz à viz de Sainfray[1], contre les Ytaliens « premièrement et puis contre les Espaignolz, à dix « jours l'une défaicte de l'autre ; n'ayant pas quinze « jours, lors que monsieur d'Aussun feust prins, qu'il « avoict combatu et deffaict toute une compaignie « d'Allemandz. Regardés donc, nous qui sommes en « cœur et eux en peur, nous qui sommes vainqueurs

1. Voyez p. 211 et suiv.

« et eux vaincus[1], nous qui les désestimons cepen-
« dant qu'ilz nous craignent, quelle différence il y a « d'eux à nous? Quant sera-ce doncques que vous « voulés que le Roy baille congied de combatre, si-« non lorsque nous sommes en l'estat auquel nous « nous trovons à présent en Piémont? Ce ne sera pas « quant nous aurons esté baptus qu'ilz le doibvent « fere, mais ast'eure que nous sommes costumiers de « les baptre. Il ne nous fault fere aultre chose, sinon « de bien advizer de ne les aller assaillir dens ung fort, « comme nous fismes à la Bicquoque : mais monsieur « d'Anguien a trop de bons et vieux cappitaines pour « fere une telle erreur. Et ne sera question, sinon ser-« cher les moyens de les trouver en campaigne raze, « où il n'y aye haye ny fossé qui nous puisse garder « de venir aux mains. Et alors, Sire, vous entendrés « des plus furieux combatz que jamais ayent esté. Et « vous supplie très humblement ne vous attendre à « aultre choze, sinon d'en avoir une victoire. Et si « Dieu nous faict la grace de la gaigner, comme je « me tiens asseuré que nous ferons, vous arresterés « l'Empereur et roy d'Angleterre sur le cuq, qui ne « sçauront quel parti doibvent prendre. »

Monsieur le daulphin continueit plus fort à son rire et me fere le signe, qui me donnoict encores une grand hardiesse de parler. Tous les aultres parloinct et disoinct que le Roy ne se debvoict aulcunement arrester à mes parolles. Monsieur l'amirail ne disoict mot, mais souzriet, et croy qu'il s'estoict apperçeu des signes que mon-

1. Var. du ms. : « ilz nous craignent et nous ne les craignons « rien....

sieur le daulphin me faizoict, estans presque viz à viz l'ung de l'aultre. Monsieur de Saint Pol torne parler au Roy et dict[1] : « Quoy, monsieur, il semble que vous « veulhiés changer d'oppinion, et vous attendre aux pa- « rolles de ce fou enrragé? » Auquel le Roy respondist, disant : « Foy de gentilhomme, mon cousin, il m'a « dict si grandz raisons, et si aparantes et m'a repré- « senté si bien le bon cœur de mes gens, que je ne sçay « que fere. » Lors ledict seigneur de Sainct Pol luy dict : « Je veoy bien que vous estes desjà tourné. » Lequel ne pouvoict pas veoir les signes que monsieur le daulphin me faizoict, car il avoict le doz tourné à luy, comme faizoict monsieur l'amirail.

Surquoy le Roy, adressant ses parolles audict seigneur amirail, luy dict qu'est-ce que luy en sembloict? Monsieur l'amirail se print encores à souzrire, et luy respondist : « Sire, voullés-vous dire la véritté? Vous « avés belle envye de leur donner conged de com- « batre. Je ne vous asseureray pas, s'ilz combatent, du « guaing ny de la perte, car il n'y a que Dieu qui le « puisse sçavoir ; mais je vous obligeray bien ma vie « et mon honneur que tous ceux là qu'il vous a nom- « més combatront, et en gens de bien, car je sçay ce « qu'ilz vallent pour les avoir commandés. Faictes « une choze ; nous cognoissons bien que vous estes « demy tourné et que vous pendés plus du cousté du « combat que au contraire ; faictes vostre requeste à « Dieu, et le priés que à ce coup vous veulhe ayder « et conseiller ce que vous devés fere. »

1. Var. des édit. précéd. : « *Monsieur de Saint-Pol* recharge encore disant au Roy : »

/ Alors le Roy leva les yeux au ciel, et, joignant les mains, jectant le bonnet sur la table, dict : « Ho mon « Dieu, je te supplie qu'il te plaise me donner aujour- « d'huy le conseil de ce que je doibz fere pour la con- « servation de mon royaulme, et que le tout soict à « ton honneur et à ta gloire. » Sur quoy monsieur l'a- mirail luy demanda : « Sire, quelle oppinion vous « prend-il ast'eure. » Le Roy, après avoir demeuré quelque peu, se tourna vers moy, disant, comme en s'escriant : « Qu'ilz combatent! qu'ilz combatent! — Or « doncques il n'en fault plus parler, dict monsieur l'a- « mirail : si vous perdés, vous seul serés cause de la perte, « et si vous gaignés, pareillement ; et tout seul en aurés « le contentement, en ayant donné seul le conged. »

Alors le Roy et tous se levarent, et moy je tressaillois d'ayse. Sa Majesté se mist à parler avec monsieur l'amirail pour ma despêche et pour donner ordre au payement, dont nous avions faute. Et monsieur de Sainct Pol m'accosta me disant en riant : « Fou « enrragé, tu seras cause du plus grand bien qu'il pour- « roict venir au Roy, ou du plus grand mal. » Ledict sieur de Sainct Pol ne m'avoict rien dict pour haine qu'il me portast, car il m'aymoict autant qu'à cappitaine de France et de longue main, m'ayant cogneu du temps que j'estois à monsieur le mareschal de Foix. Et me dict encores qu'il failloict bien que je parlasse à tous les cappitaines et soldatz, et que la grand fiance et estimation que le Roy avoict en nous, l'avoict faict condescendre à nous donner conged de combatre, et non la raison, veu l'estat auquel il se trouvoict. Alors je luy respondiz : « Monsieur, je vous supplie « très humblement, ne vous mettés en peyne ny

« crainte que nous ne gaignions la bataille; et asseu-« rés-vous que les premières nouvelles que vous en en-« tendrés, seront que nous les aurons tous fricquas-« sés, et en mangerons si nous voulons. »

Alors le Roy s'approche et me mist la main sur le bras, disant : « Monluc, recomandés-moy à mon cou-« sin, monsieur d'Anghien, et à tous les cappitaines « qui sont par dellà, de quelque nation qu'ils soient, « et leur dittes que la grand fiance que j'ay en eux « m'a faict condescendre à leur donner conged de « combatre, les priant qu'à ce coup ilz me servent « bien, car je ne pense jamais en avoir tant de besoing « qu'à présent; et que c'est ast'eure qu'il fault qu'ilz « monstrent l'amitié qu'ilz me portent; et qu'en brief « je lui envoyeray l'argent qu'il demande. » Je luy respondiz : « Sire, je feray vostre commandement, et « ce sera ung coup d'esperon pour les resjouir, et « donner encores plus de volonté de combatre; et « supplie très humblement vostre Majesté ne vous « mettre en aulcung doubte de l'issue de nostre « combat, car cela ne vous serviroit que de travail à « votre esprit; mais resjouissés-vous sur l'attante de « bien tost avoir bonnes nouvelles de nous : mon « esprit et mon présage ne me trompa jamais. »

Et sur ce luy baisay les mains et prins conged de sa Majesté. Monsieur l'amirail me dict que je l'allasse attendre à sa garderobe. Je ne sçay si c'estoict monsieur de Marchemont[1] ou monsieur de Bayard qui descendict avecques moy. Et en sortant je trou-

1. Denis Simon, seigneur de Marquemont, secrétaire du roi, père de l'illustre cardinal de Marquemont (*Gallia christiana*, t. IV, fol. 19).

vay sur la porte messieurs de Dampierre[1], de Sainct André[2], d'Assier[3], et trois ou quatre aultres, qui me demandarent si je pourtois le conged à monsieur d'Anguien pour combatre. Je leur répondiz en gascon : « *Hares y harem aux pics et patacs*[4]. Entrés, « entrés promtement, si en voulés manger, avant que « monsieur l'amirail se départe du Roy[5]. » Ce qu'ilz firent, de sorte qu'il y eust de la disputte sur leur conged. Toutesfois à la fin sa Majesté leur y permist; lesquelz n'empirarent la feste, car après eux vindrent plus de cent gentilhommes en poste pour soy trouver à la bataille : entr'aultres, les sieurs de Jarnac[6], de

1. Claude de Clermont, baron de Dampierre, de l'illustre maison de Clermont en Dauphiné, gouverneur d'Ardres, colonel des Grisons. Il mourut en 1545 (P. Ans., t. VIII, p. 923).

2. Jacques d'Albon, seigneur de Saint-André, maréchal de France en 1547 et gouverneur de plusieurs provinces, où il ne se fit connaître que par ses exactions. Sous le règne du faible François II, il fit partie du triumvirat formé par Montmorency et le duc de Guise. Fait prisonnier à la bataille de Dreux en 1562, il fut tué par le seigneur de Baubigny, son ennemi personnel (De Thou, tome III, page 370, édit. de 1740).

3. François Ricard de Genouillac, seigneur d'Acier, fils du grand écuyer Galiot. Son père, frappé de pressentiments sinistres, voulait l'empêcher de partir pour l'Italie. Le jeune homme fut inébranlable. Il fut tué à la bataille de Cerisolles (Brantôme, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 241).

4. Locution populaire gasconne, qui doit s'écrire ainsi : Hanem! ey haram as pics et patacs. Moi à moi : allons! nous y ferons à coups de hache et à coups de massue.

5. Var. du ms. : « *Je leur* diz qu'oy et qu'ilz entrassent promptement avant que monsieur l'amirail se despartist du roy, *ce qu'ilz firent....* »

6. Guy Chabot, sieur de Jarnac, d'une maison noble du Poitou, fit ses premières armes en 1536 en Italie. En 1547, il se battit en duel avec La Chateigneraye et le tua sous les yeux du roi. Maire

Chastillon, despuis admiral[1]; le filz de monsieur l'admiral d'Annebaut[2], le vidame de Chartres[3], et plusieurs aultres, desquels n'y moreust que monsieur d'Assier, que j'aymois plus qu'à moy-mesmes, et Chamans, qui avoict esté blessé quant je combatis les Espaignolz en la plaine de Perpignan : quelques aultres en y eust de blessés, mais non qu'ilz morussent. Il n'y a prince au monde qui ait la noblesse plus volontaire que le nostre. Ung petit souris de son maistre eschauffe les plus refroidis, sans crainte de changer prés, vignes et moulins en chevaulx et armes : on va mourir au lict que nous appellons le lict d'honneur.

Or, arrivé que je feuz au camp, je m'acquittay de ma charge avec monsieur d'Anguien, et luy présentis les lettres du Roy : que feust grandement resjouy, et me dict ces mesmes motz en m'embrassant : « Je sçavois bien que tu ne nous apporterois pas la paix. « Or sus, mes amis, dit-il à ceux qui estoinct auprès

perpétuel de Bordeaux et gouverneur de Saintonge, il fut envoyé par Charles IX à La Rochelle pour pacifier la ville. Mais jamais les habitants ne lui permirent d'entrer dans leurs murs. Jarnac fut tué dans une rencontre. Le vol. 343 de la coll. Gaignières contient plusieurs lettres de ce capitaine écrites de 1548 à 1550.

1. Gaspard de Coligny, né à Chatillon-sur-Loing, le 16 février 1517, amiral en 1552 après d'Annebaut.

2. Jean, baron d'Annebaut, se signala à Cerisolles. Il mourut des blessures qu'il reçut à la bataille de Dreux en 1562 (P. Ans., VII, 178).

3. François de Vendôme, vidame de Chartres, colonel de l'infanterie française en 1556 après la mort de Bonnivet, mort à Paris le 7 décembre 1562. — Il fut le dernier représentant de la maison de Vendôme. On conserve à la Bibliothèque impériale plusieurs lettres du vidame de Chartres dont une entièrement autographe (Coll. Gaign., vol. 2794).

« de luy, à ce que vous voyés, il y fault fere. » Je luy racontay la difficulté qu'il y avoict eu d'avoir le conged, et que le Roy seul en estoict cause, ce qui nous devoict plus accourager à bien fere au combat. Il feust aussi très ayse quand je luy diz que les seigneurs susnommés vennoinct après moy, estant bien certain qu'encores plusieurs viendroinct après eux, comme ilz firent, me commandant ledict seigneur, que je m'allasse acquitter envers tous les colonelz, cappitaines de gens d'armes, chevaulx-légiers et gens de pied, de la charge que le Roy m'avoict donnée : ce que je fiz, n'y ayant cogneu homme qui ne se réjouist grandement, leur faizant bien aussi entendre l'asseurance que j'avois donné au Roy de la victoire. Je ne me contentay pas d'en parler aux chefs, mais en parlay aux particuliers, les asseurant que nous serions tous récompensés du Roy, et faisois la chose plus grande qu'elle n'estoict : il fault souvent mentir pour son maistre. Pendant mon séjour, monsieur d'Anguien boucla Carignan, ne le pouvant emporter de vive force sans beaucoup de perte, campant cependant à Vimeus et Carmagnolle.

Et bientost après l'arrivée d'este noblesse, le marcquis de Gouast partit avecques son camp, le vandredy sainct, d'Ast [1], et vint loger à la Monta [2] près Carmaignole, six mil, et le jour de Pasques partist pour s'en venir à Serizolles [3]. La compaignie du conte de Tande

1. Asti, ville de Piémont, près du confluent du Belbo et du Tanaro.

2. Monta, petite ville située à l'est de Carmagnoles. Les éditions précédentes portent *à la montagne*.

3. Cerisolles, village de Piémont. La bataille de Cerisolles se livra le lundi de Pâques 14 avril.

estoict ce jour-là de garde; que le cappitaine Taurines en estoict lieutennent, lequel manda à monsieur d'Anguien que le camp marchoict, et que l'ons oyet les tabourins clairement. Monsieur d'Anguien me commanda de monter à cheval, et que je courusse descouvrir le tout, pour en porter nouvelles certaines; ce que je fiz. Le cappitaine Taurines me bailla vingt selades. Et alliz si avant que je descouvris la cavalerie, qui passoyt au long des boys de l'abbaye d'Estaffarde[1]; et oyès les tabourins, les ungz marcher en avant, et les aultres en arrière, qui me mettoinct en peyne de découvrir ce que ce pouvoict estre. Et m'en retournay et trouvis monsieur d'Anguien, messieurs de Chastillon, qu'aujourd'huy est amirail[2], de Dampierre, de Sainct André, des Cars[3], père de ceux icy, d'Assier et de Jarnac, dens la chambre dudict sieur d'Anguien avecques luy qui avoinct faict pourter leurs armes sur les lictz qu'estoinct dens ladicte chambre, et luy rapportiz ce que j'en avois veu. Alors tous ces seigneurs luy dirent : « Allons, monsieur, allons les combatre aujourd'huy, qu'est « bon jour, car Dieu nous aydera davantage. » Lors me commanda ledict sieur que j'allasse dire à messieurs de Tès et de Sainct Jullien de mectre les régimens en campaigne, et manda ung aultre à la gendarmerie et cavalerie en fere de mesmes; ce que feust faict tout incontinent. Et nous mismes hors Carmaignolle,

1. Staffarde, village.
2. Var. des édit. précéd. : « qui a esté amirail. »
3. Jacques de Perusse, seigneur d'Escars, mort en 1550, père du comte François d'Escars, seigneur de la Vauguyon, l'un des principaux compagnons d'armes de Monluc pendant les guerres civiles.

en une plaine tirant à Serizoles, et là tout le monde se mist en bataille. Monsieur de Mailli[1], commissaire de l'artillerie, feust aussi tost là avec l'artillerie que pas ung de nous. Et oyons les tabourins des ennemis aussi clair presque comme les nostres. Je ne viz à ma vie camp si volontaire, ny soldatz si désireux de combatre, que cestuy là, sauf quelques ungz des grandz de l'armée, qui persécutoinct tousjours monsieur d'Anguien de ne hazarder poinct, et luy mettoinct devant les pertes que ce seroict au Roy s'il perdoict la bataille, laquelle peult-estre pourroict causer la perte du royaulme de France. Aultres luy mettoinct en teste qu'il debvoict combatre, de sorte qu'ilz mettoinct en tel trouble ce pauvre prince, qui estoict encores bien jeune, qu'il ne sçavoit de quel cousté se tourner. Vous pouvés penser si je passionnois et si j'eusse parlé hault, si c'eust esté bille pareille; encore ne me peus-je tenir de parler. Ces seigneurs qu'estoinct venuz de France tennoinct tous le party de combatre, unys avecques ceux du camp qui le voulloinct aussi. Je pourrois bien nommer si je voulois qui estoinct les ungz et les autres, ce que je ne veulx fere, car ne me suis pas mis à escripre pour dire mal de personne : mais monsieur l'amirail de Chastillon et monsieur de Jarnac, qui sont encores en vie, le sçavent aussi bien que moy. Les ungz et les aultres avoinct raison et n'estoinct poussés d'aulcune peur; mais seulement crainte de

1. René, baron de Mailly, seigneur de Bouillencourt, lieutenant du roi à Hesdin en 1537, devint gouverneur de Montreuil en 1558 (Coll. Gaignières, vol. 352, fol. 153). Il assista aux batailles de Cerisolles, de Dreux, Saint-Denis et Moncontour. Il mourut après 1569 (P. Ans., t. VIII, p. 635).

perdre tout les retenoict en bride : et tel peult-estre, comme j'ay veu souvent, opine contre sa volonté et contre la pluralité de voix, afin qu'après il puisse dire, si la chose succède mal : je n'estois pas de cest advis, je l'avois bien dict, mais je n'en feux pas creu. Hé ! Qu'il y a de tromperie au monde et en nostre mestier plus qu'en aultre qui soict !

Or, ainsi que nous debvions marcher pour aller combatre, il y eust quatre ou cinq qui tirarent à part monsieur d'Anguieu, et descendirent à pied et là parlarent, se promenans plus de demy heure. Tout le camp grinsoyt les dentz de ce qu'on ne marchoict. Enfin leur conclusion feust que tous les régimens de gens de pied se retireroinct à leur logis, comme aussi l'artillerie et la gendarmerie, et que monsieur d'Anguien, avecques quatre ou cinq cens chevaulx, et partie des cappitaines qu'estoinct du conseil, s'en iroinct sur la plaine de Serizolles descouvrir le camp de l'ennemy, et que j'amennerois après luy quatre cens harcquebuziers, et tout le demeurant aux logis; dont je viz lors ung monde de personnes désespérées. Et croy que, si Dieu eust voullu tant pour monsieur d'Anguien qu'il eust marché, il en eust emporté la bataille sans grande difficulté; car les tabourins que j'avois ouy retourner en arrière, c'estoinct tous les Espaignolz qui alloinct retirer deux canons, qui s'estoinct enfermés dens ung padoil[1], où ne pouvoinct tirer avant ny arrière[2]; et n'eussions trouvé rien à

1. *Padoil*, marais, dérivé probablement du mot italien *Padulo*. Voyez Ducange, v° *Padules*.

2. Var. des édit. précéd. : « .... *qui* s'estoient engagez sans pouvoir *tirer avant ni arrière*.... »

combatre que les Alemandz Ytaliens, et la cavalerie, laquelle, ny le marcquis mesmes en ce lieu, ne nous pouvoinct eschapper. Et comme nous eusmes demeuré plus de trois heures viz à viz des ennemis, qu'estoinct en une plaine entre Sommarive[1] et Serizolles, qui ne pensoinct rien moingz que de combatre, dict le marcquis luy mesmes despuis, estant prisonnier, à monsieur de Termes, comme il m'a raconté, que jamais il n'avoict eu tant de peur d'estre perdu, que ce jour là, car le meilleur de son espérance estoit en la barcquebuzerie espaignolle, monsieur d'Anguien s'en retourna à Carmaignolle aussi mal content que prince feust jamais. Et à la descendue d'ung bois retournant audict Carmaignolle, je lui diz en passant, présens messieurs de Dampierre et de Sainct André, ces motz : « Monsieur, « monsieur, ce matin que vous vous estes levé, que « pouviés-vous demander à Dieu aultre choze que ce « qu'il vous avoict donné aujourd'huy, qu'est de « trouver en plaine campaigne, sans haye ny fossé, « voz ennemis, ce que vous avés tant desiré ? Je « veoy bien que vous voullés plustost croire ceux qui « vous conseillent de ne combatre que ceux qui vous « conseillent de combatre. » Alors il commensa à renyer, et dict qu'il n'en croiroict plus personne que soy mesmes ; à quoy je cogneuz bien que je l'avois mis en colère. Et en m'acheminant, luy respondiz[2] : « Et non, monsieur, non, de par Dieu, n'en croyés « personne que vous mesmes : car nous sçavons bien « que vous ne desirés aultre chose que combatre, et

1. Sommariva del Bosco.

2. Var. des édit. précéd. : « Je rechargeay en cheminant, disant : Hé *non, monsieur*.... »

« Dieu vous aydera. » Et m'en allay ainsi droict à Carmaignolle, désespéré, me souvennant de ce que j'avois tant asseuré le Roy en son conseil. Et dès que ledict seigneur arriva audict Carmaignolle, il appella tous ceux qui entroinct en son conseil.

Je trouvay, à mon arrivée, tous les cappitaines de nostre régiment mutinés, jusques aux soldatz, lesquelz demandoinct paye; mais on les amuza sur l'arrivée de monsieur de Langey[1], qui portoict quelque argent. Et me pria monsieur de La Molle[2] l'ayné, qui avoict deux enseignes, qui feust l'endemain thué, que je parlasse à monsieur d'Anguien pour tous, et que tous m'obéyroinct. Nous voilà tous dedens la salle. Et par fortune messieurs de Dampierre et de Sainct André n'estoinct encores entrés, qui nous trouvarent tous mutinés, et nous dirent ces motz : « Ayés patience, « je vous prie, jusques à ce que monsieur sera hors « du conseil. » Et croy-je qu'ilz luy avoinct parlé par le chemin, car je trouvay monsieur d'Anguien au milieu d'eux. Et ainsi entrarent dens la chambre et ne tarda guières qu'ilz sortirent. Monsieur de Dampierre

1. Martin du Bellay, seigneur de Langey, lieutenant général en Normandie, mort en 1559, frère de Guillaume du Bellay. Guillaume avait écrit des mémoires très-étendus divisés en 9 livres, dont la plus grande partie se perdit. Son frère Martin tâcha d'y suppléer. Ces mémoires, jugés sévèrement par Montaigne (*Essais*, liv. II, chap. X), sont cependant, avec les Commentaires de Monluc, la meilleure source d'informations que nous possédions sur la première moitié du seizième siècle.

2. Joseph de Boniface, seigneur de la Mole et de Colobrières, d'une famille ancienne, originaire de Marseille. (Marquis d'Aubais, *Pièces fugit.*, t. I, Histoire des guerres du comté Venaissin, p. 256). Voyez sur sa mort la note I de la page 278.

sortist le premier, qui nous trouva tous à la porte de la chambre, et, pour ce que monsieur d'Anguien venoict après luy, en me regardant il mist le doigt à la bouche, en signe que je ne disse rien. Ledict sieur d'Anguien passa tout en furie droict à sa chambre, les aultres colonelz et cappitaines chescun à son logis, et nous ne bogeames poinct. Incontinent après, messieurs de Dampierre et Sainct André sortirent en la salle et nous dirent ces motz : « Allés-vous en à voz logis, « préparés-vous, car nous combatrons demain. » Et en sortant, nous regardions ceux qui vouloinct qu'on combatist, lesquelz se rioinct devers nous autres, qui nous donna aussi espérance de combatre ; car le soir que j'accompaignay monsieur de Dampierre à son logis, il me dict la propozition qu'avoict faict monsieur d'Anguien au conseil, qui feust de l'erreur qu'il cognoissoict avoir esté par luy faicte de ne combatre poinct, ayant perdu ung advantage qu'il ne pourroict recouvrer, et les prioict à tous de la considérer et se résoldre de combatre. Alors il y en eust qui commensarent à discourir ce que luy avoinct dict paravant, de la perte que le Roy feroict, avec plusieurs autres chozes et raisons pour l'empescher ; d'autres tennoinct l'oppinion qu'avoinct toujours tenue de combatre[1] : mais monsieur d'Anguien, qui se vist estre tombé en mesmes dispute qu'auparavant, se mist en colère et dict qu'il estoict résolu de combatre à quelque prix que ce fust ; et que, s'il y avoict homme qui volsist plus disputter le contraire, il ne

1. Var. des édit. préc. : « .... *l'oppinion qu'ils avoient toujours suivie qu'il falloit donner la bataille : mais....* »

l'estimeroict jamais tel qu'il l'auroict estimé. Et alors ung qui l'avoict taut empesché, respondist : « O « monsieur, est-ce une résolution que vous avés prinse « de combatre? — Oy, dict monsieur d'Anguien. — « Or doncques, respondist l'aultre, il n'est plus ques- « tion de disputer aultre choze. » Et arrestarent que chescun se retireroict en sa charge, et qu'ung heure devant jour nous serions en la mesmes plaine qu'es- tions le jour devant, pour marcher droict où les ennemis seroinct rencontrés, ce que feust faict; remonstrant cependant aux cappitaines et soldatz que le payement se feroict mal à propos à la teste de l'ennemy, et qu'il failloict attendre. Ce feust une ruse pour amuser ceux qui demanderoinct de l'argent.

Et pource que, le jour devant, nous les avions laissés en la plaine qu'est entre Serizolles et Sommarrive, monsieur d'Anguien ne sçavoict bonnement s'ilz estoinct à Sommarrive ou à Serizolles, combien que le cappitaine dudict Sommarrive luy avoict mandé que le camp venoict loger là. Le seigneur Franciscou Bernardin envoya trois de ses chevaulz-légiers vers ledict Serizolles; et allarent si près qu'ilz descou- vrirent le camp qui estoict en armes, et les tabourins commensoint à sonner. Et ce que leur avoict faict retorner à Serizolles, c'estoict pour attendre les Es- paignolz qu'estoinct allés au-devant des deux canons, comme desjà j'ay escript. Monsieur de Termes en tourna renvoyer trois ou quatre des sciens aussi, et cependent nous marchions par dessoubz, tirant à Sommarrive; et quand les chevaulz-légiers feurent revenus, et pourtarent les mesmes nouvelles, nous

tournasmes à main gauche et montasmes sur la plaine, où estant tout le camp, nous fismes haltou. Et là, monsieur d'Anguien et monsieur de Tès me baillarent à conduire toute la harcquebuzerie; de quoy je remerciay très humblement monsieur d'Anguien de l'honneur qu'il me faisoyt, et que j'espérois, avec l'ayde de Dieu, m'en acquitter si bien qu'il auroict occazion d'en demeurer content; et autant en fiz-je à monsieur de Tès, qu'estoict mon coronel, lequel vinct commander aux cappitaines et lieutenens que je vouldrois prendre, qu'ilz m'eussent à obéyr comme à luy mesmes.

Or je prins quatre lieutenens, qui furent le Bruil, que j'ay cy-devant nommé, le Gascquet, le cappitaine Lyénard, et le cappitaine Favas, qu'estoict le mieu[1]; auxquelz Favas et Lyénard je bailliz le cousté de main droicte, et moy, avec les aultres deux, alay à la gauche, tirant à la maisonnette qui feust tant combatue. Et feust ordonné que les Suisses et nous combatrions[2] ensemble à l'advant-garde, que mon-

1. Du Bellay n'est pas tout à fait d'accord avec Monluc sur le nom des capitaines qui l'accompagnèrent. « On tira des compaignies de gens de pied, tant françaises qu'italiennes, jusques au nombre de sept ou huict cens arquebuziers, lesqnels se jectèrent devant les batailles pour enfants perdeus, dont fut donnée la charge au cap. Monluc, ayant avec luy le cap. Hevart, le cap. Guasquet et aultres gens dispos et de bon entendement. » (Du Bellay, liv. 10).

2. Var. du premier ms. : «.... *combatrions ensemble à l'avant-garde* et les Gruriens, les compaignies de monsieur des Cros, les trois de monsieur de Dros et trois ou quatre autres compaignies d'Italiens se réuniroinct en ung bataillon et seroinct près des Gruriens. *Il y avoict ung costeau....* » Le deuxième manuscrit contient le même texte, sauf le membre de phrase «....les trois de monsieur de Dros. »

sieur de Boutières commandoict, lequel, peu avant le bruict de la bataille, avoit esté rappelé de sa maison. La bataille devoict estre conduicte par monsieur d'Anguien, ayant soubz sa cornette les jeunes seigneurs venus de la cour. En l'arrière-garde commandoict monsieur de Dampierre, où estoinct quatre mil Gruriens, les compaignies de monsieur des Cros et trois ou quatre aultres d'Italiens commandées par monsieur de Dros, ensemble tous les guidons et archers des compaignies.

Or il y avoict ung costeau en pendent du cousté de Serizolles et de Sommarrive qu'estoict ung taillis non guières espois. Les premiers des ennemis que nous vismes entrer en la plaine venans devers nous, ce feurent les sept mil Ytaliens que le prince de Salerne conduisoyt, et à leur cousté trois cens lanciers, commandés par Rodolphe Baillon [1], qu'estiônt du duc de Florence. L'escaramouche commensa par ce coutaut et deus le pendent. Or les ennemis avoinct faict halton viz à viz de nous. Et, comme ceste escaramoiche feust attacquée, je baillis une trouppe au cappitaine Bruilh, qu'estoict celle du plus près de moy; et au cappitaine Guasquet, la plus dernière, à deux cens pas les ungz des aultres; et de la mienne je baillis quarante ou cinquante harcquebuziers à ung mien sergent, nommé Arnauld de Sainct-Clar, homme vaillant et qui scavoict bien prendre son party; et je les soustenois. Et estant à la maisonnette, je descouvris

1. Rodolphe Baglione, d'une ancienne famille de Pérouse, était au service du duc de Florence. Il mourut en 1552 au siége de Chiusi en Toscane. (Cœs. Alexius, *Elogia civium Perusinorum*, Cent, prima, 1635, paq. 207).

trois ou quatre trouppes d'arcquebuziers Espaignolz qui venoinct la teste baisée pour gaigner la maisonnette; et les cappitaines Favas et Lyénard combatoinct les Ytaliens au vallon à main droicte. L'escaramouche commensa à venir de tous les deux coustés; et une fois me rameniont jusques à la maison, autres fois je les ramenois à eux jusques à leur troupe[1], car il s'en estoict meslé une aultre avecques la première, et sembloict que nous jouassions aux barres. A la fin, je feuz conctrainct fere marcher le cappitaine Bruilh à moy, car je voyois toutes les troupes assemblées, avec une troupe de cavalerie à leur cousté. Je n'avois pas ung homme de cheval avecques moy : toutesfois j'avois adverty monsieur d'Anguien que leur cavalerie estoict avec leur harcquebuzerie qui venoict à moy; baste que personne ne vint de longtemps, dont je feuz conctrainct quitter la maison, non sans grand combat, qui dura long temps encores. Et renvoyay le cappitaine Bruilh à son mesmes lieu. L'escaramoiche dura de trois à quatre heures, sans jamais cesser : jamais on ne vit mieux fere.

Monsieur d'Anguien m'envoya monsieur d'Aussun, et me commandoict que je regaignasse la maison, qui ne me faisoyt avantaige ni désavantaige. Je luy respondiz : « Allés dire à monsieur d'Anguien qu'il m'en« voye de la cavalerie pour combatre ceste cavalerie « qu'est au consté de leur harquebuzerie, laquelle il « voyoict comme moy; car je ne suis pas pour com-

1. Cette phrase est mutilée et incompréhensible dans les éditions récentes : « .... *et* par fois me ramenoyent jusques à leur trouppe. » La version du manuscrit que nous donnons est conforme à celle de l'édition originale.

« batre cavalerie et enfanterie ensemble en campaigne « raze. » Alors il me dict : « Il me souffist que je le « vous aye dict. » Et tourne en arrière et le va dire à monsieur d'Anguien, lequel sieur de rechef m'envoya monsieur de Monenx pour me dire qu'en une sorte ou aultre il voulloict que je la regaignasse; avecques lequel vint le seigneur Cabry, frère du seigneur Maure, mennant soixante chevaulx, tous lanciers, et monsieur de Monenx, qui en pouvoict avoir environ vingt-cinq, qui ne faisoyt encores que commencer à dresser sa compaignie. Je luy respondiz que je luy en dirois autant qu'à monsieur d'Aussun et que je ne voulois poinct estre cause de la perte de la bataille, mais que s'ilz vouloinct aller combatre ceste cavalerie qu'estoict à costé de leurs harcquebuziers, que je regaignerois bien la maison. Alors ilz me dirent que j'avois raison et qu'ilz estoient tous prestz; et incontinent je mande au cappitaine Bruilh qu'il vint à moy, et au cappitaine Guasquet qu'il se misse en sa place; et incontinent le capitaine Bruilh se mit à main droicte, la cavalerie au milieu; et marchames le trot droict à eux, car nous n'estions pas à trois cens pas les ungz des aultres. Et pour cella l'escaramouche ne cessoict jamais, et comme nous aprochames de cent ou six vingtz pas, que nous commensames à tirer, leur cavalerie torna le doz et leur enfanterie de mesmes; et viz tous leurs lanciers tout à ung coup tourner le doz de grand furie, se retirans dens leurs trouppes. Et incontinent monsieur de Monenx et le seigneur Cabry s'en allarent à monsieur d'Anguien, pour luy dire ce qu'ilz avoient veu de leur cavalerie et que s'il ne m'envoyoict de la cavalerie pour me fere espaule,

je ne pouvois faillir estre rompu. Je renvoys les cappitaines Bruilh et Guasquet en leurs lieux. Et il y avoict ung petit marès auprès de Serizolles et ung grand chemin creux, qui empéchoict qu'ilz ne pouvoinct passer pour venir à nous en bataille. Or le marcquis de Gouast avoict faict passer six piéces d'artillerie, qui desjà estoinct bien avant deçà les marès; et, comme il vist ses gens repoussés, il eust craincte que tout le camp suivisse et qu'il perdisse son artillerie : il fist passer promtement les Allemandz ce marès et chemin creuz; et, comme il feust en plaine, ilz se remirent en bataille, car ilz n'avoinct sçeu passer qu'en désordre. Et cependent ceste cavalerie et harcquebuzerie espaignolle vindrent à moy comme auparavant, et, n'ayant poinct de cavalerie avecques moy, je feuz constrainct leur quitter la place et me retirer là où j'estois party.

Or je descouvris leurs Allemandz et leur artillerie; et, en mesmes temps que je me retirois, monsieur de Termes et le seigneur Franciscou Bernardin se vindrent mettre à main droicte de nostre bataillon et sur le bord du cotaut, qu'estoinct fort à l'estroict et viz à viz du bataillon des Ytaliens, car leurs lanciers estoinct viz à viz de noz picquiers; monsieur de Boutières avec sa compaignie et celle de monsieur le conte de Tande, à main gauche de nostre bataille. Les Suisses estoinct environ soixante ou quatre vingtz pas au dernier de nous, et ung peu à cousté. Ors nostre harcquebuzerie, que les capitaines Favas et Liénard conduisoinct, aucunes fois ilz repossoinct les ennemis jusques à leur bataille, autres fois les ennemis les repossoinct aussi près la nostre. Je sçay bien qu'il me

failheust courir désarmer nostre bataillon d'arcquebuziers du cousté de monsieur de Boutières, qui faisoinct le flanc, et leur baillis pour fere la cargue : ce qu'ilz firent et d'une grand furie et les repossarent jusques auprès de leur bataille ; et feust bon besoing, car leur harcquebuzerie avoict presque gaigné le flanc de nostre cavalerie. Je cours là où j'estois, et commensames une furie d'escaramouche, grande et forte : car toutes les trois trouppes miennes nous meslames, qui dura une grand heure. Or les ennemis avoinct mises leurs piéces d'artillerie au cousté de la maisonnette, qui tiroict en butte dedens nostre bataille : monsieur de Mailly s'avança avecques la nostre et se mist auprès de nous, et commense tirer à eux vers la maisonnette; car il ne pouvoict là où nous tenions l'escaramouche, sans thuer des nostres. Et me regardant devers nostre bataille, je viz monsieur de Tès qui commensoyt à marcher les picques baissées droict aux Ytaliens : je couruz à luy, et luy diz : « Où voullés-« vous aller, monsieur, où voulés-vous aller? Vous allés « perdre la bataille : car voicy les Alemandz qui vous « viennent combatre et vous prendront par flanc. » Et ce que luy faizoict fere cela c'estoinct les cappitaines qui luy crioinct : « Mennés-nous au combat, mon-« sieur : il nous vault mieux mourir main et main, « que d'estre thués d'artillerie. » C'est ce qui estonne le plus et bien souvent faict plus de peur que de mal : mais si est-ce qu'il me creust. Et luy pryay de mettre tous les genolz à terre et leurs picques bas; car je voyois les Suisses dernier, couchés tous de leur long, qui ne paressoinct rien. Et de là, je m'en cours à la harquebuzerie : et jà commensoinct leurs harcquebu-

ziers se retirer dernier la maison, et, comme je voulois marcher droict à eux, descouvris le front de la bataille des Alemandz; et soudain je diz aux cappitaines Bruil et Guasquet qu'ilz se retirassent peu à peu vers l'artillerie, et qu'il failloict fere place aux picquiers pour venir aux mains, et m'en cours à nostre bataille, où à mon arrivée leur diz :

« O mes compaignons, combatons bien ; car si « nous gaignons la bataille, nous nous pourrons fere « estimer plus que jamais les nostres n'ont faict; car « il ne se trouvera ès histoires que les Gaulois ayent « jamais combatu le Germain picque à picque qu'ilz « n'ayent esté deffaictz. Et pour nous marcquer d'este « honorable marcque que de valoir plus que noz « prédécesseurs n'ont valu, cela nous doibt donner « double courage de combatre pour vaincre et fere « cognoistre à noz ennemis ce que nous valons. Souvenés-vous, compaignons, de ce que le Roy nous a « mandé, et la gloire que ce nous sera de nous pré« senter à luy après la victoire. Or, monsieur, dis-je « à monsieur de Tès, il est temps de se lever. » Comme il fist promptement. Je commensis à crier hault : « Mes compaignons, peult-estre qu'il n'y a icy « guières de gens qui se soinct trouvés en batailles. Si « nous prenons la picque au bout de dernier et que « combatons du long d'icelle, nous sommes deffaictz; « car l'Allemand est plus dextre que nous en ceste ma« nière. Mais il fault prendre les picques à demy, « comme faict le Suisse, et baisser la teste pour en« ferrer et passer en avant, et vous le verrés bien « estonné. »

Alors monsieur de Tès me crie que je courusse au

long de la bataille leur fere prendre les picques d'este sorte : ce que je fiz. Les Allemandz marchoinct grand pas droict à nous. Je m'en courus devant la bataille, et mis pied à terre, car j'avois laissé ung mien laquay tousjours devant le bataillon avecques ma picque. Et comme monsieur de Tès et les cappitaines me virent descendre, tous criarent à une fois : « Remontés, cap-« pitaine Monluc, remontés, et vous nous conduirés « au combat. » Alors je leur respondiz que, si j'avois à mourir ce jour-là, ne pouvois mourir en plus honorable lieu qu'avec eux la picque au poing. Je criay au cappitaine La Burthe[1], sergent majour, qu'il coureust tousjours autour du bataillon quant nous nous enferrerions, et qu'il criasse, luy et les sergens, dernier et par les coustés : « Poussés, soldatz, possés, « affin de nous pousser les ungz et les aultres. » Et ainsi vinsmes au combat.

L'Allemand venoict à nous le grand pas et trot, de sorte que leur bataille estoict si grande qu'ilz ne se pouvoinct suyvre, et y voyois-je de grandz fenestres et des enseignes bien arrière. Et tout en ung coup nous les enferrasmes, au moingz une bonne partie; car du cousté de leur premier reng et deu nostre, presque tous allasmes par terre de coupz ou de chocq. Il n'est pas possible pour des gens de pied de veoir une plus grande furie. Et veux dire que le second reng et letiers furent cause de notre guaing; car les derniers les poussoinct tant qu'ilz furent sur les leurs : et comme nos-

1. Le capitaine Laburthe, né à Bordeaux, remplissait à Cerisolles les fonctions de sergent de bataille. Brantôme le cite comme très-rigoureux en matière de discipline militaire (Brantôme, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 623).

tre bataille poussoyt toujours, les ememis se renversoinct. Je ne feuz jamais si habille et si dispoz ; et me feust bon besoing, car je tombis, seullement de genoilz[1]. Les Suisses feurent fins et escortz ; car jusques à ce qu'ilz nous virent de la longueur de dix ou douze piques, ilz ne se levarent poinct : et après coururent furieux comme sangliers et donnarent par flanc ; monsieur de Boutières par le canton. Monsieur de Termes et le seigneur Franciscou donnarent à Rodolphe Baillon en mesmes camp et luy renversent toute sa cavalerie, et se mist en routte. Les Ytaliens, qui virent leur cavalerie rompue et les lansquanetz et Allemandz ranversés et en routte, commensarent à prendre la descente du valon, et gaignarent tant qu'ils peurent droict aux bois. Monsieur de Termes eust son cheval thué au choc, qui, par fortune, se trouva par terre engagé bien avant, dont les Ytaliens le corurent prendre et l'en amenarent ; aussi n'avoict-il guières bonnes jambes.

Et fault notter que le marcquis de Gouast avoict faict ung bataillon de cinq mil picquiers, qu'estoinct deux mil Espaignolz et trois mil Allemandz, estans ceux-là que le conte Lodron[2] avoit mené en Espaigne, du nombre des six mil, où ilz avoinct demeuré dix ans ou plus, n'ayant guières qu'ilz estoinct revenuz, qui

1. Var. des édit. précéd. : «.... *car je* donnay plus de trois fois du genouil en terre. »

2. Le comte Ludovic Lodron, colonel allemand. Il était gouverneur d'Alexandrie en 1527, lorsque Lautrec assiégea et prit cette ville (Du Bellay, p. 422 et 423). Le comte Lodron passa au service de Ferdinand, roi de Hongrie, et fut tué en combattant les armées de l'empereur, son ancien maître (Brantome, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 93).

parloinct aussy bon espaignol qu'Espaignolz naturelz. Il avoict faict ce bataillon pour combatre les Gascons; car il disoict qu'il craignoict plus nostre bataillon que pas ung des aultres : et avoinct oppinion que ces Allemandz, qui estoinct tous hommes d'élitte, déferoinct noz Suisses ; et mist à la teste d'este bataille trois cens harcquebuziers seullement, comme enfans perdus, lesquelz il avoict réservés pour cest effaict, et toute la reste tint l'escaramouche. Et comme il feust auprès de la maisonnette du cousté des Allemandz, il vist les Gruriens qu'estoinct tous armés en blanc, et pensa que fussions nos autres Gascons et leur dict : « Armanous, armanous, acqui estan lous Gascones; sarrais à eillous[1]! » Et ne furent jamais à deux cens pas de luy, qu'il apperceust nostre bataille qui se levoict, et cogneust son erreur ; mais il n'y pouvoict plus remédier ; nous portions tous armes noires. Ceste bataille de cinq mil picquiers s'en alla le grand pas droict aux Gruriens. Et failloinct qu'ilz passassent à cousté de monsieur d'Anguien, lequel seigneur feust mal conseillé, car il donna avec la gendarmerie tout à travers d'este bataille, les ungz par devant et les autres par flanc; et là feust thué et blessé beaucoup de gens de biens et des principaux, comme monsieur d'Assier, le sieur de La Rochechouart et plusieurs aultres, et encores plus à la seconde recharge. Et en y eust qui passarent et repassarent au travers; mais tousjours ilz se relioinct. Et vindrent d'este manière aux Gruriens, qui feurent bien tost ranversés sans tirer ung coup de picque : et là morurent tous leurs cappitaines et lieutennens qu'es-

1. Frères, frères, voilà les Gascons, marchez sur eux!

toinct au premier rang; et fouirent droict à monsieur des Cros. Mais ce bataillon d'Espaignolz et Allemandz suivoinct toujours au grand trot leur victoire, et renversarent ledict sieur des Cros : et là il moreust, et tous les cappitaines. Monsieur d'Anguien ne les peult secourir, pource que presque tous les chevaulx de sa cavalerie à ces deux furieuses mais trop inconsidérées charges, estoinct blessés, et s'en alloinct le pas par la campaigne à cousté des ennemis. Il estoict désespéré, maudisant l'heure que jamais il avoict esté nay, voyant la fuite de ses gens de pied, et qu'à peine luy restoit-il cent chevaulx pour soustenir le chocq. Monsieur de Pignan, de Monpelier, qu'estoict à luy, me dict que deux fois il se donna de la poincte de l'espée dens son gorgerin, se volant thuer soy-mesmes; et me dict au retour qu'il s'estoict veu en tel estat lors qu'il eust voulu qu'on luy eust donné de l'espée dans la gorge. Les Romains pouvoinct fere cela, mais non pas les chrestiens : chescun en dizoict lors sa ratelée. Nous estions à la paille jusques au menton, et aussy ayses que noz ennemis marris. Retournons aux coups, car il y en avoict à donner et à prendre. La lascheté des Gruriens luy porta beaucoup de perte de ce cousté; je ne viz jamais de plus grands grues que ces gens là, indignes de porter armes, s'ilz ne se sont rendus plus courageux. Ilz sont voisins des Suisses, mais il n'y a non plus de comparaison que d'ung asne à ung cheval d'Espaigne[1]. Ce n'est pas tout d'avoir des hommes en compte, il fault avoir du bon creu, car

1. Le jugement de Monluc sur la conduite des Gruyens à Cerisolles est confirmé par Vincent Carloix, qui les représente au moment de la bataille « si pales et espouvantés qu'on ne tireroit pas

cent en valent mille. Ung brave et vaillant cappitaine, avec mil hommes dont il s'asseure, passera sur le ventre à quatre mille.

Tout ainsy comme monsieur d'Anguien alloict voyant ses gens massacrer sans les pouvoir secourir, le marcquis de Gouast en voyoict fere de mesme aux sciens par une pareille fortune. Voyés comme elle se mocquoit de ces deux chefs d'armée : car comme il vist Rodolphe Baillon ranversé, et ses Allemandz pareillement, il print sa cavalerie et se retira devers Ast. Monsieur de Sainct Julien, qui servoict de maistre de camp et de colonel de Suisses, se trouva à cheval ; et, à la vérité dire, il estoict foible de sa personne, n'ayant pas grand force de pourter grand fardeaulx d'armes à pied ; il vist ranverser leur bataille de l'ung cousté, et la nostre de l'aultre. Et avant qu'aller à monsieur d'Anguien, il nous vist, Suisses et Gascons, dens ces cinq mil Allemandz et Espaignolz, thuant à toutes mains : et alors il tourna en arrière, et trouva monsieur d'Anguien près du bois, tirant à Carmaignolle assés mal accompaigné, et luy cria : « Monsieur, monsieur, faictes tourner vizaige, car la bataille est gaignée ; le marcquis de Gouast est en routte et tous ses Ytaliens, et les Allemandz en piéces. » Or desjà ce bataillon d'Allemandz et Espaignolz avoinct faict haltou, se tenans pour perduz, quant ilz virent qu'homme de pied ny de cheval ne venoict après eux. Et cogneurent bien qu'ilz avoinct perdeu la bataille, et commensarent à prendre à main droicte droict à la Monta,

de tous une pinte de sang. » Suivant le même auteur « les Italiens qui estoyent à main droite n'avoyent pas meilleur teint. » — *Mém. de Vielleville*, liv. I, chap. 41.

de là où ilz estoinct partis le jour devant. Si pensois-je estre le plus fin cappitaine de la trouppe, d'avoir inventé de mettre ung reng d'harcquebuziers entre le premier et le second reng, pour thuer les cappitaines du premier; et avois dict à monsieur de Tès, trois ou quatre jours auparavant, que, plustost que pas ung des nostres moreusse, je ferois mourir tous leurs cappitaines du premier reng ; et ne luy volzis dire le secret, jusques à ce qu'il m'eust baillé à conduire la harcquebuzerie. Et alors il appella La Burthe, sergent majour, et luy dict que incontinent fisse élection des harcquebuziers et qu'il les y mist. Et à la vérité je ne l'avois jamais veu ny ouy dire et pensois estre le premier qui l'eust inventé ; mais nous trouvasmes qu'ils avoinct esté si escortz que nous, car aussi ilz en y avoinct mis comme nous, lesquelz jamais ne tirarent, comme ne firent les nostres, que ne fussions de la longueur des picques. Là se fit une grande tuerie ; il n'y avoit coup qui ne portast.

Or monsieur d'Anguien, ayant entendeu le guaing de la bataille qu'il tenoit pour perdeue, après la route de ceux de son costé et de ses lasches Gruriens, car pour les asseurer il s'estoict mis près d'eux, se mist à la cue de ces Allemandz et Espaignolz. Et tousjours se relioinct gens auprès de luy de ceux qu'avoinct prins la cargue[1] : tel faizoict bien l'empressé, qui n'a guères fuyoit ; tel avoict rompu la bride à son cheval pour en jecter la faulte sur luy. Peu avant la bataille, par bonne fortune, il avoict mandé à Savillan sercher

1. Var. des édit. précéd.: « Cependant plusieurs de ceux qu avoient pris l'effroi se rallièrent près de luy ; *tel faisoit....* »

trois compaignies d'Ytaliens fort bonnes, pour se trouver à la meslée, lesquelles, comme feurent à Reconis, ouirent l'artillerie et cogneurent que la bataille se donnoict ; ce qui feust cause qu'ilz prindrent tous leurs harcquebuziers qui peurent à cheval, et vindrent tousjours courans, si à propos qu'ilz trouvarent monsieur d'Anguien qui suivoict les ennemis, n'ayant ung seul harcquebuzier avecques luy. Lesquelz, metans pied à terre, se mirent sur leur cue, et ledict sieur d'Anguien avec la cavalerie, tantost aux coustés, tantost à la teste, poussant la victoire. Et nous manda ung homme à cheval en diligence, pour que nous tournissions à luy ; car il failloict recombatre. Et nous trouva le messagier à la chapelle, près la porte de Serizolles, ayant achevé de thuer avec une telle furie, qu'il n'y demeura ung seul homme en vie, que ung colonel, nommé Oliffand de Madruch[1], frère du cardinal de Trente, qui demeura dens les morts, ayant sept ou huict plaies, où Caubios[2], cheval-légier de monsieur de Termes, revenant à travers des mortz, le vist qui

1. Alisprand Madruzzo commandait pour l'empereur un régiment de 10000 Allemands à la bataille de Cerisolles. Au commencement du combat, suivant Brantome, il sortit des rangs et défia la Molle. Les deux adversaires s'élancèrent l'un contre l'autre avec tant de furie, qu'ils se renversèrent mutuellement. La Molle fut tué et Madruzzo blessé à la tête. Laissé pour mort sur le champ de bataille, il donna quelques signes de vie au moment où il allait être enseveli. Il guérit de sa blessure et fut échangé, quelque temps après la bataille, contre de Thermes (Brantome, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 94). Alisprand Madruzzo fut tué à l'assaut de Cazal, en 1554 (*Mémoires de Boivin du Villars*, liv. V).

2. Le sieur de Caubios, baron d'Andiran, d'une famille ancienne du Béarn.

estoict encores en vie, mais tout nud ; lequel parla à luy, qui le fist pourter à Carmaignolle pour rachepter monsieur de Termes, s'il estoict en vie, comme feust faict. Les Suisses, en tuant et ruant leurs grandes coutillades, crioinct tousjours Mondovi ! Mondovi ! là où on leur avoit faict mauvaise guerre. Bref, tout ce qui fit teste feust thué de nostre costé.

Après avoir entendeu ce que monsieur d'Anguien nous mandoit, incontinent la bataille des Suisses et la nostre tournasmes devers monsieur d'Anguien : et ne viz jamais deux batailles si tost reffaictes, car de nous-mesmes nous mismes en bataille en cheminant, et allions toujours joinctz cousté à cousté. Les ennemis, qui s'en alloinct le grand pas, tirans toujours harcquebuzades, faizoinct tenir nostre cavalerie à la largue ; nous commensa à descouvrir[1], et comme ilz virent que nous leur estions à quatre ou cinq cens pas, et la cavalerie sur le devant, qui les vouloict charger, ilz jectarent les picques, se jectans entre les mains de la cavalerie. Les ungs en thuoinct, et d'autres en sauvoinct, y en ayant tel qu'en avoict plus que quinze ou vingt entour de luy, les fuyans tousjours de la presse, pour craincte de nous autres qui voulions tout esgorger ; mais si ne sceurent-ilz fere si bien qu'il n'en y eust plus de la moytié de mortz, car tant que nous gens en pouvoinct trouver, autant despéché. Or veux-je escripre ce que je devins.

Monsieur de Valence, mon frère, m'avoict envoyé de Venize ung cheval turc, ung des plus grandz co-

1. Var. des édit. précéd.: « Les ennemis qui s'en alloyent le grand pas, tirant toujours arquebuzades et faizant tenir nostre cavalerie au large, nous commencerent à descouvrir.... »

reurs que je viz jamais : et avois-je une oppinion en ma teste, que tout le monde ne m'eust sceu l'oster, c'est que nous debvions gaigner la bataille; et baillis mondict cheval à ung vieux serviteur que j'avois, soldat auquel je me fiois beaucoup, et luy diz qu'il se tinse tousjours derrière la bataille de noz picquiers, et que, si Dieu me faizoict la grace que j'eschapasse de l'escaramoiche, je mettrois pied à terre pour combatre avecques noz picquiers; et s'il voyoict, quant nous viendrions aux mains, que nostre bataille feust ranversée, qu'il fisce estat que j'estois mort, et qu'il se sauvast sur le cheval; et au contraire, s'il voyoict que nous renversitions la bataille des ennemis, qu'il suivist tousjours, sans se mesler, à la cue de nostre bataille; et que, comme je cognoistrois la victoire, je laisserois l'exécution pour venir à luy, prendre mon cheval pour aller après la cavalerie veoir si je pourrois prendre quelque bon prisonnier. Et avois mis une folie en ma teste, que je debvois prendre le marcquis de Gouast ou mourir, me fiant en la vitesse de mon cheval, et m'imaginois d'en tenir une bonne rançon ou récompence du Roy. Et comme j'euz suyvy ung peu la victoire, je me demeuray derrière, pensant trouver mon homme; aussy estois-je las de frapper et courir, et encore de crier, que je n'en pouvois plus. Deux gros matins allemans me cuidarent assommer; m'estant deffaict de lung, l'aultre gaigna au pied, mais ce ne feust guières loing : certes je viz là donner de beaux coups.

Je cherchay mon pendard de valet, mais ce feust en vain; car, comme leur artillerie tiroict à nostre bataille et donnoict souvent par dessus nostre batail-

lon, etalloict donner sur le dernier, qui fist oster mon homme d'où je le pensois trouver, et s'alla mettre derrière les Suisses : et, voyant le désordre des Gruiriens et Prouvenceaulx, il pensa que estions de mesmes, que feust cause qu'il s'enfuist jusques à Carmaignolle. Voilà comme on se trompe au choix qu'on faict; car je n'eusse jamais pensé qu'il eust eu si tost la peur aux talons. Et je trouvis le cappitaine Mons, qu'ung scien serviteur avoict mieux faict que le mien, car il luy avoict gardé une petite hacquenée, sur laquelle me monta en crope, car j'estois fort las ; et allasmes tousjours voyant thuer ces Allemandz. Et comme nous feusmes mandés de monsieur d'Anguien, mismes pied à terre, allans à pied jusques à l'entière deffaicte des Espaignolz et Allemandz : et soudain je viz venir mon homme, et luy reprochay qu'il s'en estoict fouy. Il me respondist qu'il n'estoict pas tout seul, ains avoict esté bien accompagné de plus grandz que luy et des mieux vestus, et que ce qu'il en avoict faict estoict pour leur tenir compaignie. Sa plaisanterie apaisa ma colère; car il ne s'en failleust guières que je ne jouasse des miennes. Nous nous reliasmes vingt ou vingt cinq chevaulx de monsieur de Termes, du seigneur Franciscou Bernardin et du sieur Mauré, et allasmes le grand galop après le marcquis de Gouast : et avecques nous se mist ung gentilhomme que je ne sçay son nom, estant toutesfois de ceux qui estoinct venuz de la court en poste pour se trouver à la bataille. Et trouvasmes deux chevaulx-légiers qui enmenoinct prisonnier le seigneur Carles de Gonzague, et l'avoinct mis à la cue de leur trouppe; qui nous donna encores plus de courage de picquer après. Et

comme nous descouvrismes la trouppe et de bien près, nous vismes qu'ilz s'estoinct recogneuz et s'estoinct sarrés, s'en allans au trot les lances aux mains. Lors je diz à ceux qu'estoinct avecques moy : « Ces gens se sont recogneuz, il ne feroict pas bon « donner dedens ; et me doubte qu'en pensant pren- « dre quelque prisonnier, ilz nous prendront à nous « comme l'Anglois. » Et ainsi nous en retournames : et ay oppinion encores que, si mon poltron de valet ne m'eust failly, j'eusse prins quelque homme d'authoritté.

Et en nous en retournant, ce gentilhomme s'accosta de moy, et me dict : « Jésus! cappitaine Monluc, en « quel péril a esté ceste bataille d'estre perdue ! » Moy qui n'avois veu ny ouy dire aulcune choze du désordre, et pensois que les derniers que nous avions deffaictz estionct ceux de Carignan qui feussent sortis pour se trouver à la bataille, alors je luy respondz : « Et en quelle sorte sommes-nous entrés en aulcung « péril ? Car tout aujourd'huy nous avons eu la victoire « entre nous mains. » Il me respondist : « Je veoy « bien que vous n'avés pas veu le grand désordre « qui a esté. » Et me compta ce qu'estoict advenu à la bataille : que, comme je prie à Dieu qu'il m'ayde, s'il m'eusse donné deux coups de dague, je n'eusse poinct saigné ; car le cœur me serra et fist mal d'ouir ces nouvelles, et demeuris plus de trois nuictz en ceste peur et me réveillois sur le songe de la perte.

Ainsi arrivasmes au camp et trouvis monsieur d'Anguien, et couruz à luy et luy diz ces motz, faisant bondir mon cheval : « Et pensés-vous, monsieur, que « je ne sois aussy bon homme à cheval qu'à pied ? »

Alors il me dict, estant encores tout triste : « Vous « serés tousjours bon en une sorte et en aultre. » Il se baissa et me fist ceste honneur de m'ambrasser; et me fit sur l'heure chevalier, dont je me sentiray toute ma vie honoré, pour l'avoir esté en ce jour de bataille et de la main d'ung tel prince. Malheureux feust celuy qui nous l'osta si pauvrement[1] ! Mais laissons cela. Alors je luy diz : « Monsieur, vous ay-je « aujourd'huy servy à vostre contentement ? » Car monsieur de Tès luy avoict desjà dict que j'avois combatu à pied avecques eux. Il me respondist : « Oy, cappitaine Monluc, ouy, et n'oblieray jamais « ce que vous avés faict, et ne le séleray pas au Roy. » Alors je luy respondiz : « Monsieur, il est en vous de « me fere le plus grand bien que vous scauriés fere à « gentilhomme du monde. » Lors il s'escarta, me tirant à part, afin que personne ne l'ouist, et me demanda qu'est-ce que je voulois qu'il fisse pour moy? Je luy dis que c'estoict de m'envoyer pourter les nouvelles du guaing de la bataille au Roy, et qu'il n'y

1. « En 1546, François de Bourbon d'Enghien, jeune prince, fut, en folastrant et jouant à la Roche-Guion, où la cour estoit, tué d'un bahu qui luy fut jeté d'une fenestre par le seigneur Corneille Bentivoglio, Ytalien, le 18 février, un jour de mardi.... » (*Journal de Lestoile*, édit. Michaud, t. I, p. 11.) Ce terrible accident, dû à une imprudence regrettable, fut plus tard imputé à crime au Dauphin. De Thou n'hésite pas à l'accuser (Tom. I, pag. 198, édit. de 1740). « Personne alors, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ne s'avisa de regarder cet événement comme un guet-apens, un assassinat concerté entre le Dauphin et le duc de Guise. Cette accusation passionnée était réservée aux auteurs qui écrivirent sous les règnes de François II et de Charles IX » (T. I, p. 639).

avoict homme qui le deubt fere si tost que moy, veu les persuasions et remonstrances que j'avois faict à sa Majesté [1] et à son conseil pour obtenir le congé de combatre, et que les derniers motz que j'avois dict au Roy estoinct qu'il s'attendist seulement d'avoir nouvelles de la victoire. Il me tourna redire qu'il estoict raison que je y alasse plus tost que tout aultre; et ainsi retourna tout le camp à Carmaignolle. Et, comme je pensis estre despéché pour partir la nuict, on me dict que monsieur des Cars avoict gaigné tout le monde pour qu'il y allast. Monsieur de Tès m'avoict aussi promis, mais à la fin il se laissa gaigner, comme monsieur d'Anguien, qu'estoict le plus grand malheur qui me pouvoict advenir : car, ayant vaincu le conseil du Roy et leur délibération, et que sa Majesté m'avoict faict ceste honneur de condescendre à mon oppinion, et luy appourter les nouvelles de ce que je luy avoys promis et asseuré dans si peu de jours, je laisse à penser à ung chacun si j'eusse esté le bien venu, et quel tort me feust faict, mesmement ayant commandé ce jour-là une grande et honorable charge, et au contentement du lieutenant de roy. C'eust esté ung bonheur à moy, et beaucoup d'honneur aussi, d'apporter au Roy ce que je luy avois promis et asseuré. Il n'y eûst ordre, il failheust passer par là; à peine me peult-on appaiser; j'avois beau me fascher et remonstrer le tort qu'on me faisoit. Cent fois despuis me suis-je repenty que je ne me desrobay le soir mesmes; je me feusse rompu le col, ou j'y feusse arrivé le premier pour en porter la

1. Var. des édit. précéd.: «.... *Que moy, veu* ce que j'avois dict *à sa Majesté*.... »

nouvelle au Roy : je m'asseure qu'il ne m'en eust sceu que bon gré, et eust faict ma paix avec les aultres.

Or quittis-je alors toute ma fortune, n'espérant jamais plus estre rien, et vins demander conged à monsieur d'Anguien, pour m'en venir en Gascoigne. Ledict sieur me promettoict beaucoup de chozes, me cognoissant fasché; monsieur de Tès en faisoyt de mesmes, me volant retenir : et je fiz tant, qu'ilz me donnarent conged, avec promesse de retourner; et, pour estre plus asseurés de moy, ledict sieur d'Anguien me fict prendre une commission de luy pour promptement metre aux champs mil ou douze cens hommes et les amener en Piémont pour remplir noz compaignies, car à la véritté nous avions perdu prou de gens.

Or il fault dire ast'eure de quoy servist le guaing d'este bataille : je ne le sçay que par monsieur de Termes mesmes, que le marcquis de Gouast luy comta, estant au lict, blessé d'une harcquebuzade à la cuisse. Et luy dict que l'Empereur et le roy d'Angleterre s'estoinct accordés que ung tel temps, duquel n'ay souvenance, debvoinct entrer dens le royaulme de France, chescung pour son cousté, et que l'Empereur luy avoict envoyé les sept mil Alemandz pour estre si fort que monsieur d'Anguien ne l'ausast combatre, et après, marcher droict à Lombriast[1], pour dresser ung pont sur la rivière, et mettre dens Carignan les vivres qu'il pourtoict avecques luy et tout ce qu'il pourroict assembler, et en tirer les quatre mil Espaignolz et Allemandz et y laisser quatre mil Ytaliens, puis s'en re-

1. Lombriasco, au sud de Turin.

venir vers Yvrée; et debvoict renvoyer à l'Empereur les sept colonelz allemandz avecques leurs gens; et qu'il luy demeureroict environ cinq mil Allemandz et autant d'Espaignolz, et quatre mil Ytaliens. Et qu'en mesme temps que l'Empereur et le roy d'Anglcterre entreroinct, il debvoict descendre par la val d'Aoste, et s'en iroict droict à Lion, où il n'y avoict que les gens de la ville ny aulcune forteresse; et, estant entre les deux rivières, pensoyt dominer toutes les terres de monsieur de Savoye, le Dauphiné et la Provence. Tout cecy me comta monsieur de Termes de sa propre bouche après que feust retourné, qui n'estoict pas entreprinse qui ne feust bien aisée à estre faicte, si nous n'eussions gaigné la bataille, à laquelle moururent de douze à quinze mil hommes des ennemis [1]. Le guaing feust grand, tant pour les prisonniers, que pour le bagage, qui estoict très beau et riche; et oultre cela, plusieurs se rendirent d'effroy et enfin Carignan : de quoy je ne toucheray les particularités, parce que je n'y estois pas. Si on eust sceu fere profict de ceste bataille, Milan estoict bien esbranlé; mais nous ne sçaurions jamais fere valoir noz victoires : il est vray que le Roy estoict assés empéché à garder son royaulme de deux si puissans ennemis.

Sa Majesté, estant advertie du grand appareil que

1. Quelque exagéré que paraisse le nombre des morts du côté des ennemis, il est certifié par tous les historiens, Du Bellay, Paradin et les trois relations anonymes imprimées dans le second volume des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France.* L'armée française perdit quarante hommes d'armes de la gendarmerie, cinq à six cents soudards et « un assez grand nombre d'hommes de marque » (Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. III, p. 75, Relation de la bataille de Cerisolles).

faisoict et l'ung et l'aultre, retira la pluspart des forces de Piémont. Monsieur [1] d'Anguien despécha ung corrier au Roy pour m'envoyer une commission pour mener les douze cens hommes, et arrivay en Piémont quant monsieur de Tès avoict esté mandé de sa Majesté pour amenner tout ce qu'il pourroict : car je n'arrestay guières chez moy. Je ne baissois rien tant que ma maison; et, quoy que j'eusse résolu, pour le tort qui m'avoict esté faict, de n'aller plus en ce pays-là, si est-ce que je ne peuz m'en empescher. Monsieur de Tès avoit faict élection de vingt et deux enseignes : noz bandes furent bien remplies. Et encores se dressa une compaignie nouvelle, que monsieur de Tès donna au cappitaine Castetgeloux pour l'amour de moy, qui m'avoict aydé à menner les gens et qui avoict pourté mon enseigne au royaulme de Naples. Or [2] trouvay-je à mon arrivée que Carignan estoict rendu.

Et commensasmes à marcher en France, despartans noz compaignies de cinq en cinq. J'amennoys la première trouppe, et m'en allay devant à Suzanne [3], pour garder que les soldatz ne se missent devant pour mettre désordre aux estappes; et en trouvis desjà beaucoup par les chemins, qui feust cause que je cheminis la nuict. Et arrivay à Villane [4] deux heures de-

1. Cette phrase est inédite jusqu'à : *et arrivay en Piémont....*
2. Cette phrase est inédite jusqu'à : *Et commençasmes à marcher....*
3. Probablement Suze (*Susa*).
4. Avigliana, à l'ouest de Turin. On lit *Villeneufve* dans le premier manuscrit, *Villane* dans le second et *Villaume* dans les éditions précédentes.

vant jour, et à l'hostelerie où j'allay descendre trouvay le seigneur Pierre Colonne, que le cappitaine Renouard amenoict prisonnier au Roy, suivant la căpitulation de Carignan, et estoinct desjà levés. Ledict cappitaine Renouard me menna à la chambre dudict seigneur, lequel me dict à l'arrivée qu'il sçavoict bien que c'estoict moy qui avois rompeu le pont de Carignan, et que j'avois menné la harcquebuzerie à la bataille; et, discourans dudict pont, je luy diz que, si ses gens eussent suyvy leur fortune, ilz n'eussent trouvé à combatre que moy, avec quarante hommes au plus, et que nostre camp avoict esté tellement en désordre que, s'ilz l'eussent porsuivy, nous estions tous desffaictz. Le cappitaine Renouard luy affirmoict aussi qu'il estoict vray. Alors il pensa ung peu, puis leva la teste vers moy, et me dict en son lengage ytalien : « E voi « diçeti che se la nostra gente seguto havessi la sua « fortuna, no haveva à combatere piu di voi co qua- « rente soldati, et havessimo poste in fuga tuta la « vostra gente. Io vi dico che si voi havesti seguita la « nostra m'haveresti messo fuori di Carignano, per « che la mia gente havia pigliato il spavento cossi forte « che la cita no era bastante di vassecurar li[1]. » Et

1. Cette phrase italienne se trouve en français dans les deux manuscrits des commentaires. « Et vous dittes que si mes gens eussent suyvy leur fortune, qu'ilz n'eussent trouvé à combatre qu'à vous avecques quarante hommes au plus, et que eussions rompu tout vostre camp, et je vous diz, moy, que si vous eussiés suivy la vostre, vous m'eussiés jecté hors de Carignan et eussiés gaigné la ville. » La traduction est exacte sauf pour les derniers mots. Il faut : parce que tous mes soldats avaient tellement pris l'épouvante que les remparts de la ville ne suffisaient pas à les rassurer.

nous comta le grand désordre des sciens, nous disant de plus qu'il avoict pensé autresfois que les Espaignolz n'avoinct poinct de peur, mais que ast'eure il cognoissoyt bien qu'ilz en avoinct autant que une aultre nation; et qu'il se trouva lors en telle extrémitté qu'il feust constrainct luy-mesmes se jecter à la porte, veoir s'il les pourroict arrester; mais ilz le pansarent pourter par terre, et entrarent tant à la foulle qu'ilz mirent la porte presque hors des goins. « Et, comme « ilz furent tous entrés en ce désordre, je me jectay, « disoict-il, sur la porte pour la fermer; et cognois« sant tous les cappitaines nom par nom, les appellois « à m'ayder : mais jamais homme ne s'y présenta, et, « sans ung me cambrer [1] qui m'entendist crier, je ne « l'eusse sceue jamais fermer. Et le désordre feust si « grand dens la ville, qu'il s'en jecta plus de quatre « cens par dessus les cortines, que le matin mou« roinct de honte, s'en retournans. Et voillà pourquoy « je diz que, si vous-mesmes eussiés suyvi vostre for« tune, vous estiés maistres de la ville avecques qua« rante hommes. » Je cogneuz, par ce qu'il me dit, le vieux proverbe estre véritable, qui dict : *que si l'ost sçavoit que faict l'ost, souvent l'ost defferoit l'ost*. Et, encores que après que Carignan feust rendu, les gens de la ville nous asseurassent de ce grand désordre, nous n'y pouvions adjouster foy, moy-mesmes le premier, au moingz qu'il feust si grand, car cela est estrange; mais, puisque le chef mesmes le confessoyt, fault doncques croire qu'il estoict vray, et qu'ilz es-

1. *Cambrer*, *cambrier*, *chamberier*, serviteur préposé à l'intérieur (Bibl. imp., *Glossaire manuscrit* de Lacurne Ste-Palaye).

toinct poussés de quelque esprit; car nous ne leur faisions poinct de mal, ayant aultant de peur qu'eux et peult-estre plus. La nuict est une chose effroyable lors qu'on ne voit qui vous assaut. Et veux-je conclurre que cela m'advint d'ung grand heur, car pour hardiesse ne se peult cela appeller, ains plustost la plus grand folie que homme sçauroict fere. Par ainsi veux-je dire qu'entre tous les heurs et fortunes que Dieu m'a donné, stuylà en est une des plus remarcquables et plus estranges. Mais suivons nostre dessein.

Le désir de vengeance poussa l'Empereur à se rallier et liguer, contre la foy promise au pape, avec le roy d'Angleterre, lequel, par despit, s'estoit faict luthérien. Ces deux grands princes avoinct party[1], à ce qu'on disoict, le royaulme, comme le marcquis de Gouast raconta au sieur de Termes, et despuis je l'apprins d'ung gentilhomme anglois à Boulogne; toutesfois c'estoict disputer la peau de l'ours. La France bien unie ne peult estre conquise sans perdre une douzaine de batailles, veu la belle noblesse qu'il y a et les places fortes qui s'y trouvent : et croy que plusieurs se trompent de dire que Paris prins, la France seroict perdue. C'est à la véritté le trésor de ce royaulme et ung sac inestimable; car les plus gros du royaulme y apportent tout. Et croy qu'au monde il n'y a une telle ville; on dict qu'il n'y a escu qui n'y doibve dix sols de rente une fois l'année. Mais il y a tant d'aultres villes et places en ce royaulme qui seroinct bastantes pour fere perdre trente armées, de sorte qu'il seroict aysé de se rallier, et leur oster celle-là avant qu'ilz

1. *Partir*, partager.

en eussent conquis d'aultres, si le conquérant ne vouloict despeupler son royaulme pour repeupler sa conqueste. Je diz cecy par ce que le dessein du roy d'Angleterre estoict de courir droict à Paris, cependant que l'Empereur entreroict par la Champaigne. Leurs forces joinctes estoint de quatre vingtz mil hommes de pied, vingt mil chevaulx, avec ung nombre infiny d'artillerie : je vous laisse à penser si nostre Roy avoict de quoy songer à ses affaires. Certes ces pauvres princes ont plus de peine que nous. Et croy qu'il fist bien de rappeler les forces de Piémont, encores qu'il y en ayt qui disent que l'estat de Milan estoict perdu et que l'Empereur eust rappelé ses forces pour le sauver : cela dépend de l'événement. Tant y a que Dieu voulut que ces deux princes ne se peurent entendre entr'eux, chescung voulant fere son proffict. Aux choses que j'ay veu et ouy dire, quand deux princes entrepreunent la conqueste d'ung royaulme, jamais ilz ne s'accordent ; car chescung pense tousjours que son compaignon le veuille tromper, et sont en défiance l'ung de l'aultre. Je n'ay pas fort veu les livres, mais j'ay ouy dire qu'ainsi perdismes nous au commencement le royaulme de Naples; car celluy d'Espaigne nous trompa. Ceste crainte et défiance nous a sauvés et en a bien sauvé d'aultres, comme les historiens sçavent. Je craindrois plus ung grand seul, que non pas deux qui veulent partir le gasteau. Toujours il y a du reproche, et deux nations ne s'accordent pas voloutiers; vous le verrés icy. L'Anglois s'arresta devant Boulogne, laquelle luy feust laschement rendue par le sieur de Vervins[1],

1. Jacques de Coucy, seigneur de Vervins, colonel des légion-

qui en perdist la vie. Ce tableau devroict estre devant ceux qui entreprennent de tenir les places. Cela ne plaisoict pas à l'Espaignol, qui n'en rapportoict nul proffict, et voyoict bien qu'il vouloict fere ses affaires.

Or monsieur de Tès, nostre colonel, amena vingt trois enseignes au Roy, qu'estoinct celles qui s'estoinct trouvées à la bataille. Je devins malade à Troyes, et n'arrivay au camp que ne feust auprès de Boloigne, là où ledict sieur de Tès me bailla la patante que le Roy m'avoict envoyée pour estre maistre de camp. Et par lors ne se fist rien, à tout le moingz que je m'y veulhe amuzer, jusques à la camizade dudict Boloigne.

Comme nous arrivasmes près de La Marcquize[1], monsieur le Dauphin, qui commandoict l'armée, trouva qu'il y avoict trois ou quatre jours que la ville estoict prinse[2], combien que desjà il le sçavoict, et que le roy d'Angleterre s'estoict embarcqué et avoict faict voile en Angleterre. Et est à présumer que ce prince s'en alla pour fouir le combat, pource que nous trouvames tout en désordre. Premièrement, nous trouvames toute son artillerie devant la ville, en ung petit

naires de Picardie, gendre du maréchal de Biez. Il rendit Boulogne le 14 septembre 1544. Accusé de trahison, il fut jugé et décapité à Paris le 1er juillet 1549. Sa mémoire fut réhabilitée par lettres patentes d'Henri III, données en septembre 1575. Du Bellay, dans ses mémoires, donne un récit détaillé du siége de Boulogne (Livre X).

1. Marquise, bourg situé à deux lieues de Boulogne.

2. Monluc commet ici une erreur. Le maréchal du Biez n'avait pris que la basse ville de Boulogne. Il fit de vains efforts durant cette campagne pour se rendre maître de la ville haute mieux fortifiée.

patu[1] qu'il y avoict à la descente de la tour d'Ordre[2]: secondement y feust trouvé plus de trente barricques remplies de corselletz, qu'estoict la munition qu'il avoict faict venir d'Alemaigne, pour armer les soldatz qu'il laissoict pour la garde de la ville; tiercement, qu'il laissa toute la munition des vivres, comme farines, vins, et aultres chozes à manger. Nous trouvames tout en la ville basse; de sorte que si monsieur de Taligny[3], qu'on m'a dict qu'il est encores en vie, pere d'estuicy qui est huguenot, qui traitoict la paix pendant ces troubles, est celluy-là qui feust prins à la camisade en la ville basse, dont n'en eschappa homme que luy, il tesmoniera qu'il n'y avoict pas vivres en la ville haulte pour quatre jours, car luy-mesmes me le conta.

Or l'occasion de la camisade que nous donnames feust telle : que ung beau-filz de monsieur le mareschal du Biez[4], non pas ce beau monsieur de Vervins,

1. *Patu*, pâturage. Voyez Ducange, v° *patuum*. On lit dans les éditions précédentes : «.... en une prairie. »

2. La tour d'Ordre, forteresse située dans la basse ville de Boulogne.

3. Le sieur de Teligny, guidon du duc d'Orléans, fils de François I[er], vivait encore en 1571, selon de Thou. Il mourut à Venise. son fils avait épousé la fille de l'amiral de Coligny et fut assassiné près de son beau-père le 24 août 1572.

4. Oudart du Biez, lieutenant général en Picardie et maréchal de France depuis 1542. En 1548 il fut arrêté avec son gendre, le sieur de Vervins, comme complice de la reddition de Boulogne, et condamné le 3 août 1551 à perdre la tête. Le roi lui fit grâce de la vie. Du Biez mourut à Paris en juin 1553. Sa mémoire fut réhabilitée en 1575 par lettres patentes d'Henri III (P. Ans., t. VII, p. 180). On trouve à la Bibliothèque impériale, dans la collection Gaignières, vol. 390 et 395, un recueil de lettres d'Oudard du Biez, écrites de 1540 à 1544 et relatives aux mouvements des Anglais en Normandie.

mais l'autre[1], duquel le nom ne me souvient, vint à monsieur de Tès et lui conta qu'ung scien espion, qui venoict de Boloigne, luy avoict asseuré qu'il n'y avoict encores rien à la ville haute, et que tout estoict bas; et que si on entreprennoict promtement d'aller prendre la ville basse, ce qui estoict bien aysé, que dens huict jours on auroict prins la haulte la corde au col; et que si monsieur de Tès voulloict, il luy meneroict le matin recognoistre le tout. Et disoyt aussi cest espion qu'il n'y avoict encores nulle brèche de la ville remparée, et que toute la ville estoict ouverte comme ung village. Monsieur de Tès feust curieux d'aller veoir le tout, et m'amena avecques luy, et ce beau-filz de monsieur le mareschal; que pouvions estre cent chevaulx tous de noz compaignies. Et arrivames justement à la poincte du jour devant la ville, laissant la tour d'Ordre deux ou trois cens pas à main droicte, et vimes cinq ou six pavillons à la descendeue sur le grand chemin qui va à la porte de la ville. Nous n'estions que cinq ou six chevaulx, car les autres monsieur de Tès les avoict laissés dernier une petite montaigne. Ce beau-filz de monsieur le mareschal et moy descendismes jusques au premier pavillon, et passames à cousté dens le champ à main gauche, et allasmes jusques au second, et de là nous descouvrismes toute leur artillerie, n'en estant loing quatre vingtz pas, et n'y vismes jamais que trois ou quatre soldatz anglois qui se promennoinct auprès de ladicte artillerie, et audict second pavillon nous ouyons parler an-

1. Jacques, seigneur de Fouquesolles et d'Andreham, guidon de la compagnie de son beau-père. Il fut tué pendant cette campagne.

glois. Lors ce beau-filz dudit seigneur mareschal m'en fist retourner vers monsieur de Tès, lequel, incontinent que j'euz parlé à luy, s'en descend de là où je venois, et s'arresta avec ce dict gentilhome. Cependent le jour commensa à venir grand; de sorte que les sentinelles du près de leur artillerie cogneurent que nous n'estions pas des leurs, et donnarent l'alarme : et pour tout cela ne vismes-nous qu'homme sortist de la tour d'Ordre. Si est-ce que l'on m'a dict despuis que d'Andelot[1], que monsieur de Sainct Pol avoict nourry paige, estoict de garde à la dicte tour. Et ainsi nous nous en retournasmes.

Monsieur de Tès s'en alla trouver monsieur le dauphin et monsieur d'Orléans, son frère, avec ce dict gentilhomme, et là arrestarent qu'il leur failloict donner le matin au poinct du jour une camisade, et que monsieur de Tès, avecques noz compaignies, donrroict le premier par trois bresches qu'il y avoict à la muraille qu'estoinct du cousté de notre advenue; et c'estoinct de bresches que l'on avoict faict pour plaisir. Le Ringrave[2] pria monsieur le dauphin que luy et sa trouppe d'Allemandz donnassent avecques nous aultres; mais

1. François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral. Il fut pris par les impériaux au commencement de la guerre de 1551, et demeura longtemps prisonnier dans un château du Milanais avec le sieur de Sipierre (Bibl. imp., f. fr., vol. 2831, fol. 92, v°). En 1555, d'Andelot fut nommé colonel général de l'infanterie française; il mourut à Saintes le 27 mai 1569.

2. Philippe Rheingrave (comte palatin du Rhin) servit la France sous les règnes de François Ier, de Henri II et de Charles IX. Quoique huguenot, dit Brantome, il ne voulut jamais participer aux prises d'armes de son parti (Brantome, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 691).

monsieur de Tès avoict desjà promis au conte Pédemarie de Sainct Segond[1] qu'il prieroict monsieur le dauphin de le laisser donner avecques luy; qui feust nostre malheur entièrement : car, si les Allemandz feussent venuz avecques nous, jamais les ennemis ne nous en eussent tirés, et eussent convié beaucoup de gens à plustost nous venir secourir qu'ilz ne firent.

Nous partismes de nuict tous en camisade et rencontrasmes le Ringrave avecques tous ses Allemandz prestz à passer ung pont de bricque qu'il y avoict auprès de La Marcquize, lequel il ne vouloict abandonner; ains vouloit passer après nous, quelque promesse que l'on eust faicte au conte Pédemarie, de quoy monsieur de Tès en advertist monsieur le dauphin. Pendant ce, monsieur l'amirail d'Anebault arriva, et fist tant que le Ringrave se retira en arrière, nous laissant passer, et les Ytaliens après; et quant à luy, ne volsist boger d'auprès de la bataille de la gendarmerie qu'estoict près de La Marcquize. Monsieur Dampierre, qu'estoict colonel des Grisons, vinct jusques auprès de la tour d'Ordre, où il mist en bataille ses gens. Or m'avoict baillé monsieur de Tès une trouppe pour donner par le chemin que le jour devant nous avions recogneu, qu'estoict à main droicte de luy. Je donnay à l'artillerie, et ceux qu'estoinct demeurés avecques monsieur de Tès, ensemble les Ytaliens, donnarent par ces trois brèches, et les en emportarent fort bravement. Et par là où estoict l'artillerie n'y avoict ny porte ny brèche : que feust cause que je m'en allay tout

1. Ce capitaine est simplement nommé *le comte Pedemarie* dans les éditions précédentes.

au long de la murailhe, du cousté de la rivière, et trouvis une brèche de dix ou douze pas, par là où j'entris sans résistence aulcune; et m'en allay droict à l'esglise, où je ne viz ung seul cappitaine des nostres, sauf Glève[1], qui couroict le long de la rue, droict à ces brèches : je l'appellay, mais il ne m'entendist poinct.

Et fault notter que monsieur de Tès feust blessé et constrainct se retirer. Je ne sçay que devint le comte Pédemarie; mais on me comta après que tous les cappitaines gascons et ytaliens estoinct sortis de la ville, et n'y avoinct poinct arresté, pour ung bruict qui leur vint que les Anglois avoinct gaigné les brèches par dehors de la ville, comme il estoict vray; mais il n'y avoict pas deux cens hommes qu'estoinct sortis de la ville haulte par le dehors : et encores me dict-on que c'estoict d'Andelot qui se sauvoict de la tour d'Ordre droict à la ville. Toutes les enseignes demeurarent dens la ville. Je ne m'aperceuz jamais en rien de tout cecy; car je croy que, si je me feusse apperceu du désordre, j'eusse faict comme les aultres : je ne veux pas fere le brave. Deux capitaines ytaliens seullement trouvis avec leurs trouppes et drappeaulx et tout devant l'esglise, et quand je feuz devant icelle, je m'amuzay ung peu à combatre trois ou quatre maisons où il y avoict force Anglois dedens, et les prins par force et la plus-part sans armes. Les ungz avoinct de falatutz[2] de blanc et roige, et les aultres de jaulne et noir. Il y avoict bien de soldatz aussi qui ne pourtoinct pas ces

1. Ce capitaine n'est pas nommé dans les éditions précédentes.
2. Var. des édit. préc. : « *Les uns avoient* des accoustrements.... »

couleurs : à la fin je cogneuz que tous ces vestus de livrée estoinct pioniers, pource qu'ilz n'avoinct poinct d'armes comme ceux qui se deffendoinct; si y eust-il plus de deux cens hommes de mortz en ces maisons. Puis marchay droict à l'esglise, où trouvis lesdicts cappitaines ytaliens, l'ung nommé César Port[1], et l'aultre Ihéronim Megrin, et monsieur d'Andelot, et monsieur de Noailles[2], qui estoict lieutennent de monsieur de Nemours[3], avecques les Ytaliens; je leur demanday où estoinct tous nos cappitaines : ilz me respondirent qu'ilz ne sçavoinct qu'estoinct devenuz. Je commensay à persevoir qu'il y avoict du désordre, ne voyant ung seul homme de noz compagnies que ceux qu'estoinct entrés avecques moy, et environ cinquante ou soixante d'aultres qui s'estoinct amuzés à saccaiger et piller, et s'estoinct reliés avecques moy au combat des maisons.

Tout à ung coup voicy une grand trouppe d'Anglois qui vennoinct la teste baissée droict à nous, qu'estions devant l'esglise, et en la rue joignante à icelle, criant : *Who goeth there?* c'est-à-dire : Qui va là ? Je leur res-

1. Ce capitaine est simplement nommé César dans les éditions précédentes.

2. Antoine de Noailles, né en 1504, chambellan des enfants de France sous le règne de François Ier, amiral par intérim en 1547, pendant la disgrâce d'Annebaut. Nommé gouverneur de Bordeaux à la fin du règne de Henri II, il mourut dans cette ville, le 2 mars 1562. (P. Bonaventure, *Annales du Limousin*, p. 444, in-fº.) Cet auteur donne la généalogie entière des Noailles.

3. Jacques de Savoie, duc de Nemours, colonel de l'infanterie italienne, épousa la veuve du duc de Guise, assassiné en 1562. Il mourut en 1585. On conserve à la Bibliothèque impériale plusieurs recueils de sa correspondance (F. fr., vol. 3231 et suivants).

pondis en anglais : *A friend! a friend!* qui veut dire : amy ! amy ! Car de toutes les langues qui se sont meslées parmy nous j'ay apprins quelques motz, et passablement l'italien et espaignol : cela par fois m'a servy. Comme ces Anglois eurent faict d'aultres demandes, et que je feuz au bout de mon latin, ilz poursuyvirent en criant : *quil! quil! quil!* c'est-à-dire : tue! tue! tue! Alors je criay aux cappitaines Ytaliens : *Ajutate mi, e state appreso me, perche io me ne vo assablir li; non bisogno lassiar mi investire*[1]. Et baissay la teste droict à eux, lesquelz tournarent vizaige, et les mennay batant jusques au bout de la rue; et tournarent tous à main droicte, au long de la muraille de la ville haulte, de laquelle on me tiroict de petites piéces et force coups de flesches. Je me retiray jusques aux Ytaliens, où je ne feuz plustôt arrivé, qu'ilz vindrent encores pour me recharger : mais j'avois prins ung peu de courage, de tant que je les avois trouvés assés aisés à prendre la cargue, et les laissay venir jusques auprès de nous, où je les chargay, et me semble qu'ilz la prindrent encores plus ayséement. Je me retiray autres fois devant l'esglise; et alors commensa une si grande abondance de pluye, qu'il sembloict que Dieu nous volsist fere nier[2]; et vint, d'une des brèchès, par là où noz gens estoinct entrés, dix ou douze enseignes qui n'avoinct pas six soldatz après eux, et avecques moy en pouvois avoir autant.

1. Cette phrase est en français dans les manuscrits : « Soustenés-moy, car je les veois courir sus et ne fault poinct nous laisser enfoncer. »

2. Les deux manuscrits portent *nyer* pour *noyer*.

Alors ung des dictz enseignes me dict que les brèches estoinct prinses, et que les cappitaines s'estoinct sauvés; et, ayant entendu cela, je dis aux deux cappitaines ytaliens qu'ilz tinssent ung peu ce canton où est l'esglise, car il y avoict une muraille devant la porte d'icelle, et que j'allois combatre la brèche par où j'estois entré; et que, dez l'avoir gaignée, je les envoierois quérir pour se retirer à moy; et si d'aventure les ennemis revenoinct à eux, qu'il leur souvint comme j'avois faict, et qu'ilz les chargeassent. Et je m'en allay à ladicte bresche, où je viz desjà dix ou douze Anglois, vers lesquelz baissames la teste[1]. Les ungz sautarent par la brèche, les aultres tirarent à main droicte, au long de la muraille par dedens; et, ainsi que nous feusmes dehors, en vismes encores quinze ou vingt qui couroinct contre amont au long de la muraille par dehors, et tournarent à main droicte devers les aultres brèches par là où noz gens estoinct entrés. Je priay ung gentilhomme de Borgoigne, duquel ne me souvient le nom, qu'estoict monté sur ung cheval qu'il avoict gaigné, qu'il allast sercher Cezar Port et Ihéronim Megrin : ce qu'il fist volontiers, pourveu que je luy promisse de l'attendre. Je luy asseuray sur ma vie que, mort ou vif, il me trouveroict à ceste brèche. La pluye continuoict tousjours plus fort : et estant ledict gentilhomme de retour, me dict qu'il n'avoict peu passer jusques à eux et qu'il pensoyt qu'ilz s'estoinct retirés dans l'esglise ou qu'il les tennoict pour mortz. Et tout à ung coup voicy venir droict à nous le grand trot, au

1. Sous-entendu *pour charger*. Les éditions précédentes portent : deux desquels baissèrent *la teste*.

long de la muraille, trois ou quatre cens Anglois, et nous trouvarent sur le poinct que nous volions réentrer pour aller secourir les Ytaliens : mais, comme nous les vismes venir à nous, feusmes constrainctz de changer de propoz.

Or messieurs d'Andelot, de Nouailles, et ce gentilhomme de Borgoigne, avec trois ou quatre aultres, ne m'abandonnarent jamais despuis qu'ilz m'eurent rencontré devant l'esglise; et bien leur en print, car ilz feussent passés par le mesme chemin des aultres. Et, comme ces Anglois venoinct d'este furie, il se print ung cry parmy nous : les ungz me crioinct que nous nous sauvissions vers la rivière, les autres, vers la montaigne; mais tout à ung coup je me résoluz leur remonstrant : « Qu'avés-vous à fere d'aller à la mon« taigne? Il nous fault passer rez la ville haulte : et « d'aller droict à la rivière, ne voyés-vous pas qu'elle « croist, et est desjà si haulte, que nous nous nierons « tous? Que personne ne parle plus de cela, mais bais« sons la teste, car il fault combatre ceux-cy. » Monsieur d'Andelot me dict tout hault : « Hé! cappitaine « Monluc, je vous prie, combatons les, car ce party « est le meilleur. » Il estoict homme fort courageux : c'est dommage qu'il se fist après huguenot; je croy que c'estoict ung des braves gentilhommes de ce royaume.

Et allasmes droict à eux, et, dez que nous arrivames de la longueur de quatre ou cinq picques, qu'ilz nous tiroinct à coups de flèches, nous courusmes tout droict à eux pour les envestir avec les picques; et n'y eust que deux harcquebuzades de tirées : et incontinent tournarent vizage, et s'enfouirent de là où ilz

venoinct ; nous les porsuivismes, et de bien près. Et, comme ilz feurent au canton de la ville, devers leurs gens qui tenoinct presque toutes noz enseignes enfermées, lesquelz, les voyans venir, et nous après eux, abandonnarent les brèches pour les secourir, et ainsi que je les viz reliés tous ensemble, et venir courans droict à nous, qu'estions tous au pied de la montaigne de la tour d'Ordre, je diz à monsieur d'Andelot : « Sauvés-vous contre amont de la montaigne ; » et aux enseignes et tous les soldatz pareillement. Quant à moy, je volsis veoir le succès du tout avecques quatre ou cinq picquiers ; je me retiray vers ung ruisseau qui estoict près de l'artillerie. Et comme ilz eurent abandonné les brèches pour venir à nous, noz enseignes sautarent dehors au pied devers le valon par là où ilz estoinct venuz ; et ainsi qu'ilz furent au pied de la montaigne où monsieur d'Andelot et les enseignes montoinct, ilz virent autresfois que noz enseignes estoinct passées par les brèches, et que ledict seigneur d'Andelot avec les aultres enseignes estoict desjà à demy montaigne. Ilz cuidoinct tourner autresfois après les aultres, et ne les peurent attaindre qu'au plus haut huict ou dix soldatz, qu'ilz taillarent en piéces. Cinq ou six Anglois vindrent à moy : je passay le ruisseau, qu'il y avoit eau jusques au genoil. Et du bord d'icelluy ilz me tiroinct quelques coups de flesches, et m'en donnarent trois dens la roudelle, et une au travers de la manche de maille que j'avois au bras droict, lesquelles pour mon butin j'apportis toutes quatre à mon logis ; puis allay monter la montaigne au dernier de la tour d'Ordre. Monsieur le dauphin, ayant monsieur d'Orléans, son frère, et monsieur l'amirail avecques luy,

faizoict marcher les lansquanetz pour nous secourir dens la ville : mais avant qu'il feust près, le désordre estoict venu, et trouva messieurs d'Andelot et de Nouailhes avecques les enseignes qui avoinct monté la montaigne.

Pendant ceste conclusion, monsieur le visdasme de Chartres, et mon frère, monsieur de Lioux, estoinct venus une fois jusques à bas, veoir s'ilz pourroinct entendre nouvelles de moy : mais ilz furent bien ramenés, et dirent à monsieur le dauphin qu'ilz tenoinct pour tout certain que j'estois mort dens la ville, pource qu'ilz avoinct veu tous les cappitaines, sinon moy. Monsieur d'Andelot arriva au bout de demy heure, auquel demanda monsieur le dauphin s'il sçavoict ce que j'estois devenu. Il luy dict que je les avois sauvés et à tous ceux qu'estoinct avecques luy, et ne m'estois pas sçeu sauver moy-mesmes, ce que j'eusse bien peu fere si j'eusse voullu. Et me tenoit ledict seigneur d'Andelot pour mort, pensant que je me feusse laissé attraper auprès de leur artillerie, ou d'ung navire qu'il y avoict sur le ruisseau où je passay ; mais je n'estois pas si sot, car j'appelle Dieu en tesmoing et qu'il me punisse, si de tout ce jour là je perdis jamais l'entendement : et me servist bien que Dieu le m'accompaignast, car, si je l'eusse perdu, nous recepvions une grand escorne, laquelle n'eussions sceu couvrir, et j'eusse esté en grand danger de n'estre jamais mareschal de France, de tant que nous eussions perdu toutes noz enseignes et ceux qui les portoinct avec ; lesquelles toutesfois Dieu me fist la grace de sauver. Dès lors qu'on est saisi de la peur, et qu'on perd le jugement, on ne sçait ce qu'on faict. C'est la requeste

principale que vous debvés fere à Dieu de vous garder l'entendement; car, quelque danger qu'il y ait, encor y a-il moyen d'en sortir, et peult-estre à vostre honneur : mais lorsque la crainte de mort vous oste le jugement, adieu vous diz ; vous pensés fuir à poupe, que vous allés à proue ; pour ung ennemy, il vous semble que vous en voyés dix devant voz yeux, comme font les yvrongnes, qui veoint mil chandelles au coup. O le grand heur que c'est à ung homme de nostre mestier quand le danger ne luy oste le sens ! Il peult prendre son party et esviter la mort et la honte.

J'allay le soir demander le mot à monsieur le dauphin, pource que monsieur de Tès estoict blessé ; et comme je vins devant eux, monsieur d'Orléans, qui avoict tousjours accoustumé de s'esjouer avec moy, comme faizoict bien monsieur le dauphin, commensa à chanter la camisade de Boloigne, et l'assault de Cony pour les vieux soldatz de Piémont, se mocquant de moy et me monstrant au doigt. Lors je commensay à me courroser, et maudire ceux qui en estoinct cause. Monsieur le dauphin rioyt, et à la fin il me dict : « Monluc, Monluc, vos autres cappitaines ne vous « pouvés aulcunement excuzer que vous n'avés mal « faict. » Alors je luy diz : « Comment, monsieur, au-« riés-vous oppinion que j'eusse faict faulte ? Si je le « sçavois, je m'en yrois tout ast'eure me fere thuer dens « la ville ; vrayement nous sommes bien fols de nous « faire thuer pour vostre service. » Sur quoy il me dict : « Non, non, je ne le diz poinct pour vous, car « vous estes le dernier cappitaine qu'est sorty de la « ville, de plus d'ung heure après les aultres. » Et me fist bien coignoistre, quant il feust roy, que je n'avois

pas failly, pour l'estime qu'il fict tousjours de moy : car, quand il s'en alla en Piémont[1], il m'envoya quérir par ung corrier exprès à ma maison, où je m'estois retiré pour raison de quelque hayne que madame d'Estampes avoict conceue contre moy, occasion de la querelle de messieurs de La Chateigneraye et Jarnac[2]. Tousjours à la cour il y a quelque charité qui se preste, et par mallheur les dames peuvent tout; mais je ne veux pas fere le réformateur : madame d'Estampes en fist bien chasser de plus grands que moy, qui ne s'en vantarent pas, et m'estonne de ces braves historiens qui ne l'osent dire.

Et voillà le succès de la camisade de Boloigne. Que si le camp eust marché à nostre cue, il se pouvoict tout loger dens la ville; et, en quatre ou cinq jours, comme desjà j'ay dict, la ville haulte feust esté à nous. Que l'on le demande à monsieur de Teligny, si c'est luy qui feust prins prisonnier, et l'on verra si je mentz. Or que je scaiche qui feust en cause que monsieur le

1. C'est-à-dire *quand il envoya une armée en Piémont*. Henri II, pendant la durée de son règne, ne quitta pas la France.

2. Ce passage demande quelques éclaircissements. Le duel de Jarnac et de la Chasteigneraye n'eut lieu qu'après la mort de François I[er], mais la dispute qui y donna lieu avait commencé sous le règne de ce prince. La cour était alors divisée en deux partis, celui du roi et de la duchesse d'Étampes, celui du Dauphin et de Diane de Poitiers. La duchesse d'Étampes soutenait Jarnac, son beau-frère, et détestait la Chasteigneraye parce qu'il était l'ami du Dauphin et le serviteur déclaré de Diane. Monluc était l'ami de la Chasteigneraye et avait pris parti ouvertement pour lui. Il est probable qu'il s'était compromis par un langage trop franc. (Voyez Brantôme, *Discours sur les duels*, t. I, édit. du *Panth. litt.*, p. 713.)

dauphin ne marcha, non [1]; mais je diray bien tousjours qu'il se debvoict fere, et sçay aussi qu'il ne tint pas à luy; mais ce ne seroinct que disputtes d'en parler davantaige [2]. Il ne fault qu'ung poureux pour retarder tout le monde. S'ilz feussent venus, les Anglois ne sçavoinct quel party prendre; je les cogneuz gens de peu de cœur, et croy qu'ilz vallent plus sur l'eau que sur terre. Voyant l'hyver sur les bras, monsieur le daulphin, ayant laissé monsieur le mareschal du Biez à Montrueil [3] pour harasser Boulogne, alla trouver le Roy, lequel avoict aussi appoincté avec l'Empereur [4], s'estant une si grande force esvanouie, pour s'estre ces deux princes mal entendus, pour nostre bonheur; j'entendz l'Espaignol et l'Anglois. Honi soict-il qui les aymera jamais ny l'ung ny l'aultre!

Trois mois après, je quittay la maistrize de camp, pour venir deffendre quelque bien qu'ung mien oncle m'avoict donné, et feuz en peyne d'obtenir conged du Roy pour y venir, mais enfin monsieur l'amirail me le fist donner, proveu que je luy fisse promesse de reprendre ledict estat, si ledict seigneur amirail menoict le camp; ce que je fiz. Et me manda souvenir de ladicte promesse que je luy avois faicte, dont le Roy m'envoya commission, pour estre maistre de camp de cinquante ou soixante enseignes, que sa Majesté fist lever pour fere le dict voyage d'An-

1. Var. des édit. précéd. « Je ne sçay qui fut cause que monsieur le Dauphin ne marcha. »

2. Var. du manuscrit : « .... *d'en parler davantaige ; et laisseray ce propos et retourneray. Que trois mois après je quittay....* »

3. Montreuil, place forte, à cinq lieues de Boulogne.

4. Paix de Crespy du 17 septembre 1544.

gleterre, lesquelles j'amenis au Havre de Grace, entre les mains de monsieur de Tès[1].

Or nous nous mismes sur mer : l'armée estoict composée de plus de deux cens cinquante voiles, et des plus beaux vaisseaux du monde, avec les galères. Le désir que le Roy avoict de se venger du roy d'Angleterre, le fist entrer en une estrême despense, laquelle enfin servit de peu, quoy que nous eussions prins terre, et despuis combatu les Anglois sur mer, où d'ung cousté et d'aultre il y eust plusieurs vaisseaux mis à fons. Dès lors que je viz à nostre départ embrazer le grand Carracon[2], qui estoict, ce croy-je, le plus beau vaisseau qu'il estoict possible[3], j'euz mauvaize oppinion de nostre entreprinse ; et parce que, pour mon particulier, je ne fiz rien qui feust digne d'estre escript et que le général est assés discouru par d'aultres, je m'en tairay pour descripre la conqueste de la terre d'Oye[4] ; aussi nostre faict est plus propre sur la terre que sur

1. Le passage suivant est abrégé dans les manuscrits : « .... *entre les mains de monsieur de Tès*. Et en ce voyage ne feust faicte choze que je volsisse m'amuzer à l'escripre, sinon seulement la prinse de la terre d'Oye que j'escripray. *Comme nous feusmes retournés....* »

2. Le roi, qui s'était rendu au Havre pour assister à l'embarquement des soldats, voulut donner une fête sur le vaisseau amiral. Pendant les préparatifs le feu prit à l'entrepont par l'imprudence des cuisiniers. On se hâta de sauver les dames et le trésor du roi. Le vaisseau fut entièrement brûlé ; les soldats et les matelots périrent presque tous. (De Thou.)

3. Du Bellay décrit ce navire « qui estoit le plus beau et le meilleur à la voile.... Il y avoit cent pièces d'artillerie de bronze. » (*Mém. de Du Bellay*, liv. X). Suivant Paradin il avait été construit par les soins de l'amiral de Brion (Paradin, p. 489).

4. Comté d'Oye, au nord de la Picardie.

l'eau, où je ne sçay pas que nostre nation ait jamais gaigné de grandes batailles [1].

Comme nous feusmes retournés de la coste d'Angleterre, et autres fois désenbarqués au Havre de Grace, monsieur l'amirail s'en alla trouver le Roy, et monsieur de Tès avecques luy; et j'amenay toutes les compaignies au fort de Montareau [2], devant Bouloigne, où le cappitaine Villefranche [3] estoict demeuré avecques les vieilhes compaignies maistre de camp, ayant eu la place que j'avois quittée et le mareschal du Biez, qu'estoict lieutenant de roy en ce pays-là, lesquelz je trouvis bien empêchés, comme tesmoniera monsieur de Sainct Germain, que le Roy avoict baillé audict seigneur mareschal pour le solager; car tous les pioniers les avoinct laissés s'estans desrobés, comme c'est l'ordinaire de ceste canaille quand on ne veille sur eux; et néantmoingz ilz avoinct encores toute la cortine tirant au pont de bricque à fere. Et veux-je escripre cecy, encores que ce ne soyt matière de combat, pour qu'il serve d'exemple aux cappitaines.

Monsieur le mareschal, qu'estoict ordinairement sollicité par le Roy de mettre ce fort en deffence pour blocquer Boulogne, me dict qu'il failloict que les soldatz trevaillassent, puisque les pioniers manquoinct.

1. L'expédition d'Angleterre fut sans résultat. L'amiral d'Annebaut s'empara de l'île de Wight, ravagea les côtes et ne sut tirer aucun profit de ce premier succès.

2. Outreau, petite place, à un quart de lieue de Boulogne. On lit dans les deux manuscrits *Montareau* ou *Montreau*. L'édition originale porte *Outreau*.

3. Le capitaine Villefranche servit plus tard en Lorraine sous les ordres du duc de Guise, et fut tué au siége de Danvillé (Bussi Rabutin, *Commentaires*, liv. III).

Je le remonstray aux cappitaines et eux aux soldatz : lesquels générallement dirent qu'ilz ne travailleroinct poinct, et qu'ilz n'estoinct poinct pioniers ; de quoy monsieur le mareschal se trouva fort faiché et bien en peine, de tant qu'este cortine luy demeuroict ouverte, et que le roy d'Angleterre avoict envoyé une crue de gens à Boloigne. Or ledict sieur mareschal avoict mandé par tout le pays sercher des pioniers ; mais il n'en venoinct poinct. Je me résolvis de trouver le moyen pour fere trevailler les soldatz, que feust de donner à chescun qui trevailleroict cinq soulz comme aux pioniers : monsieur le mareschal le m'accorda fort volontiers, mais je n'en trouvay pas ung seul qu'y volsist mettre la main. Ce que moy voyant, pour les convier par mon exemple, prins ma compaignie, celle de mon frère, monsieur de Lioux, et celles des cappitaines Leberon,[1] mon beau-frère, et Lavit, mon cousin germain ; car ceux-là ne m'eussent ozé refuser. Nous n'avions pas faute d'utiz, car monsieur le mareschal en avoict grand quantitté, et aussi que les pioniers qui se desroboinct laissoinct les leurs dens une grand tende[2] que monsieur le mareschal avoict faict tendre pour retirer leurs ferremens. Et comme je m'en vins à la cortine, j'y commensay à mettre la main le premier à remuer la terre, et tous les cappitaines après : et y fiz

1. François de Gelas, seigneur de Leberon et d'Ambres, époux d'Anne de Monluc, sœur de l'auteur des *Commentaires* et fille de François de Monluc et de sa seconde femme, Françoise d'Estillac. (P. Ans., II, 292.) François de Monluc, en cas d'extinction de ses enfants mâles, avait substitué tous ses biens à sa fille Anne et à ses enfants. (Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives*, t. I, Histoire des guerres du comté Venaissin, p. 314.)

2. *Tende* pour *tente*.

appourter une barricque de vin, ensemble mon disner, beaucoup plus grand que je n'avois accoutumé de despendre, et les cappitaines de leur, et ung sac plein de soulz que je montris aux soldatz. Et, après avoir trevaillé une piéce, nous nous mismes à disner, chesque cappitaine avecques sa compaignie ; et à chescun soldat nous donnions demy pain, du vin, et quelque peu de chair, en favorisant les ungz plus que les aultres, disant qu'ilz avoinct mieux trevaillé que leurs compaignons, affin de les accourager. Et, après que nous eusmes disné, nous nous remismes au travail en chantant, jusques sur le tard, de sorte qu'on eust dict que nous n'avions jamais faict aultre mestier. Puis se presentarent trois trésoriers de l'armée qui les payarent tous, à chescun cinq soulz; et, comme nous retournions aux tendes, les aultres soldatz appelloinct aux nostres pioniers gastadours. Lendemain matin, le cappitaine Forcès[1], l'ayné, me vint dire que tous les sciens y vouloinct venir, et ceux de son frère, qu'est encores en vie, aussi; lesquelz je receuz tous. Et en fismes de mesmes comme le jour devant, de sorte que le troisiesme jour tous y vouloint venir; et en huict jours nous eusmes dressé toute ceste cortine. Que tous les ingénieurs dirent, et monsieur de Sainct Germain mesmes, qui ne bogeoit de l'œuvre, que noz soldatz avoinct plus travaillé en huict jours que quatre fois autant de pioniers n'eussent faict en cinq sepmaines; et nottés que les cappitaines, lieutenents et enseignes,

1. Une lettre du sieur de Mailly au duc de Guise, écrite de Montreuil, datée du 24 avril 1558, nous apprend que le capitaine Forcez prit part en 1558 au siége de Calais (Bibl. imp., Collection Gaignières, vol. 352, fol. 153).

ne bogeoinct de l'œuvre non plus que les soldatz, et servoinct de soliciteurs.

Cest exemple ay-je voullu escripre icy pour monstrer aux cappitaines qu'il ne tiendra aux soldatz qu'ilz ne facent tout ce qu'on vouldra ; mais aussi il fault trouver les moyens de les y fere fere de bonne volonté, et non de force. Mettés la main à l'œuvre le premier; vostre soldat de honte vous suyvra et fera plus que vous ne voudrés. Que si vous venés aux injures et bastonnades, ce sera lors que, despités, ilz ne voudront plus mettre la main à ce qu'ilz ne sont tenuz, à quoy quelquefois la nécessité nous force. O cappitaines, mes compaignons, combien et combien de fois, voyant les soldatz las et recreus, ay-je mis pied à terre affin de cheminer avec eux, pour leur fere fere quelque grande traicte ! Combien de fois ay-je beu de l'eau avec eux, afin de leur monstrer exemple pour patir ! Croyés, mes compaignons, que tout despend de vous, et que voz soldatz se conformeront à vostre humeur, comme vous voyés ordinairement. Il y a moyen en toutes chozes : parfois il y fault de la rudesse ; mais ce ne doibt estre contre le gros, mais contre quelque particulier qui voudra gronder ou empescher les aultres qui sont en bonne volonté. J'ay faict sentir ma colère à quelque rétif et rebours, dont je m'en repens.

Après quelque temps, monsieur le mareschal du Biez entreprint d'aller prendre la terre d'Oye, ayant tenté d'attirer l'Anglois en bataille, lequel n'en voulut manger. Et marcheasmes-noz compaignies nouvelles, car les vieilhes ne bogeoinct du fort, pour la garde d'iceluy; et enmena ledict seigneur mareschal six ou sept pièces de groce artillerie. Et partismes le soir à

l'improviste, et allasmes repozer la pluspart de la nuict en ung bois, là où il y avoict de petis villages qu'avoinct esté bruslés [1]. Ceste entreprinse se fist contre l'advis de tous les cappitaines de l'armée, pour l'espérance que ledict sieur mareschal avoict de donner une bataille, ce qui attira plusieurs princes et seigneurs à venir de la cour. Après avoir perdu l'espérance de veoir les Anglois en bataille, monsieur le mareschal délibéra leur enlever quelques forts en la terre d'Oye. Or, comme ilz feurent fort près de l'ung d'iceux, monsieur le mareschal, messieurs de Brissac et de Tès, se mirent à part; et me semble que monsieur d'Estrée y estoict, estant lors sorty de prison, monsieur de Bordilhon [2], et trois ou quatre aultres, quy ne me souvient de leurs noms. Et se mirent sur un petit hault, à l'ombre d'ung arbre, regardant de là en hors lequel desditz bastions, qui faisoinct teste à nous, ilz assailliroinct; et cependent je fiz fere haltou à toutes noz enseignes, pour attendre les dernières, qu'il en y avoict encores à une lieue derrière. Or je n'avois jamais esté là,

1. Le passage suivant est abrégé dans les manuscrits : « Et comme le jour commensa à venir nous partismes; et estans auprès du lieu ou monsieur le mareschal voulloict batre les bastions, ilz se tirarent à part, ledict seigneur *mareschal, messieurs de Brissac et de Tès...* »

2. Imbert de la Platrière, seigneur de Bordillon, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 100 hommes d'armes, maréchal de camp en 1552, diplomate, lieutenant général en Piémont, en 1559, après Brissac, maréchal de France le 22 décembre 1562, mort à Fontainebleau en 1567. (P. Ans., t. VII, p. 220.) On trouve à la Bibliothèque impériale (f. fr., vol. 3101) un recueil de pièces originales sur les négociations suivies par Bordillon et Marillac avec les princes d'Allemagne en 1558 et 1559.

comme n'ay esté despuis; mais j'escripray ainsi qu'il me souvient que leur fort estoict[1].

Il failloict que je descendisse environ trente ou quarante pas pour entrer dens ung grand pred; et à main droicte il y avoict ung bastion, et, à ung grand ject d'harcquebuze, à main gauche, ung aultre; et par conséquent tout au long d'une cortine tirant devers Calais (laquelle cortine n'estoict que de terre, et de la hauteur environ de deux aulnes et demye), il y avoict aussi deux grandz fossés avecques eaue jusques à la senture, et entre les deux fossés il y avoict ung terrene[2]. Et cependent qu'ilz se mirent au conseil soubz cest arbre, estans à main gauche de moy, je prins les cappitaines Favas et La Moyenne, ayans esté tous deux mes lieutennens, et environ trois cens harcquebuziers, ausquelz baillay la première trouppe; et je demeuray à leur cue. Il sortist du fort bien cent ou six vingz Anglois, qui vindrent dens le pred, et avoinct mis cinq ou six mosquetz sur le terrene, entre les deux fossés, qui nous tiroinct fort et rede, ayant laissé entre lesdictz bastion et fossés ung petit chemin que n'y pouvoict passer qu'ung homme de front, pour entrer et sortir dens leur fort, se fians que à la faveur des mosquetz qu'ilz avoinct dens icelluy, et ceux qu'estoinct sur le terrene, que ne les auscrions charger.

Noz gens commensent à harcquebuzer, et eux à coups de flèches : il me sembla qu'ilz tournoinct fort

1. *Que* pour *ce que*. Les éditions précédentes portent : « *l'assiette* de leur fort. »

2. *Terrene*, chaussee. Voyez Ducange, v° *terrena*. Les anciennes éditions portent indifféremment partout où ce mot se présente : *terrasse* ou *levée de terre*.

le vizage vers leur retraicte; et estant sur ung petit cortault, je vins auxdictz cappitaines, et leur diz ces motz : « Compaignons, ces gens ont fort le cœur à leur re« traicte : je veoy bien que c'est soubz l'espérance de « leurs mosquetz; chargés à eux de cul et de teste, car « je vous suyvray. » Auxquelz ne leur fauzist pas dire deux fois, car je ne feuz jamais retourné à ma trouppe, que je les viz meslés et Anglois en fuitte; et arrestay ma trouppe pour les soustenir, si rien sortoict davantaige. Ce petit chemin estoict ung peu estroict et joignant le bastion. Si en demeura-il une trouppe là; les aultres se jectarent dens les fossés, de sorte qu'ilz n'eurent pas le loeisir de retirer tous leurs mosquetz, car noz soldatz se jectarent dens l'eau aussi tost qu'eux, et en emportarent quatre; et y eust quatre ou cinq desdictz soldatz qui passarent ledict terrein et l'aultre fossé jusques au pied de la cortine, qui me dirent que la grand eaue estoict au premier fossé, car à l'aultre, qui estoict près ladicte cortine, n'en y avoinct jusques aux genoil. Et tout incontinent je diz aux deux cappitaines Favas et La Moyenne qu'ilz se joignissent ma trouppe et la leur ensemble; et trouvay le cappitaine Auriocqui et presque tous les aultres cappitaines, lesquelz je priay de fere deux trouppes, car, dez que j'aurois parlé avecques monsieur de Tès, je leur voulois donner l'assault. Ilz me dirent qu'il s'en failloict près de la moytié de leurs soldatz que ne feussent arrivés, et je leur respondiz qu'il ne m'en chaloict poinct[1], que avecques ce que nous estions je les enpour-

1. Var. des anciennes éditions : « .... *qu'il* n'importoit veu *que*.... »

terois. Et promtement ilz comensent se mettre en deux trouppes, et je coreuz parler avecques monsieur de Tès, lequel je trouvay auprès de monsieur le mareschal et les aultres, et luy diz : « Alons, mon« sieur, venés-vous ent et allons au combat, car nous « les en emporterons : je les ay tastés, et trouve qu'ilz « ont plus d'envie de fouir que de combatre. » Alors monsieur le mareschal me dict : « Dittes-vous, cap« pitaine Monluc; pleust à Dieu que nous fussions « asseurés de les emporter promptement avec toute « nostre artillerie. » Sur quoy je luy respondiz tout hault : « O, monsieur, nous les aurons estranglés « avant que vostre artillerie soyt icy. » Et prennant monsieur de Tès par le bras, luy diz : « Alons, mon« sieur, vous m'avés creu d'aultres chozes dont vous « ne vous en estes pas repenty, et ne vous repentirés « pas de cestuy-cy; j'ay cogneu à ces approches que « ce sont gens de peu. » Alors il me respondist : « Alons donc. » Et comme nous feusmes à l'entrée du pred où nous trouvasmes desjà noz deux trouppes de picquiers et harcquebuziers à part, je luy diz : « Mon« sieur, regardés lequel cousté vous volés combatre, « ou d'este enseigne jusques au bastion de dessoubz « ou bien de l'enseigne vers l'autre que j'ay com« batu : » Lequel me dict : « Combatés cestuylà au« près duquel vous avés desjà combatu, et je m'en « veois combatre l'aultre. Et ainsi nous despartismes. »

Monsieur le mareschal du Biez, comme il nous vist commenser à marcher, dict ces motz, ainsi que monsieur de Bordillhon me dict après : « Ast'eure nous « verrons si Tès est si brave comme il se dict avec« ques ses Gascons. » Or j'appellay tous les sergens

de la trouppe que j'avois, leur disant tout hault à la teste de nostre bataille. « Vos autres, sergens, avés « tousjours accoustumé, quant nous combatons, d'es- « tre sur les flancz ou dernier; et ast'eure je veux « que vous combatés sur le devant les premiers. « Voyés-vous ceste enseigne? Si vous ne la gaignés, « tant que j'en trouveray devant moy en allant, qui « vouldront fere le renard, je vous copperay les jar- « retz : vous sçavés ce que je sçay fere. » Puis tournant vers les cappitaines et leur diz : « Et vous, mes « compaignons, si je n'y suis pas aussi tost qu'eux, « coppés-moy les miens. » Et coureuz aux cappitaines Favas et La Moyenne, qui pouvoinct estre à trente pas de moy, et leur diz : « Marchés, et jetés-vous à « coup perdu dens le fossé. »

Les bastions n'avoinct guières plus que d'une picque de hault. Et en ung coup je retourne aux nostres et baisames la terre[1]. Et comme nous feusmes levés, coureusmes droict aux fossés[2], faizant tousjours marcher les sergens devant, et passames le premier et le second, et vinsmes au pied de la courtine. Lors je diz aux sergens : « Aydés-vous, aydés-vous avecques voz hale- « bardes à monter. » Ce qu'ilz firent promtement; d'aultres les possoinct par derrière, se jectans à coup perdu

1. La coutume de baiser la terre en allant au combat était très-répandue au seizième siècle. On lit dans les Mémoires de Vieilleville : « L'armée francoise.... crioit : bataille ! bataille ! Et avoient desja les Suisses et Lansquenets baisé la terre. » (*Mémoires de Vieilleville*, liv. I, chap. 6.)

2. Var. des édit. précéd. : « .... *dans le fossé*. Et en ung coup je retournay aux nostres, et ayant baisé la terre nous *courusmes droict aux fossés....* »

là dedens. J'avois une halebarde à la main : cependent arrivarent tous les cappitaines et picquiers, qui me trouvarent faizant l'empressé de voulloir monter avec ma halebarde ; et me tennois avec la main gauche au bord. Quelqu'ung de ceux qui arrivoinct, ne me cognoissant poinct me print, par les fesses et me pousse de l'aultre cousté : et me fist plus vaillant que je ne voulois estre, car ce que j'en faisois estoict pour donner courage à tout le monde de se jecter de l'aultre cousté ; mais estuy-là me fist oblier la ruze et franchir ung saut que je ne voulois pas. Or je ne viz à ma vie gens passer si tost par dessus une courtine. Après que j'eus franchy ce saut, les cappitaines Favas et La Moyenne, qu'estoinct dens le fossé du bastion, se jectarent sur le petit chemin, et passarent de l'aultre cousté dens le bastion, où ilz thuarent tout ce qu'estoict dedens. Monsieur de Tès, qui alloict à son combat, nous voyant attachés à la cortine, se jecta dens les fossés auprès de l'aultre fort ; et les Anglois, qui virent que leurs gens estoinct en fuitte, et que nous entrions dedens, abandonuarent le fort et se mirent en fuitte vers Calais. Monsieur le mareschal, nous voyant si courageusement au combat, et les aultres seigneurs qu'estoinct avecques luy et principallement messieurs de Brissac et de Bordilhon, cria tout hault ledict seigneur mareschal comme ilz m'ont dict [1] : « O mon Dieu, « ilz sont dedens ! » Alors lesdictz seigneurs de Brissac et Bordilhon donarent à toute bride, et ledict seigneur de Brissac mist son cheval dens ce petit chemin, que

1. Var. des édit. précéd : « .... *courageusement au combat*, s'escria comme il me fut dict après : *O mon Dieu....* »

malaysément il n'y pouvoict passer qu'ung homme, mettant ses jambes au long du col dudict cheval, à la miséricorde duquel il se mist, et passa monsieur de Bordilhon après. Ledict seigneur de Brissac estoict général de la cavalerie et avoict quarante ou cinquante chevaulx avecques luy, qui le suivirent tous, tirans leurs chevaulx par la bride. Ledict seigneur de Brissac vint incontinent à moy, et me trouva que je faisois mettre tout le monde en bataille, ayant oppinion que nous serions combatus et que ceux de Calais viendroinct au secours; et me trouva que j'avois l'enseigne gaignée sur le col, laquelle je rendiz en sa présence au sergent qui l'avoict gaignée, luy disant qu'il l'allast pourter à monsieur de Tès, ce qu'il fist. Et ledict seigneur de Tès l'ayant receue, la envoya par ce mesmes sergent à monsieur le mareschal, lequel fist grandz diligences de fere abatre de la cortine, qui n'estoict que de terre, avecques les pioniers, pour passer la gendarmerie.

Et nous voillà tous delà avec l'artillerie et tout : où estans messieurs de Brissac et de Bordilhon, avecques les quarante ou cinquante chevaulx qui passarent quant à eux, prindrent à main droicte, tirant aux escluzes qui déséparent le païs d'Artois et la terre d'Oye, et rencontrarent quarante ou cinquante chevaulx anglois portans lances, lesquelz se mirent à retirer au galop vers Calaiz. Monsieur de Brissac se dobta que ceux-là s'en alloinct pour l'attirer à quelque embuscade, et fist haltou; et manda à Castigeac de descouvrir ung petit valon qu'estoict ung peu à main gauche. Ledict Castigeac luy rapporta qu'il avoict veu plus de quatre cens chevaulx; et n'en y avoict mot, car ce n'estoict

que des païsans et femmes des vilages sirconvoeisins, qui s'enfuyoinct vers Calais; que feust ung grand malheur, car monsieur de Brissac les eust suyvis. Et c'estoict toute la cavalerie qu'ilz avoinct dens Calaiz : ce n'eust pas esté une petite deffaicte. Ung général surtout doibt envoyer ung vieux routier ou ung homme fort asseuré, pour descouvrir : ung homme non expérimenté prendra bientost l'alarme, et s'imaginera que les buissons sont des bataillons d'ennemis. Je ne veux pas dire que Castigeac ne feust soldat, mais il fist ung pas de clerc.

Or nostre cavalerie passa par la bresche que monsieur le mareschal avoict faict fere; monsieur de Tès volsist menner la harcquebuzerie et m'ordonna de demeurer à la bataille des picquiers. Il y avoict dix ou douze enseignes d'Anglois qui se retiroinct devers Calaiz, lesquelz venoinct pour secourir l'entrée : que, s'ilz eussent peu arriver à temps, nous eussent bien donné des afferes avecques l'artillerie mesmes, comme me dict monsieur le mareschal, quant j'allis sercher monsieur de Tès pour venir donner l'assault. Et, encores que je sçaiche bien à quoy tint que l'on ne combatist ces dix ou douze enseignes, je ne les veux poinct le mectre par escript; car, disant la véritté, me faudroict dire mal de quelcungz, et non pas des plus petits; ce que je ne veux fere de personne. Mais si monsieur de Sainct Sir[1], qui lors estoict lieutennent de cinquante hommes d'armes de monsieur de Boissy, qu'est mort grand escuyer, estoict en vie, il pourroict dire à qui

1. Marcelin Besson, sieur de Saint-Cyr et de Margnac, d'une famille noble du Languedoc.

tint; car il y feust fort blessé et son cheval thué, et plus de quarante chevaulx de ladicte compaignie blessés ou mortz. Il en sortist une grand querelle que presque amena deux hommes à combatre en camp cloz; ceste coyonade feust fort grande et de grand domage pour le service du Roy : car, cela deffaict, il n'estoict demeuré personne dedens Calais, que les vieilles gens et les femmes; et, comme j'ouis dire despuis à monsieur le mareschal du Biez, il l'en eust emporté en deux jours avec l'artillerie qu'il avoict, si ceux là eussent esté deffaictz. Et voyant que ces gens s'estoinct retirés dens la ville, ilz conclurent s'en retourner, ce que nous fismes deux jours après la prinse. Aussi le temps se mist fort à la pluye.

Or, cappitaines, vous ne devriés desdaigner d'apprendre quelque choze de moy, qui suis le plus vieux cappitaine de France, et qui me suis trouvé en autant de combatz ou plus, que cappitaine de l'Orope, comme vous jugerés à la fin de mon livre. En premier lieu, ce que me fist fere ce combat feust que je les avois essayés à mon arrivée, et les avois trouvés foibles de courage; par le second, de ce qu'ilz abandonnarent leurs piéces que nous gaignasmes, ayans leur bastion que leur servoict de flanc; par le tiers, que je voyès venir au long de la plaine, tirant vers Calais, du petit hault[1], d'où je fiz fere haltou avant que descendré au pred[2], force gens qui venoinct devers ledict Calais, et voyès bien que toutes les cortines estoinct remplies de gens, qu'il y auroict bien affére à les en-

1. Var. des édit. précéd.: « .... *du petit* tertre.... ».

2. Var. du second ms. . « .... *avant que descendre* à pied.... »

pourter; et par la quatriesme raison, qu'au fossé qu'estoict près de la cortine n'y avoict guières d'eaue, et dudict fossé à ladicte cortine il y avoict plus de deux grandz pas, où les soldatz se pouvoinct tenir, et, pour peu d'ayde qu'ilz se fissent avec la picque ou la halebarde et l'ayde des ungz aux aultres (n'estant icelle cortine de la hauteur de plus de deux aulnes et demye[1]), nous la emporterions. Doncques cappitaines, despuis que l'œuil vous accompaigne à voir la force de vostre ennemy et le lieu là où il est, et que vous l'avés tasté et trouvé aisé à prendre la cargue, chargés-le pendent qu'il est en la peur en laquelle vous l'avés mis : car, si vous luy donnés loeisir de se recognoistre et d'oblier sa peur, vous estes en dangier d'estre plus souvent baptus, que non de batre l'ennemy. Par ainsi vous le devés tousjours suivre sur sa peur, sans luy donner loeisir de reprendre sa hardiesse, et tenir tousjours avecques vous la devise d'Alexandre le Grand, qu'est : *Ce que tu peux fere anuict*[2], *n'attendz au lendemain*. Car cependant beaucoup de chozes surviennent, mesmement en la guerre; et puis il n'est pas temps de dire : je ne l'eusse jamais pensé. Plusieurs chozes exécuterés-vous sur la chaude, que, si on vous donne loeisir de vous raviser, vous y penserés trois fois. Poussés donc, hasardés, ne donnés loeisir à votre ennemy de parler ensemble, car l'ung accourage l'aultre.

Or comme nous feusmes retournés au fort de Mon-

1. Var. des édit. précéd.: « .... *de plus de deux* brasses.... »
2. *Anuict*, ce soir, cette nuit. Voyez Ducange, *Glossaire françois*.

tareau[1], il n'estoict guières jour que les Anglois ne nous vincent chatoiller sur le descendent de la mer, et bien souvent ramenner noz gens jusques auprès de nostre artillerie qu'estoict à dix ou douze pas du fort; et estions tous abuzés, sur ce que nous avions ouy dire à noz prédécesseurs qu'estoict qu'ung Anglois battroict tousjours deux François, et que l'Anglois ne fuyet jamais ny ne se rendoict. J'avois retenu quelque choze de la camisade de Bologne et de la terre d'Oye, et diz ung jour à monsieur de Tès que je luy voulois monstrer le secret des Anglois, et pourquoy l'on les estime si hardiz; pource qu'ilz portent tous armes courtes, et fault que courent à nous pour tirer de leur arc, et qu'ilz s'approchent près de nous, car aultrement leurs flèches ne feroinct poinct de mal; et nous, qui avions accoustumé de tirer des harcquebuses de loing et aussi que les ennemis n'en faizoinct pas le semblable, trovions estrange ces approches qu'ilz faizoinct courant, de sorte que nous cuidions entièrement que ce feust tout hardiesse. Mais je leur veux fere une embusquade, et vous verrés si je diz la véritté, et si ung Gascon vault ung Anglois : autresfois, du vieux temps de noz pères, avons-nous esté voisins.

Alors je choeisis six vingtz hommes, picquiers et harcquebuziers, avec quelques halebardiers parmy, et les mis dans ung cavain[2] que l'eau avoit faict, tirant contre bas et à main droicte du fort; et envoyay le cappitaine Chaux, à l'heure que l'eaue estoict basse,

1. Var. des édit. précéd.: « Estant retournés au fort d'*Outreau....* » Voyez sur *Montareau* la note 5 de la page 307.

2. Voyez sur ce mot la note de la page 180. Les anciennes éditions portent *une baisse*.

droict à quelques maisonnettes qu'estoinct sur le bord de la rivière, presque viz à viz de la ville, pour leur dresser l'escaramoiche; et luy diz que, comme il leur verroict passer la rivière, il commensast à se retirer, et se laisser fere une cargue, ce qu'il fist. Mais la fortune pourta qu'il y feust blessé en ung bras d'une harcquebuzade; les soldats le prindrent et l'amenarent au fort, de sorte que l'escaramoiche demeura sans chef. Les Anglois s'en apperceurent bien, et leur firent une cargue, et mennarent batant noz gens jusques auprès de l'artillerie. Et moy les voyant traiter d'este façon, je sortis du cavain plustost que je ne debvois, m'en allant la teste baissée droict à eux, et commandiz à noz soldatz qu'ilz ne tirassent poinct que ne fussions au ject de leurs flèches. Ilz estoinct deux ou trois cens, ayant quelques harcquebuziers ytaliens avecques eux; et me repentis bien que je n'avois faict mon embuscquade plus forte : mais lors n'estoit pas temps. Et, comme ilz me virent venir droict à eux, ilz quitarent les aultres et me vindrent charger à moy. Nous marchasmes droict à eux, et comme ilz feurent au ject de leurs flèches, noz harcquebuziers commensarent à tirer tout à ung coup, et puis mirent la main aux espées, ainsi que je leur avois commandé, et courusmes pour les envestir. Mais, comme nous leur feusmes près de la longueur de deux ou trois picques, ilz tournarent le doz aussi facillement que nation que j'aye jamais veu, et les accompagnay jusques à la rivière près de la ville, laquelle ilz passarent : dont il y eust plus de six de noz soldatz qui les suyvirent jusques à l'aultre cousté d'icelle. Je fiz haltou aux maisonnettes rompues, où je rassemblay mes gens; quelques ungz

y en demeura par les chemins de ceux qui ne pouvoinct pas tant courir comme les aultres. Monsieur de Tès avoict tout veu, et estoict sorty du fort pour aller secourir l'artillerie; et comme j'arrivay à luy, je luy diz: « Voyés-vous si je ne vous ay dict la véritté? Ou il « fault dire que les Anglois du temps passé estoinct « plus vaillans que ceux icy, ou bien que nous le « sommes plus que noz prédécesseurs: je ne sçay quel « des deux est véritable. — Vrayment, dict monsieur « de Tès, ces gens se retirent bien à la haste; je n'au« ray jamais plus oppinion des Anglois telle que j'ay eu « par le passé. — Non, monsieur, luy dis-je, croyés « que les Anglois qui ont batu anciennement les « François estoinct demy Gascons, car ilz se marioinct « en Gascogne, et ainsi faisoinct de bons soldatz. » Et despuis lors, noz gens n'en eurent plus l'oppinion ny craincte qu'ilz en avoinct paravant. Ostés, ostés, cappitaines, tant que vous pourrés, ceste oppinion à voz soldatz, car ilz vont lors en crainte d'estre deffaitz. Il ne fault pas que vous mesprisiés vostre ennemy, ny aussi que vostre soldat ayt oppinion qu'il soict plus vaillant que luy.

Despuis ceste charge, je viz toujours mes gens aller plus franchement pour attacquer les Anglois, les approchant toujours de plus près; et que l'on se souvieigne, quant monsieur le mareschal du Biez les combattist entre le fort et Ardelot[1], si noz gens se firent prier à les aller investir. Ce seigneur fist là ung acte d'ung vaillant homme : car, comme sa cavalerie

1. Hardelot, château normand près de Boulogne, qui fut mis en réquisition, suivant du Bellay, par l'armée anglaise victorieuse (*Mémoires de du Bellay*, édit. du *Panth. litt.*, page 781).

se mist en fuitte, il s'en vint tout seul se jecter devant nostre bataillon et descendist, prennant une picque en la main, pour aller au combat duquel il sortist fort honorablement. Je n'estois poinct là, voilà pourquoy je n'en diz rien; car, deux ou trois moys après le retour de la terre d'Oye, je demandiz conged à monsieur de Tès pour venir à la court. Les historiens sont bien desloyaux de taire de si beaux actes; celuy-là feust bien remarquable à ce vieux chevalier. Estant à la cour, je fiz tant avec monsieur l'amirail qu'il me fist donner conged au Roy, de tant que je n'avois poinct reprins la charge de maistre de camp, sinon pour la commander durant le premier voyage que monsieur l'amirail entreprendroict. Et, après avoir demeuré ung mois à la court[1], servant le Roy de gentilhomme servant (ce prince estoict lors assés vieux et pensif; il ne caressoict poinct tant les hommes qu'il souloict, une seule fois il me demanda le discours de la bataille de Serizolles, estant à Fontainebleau), ce feust lors que je prins congé de sa Majesté et ne le viz oncques depuis.

Je m'en revins en Gascoigne, de là où je ne bougeay jusques à ce que le roy Henry feust roy, ayant esté accablé d'affaires et de maladies. Voilà pourquoy je ne vous puis rien dire de la reddition de Boulogne,

1. Le passage suivant est moins complet dans les manuscrits que dans les éditions imprimées : « .... *servant le Roy de gentilhomme servant* que j'estois, je m'en revins en Gascoigne, de là où je ne bougay jusques à ce que le roy Henry feust roy; que, quant il volsist passer en Piémont, m'envoya quérir, comme j'ay escript, et me laissa audict Piémont maistre de camp et gouverneur *de Moncalier soubz monsieur le prince de Melfe....* ».

laquelle le roy d'Angleterre feust constrainct, voyant l'obstination du Roy, de quitter, moyennant quelque argent[1]. Peu de temps après il mourut, et le Roy aussi le suivit bien tost après[2] : il fault tous mourir. Or ceste reddition de Boulogne advint durant le regne du roy Henry, mon bon maistre, qui succéda à son père.

Nostre nouveau Roy ayant la paix avec l'Empereur, après la reddition de Boulogne, ayant aussi accordé avec le roy d'Angleterre, il sembloict que noz armes deussent demeurer longuement au crochet; comme aussi, si ces deux princes ne remuent, la France a de quoy demeurer en repos. Après avoir séjourné quelque temps chez moy, le Roy me rappela, et me donna la charge de maistre de camp et le gouvernement de Moncalier, soubz monsieur le prince de Melfe[3], lieutenent général en Piémont, estant monsieur de Bonnivet[4]

1. Paix d'Ardres entre la France et l'Angleterre (7 juin 1546).

2. *Il* désigne Henri VII, roi d'Angleterre, qui mourut le 28 janvier 1547. *Le Roi* désigne François Ier qui mourut le 31 mars 1547.

3. Jean Caracciolo, suivant sa signature (Bibl. imp., f. fr., vol. 3138, fol. 31), Italien, tour à tour dévoué au roi de France et à l'Empereur (1480-1550). Devenu prince de Melphe en 1523, par la mort de son père (f fr., vol. 744, *Nécrologe de Franchomme*, année 1523), il défendit courageusement sa ville contre Lautrec, en 1527. Vaincu et fait prisonnier, il rentra au service de la France, séduit, dit V. Carloix, par la générosité de Vieilleville qui lui donna la liberté sans rançon (*Mémoires de Vieilleville*, liv. I, chap. 7). Depuis ce jour il demeura fidèle au roi, qui le combla de biens. En 1544, il fut nommé maréchal de France, et, en 1545, gouverneur du Piémont (Forquevaulx, p. 329). On trouve à la Bibliothèque impériale, dans la collection Gaignières, un important message du prince de Melphe sur son gouvernement du Piémont et la réponse du roi (vol. 328).

4. François Gouffier, seigneur de Bonnivet, fils de l'amiral de ce nom, tué à Pavie, se distingua à Cerisolles, en 1544, et en Italie

qu'estoict colonel. Il se souvint bien de moy, et si ceux qui le gouvernarent despuis m'eussent aymé, je eusse eu autant de bien et d'honneur que gentilhomme qui sortist piéçà de Gascoigne.

Et y demeuris dix huict mois, sans que pendant ce temps je fisse choze qui soict digne d'estre mise par escript : car je ne veux escripre que ce où j'ay eu quelque commandement. Puis euz mon conged pour venir jusques à ma maison. J'arrivay en Gascoigne, où peu après je feuz adverty que à cause de la vieillesse et maladie dudict seigneur prince de Melfe, le Roy y envoyoict monsieur de Brissac[1] pour y estre son lieutenent général ; qui feust occasion que le cappitaine

sous Brissac. Il mourut, en décembre 1556, d'une blessure reçue au siége de Vulpian. (P. Ans., t. VII, p. 615.) On trouve dans la collection Gaignières (vol. 328 et 412), des lettres de Bonnivet relatives à ses campagnes d'Italie.

1. Après la mort du prince de Melphe, Brissac (voyez page 137, note) fut nommé maréchal de France et envoyé en Italie. Ses lettres de nomination comme lieutenant du roi en Piémont, sont de l'année 1550 (Bibl. de l'Arsenal, Mss., n° 131, vol. II, fol. 62). Une tradition, accueillie par certains historiens, rapporte que Brissac avait été aimé par Diane de Poitiers, et qu'il devait à l'amour de la favorite une partie de sa fortune militaire (De Thou, édit. de 1740, t. I, p. 531, note 3). On ne trouve ni dans les mémoires contemporains, ni dans les lettres de Diane de Poitiers à Brissac, conservées à la Bibliothèque impériale, aucune indication qui confirme ces bruits de cour. Brissac se couvrit de gloire en Piémont ; mais l'incurie du gouvernement de Henri II, qui lui refusait tout secours, l'empêcha de rien entreprendre d'important. Il était en outre sujet à de fréquentes attaques de goutte. Il s'en plaint souvent dans sa correspondance. (Lettre au connétable, du 17 mars 1553. Bibl. imp., coll. Gaignières, vol. 2787, fol. 39 copie.) En 1560, les intrigues et la jalousie des Guises lui firent enlever le gouvernement du Piémont, où le maréchal de Bordillon fut envoyé

Tilladet, qui avoict aussi eu conged, et moy, nous en allasmes à la court, où trouvasmes que ledict seigneur avoict prins conged du Roy. Nous nous présentasmes à sa Majesté, qui nous fist fort bonne chère, et à monsieur le conestable, lequel estoict revenu à la cour en plus grand crédit qu'il n'estoict du temps du roy François, ce que plusieurs ne pensoinct pas ; mais les dames avoinct perdu leur crédit, d'aultres y entrarent. Et puis incontinent sadicte Majesté, qu'estoict lors en une petite villatte, entre Melun et Paris, nommée Villeneufve Sainct George, nous commanda de nous en aller audict Paris trouver monsieur de Brissac. Et l'endemain que nous y feusmes arrivés, ledict seigneur de Brissac partist, ayant esté fort aise de ce que nous l'estions venuz trouver : et ainsi allasmes jusques à Suze où nous trouvasmes monsieur le prince de Melfe, qui s'estoict mis en chemin pour s'en venir en France, à la mort; et trespassa ung heure après nostre arrivée. Encor que j'aye esté quelque temps soubz luy, je n'en diray aultre chose, car à grand peine eus-je le loisir de le cognoistre que par ouy dire. C'est ung malheur à ung cappitaine de changer si souvent de général, car avant estre cogneu de luy vous estes vieux ; les amitiés et cognoissances nouvelles sont fascheuses.

Monsieur de Brissac despécha incontinent monsieur de Forcquevaulx [1] vers le Roy, pour l'advertir

à sa place. Quelque temps après, Brissac fut nommé gouverneur de Picardie et de l'île de France. Il mourut en 1563. Boyvin du Villars, son secrétaire, a écrit sous forme de mémoires le récit de ses campagnes.

1. Raymond de Pavie, baron de Forquevaux, d'une famille

du tout; et promtement sa Majesté le renvoya avec la patante de mareschal de France qu'elle luy donnoict. Et demeurasmes cinq ou six mois sans guerre[1]; puis se commença à Palme[2] et à la Mirande[3], de laquelle je ne veux rien escripre pour ce que je n'y estois poinct. Il est mal aysé que deux si grand princes et si voisins puissent demeurer longuement sans venir aux armes, comme de faict peu de temps après l'occasion s'en présenta, parce que le Roy print la protection du duc Octave[4]. Si est-ce que le seigneur de

noble du Languedoc, capitaine, diplomate et écrivain militaire, fit la guerre en Italie sous les règnes de François I[er] et de Henri II. Gouverneur de Narbonne dès 1558, il prit une part active aux premières guerres civiles. En 1565, il fut envoyé en ambassade en Espagne, où il demeura jusqu'en 1572. Il mourut deux ans après à Narbonne (Forquevaulx, *Vies de plus. cap. franç.*, p. 329). Il a laissé un *Traité de la discipline militaire* publié en 1553, et faussement attribué à du Bellay. — On conserve à la Bibliothèque impériale plusieurs recueils de sa correspondance. — Le fils de Raymond de Forquevaulx, François de Forquevaulx, est l'auteur de l'ouvrage *Vies de plusieurs capitaines françois*, plusieurs fois cité dans nos notes.

1. Ce qui suit jusqu'à *Il est mal aysé*, est inédit.

2. Parme.

3. La Mirandole, ville forte, capitale du duché de ce nom, était en séquestre entre les mains des Français. Galéot Pic s'en était emparé par surprise, en 1533, après avoir assassiné Jean-François Pic, son oncle, et Albert Pic, son cousin. Galéot, inquiet sur une possession si mal acquise, l'avait cédée, en 1542, à la France, en échange de quelques biens. Malgré le traité de Crespy et les protestations de l'empereur, François I[er] y avait entretenu une garnison (Chazot de Montigny. *Généal. hist.*, t. II, p. 376).

4. Le passage suivant est inédit. On lit seulement dans les anciennes éditions : « ....*du grand duc Octave*, lequel le pape et l'empereur, son beau-frère, vouloient despouiller de son estat; et pour cest effect le sieur dom Fernand de Gonzague tenoit assiégée

Sansac[1] estoict lieutenent de roy dens la Mirande, lequel en porta grand honneur du siége qu'on luy mist devant. Monsieur de Termes[2] estoict à Palme. Ceste guerre se faisoyt, comme j'entendiz, pour le duc de Palme[3] que l'Empereur, son beau-père, et pape Julles, ensemble, le vouloinct ruyner ; et feust constrainct se jecter entre les mains du Roy et soubz sa protection : et voylà le commensement de la guerre[4].

Parme, où estoit monsienr de Termes, et la Mirande, où commandoit monsieur de Sansac, *lequel y acquist un grand honneur....* »

1. Louis Prévot de Sansac, gouverneur d'Angoulême en 1550, fit les campagnes de Lorraine sous les ordres du duc de Guise. Sous le règne de Charles IX il suivit le parti catholique. Blessé à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1566, il mourut peu de temps après âgé de plus de quatre-vingts ans (De Lurbe, *De illustribus Aquitaniæ viris*, Bordeaux, 1591, p. 123).

2. Paul de Labarthe, seigneur de Thermes (voyez page 164, note 2), avait été envoyé avant la guerre en mission à Rome et reçut, dès les premières hostilités, le commandement des troupes que le roi envoyait au duc de Parme. Pendant ces négociations et la durée de son commandement, il écrivit au maréchal de Brissac diverses lettres qui sont conservées à la Bibliothèque impériale dans le vol. 411 de la collection Gaignières.

3. Octavio Farnèze avait épousé une fille naturelle de l'empereur. Ce mariage ne fut pas heureux. On trouve dans des documents contemporains d'étranges renseignements sur la vie des deux époux (*Mém. de Ribiers*, t. I, p. 308, 516, 521).

4. Cette exposition des causes de la guerre demande quelques éclaircissements. Le 12 août 1545, le pape Paul III avait donné à son fils, Pierre-Louis Farnèse, duc de Castro, les duchés de Parme et de Plaisance. Le nouveau duc fut assassiné le 10 septembre 1545. A cette nouvelle, Paul III voulut faire rentrer ces duchés dans les domaines de l'Église. Mais Octave Farnèse, fils et héritier du duc assassiné, se fit reconnaître à Parme, et se prépara à s'y défendre contre le pape son grand-père. Il signa, le 27 mai 1551, un traité d'alliance avec Henri II. L'empereur prit

Or le seigneur dom Ferraudon[1] s'en alla audict Palme contre le duc et monsieur de Termes ; et le pappe faizoict tenir le siége par ung scien nepveu, nommé Jehan Baptiste[2], à monsieur de Sanssac qu'estoict dens la Mirande, lequel y acquist ung grand honneur, pour avoir très bien faict son devoir, et monstra qu'il estoit bon cappitaine, comme à la vérité il estoict; il l'a bien monstré en tous les lieux où il s'est trouvé : c'estoict ung des bons hommes de cheval qui feust en France. Et, parce que je ne puis parler de cecy que par ouyr dire, ny de ce qui se fist là, je m'en déporteray.

Et comme le Roy entendist que leurs deux camps estoinct empéchés au Parmesan[3], manda à monsieur le mareschal de Brissac qu'il rompist la paix, et s'essayast, sur la ropture, d'enpourter quelque ville, ce qu'il fist; que feurent Quier et Sainct Damian[4]. L'en-

le parti du saint-siége; en juin 1551, Ferdinand de Gonzagne, gouverneur de Milan, envahit les États de Parme à la tête d'une armée de douze mille hommes. Paul III mourut sans avoir pu se décider à faire la guerre à son petit-fils. Jules III, son successeur, renoua la ligue conclue avec l'empereur, et envoya une armée de dix mille hommes pour assiéger la Mirandole. Henri II déclara alors la guerre à l'empereur et au pape, et envoya de Thermes et P. Strozzi, et bientôt après Brissac avec une armée.

1. Dom Fernand de Gonzague, gouverneur du Milanais, mort en 1557 (voyez page 98, note 4). On conserve à la Bibliothèque impériale, dans la collection Gaignières (vol. 412) un recueil de lettres adressées par lui à Brissac pendant la campagne, relatives à des échanges de prisonniers, des négociations particulières, etc.

2. Jehan Baptiste di Monte, neveu du pape Jules III. Il fut tué au siége de la Mirandole (De Thou, t. II, p. 64, édit. de 1740).

3. Var. des édit. précéd. : « Le Roy adverty que les forces de l'Empereur *estoient empeschées au Parmesan...* »

4. Chieri, San Damiano, petites villes situées dans le marquisat de Montferrat.

treprinse de Cairas ne succéda poinct comme les aultres deux. Monsieur de Vassay[1] alla exécutter Sainct Damian, et le print à l'improviste, entre la poincte du jour et le soleil levant; et monsieur le mareschal mesmes exécutta celle de Quier, et la façon, je la veois escripre, puisque mon sujet n'a esté que de laisser par escript ce que j'ay veu, et où j'ay eu quelque part. Et cuyde que monsieur le président de Birague, qui y estoict, verra dens ce livre que je n'auray pas guières failly à escripre ladicte prinse.

En premier monsieur d'Aussun feust esleu pour aller exécutter celle de Cairas[2], et menna avecques luy le baron de Cypy[3], et deux ou trois aultres compai-

1. Antoine Grognet, sieur de Vassé, baron de la Roche Mabille, capitaine et diplomate français. En 1548, il fut chargé de complimenter au nom du roi le prince Philippe d'Espagne, de passage à Alexandrie. On trouve dans les *Mémoires de Ribiers* la lettre qu'il écrivit au roi pour lui rendre compte de cette mission (t. II, p. 177). Peu de temps après il fut nommé gouverneur du marquisat de Saluces (coll. Gaignières, vol. 328, fol. 125. Lettre de Vassé au duc d'Aumale). Vassé servit utilement la France dans la guerre de Piémont. Une lettre de Brissac, du 12 février 1553 (1554), raconte deux hardis coups de mains de ce capitaine (coll. Gaignières vol. 2787. fol. 17, copie). On trouve dans le vol. 328 du même fonds, un assez grand nombre de lettres de Vassé, relatives aux affaires d'Italie, écrites de 1548 à 1553, adressées au duc de Guise ou au duc d'Aumale.

2. Il y a désaccord entre Monluc et Boyvin du Villars sur le nom du capitaine qui fut chargé d'assiéger Cairas (Cherasco). Monluc nomme le sieur d'Aussun, du Villars nomme le sieur de Gordes assisté du comte de Benne et du vicomte de Gourdon (édit. du *Panth litt.*, p. 523). Il est difficile de reconnaître de quel côté est l'erreur. Le mieux informé des historiens de ce siècle, de Thou, a adopté le récit de Monluc (t. I, p. 692, édit. de 1740).

3. Le baron de Chepy fut fait mestre de camp de l'infanterie

gnies françoises avec quelques Ytaliens, et monsieur de Santal [1] avecques luy. L'escallade feust furieusement donnée; mais elle feust aussi bien deffendeue. Il m'y moreust ung des frères de monsieur de Charry, qui, estant allé jusques à Savillan, se trouva là sur le lieu quant on marcha la nuict, et y ala, et monta le premier une eschelle, de laquelle il feust renversé; et feust assés mal suivy, comme l'on disoyt. En mesmes temps monsieur de Vassay mena quelques compaignies avecques luy, et arriva à demy mil de Sainct Damian au poinct du jour. Et une fois feurent sur le poinct de tourner en arrière, voyant qu'ilz seroinct descouvertz avant qu'ilz fussent là; toutesfois à la fin s'acheminarent pour tenter fortune. Et la coustume de Sainct Damian estoict que les soldatz ouvroinct la porte à la poincte du jour, pour laisser sortir tout le peuple dehors au travail, et après y mettoinct quelques sentinelles. La fortune porta si bien à monsieur de Vassay, que le peuple estoict desjà sorty, et les sentinelles n'estoinct pas encores sur la muraille; de sorte que ledict sieur de Vassay entra dens le fossé avec ses eschel-

française après Monluc. Il fut tué, en 1559, au siége de Cony, d'un coup d'arquebuse tiré derrière lui, comme il allait à l'assaut; Du Villars accuse de sa mort le vidame de Chartres, jaloux de sa réputation et de la faveur de Brissac (*Mémoires de du Villars*, coll. Petitot, t. 29, p. 242). On trouve à la Bibliothèque impériale, dans la coll. Gaignières (vol. 325, fol, 187 et 195), deux lettres de Brissac au roi qui mentionnent le sieur de Chepy parmi les gentilshommes « qui doivent estre de nouveau recommandez à cause du bon devoir qu'ils ont faict audict lieu de Saint-Damian,... »

1. Antoine de Boulliers, vicomte de Reillane, seigneur de Cental, d'une famille noble, originaire d'Italie et établie en Provence.

les, lesquelles fist dresser sans qu'il feust descouvert. Et montarent les cappitaines les premiers, et, avant que homme de la ville s'en aperceust, la moytié de noz gens estoinct dedens, où il n'y avoict qu'une compaignie, laquelle se retira dens le chasteau, auquel n'y avoict pas vivres pour ung jour, et le matin se rendirent. Voicy, cappitaines, combien il importe de se prendre garde à ne laisser jamais la muraille vuide de sentinelles, ou, pour le moingz, en poser tousjours sur quelque tour ou portail, mesmement sur la poincte du jour, car c'est lors que les exécutions se font : on est las de veiller et non pas l'ennemy de vous guetter. Toutes ces trois entreprinses de Cairas, Sainct Damian et Quier, se debvoinct exécutter une mesme nuict. Aussi fault-il, qui veut rompre la paix ou trefve, qu'il fasse son esclat tout à ung coup ; car, s'il y va piéce à piéce, il perdra pied ou aisle.

Trois jours après, monsieur le mareschal tint conseil pour l'ordre d'este exécution de Quier[1], où estoinct messieurs de Bonnivet, président Birague, Franciscou Bernardin, de Vassay, d'Aussun ; et ne sçaurois bonnement dire si le seigneur Ludovic de Birague y estoict ; et l'auserois bien asseurer, car monsieur le mareschal ne faisoyt rien qu'il ne luy communicquast, parce que c'estoict ung entendement bien ferré. L'escalade nostre estoict que nous debvions donner par le hault des

1. Le récit de la prise de Quier, que l'on va lire, diffère de celui que Boyvin du Villars donne du même événement (*Mémoires de du Villars*, édit. du *Panth. litt.*, p. 520). De Thou et tous les autres historiens ont donné la préférence au récit de Monluc. Du Villars nous donne la date de la prise de la ville : 6 septembre 1551 (*ibid.*).

vignes[1], venant comme d'Agnane[2] à Quier. Je ne trouvis poinct bonne ny asseurée ceste escalade, et priay monsieur le mareschal que, puisque luy-mesmes y venoict, et que c'estoict le premier lieu qu'il assailliroict, estant venu nouvellement en la charge de lieutenent de roy, qu'il fisse en sorte que l'honneur luy en demeurast ; car, si à la première fois il n'avoict bonne fortune, l'on prendroict oppinion qu'il seroict plustost malhureux que hureux : ce qui apporte ung grand préjudice à ung cappitaine et à ung lieutenent de roy (on juge des choses par les événements) ; et qu'il failloict fere marcher secrètement, toute ceste nuict là, quatre ou cinq canons qu'arrivassent en mesmes temps que l'escallade se donrroict à la porte Jaulne : et ainsi il ne fauldroict pas, par une sorte ou par aultre, à l'en empòrter; et que, puis que l'on vouloict tascher à l'en emporter, qu'il failloict tenter et l'ung et l'aultre moyen. Or l'artillerie estoict toute preste devant le chasteau de Thurin : car, comme monsieur le mareschal vist que le Roy avoict prins la protection du duc de Parme, et que la guerre estoict ouverte en ces cartiers là, il se dobta que bientost la tempeste viendroict à luy. Voilà pourquoy il avoict faict ces apprestz pour pourveoir au besoin, estant au reste ung des plus advisés cappitaines et lieutenens de roy que j'aye cognu.

Il y eust sur mon advis grand dispute; car on disoict que d'une nuict l'artillerie ne pourroict estre à Quier, et que toutes les trois entreprinses seroinct

1. Var. des anc. édit. : « Il fut arresté que nous donnerions l'escalade *par le hault des vignes....* »

2. Probablement Arignano, village au nord-est de Quier.

descouvertes par le bruict du charroy de l'artillerie. A la fin, conclusmes que les portes de Thurin seroinct fermées à vespres, et que les bœufs seroinct prins devers Rivolle [1] et Veillane [2], et que tout le bestail se rendroict à vespres dens la ville, et grandz gardes aux portes, afin que homme du monde ne peult sortir, sinon entrer. Feust aussi arresté que je tirerois à mesmes heure le canon et la grand colovrine du chasteau de Moncalier, et que je prendrois le bestail des gentilhommes et borgeois de Moncalier, qui seroinct de là le pont devers les Loges [3]. Et firent estat que à ung heure de nuict l'artillerie seroict à Moncalier par le chemin de delà le pont, et que monsieur de Caillac et moy demeurerions ensemble à conduire ladicte artillerie avecques ma compaignie; et monsieur le mareschal, messieurs de Bonnivet et Franciscou Bernardin iroinct par le chemin que j'ay dict avec tout le reste de noz gens de pied. Ledict sieur mareschal me laissa monsieur de Pecquigni [4] avecques sa compaignie et une aultre, lesquelles s'en yroinct devant nous avecques les pioniers et dix gabions que nous prinsmes du chasteau de Moncalier. Et arrivasmes les ungz et les aultres à mesmes heure devant Quier. Mais la camisade tourna en fumée, pource que les eschelles se trouvarent courtes, et le fossé plus proffond qu'on n'avoict

1. Rivoli, ville située à l'ouest de Turin.
2. Avigliana, près de Rivoli, à six lieues ouest de Turin.
3. La Loggia, village au sud-ouest de Moncalier.
4. Charles d'Ailly, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Moncalvo, en Piémont, tué à la bataille de Saint-Denis, en 1567 (*Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 498 et 499).

rapporté à monsieur le mareschal; que feust cause que ledict sieur mareschal et tous tournarent à la porte Jaulne, et nous trouvarent avoir desjà remply les gabions, et logions les canons pour bâtre. Or l'heur de monsieur le mareschal de Brissac commensa se monstrer là : car, si les eschelles se feussent trouvées assés longues et qu'on eust donné l'assault, toute la ville estoict délibérée de se deffendre, où ilz nous eussent, à mon advis, bien estrillés et repoussés, pource qu'ilz ne voulloinct estre prins de nuict, ni par force; et ne sceusmes fere nostre entreprinse si secrètement, que le jour devant ilz n'en feussent esté advertiz, de sorte qu'il leur eust esté facile de nous repousser, et peult-estre cela les eust descouragés de fere ce qu'ilz firent. Le seigneur don Ferrandou à son départ y avoict laissé ung gouverneur ytalien avecques trois compaignies, et en avoict tiré les Espaignolz pour les amenner avecques luy à Palme.

Nostre baterie, sans plus temporiser, ayant faict son jeu, nous fismes bresche à main gauche de la porte Jaulne, combien que la pluye nous survinct si grande que presque nous mettoict tout nostre faict en désordre; et, environ les unze heures, la bresche estoict de huict ou dix pas. Les gens de la ville, qui ne demandoinct pas mieux qu'une bonne occasion pour se mettre en l'obéissance du Roy, pour le mauvais traictement que les Espaignolz leur faisoinct, commensarent à dire au gouverneur s'il se trouvoict assés fort avecques ses soldatz pour soustenir l'assault : lequel leur respondist que oy, pourveu que la ville print les armes. Ilz luy respondirent qu'ilz n'en feroinct rien, et que les Espaignolz ne les avoinct pas si

bien traités, qu'ilz eussent occasion de prendre les armes contre les François. Alors le gouverneur, qu'estoict saige, se vist logé entre monsieur et madame, et craignist plus que ceux de la ville luy donnassent à doz que aultrement. Il leur dict : « Mes amis, attendés ung peu, que je feray une capitulation avecques « monsieur le mareschal, que vous n'aurés aulcung « desplaisir, ni nos autres aussi. » Et fist sonner la chamade, faizant sortir ung homme dehors, pour prier monsieur le mareschal de luy envoyer les seigneurs Franciscou Bernardin et le seigneur de Monbazin[1], et qu'il fist cesser la baterie. Monsieur le mareschal nous manda incontinent de cesser; ce que nous fismes. Sur quoy arrestarent que le gouverneur metroict deux ou trois hommes dehors pour hostages, et que les deux susditz entreroinct pour cappituler; et croy que monsieur le président Birague y entra avecques eux, à cause qu'il n'eust pas voullu que la ville feusse saccaigée, pour ce qu'il est marié d'icelle ville de Quier[2], et que la plupart des gentilhommes

1. Le sieur de Monbazin, de la famille de Lavergne en Languedoc, capitaine des gardes du roi (coll. Gaignières, vol. 431, fol. 74) fut nommé, vers le mois de mars 1551, capitaine commandant du château de Ravel sur la recommandation expresse de Brissac (Bibl. imp., coll. Clérembault, vol. 58, fol. 911) et de Vassé (coll. Gaignières, vol. 328, fol. 35). Après la prise de Quier, Monbazin fut envoyé au roi pour lui en rendre compte et obtint le gouvernement de cette ville, que Brissac avait demandé pour lui (Boyvin du Villars, édit. du *Panth. litt.*, p. 522 et 523). Monbazin continua ses services en Italie. Une montre de 1554 nous apprend qu'il était commissaire contrôleur des guerres près du camp de Brissac (coll. Gaignières, vol. 412, fol. 65).

2. La Présidente de Birague, Valentine Balbiani, morte le 21 décembre 1572 (Imhoff, *Généal. Ital.*, p. 37).

sont parens de sa femme[1] : mais, pour ne mentir poinct, je ne sçaurois asseurer s'il estoict des trois ou non. Monsieur le mareschal n'eust voullu aucunement leur fere desplaizir, car c'estoict exemple à tous les aultres lieux que les ennemis tenoinct, pour les attirer, afin que, se trouvant en pareil cas, pour le bon traictement qu'il auroit faict à ceux de Quier, tous les aultres eussent envye de voulloir fere comme eux et prendre le party françois. Et la plus grand disputte qui feust entre noz depputés, le gouverneur et les habitans, ce feust que ledict gouverneur, de tant qu'il estoict desjà presque nuict, disoict qu'il ne pourroict gaigner Ast pour sa retraicte, et qu'il seroict en danger d'estre deffaict par les chemins; par ce vouloict remettre au lendemain. Monsieur le mareschal, qui séchoict sur ses piedz, craignant qu'este nuict il feust secoureu d'Ast, demandoict que l'on luy baillast la rocquette[2] pour y mettre soixante hommes, et qu'ilz esleussent ung de noz cappitaines telz qu'ilz vouldroinct, pour les mectre dedens; et cependent il faizoict tousjours aprocher noz compaignies devers la brèche. Ledict gouverneur mesmes vinct sur la muraille de la rocquette, et parla à moy, me priant de fere reculer les soldatz, et qu'ilz avoinct arresté avecques monsieur le mareschal. La conclusion feust qu'il s'en iroict bagues sauves, enseignes pliées, sans sonner tambourin, l'endemain matin; et, pour asseurance,

1. Var. des édit. précéd.: « .... *pource que* sa femme estoit fille de Quiers et que la pluspart des gentils-hommes estoyent ses parents. »

2. *Roque* ou *roquette*, château fort (Bibl. imp., Ms. *Glossaire françois* de Lac. Ste-Palaye, v° *Roquette*).

il feust arresté que la rocquette seroict mise entre noz mains. L'endemain matin la ville m'envoya demander à monsieur le mareschal, pour me mettre dens la rocquette, et je y entray avecques soixante soldatz[1]; car en Piémont j'avois acquis une réputation d'estre bon politicq pour le soldat et empescher le désordre. Je me gouvernis si bien qu'homme de la ville ne perdist une paille : l'avarice de quelque peu de pillage desgoute souvent ceux qui ont envie de prendre party. Ce faict feust sagement considéré à monsieur le mareschal : car ceste nuict-là estoinct partis d'Ast quatre cens harcquebuziers, pour s'essayer d'entrer dens la ville; mais ilz feurent advertis par les chemins que nous tenions la rocquette, qui les en fist retourner. Il feust faict là une erreur; car au conseil il feust propozé que sans doute l'ennemy debvoict venir à nous au bruict de ce siége, et qu'à ceste occasion, au mesme temps que la rocquette nous seroict rendue, il failloict envoyer quelque belle trouppe pour aller batre l'estrade vers Ast. Si cela eut esté exécuté comme il debvoict, on eust deffaict ce secours.

Monsieur de Bonivet, qui estoict campé sur le chemin d'Andezan[2], vint le lendemain avecques quinze ou vingt gentilhommes, en mesme heure que les Ytaliens sortoinct de la ville; et, estant entré, s'arresta à la porte pour les veoir passer. Et comme ilz feurent tous passés, et que monsieur de Bonivet passoyt sous la seconde porte pour aller dens la ville, et m'ayant

1. Var. des édit. précéd.: «.... *pour me mettre dans* icelle *avecques...* »

2. Andezeno, village situé au nord-est de Quier.

mandé monsieur le mareschal deffendre que je n'y laissasse entrer homme du monde qu'il ne feust dedens, j'ouis mon lieutenent qui se corrossoyt à la bresche, où je l'avois mis pour garder que personne n'y entrast; monsieur de Bonnivet me dict : « Il y a « là quelque désordre. » Je y coreuz, et trouvay que c'estoinct des larrons mesmes de Quier, qui voulloinct entrer pour saccager la ville. Et moy voulant descendre de la bresche pour les courir sus, la ruyne de la muraille me fist glicer et tomber sur le cousté gauche dens les pierres, de telle force que je me deslouis[1] la hanche. Je cuide que tous les maux du monde ne sont point pareilz à cela, à cause d'ung petit nerf que nous avons dens ceste joincture, qu'est enchassée l'une dens l'aultre, qui s'allongea : et despuis je ne cheminay droict, ains tousjours je y ay douleur peu ou prou, sans que ny l'usage des bains, ny aultre choze me l'aye peu oster. Monsieur de Bonivet me fist pourter par les soldatz dens ung logis : j'avois faict entrer paravant les mareschaulx de logiz qui faisoinct les quartiers. Monsieur le mareschal entre une heure après que je feuz afoulé, et me fist cest honneur de venir descendre devant mon logis pour me veoir, monstrant en avoir autant de regret que si j'eusse esté son propre frère : aussi m'aimoict-il de bon cœur, et faizoict beaucoup d'estat de moy. Et que l'on demande à monsieur le président Birague, si par trois fois ledict seigneur mareschal ne vint tenir le conseil au chef de mon lict[2]. Il prennoict grand plaisir d'ouyr

1. L'édition originale porte *deslouay*.
2. Var. des éd. préc. : « Pendant nostre séjour, par trois fois

discourir en sa présence, mais en peu de motz; et si quelqu'ung disoict quelque choze, soudain il en demandoict raison. Or, audict Quier ou à Monqualier, je demeuray deux moys et demy sans pouvoir bouger du lict de ceste grande cheute.

Le seigneur dom Ferrandou laissa la guerre de Palme, et s'en vint en Ast assembler force gens pour dresser ung grand camp, ayant laissé au Parmesan le seigneur Carles[1] et le marquis de Vins. Dont le Roy estant adverty, commanda à monsieur l'amirail qu'il envoyast six de ses compaignies à toute diligence à monsieur le mareschal de Brissac; le cappitaine Ynard, que pour lors n'estoict que sergent majour, les mena. Monsieur d'Aumale[2], qu'estoict général de la cavalerie, arriva aussi; comme fist quelques jours après monsieur de Nemours, et bien tost après, messieurs d'Anguien et prince de Condé[3] frères, puis monsieur

il vint tenir le conseil au chevet de mon lict, comme peult le tesmoigner monsieur le président de Birague qui est en vie. *Il prenoit....* »

1. Charles de Gonzague, mort en 1555.

2. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, troisième fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, fut nommé général de la cavalerie, à la création de cette charge en 1549. Il prit une part active aux guerres civiles sous les ordres du duc d'Anjou et fut tué au siége de la Rochelle en 1573. (Pinard, *Chronol. militaire*, t. I, p. 248.)

3. Louis de Bourbon, prince de Condé, né en 1530, frère cadet du roi de Navarre et du comte d'Enghien, devint, sous le règne de Charles IX, le chef du parti huguenot. Fait prisonnier à la bataille de Moncontour, il fut lâchement assassiné par un gentilhomme du duc d'Anjou. Secousse a publié sous le titre de *Mémoires de Condé* une précieuse collection de pièces sur l'histoire de la guerre civile, de 1559 à 1565. (5 vol. in-4°, 1743.)

de Momorency[1], qu'aujourd'huy est mareschal de France, filz aisné de monsieur le connestable; monsieur le conte de Charny et son frère[2], monsieur de La Rochefocquau[3], et grand suytte de noblesse avecques eux, tellement qu'il y avoict trois compaignies de gens de pied logés dens Quier, que monsieur le mareschal feusl constrainct de les desloger pour loger les princes et sieurs de leur suytte. Je croy qu'il n'y a telle noblesse au monde que la françoise, ny plus prompte à mettre le pied à l'estrier pour le service de son prince : mais il la fault employer lorsqu'elle est en ceste bonne dévotiou[4].

1. François de Montmorency, capitaine de cent hommes d'armes en 1551, prit part aux guerres d'Italie, à la défense de Metz, en 1552, et de Théronne, en 1553. En 1557, il épousa la duchesse de Castro, veuve d'Horace Farneze, fille naturelle du roi Henri II, et devint maréchal de France. Gouverneur de Paris sous le règne de Charles IX, sa modération l'empêcha de se mêler aux guerres civiles. Il mourut en 1579. — On conserve à la Bibliothèque impériale plusieurs recueils de sa correspondance (f. fr., vol. 3184, 3185, 3204, 3207, etc.).

2. Léonor Chabot, comte de Charny et de Buzançois, fils de l'amiral de Brion, capitaine de cinquante lances le 2 nov. 1557. Lieutenant du roi en Bourgogne en 1572, il empêcha le massacre des huguenots organisé par quelques fanatiques à l'exemple de celui de Paris. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, 1626, in-fol, p. 560.) Il mourut en août 1597, dans un âge fort avancé (P. Ans, t. IV, p. 572). — Son frère, François Chabot, marquis de Mirebeau, guidon de la compagnie du duc d'Aumale en 1558, servit longtemps sous ses ordres (P. Ans, t. IV, p. 573).

3. François, comte de la Rochefoucault, beau-frère du prince de Condé, lieutenant du duc de Guise en 1555, gouverneur de Champagne. Sous Charles IX, il embrassa le parti huguenot et combattit les troupes royales à Dreux, à Saint-Denis et à Moncontour. Il périt à la Saint-Barthélemy.

4. Brissac, par une lettre du 26 sept. 1551, adressée au duc de

Au bout de quelques jours qu'ilz feurent arrivés, monsieur le mareschal dressa une entreprinse pour aller prendre le chasteau de Lans[1], qui pourtoict grand domage sur le chemin de Suze à Thurin, à cause d'une valée qu'il y a despuis Lans jusques au grand chemin; et les soldats dudict Lans estoinct presque tous les jours là, ayant ung petit chasteau à moytié chemin pour leur retraicte. Monsieur le mareschal m'envoya quérir à Monqualier, où je m'estois faict appourter dens une litière, six sepmaines après que je me feuz ainsi afoulé. Je me fiz monter sur ung petit mullet, et avec une extrême douleur j'arrivay à Quier, et tous les jours m'efforçois peu à peu de cheminer. Voilà le succès de la prise de Quier et de Sainct Damian; et ast'eure je veois escripre la prinse de Lans.

Monsieur le mareschal et tout le camp marcha droict à Lans, et y estoinct tous les princes et seigneurs susnommés; et, pource qu'il en y a aujourd'huy qui m'ayment et aultres qui me haïssent, je veux approcher de la véritté selon la souvenance que Dieu m'en a donné, affin que ceux qui me haïssent ne me puissent reprendre à la vérité, et que les aultres qui m'ayment prennent plaisir à lire ce que j'ay faict, et se

Guise, nous donne la date de l'arrivée au camp du renfort conduit par ces jeunes princes (Bibl. imp., coll. Gaignières, vol. 325, fol. 145). Voyez aussi dans la *Correspondance* de Monluc la lettre du 1er nov. 1551.

1. Lanzo, petite ville du Piémont, sur la Sture. Elle fut prise le 28 janvier 1552. On trouve à la Bibliothèque impériale trois lettres du maréchal de Brissac au roi, en date du 10 février, du 28 février et du 29 mars de la même année, qui recommandent au roi le choix du capitaine de Lans et le payement de la garnison (coll. Gaign., vol. 2786, fol. 49, 71 et 94, copie).

souvenir de moy : car je veois bien que les historiens en parlent maigrement. Monsieur le mareschal se mist devant avecques tout le camp, et me bailla à conduire l'artillerie avec cinq enseignes de gens de pied et les commissaires d'icelle, qu'estoinct messieurs de Caillac et Duno[1], qui aussi s'estoinct trouvés à la prinse de Quier. Ledict sieur arriva l'endemain qu'il feust party de Quier à Lans, sur le midy ; et nous, avecques l'artillerie, arrivasmes à l'entrée de la nuict. Le bourg de Lans est grand et cloz de mauvaises murailles ; monsieur le mareschal se logea à ung mil près dudict Lans, en ung aultre bourg, et aux environs de luy la gendarmerie et cavalerie. Tous les princes et seigneurs volsirent estre logés au bourg de Lans, ensemble quelques compaignies de François et Ytaliens, et mesmement monsieur de Bonivet et sa compaignie coronelle. Or à leur arrivée, ilz allarent au pied de la montaigne à main droicte, sortant du bourg; que le sergent majour avoict desjà gaigné le haut d'icelle montaigne, dernier le chasteau, tout à l'entour duquel sont grandz présupices, et espéciallement sur le dernier, par là où il failloict que monsieur le mareschal allast recognoistre. Et n'y a rien que ne soit présepice, sauf le devant du chasteau qui respond à la ville; il y a deux bolvertz[2] assés grandz, et la porte dudict chasteau entre deux. Et mettre l'artillerie là, ce n'estoict que perdre temps; et de la mettre du cousté de là où nous venions, il failloict mettre la bouche du

1. Le capitaine Duno, d'une famille noble de Normandie, fut tué au siége de Vulpiano, en 1555. (*Mémoires de du Villars*, liv. VI.)

2. L'édition originale porte *boulevart*.

canon contre-amont, qui ne pouvoict batre plus que de la moytié de la muraille. Et si failloict monter plus de mil pas avant que d'estre au pied de ladicte muraille, avec la plus grand difficulté qui peult estre; et du cousté de main droicte estoict le semblable; et du dernier du chasteau, encores pis que tout, car, tombant, l'on s'alloict choir à ung quart de mil bas en la rivière. Et à cause de la grand difficulté qu'estoict de pouvoir menner l'artillerie au dernier du chasteau, où y avoict une petite plainure de vingt à vingt-cinq pas, les ennemis n'y avoinct rien remparé, sinon taillé ung petit fossé de la hauteur de demy picque dans le rochier, et deux moyneaux[1] aux deux coustés, qui flancquoinct le fossé. Et n'avoict pas trois mois que deux engénieurs de l'Empereur avoinct esté là, et dirent qu'il n'estoict possible aux hommes de pouvoir menner artillerie par cest endroict ny par aulcung des aultres, sinon que l'on la mist par la ville devant la porte du chasteau, qu'estoict autant de temps perdu.

Monsieur le mareschal, à son arrivée, et tous les princes et seigneurs, et les engénieurs que ledict sieur mareschal avoict, allarent recognoistre le dernier du chasteau, y ayant une montée de plus de trois cens pas, autant malaisée que montée qu'ilz firent peult-estre en leur vie, et, après avoir recogneu et demeuré là plus de deux heures, ilz conclurent qu'il estoict impossible de le prendre. J'arrivay le soir avecques l'artillerie, et me feust dict qu'il s'en failloict retourner

1. *Moineau*, terme de fortification, sorte de bastion (Bibl. imp., Ms., *Glossaire françois* de Lac. Ste-Palaye).

l'endemain; de quoy je feuz fort esbahy. J'estois si mal de ma cuisse, que je me jectay incontinent sur ung matalas; et ne viz monsieur le mareschal de tout ce soir, car il s'en estoict retourné en son quartier, bien malcontent contre aulcungz qui luy avoinct faict facille ceste entreprinse et avoinct les moyens de l'exécuter, lesquelz à présent la luy faisoinct impossible. Le matin, il retourna, et allarent de nouveau recognoistre le mesmes lieu; et où plus ilz le recognoissoinct, ilz trouvoinct le lieu plus difficille. Et comme j'euz disné, messieurs de Péquigny, de Touchepied et de Vinu, me vindrent trouver, et me dirent que la résolution estoict faicte pour s'en retourner, et qu'ilz n'auroinct poinct de regret de le fere si j'avois veu le lieu; et me mirent tant de fantésies en la teste, qu'ilz me montarent sur mon mulet, et me mennarent au dernier de la croppe de la montaigne, où les harcquebuzades y estoinct à bon marché, sinon que l'on print fort à main droicte vers la rivière: et par là il estoict malaisé d'aller ny de recognoistre: et avoict failleu que monsieur le mareschal et tous les princes feussent montés et descendeuz au hazard des harcquebuzades. Ce que Dieu garde est bien gardé : telle fois ay-je veu tirer mil harcquebuzades à cent pas de moy, sans estre offensé. Or tous quatre fismes tant que nous alasmes jusques au hault; et me menarent par le mesmes lieu où monsieur le mareschal et toute sa trouppe estoinct montés et descendeuz.

Et veux-je escripre icy, pour en laisser exemple à ceux qui viennent après nous, comme je trouvis la choze facile, non toutesfois sans une très grande difficulté; mais, quoy que feust, nous délibérasmes

que nous menerions l'artillerie là-haut, et la mettrions en baterie. En premier lieu, l'on regardoict tousjours du pied de la montaigne jusques au hault tout droict : que les anges auroinct eu assés à fere d'y monter; car, oultre que la montaigne estoict droicte, il y avoict grand quantité de rochiers. Je commensis à notter qu'en faisant ung chemin qui pouvoict durer cent pas, jusques à une petite place qui pouvoict tenir dix pas de rondeur, que nous aurions moyen d'arrester là la pièce, car cestuy-là estoict comme plain. Puis je regarday que nous pouvions fere ung aultre chemin traverssant vers la main gauche et vers le chasteau, jusques à une petite plainure qui souffizoit pour apuyer le canon; puis après, qu'il failloict fere ung aultre chemin traverssant à main droicte, jusques à une aultre petite plainure; et de là, nous avions la montée ung peu droicte jusques au dernier du chasteau, mais nous avions passé à tout le moingz les rochiers.

Et, par tous ces trois repoz, nous descendismes au grand péril de noz vies; et leur monstris qu'il failloict que chescun d'eux entreprint de fere le chemin de l'ung repoz à l'aultre : ce qu'ilz notarent fort bien. Et après me remontarent sur mon mulet, car auparavant ilz me menoinct en espousée, soubz les bras; et allasmes droict au logis de monsieur le mareschal, où je les trouvay tous assis au conseil, et à arrester l'ordre pour nous en retourner; et à mon arrivée, monsieur le mareschal me dict : « D'où venés-vous, « monsieur de Monluc? je vous ay envoyé quérir par « deux fois pour venir au conseil, et pour entendre la « conclusion que nous avons faict icy de nous en re-

« torner. Et fault que vous en ramennés l'artillerie par « là où vous l'avés amennée. » Alors je luy respondiz: « Comment, monsieur, vous en voullés-vous retourner « sans prendre ceste place? Cela n'est pas digne de « monsieur de Brissac; je viens de la recognoistre, et « par le mesme lieu où vous l'avés recogneue, et vous « asseure que nous y mennerons l'artillerie. » Il me respondist qu'il fauldroict donc que ce feust Dieu qui le fist, car il n'estoict en la puissance des hommes de le fere. Je luy respondiz que je n'estois poinct Dieu, et si la y amenerois-je. Alors il me dict : « Oy, dens « huict ou dix jours, avec des engins; et cependent don « Ferrandou, qu'est à Verseil[1], assemble toutes les « forces qu'il a hors et dens les garnisons, et nous veult « venir donner la bataille. Il y a trois mil Allemandz « et je n'ay Suisse ny Allemand pour y respondre[2]. » Alors je luy respondiz que je luy obligerois ma vie et mon honneur de luy avoir quatre pièces d'artillerie dens deux nuictz montées au cul du chasteau[1]. Et tousjours il retournoict sur le propos des trois mil Alemandz; à la fin, de colère, je luy commensay à dire : « Et faictes-vous si grand estat des Allemandz du sieur « don Ferrandou? Monsieur l'amirail a six compaignies « que le cappitaine Ynard commande; monsieur de « Bonivet luy en baillera quatre des sciennes; il s'obli- « gera de combatre avec lesdictes enseignes les Alle- « mandz; monsieur de Bonivet, avec le demeurant « des sciennes, combatra les Espaignolz; noz Ytaliens

1. Vercelli, sur la rive droite de la Sesia.

2. Var. des édit. précéd.: « .... *pour luy respondre*. — Je vous obligerois ma vie et mon honneur, disje, de mettre *quatre pièces d'artillerie....* »

« s'obligeront de combatre les leurs; vous avés d'ung « tiers plus de cavalerie, avecques la suitte des prin- « ces, que le seigneur don Fernandou, et sy le cappi- « taine Ynard ayme mieux combatre les Espaignolz « que les Allemandz, monsieur de Bonnivet et moy les « combatrons, et luy baillerons au choiz. » Le cappitaine Ynard respondist qu'il estoict content de combatre l'une trouppe ou l'aultre, et telle qu'il plairroict à monsicur le mareschal; monsieur de Bonnivet dict aussi que ce luy estoict tout ung et qu'il les combatroict. Et alors je luy diz : « Et fault-il fere si grand « estat de ces Allemandz? Je gageray que des trois mil, « les quinze cens n'ont poinct de chausses, et noz sol- « dats, qui la plupart ont chausses de velours ou de « satin, et qui s'estiment tous gentilhommes, se voyans « si bien vestus comme ilz sont, craindront-ilz de les « aller combatre? Laissés-les venir seullement à nous, « car nous les traitterons de la mesmes façon que nous « fismes à Serizolles. » Alors monsieur de Monmorency parla et dict : « Monsieur, monsieur de Monluc « est vieux cappitaine; il me semble que vous devés « adjouster foy à ce qu'il vous remonstre. » A quoy monsieur le mareschal respondist : « Vous ne le co- « gnoissés pas comme moy, car il ne trouve rien diffi- « cille, et ung jour nous fera tous perdre. » Lors je luy respondiz que, quant je voyès la chose difficille, que je craignois autant ma peau qu'ung aultre; mais qu'en cecy je n'y trouvois aulcung inconvénient. Alors monsieur de Nemours dict : « Monsieur, laissés-le « fere, et esprouvés son dire. » Messieurs le prince de Condé et d'Anguien en dirent autant; monsieur d'Aumalle, le semblable; monsieur de Go-

nort[1], qui est maintenant mareschal de France, monsieur de La Rochefocaut, le conte de Charny, les seigneurs de La Fayette[2], de Tarride[3], suyvirent tous leur oppinion. Et alors monsieur le mareschal dict : « O « bien, je veoy que tous vous autres avés envye que « nous faisions le fou; or faisons-le donc, car je vous « feray cognoistre que je le suis autant que pas ung de « vous. » Et voilà ma bataille gaignée contre tout le conseil. Et diz alors à monsieur de Nemours : « Mon- « sieur, il fault que vos autres, princes et seigneurs, « mettés la main en cest affere, et que monstrés le « chemin aux soldatz, affin que, s'ilz vouloinct reculer « à ce grand travail, qu'il fault prendre pour le faict « dont est question, nous puissions les reprocher que « les princes et seigneurs y ont mis la main plus tost « qu'eux. »

Cependent je luy remonstray aussi qu'il seroict bon, s'il luy estoict agréable, qu'il allast prendre ung canon avec toute sa trouppe, qu'il avoict menné quant à luy, pour le conduire au pied de la montaigne : ledict seigneur respondist qu'il le feroict fort volontiers. Or fail-

1. Artus de Cossé, seigneur de Gonnort, frère du maréchal de Brissac, gouverneur de l'Anjou, de la Touraine et de l'Orléanais, maréchal de France en 1567, après la mort de Bordillon. Il mourut en Poitou en 1582. (P. Ans, t. VII, p. 236.)

2. François Motier, seigneur de Lafayette, fils de Louis Motier de Lafayette, gouverneur de Boulogne. François fut tué à la bataille de Saint-Quentin, où il conduisait la compagnie d'hommes d'armes de son père.

3. Antoine de Lomagne, baron de Terride, gouverneur de Pignerol en 1550, prit une part très importante aux guerres de religion sous les ordres de Monluc. Nous le retrouverons dans la suite des *Commentaires*.

loict-il passer l'artillerie par dedens la ville, et estoict-on constrainct de rompre trois ou quatre quantons de maisons pour la tirer de hors, et aplanir une petite descente au sortir de la ville, de laquelle on tomboict en ung chemin plein jusques au pied de la montaigne où estoict le chasteau, distant mil pas de la ville. J'en diz autant à messieurs d'Anguien et prince de Condé, lesquelz fort volontiers s'y accordarent, et tout autant à monsieur de Monmorency, lequel s'y offrist de bonne volonté. Quant à la quatriesme pièce, je ne sçaurois dire qui feust celuy qui entreprint la conduire, car ce ne feust pas monsieur d'Aumale, pource qu'il failleust qu'il s'en allast en son quartier, à la cavalerie, avecques monsieur le mareschal. Or, quoy que ce feust, ilz ne reposarent de toute la nuict, jusques à ce qu'à la clarté des torches ilz eurent pausé l'artillerie au pied de la montaigne. Mais, avant qu'ilz sortissent du conseil, je diz à monsieur d'Aumale : « Monsieur, voulés-vous « venir, et je vous monstreray comme nous menne- « rons l'artillerie derrière le chasteau. » Et diz à monsieur le mareschal : « Aussi bien, monsieur, vous ne « vouldrés pas partir encores pour vous retirer à vostre « quartier. » Monsieur d'Aumale y vint volontiers, ayant seullement avecques luy monsieur de la Rochefoucaut, le seigneur de Pequigny après et moy; encores que ma cuisse me vexast grandement, néantmoingz je m'efforçois pour leur fere veoir tout à l'œul. Et, comme nous eusmes monté la montaigne et recogneu la place, nous allasmes trouver monsieur le mareschal, qui attendoict ledict sieur d'Aumale, qui luy dict que ma raison estoict bonne, et que personne ne s'estoict advizé de ce que je m'estois aperçeu, et de ces

reposades. Tous les princes et seigneurs estoinct encores en la salle où monsieur le mareschal avoict disné; je ne sçay quelle part monsieur de Vassa y estoict pour lors, car monsieur le mareschal le manda venir avec sa compaignie et deux compaignies françoises, avec mandement au cappitaine Tilladet, à Savillan, de s'avancer nuict et jour, pour se joindre à eux : ce qu'il fist.

Or, l'endemain matin, j'allay regarder en quelle façon je pourrois fere les chemins en la montaigne, sans estre offensés du chasteau. Et premièrement, je descouvris cinq petites canonnières faictes pour harcquebuze, qui nous descouvroinct tout le long du chemin; mais que fis-je pour brider cella? Je priay le cappitaine Ynard de m'amener trois cens harcquebuziers des meilleurs de sa trouppe, lesquelz arrivés nous despartimes pour en estre mis dix à chesque canonnière, qui tiroinct comme quand on tire au blanc, l'ung après l'aultre, et tout au descouvert, et quand le dernier des dix achevoict de tirer, le premier recommensoyt. Et dens la ville y avoict une maison de la couverture et hault de laquelle on pouvoict batre au dedens et au long de la cortine : mais pour se couvrir d'icelle, ilz avoinct mis force tables l'une sur l'aultre, en telle sorte que ceux qui montoinct sur la maison ne povoinct rien veoir au long de la muraille. Or les tables estoinct fort simples, et, avant le commensement de la guerre, j'avois mis en teste à monsieur le mareschal de fere forger à Pigneyrol quatre cens harcquebuzes d'ung qualibre qui pourtoict trois ou quatre cens pas de poincte, et que ces armes feussent mises au dessus du fougon, affin que personne ne les peult tirer du Pié-

mont; desquelles il en pouvoict distribuer vingt à chesque compaignie, et ordonner aux trésoriers de bailler douze franx de paye à ceux qui les porteroinct. Ces harcquebuzes estoinct desjà faictes et distribuées. Je priay le cappitaine Rechilieu[1], quy despuis feust maistre de camp, de fere monter sur la maison ces vingt harcquebuziers, pour tirer au travers des tables le long de la cortine, parmy lesquelles les harcquebusades passoinct comme par du pappier; de sorte que, tant les harcquebuzades qui batoinct de dessus la maison au long de la cortine, que ceux-là qui tiroinct à dixaines, mirent les enuemis en tel estat, que personne ne s'auzoict hazarder à passer au dedens de la cortine. Lors feust baillé vingt pionniers à chescun des trois qui avoinct recogneu le chemin, avecques trois massons portans de gros marteaulx et palz de fer, pour rompre quelques rochiers qui estoinct en chemin; et ainsi commensames à trevailler aux chemins à huict heures, lesquelz à deux heures après midy feurent achevés. Et à une heure de nuict on commensa à monter la première pièce avecques quatre vingtz soldatz que j'avois de ma compaignie, car le reste estoict demeuré au chasteau de Monqualier; lesquelz la montarent, et là leur donna plus de peyne que toutes les aultres trois. Comme nous estions au premier repoz,

1. François Duplessis de Richelieu, mestre de camp. Une lettre de Brissac au roi, conservée à la Bibliothèque impériale, nous apprend qu'en 1553 il était capitaine de Cortemiglia (coll. Gaignières, vol. 325, fol. 227, copie). Le capitaine Richelieu fut tué au siége du Havre en 1563. On le surnommait *le sage* à cause de sa prudence et de sa modération. Il était grand-oncle du cardinal de Richelieu. (De Thou, 1740, t. II, p. 170, note.)

nous tournions l'artillerie droict à l'aultre, et de mesmes les soldatz; car, pour alonger, il failloict fere le chemin droict, aux fins que les soldatz peussent monter ung peu droict, et puis après tourner sur l'aultre chemin. Monsieur de Pecquigny estoict dens l'afuste[1] avec une petite lanterne qui seullement pouvoict donner clarté au rouage[2]. Les ennemis alors tiroinct, mais jamais harcquebuzade ne nous toucha. Messieurs de Caillac et de Duno s'attendoinct à mettre les gabions et les remplir au cul du chasteau; et, à l'instant que les pièces arrivoinct hault, ilz les venoinct prendre pour les loger. Et jamais homme ne mist la main à tirer lesdictes pièces, que mes soldatz; car, combien que monsieur de Bonivet en eust amené une trouppe, et le cappitaine Ynard une aultre, pour les ayder, si est-ce qu'ilz leur dirent qu'ilz ne demandoinct point d'ayde, car, puisqu'ilz avoinct eu l'honneur d'amenner la première, ilz vouloinct encores avoir cest avantaige que d'y conduire toutes les aultres; de quoy j'en feuz fort aise, car ilz estoinct desjà instruictz aux destours. A trois heures après minuict, toutes les quatre pièces feurent logées en baterie. Monsieur le mareschal et monsieur d'Aumale estoinct venuz de leur cartier-là, et croy qu'ilz ne dormirent guières d'este nuict, car ledict sieur mareschal avoict grand peur qu'il ne feust possible de conduire lesdictes pièces; et ledict sieur d'Aumale d'aultre cousté estoict en peyne, parce qu'il avoict asseuré, après avoir veu le lieu, que je les y monte-

1. *Affust*, endroit couvert. (Bibl. imp., Ms., *Glossaire françois* de Lacurne Sainte-Palaye.)

2. Var. des anc. édit.: « *Monsieur de Pecquigny* portoit une petite lanterne *pour donner clarté au rouage.* »

rois. Les princes et seigneurs qui avoinct la nuict devant travaillé, reposarent jusques à ce que monsieur le mareschal les manda esveiller, qui feust à la rellation que luy alla fere le cappitaine Martin, Bascon, qui estoict à luy, lequel l'asseura avoir laissé la dernière pièce sur le hault de la montaigne; et cuyde-je que ceste nuict-là ce cappitaine Martin fist cinquante voyages, d'autant que monsieur le mareschal l'envoyoyt veoir de quart d'heure en quart d'heure en quoy nous en estions.

Arrivé que feust monsieur le mareschal et tous les princes et seigneurs, ilz trouvarent que tout estoict logé pour commenser à batre. J'avois faict pourter demy sac de pomes susines, qui est ung fort bon fruict, quatre flascons de vin, et du pain pour fere manger et boyre mes soldatz: mais monsieur le mareschal, le premier, et tous les princes et seigneurs me volarent les pommes, et à pot beurent deux flascons de vin, attendant le jour. Or, je laisse penser à ceux qui liront ceste histoire, si j'estois brave contre monsieur le mareschal, voyant qu'il m'avoict tant repugné sur la conduicte de l'artillerie. Je croy que ce feust ung des grandz ayses que j'eusse jamais, tant pour le contentement de monsieur le mareschal, que des princes et sieurs qui estoinct là tous, lesquelz avoinct prins leur part de la peyne. Le matin, au poinct du jour, on tira trois ou quatre volées à la muraille, qui la persoinct, et, à travers les escuyeries, entroinct dans la basse court, et de là donnoinct dens le logis du chasteau. Monsieur le mareschal avoict faict mettre aussi trois canons bas, du cousté d'où nous venions, batans contre amont, pour les intimider; car de do-

mage on ne les en pouvoict pas fere. Mais comme nostre artillerie eut tiré trois ou quatre volées, ilz commensarent à fere la chamade, et puis se rendirent. Monsieur le mareschal y laissa le cappitaine Bruil, beau frère de monsieur de Sarcède, avecques sa compaignie, qui estoict des cappitaines de monsieur l'amirail; et ce faict, il s'en alla avec toute la cavalerie et son enfanterie vers la plaine de Caluge[1] pour veoir si le sieur don Ferrandou s'estoict poinct acheminé pour secourir le chasteau : et là il entendist qu'il estoict encore à Verseil; qui feust cause que ledict sieur mareschal se retira à Chevas et l'endemain à Quier[2]. Je m'en alay à Monqualier, auquel lieu je demeuris quinze jours dens le lict, malade de ma cuisse, laquelle, à ce que je croy fermement, sans ce travail, ne se feust jamais peue redresser.

Cela vous doibt fere sages, mes cappitaines, de ne vous fier jamais à ung ou deux pour recognoistre une place; et, sans vous arrester à vostre jugement, employés-y ceux que vous penserés non seullement les plus experimentés, mais les plus courageux. Ce que l'ung ne peult veoir, l'aultre s'en apperçoit. Ne craignés de prendre peine pour quelque peu de difficulté pour fere ung bel exploict, et aux despens de voz ennemis faictes-vous sages. Lorsque vous aurés résolu de garder quelque place, prenés garde à escarper les reposades qui sont aux avenues, parce que, pour peu que le canon puisse trouver lieu pour donner loysir de prendre haleine, en fin on le monte : sans cela, je

1. Calnuo, village au nord-est de Turin.

2. On lit seulement dans les anciennes éditions : « .... *ledit sieur mareschal* se retira à Quiers. »

n'eusse peu venir à bout de ce que j'avois promis. Ceste prinse osta beaucoup de commodité à noz ennemis et nous servit fort pour ceste guerre.

Au bout de quelque temps, les princes s'en retournarent, pource qu'ilz ne voyoinct poinct d'apparance que le sieur don Ferrandou de Gonzague se préparast pour donner bataille ny pour assaillir aulcune ville; et quelque temps après qu'ilz s'en feurent retournés monsieur le mareschal, qui tousjours brassoict quelque entreprinse, se délibéra par le conseil[1] des seigneurs président Birague, seigneur Ludovic et Franciscou Bernardin, d'aller prendre certaines places près d'Yvrée, pour tenir ceux dudict Yvrée en subjection. C'estoict ung lieutenent de roy très digne de sa charge, tousjours en action, jamais oisif, et croy qu'en dormant son esprit travailloict tousjours et songeoict à fere exécuter quelque entreprinse. Pour cest effect, nous marchasmes avecques le camp droict à Sainct Martin[2], auquel lieu estoict une compaignie d'Ytaliens; et le chasteau feust baptu et prins, ensemble les chasteaux de Pons[3], Casteltelle[4], Valpergue[5], et autres, ez environs d'Yvrée; et commensasmes à fortiffier ledict chasteau de Sainct Martin. Or messieurs de Vassay et de Gordes[6] avoinct prins

1. On lit seulement dans les anciennes éditions : « .... monsieur le maréchal par le conseil.... »

2. Probablement San Marfino Canavese, au nord de Turin.

3. Pont, au nord-ouest d'Yvrée, sur l'Orco.

4. Castelleto.

5. Valperga, village, sur la rive droite de l'Orco.

6. Bertrand Raimbaud de Simiane de Gordes, d'une ancienne famille du Dauphiné, gouverneur de Montdevy en 1551. De Gor-

Seve[1], et, comme le fort de Sainct Martin feust avancé, monsieur le mareschal s'en alla à Quier, pour estre plus près dudict sieur de Vassay, affin de le secourir s'il en avoict besoing ; car il avoict desjà entendu que le seigneur don Arbre de Cende[2] assembloict le camp à Alexandrie ; et cuyde-je que le seigneur don Ferrandou estoict malade pour lors. Or se dobta monsieur le mareschal qu'il prendroict le chemin de Seve, et ainsi laissa le seigneur de Bonivet, le seigneur Franciscou et moy, et fist retirer le sieur Ludovic à Chevas et à Vorlengue[3], pour avoir le cœur à ces deux places, auxquelles il estoict gouverneur.

Il ne tarda pas huict jours que monsieur le mareschal manda monsieur de Bonivet et moy, aux fins de marcher en toute diligence jour et nuict droict au Mondevy, avecques cinq ou six compaignies françoises que nous avions à Sainct Martin, délaissant le seigneur Franciscou en ce quartier pour fere avancer la fortifficquation ; ce que nous fismes. Et marcheasmes

des était lieutenant du roi en Dauphiné sous le règne de Charles IX. Il mourut à Montélimart en 1578.

1. Ceva, ville très-forte, dans le comté d'Asti, sur le Tanaro. Boivin du Villars en fait la description (*Mémoires*, édit. du *Panth. litt.*, p. 605). Elle retomba bientôt au pouvoir des Espagnols. On verra plus loin que, en 1553, le maréchal de Brissac la reprit aux ennemis.

2. Dom Alvaro di Sandi, un des plus grands capitaines de son temps, illustre par le siége qu'il soutint en 1560 dans l'île de Zerbi contre les Turcs. Fait prisonnier et conduit à Constantinople il n'obtint la liberté qu'à l'intercessoin du roi de France. Il mourut gouverneur d'Oran dans un âge fort avancé. (Brantôme, édit. du *Panth. litt.*, t. I[er], pag. 88.)

3. Verolenga, près de Chivasso, sur la rive gauche du Po. Les éditions précédentes portent *Bourlengue*.

jour et nuict, comme feust bon besoing, car monsieur le mareschal mesmes s'estoict engaigé dens Seve pour secourir monsieur de Vassay. Et, comme don Arbre entendist nostre venue, et qu'en chemin nous avions prins une compaignie à Savillan, et qu'il nous vist arrivés au coing de la ville, il faict larguou, et, ayant gaigné ung pont de bricque, il commense à fere passer son bagaige. Je ne scaurois dire si le seigneur Ludovic de Birague estoict en nostre compaignie, pource que nous avions quelques Ytaliens en nostre trouppe. Monsieur le mareschal qui se vist désengaigé, sort dehors la ville avecques tout ce qu'il avoict amené de forces, et alla attacquer l'ennemy au pont. Or don Arbre pensoyt se camper là, car nous y trovames des loges desjà faictes. L'escaramoche feust grande et forte d'ung cousté et d'aultre : toutesfois j'ay oppinion que si nous l'eussions chargé de cul et de teste, cavalerie et tout, que nous luy eussions faict peur et domage, car, après qu'il eust eu passé le pont, il failloict monter une montaigne, de laquelle le chemin estoict si estroict, qu'ilz n'y pouvoinct aller que ung à ung. Or, il nous monstra qu'il estoict vray soldat et homme de guerre; car il fist passer premier toute sa cavalerie, craignant que la nostre la chargeast, et qu'elle la ranversast sur les gens de pied; puis fist passer ses Allemandz et luy demeura dernier avecques mil ou douze cens harcquebuziers, qui tindrent tousjours le pont à la fabveur de trois maisons qu'il y avoict au bout d'icelluy, lesquelles nous ne sçeusmes jamais gaigner, car ilz les avoinct toutes persées, respondant l'une à l'autre. Au hault de la montaigne estoict une plaine qui s'estendoict jusques à une villatte qu'ilz tenoinct,

estant de la longueur de mil pas seullement ou environ. Là il fist fere haltou à toutes ses gens, et après se retira; mais, en abandonnant les maisons, nous nous pensasmes mesler; auquel lieu y eust quelques gens de mortz d'ung cousté et d'aultre. Nous les suivions tousjours par ce petit chemin contre-mont à force harcquebuzades, car nous ne voyons pas l'appareil qu'il nous avoict faict sur le hault de ladicte montaigne.

Messieurs de Bonivet, de La Mothe-Gondrin[1] et moy estions à cheval, et parmy les harcquebuziers, pour leur donner courage. Et comme nous feusmes sur le hault, il nous fist une cargue de mil ou douze cens harcquebuziers qui nous ramenarent droict au pont plus vitte que le pas, et sur les bras de monsieur le mareschal. Le cheval de monsieur de La Mothe feust thué, le mien blessé, qui moureust dens les cinq ou six jours, et Dieu nous ayda pour nous avoir faict despartir noz soldatz en deux trouppes, à main droicte et à main gauche du chemin, encores que la montée feust bien difficille; qui feust cause que nous ne perdismes comme rien de gens; car, si nous fussions esté tous enfillés dens le chemin, nous eussions faict une grand perte, et nous-mesmes y feussions demeurés. Nottés cela, jeunes cappitaines, quand vous vous trou-

1. Blaise de Pardaillan, seigneur de Lamothe Gondrin, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général en Dauphiné pendant l'absence du duc de Guise. Il mourut en 1562. (P. Ans, t. V, p. 186). On trouve à la Bibliothèque impériale une lettre qu'il écrivit au duc de Brissac, sous la date du 8 janvier 1553 (1554), pour lui rendre compte d'un heureux combat qu'il avait livré, aidé par le capitaine Duno, à un corps d'Allemands qui venaient de saccager le village de Bouthilières, près de Quier (coll. Gaignières, vol. 2787, fol. 3 et 5, copie).

verés à mesmes; car les vieux et avisés et qui se sont trouvés en telz marchés sçavent ces remèdes. Monsieur le mareschal retira tout le camp autour de Seve, et l'endemain ramena les canons que messieurs de Vassay et de Gordes avoinct mennés quant ilz la prindrent, et y laissa trois compaignies, deux françoises et une ytalienne, puis se retira par le Mondevy devers Thurin et Quier. Or, il ne me souvient comme Seve feust despuis perdue, car nous y retournasmes ung an après la recouvrer, qui feust bien aultrement deffendue et combatue que le premier coup, comme j'escripray cy-après.

Quelque temps après, le seigneur don Ferrandou dressa ung camp supérieur à toutes les forces de monsieur le mareschal; car ledict seigneur n'avoict Suisse ni Allemand. Or feust-il adverty, par les sieurs Ludovic de Birague et Franciscou Bernardin, que ce camp estoict dressé pour venir reprendre Sainct Martin et les aultres chasteaux, ensemble pour prendre Cazelles, à quatre mil de Thurin, et la fortiffier, affin que Thurin ne receust aulcung raffrechissement des montaignes et valées de Lans, mesmes de Cazelles, duquel lieu on tiroict la pluspart des fruits, foins et boys qui venoinct à Thurin. Or, comme le camp du sieur don Ferrandou feust prest à marcher droict à Sainct Martin, monsieur le mareschal tinct conseil de ce qu'il debvoict fère de Cazelles, veu qu'elle n'estoict poinct fortiffiée ny tenable; et conclurrent qu'il la failloict abandonner et la desmanteller; toutesfois que la desmantelure ne servoict de rien, car le seigneur don Ferrandou l'auroict bien tost reffaicte. Je feuz adverty à Monqualier le soir mesmes de la conclusion; qui feust

cause que le matin je m'en allay trouver monsieur le mareschal à Thurin, et luy demanday s'il avoict arresté d'abandonner Cazelles. Il me dict que oy, pour qu'il ne se trouvoict homme qui vouleust hazarder sa vie et son honneur, y estant dedens; ainsi avoinct-ilz conclud au conseil d'y mettre une compaignie d'Ytaliens, laquelle se rendroict incontinent qu'elle verroict approcher le seigneur don Ferrandou. Je luy diz alors que cela ne serviroict de rien, car le cappitaine mesmes le diroict à ses soldatz pour les y arrester, et qu'il failloict fere à bon escient, non d'este sorte. Il me respondict : « Et qui vouldriés-vous qui feust si fou et « hors de sens que d'entreprendre la deffence d'icelle? » Je luy respondiz que ce seroict moy. Alors il me dict qu'il aymeroict mieux perdre beaucoup de son bien, que de permectre que je m'engajasse là dedens, veu que ceste place ne sçauroict estre fortiffiée d'ung an pour tenir contre l'artillerie. Je luy respondiz lors : « Monsieur, le Roy ne nous paye ny ne nous entretient « que pour trois raisons : l'une, pour luy gaigner une « bataille, affin que, par le moyen d'icelle, il concqueste beaucoup de païs; l'aultre, pour luy deffendre une ville, car il n'y a ville qui se perde sans « amenner grand perte de païs; et la troisième, pour « prendre une ville, car le guaing d'une ville prinse « amenne à subjection beaucoup de païs. Et toute la « reste ne sont qu'escaramoches ou rencontres qui ne « servent que particulièrement à nous, et pour nous « fere cognoistre et estimer de noz supérieurs, et acquérir de l'honneur pour nous : car, quant au Roy, « il ne proficte aulcunement de cella ny de tous aultres « effaictz de la guerre, que par ces trois chozes que

« j'ay dictes; et par ainsi, plustost que ceste place ne « s'abandonne, je y mourray dedens. » Monsieur le mareschal me contesta fort pour me divertir de ceste intention ; mais, comme il me vist résolu, il me laissa fere. Il se payoict fort de raison, sans croire sa teste, comme faizoict monsieur de Lautrec, auquel on a remarcqué ce deffaut, comme je pense avoir dict ailleurs.

Or Cazelles[1] est une petite ville fermée de muraille de caillous, sans aulcune pierre carrée, ung fossé qui la environne; et l'eaue s'y mect et s'en sort, de sorte que l'on ne peult approfondir ledict fossé ny retenir l'eaue en aulcung endroict, pour le plus, que jusques à demy cuisse. Il n'y avoict trenchée aulcune ny dedens ny dehors; les quatre coingz n'estoinct aulcunement remplis, de façon que, quant on m'eust bapteu une cortine par le canton, on me pouvoict batre par le flanc. Je demanday à monsieur le mareschal cinq cens pionniers de la montaigne; ce qu'il despécha promtement à lever, et feurent dens quatre jours à Cazelles; plus, luy demanday une grand quantité d'utis et ferremens pour fere trevailler les soldatz; ce que aussi promtement il m'envoya, avec grand quantitté de farines, lardz, plomb, poudre et corde; plus, luy demanday le baron de Chippi, La Garde, qu'estoict parent du baron de La Garde, Le Mas, Martin et ma compaignie. Que toutes ces cinq compaignies estoinct bonnes, et les cappitaines avec, lesquelz, ayans entendeu que je les avois nommés de moy-mesmes,

1. Caselle, au N. O. de Turin. Les éditions précédentes confondent ce village avec la ville de *Cazal*.

le prindrent à grand louange et honneur. Je luy demanday aussi le Grity, Vénitien, qui avoict une bonne compaignie d'Ytaliens. Le tout me feust accordé. Le matin donc je m'allis mettre dedens, et le soir toutes les compaignies arrivarent. Monsieur de Gyé[1], premier filz de monsieur de Maugiron, estoict là en garnison avecques la compaignie d'hommes d'armes de son paire, auquel monsieur le mareschal manda qu'il sortist, et qu'il mennast la compaignie à Monqualier; il luy rescript qu'il n'avoict pas demeuré si longuement en garnison à Cazelles pour l'abandonner lors que le siége y venoict, et mesmement puisque ung si vieux cappitaine que moy j'estois entreprennoict de la deffendre, qu'estoict cause qu'il avoict deliberé d'y morir avecques moy. Monsieur le mareschal ne print pas cela pour argent content, car l'endemain bon matin il vinct à Cazelles, ayant avecques luy messieurs d'Aussun, de La Mothe-Gondrin, et le viscomte de Gordon[2]. Je y avois desjà faict tous les quartiers de gens de pied, sans desloger la gendarmerie, pource que je voyois monsieur de Gyé obstiné, et toute sa compaignie résolue d'y demeurer. Monsieur le mareschal, arrivé que feust, ne sceust jamais fere tant qu'il en peult amenner ledict sieur de Gié; ains respondist franchement qu'il en pouvoict bien tirer sa compaignie, si bon luy sembloict, mais que, pour son

1. Guillaume de Maugiron, seigneur d'Ygié, commandait deux enseignes de gens de pied (Lettre de Diane de Poitiers au duc de Guise. Bibl. imp., coll. Gaignières, vol. 433, fol. 6). Il fut tué d'un coup de canon au siége de Valfenières, en 1554.

2. Jean Richard, vicomte de Gordon ou de Gourdon, gouverneur de Savillan en 1552 (*Mémoires de du Villars*, p. 369).

regard, il n'en bougeroict pas ; que feust cause que monsieur le mareschal s'en retourna fort mal content de m'avoir jamais accordé la demeure. Je veux dire à la véritté que monsieur de La Mothe Gondrin et monsieur le viscomte de Gordon se mirent à plurer quant ilz me dirent adieu, et me tennoinct tous, comme faisoict monsieur le président de Birague mesmes, qu'est en vie, pour perdu ou de la vie ou de l'honneur; et ainsi s'en allarent après disner. Et prlay à monsieur le mareschal et tous mes compaignons qu'ilz ne me vinssent plus veoir, car je ne voulois estre empéché d'ung seul quart d'hure pour diligenter ma fortifficqnation. Je priay aussi monsieur le mareschal de m'envoyer le colonel Charamond[1], qu'estoict à Riboulle[2], pour m'ayder à ladicte fortifficquation, avecques deux engénieurs que ledict seigneur mareschal avoict, l'ung desquelz feust thué à la prinse de Vulpian, et l'aultre est le chevalier Reloge[3], qui est en France.

Nous commensames à remplir les quatre cantons, chesque cappitaine des quatre en ayant le scien, pûis despartismes aux quatre cortines deux aultres compaignies et les cinq cens pionniers, car toute la ville, au dessus dix ans, pourtoinct la terre avecques les quatre cappitaines. Mais, pour ne voulloir desrober l'honneur d'aulcune personne, monsieur de Gyé avoict

1. Francesco di Chiaramonte commandait une des bandes italiennes dont P. Strozzi était colonel général. Il fut tué au combat de Marciano en 1554 (Duc de Dino, *Chron. Siennoises*, p. 325).

2. Rivoli près de Turin.

3. Le sieur Orologio, ingénieur italien, plusieurs fois cité par Brantôme.

une enseigne de Dauphiné, qui se nommoict Monfort, et le guydon, monsieur de L'Estang, lesquelz, estans arrivés à Monqualier sur le soir, commensarent a se souvenir et plaindre leur cappitaine, tellement que toute la compaignie se mutina, et résoleust d'aller mourir auprès de luy, et ne l'abandonner poinct : ainsi L'Estang pria ledict cappitaine Monfort de voulloir demeurer, car pourroict estre que monsieur le mareschal les y laisseroict tous aller quand il verroict qu'une partie s'y en seroict allée ; et, pour ne malcontenter ledict sieur mareschal, qu'il retint avecques luy tous ceux que voudroinct y demeurer. Ce qu'estant accordé, ledict L'Estang, craignant que monsieur le mareschal en feust adverty, part à la minuict, suivy de la compaignie ; car ne volsist demeurer homme d'icelle compaignie, que deux gens d'armes et trois archiers avecques ledict de Monfort. Ilz laissarent leurs grandz chevaulx et armes, sauf la cuirasse et la sellade, montarent sur ung cortault chescung seullement, et, laissans leurs lances à leurs logiz, prindrent des picques avecques chescung ung valet à pied, et ainsi arrivarent au soleil levant à Cazelles, distant de Monqualier six mil. Monsieur de Gyé et le baron de Chipy avoinct entreprins de terrasser la porte de laquelle ilz virent ces gens ; mais ilz demeurarent grand pièce à les recognoistre, puis tous deux leur coururent au devant. Par là je cogneuz que monsieur de Gyé estoict bien aymé de sa compaignie ; aussi le méritoit-il, car j'auzerois dire que c'estoict ung des braves cappitaines de France, et des plus vaillans. Monsieur de Monfort s'en alla le matin à monsieur le mareschal, et luy dict qu'il avoict perdu le guidon et toute la

compaignie, qui s'en estoinct allés la nuict trouver leur cappitaine, le priant de luy donner conged de les suivre avecques ung homme d'armes et trois archiers que luy estoinct seullement de reste: cé que ne luy volsist permectre, ains luy deffendist expressément, et l'en fist retourner à Monqualier.

Or nostre ordre dens la ville estoict tel, que le matin tous générallement, tant cappitaines, soldatz, pioniers, qu'hommes et femmes de la ville, se rendroinct devant le jour chescung à son œuvre, à peyne de la vie; pour à quoy les constraindre fiz dresser de potences. Et avois-je et ay tousjours eu ung peu mauvais bruict de fere jouer de la corde, tellement qu'il n'y avoict homme, petit ny grand, qui ne craignist mes complections et mes humeurs de Gascogne. Donc, pource que c'estoict en hiver et aux plus courtz jours, l'on travailloict despuis la poincte du jour jusques à unze heures; puis tout le monde s'en alloict disner, et à midy chescung se rendoict à son œuvre, et travailloict-on jusques à l'entrée de la nuict. Quant au disner, chescung disnoict à son logis, mais le sopper estoict à mon logis ou à celluy de monsieur de Gyé, ou d'ung des cappitaines, chescung à son tour : auquel lieu se trouvoinct les engénieurs, les commandeurs de l'œuvre, de toutes les chozes qui nous faisoinct besoing [1]. Et s'il y avoict quelcung qui n'eust pas avancé son œuvre autant qu'ung aultre, je luy départois ou des soldatz ou des pioniers, pour que l'endemain au soir son œuvre feust autant avancée que celle de son voeisin. Or je ne faisois aultre choze que de courir

1. Ce passage est inédit depuis : *les commandeurs de l'œuvre....*

partout à cheval, ast'heure aux fortifficquations et réparations, puis à ceux qui scioenct les tables au molin; où j'en fiz fere en grand quantitté de demy pied d'espois, et aultres pièces de bois qui nous estoinct nécessaires. L'eaue de ce molin nous faisoyt ung grand bien, car la scie ne repozoyt jamais. Et la pluspart de la nuict je marchois avecques de torches par toute la ville, puis m'en allois où se faizoict le gazon, tantost où se faisoinct les gabions; ores je reentrois dens la ville, et donnois le tour par dedens, puis après je m'en sortois autresfois recognoistre tous les lieux, et n'avois aulcung séjour qu'à l'heure du disner, non plus que le moindre soldat de la trouppe, encourageant cependant tout le monde au travail, caressant et petits et grands.

J'apprins là qu'est-ce que c'est d'une entreprinse, quant tous générallement se délibérent d'en venir à bout, et qu'est-ce que c'est d'une masse de gens tous convoeicteux de gaigner honneur au lieu qu'ilz entreprennent. Et, encores qu'on puisse acquérir grand louange en départant si bien les chozes et le temps, qu'il ne se passera ung seul demy quart d'heure inutillement, si est-ce qu'ung chef ne fera jamais rien que vaille si tous générallement ne sont d'ung bon accord et n'ont bon désir de sortir de l'entreprinse à leur grand honneur, comme feust faict en ce lieu. Mes cappitaines, mes compaignons, il fault que ce soict choze qui deppende principallement de vous : que si vous sçavés gaigner le soldat avecques ung mot, vous ferés plus qu'avecques des bastonnades; il est vray que s'il y a quelque mutin ou rétif, à ses despens il fault fere peur aux aultres.

Je veux retourner à monsieur de Gyé, lequel ne bougea jamais de sa porte jusques à ce que par le dedens et par le dehors elle feust du tout aterrassée, avecques tous ses gens darmes, qui ne s'y espargnoinct non plus que le moindre soldat de noz trouppes. O cappitaines! le bel exemple que vous avés icy, si vous le voullés notter, pour entreprendre, si l'occasion se présente, de tenir une place! Je veux encores dire que j'avois donné tel ordre, qu'il ne se mangeoict ung morseau de pain ny s'y bevoict ung verre de vin, que par ordre et avec raison. Et, si vous vollés prendre exemple à Cazelles, non seullement entreprendrés-vous à garder une place, pour foible qu'elle soyt, mais ung pred environné de fossés, pourveu que l'union y soict comme je l'avois là-dedens. Tout estoict une mesmes volonté, ung mesmes désir et ung mesmes courage; la peine nous estoict ung mesmes plaisir.

Or, la fortune mienne feust si hureuse que le seigneur don Ferrandou bailla à Cézar de Naples la moytié de son camp, et presque toute son enfanterie, et la cavalerie avecques luy[1], à Riverol[2], sept petis mil de Cazelles, Vulpian[3] entre deux; et demeura ledict Cézar de Naples vingt deux jours à prendre Sainct Martin et ces aultres chasteaux. Mais pendent ce temps-là, je mis la ville en deffence avecques une extrême diligence, et fiz fere de grandz trenchées et rampars derrière tous noz coingz et

1. Var. des édit. préced. : « .... *presque toute son infanterie* avec partie de la cavalerie, *à Riverol.*

2. Rivarelo, au N. de Turin, sur la rive droite de l'Orco.

3. Volpiano au N. O. de Turin. Les édit. précéd. portent *Ulpian.*

portalz bien terrassés, et tous les haultz[1] gabionnés à double gabionnade, bien délibérés de nous fere bien batre et acquérir de l'honneur. Or Cézar, après avoir prins Sainct Martin et les aultres chasteaux, arriva à Riverol avecques son camp, où tout incontinent le sieur don Ferrandou mit en conseil pour arrester s'il nous debvoict venir assaillir ou nous laisser, veu que j'avois eu temps de me fortiffier, et que j'avois achevé tout ce que je voulois fere pour ma deffence. Et aussi mettoict en avant que nous estions six compaignies là-dedens, tous résolus de combatre, et qu'il doubtoict que à l'assault il perdroict plus de vaillans cappitaines espagnolz et ytaliens que la ville ne valoict; et leur remonstroict tout ce que j'avois faict dedens. Les cappitaines espaignolz et ytaliens qui feurent appellés en ce conseil, voyant que le hazard tomboict sur eux, firent remonstrer par leur maistre de camp que l'Empereur avoict là des meilleurs cappitaines qu'il eust en toute l'Ytalie, et desquelz il faizoict autant ou plus d'estat que de tous les aultres; et que, pour ceste cause, ilz prioinct le sieur don Ferrandou de les vouloir conserver pour une bataille ou pour quelque entreprinse grande, et non pour si peu de quas que Cazelles. Là dessus y eust grandz disputtes, et trois jours tindrent conseil sur ce faict. Cézar de Naples et le gouverneur de Vulpian oppinionct que l'on nous debvoict venir assaillir. Or les soldatz espaignolz, qui entendoinct ce qu'oppinioict Cézar de Naples, dirent à leurs cappitaines

1. Var. des édit. précéd. : « .... et tous les *hauts gabions* gabionnés... »

qu'ilz iroinct doncques à l'assault avec leurs Ytaliens; car, quant à eux, ilz ne s'y trouveroinct poinct, volans maintenir ce que leur maistre de camp avoict proposé. Toutes ces disputtes feurent sceues par monsieur le mareschal, après que le sieur don Ferrandou feust levé de Riverol, par des lettres qu'il escripvoict au président de Millan, lesquelles les gens du seigneur Ludovic de Birague prindrent.

Mais, cependent qu'ilz disputtoinct la chappe de l'évesque[1], monsieur le mareschal leur fist desrober Albe par messieurs de La Mothe G ndrin, Franciscou Bernardin, et de Pavan[2], lieutenent de la compaignie dudict sieur mareschal, et quelques aultres dont ne me souvient. Monsieur le mareschal feust adverty de la prinse au poinct du jour, car noz gens y estoinct entrés à unze heures de nuict, et me despécha ung scien lacquay avecques une lettre qui disoict : « Monsieur « de Monluc, tout à ceste heure j'ay esté adverty que « nostre entreprinse d'Albe est sortie à effaict, et noz « gens sont dedens, qu'est cause que je monte à che- « val et m'y en veois à extrême diligence. » Le lacquay arriva environ les dix heures; et, pour ce que le gouverneur de Vulpian retenoict ung trompette de monsieur de Maugiron, je y envoyay ung tabourin du cappitaine Gritte[3]; et luy ayant monstré la lettre

1. *Disputer de la chape à l'évêque*, id est, de re, quæ nec actori nec reo, sed tertio competit (Ducange, v° *capa*). Voyez aussi, sur cet ancien proverbe, le *Glossaire* de Lacurne Sainte-Palaye (Bibl. imp., Ms.).

2. Charles de Contes de Pavant, maréchal de camp en 1567, assista aux batailles de Jarnac et de Moncontour (Pinard, *Chronol. militaire*, t. VI, p. 13).

3. Les deux manuscrits portent indifféremment : *Gritte* ou *Grity*.

de monsieur le mareschal, je luy donnay charge de dire audict gouverneur de Vulpian que le sieur don Ferrandou ne se pouvoict mieux revancher de la perte d'Albe, que de nous venir attacquer. Et comme le tabourin feust à la porte de Vulpian, trouva que le gouverneur estoict allé au poinct du jour au conseil à Riverol. Il dict aux soldatz de la porte la prinse d'Albe; lesquelz sur ces nouvelles le volsirent thuer, et de faict commensarent à l'attacher et garrotter. Mais cependent arriva le gouverneur, auquel je mandois qu'il me rendist le trompette, veu que nous nous avions tousjours faict bonne guerre, et qu'il ne commensast poinct la mauvaise, car noz gens l'avoinct aussi faicte aux leurs à la prinse d'Albe. Ledict gouverneur princt le tabourin et l'amenna à son logis, et luy dict que si ce qu'il disoict n'estoict vray, qu'il le feroict pendre : le tabourin luy respondist que, s'il estoict vray, il ne vouloict qu'il luy donnast qu'ung teston, et qu'au contraire, s'il disoyt faulx, il vouloict estre pendu. Le gouverneur tourne remonter à cheval, et s'en va à Riverol : toute la nuict ilz feurent en conseil si cecy pouvoict estre véritté ou non. L'endemain à midy, leur arriva le cappitaine du chasteau de Moncalvo[1], qui leur porta nouvelles de la part du gouverneur d'Ast, que la prinse d'Albe estoict véritable; qui feust cause que l'endemain matin le sieur don Fernandou partist, et s'en alla passer la rivière au Pont d'Asture[2] en grand diligence, pour aller droit audict Albe, veoir s'il la pourroict reconquester avant

1. Moncalvo, au nord d'Asti, capitale de province, résidence du marquis de Montferrat.

2. Ponte Stura, sur la rive droite du Pô.

que monsieur le mareschal l'eust faicte fortifier d'avantage.

Comme je viz hors de la crainte du siége, j'envoyay incontinent les pionniers, que j'avois, audict Albe, qui firent grand plaisir à monsieur le mareschal. Je n'attendois pas là de commandement : il est souvent nécessaire de fere avant estre commandé, s'il n'y a du hasard. Monsieur de Bonnivet et le colonel Sainct Piedre Corce, se mirent dedens avecques sept enseignes. Or, dès l'arrivée du sieur don Ferrandou au pont d'Asture, et qu'il eust passé la rivière, monsieur de Salvazon[1], qu'estoict gouverneur de Verreu[2], m'en advertist en diligence. Je fiz partir le baron de Chippy, La Garde et Le Mas soudainement, qui feurent l'endemain au poinct du jour à Albe; de quoy monsieur le mareschal feust fort aise, comme feust bien aussi monsieur de Bonivet, pource qu'ilz venoinct d'ung lieu auquel ilz avoinct prins grand peyne de fortiffier, espérant que ceux-là monstreroinct le chemin aux aultres, comme ilz firent. Monsieur de Maugiron volsist demeurer à Cazelles, car il y faisoict bon vivre pour les chevaulx. Je y laissay le cappitaine Martin avecques luy, et envoyay le Gritte à sa garnison; et moy et le colonel Charamond allasmes trouver monsieur le mareschal à Thurin, qui ne faisoyt qu'arriver

1. Le sieur de Salvaison, d'abord étudiant à l'université de Toulouse, puis soldat, servit en Écosse sous les ordres du sieur d'Essé. Il suivit en Italie le maréchal de Brissac, prit Cazal et en devint gouverneur. Du Villars le cite souvent dans ses Mémoires. Il devint successivement mestre de camp, gentilhomme de la chambre du roi et capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Il mourut en Piémont d'une pleurésie (Brantome, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 385)

2. Verrua, sur la rive droite du Pô, au N. E. de Turin.

d'Albe, et ma compagnie s'en alla à Monqualier. Je vous laisse à discourir si monsieur le mareschal, monsieur le président Birague et toute la court du parlement me firent grand chère, et si je feuz le bienvenu.

Or donc, cappitaines, à une choze de laquelle la perte en est grande pour les comodittés qu'on y trouve, avecques espérance d'en tirer encore de pluz grandes, comme faisoict Thurin de ce quartier-là, veu que Thurin[1], si Cazelles eust esté prins, en souffroict grand dommage, n'arrestés d'entreprendre et tenter hardiment : et, quand vous y serés, souviegne-vous de la sorte que j'en uzay ; car ainsi vous mettrés en craincte l'ennemy de vous attacquer. Il est plus en alarme de vous assaillir, que vous n'estes de vous deffendre ; il songe et considére ce qui est dedens, et qu'il a affaire à gens qui sçavent remuer terre, qui n'est pas peu de choze à ung guerrier. Il est vray que le sieur Cézar fist ung pas de clerc de s'amuser aux forts, et nous laisser cependent fortifier. S'il feust lors venu droict à nous, il nous eust donné de la peine : je croy qu'il craignoict. Aussi ma bonne fortune voulust que le sieur don Ferrandou séparast ses forces : s'il feust venu lors nous attacquer, il eust emporté de bons hommes, mais nous eussions bien vendu nostre peau.

Or comme le seigneur dom Ferrandou feust en Ast, il eustadvertissement que monsieurde Bonnivet estoitc fort dens Albe, et que de nouveau y estoinct entrées

1. Var. des édit. précéd. : « *Or donc, capitaines,* quand de quelque entreprinse sortira grande commodité et quelque profit en pourra venir, comme faisoit de ceste cy, *veu que Thurin....* »

trois compaignies de celles que j'avois à Cazelles, avec grand quantité de pioniers ; qui feust cause qu'il entra en aussi grand disputte s'il y debvoict aller ou non, comme à Riverol pour venir à Cazelles. Il partist donc au bout de cinq ou six jours d'Ast avecques toute sa cavalerie pour recognoistre Albe ; et, après avoir demeuré ung jour aux environs, il s'en alla camper devant Sainct Damian[1], pource qu'il avoict entendeu que monsieur le mareschal avoict prins presque toutes les munitions, poudres, plombz et cordes pour mettre dens Albe, et avoict donné charge à queleung d'en y amenner autant. Mais bien souvent la paresse et négligence des hommes faict plus perdre que gaigner ; car je ne viz jamais homme long en besongne, paresseux ou négligent à la guerre, qui fist beau faict : aussi il n'y a rien au monde où la diligence soict tant requize; ung jour, une heure et une minute faict esvanouir de belles entreprinses.

Or monsieur le mareschal pensoyt que le seigneur don Ferrandou se vinct mectre plustost à Carmaignolle que non ailleurs, pour la fortiffier et prendre le chasteau, pensant que Sainct Damian auroict recouvert de poudres : ainsi il s'en vinct jusques audict Carmai-

1. Les dates de ces mouvements de dom Ferrand sont précisées par deux lettres de Brissac au roi. La première, datée du 11 janvier 1552 (1553), nous apprend que dom Ferrand a menacé Albe pendant quelques jours, mais qu'enfin il s'est porté sur Saint-Damian. La seconde, du 17 janvier 1552 (1553), que la ville a été secourue et que les impériaux ont levé précipitamment le siége (coll. Gaignières, vol. 325, fol. 177 et 181, copie). Le ravitaillement de Saint-Damian doit donc être placé dans la première quinzaine de janvier. On va lire le récit de ce fait d'armes.

gnolle. Monsieur de Vassay, qui estoict gouverneur du marcquizat de Salusse, volsist entreprendre de deffendre le chasteau. Monsieur le mareschal s'en alla après à Carignan, et me laissa avec ledict sieur de Vassay pour luy ayder à mettre les vivres et munitions dens ledict chasteau, et ce feust à la requeste mesmes d'icelluy sieur de Vassay. Et l'endemain propre que monsieur le mareschal feust party, il feust adverty, par une lettre venant des partz de messieurs de Briquemaur[1] et de Chavigny, que le camp de l'ennemy se campoict devant Sainct Damian, et qu'ilz le prioinct les voulloir secourir de poudres, plomb et corde pour la harcquebuzerie, car ilz n'avoinct poinct eu celle qu'il leur avoict promis; dont monsieur le mareschal se trouva le plus faiché du monde, et y envoya promtement six charges de poudre et quatre de plomb et de corde; et mandoict au gouverneur de La Cisterne[2], distant de Sainct Damian deux petitz mil, lequel avoict trois com-

1. François de Bricquemaut, gentilhomme protestant, prit part aux guerres du règne de Henri II. Une montre de l'an 1548 ou 1549 nous apprend qu'il était à cette époque capitaine de deux cent quatre-vingt-dix hommes de vieilles bandes françaises et gasconnes en garnison à Chatillon en Picardie (coll. Gaignières, vol. 431, fol. 54). Plus tard Bricquemaut passa en Italie; une lettre de Brissac en date du 22 février 1552 (1553), raconte un petit combat livré par Bricquemaut à cinquante soldats de César de Naples, près de Saint-Damian, et la défaite des Espagnols (coll. Gaignières, vol. 2786, fol. 58, copie). Pendant les guerres civiles, Bricquemaut se fit huguenot. Peu de temps après la Saint-Barthélemy il fut arrêté, condamné à mort comme complice de Coligny et exécuté sur la place de Grève en présence du roi. Son procès se trouve dans les *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*.

2. Cisterna, à l'ouest de San Damiano.

paignies d'Ytaliens avecques luy, qu'il hasardast de mectre ceste nuict-là ces munitions dedens. Monsieur de Vassay et moy avions desjà entendeu que le camp s'estoict planté devant Sainct Damian, par l'homme mesmes qui en pourtoict les nouvelles à monsieur le mareschal, car failloict qu'il passast à Carmaignolle; comme fist aussi ceste munition trois ou quatre heures après, qu'estoict sur l'entrée de la nuict. Monsieur de Vassay et moy exortames celluy qui conduizoict icelle munition de remonstrer aux cappitaines qu'il failloict qu'este nuict-là mesmes la poudre entrast, car aultrement elle n'y pourroict poinct entrer; et failloict que cestuy qui la conduizoict y entrast luy-mesme. Nous le trouvasmes si froid, que nous cogneusmes bien qu'il ne feroict rien de bon. Il est aisé de veoir à la care[1] si ung homme est espouvanté, et s'il luy bast l'ame pour exécuter ce qu'il entreprend. Et craignismes qu'il espouvantast plustost les cappitaines, quand il seroyt à La Cisterne, que de leur donner courage : que feust cause que je me résolus de m'y en aller, pour tascher par ce secours à sauver la place. Monsieur de Vassay volsist que monsieur de Classe, son premier filz, vince avecques moy, conduizant dix hommes d'armes, car il estoict lieutenent de la compaiguie.

Nous partismes une heure de nuict et arrivay à unze heure à La Cisterne; auquel lieu je trouvay le gouverneur et les cappitaines bien empéchés, faisans de grandz difficultés sur la conduitte de ceste munition, et comme elle se pourroict mectre dedens. Et à la

1. *Care*, visage. Voyez Ducange v° *Cara*.

véritté il y avoict quelque raison, car Sainct Damian est petit, et le sieur don Ferrandou avoict en son camp six mil Allemandz, six mil Ytaliens et quatre mil Espaignolz, douze ceus chevaulx-légiés et quatre cens hommes d'armes, et tout cela campoict joignant la ville, à l'entour de laquelle les corps de guarde se touchoinct. Et d'y fere entrer la munition avecques les chevaulx qui l'avoinct pourtée estoict choze impossible, car il y avoict neige jusques au genoil, et tous les chemins estoinct pleins de loges des soldatz. Or, incontinent je fiz assembler forces sacz, que nous coppions en trois, et quelques femmes promtement les recosoinct, dens lesquelz je fiz mectre la poudre. Puis j'euz trente païsans, ausquelz je fis lier les poudres, plomb et corde à la senture, et leur fiz bailler à chescun ung baston en la main pour se soustenir. Monsieur de Briquemaur, gouverneur, avoict envoyé six Suisses de sa garde hors la ville, lesquelz n'estoinct peu réentrer dedens ; ainsi se trouvarent à La Cisterne et prindrent leur part de la munition. Estant donc prestz à partir, arrivarent les seigneurs de Pied de Fou[1] et de Bourry[2], lequel, on m'a dict, s'est faict huguenauld, de Sainct Romain, parent de monsieur de La Fayette, et trois ou quatre aultres gentilhommes qui s'acheminoinct pour s'aller jecter dedens, lesquelz se mirent à pied et renvoyarent leurs chevaulx. Mon-

1. Probablement Réné du Puy du Fou, gentilhomme d'une maison ancienne du Poitou, capitaine de cinquante hommes d'armes.

2. Probablement Charles du Bec, seigneur de Boury et de Vardes, vice-amiral de France, d'une noble et ancienne famille de Normandie.

sieur le mareschal avoict escript à deux des cappitaines qui estoinct à La Cisterne, qu'ilz entreprinsent de mectre les poudres dens Sainct Damian. Lesdicts cappitaines estoinct vieux soldatz, qui ne m'en fist espérer aulcune choze de bon : car qui veult fere une exécution hazardeuse et de grand combat, il se fault garder sur tout de vieux cappitaine et de vieux soldat, pource qu'ilz cognoissent trop le périlh de la mort, et la craignent, et n'en tirerés jamais bon ouvrage : ce que j'expérimentay là et en plusieurs aultres lieux. Le jeune n'appréhende pas tant le danger (il est vray qu'il y fault de la conduicte), et entreprendra aisément quelque exécution où il fault de la diligence : il est prompt, ingambe, et la chaleur luy enfle le cœur, qui est souvent froid au vieillard.

Or, ilz partirent environ deux heures après minuict; et comme ilz feurent hors la ville, je me mis sur une plate-forme près de la porte, duquel lieu je descovrois tout leur camp, sauf ung peu de l'aultre cousté de la ville. J'envoyay le lieutenent du gouverneur de La Cisterne pour donner l'allarme par le fons à main gauche ; ce qui ne pourta pas grand proffict, d'autant que les ennemis n'en firent nul compte. Et comme noz gens furent sur ung petit hault près de la ville, d'où on descouvroict tous les feuz, et des gens mesmes à la clarté d'iceulx, ung des cappitaines ytaliens dict à monsieur de Pied de Fou et aux aultres : *Vedete el campou : ecco la cavallerie, ecco la gendarmerie; ecco là y Tudesquo; ecco là y Espaignôle, eccou la Ytalianou.* Leur monstrant le tout avecques le doigt : *Non ny entrerie un gat; e besoigne*

tournar in ret[1]. Ce qu'ilz firent. Or, je demeuris toujours sur ceste plate-forme, avec ma cuisse qui me thuoict de mal, de laquelle je n'estois encores guéry, ny de deux ans après. Voyles icy retournés[2] sur la poincte du jour, et me comptarent ce qu'ilz avoinct veu, de quoy je feuz bien marry. Je despéchay incontinent ung homme en poste devers monsieur le mareschal, qui ne sçavoict pas que je feusse à La Cisterne, ains me pensoyt à Carmaignolle avecques monsieur de Vassay; et luy manday tout ce qu'en avoict esté faict, et qu'il ne failloict poinct avoir espérance que ces cappitaines-là missent les poudres dens Sainct Damian; j'en avois desjà faict l'espreuve : le priant qu'il mandast en poste à Monquallier, au cappitaine Charry, qui pourtoict mon enseigne, que soudain il partist avecques cinquante des meilleurs soldatz que j'eusse, sçavoir, trente harcquebuziers et vingt picquiers, et qu'il se rendist à La Cisterne à la minuict. Monsieur le mareschal trouva estrange quand il entendist que j'estois là, et despécha ung homme en poste au cappitaine Charry, auquel j'escripvois pareillement ung mot en haste. Ce vaillant june homme, plein de bone volonté, ne s'en fist pas prier, mais tout incontinent il partist avecques les cinquante soldatz, et se

1. Nous suivons le texte italien du manuscrit. L'édition originale, quoique retouchée par Florimond, n'est guère plus correcte : « *Vedete el campo : ecco la cavallerie, ecco la gendarmerie, ecco li Tudesci, ecco li Espagnolli, ecco li Italiani.... non si intrarebbe una gata, bisogna tornar in dietro.* » — Voici la traduction : Voyez le camp : voici la cavalerie, voici la gendarmerie; voici l'Allemande, voici l'Espagnole, voici l'Italienne.... Il n'y entrerait pas un chat; il faut s'en retourner.

2. Var. des édit. précéd. : « Voicy nos gens *retournés*.... »

rendist environ l'une heure après minuict à La Cisterne, auquel lieu je luy avois faict aprester dens une cave trois ou quatre feuz de charbon et une table longue pleine de vivres; et avois-je faict ensarrer les vilains d'ung cousté, et pendent que les soldatz beuvoinct, je les faizois charger avecques les Suisses.

Et ne voulus plus parler aux cappitaines des Ytaliens pour aller avec le cappitaine Charry, mais en priay ung de me bailler son enseigne, qui se nommoict Pedre Antoine, ung june fou esventé que j'avois cogneu à Monquallier, et l'avois faict mettre en prison deux fois pour des folies qu'il faizoict dens la ville. Je le tiray à part et luy diz: « Pedre Anthoine, « je te veux fere plus d'honneur qu'à ton cappitaine. « Tu as veu, la nuict passée, quelle faulte vous autres « avés faict, à ne vous efforcer d'entrer dens la ville, « et vous en estes retournés avecques excuzes; de ma « part, je ne prendz aulcune excuze en payement, des- « puis qu'il y va de la perte d'une ville et des gens de « bien qui sont dedens. Je sçay bien que tu es vail- « lant, mais tu n'es pas saige; et si tu veux esprouver « ta sajesse à ce coup, comme tu as faict d'autresfois « ta hardiesse, je te prometz ma foy de te fere donner « une compaignie à monsieur le mareschal, auquel « l'occasion se te présente luy fere cognoistre que, « comme tu es hardy, tu es aussi saige pour comman- « der. Je veux que tu ailles prendre cinquante hommes « de la compaignie de ton cappitaine, auquel je veois « dire tout ast'eure qu'il te les baille, et, au sortir de « la ville, je te mettray tous les païsans et les Suisses « qui portent la munition au milieu de tous les cin- « quante soldatz; et veux que tu enmènes deux ou

« trois sergens que je te feray bailler aussi pour en « mettre ung en chesque flanc et sur le derrière, affin « de donner courage à tes soldatz de te suyvre, et gar- « der que les païsans ne s'escartent. Et comme le cap- « pitaine Charry ira attacquer ung corps de garde, « passe oultre sans t'amuzer à combatre, sinon que « quelqu'ung se présentast devant toy, et pousse tous- « jours en avant, soict que tu rencontres ou non, jus- « qu'à ce que tu sois à la porte de la ville[1]. » Il me respondist : *Credete, signor, ch' io lo faro a pena di mourir, e voi connoscereti che Pietro Antonio sera divenuto saggio.* Lors l'embrassant, je luy dis : *Io ti prometto anchora che io mi ricordero di te, e che ti sera riconnesciuto il servisio. No mi mancar di gratia; io ti giuro per la Nostra Madonna, se tu non fai chello che un huomo da bene debbe fare, io ti faro un tratto di Monluco. Tu sai como io ho manegiato, non suono quindeci di, uno d'elli nuostri facendo d'il poltrone. Io non dimando seno un puoco di prudenzo con prestezza*[2]. Il me tint ce qu'il m'avoict promis, car il s'y porta bien sagement : les cappitaines luy baillerent tout ce qu'il demandoict, estans bien aises d'en estre deschargés.

1. Ce qui suit manque dans les manuscrits. On y lit seulement : « Ce qu'il fist et bien sagement, les cappitaines luy baillant *tout ce qu'il demandoict....* »

2. Croyez, seigneur, que je le ferai à peine d'y mourir et vous connaîtrez que Pedro Antonio sera devenu sage.... Je te promets encore que je me souviendrai de toi et que je saurai reconnaître ce service. Mais ne manque pas à ta promesse; car je te jure par Notre-Dame que, si tu ne fais pas le devoir d'un homme d'honneur, je te ferai un trait à la Monluc. Tu sais comme j'ai arrangé, il n'y a pas quinze jours, un des nôtres qui faisait le poltron. Je ne te demande qu'un peu de prudence et de promptitude.

Je priay aussi Pied de Fou et aultres nommés que, puisqu'ilz voloinct entrer dens la ville, il failloict qu'ilz y entrassent pour l'ayder à conserver et non pour se perdre, comme ce qu'estoict dedens, d'autant que la conservation d'icelle ville ne concistoict qu'à mettre les munitions dedens, et qu'il estoict nécessaire qu'ilz se despartissent les ungz aux flancz, les aultres sur le derrière, aux fins que quant le cappitaine Charry combatroict, ilz donnassent courage aux gens de Pedre Antoine, et aux païsans, de passer oultre ; ce qu'ilz firent. Or tous, tant mes soldatz, Ytaliens, que les païsans, feurent advertis par moy de tout ce que les ungz et les aultres debvoinct fere, ainsi sortirent de la ville en ce mesmes ordre. Je diz au cappitaine Charry, présens mes soldatz, que je ne les voulois jamais plus veoir s'ilz n'entroinct ou mouroinct tous tant qu'ilz estoinct de ma compaignie. Alors il me respondist que je m'allasse seullement repozer, et que bien tost j'entendrois de ses nouvelles : à la véritté c'estoict ung soldat sans peur. En sa trouppe estoict ung de mes capporalz, nommé Le Turc, Picquard de nation, qui me dict : « Et quoy, faictes-vous doubte « que nous n'entrions dedens? Par la mort bien, nous « aurions bien employé nostre temps, ayans combatu « plus de cent fois avecques vous, et toujours demeu- « rés victorieux, et ast'eure-cy vous faictes doubte « de nous ? » Alors je le sauttay embrasser au col, et luy diz ces motz : « Non, Turc, je te prometz ma foy « que je vous estime tant à tous que je m'asseure « que, si gens au monde y entrent, vos autres y entre- « rés. » Nous avions des chandelles basses pour nous esclairer, affin que les sentinelles du camp n'appers-

ceussent aulcung feu dans La Cisterne. Et ainsi ilz partirent, et je m'en allay mettre sur la plate-forme sur laquelle j'avois la nuict auparavant demeuré; le cappitaine de là-dedens me tennoict tousjours compaignie.

Or, au bout de deux heures, j'ouis une grand alarme à l'endroict par lequel il failloict qu'ilz entrassent, et grandz harcquebuzades, mais cella ne dura poinct; qui me fist mettre en craincte que noz gens feussent repocés, ou bien que les païsans se feussent mis en fuitte : lesquelz, comme ilz furent sur ce hault où les cappitaines ytaliens avoinct dict qu'il n'y entreroict ung chat, firent ung peu haltou; les guydes leur monstrarent le corps de garde, desquelz, à cause de la grand froidure et de la neige, les sentinelles n'estoinct pas à vingt pas. Le cappitaine Charry appella messieurs de Pied de Fou, Bourry, Sainct Romain et Piedre Antoine, et leur bailla deux guydes, s'en réservant une, et leur dict : « Voilà le dernier corps de « garde des gens de pied, car le demeurant est cava- « lerie, qui ne fera pas grandz effortz à cause de la « grand neige. Dès que vous me verrés attacquer au « corps de garde, passés oultre le grand pas; et ne vous « arrestés, quoy que vous trouvés sur vostre chemin, « mais vous rendés à la porte de la ville. » Tous d'une volonté baissarent la teste. Le cappitaine Charry aborde ce corps de garde, lequel il mist en routte sur ung aultre corps de garde, et tous deux prindrent la cargue; puis passa oultre droict à la porte de la ville, où il trouva desjà Pedre Antoine arrivé. Incontinent deslivrarent la munition, sans y fere aultre arrest, sinon que messieurs de Chavigny et Briquemauz em-

brassarent le capitaine Charry, et le priarent de me dire que, puisque j'estois à La Cisterne, ilz estoinct donc asseurés d'estre secoreuz de ce que leur feroict besoing et qu'il seroict très nécessaire que de leur fere tenir de la munition encores davantage. Mais comme l'on s'amuzoict à prendre les soldatz des corps de garde qui s'en estoinct fouys, dont l'endemain ung capitaine en feust pendu, le cappitaine Charry et Pedre Anthoine, avecques les païsans, trouvarent les ennemis sur ces entrefaictes, les chargearent et passarent oultre. Je n'y perdiz ung seul soldat, ytalien ny françoys, et n'en y eust ung seul blessé, mesmes aulcung païsant; mais tous arrivarent à La Cisterne qu'estoict desjà grand jour, me trouvant encores sur la plateforme. Je despéchiz incontinent vers monsieur le mareschal pour le prier qu'il m'envoyast encores poudre, car plomb et corde ilz en avoinct assés; ce qu'il fist tout promtement de Quier enhors, auquel lieu il s'estoict remis pour estre plus près de moy.

Voilà l'aage que doibvent avoir les cappitaines à qui l'on baille les charges pour exécutter une entrepriuse hazardeuse et soudaine. Je veux dire qu'il y a cent ans[1] ne moreust ung plus brave, plus saige, ny mieux advisé cappitaine de son aage, qu'estoict le cappitaine Charry[2]; et m'asseure que monsieur de Briquemauz n'en dira pas le contraire, encore qu'il soict de la

1. Var. des édit. précéd. : « *Je* puis asseurer avec la vérité que, cent ans a, *ne moreust....* »

2. Jacques Prévot, sieur de Charry, fit ses premières armes en Piémont. On trouve à la Bibliothèque impériale une curieuse lettre de Brissac sur ce capitaine. Brissac envoie Charry au roi et lui demande sa bonne grâce « pour lui estre remise quelque folie »,

religion de ceux qui l'ont thué despuis à Paris[1]. La forme de sa mort, je n'ay que fere de l'escripre, car le Roy et la Reyne, et tous les princes de la court le sçavent assés : aussi est-ce chose indigne d'ung François. Et quand je l'euz perdu, ensemble mon filz, le cappitaine Monluc, qui feust thué à Madère, appartenant au roy de Portugal, il me sembla que l'on m'eust entièrement coppé mes deux bras, pource que l'ung estoict le mien dextre, et l'aultre le gauche[2]. Il avoict nourry le cappitaine Monluc tousjours auprès de soy despuis l'aage de douze ou treze ans, et partout où il alloict, ce june garçon luy estoict toujours pendu aux fesses[3] : je n'eusse sçeu luy donner ung meilleur précepteur que celuy-là pour luy apprendre qu'est-ce que la guerre ; aussi en avoict-il retenu beaucoup, pouvant dire sans honte, encore que ce feust mon filz, que, s'il eust vescu, c'eust été ung grand homme de guerre, prudent et saige ; mais Dieu en a aultrement disposé[4].

sans doute un de ces actes d'indicipline si fréquents dans les armées du seizième siècle (coll. Gaignières, vol. 325, fol. 181, copie). Charry fut le premier mestre de camp des gardes françaises (Daniel, *Histoire de la milice*, t. II, p. 261). A la fin de l'année 1563, Charry fut tué en duel sur le pont Saint-Michel, d'autres disent assassiné, par Chastelier Portaut, gentilhomme huguenot (La Popelinière, *Hist. des troubles*, t. I, fol. 374, v°.— De Thou, t. III, p. 429, edit. de 1740). Charry avait deux frères : l'un fut tué à l'escalade de Cairas en 1551, l'autre au siége de Vulpian en 1555 (*Mémoires de du Villars*).

1. Var. des édit. précéd.: « .... *que l'on a* massacré.... »

2. Var. de l'édit. précéd.: «.... *et l'autre* le senestre. »

3. Var. de l'édit. orig. : « .... *pendu* à la ceinture. »

4. En 1568 Pierre Bertrand de Monluc, dit Peirot, second fils de l'auteur des *Commentaires*, tenta une expédition dans les Indes. Au départ, la tempête le jeta sur les côtes de Madère, où il fut reçu

Laissant ces propoz qui me tirent les larmes des yeux, je retourneray à nostre faict.

Or me manda monsieur de Briquemauz par le cappitaine Charry qu'ilz n'avoinct nul ingénieur là-dedens, ny homme qui sçeust dire où failloict mettre ung gabion, de quoy il me prioict en advertir monsieur le mareschal : et me prioict aussi de luy vouloir fere retourner le cappitaine Charry avecques mes cinquante soldatz, car il les estimoict autant que la meilleure compaignie qu'il eust là-dedens, et qu'en récompence il se rendroict à jamais serviteur mien ; ce que je fiz. Monsieur de Gohas, qu'est aujourd'huy, estoict pour lors de ma compaignie et du nombre des cinquante, june de dix-sept ans, et sur son commensement qu'il avoict prins les armes. Monsieur le mareschal envoya en poste à Albe, pour fere venir les ingénieurs que y estoinct, dont le chevalier Reloge en estoict ung. Et, comme le cappitaine Charry feust arrivé, les picquiers prindrent de poudre en senture, ainsi que les aultres avoinct faict auparavant; et ne volsist escorte aulcune, mais alla prendre le chemin ung petit à main droicte, par le quartier de leur cavalerie, et donna à travers, et passa sans perdre ung homme; il sçavoict très-bien

en ennemi par les Portugais. Monluc indigné marcha vers la capitale de cette île, la prit et la saccagea. Malheureusement il reçut une blessure dont il mourut. Sa petite troupe, privée de son chef, se débanda. On trouvera dans nos notes, à la fin du livre V des *Commentaires*, sur cette expédition, des détails nouveaux, dus à la communication de M. le comte de Lur Saluces. — On peut rapprocher de ces souvenirs anticipés de l'auteur des *Commentaires* cet admirable passage des *Essais*, où Montaigne peint l'amour et les regrets de Monluc pour ce fils, « brave gentilhomme à la vérité et de grande espérance » (*Essais*, liv. II, chap. VIII).

prendre son party. Incontinent qu'il feust arrivé, il pria messieurs de Briquemauz et de Chavigny de luy laisser garder le fossé, ce qu'ilz luy accordarent : et ce parcqua là-dedens de bois, tables et gabions. Et tout incontinent que les guydes feurent de retour à moy, je despéchis vers monsieur le mareschal, luy donnant advis du tout, le suppliant qu'il m'envoyast le cappitaine Caupenne[1], mon lieutenent, avecques autres cinquante soldatz des miens; ce qu'il fist. Et, deux jours après son arrivée, le fiz hazarder pour leur appourter encores de poudres. Il alla du cousté de la gendarmerie, et la part que les ennemis aviont mis ung corps de garde de gens à pied, qui prindrent la cargue assés de loing; mais il fist tant, qu'il mist la poudre sur le bord du fossé de la porte; et par luy me mandarent les susdictz sieurs recommandations, avec advertissement d'asseurer monsieur le mareschal qu'il n'eust plus craincte que la place se perdist, pource qu'ilz avoinct à ceste heure tout ce que leur faisoyt besoing. Le baron de Chipi, qui estoict à Albe avecques monsieur de Bonivet, se volsist essayer d'y mettre de poudres du cousté d'Albe, et chargea de la sorte qu'avoinct faict les miens; mais il perdist les poudres et les païsans, avec presque tous ses soldatz; aut moingz n'y en entra que luy quatorziesme ou ou quinziesme. En toutes chozes il y a de l'heur.

Or, le camp y demeura seze ou dix-sept jours de-

1. François, seignenr de Caupène, ent de Françoise de Cauna une fille unique, Marguerite de Caupène, qui épousa, le 6 juillet 1563, Pierre Bertrand de Monluc, dit le capitaine Peirot, et qui lui apporta en dot la seigneurie de Caupène (Bibl. imp., cab. des titres, doss. Cauna.)

vant, et la batterie dura sept jours. Cézar de Naples avoict faict deux mines qui alloinct par dessoubz le fossé, à l'endroict de la bresche, lesquelles estoinct desjà près de la muraille. Ung pionier se sauvant feust prins de noz Ytaliens, qui me dict le tout : lequel, incontinent la nuict venue, je baillay au cappitaine Mauries, qu'estoict pour lors mon sergent, et ceste guerre dernière a esté sergent majour à Bordeaulx près monsieur de Monferran[1]; qui l'attacha, et ne volsist point qu'ung aultre soldat et ung guyde pour le conduire : lequel le menna si bien, qu'il ne trouva que deux sentinelles en chemin, lesquelles soudainement se retirarent au corps de garde. Ainsi il passa et menna le pionier dens la ville, en laquelle il demeura tout le jour : et comme le jour feust grand, messieurs de Chavigny et de Briquemauz le menarent sur la muraille de la batterie, duquel lieu il recogneust quelle part se faisoict la mine. Incontineut ilz descendirent au fossé, et commensarent à le copper et gratter, tellement que bientost après ilz descouvrirent les trouz,

1. Le sieur de Montferrand, maître des requêtes de l'hôtel du roi et auditeur à la suite du lieutenant du roi en Piémont (Bibl. imp., f. fr., vol. 5126, fol. 160). On lit dans une lettre de Brissac au roi, datée du 10 mars 1552, pleine des éloges de ce gentilhomme : « Sire, j'ay donné charge audict sieur de Biron de vous parler du grand contentement que j'ay à bon droict du sieur de Montferrand en l'exercice de son estat.... auquel, pour se bien entretenir, ne rien prenant de personne quelconque, comme je suis fort bien informé qu'il ne faict.... vous supplie qu'il vous plaise luy donner une des premières abbayes qui viendront à vacquer.... » (coll. Gaignières, vol. 2786, fol. 77). Pendant la guerre civile, Montferrand devint gouverneur et maire de Bordeaux. Nous le retrouverons dans le cinquième livre des *Commentaires*.

et despuis nous entendismes qu'il ne s'en failleust de guières qu'ilz n'y attrapassent Cézar de Naples, qui estoict là pour recognoistre la mine. Or, les deux jours derniers, ilz firent une grand baterie, et avoict faict fere le sieur don Ferrandou grand quantitté de faichines que les soldatz espaignolz, ytaliens et allemandz jectoinct dedens le fossé, ayant coppé la contr'escarpe en deux ou trois lieux; mais autant qu'ilz en jectoinct, le cappitaine Charry, qui estoict dedens, en retiroict dens la ville par ung trou qu'ilz avoinct au-dessoubz de la bresche : de sorte que, pensans que ledict fossé feust remply, ilz l'envoyarent recognoistre en plein jour, estans en bataille pour donner l'assault; mais ilz trouvarent qu'il n'y avoict rien, et alors firent la grand diligence de la batterie deux jours, et si tiroinct une bonne partie de la nuict, à la clarté de la lune. Et voyans la bonne contenence que tenoinct noz gens là-dedens, et que leurs mines ny faichines ne leur avoinct de rien servy, délibarent de ne donner poinct l'assault, ains de lever le siége. Et la dernière nuict qu'ilz eurent achevé la batterie, je y fiz encores entrer le cappitaine Mauries, qui entendist que le camp se levoict et comme ilz retiroinct l'artillerie; car messieurs de Chavigny et de Briquemauz, avant qu'il partist de là, volsirent qu'il entendist comme il se levoict à la vérité, pour m'en pourter les nouvelles. Ainsi passa et repassa tout à son aise sans trouver personne, pource que tout le camp estoict desjà en bataille et hors des loges. Comme il feust arrivé devers moy, environ deux heures devant le jour, je le despéchay incontinent, sur de bons chevaulx, vers monsieur le mareschal, lequel il trouva encores au lict, pource qu'il n'avoict

dormy une seule goutte de toute la nuict, ayant demeuré tout le jour avec monsieur le président Birague et le seigneur Franciscou Bernardin audessus de Rive de Quier[1] : que, comme ilz n'ouirent, environ les deux heures après midy, plus tirer l'artillerie, ayant demeuré là jusques à une heure de nuict sans rien entendre, tindrent la place pour perdue ou capitullée; mais le matin, ung peu après le soleil levant, et ainsi que le valet de chambre eust ouvert, le cappitaine Mauries luy pourta les nouvelles; je vous laisse à penser la joye qu'il en eust, et me manda soudain que je m'en revince le trouver.

Or fis-je là ung tour de june cappitaine : car, comme le cappitaine Mauries me dict que le camp se levoict, je m'en allay en grand haste à Sainct Damian; et aussitost que le cappitaine Charry, qui estoict sur la muraille, me vist venir, il sortist dehors avec mes aultres soldatz; de quoy je feuz bien marry. Les ennemis s'estoinct mis dernier une petite montaigne, le ventre à terre, et avoinct laissé quinze ou vingt harcquebuziers à la descouverte. Je les allis attacquer, et les chargiz; mais, comme je feuz à quatre pas des aultres, ilz se levarent et me chargearent de cul et de teste, tellement qu'ilz me menarent batent tout contre de la ville, laquelle me secoreust et bien pour moy, de dessus la muraille à coups de harcquebuze. Là, le cappitaine Charry feust prins et blessé, et, sans mon lieutenent que j'avois laissé aux gabions, ilz m'avoinct taillé en pièces avecques tous les cinquante du cappitaine Charry. Je y perdiz sept ou huict soldatz des-

1. Riva di Chieri, au sud-est de Turin.

quelz il en y eust trois de mortz; monsieur de Gohas feust une fois enveloppé, et puis eschappé. L'aise que j'avois de veoir le siége levé, et l'envie d'avoir quelque prinse sur les ennemis, me fist mal à propoz fere ceste escapade.

Cela fait, je m'en retornis à La Cisterne, après avoir veuz messieurs de Chavigny et de Briquemauz, et le soir mesmes me rendiz à Quier; auquel lieu je feuz aussi bien venu de monsieur le mareschal et de tous ceux qu'estoinct avecques luy, qu'homme eust sceu estre. Lequel sieur mareschal despécha monsieur de Biron[1] devers le Roy, pour luy pourter le succès du siége, et luy demanda une place de gentilhomme de la chambre pour moy; et aussi, pour la grand instance et supplicquation que je luy fiz, estant tousjours en doleur de ma cuisse, il me deschargea de l'estat de maistre de camp, encores que ceste requeste ne feust guières agréable audict seigneur mareschal; mais, pour me grattiffier de tout ce que je l'eusse sçeu demander, il volsist me contenter. Et estant ledict sieur de Biron à la court, le Roy ne volsist donner ledict estat de maistre de camp, que préablement il ne feust mieux informé à qu'il le debvoict donner, et ordonna que monsieur le mareschal nommeroict ung homme, monsieur de Bonivet ung aultre, et que j'en nommerois aussi ung aultre. Je nommis monsieur de Chippy.

1. Armand de Gontaut, baron de Biron, dit le Boiteux, maréchal de France, gouverneur de l'Arsenal en 1572. C'est lui qui recueillit le jeune Caumont la Force pendant le massacre de la Saint-Barthélemy (*Mémoires de Caumont la Force*, t. I, p. 12). Il devint un des plus fidèles serviteurs de Henri IV (P. Ans., t. III, p. 294).

Qui feust cause que ledict seigneur de Biron feust longuement à la cour, pour les allées et venues qu'il fauzist fere. Et cependent je demeurois tousjours chargé dudict estat de maistre de camp, jusques au retour dudict sieur de Biron, lequel lors pourtoict le guidon de monsieur le mareschal, qui m'en appourta la descharge, ayant le Roy donné icelluy estat au baron de Chippy, que j'avois nommé; et de mesmes m'appourta la place de gentilhomme de la chambre, car il ne volsist partir qu'il ne me vist enrollé en une place des vieiles qui avoict vacqué. Et si m'appourta la patante du gouvernement d'Albe[1], à quoy je n'avois jamais pensé, et moingz estimé que le Roy me prefférast à trois ou quatre aultres pour lesquelz monsieur le mareschal en avoict escript. Voilà des services que je fiz au Roy et à monsieur le mareschal, à quinze ou vingt jours l'ung de l'aultre.

Or, mes compaignons, celluy est bienhureux qui faict service à son Roy, soubz ung scien lieutenent qui ne celle pas l'honneur de ceux qui font ser-

1. Une lettre du 29 janvier 1552 (1553), écrite par Brissac au connétable, demande pour Monluc, à titre de récompense, la charge de gentilhomme de la chambre et le gouvernement d'Albe. Une autre lettre du maréchal, du 10 mars 1553, remercie le roi de les lui avoir accordés. C'est donc entre ces deux lettres qu'il faut placer la date de la double faveur obtenue par l'auteur des *Commentaires*. « La charge de gentilhomme de la chambre, dit Vincent Carloix, estoit pour lors un très grand honneur, car on ne tiroit en ce temps-là les capitaines de gens d'armes et les lieutenans de roy que de ceste trouppe. » (*Mémoires de Vieillcville*, liv. I, chap. 33.) Nous avons vu que Monluc avait été gentilhomme de la maison du roi, sous François I[er], charge qu'il ne faut pas confondre avec celle de gentilhomme de la chambre.

vice, comme ne faisoict monsieur le mareschal de Brissac; car oncques homme ne fist rien auprès de luy qui feust digne que le Roy l'entendist, qu'il ne l'en advertist : il ne desroboict pas l'honneur d'autruy pour s'en enrichir; il ne celloict la valeur du plus grand jusques au petit. Et comme Dieu vouldra que vous serés employé auprès de telz lieutenens de roy, ne craignés poinct à hazarder voz vies, et y mettre toute vostre diligence et vigillance à fere le service : j'entendz si vous avés envie de parvenir par les armes et par la vertu ; sinon, retirés-vous. C'est ung extrême regret à celuy qui a exposé sa vie pour fere quelque choze de bon, quand on celle son nom à son prince, duquel nous debvons tous dépendre. Il n'y a larrecin qui excède celui qu'on faict de l'honneur d'autruy ; et cependant la pluspart des généraux des armées ne faict pas conscience de cella.

Or, pendent que monsieur de Biron estoict à la court, moy demeurant chargé de l'estat de maistre de camp, comme dict est, et au commensement de jung, que les bledz commensoinct à murir, le seigneur don Ferrandou ne volsist poinct laisser ce grand camp, qu'il avoict, inutille, ains, à la persuasion de monsieur de La Trinitat, frère du conte de Benne, vinct assiéger Benne[1]. Et luy fist entendre, ledict seigneur de la Trinitat, qu'il copperoict l'eaue qui alloict dens la ville fere muldre les molins, et qu'il n'y avoict poinct de bledz ny farines dens icelle pour ung moys, l'asseurant qu'il luy feroict gaigner une paye pour ses soldatz, faizant copper le bled qui commensoyt à estre meur.

1. Bene, entre la Sture et le Tanaro.

et soubdain le fere batre par deux ou trois cents vilains qu'il menneroict avec luy, sçaichant bien que ceux des Langues[1] et devers Nisse la Paille[2] les viendroinct achepter, et qu'ainsi dans ung mois ilz rendroinct la ville sans tirer ung coup de canon. Monsieur de Savoye[3], qui estoict june, et la première fois qu'il estoict entré en camp, y estoict. Et vindrent mettre leur camp auprès de Benne ung mil, sur le bord d'une rivière qu'il y a, de laquelle ilz copparent l'eaue, de sorte qu'il n'en y venoict pas une seulle goutte.

Or, par malle fortune[4], monsieur le mareschal avoict ordonné à ung gouverneur, lequel je ne veux nommer, d'y fere appourter douze cens sacz de bled et farine, moytié de l'ung et moytié de l'aultre, de son gouvernement, comme il estoict de coustume. Je ne veux point mettre par escript l'occazion pourquoy

1. Les Langhes, province du midi de Piémont.

2. Nice de la Paille, petite ville dans le Montferrat sur le Belbo. Les manuscrits et les anciennes éditions portent : « ceux des Langues et de *Bernisse* la Paille.... » La faute est évidente.

3. Emmanuel Philibert de Savoie, fils du duc Charles III, embrassa le parti impérial et se signala en 1546 et 1547 dans la guerre contre le landgrave de Hesse. En 1552 il passa en Italie. L'année suivante il revint en Allemagne auprès de l'empereur qu'il accompagna au siége de Metz et à la bataille de Renty. En 1557 il gagna la bataille de Saint-Quentin. La paix de Cateau-Cambresis, du 13 avril 1559, le réconcilia avec la France : il épousa à Paris, le 9 juillet 1559, Marguerite de France, sœur de Henri II. Divers traités que ce prince habile sut négocier avec Henri II, Charles IX, et Henri III le firent rentrer dans tous les biens de la maison de Savoie. Il mourut le 30 août 1580. (Chazot de Nantigny, *Généal. hist.*, t. II, p. 83.)

4. Var. des édit. précéd. : « *Par* malheur.... »

ledict gouverneur n'y envoya les munitions, car il luy toucheroict trop à son honneur; aussi ne veux-je dire mal de personne. Monsieur le président de Birague sçaict bien les raisons, pource qu'il estoict au conseil quant monsieur le mareschal m'envoya quérir, où il en feust fort parlé et disputté. Le camp de l'ennemy estoict desjà devant Benne, il y avoict huict jours, et ne faizoict pas grand semblant de l'assaillir, espérant qu'il les auroict bientost par faulte de vivres, encores que la ville feust assés forte, et que le conte et la contesse estoinct fort affectionnés au service du Roy, et bien qu'il n'y eust en tout que trois compaignies de gens de pied dedens, qu'estoinct celle du conte, celle du june La Molle[1] et celle de Louys Duc, qui est de Mondevy, faizant en tout deux compaignies ytaliennes et une françoise. Ledict cappitaine La Molle estoict malade, et, par ordonnance des médecins, pour changer d'air, s'estoict faict pourter au Mondevy. Et n'avoict ledict sieur conte avecques luy chef, que ledict Louys Duc, et, qui pis est, n'avoict jamais esté assiégé, se voyant bien empéché, n'ayant personne auprès de luy qui entendist à la deffense d'ung siége. C'est une affaire où les plus habilles se

1. Jacques de Boniface, sieur de La Molle et de Colobrières, frère et héritier de Joseph de Boniface, tué à la bataille de Cérisoles, fut capitaine de galères et plus tard gouverneur de Grosseto en Toscane. Il fut tué au siége de Saint-Jean d'Angely à la fin de l'année 1569 (marquis d'Aubais, *Pièces fugitives*, Hist. des guerres du comté Venaissin, t. I, p. 256). La Molle fut employé dans diverses négociations par Brissac et mérita comme diplomate les éloges de son chef (coll. Gaignières, vol. 325.) On conserve dans les volumes 403, 408 et 423 du même fonds des lettres de la Molle, écrites d'Italie.

trouvent estonnés quand ilz voinct une furieuse sonnerie, s'ilz n'ont autresfois veu une telle dance. Et d'aultre part il se voyoict sans munition aulcune, de sorte qu'il se ressolvist d'advertir monsieur le mareschal du tout, et de la craincte qu'il avoict que la place se perdist, comme il avoict juste raison, estant celluy qui y avoict le plus d'intérest, pource que la place estoict scienne. Il despécha donc le lieutenent de la compaignie de Loys Duc, lequel arriva au sortir du disner de monsieur le mareschal, estant pour lors à Carmaignolle, et avecques luy messieurs de Bonivet, président Birague, d'Aussun, Franciscou Bernardin, La Mothe Gondrin, et quelque autre, duquel ne me peult souvenir. Comme monsieur le mareschal entendist la créance du conte, et trouvé qu'il n'y avoict poinct de vivres[1], et que le gouverneur, que je ne veux nommer, n'en y avoict poinct faict appourter, comme il luy avoict ordonné, combien que tousjours luy faizoict entendre l'avoir faict, il entra, et luy et toute sa compaignie, en une grande désespération[2], et tenans la place pour perdue, n'ayant monsieur le mareschal moyen aulcun de la secourir, d'autant qu'il n'avoict pas gens pour résister à la tierce partie du camp de l'ennemy. Or il demanda au lieutenent quel cappitaine désiroict le conte, qui allast devers luy pour le secourir; il luy dict qu'il m'aimoict fort, et disoict souvent que je l'avois une aultre fois secoreu, et qu'il vouldroict qu'il luy eust cousté la moytié de son bien, et que je feusse là avecques luy. Je ne faisois lors

1. Var des édit. précéd. : « *Le mareschal* ouit la créance du comte et entendant qu'il n'y avoit poinct de *vivres*.... »

2. Var. des édit. précéd.: «.... *en* un grand désespoir, *tenant*....»

que sortir d'une fiévre, dont j'en avois encores les levres toutes gastées et la bouche enlevée. Monsieur le mareschal me manda par son valet de chambre de venir à son logis, et le trouvay en ceste faicherie. Il me fist conter par ledict lieutenent l'extrémitté en quoy se trouvoict Benne, se complaignant du gouverneur qui l'avoict failli[1], et me pria bien fort me vouloir aller jecter dedens. Alors je luy respondiz : « Que voullés-vous que je y fasse, ni ayant bled ny farines? Je ne suis pas pour fere miracles. » A quoy il me respondist qu'il avoict telle oppinion de moy, ensemble toute la compaignie, que si je pouvois entrer dedens, la place ne se perdroict poinct, et que je trouverois quelque expédient.

Ung chescun sçaict comme ces seigneurs, quant ilz veullent fere entreprendre à ung homme une choze impossible, le sçavent bien louer et flatter; car il m'alla représenter Lans, Sainct Damian, et aultres lieux où je m'estois trouvé, ayant esté tousjours si hureux, que tout m'estoict succédé à mon désir. Monsieur le président Birague me commensa à prendre de l'aultre cousté à persuader. Monsieur de Bonivet et les aultres ne disoinct mot, cognoissans bien que l'entreprinse estoict hazardeuse pour la perte de l'honneur, et que à la fin il faudroict venir à une capitulation, comme monsieur le mareschal mesmes me dict qu'au dernier reffuge il faudroict passer par là. Alors je luy diz que j'aymerois mieux estre mort que si l'on me trouvoict en escriptures que j'eusse capitulé ny rendeu une place, y estant entré pour la sauver; mais

1. Var. des édit. précéd. :.... « *qui l'avoict* trompé.... »

que je y ferois comme Dieu me conseilleroict, en l'ayde duquel je me fiois. Alors monsieur de Bonivet commanda à douze ou quinze gentilz-hommes des sciens de venir avecques moy, dont le gouverneur La Mothe-Roge en estoict ung du nombre, qui est encores en vie : et en prins autant des miens, faizant en tout trente chevaulx, sans menner aulcung vallet, que moy ung cuisinier et ung valet de chambre. Et escripvit au viscomte de Gordon à Savillan qu'il me baillast ung bon guyde, et au cappitaine Theodor Bedeigne[1] qu'il me fist escorte avecques sa compaignie. C'estoict ung sabmedy; le dimenche matin, au poinct du jour, j'entris dens Benne. Que qui fera ouir le conte en sa conscience, s'il est en vie, il dira que ce feust une desplus grandz joyes qu'il eust jamais, et en tesmoinera autant de madame la contesse, sa mère, et de toute la ville. Je me mis soudain à dormir au chasteau, et deux heures après nous disnames. Monsieur le conte assigna tous les grandz de la ville, massons et charpentiers aussi, et les fist venir à la maison de la ville, auquel lieu monsieur le conte, madame la contesse, et tous nous rendismes.

Là je propozay tout ce qui nous estoict besoing de fere. Monsieur le conte propoza le peu qu'il y avoict

1. Théodore Bedeigne, capitaine Albanais suivant les *Mémoires* de du Villars (édit. du *Panth. litt.*, p. 567). Une lettre de Brissac, en date du 29 mars 1552 (1553), raconte au roi une escarmouche livrée récemment par ce capitaine. « Le cappitaine Théodore Bedaigne, ayant sa bande à Villeneuve d'Ast.... battant le grand chemin d'Albe.... rencontra de soixante à quatre-vingt soldats impériaulx qu'il chargea vivement et fist en sorte qu'il les meit en route.... » (Coll. Gaignières, vol. 2786, fol. 94, copie.)

de munitions, qui n'estoinct que cinquante ou cinquante deux sacz de bled. La ville remonstra qu'elle n'en avoict pour huict jours; de sorte qu'encores que la ville soyt assize en bon lieu, ilz se trouvarent à l'extrémité, pour estre au bout de l'anée; et d'aultre part, ilz avoinct vendeu tous leurs bledz aux Génevois, et à ceux devers Savonne, car il se vendoict trois escuz sol le sac. Monsieur le conte, qui tousjours a esté homme de grand despence, avoict vendeu tous les sciens, sur l'espérance des douze cens sacz, que le gouverneur, que je ne veux nommer, y debvoict mettre.

Nous disputames, quant bien nous aurions de bledz, comment nous les ferions meuldre; mais, dès incontinent que monsieur le conte m'eust dict où estoict le camp, je comprins que je recouvrerois des bledz, combien que je n'en volsis rien dire à personne jusques au retour du conseil, que je le diz à monsieur le conte et à madame seullement. Au conseil se présenta ung petit homme, masson, aagé de plus de soixante ans, qui dict avoir tiré plusieurs pierres, pour mettre sur les fosses des mortz, d'ung rochier qu'il nomma, près de là, et qu'il pensoit que qui tireroict ces pierres de dessus les mortz, qu'elles seroinct quelques peu bonnes pour fere de mulle[1], si du tout non. Alors nous députasmes deux de la ville avec madame la contesse, qui y volsist aller pour en fere l'essay avecques les massons. Ladicte dame arriva avecques une grande joye, et s'offrist elle-mesmes de prendre la peyne de fere fere les mulles. Je ne le voulois comporter[2], mais

1. *Mulle*, meule de moulin.
2. Var. des édit. précéd. : « *Je ne le voulois* endurer.... »

à la fin il fauzist qu'elle feust creue. Et fist si grand diligence qu'en deux jours et deux nuictz elle en eust unze complettes, lesquelles feurent distribuées à ceux de la ville, qui s'obligearent de norrir les soldatz, mais qu'on trouvast moyen d'avoir de bledz. Or nous arrestasmes avec ceux de la ville qu'à une heure de nuict ilz me rendroinct cinq ou six cens hommes et femmes, les ung pourtans de petites cordes, les autres ferremens servans à copper les bledz; et que les portes de la ville seroinct fermées, aux fins que personne ne peult sortir pour donner aulcung adviz à l'ennemy; car monsieur de la Trinitat avoict quelques amis dens ladicte ville, de quoy monsieur le conte mesmes se doubtoict. Puis despéchay deux hommes de la ville, qui allarent porter une lettre au cappitaine Ihéronym, fils du colonel Jehan de Thurin[1], qui estoict à une petite ville, de laquelle ne me souvient le nom, mais estoict à ung mil du lieu où les ennemis avoinct coppé l'eaue, et le priois que ceste nuict-là il s'essayast, en une sorte ou aultre, de racoutrer ce que les ennemis avoinct rompu, et qu'il s'efforçeast de nous fere venir de l'eaue, s'il estoict possible : lequel ceste nuict-là mesmes exécuta mon advertissement, combien qu'il feust ung bien june gentilhomme, et croy-je qu'il n'avoict pas vingt ans alors. Or nous nous retirasmes at-

1. Jean de Turin, colonel italien au service de la France, fut tué en décembre 1553. Après sa mort, son fils Hiéronym partit pour la France afin de demander au roi la survivance des charges et des pensions de son père. Nous trouvons ces détails dans une lettre de Brissac, en date du 31 décembre 1553, écrite au roi pour lui recommander ce capitaine (coll. Gaignières, vol. 2787, fol. 191). Hiéronym fut tué à la bataille de Saint-Denis en 1567 (De Thou, t. IV, p. 24, édit. de 1740).

tendant la nuit : et, comme nous feusmes au chasteau, je diz à monsieur le conte qu'il failloict que nous en allissions tous seulz par dessus les murailles, pour regarder le champ de bled qui seroict plus près de la ville, lequel il nous failloict copper toute ceste nuict-là, pendent que je jecterois deux cens soldatz et le cappitaine Théodor dehors, pour donner l'alarme forte et rede aux corps de garde qui gardoinct que ceux de la ville ne peussent prendre du bled. Comme donc nous en eusmes choeisi ung, nous retournasmes sopper, et après nous menasmes le cappitaine Theodor et deux chefs de compaignies, qui y estoinct, sur la muraille de la ville, pour leur monstrer la part qu'ilz debvoinct aller donner l'alarme, et les aultres combatre le corps de garde; puis ordonnasmes dix hommes de ceux de la ville, sur ung cheval chescung, pour commander ce peuple qui copperoinct les bledz, pour les fere haster.

A une heure de nuict toutes ces gens sortirent, les gens de guerre à combatre, et le peuple à copper; de sorte que de toute la nuict vous n'eussiés ouy que allarmes, tant au camp qu'au corps de garde. Comme le peuple avoict coppé et lié, ilz couroinct devant la porte de la ville, et là deslioinct leurs fardeaulx, et incontinent s'en retournoinct; car les ungz estoinct ordonnés pour copper, les aultres pour lier et pourter. Cependent le jour vinct, et on fist retirer la gerbe à ceux à qui appertenoict le bled dudict champ : ainsi il ne se perdict ung sac de bled de toute ceste nuict. Les ennemis, qui virent ceste campaigne toute coppée et emportée, y mirent encores des gardes plus fortes et plus près. Le peuple, qui commensa à cognoistre son guaing, se delibéra de se hazarder à retirer de leurs

bledz, plustost que les ennemis les eussent; de sorte que à l'entrée de la nuict ilz sortoinct plus de deux cens hommes de la ville : les ungz alloinct loing, et les aultres près. Or Benne est presque environnée de valons qui sont assés couvertz de tailliz et arrosés de force ruisseaux : et, comme ilz sentoinct venir gens, ilz se caichoinct là avecques leurs bledz, puis le matin se rendoinct à la ville, à l'ouverture des portes. L'endemain matin que je feuz arrivé, l'eau commensa à venir aux molins par la dilligence du cappitaine Ihéronym, et nous dura deux jours et deux nuitz. Il y avoict une grand confuzion aux molins; mais nous fismes ung ordre que nul ne meuldroict que seullement pour fere dix ou douze pains; et ainsi chescun en eust pour ung peu. Et à deux jours et deux nuicts de là, le cappitaine Sallines, Espaignol, vinct recognoistre l'eaue, laquelle la nuict mesmes nous perdismes. J'advertiz le cappitaine Ihréonym du lieu auquel ilz avoinct tournée copper, qui ne cessa jusques à ce qu'il l'eust remparé : mais il ne sceust si bien fere qu'il nous vinct de l'eau qu'ung jour durant; car d'heure en aultre les ennemis l'alloinct recognoistre. Madame la contesse eut parachevé aussi son œuvre, qui feust cause que nous ne nous sosciasmes plus d'eaue.

Or, par le moyen des escaramoches qui furent faictes aussi belles en ces lieux qu'en tout aultre place que je me trouvay jamais, et avec la dilligence qu'on mectoict de copper de nuict, nous eusmes antant de bledz qu'eux. Le seigneur don Ferrandou, qui se vist frustré de la promesse que monsieur de La Trinitat luy avoict faicte, commense à estre fort mal content contre ledict sieur de la Trinitat. Le cappitaine Théodor s'en retourna à Savillan l'autre nuict, après que

nous eusmes faict la première couppe, en laquelle il se trouva, et eust quatre chevaulx ou hommes blessés de sa trouppe, lesquelz demeurarent à Benne. Il advertist monsieur le mareschal de ce que j'avois faict à mon arrivée. Alors il se commensa à resjouyr, et tous ceux qu'estoinct avecques luy, et à prendre quelque espérance de la conservation de la place. J'ay oppinion, à ce que j'en viz, que s'il l'eust attacquée avecques l'artillerie, il est tout certain qu'il failloict qu'ilz se rendissent : mais l'on l'amuzoict tousjours sur ceste eau, et sur ce qu'il n'y avoict poinct de bledz; de quoy il demeura fort mal content et sattisffaict contre ceux qui l'avoinct conseillé d'en uzer de ceste sorte; que feust cause qu'il entra en quelque sobson de monsieur de La Trinitat, et leva son camp le vingt-troisiesme jour après que je y feuz arrivé, s'y estant parcqué auparavant l'espace de huict jours. Monsieur le conte est en vie, comme l'on m'a dict; monsieur le président Birague est encores vivant, et prou d'aultres, qui tesmonieront si je couche rien icy qui ne soyt véritable. Il ne me peult souvenir si monsieur le mareschal de Cossé estoict encores revenu près de monsieur le mareschal, car il estoict allé en France. Or voilà comme la ville se sauva. Et quelques jours après le baron de Chippy revinct de la cour, où il estoict allé remertier le Roy de la donnation qu'il luy avoict faict de la maistrize de camp, lequel l'ayant prinse[1], je m'en allay à Albe prendre possession de mon gouvernement.

1. Var. des édit. précéd. : «.... *le baron de Chipy revint*, qui estoit allé à la cour remercier le Roy de la donation qu'il luy avoit faict de son dit estat, et, ayant prins sa charge de maistre de camp *je m'en allay*.... »

O, cappitaines, que de grandz chozes faict ung homme, pour peu d'esprit et d'expérience qu'il aye, quand il ne veult occuper son esprit en aultre choze qu'à ce en quoy il se trouve, pour en sortir à son honneur et au proffict de son maistre! Aussi, c'est ung grand malheur à celluy qui l'occuppe en plaisirs et voluptés, jeux et festins; car il n'est possible que l'ung ne vous face oblier l'aultre. Nous ne pouvons pas servir tant de maistres. Doncques, quant vous vous trouverés là, despoilhés-vous de tous vices et bruslés tout, affin que vous demeurés avec la robe blanche de loyaulté et affection que nous debvons tous à notre maistre; car Dieu n'ayme jamais les vicieux et voluptueux, mais au contraire il aciste toujours auprès de celluy qui est vestu de la robe blanche, plaine de loyaulté. Je vous conseille ce que je me suis tousjors conseillé; et voillà pourquoy Dieu m'a tousjors tant aydé et favorisé, que je n'ay jamais esté deffaict, et n'ay jamais combatu, si je commandois, que la victoire ne m'en soyt demeurée; et ne pouvois faillir, car Dieu me conseilloict tousjours, me mettant en mémoire tout ce qu'il m'estoict besoing de fere: et voylà pourquoy j'ay eu tousjours si bonne fortune. Et vous aydera aussi bien à vous qu'il a faict à moy, si n'employés vostre esprit en aultre choze qu'à servir vostre maistre en la loyaulté et fidélitté que nous luy debvons. Puis, quant nous serons en repoz, alors nous pouvons prendre tous noz plaisirs, car cela ne pourtera aulcung dommage au Roy, ni à celluy que nous servons soubz luy[1]. Lors vous jouirés d'ung doux

1. Après ces mots : *à celluy que nous servons soubz luy....* les

et plaisant repoz, quand vous retournerés chés vous chargés d'honneur, et que vous vous presenterés à vostre prince, auquel on racontera ce que vous aurés faict. Tout le bien du monde ne vault pas cela. Mirés-vous donc en moy, mes compaignons, qui n'ay jamais songé aultre choze qu'à fere ma charge. Il est impossible, faisant cela, que vous ne rapportiés de l'honneur. Mais cependent, vous qui avés la charge d'attacquer et boucler les places, lorsque vous voudrés par la fin renger et forcer les assiégés, si vous voyés que vous ne puissiés du tout les empécher d'emporter les bleds voysins, donnés-y le feu, car, leur desrobant ceste cm modité, les voylà bien en peyne. Car de dire que vous gardés cela pour vous, il fault conclure que vous estes bien improvident de vous engager à attacquer une place sans avoir le moyen de vous passer de ce qui est près de la ville que vous attacqués et à sa veue. En ces chozes il ne fault poinct estre pitoyable, car c'est affaire à mauvais médecins.

Quelque temps après, monsieur le mareschal entreprint d'aller prendre Cortemille[1], qui est ung chasteau,

manuscrits portent l'alinéa tout entier : *Voilà tout ce que je fis en Piémont pendant que je demeuray....* Cet alinéa, dans l'édition de Florimond de Remond, se trouve un peu plus loin, à la fin du second livre. Nous avons adopté cette transposition plus rationnelle (voyez pag. 427) et due évidemment à la deuxième rédaction de Monluc, ainsi que le prouvent les dernières lignes du livre second.

1. Cortemiglia, petite place dans le duché de Montferrat, sur les bords de la Bormida, fut prise par le maréchal de Brissac dans les premiers jours de mai 1553, suivant B. du Villars (liv. IV, édit. Buchon, p. 608). Le capitaine Richelieu fut fait gouverneur de la place.

et une petite ville aux Langues. Le chasteau est fort, et la rivière passe par le milieu de la ville, sur laquelle y a ung grand pont de bricque, et ung bourg tout joignant. Ledict seigneur mareschal passa à Albe, et m'amenna quant à luy avecques la moytié de ma compaignie, qu'il print pour sa garde : le reste il laissa dens Albe. Lequel, estant arrivé audict Cortemille, se logea au bourg, delà la rivière, au dessà de laquelle, et bien près du chasteau, y avoict ung monastaire dens lequel il logea trois enseignes. Toutesfois ceux du chasteau dominoinct plus les nostres que les nostres à eux. Monsieur de Sarcede avoict tenu ceste place lorsqu'il estoict avecques les Espaignolz. Monsieur le mareschal mist du cousté de deçà le pont huict ou dix cannons, pour batre la cortine qui respondoict devers le monastaire dens lequel, durant la baterie, monsieur de Bonivet se logea ; et, combien que je ne feusse plus maistre de camp, néantmoingz je ne l'abandonnois ny de nuyct ny de jour. Or, en deux ou trois jours se tira douze cens coups de cannon contre ceste cortine, et malement[1] on n'y fist rien, pource qu'ilz avoinct faict ung grand rempart fort espois par dernier la muraille. Et comme elle feust abbatue, la place demeura plus forte qu'elle n'estoict, à cause dudict rampart. Monsieur le mareschal demeura trois jours qu'il ne sçavoict s'il debvoict envoyer quérir de la munition d'avantage, ou s'il s'en debvoict retourner. Le cappitaine Richelieu avoict gaigné la ville, et s'estoict logé dedens avecques deux aultres compai-

1. L'édition originale et le premier manuscrit des *Commentaires* portent : « *Et* finablement... »

gnies. Mais comme je viz monsieur le mareschal en ceste peyne, je passay la rivière du çousté du monestaire; car, encores que je suivisse monsieur de Bonivet, si est-ce que le soir je me retirois près monsieur le mareschal. Il y avoict une porte au monestaire, qui sortoict sur ung grand chemin, par lequel on pouvoict marcher asseuréement et à couvert, sans estre veu du chasteau; mais de la porte du monestaire jusques audict chemin il y avoict quinze ou seze pas, et failloict qu'on coureust bien viste[1], car toute la cortine battoict sur ceste porte : puis il failloict aller la teste baissée jusques auprès du pont de l'entrée de la ville, puis failloict courir jusques à ce qu'on estoict dedens. Comme j'euz passé le péril et feuz dens le chemin, je commense à regarder s'il seroict possible menner le cannon dens la ville, ce que je trouvois fort difficille; que feust cause que je m'en allay dens la ville pour trouver le cappitaine Richelieu, avec lequel allay descouvrir le dernier du chasteau, qui respondoict sur une grand place inhabitable, qui estoict entre la muraille de la ville et le chasteau. Il y avoict une petite maisonnette tout auprès de la murailhe de la ville, dens laquelle nous nous mismes pour regarder à nostre aise si le chasteau estoict guières fortiffié en cest endroict. Or, je voyois des fendasses dens la muraille[2], à travers lesquelles on voyoict le jour; et monstris au cappitaine Richelieu que, si par quelque invention nous pouvions menner trois canons à ceste

1. Var. des édit. précéd.: «.... *quinze ou seize pas*, lesquels falloit despescher *bien viste*.... »

2. Var. des édit. précéd. : « *Or je voyois* des fentes et crevasses *dans la muraille*.... »

part, que nous enpourterions le chasteau, à cause qu'ilz ne l'avoinct poinct fortiffié en cest endroict, pour l'impossibillitté qu'il y avoict d'y menner l'artillerie.

Ce qu'on juge impossible est possible aux aultres, et faict perdre beaucoup de places. Or, je m'en retournis sur le chemin près l'abaye, le cappitaine Richelieu avecques moy ; et commensasmes à discourir s'il y auroict aulcung moyen. Sur quoy il me va incontinent à la faintesie de fere sonder la rivière, veoir s'il y auroict bon fons. Et fiz appeller ung soldat de l'abaye, et, comme il feust venu à moy, je luy présentis dix escuz, pourveu qu'il allast sonder la rivière, et luy monstris qu'il y failloict aller piedz et mains par terre, jusques à ce qu'il seroict dens l'eaue, et, y estant, qu'il se misse en eaue jusques au col. Je fiz appeller ung aultre soldat, et mandiz aux cappitaines qu'estoinct en l'abaye qu'ilz fissent sortir quinze ou vingt soldatz, qui allassent jusques au pied de la muraille en manière d'escaramoche; ce que feust faict. Et ainsi je sauvis le soldat que les ennemis ne s'apperceurent jamais qu'il feust dens l'eaue. Et premièrement alla droict à la muraille de la ville, où l'eaue donnoict de contre ; puis alla tout contremont jusques au guay que nous passions, allant de l'abaïe au logis de monsieur le mareschal ; et par dernier l'abaïe il entra dedens, où nous coureusmes pour esviter le dangier, et le trouvasmes desjà dens l'abaye, les soldatz de l'escaramoiche retirés, il y avoict desjà grand pièce. Et me comta que le fons de la rivière estoict fort bon, et qu'il n'y avoict eaue que jusques aux botons des roues.

Et incontinent montis à cheval dire à monsieur le mareschal ce que j'avois veu, présens les deux commissaires de l'artillerie, nommés Balazergues et Duno; car monsieur de Caillac n'y estoict poinct. Duno contesta contre moy qu'il avoict tout veu, et moy contre luy le contraire. A la fin monsieur le mareschal dict que c'estoict leur mestier, et d'entreprendre cela et n'en pouvoir venir à bout, ce ne seroit que perdre temps, et fere mourir les gens sans raison. Alors je commensis à m'esmovoir, et l'estois desjà encontre Duno, et diz à monsieur le mareschal : « Monsieur, il y a « longtemps que j'ay cogneu monsieur de Brissac, et « ne le viz jamais avoir tant de craincte des harcque« buzades, qu'il laissast de recognoistre une choze qu'il « vouloict veoir. Je croy que vous estes celluy-là « mesmes, et que, pour estre lieutennent de roy, vous « n'estes pas devenu couart. Montés à cheval et je « vous feray confesser, après l'avoir veu, que vous « prendrés le chasteau sans qu'il vous couste dix coups « de canon. » Alors, tous de colère montasmes à cheval, et menasmes Duno; et laissa Balazergues. Et allasmes passer la rivière au dessus de l'abaïe, dens laquelle nous entrasmes. J'avois amené avecques moy le soldat qui avoict sondé la rivière. Or, pour aller au chemin, il failloict ouvrir promtement la porte, où les ennemis tenoinct tousjours l'œil, et courir quinze ou vingt pas, jusques à ce qu'on estoict dens le chemin à la couverte du chasteau. Et tout en ung coup la porte feust ouverte; je passay et coureuz, monsieur le mareschal de mesmes. Que quand il passa ilz tirarent trois harcquebuzades, que je pensois l'eussent blessé; car j'avois ouy le bruict de la balle come quant elle donne

à l'homme[1] : et comme il arriva à moy, je le regarday au vizaige, et viz qu'il rioyt[2]. Il s'assist contre terre près de moy, car il se failloict tenir bas, et me dict qu'il l'avoict faillie belle, car il luy avoict donné entre les jambes. Alors je luy diz en riant : « Vous « estes mal sage, monsieur, de me suivre[3] : ne voyés- « vous pas que je veux estre lieutenent de roy si vous « vous mouréz? Voilà pourquoy je me veux dépes- « trer de vous, et vous ay amené icy. » De quoy il ne fist que rire, voyant en mon visage que j'estois très aise qu'il eust eschappé ceste fortune, car on eust jecté ce malheur sur moy; mais je n'y eusse sceu que fere, car qui va à telles nopces en rapporte bien souvent des livrées rouges.

Cependant arrivarent Duno et le soldat, auquel monsieur le mareschal asseura de luy payer les dix escus que je luy avois promis ; mais qu'il y failloict retourner en sa présence, et qu'il luy en donrroict encores dix. Le soldat dict qu'il le feroict. Duno se fist hoster les botes, et s'en va en perpoinct avec ledict soldat entrer dens l'eaue par dernier l'abaye. Il n'avoict pas faute de cœur. Il fault que les gens de ce mestier se soucient des harcquebuzades comme de pommes cuites. Et les vismes venir l'ung après l'aultre

1. Var. des édit. précéd.: «.... *trois arquebuzades*, desquelles je pensois qu'il fust attaint; car j'avois ouy le bruit de la bale comme quant elle frappe quelquun : *et comme....* »

2. Var. des édit. précéd. : « .... *et vis qu'il* secouoit la teste en riant. »

3. Var. des édit. précéd. : « .... *et me dict* : Je l'ay failli belle car les balles m'ont donné entre les jambes. — Vous estes mal sage, luy dis-je, *monsieur, de me suyvre.* »

tout contre bas de la rivière, et vindrent jusques à la muraille de la ville, dens laquelle ilz passarent, estans sortis tout auprès de la porte : ce que ne feust pas sans grand danger et péril[1], tant pour eux que pour nous, car il y faisoict bien chaud. Souvent je désiray monsieur de Brissac à son logis, ayant plus de peur de luy que de moy. Voyant Duno et le soldat passés, nous prismes la course à la mercy des harcquebuzades, et regaignasmes la ville. Ce que Dieu garde est bien gardé ; car c'est merveille que quelqu'ung de nous n'en eust sa part. La peur ou l'affection me faisoict aller plus droict et plus viste, de sorte que je ne sentois guières mon mal. Lors je montray à monsieur le mareschal tout ce que le cappitaine Richelieu et moy avions veu. Et après avoir ouy la rellation de Duno, mesmement du fons de la rivière, et veu la vérité de ce que je luy avois dict, il se print à corroser contre ledict Duno. Alors je luy diz qu'il ne se failloict plus corrosser, mais qu'il failloict attendre à prendre le chasteau. Il n'y a si sçavant qui ne se trompe. Sur quoy il donna charge au cappitaine Richelieu d'assembler trente ou quarante grosses pipes, et, sur l'entrée de la nuict, qu'il les fist pourter au lieu que monsieur de Duno luy monstreroict ; et à l'aultre cappitaine, de deffere une maison pour avoir des tables pour mettre sur les pippes, après qu'elles seroinct remplies de terre, affin de hausser encores d'avantage à cause de la grand tour du chasteau, qui pouvoict veoir le recul

1. Var. du ms. « .... *ce que ne feust pas sans* péril. Monsieur lé mareschal se print à courir et entra dans ladicte ville et moy après luy allant monstrer *tout ce que le cappitaine Richelieu et moy avions veu.* »

du canon. Il commanda aussi à l'aultre cappitaine assembler de pièces de bois, et fere le tout si hault que la tour ne peust veoir le recul du canon. Et avant que partir de la maisonnette, qui estoict au cul du chasteau, je montris à monsieur le mareschal ung rochier, là où trente ou quarante harcquebuziers pouvoinct demeurer au couvert, qui pouvoinct tirer aux carneaulx de la tour, quant les ennemis s'y présenteroinct pour tirer à l'artillerie : car il failloict qu'ilz se monstrassent de la senture en hault.

Après allasmes à la murailhe de la ville contre l'eaue, et mesurasmes la haulteur qu'il failloict que le canon monstast pour entrer dens la rue, et trouvasmes qu'il n'y en avoict pas deux piedz, pource que le chemin estoict fort bas. Ung gentilhomme de monsieur le mareschal, nommé Tays[1], arriva à nous, ayant ledict seigneur mareschal deffendu qu'homme ne passast l'abaye, auquel je fiz bailler la charge de rompre la muraille, et la fere tomber du cousté de l'eaue. Puis nous en retournasmes, et Duno demeura avecques le cappitaine Richelieu. Sur l'entrée de la nuict, Tays arriva avec trente ou quarante pioniers, ensemble ung aultre gentilhomme dudict sieur, aussi avecques quatre-vingtz ou cent : et trouvarent que le cappitaine Richelieu avoict desjà plus de la moytié des pippes sur le lieu. Monsieur de Bonivet et moy accompaignasmes Balazergues, qui amenoict trois canons avecques chevaulx ; car monsieur le mareschal en avoict recouvert pour en amenner six pièces. Et allasmes à cheval plus de vingt pas dens la rivière avec

1. Ce capitaine n'est pas nommé dans les éditions précédentes.

le canon, comme fist aussi monsieur de Balazergues et les charretiers, en eaue jusques au dessus de la braye. Puis nous tournasmes descendre dernier l'abaye, et nous en allasmes dens la ville. Et, encores que les ennemis tirassent fort, ilz ne pouvoinct rien veoir, à cause de la grand obscuritté de la nuict, et tiroinct à coup perdu et à la fortune, laquelle nous rit pour lors. Elle ne faict pas toujours ainsi, au moingz à moy. Il y en a de si heureux, que jamais le coup ne porte : ce brave cavalier, monsieur de Sansac, (je croy qu'il n'y a pas deux gentilhommes vivans qui se soinct trouvés en plus de combatz que nous avons faict, luy et moy,) jamais il ne feust blessé, qu'on sache, qu'à la bataille de Sainct Denis. Je n'ay pas esté si heureux en cela que luy.

Et comme nous arrivasmes au lieu où Tays estoict, trouvasmes desjà la muraille ouverte et dens l'eaue; puis fismes rompre aux pioniers deux cantons de maisons qui empéchoinct de passer le canon, lequel tout incontinent arriva à la muraille, par où les chevaulx entroinct dens la ville : et, avecques l'ayde que les soldatz firent, nous mismes le canon dedens. Et après, Balazergues s'en retourna sercher les aultres deux, et de mesmes les menasmes là où monsieur de Duno avoict remplis les toneaux ; et deux heures devant jour tout feust prest à tirer, et les soldatz logés dernier le rochier pour tirer hault aux carneaulx. Et ayant esté adverty[1], monsieur le mareschal, que don Arbre de

1. Var. des édit. précéd. : « Monsieur le mareschal fut adverty que dom Arbre de Cende.... qui fut cause que ledit sieur mareschal *nous manda*.... »

Cendo estoict arrivé à Sainct Estephe[1], cinq mil de nous, qui marchoict la nuict pour secourir le chasteau, nous manda qu'il s'en alloict gaigner une montaigne, pour estre à son avantaige pour le combatre, et que nous fissions le mieux que nous pourrions avecques les six compaignies que nous avions à l'abaye et dens la ville. Ledict sieur mareschal gaigna de nuict la montaigne et là rengea ses gens pour deffendre le passaige.

Et venue la poincte du jour, que nous pensions mettre feu au canon, le tabourin du chasteau commensa à fere la chamade. Il y avoict ung Espaignol, qui en estoict gouverneur, nommé don Diégou, aussi glorieux et superbe qu'ung aultre eust sceu estre : aussi il en pourtoict le nom. Monsieur de Bonivet fist la cappitulation, et moy je me mis dens la maisonnette, sur ung matalas que ledict sieur de Bonivet s'y avoict faict pourter pour luy ; puis me fist esveiller pour signer la cappitulation, comme luy, car don Diégou me cognoissoict, ayant luy esté lieutenent de l'une des quatre compaignies d'Espaignolz que le Roy avoict quand nous prinsmes la terre d'Oye. Monsieur le mareschal envoya courir de la cavalerie au devant de don Arbre, lequel trouvarent se retiroict[2], à cause qu'il avoict esté adverty que monsieur le mareschal avoict gaigné le passaige. Et, environ une heure après midy,

1. San Stephano Belbo, sur la rive droite du Belbo. Cette ville tomba peu de temps après entre les mains des Français (Lettre de Brissac au roi, datée du 18 juillet 1553. Coll. Gaignières, vol. 325, fol. 215).

2. Var. des édit. précéd. : «.... *lequel trouvarent* sur sa retraicte.... »

ledict sieur arriva à nous, et trouva que don Diégou et ses trois compaignies, dont l'une estoict espaignolle, estoinct partis, il y avoict plus de deux heures. Plusieurs demandarent ce gouvernement-là audict sieur mareschal, car il estoict en fort bon lieu pour y fere bon service au Roy et son proffict; mais monsieur de Bonivet et moy accordasmes ensemble pour le fere donner au cappitaine Richelieu, qu'estoict lieutenent d'une de ses compaignies colonelles; et, à nostre requeste, monsieur le mareschal le luy donna, et escripvit au Roy pour luy confirmer le don, ce que sa Majesté fist. Monsieur de Bonivet luy laissa sa compaignie pour quelque temps.

Or, cappitaines, sont-ce deux chozes qu'on doibve laisser en arrière, sans estre mises par escript, celle de Lans et cestuycy de Cortemille[1]? Pesés bien tout ce que nous fismes et à l'ung et à l'aultre, l'advis que je donnay sans m'arrester au rapport qu'on faisoict [2]. Une choze vous veux prier vouloir retenir de moy qui vous servira à tous besoingz, c'est que vous recognoissiés de Dieu qu'il a mis aux hommes de grandz chozes, s'ilz le peuvent cognoistre et s'en sçavent ayder; premièrement la veue, l'ouye, la cognoissance de toutes les chozes qu'il a mises au monde, l'entendement pour comprendre toutes chozes, avec lequel Dieu veult que l'industrie des hommes soyt cogneue, la parolle pour fere entendre à chescun ce qu'il fault fere, la hardiesse pour l'exécution, la vigilence, la dili-

1. Var. des édit. précéd. : « .... la prise de Lans et celle de *Courteville*? »

2. Ce qui suit est inédit jusqu'à : *Et vous princes et lieutenens de Roy....* (pag. 418, ligne 18).

gence et l'intelligence ; toutes ces chozes Dieu a mises aux hommes. Et quant le Roy vous baillera une place en garde et l'ennemy vous y viendra assaillir, aidés-vous de tout ce que Dieu a mis en vostre puissance ; car quant vous y aurés tout employé et le faict ne vous succédera, croiés alors que Dieu y a mis la main et qu'il a voullu que ceste place se perdist. Mais perdre une place ou la rendre et n'appourter, par mort ou par vie, devant vostre maistre, que vous y avés employé tout ce que Dieu a mis aux hommes, le Roy vous fera tort s'il ne vous pugnist. Mais aussi, si vous estes mort, le tesmoinage qui viendra devant le Roy, ou vous-mesmes, si estes demeuré en vie, y ayant tout employé, le Roy se contentera tousjours de vous. Tout le monde vous estimera et diront qu'homme de dessoubz le ciel ne pouvoict avoir faict mieux que vous avés faict. Comme au contraire, si vous ne venés avecques cela en la main devant le Roy, l'ung luy dira : Sire, s'il eust faict cecy ; l'aultre dira : s'il eust faict cela, la place ne se feust pas perdue. Et gardés-vous surtout d'espérer que les amis que vous aurés auprès du Roy couvriront vostre faulte ; ne vous fiés pas là, car encores que sa Majesté face semblant de le croire pour contenter voz amis, il n'én fera rien, luy souvenant de la perte de sa place et aura tousjours cela sur le cœur. Car les princes sont de telle nature qu'ilz veullent tousjors gaigner et jamais rien perdre. Par ainsi je vous conseille que vous venés devant sa Majesté, la teste levée et le tesmoniage juste ; et ainsi vous ne donrrés poinct de peyne à voz amis d'inventer de mensonges pour couvrir vostre faulte. Et pareillement je vous veux dire qu'en donnant batailles ou

assiégeant places, vous devés aller sercher le livre que Dieu a mis en vous de tant de chozes que je vous ay nomées et d'avantage. Et en toutes y devés employer le tout; et vous verrés que Dieu vous aydera à exécutter ce que vous entreprendrés, pour ce que vous y employerés tout ce qu'il a mis en vous qui procéde de luy, duquel il ne vous fault doncques dobter que ne soyés secoureuz.

Et vous, princes et lieutenens de Roy, ne craignés pas tant vostre peau, que vous ne vouliés sçavoir que c'est. Pourquoy avés-vous ces grandes charges? Pour demeurer en vostre cabinet? Voyés comme monsieur de Brissac fist. Il ne le failloict pas presser d'aller recognoistre, mais plustost de s'arrester; il estoict tout plein de cœur. Et vous qui vous trouverés engagés, faictes-vous sages aux despens de ces bravaches qui se rendent au premier coup de matines, et cependant font les Rollands. Celluy qui faict de parolle le doibt estre au double par effect. Je m'asseure que, si ce don Diégou eust voulu, il nous eust donné de la peine: car perdre une place et n'appourter, ou avec la mort ou avec la vie, de l'honneur, celluy qui vous y a mis vous faict tort s'il ne vous faict coupper la teste. Sans doute il pouvoict estre secouru, et pour le moingz debvoict-il endurer ung assaut, car nous ne l'eussions pas empourté du premier coup, qu'il ne nous eust cousté cher. Quelque pauvre place que vous ayés, si vous resolvés d'attendre le canon despuis qu'elle a enduré fere la bresche, il fault que celluy qui commande, pour son honneur, endure ung assaut, s'il n'a faulte de toutes chozes et moyen de fere le moindre retranchement.

Or quelque temps après[1], monsieur le mareschal volsist aller reprendre Seve, et me manda en Albe que je me tince prest, qu'il passeroict à Albe; et, comme il me manda qu'il voulloict partir, m'escripvit que je tirasse trois enseignes d'Albe pour les menner avecques luy, ce que je fiz, et deux colovrines qu'il me mandoict aussi que feusent prestes[2]. Et en l'attendant, j'allay assiéger Sarraval[3], qui est une petite ville à quatre mil d'Albe, tirant vers les Langues, et deux aultres petites vilattes sur le mesmes chemin, et partout y avoict garnizon d'ennemis, mesmement à Sarraval, qu'il y avoict cent hommes estrangers, laquelle je prins, après avoir baptu les murailles d'une porte: ilz se mirent à parlementer avecques moy, et cependent noz soldatz entroinct par dernier la ville et montoinct à une fenestre de maison avec des eschelles; le cappitaine estoict dehors qui cappituloict avecques moy et les aultres feurent tous

1. Monluc et Boivin du Villars ne s'accordent pas sur la suite de ces événements. Villars dit que la prise de Serraval et de Cève précéda celle de Cortemille; Monluc que la prise de Cortemille précéda celle de Serraval et de Cève. De Thou a suivi le récit de Monluc (t. II, p. 179, édit. de 1740). Ces villes étaient importantes. Brissac dans un rapport au roi, en date du 13 juillet 1553, lui dit qu'il relève avec activité les fortifications de Cève et de Cortemille et qu'il redoute d'être surpris par l'ennemi au milieu de ces travaux (coll. Gaignières, vol. 325, fol. 215).

2. Var. des édit. précéd. « *Monsieur le mareschal* voulut aller prendre Seve, et m'escrivit à Albe que je me tinsse prest et qu'il passeroit par Albe et, comme il m'eust donné advis de son départ et que je tirasse trois enseignes d'Albe pour les amener avecques luy, je les tins prestes, et deux colevrines, comme il m'avoit aussi escrit. *En l'attendant....* »

3. Serravalle, au sud d'Albe, sur la rive droite du Belbo.

prins dedens[1]. Les heures d'ung parlement sont tousjours dangereuses : c'est lors qu'on doibt mieux border sa muraille, pour éviter les surprinses; car lors, entre la poire et le fromage, on tente le gué. J'en ay veu plusieurs sottement surprins. Croyés l'Italien qui dict : *No te fidar, et no serai inganato*[2]. Vous debvés fort estudier ceste leçon, gardiens des places; car, despuis qu'une femme parlemente et vous escoute, à Dieu vous comment, vous avés desjà le pied en l'estrieu. Aussi, quand une place commence à ouvrir l'oreille à la composition, tennés la hardiment pour perdeue : il est vray qu'il ne fault pas leur donner loisir de se raviser, car il y a des amuse-fouz et qui font mine de parlementer, mais c'est pour venir à leur poinct. Si vous craignés secours ou vous voyés foibles, prenés les au mot, faictes proffict du temps, ayés des ostages de bonne heure si vous pouvés. Et vous, d'aultre cousté, qui les voulés garder, surtout n'ouvrés jamais la bouche pour le parlement, si vous n'en avés envie ou n'estes pressés; car soudain vostre ennemy en tire ung merveilleux avantaige. Il vault mieux que ce soict quelque particulier qui en face l'ouverture; elle est plus séante aux assiégeans qu'aux te-

1. Var. des édit. précéd. : «.... *deux autres petites villattes sur le mesme chemin* ou les ennemis avoient garnison, mesmement à Sarveval, où il y avoit cent hommes estrangers. Après l'avoir battue vers la porte, ceux de dedans se mirent à parlementer avec moy : mais cependant mes gens entroyent par un autre costé, par une fenestre, avec des eschelles, de sorte que, cependant que leur capitaine marchandoit sur la capitulation avec moy, ceux de dedans se virent prins et furent forcez de se rendre à discrétion. *Les heures....* »

2. Ne t'y fie pas et tu ne seras pas trompé.

nans, et l'ung et l'aultre doibt fere bonne mine : il se cognoistra bientost qui a mauvais jeu. A ces heures ayés tousjours l'œil au guet; dès lors le bruict court partout qu'on se rend : cependent ceux de dedens, au lieu de songer à se deffendre, pensent à se sauver, qui son argent, qui ses armes; et ceux de dehors, qui voiut que l'espérance du butin est perdeue pour eux si la capitulation s'ensuit, taschent à vous donner ung croc ingambe [1]; car lors on s'approche plus aiséement de la muraille, parce que volontiers il se faict quelque trefve. Souvenés-vous donc tousjours que l'heure des parlemens est dangereuse.

Les deux aultres villattes se rendirent et m'envoyarent les clefs. Monsieur le mareschal arriva l'endemain, bien aise de mon exploit. Et marchasmes droict à Seve, laquelle est une petite ville bien jolie et bien fermée de muraille; une rivière passe, ou bien par dedens la ville, ou contre les murailles; car je n'y ay jamais esté que quand monsieur de Bonivet et moy y vinsmes secourir monsieur le mareschal, et à ce coup que nous la reprinsmes; et n'y couchay qu'une nuict, car monsieur le mareschal m'en fict retourner l'endemain matin, pour ce que don Arbre estoict avec ses forces à cinq mil de là, et dens Albe n'estoit demeuré que mon lieutenent avec la moytié de ma compaignie. Or il y a une montaigne au dessus de la ville au sommet de laquelle il y a une esglise, et dens le rochier ung hermitaige, dens lequel on entroict par dessus une table, despuis l'esglise jusques à l'entrée du rochier;

1. Il faut probablement lire : *en jambe*. Toutes les anciennes éditions portent *ingambe* et le passage manque dans nos deux manuscrits.

et dedens y avoict des autelz pour dire messe, et une chambre pour l'hermitte; et n'y avoit aultre clarté que par la porte ou l'on entroict, qui respondoict vers la ville. Et avoinct bien percé l'esglise, et ne failloict que tirer la table à eux : tout le monde ne les eust sceu prendre. Ilz avoinct encores faict ung aultre fort à main droicte, quinze ou vingt pas et l'avoinct faict en manière d'ung fossé, et les contr'escarpes fort haultes; de sorte que, comme on venoict sur la contr'escarpe, homme ne pouvoict monstrer ung doigt de la teste, sans estre descouvert et thué : et encores avoinct faict une trenchée qui prennoict despuis ce fort jusques à l'esglize.

Que comme nous arrivasmes pour camper auprès de là, le seigneur Franciscou Bernardin et moy, qu'estions mareschaulx de camp, et faizant les quartiers pour le loger, ilz sortirent deux ou trois cens hommes[1], tant du fort que de la trenchée et de l'esglise, et nous attacquarent. Je n'avois que le cappitaine Charry avecques moy, et cinquante harcquebuziers; quelques gens à cheval avions-nous pour nous tenir escorte. Le baron de Chipy, maistre de camp, m'envoya renforser de cent harcquebuziers; je feuz contrainct de luy mander qu'il m'en envoyast encores, car nous estions aux mains et de bien près. Sur ce, voicy arriver monsieur de Bonivet en poste, qui venoict de la court; lequel, oyant l'escaramoche, dict au baron de Chippy sans descendre : « Faictes haltou icy, jusques « à ce que monsieur le mareschal sera arrivé, et je m'en

1. Var. des édit. précéd. « .... *qui estions mareschaux de camp*, estans sur le point de loger l'armée, deux ou trois cens hommes sortirent *tant du fort que....* »

« veois trouver monsieur de Monluc. » Les cappitaines le suyvirent et quelques harcquebuziers à cheval ; et, en nous embrassant, les ennemis firent une cargue aux nostres. Alors je diz à monsieur de Bonivet : « Monsieur, pour vostre bien venue, mettés tous pied « à terre, et allons fere une cargue à ces gens, et rem- « barrons les jusques dans le fort. » Incontinent tout le monde mist pied à terre ; et me dict. « Donnés, vous, « droict à ceulx qui vouldront gaigner la trenchée et je « donrray à ceux qui vouldront regaigner le fort[1]. » Il prend une rondelle en la main, et moy une hallebarde ; car j'ay tousjours aymé à jouer de ce baston. Et alors je diz au seigneur Franciscou Bernardin : « Mon « compaignon, cependent que nous ferons la cargue, « faictes les quartiers. » Il me respondict : « Est-ce tout « ce que vous voullés fere de la charge que monsieur le « mareschal nous a donnée? Or je feray le fou aussi bien « que vous, et pour ce coup je seray Gascon. » Il mist pied à terre, et s'en vinct à la cargue avecques moy : il estoict armé d'armes fort pesantes, et de luy-mesmes l'aage le rendoict pesant; voilà pourquoy il ne peult pas venir si viste que moy. Il me sembloict en ces banquets que mon corps ne pesoict pas une once, et que je ne touchois pas en terre : il ne me souvenoict guières de ma banche. Je chargis droict à ceux qui tenoinct le cousté de la trenchée, monsieur de Bonivet en fistantant de son cousté bien bravement ; et les rembarames de telle sorte, que je passis la trenchée pelamelle avecques eux, et les mennay thuant jusques à

1. On lit seulement dans les édit. précédentes : « Donnez, vous, droict, à ceux qui voudront regaigner le fort. *Il prend une rondelle....* »

l'esglise : jamais pour ung coup je ne frappay tant; tellement que ceux qui estoinct dedens, voyans leurs gens en désordre et ainsi massacrés, la abandonnarent, et se mirent au long d'ung petit chemin, tout au long du rochier de la montaigne, qui alloict descendre bas à la ville, et ung des miens accolletta celluy qui pourtoict l'enseigne; mais il se deffict bravement de luy, et sauta dens le chemin, gagnant en haste la ville. J'y coureuz, mais il feust plus viste que moy ; aussi il avoict la peur aux talons. Le cappitaine feust thué sur la porte, qu'ilz estimoinct beaucoup ; et estoict homme d'environ soixante ans, car il estoict tout blanc. Tous ne peurent pas gaigner le chemin, car il en réentra une partie dens l'esglise, qui se deffendoinct fort bien. Ilz avoinct faict ung petit revelin devant la porte, lequel nous leur gaignasmes; et alors ilz se retirarent tous dens l'hermitage, et tirarent la table à eux, comme ung pont levis.

Monsieur de Bonivet feust mal traicté, de tant qu'il perdist pour le moingz vingt hommes des meilleurs qu'il eust, et plus de trente de blessés; car, comme noz gens se volsirent jecter à coup perdu dens le fort de dessus la contr'escarpe, avant que pouvoir descouvrir le fort, ilz estoinct thués ; et en perdist entre aultres quatre de ceux qu'il avoict menné de France[1], qui ne vindrent que trop tost pour eux, dont il en y avoict deux Basques, aussi vaillans junes hommes que la terre pourta jamais; je les avois veu ailleurs : ces gens ont les noms si revers qu'il ne m'en souvient, de quoy

1. Les deux manuscrits portent *en* France. Le sens nous imposait ici l'obligation de suivre la leçon de l'édition originale.

je suis marry. Et feust constrainct ledict sieur de laisser ce fort et venir à moy à l'esglise. Monsieur le mareschal avoict faict fere haltou à tout le camp à ung mil de là, qui attendoinct quant le seigneur Franciscou et moy luy pourterions les quartierz où failloict que le camp se logeast. Et, comme il vist qu'il n'avoict poinct de nouvelles de nous, manda ung gentilhomme pour sçavoir que nous estions devenus, lequel nous trouva à l'esglize, et nous dict que monsieur le mareschal estoict mal content et fort fasché, ne sçachant où loger, ny où les quartiers estoinct faictz. Alors je luy diz : « Retournés-vous en, et luy disiés qu'il a faict « deux sages mareschaulx de camp qui n'ont songé « aultre choze qu'à le loger et l'armée, mais ç'a esté à « envoyer des gens au royaume des taupes. » Le gentilhomme cogneust bien qu'il n'y avoict rien de faict, et s'en retourna estant presque nuict; de sorte qu'il fauzist que la cavalerie se mist dens ung vallon à main gauche, et nostre enfanterie en ung aultre à main droicte. Monsieur le mareschal arriva à nous, qui se feust volontiers courossé; mais, ayant veu ce que nous avions faict, ne s'en soscia plus, ains se mist à rire de ses mareschaulx de camp qu'il avoict faict. Le seigneur Franciscou Bernardin s'escuzoict sur moy, et moy sur luy; mais monsieur le mareschal dict : « Je « sçay bien que la teste blanche est trop sage, et que « ce sont des boutades de Gascoigne. »

Or, le colonel Sainct Pedre Corse, vint avec monsieur le mareschal; ceux de l'hermitage le demandoinct, pource qu'il y avoict de Corceres[1], et le cappitaine

1. *Corceres*, Corses.

qui feust thué sur la porte en estoict. Le colonel Sainct Pedre leur asseura de la mort dudict cappitaine, et que, si ung ou deux vouloinct sortir, il leur y monstreroict tout mort; ce qu'ilz firent. Monsieur le mareschal y estoict tousjours, car il ne sçavoict où aller loger, et toute la nuict demeura dens l'esglise avecques nous. Il en y eust bien de mal couchés, et qui me donnarent force bons-soirs. Et après qu'ilz eurent recogneu leur cappitaine mort, ilz se rendirent, sur la promesse dudict colonel de les laisser sortir vies et bagues sauves; et entra ledict colonel là dedens avecques cinq ou six. Et, comme vinct le jour, ilz sortirent dehors et se mirent presque tous avec ledict colonel, et envoyarent leur tabourin à ceux du fort, leur dennoncer qu'ilz s'estoinct renduz, et qu'ilz les conseilloinct d'en fere le semblable; ce qu'ilz firent à mesmes composition, car le colonel Sainct Piedre mennoict tout cela. Puis décendismes là-bas, et incontinent le gouverneur se rendist, et à mesmes instant s'en partist avec le reste des soldatz que luy estoinct demeurés, et monsieur le mareschal se logea dedens avec quelques ungz seullement, pour ne manger les vivres et mettre désordre en la ville; de laquelle fist gouverneur le cappitaine Loup[1], y laissant quatre enseignes avecques luy et quelques chevaulx-légiers[2]. Et après se retira ledict

1. Le capitaine Loup, suivant du Villars, commandait les gardes du maréchal de Brissac (liv. IV, édit. du *Panth. litt.*, p. 606). Après la reprise de Cève il fut pourvu du commandement de cette place (*Ibid.*).

2. La prise de Cève par Brissac eut lieu le 27 avril 1553 suivant les *Mémoires de du Villars*, (liv. IV, édit. du *Panth. litt.*, p. 605).

sieur par le mesmes chemin ; et moy, comme j'ay desjà dict, me rendiz à Albe à une heure après midy.

[1] Voillà tout ce que je fiz en Piémont pendent que je demeuray près monsieur le mareschal de Brissac. Or, si je voulois escripre toutes les escaramoches ausquelles je me suis trouvé, il me faudroict double pappier pour l'escripre, et mesmement celle d'Andezan[2], que feust la plus forte et la plus grande escaramoche que je me trouvay jamais ; car c'estoinct tous les gens de pied des deux camps, entre lesquelz je n'avois que trente quatre soldatz de ma compaignie, pource que j'estois en garnison à Savillan, et monsieur de Termes ne volsist permectre que la compaignie en sortist. Je fiz couvrir de taffatas jaulne les morrions à mes soldatz, pour l'amour dudict sieur de Termes, qui pourtoict le jaulne ; lesquelz, estans si petitte troupe, exécuttarent de si haultz faictz d'armes et si esmerveillables, que, tant qu'il y aura mémoire d'homme qui feust alors en vie, il se parlera en Piémont des braves morrions jaulnes de Monluc : car à la vérité ces trente quatre en valloinct cinq cens. Et me suis cent fois estonné de ce que ces gens firent lors : je pouvois bien dire que c'estoit petit et bon. J'ay essayé que cela sert fort de marquer voz genz de quelque choze particulière ; car, se voyant recogneus, cela leur redouble le courage. Ceux-là firent très bien, et se marquarent d'une réputation telle, que tout le monde les monstroict par les compaignies, monstrant par merveille ces morrions jaulnes qui avoinct faict de si beaux faictz d'armes. Despuis aussi

1. Voyez la note de la page 406.
2. Andezeno, à l'est de Turin.

je me suis trouvé en plusieurs aultres escaramoches, lesquelles je ne me veux amuser à escripre : je ne serois que trop long. Tant y a que, sans bataille, ce feust ung beau combat. Je me suis trouvé en ung aultre très beau, de quoy le baron de La Garde se souviendra[1], quand il menna les galères[2], nous estans devant Boloigne, la grand escaramoche qui s'y fist, quant il descendist, qui dura près de deux heures; auquel lieu les coups de canon nous tiroinct si dru qu'ilz sembloinct salve de harcquebuzerie, ayant moy sur les bras toutes les forces de Boloigne, nonobstant lesquelles je fiz une des plus belles et honnorables retraictes qu'homme sçaurait fere. Feu monsieur de Guize[3] vist le tout, lequel n'avoict que vingt chevaulx, et ne me pouvoict secourir aulcunement, car il eust failheu qu'il se feust jecté sur la plaine, dens laquelle l'artillerie l'eust devoré incontinent : et n'y avoict homme qui pensast que je peusse fere retraicte sans nous mettre en fuitte; mais je la fiz estant tousjours de la longueur de quatre

1. Nous suivons ici la leçon de l'édition originale. On lit seulement dans le manuscrit : «.... *il se parlera en Piémont* des morrions jaulnes. Et qu'on demande à monsieur le baron de La Garde *quand il menna les galeres*.... »

2. Monluc rappelle ici un fait que du Bellay nous fait connaître avec plus de détails et qui mérite d'être signalé. Au mois de mai 1545, le baron de la Garde reçut l'ordre de conduire les galères de la Méditerranée dans la Manche, pour renforcer la flotte destinée à opérer contre l'Angleterre sous les ordres de l'amiral d'Annebaut. La Garde passa le détroit de Gibraltar à la tête de 25 galères, « chose que l'on n'avoit encores veu, sinon en 1512, que le capitaine Prégent en passa six » (*Mémoires de du Bellay*, édit. du *Panth. litt.*, pag. 784).

3. François de Lorraine, duc de Guise, alors duc d'Aumale, assassiné à Orléans le 18 février 1563.

picques, et tornant vizaige à tout propoz. Et veux dire que je ne fiz jamais choze de laquelle je retirasse plus de louange que cestuy-ci; monsieur de Guyse la fist bien valoir et ne m'en loua que trop. Mais je me contente d'escripre ce que j'ay faict en commandant, et ce en quoy ceux qui me feront ceste honneur que de lire mon livre puissent aprendre quelque choze pour le faict des armes, qui n'est pas si aysé qu'on pense. Il fault avoir de grandes et louables parties pour estre bon cappitaine. Ce n'est pas tout d'estre vaillant et courageux, il fault tant d'aultres pièces en nostre harnois. Je ne veux pas dire que je sois des premiers, mais estant aujourd'huy le plus vieux de ce royaume, encores trouvera mon oppinion voix en chapitre; ce qui servira à ceux qui en sçavent moingz que moy : quant aux aultres, ilz ne leur fault pas de précepteur.

Je quittay donc le Piémont[1] pour me venir rafraischir ung peu et me reposer, à cause d'une grand maladie en laquelle j'estois tombé; et, quelque juste occasion que j'eusse, à peine peus-je avoir mon conged de monsieur de Brissac, lequel enfin me le donna, avec promesse de revenir bientost[2]. A mon arrivée, je

1. Monluc, ordinairement si empressé de parler de lui, a négligé un fait important, que la correspondance de Brissac, conservée dans la collection Gaignières, nous fait connaître dans tous ses détails. Il fut chargé d'entrer en pourparler avec le Vistarin ou Vitarni, capitaine espagnol, gouverneur d'Ast, pour convenir d'une trêve. Plusieurs entrevues eurent lieu. Malheureusement la maladie de Monluc l'obligea d'abandonner ces négociations, qui furent poursuivies et menées à bonne issue par Monbazin. Nous ne pouvons ici que mentionner sommairement ce fait, que les biographes de Monluc ont passé sous silence.

2. On trouve à la Bibliothèque impériale une lettre du maré-

me trouvay honnoré et estimé des plus grands seigneurs du pays; mon nom estoict en réputation bien grande, et, pour une choze que j'avois faicte, on m'en vouloict fere à croire quatre. Les bruits vont tousjours en augmentant; aussi en ce temps, pour une escolle de guerre, il ne se parloict que de Piémont. Or je ne demeuray guières oysif ou sur les cendres; on ne m'en donna pas le loysir, comme aussi je n'en avois pas de volonté, m'estant tousjours proposé de parvenir par la voye des armes à toutes les poinctes d'honneur que les hommes peuvent atteindre. Songés, vous qui estes nés gentilhommes, que Dieu vous a faicts naistre pour pourter les armes, pour servir vostre prince et non pas pour courre le lièvre ou fere l'amour. Quand la paix viendra, vous aurés vostre part du plaisir; toutes chozes ont leur temps et leur saison.

chal de Brissac qui nous donne la date du retour de Monluc en France. «.... J'ai donné congé au sieur de Montluc qui est party pour aller faire la révérence audict sieur (au Roi) et à vous. Ce ne seroit qu'une mesme chose de vous redire la satisfaction que j'ay de luy, et au semblable de vous supplier de le vouloir bien et favorablement recevoir. Car vous prendrez pour vous, s'il vous plaist, les mesmes assurances et témoingnages que j'en donne à sa Majesté. Et toutesfois je vous veulx bien dire que, d'une infinité de serviteurs que sadicte Majesté a, la plus grande partie ne ressemble pas audict sieur de Montluc. Je l'ay chargé de parler de quelques poinctz touchants les affaires et mesnaiges de deçà, desquelz il scaura rendre très bonne raison : s'il vous plaist, vous les entendrez de luy et y pourvoirrez comme il vous semblera estre requiz. » (Lettre au connétable, écrite de Turin, datée du 19 septembre 1553. — Coll. Gaignières, vol. 425, fol. 261).

LIVRE TROISIÈME.

Cependant que la guerre se faisoict en Piémont, comme j'ay escript cy-dessus, soubz ce grand guerrier, monsieur le mareschal de Brissac, qui y establit une très belle discipline militaire, aussi pouvoict-on dire que c'estoict la plus belle escolle de l'Europe, on ne dormoict pas du costé de Picardie, Champagne et Metz, qui feust assiégé par l'Empereur. Ce feust là où ce grand duc de Guise acquist une gloire immortelle. Je n'ay eu jamais plus grand regret que de n'avoir veu ce siége ; mais on ne peust estre en tant de lieux. Le Roy, qui désiroit troubler les affaires de l'Empereur en Italie, fit tant, par les praticques et menées de quelques cardinaux, ses partisans, et de monsieur de Termes, qu'il fit révolter les habitans de la ville de Sienne, qui est une très belle ville et importante de la Toscane, de sorte que les Espaignolz, qui estoinct dedens, en feurent chassés et la citadelle ruinée[1].

1. La révolte des Siennois contre l'empereur, concertée et exécutée avec une habileté et un courage admirables par quelques réfugiés, est très bien racontée dans une chronique italienne traduite et publiée par M. le duc de Dino. Ce fut le 5 août 1552 que les Espagnols sortirent de Sienne. Peu de jours après, Lansac, au nom du roi de France, prit possession de la ville (Duc de Dino, *Chro-*

Comme ce peuple se vist jouissant de la liberté, ayant levé les enseignes Françoises, il ne fist faulte d'implorer l'aide et secours du Roy, lequel en donna la charge à monsieur de Strossy, qui feust despuis mareschal[1], lequel, avecques l'aide des alliés du Roy, mit des forces en campaigne, assisté des sieurs Cornelio Bentivoglio[2], Fregouse[3] et autres sieurs ytaliens, des sieurs de

niques siennoises, Paris, 1846, in-8, p. 157). L'éditeur a complété son ouvrage par la reproduction d'une vieille gravure, représentant la ville de Sienne, utile pour suivre les événements du siége. On trouve à la Bibliothèque impériale (f. fr., vol. 3112, pag. 1 et suiv.), une copie du traité conclu entre Henri II et la république de Sienne. Le roi est représenté par le cardinal de Ferrare. Le traité est daté du 20 janvier 1552 (1553).

1. Ce personnage est qualifié différemment dans les deux versions des Commentaires. L'édition originale porte toujours *monsieur de Strozzi* et ajoute *qui feust despuis mareschal*. Dans nos manuscrits cette phrase manque, et Strozzi est toujours désigné sous le titre de *monsieur le mareschal*. Le désaccord entre les deux textes est évident.— Suivant de Thou, Pinard, Moreri, etc., Strozzi ne fut élevé à la dignité de maréchal de France qu'après la mort de Robert de la Marck, duc de Bouillon, au mois de février 1556, deux ans après l'époque qui nous occupe. Mais il est probable que des lettres patentes antérieures lui avaient assuré la survivance de cette charge, car nous le voyons qualifié de maréchal dans un grand nombre de documents de l'année 1554 (coll. Gaignières, vol. 318, fol. 24, 36, 44, etc.).

2. Cornelio Bentivoglio, d'une famille noble de Bologne, gentilhomme de la chambre de Henri II. Il avait été soupçonné en 1546 du meurtre du comte d'Enghien (voyez la note de la p. 282). Après la mort de François II, il quitta la France, et passa en Hongrie où il se signala dans la guerre contre les Turcs. Il mourut après 1582. (Chazot de Nantigny, *Généal. hist.*, t. II, p. 602).

3. Aurelio Fregose, fils d'Octavien Fregose, doge de Gênes, fut blessé au combat de Marciano (De Thou, t. II, p. 282, édit. de 1740). Il quitta plus tard le parti du roi de France; on le trouve au service du duc de Florence en 1557.

Termes et de Lansac[1]. Ledict seigneur Strossy, quoiqu'il eust les forces et de l'Empereur et du duc de Florence sur les bras, si est-ce qu'il s'y porta fort vaillamment et prudemment, pour fere teste au marcquis de Marignan, dict Medequi[2], lequel faisoict la guerre à toute outrance. Toutesfois en despit de luy, le sieur Strossy print plusieurs petites villes, lesquelles dépendent de l'estat de Sienne, de quoy je ne veux particulièrement parler, parce que je n'y estois pas. A ce que j'ay entendu, il s'y fist de beaux exploits. Car l'Empereur et le duc de Florence ne désiroinct rien tant que de chasser le Roy d'Italie, pour la crainte qu'ilz avoinct, qu'y ayant ung pied il n'y mist tout le corps; mais nous ne sçaurions jamais garder noz conquestes. je ne sçay pas si à l'advenir on fera mieux : Je me doubte fort que non, pour le moingz il me le semble ainsi; Dieu veuille que je me puisse tromper.

Or, quelque temps après, monsieur le mareschal de Strossi, qui estoict à Sienne, manda au Roy qu'il ne le

1. Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, capitaine, négociateur employé successivement en Allemagne et en Italie, ambassadeur à Rome et près du concile de Trente (Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives*, t. I, Voyages d'Aramon, p. 66). On conserve à la Bibliothèque impériale un assez grand nombre de ses lettres. Voyez sa correspondance de Rome de 1548 à 1552 (coll. Gaignières, vol. 317).

2. Jean Jacques Medichino, marquis de Marignan, frère du pape Pie IV, aventurier, capitaine au service de l'empereur, mort en 1555 (Chazot de Nantigny, t. II, p. 234). — Marignan, dit Sismondi, « le plus froidement cruel de ces généraux impériaux dont la férocité semblait le caractère distinctif. Si le voyageur voit encore aujourd'hui l'État de Sienne changé en un vaste désert, il doit l'attribuer surtout au marquis de Marignan et à Cosme Ier. » (*Hist. des républ. ital.*, t. V, p. 189.)

pouvoict servir en deux sortes, c'est de tenir la campaigne[1] et commander dens Sienne; et qu'il le suppliet très humblement vouloir fere eslection de quelque personnage, de qui sa Majesté se peult fier, pour y commander tant qu'il seroict en campaigne. Alors le Roy, ayant receu ceste dépesche, appella monsieur le connestable, monsieur de Guyze, et monsieur le mareschal de Sainct André, pour en nommer chescung ung. Par les mains de ces trois tout passoict. Tous les rois ont eu tousjours cela; ilz se laissent gouverner à quelques-ungz, peult-estre trop : certes il semble parfois qu'ilz les craignent. Monsieur le conestable estoict plus favory et plus aymé du Roy qu'aultre feust jamais. Monsieur le conestable nomma le scien; monsieur de Guyse, le scien; et monsieur le mareschal de Sainct-André, aussi le scien. Alors le Roy leur dict : « Vous n'avés poinct nommé Monluc. » Monsieur de Guyse luy respondict : « Il ne m'en souvenoict poinct. » Monsieur le mareschal de Sainct André en dict de mesmes, et encores luy dict monsieur de Guyse : « Si « vous nommés Monluc, je me taise et ne parleray plus « de celluy que j'ay nommé. — Ny moy aussi, » dict monsieur le mareschal, lequel despuis m'a faict tout ce discours. Alors monsieur le conestable dict que je n'estois pas bon pour fere ceste charge, pource que j'estois trop bizarre, fascheux et colère. Le Roy respondict ast'eure-là qu'il avoict tousjours veu et cogneu que la colère et bizarrerie qui estoict en moy n'estoict sinon pour soustenir son service, quant

1. Var. des édit. précéd. « *Or* monsieur de Strossy manda au roi qu'il ne le pouvoit servir tenant *la campagne et commandant dans Siénne....* »

on le servoict mal[1]; car jamais il n'avoict ouy dire que j'eusse prins querelle avec personne pour mon particulier. Monsieur de Guise et monsieur le mareschal respondirent qu'aussi ne l'avoinct-ilz jamais ouy dire, et que desjà j'avois esté gouverneur de Monqualier et d'Albe, sans que jamais homme se plaignist de moy; et d'aultre part, que, si j'estois tel, monsieur le mareschal de Brissac ne m'eust pas tant aymé et favorysé, ny ne s'en feust tant fié comme il faizoict. Monsieur le conestable répugnoict encores fort[2], car il voulloict que celluy qu'il avoict nommé y allast : il se faschoict de céder, et aussi il ne m'a jamais guières aymé, ny les sciens aussi. Monsieur le cardinal de Lorraine y estoict, qui a meilleur souvennance que moy de celluy que monsieur le conestable avoict nommé; toutesfois qu'il me semble que c'estoict Boucquail[3], lequel despuis s'est faict huguenot. A la fin le Roy s'en fit accroire, ayant monsieur de Guise et monsieur le mareschal de Sainct André de son cousté, et manda ung corrier devers monsieur le mareschal de Brissac, pour me fere venir en Avignon, auquel lieu j'attendrois ung gentilhomme que sa Majesté m'envoyoict, lequel m'appourteroict ma despèche pour m'en aller à Sienne.

Or monsieur le mareschal, quelques jours devant, m'avoict donné conged pour m'en venir à ma maison, à cause d'une maladie qui m'estoict survenue, comme j'ay dict : lequel, n'ayant nulle envye de ce fere, comme

1. Var. des édit. précéd. : « .... *son service*, lorsque je voyois qu'on *le servoit mal.* »

2. Var. des édit. précéd. : « .... répliqua *encores fort.* »

3. Jacques de Boucart. Voyez pag. 137, note 2.

luy-mesmes m'a confessé despuis, et m'a faict ceste honneur de me dire que, s'il eust cogneu l'importance que ce luy feust de m'avoir perdu, qu'il eust encores escript au Roy plus de mal de moy qu'il n'avoict faict, et qu'en sa vie ne se repentist tant de choze qu'il eust faicte que de m'avoir laissé partir d'auprès de sa personne, car il m'avoict bien trouvé à dire despuis que j'estois party du Piémont; monsieur le mareschal de Cossé, monsieur le président de Birague, et aultres, peuvent tesmoigner combien de fois ilz luy ont ouy regretter mon absence, mesmement quand les chozes ne luy succédoinct comme il vouloict. Et si l'on regarde bien que j'avois faict, estant soubz luy, on trouvera que ce que je diz est véritable, touchant ces regretz, et qu'il avoict raison de me regretter. J'estois tousjours à ses pieds et à sa teste. Je croy toutesfois que pour ma présence il ne se feust rien faict de mieux; mais si suis-je constrainct dire le vray. Il en y a qui en diront davantaige s'ilz veulent.

Or il escripvit une lettre au Roy et une aultre à monsieur le conestable, par laquelle il mandoict à sa Majesté qu'il avoict faict une eslection fort mal à propoz pour commander à Sienne; car j'estois ung des plus colères hommes du monde et le plus bizarre, et tel, qu'il failloict que la moytié du temps il endurast de moy, cognoissant mes imperfections; mais que j'estois bien bon pour fere tenir la police et la justice en ung camp, pour commander à la campaigne et pour fere combatre les soldatz; et, considérant les humeurs des Siennoys, c'estoict feu contre feu, qui seroict le vray moyen de perdre cet estat qu'il failloict conserver

par douceur : il prioict monsieur le conestable aussi de le remonstrer au Roy. Et cependant il me despèche ung corrier, lequel me trouva fort malade ; et me mandoict que le Roy me voulloict envoyer à Sienne, et, comme amy mien, qu'il me conseilloict de n'accepter poinct la charge, me priant de ne l'abandonner pour aller ailleurs soubz ung aultre, et m'asseurant que si rien vacquoict en Piémont, que j'aymasse mieux que ce que j'avois, que je l'aurois. Tout cela estoinct des artifices pour me retenir.

O qu'ung sage lieutenent de roy doibt veiller et prendre garde qu'il ne perde celluy auquel il a beaucoup de fiance, et qu'il cognoit de valeur ! Il ne doibt rien espargner pour le retenir; car bien soubvent ung homme seul peult beaucoup. Il fault manger beaucoup de sel pour cognoistre ung homme, et cependant vous estes privé de celluy auquel vous aviés fiance, car vous avés jà esprouvé sa fidélité.

Or avoict mandé aussi ledict sieur mareschal au Roy que j'estois en Gascoigne malade : et, comme le matin ses lettres feurent leues, monsieur le conestable, qui en feust bien ayse, dict au Roy qu'il luy en avoict bien dict autant, et que homme ne me pouvoict mieux cognoistre que monsieur le mareschal de Brissac, qui m'avoict souvent veu en besongne. Le Roy, qui de son propre naturel m'aymoict et m'a tousjours aymé despuis qu'il m'eust remarcqué à la camizade de Bolongne, dict, comme monsieur le mareschal de Sainct André m'a dict plusieurs fois, que, quant bien tous ceux de son conseil luy diroinct mal de moy, ilz ne gaigneroinct rien, car son naturel s'inclinoict à me pourter affection, et luy faichoict fort de révocquer son eslec-

tion[1], quoy que l'on en parlast. Monsieur de Guize print la parolle et dict : « Voylà une lettre qui se contrarie « fort : en premier lieu, monsieur le mareschal de « Brissac dict que Monluc est colère et bizarre, et qu'il « ne s'accomodera jamais avecques les Siennois, mais « qu'il gastera tout vostre service si vous le leur en- « voyés; d'aultre part, il le loue de chozes qui requiè- « rent d'estre en ung homme qui fault que commande « en chozes grandes[2], car il dict qu'il est homme de « grande police et grande justice, et, pour fere com- « batre les soldatz, de grandes entreprinses et exécu- « tions. Qui a jamais veu qu'ung homme doué de toutes « ces bonnes parties n'eust avec luy de la colère? Ceux « qui ne se soscient guières que les chozes aillent mal « ou bien, ceux-là peuvent estre sans colère. Au de- « meurant, Sire, puisque vous-mesmes avés faict l'es- « lection, il me semble que ne la debvés révocquer. »

Monsieur le mareschal de Saiuct André respondist après : « Ce que monsieur le mareschal de Brissac dict « facillement, vous le pouvés réabilher en escripvant à « Monluc que vous-mesmes l'avés esleu, et que, pour « l'amour de vous, il laisse, tant qu'il pourra, sa co- « lère, ayant à fere avecques serveaulx bizarres, telz « qu'estoinct les Siennois. »

Le Roy dict lors qu'il n'avoict poinct de craincte qu'après qu'il m'auroict escript une lettre je ne fisse ce qu'il me commanderoict; et soudain me despècha ung corrier à ma maison, par lequel me manda que,

1. Var. des édit. précéd. : «.... *car son naturel* estoit de m'aymer et qu'il ne vouloit quiller *son eslection*.... »

2. Var. des édit. précéd. : «.... *en un homme* de commandement et qui a en charge des *chozes grandes*.... »

quand bien je serois malade, que je me misse en chemin droict à Marseille, auquel lieu je trouverois ma despèche, et m'enbarcquerois avec les Allemandz que Le Rincroq[1] mennoict, et dix compaignies françoises, où il m'envoyeroict aussi de l'argent pour fere mon voyage, et que je laissasse ung peu ma colère en Gascoigne, m'accommodant à l'humeur de ce peuple. Le corrier me trouva à Agen, entre les mains des médecins[2], bien malade; toutesfois je luy diz que dens huict jours je me mettrois en chemin; ce que je fiz. Et cuiday mourir à Tholoze, duquel lieu, par le conseil des médecins, je debvois retourner arrière; ce que je ne volsis fere toutesfois, ains me trainis jusques à Monpellier, là où je feuz encores conseillé par les médecins de ne passer plus oultre, s'asseurans que, si je me hazardois, je n'arriverois jamais à Marseille en vie; mais, quelque choze qu'ilz me sceussent dire, je me résoluz de cheminner tant que la vie me dureroict, à quelque prix que ce feust. Et comme je partois, m'arriva ung aultre corrier pour me fere haster; et de jour à aultre je recouvrois ma santé en allant, de sorte que, quand je feuz à Marseille, je me trouvay sans comparaison mieux que quant j'estois party de ma maison.

Certes le Roy mon bon maistre avoict raison de deffendre ma cause; car jamais ma collère ne porta nul préjudice à son service, ouy bien à moy et à quel-

1. Georges Recrod, Reincroc ou Recroc, capitaine, puis colonel de vieilles bandes de lansquenets. Il servait le roi de France depuis longtemps; on le voit figurer sur deux montres datées du mois de juillet 1537 (Bibl. imp., f. fr., vol. 3096, fol. 25 et 26).

2. Voyez sur cette maladie, dans la *Correspondance*, une lettre de Monluc du 23 mars 1553 (1554).

que aultre qui n'a sceu esquiver ni se garder de mon humeur : jamais je ne luy perdis place, bataille, rencontre, ny ne feuz cause de luy fere perdre ung serviteur. La colère ne m'a jamais jecté tant hors de moy, de me fere fere choze préjudiciable à son service; si elle est violente et prompte, aussi elle en dure moingz. J'ay tousjours cogneu qu'il vault mieux se servir de ces gens-là que d'aultres, car il n'y a poinct d'arrière boutique en eux, et si ilz sont plus prompts, plus vaillans que ceux qui veulent avec leur froideur se fere estimer plus sages. Mais, laissant ce propoz, je retourneray à mon voyage.

Je trouvay que le baron de La Garde estoict party avec l'armée, pour aller en Alger, fere avec le roy d'Alger qu'il luy baillast son armée, pource que ledict seigneur baron avoict esté adverty que le prince Dorye l'attendoict avec ung grand armée sur le chemin pour le combatre : et l'armée du Roy n'estoict pas assés forte ; qui feust cause que nous temporisasmes quelques jours. Comme donc le baron feust arrrivé, ayant l'armée d'Alger avecques luy, nous nous enbarcquasmes à Tolon, et par le chemin rencontrasmes huict ou neuf navires chargés de bledz, qui venoinct de Sicille, et l'appourtoinct en Espaigne, lesquelz ledict baron fist brusler, sauf deux qu'il enmena pour fournir son armée. Et ainsi allasmes jusques à Port-Hercules[1], auquel lieu nous feust impossible de fere descente, à cause que le marcquis de Marignan avoict son camp près du chemin qu'il nous failloict tenir pour aller à Sienne; qui feust cause qu'il nous fauzist rambarcquer

1. Porto Ercole, petite ville de Toscane, dans le Siennois.

pour reculer en arrière et faire la descente auprès d'Escarlin[1], où monsieur le mareschal estoict avecques son camp. Là trouvasmes que le prieur de Cappe[2], n'avoict que deux jours, avoict esté thué en recognoissant Escarlin; qui feust ung grand domage, car c'estoict ung vaillant homme, s'il en y avoict en terre ny sur mer, et ung bon serviteur du Roy. Il estoict frère de monsieur de Strossy. Et me dict-on qu'il feust thué de la main d'ung paysan qui luy tira une harcquebuzade de derrière ung buisson. Voyés quel malheur, qu'ung grand cappitaine meure de la main d'ung vilain avec son baston à feu!

Nous marcheasmes ainsi jusques à Bonconvent[3], allant tousjours monsieur le mareschal ung peu devant nous, à cause des vivres; et là tout le camp feust assemblé.

Avant que les Allemandz et François feussent arrivés audict Bonconvent, monsieur le mareschal se mist devant de matin avecques les trois mil Grisons desquelz monsieur de Forcquevaulx estoict colonel, et

1. Scarlino, petite ville avec un château fort, sur les côtes de Toscane, dans la principauté de Piombino.

2. Léon Strozzi, frère de Pierre Strozzi, prieur de Capoue, général des galères. En 1551, accusé d'un assassinat, il s'enfuit de Marseille et quitta le service de la France. Sa désertion irrita Henri II. Deux lettres de Catherine de Médicis, cousine de Strozzi, nous revèlent tout le ressentiment du roi (Bibl. imp., coll. Clerambault, vol. 58, fol. 925 et 929, copie). Grâce à la reine, Léon Strozzi rentra en faveur et reprit sa charge. Il fut tué le 26 juin 1554, en tentant une descente sur les côtes d'Italie, au secours des Siennois (Pecci, *Memorie di Siena*, t. IV, p. 150).

3. Buonconvento, petite place sur l'Ombrone, à 15 milles de Sienne, sur la route de Sienne à Rome.

avec les Ytaliens, affin de fere place auxdictz Allemandz et François qui avoinct besoing de loger et repozer deux heures. Je vins trouver le soir devant monsieur le mareschal, et le matin partis avec luy pour arriver de bonne heure à Sienne où nous trouvasmes monsieur de Lanssac, qui, à nostre arrivée, donna à disner à monsieur le mareschal, à monsieur de Forcquevaulx et à moy. Sur l'arrivée des Grisons et des Ytaliens se dressa une grande escaramouche à Sainclte Bonde[1], ung monastaire de nonains près Saint Marc, qui est ung aultre monastaire de religieux. Le marcquis de Marignan avoict son camp au Palais du Diau[2], qui est sur le chemin de Flurence, près Siene ung mil; et ce matin mesmes il estoict party pour venir à Saincte Bonde assaillir le cappitaine Bertholomé de Pezere, lequel monsieur le mareschal avoict mis dedens avec sa compaignie. Ledict marcquis avoict laissé ses Ytaliens audict Palais du Diau et mené tous les Espaignolz et Allemandz avec luy; et, comme nous disnions, l'escaramouche se commensa forte et rede à Saincte Bonde. Les Grisons et les Ytaliens firent haltou au Palassot, près Siene demy mil, et noz Ytaliens aussi, par le commandement de monsieur le mareschal, pource qu'il vouloict adviser plustost où il mettroict tout le camp, et qu'il vouloict aussi qu'avant que ceux-là feussent logés, les Allemandz et François feussent arrivés, pource que tout à ung coup tout le camp se logeast ensemble. Mais, n'ayant poinct encores parachevé de disner, nous ouismes quelques petites

1. Santo Abondio, au sud de Sienne.
2. Palazzo di Diaboli, village au nord de Sienne.

pièces tirer à Saincte Bonde, que le marcquis y avoict menné. Alors je diz à monsieur le mareschal ces motz : « Monsieur, ceste escaramouche est grande et rede, « meslée avecques de l'artillerie; ilz vous enpourte-« ront le cappitaine Bartholomé de Pezere; je vous « prie, allons veoir que c'est. » Ledict sieur mareschal me respondist : « Allons donc; aussi fault-il que « nous allions regarder où nous logerons le camp. » Monsieur de Lanssac me presta ung cheval turq, poil gris, car je n'avois poinct amené de chevaulx par mer. Lors je diz à monsieur le mareschal s'il trouveroict bon que j'allasse veoir que c'estoict de ceste escaramouche, pendent qu'il iroict regarder, avec messieurs de Lanssac et de Forcquevaulx, où il logeroict le camp; il me dict qu'il le trouveroict bon. Et sortismes par la porte Sainct Marc; je tiray droict au lieu de l'escaramouche, et eux un peu à main droicte, pour regarder où ilz mettroinct le camp. Comme j'arrivay delà la Tresse[1], où se faisoict l'escaramouche, je n'y trouvay aulcung cappitaine, et estoict comme une escaramouche faicte en désordre, et les ennemis avoinct gaigné avantage sur les nostres, car ilz les avoinct tirés des cotaux près Saincte Bonde, et ramenés jusques aux predz qui sont joignants la rivière de la Tresse. Et à mon arrivée je demande les cappitaines, et n'en trouvay ung seul qui se dict cappitaine; dont s'en ensuyvoict ung grand désordre. Sur cela je viz venir ung sur ung cheval gris, et coreuz à luy pour luy demander s'il estoict cappitaine : lequel me dict que ouy. Je luy demanday son nom, il me respondist : *Io mi*

1. La Tressa, torrent qui coule au sud de Sienne.

chiamo Marioul de Santa Fior[1]. Et je luy diz : *Signor capitan, io mi chiamo Monluco : andamo insieme*[2].

Or, tout le camp avoict desjà entendeu que je venois avec les secours; et, encores que nous ne nous fussions jamais veuz, si est-ce que nous nous recogneusmes au nom. Je le priay de rallier ses gens pour donner une cargue aux ennemis, et les ramenner contremont, ce qu'il fist; et les ramenasmes jusques au hault. Cependent tout au long du cotau l'escaramouche tiroict, et au long des vignes droict au Palassot, qui est ung petit palais au derrière duquel estoinct les Grisons; et au doz de la montaigne, un peu avant, à cause que l'artillerie que le marcquis avoict à Saincte Bonde tiroict là, tous les cappitaines ytaliens, et le seigneur Corneli Bentivolio, qui en estoict colonel, estoict au coing des vignes tirant à Saincte Bonde et à Sainct Marc, dernier ung petit oratoire, au couvert de l'artillerie. Or, despuis le Palassot jusques au petit oratoire, il y pouvoict avoir trois cens pas. Le seigneur Marioul et moy fismes tant que nous menasmes, tout au long du cotau des vignes, l'escaramouche sur leurs bras. J'avois amené avecques moy le cappitaine Charry, qui estoict mon lieutenent en Albe, avec trente bons sol-

1. Mario Sforce de Santa Fior, comte de Valmontone, descendant des anciens ducs de Milan, capitaine italien. Il était lieutenant du roi dans le Siennois au moment de l'arrivée de Monluc. Peu de temps après il tomba au pouvoir des Imperiaux. Son frère aîné, le comte de Santa Fior, général florentin, qui le retenait prisonnier, lui persuada de s'attacher au service du duc de Toscane. Mario Sforce se laissa séduire et devint général de l'infanterie de Cosme Ier. (Chaz. de Nantigny, *Généal. hist.*, t. II, p. 227.)

2. Var. des mss. : « .... *il me respondist* qu'il se nommoit Marioul de Santa Fior et alors je luy diz le mien. »

datz, presque tous lesquelz estoinct gentilz-hommes, n'estant voulu demeurer avec mon frère, monsieur de Lioux, à qui le Roy avoict donné le gouvernement d'Albe[1], à la supplicquation et requeste que monsieur de Valence, mon frère, et moy luy en avions faicte. Sur quoy il y eust grand disputte, car monsieur le mareschal de Brissac différoict de l'accepter jusques à ce qu'il eust responce de moy; car, comme il entendist que le Roy estoict résolu de m'envoyer à Sienne, il m'envoya ung corrier de nouveau, me priant que je ne quittasse poinct le gouvernement d'Albe, et que je nommasse mon lieutenent ou aultre pour commander au dict gouvernement jusques à mon retour, m'asseurant qu'il accepteroict celluy que je nommerois; et que cependent il feroict garder mes gaiges, tellement que je ne perdrois rien; et au surplus, que je considérasse que la charge que le Roy me donnoict à Sienne ne seroict poinct de si longue durée que le gouvernement d'Albe. Mais je le suppliay très humblement d'avoir mon frère pour agréable, l'asseurant qu'il luy seroict aussi affectionné serviteur que moy; et que, quant bien je retournerois de Siene, que je jurois de l'aller trouver pour luy fere service en simple soldat, encores que le Roy ne me baillast aulcune charge pour estre près de luy. Or, pour monstrer la complection de monsieur le mareschal, je veux dire et maintenir que c'estoict ung des bons sieurs et maistres qui, cin-

1. On trouve dans la collection Gaignières la copie de deux lettres de Joachim de Monluc, sieur de Lioux, adressées l'une au roi, l'autre au connétable, en remercîment du don du gouvernement d'Albe. Ces deux lettres sont datées d'Agen du 22 mars 1553 (1554) (vol. 341, fol. 1 et 2).

quante ans a, feust en France, pour ceux qu'il cognoissoict avoir bon zelle et affection au service du Roy; et si monsieur le président de Birague met la main à la conscience, il en jurera comme moy. Il aymoict plus le profit d'aultruy que le scien propre : on ne perdoict rien près de luy; il faizoict part et des bienfaits et de l'honneur. Au reste, il aymoict et honnoroict jusques aux simples soldatz; les bons hommes, il les cognoissoict par leur nom, prenoict l'advis de tous, sans croire sa teste seule, comme faizoict monsieur de Lautrec.

Pour retourner donc à l'escaramouche, je trouvay à l'oratoire le sieur Cornely et le colonel Charamont, que je n'avois encores veuz : entre lequel oratoire et Saincte Bonde il y a ung grand chemin, et, au long d'icelluy, deux petites maisons, à dix ou douze pas l'une de l'aultre. Nous fismes une cargue aux ennemis au long de ce chemin et leur hostasmes les deux maisons; le cappitaine Charry se jecta dens l'une, noz Ytaliens dens l'aultre. Ilz demeurarent là environ trois quartz d'heure, presque tousjours aux mains, de sorte que le marcquis y desbanda toute la harcquebuzerie espaignolle et les Ytaliens mesmes, qui estoinct à leur fort de Sainct Marc, et mist six enseignes espaignolles tout au long du grand chemin, pour soustenir l'escaramouche. Or la grand escaramouche estoict à main droicte et à main gauche dens les vignes, de sorte que la cavalerie n'y pouvoict rien fere. Le seigneur Cornely, par l'advis des cappitaines, volsist se retirer : je luy remonstray qu'il ne failloict poinct qu'il commeusast sa retirade qu'il n'eust de la cavalerie, ensemble les Grisons pour les soustenir, vers les-

quelz je m'en irois pour les prier de marcher jusques à moytié chemin du Palassot à l'oratoire ; et que de mesmes j'yrois prier le conte de la Mirande[1], qui estoict colonel de la cavalerie, et avoict fait haltou du cousté du Palassot, en ung valon derrière ung petit bois ; ce que tous trouvarent bon. Ainsin je coureus aux Grisons, et les priay de vouloir marcher seullement deux cens pas. Le colonel, qui commandoict soubz monsieur de Forcquevaulx, n'y voulsist entendre. Je coureuz au conte et luy priay de laisser venir quatre cornettes de gens de cheval, ce qu'il fist : qui furent le comte de Fontavala, Cornelio Jobi[2], le baron d'Arrabat[3], et Sérilhac, mon nepveu, qui conduisoict la compaignie de monsieur de Sipierre. Or comme les cornettes marcharent au galop, je viz le seigneur Cornely[4] qui commensoyt à se retirer à l'instance des cappitaines. Je coreuz à luy et luy monstris que les six enseignes marchoinct, et que c'estoict Espaignolz, car les drappeaux estoinct trop grandz, qui estoict signe évident que le marcquis estoict là avecques tout le camp, lequel les chargeroict dès qu'il commenseroict à prendre la descente, le priant de tourner

1. Louis Pic de la Mirandole, fils de Galéot Pic, suivit le parti français. Il mourut en 1564. (Chazot de Nantigny, *Généal. hist.*, t. II, p. 378.)

2. Cornelio Zoboli, capitaine italien au service de la France, se trouvait à Parme le 23 mai 1552 (Coll. Gaignières, vol. 402, fol. 134). Il fut tué au combat de Marciano le 12 août 1554 (*Mém. de du Villars*, édit. du *Pant. litt.*, p. 646.)

3. Jean de Foix, baron de Rabat, de l'illustre maison de Foix (Imhoff, *Généalog. franç.*, p. 126), mort avant le 25 juin 1555 (*Correspondance* de Monluc).

4. Il s'agit ici de Cornelio Bentivoglio.

au mesmes lieu; ce qu'il fist, n'en estant poinct à trente pas. Je tournay aux cornettes, et les arrestay à moitié de chemin du Palassot et de l'oratoire : puis tournay autres fois aux Grisons, lesquelz, après que je leur euz remonstré nostre perte, se levarent et commensarent à sonner les tabourins, et marcher jusques au cousté de la cavalerie.

Le marcquis, qui vist que la cavalerie et les Grisons se monstroinct, volsist retirer les six enseignes du grand chemin. Il n'y avoict chef aulcung des nostres qui feust à cheval, que moy et le seigneur Marioul, qui ne m'abandonna jamais; ainsi je pouvois veoir tout ce que l'ennemy faisoyt. Alors je luy diz : « Voilà les « enseignes espaignolles qui tournent vizage, ayant veu « nostre cavalerie et les Grisons; faictes leur, seigneur « Cornelly, une cargue, car il est temps maintenant. » Le seigneur Marioul descend, et mist une rondelle au bras et l'espée en la main. Je diz au cappitaine Charry qu'il montrast ce qu'il avoict tousjours esté, et qu'il fist paroistre à ces estrangers ce qu'ung Gascon sçavoict fere, et qu'il gaignast le devant de tous. Monsieur de Forcquevaulx avoict amenné quatre cens harcquebuziers ytaliens de Parme, braves hommes, qui estoinct joinctz à l'oratoire. Je ne me feray poinct plus vaillant que je ne suis, car je ne descendiz pas : je faisois desjà le lieutenant de roy. Et départismes les soldatz à main gauche et à main droicte, et au long du grand chemin, et là fismes la cargue, qui feust brave s'il s'en est jamais faict, et telle que nous les ramenasmes jusques à une descente et main gauche de Saincte Bonde, où estoict le marcquis, le demeurant de ses Espaignolz et ses Allemandz; et, pource que les Espaignolz

tennoinct jusques sur le bord de la montée, ceux qui avoinct prins la cargue donnarent au travers d'eux; et se ramenarent les ungz et les aultres jusques sur les bras des Allemandz. Le marcquis, qui se vist ce désordre sur les bras, commensa à se retirer par une valée tant qu'il pouvoict, sans sonner trompette ny tabourin; ceux qui estoinct sortis de Sainct Marc se retirarent aussi en haste, et en ramenarent les quatre petites pièces, desquelles ilz battoinct Saincte Bonde, dens leur fort de Sainct Marc. Et me dict le marcquis, ung temps après, que je sortis de Sienne, en m'accompaignant environ deux mil de la ville, que si nous eussions poussé oultre, nous mettions son camp en désordre et fuitte, et les deffezions; mais nous ne voyons pas son désordre. Le proverbe des anciens est vray : *Si l'ot sçavoit de l'ot, mal yroict de l'ot.* Nous nous tinsmes tous hureux d'avoir eschappé une si grande fortune, et nos ennemis encores plus.

Monsieur le mareschal, qui estoict de l'aultre cousté de la porte Sainct Marc, en ces valons qu'il y a, discourant tousjours avecques messieurs de Lanssac et de Forcquevaulx pour l'assiette du camp, il oyoict bien qu'il y avoict une grande escaramouche, mais il sçavoict bien que tous les cappitaines y estoinct; et je m'en y estois aussi allé. Ilz ne pensarent jamais que la chose fut si aspre qu'elle estoict : à la fin, comme ilz entendirent le rencontre si fort, ilz laissarent le tout, et coururent à nous; toutesfois ne peurent arriver à la cargue, de quoy feust bien marry ledict sieur mareschal, mesmes de ce que l'on ne l'avoict adverty de ce combat; aussi feust bien monsieur de Forcquevaulx, d'autant que les Grisons, desquelz il estoict

chef, estoinct venuz jusques à combatre, et que ses harcquebuziers avoinct combatu. Je luy diz que je n'avois nul homme à cheval avecques moy, sinon le seigneur Marioul, et que cestuy-là estoict trop homme de bien pour laisser sa charge et l'escaramouche, car il avoict trois ou quatre enseignes soubz luy; par quoy je ne leur pouvois envoyer personne pour les advertir. Or monsieur le mareschal avoit mandé le sieur Robert[1], son frère, au sortir de table, en diligence, pour fere avancer les François et Allemandz, ce qu'il fist. Et les trouva qui commensoinct à boire; lesquelz il ne peult tirer promtement des tables, car c'estoict à manger que monsieur le mareschal avoict faict mettre dens le grand chemin; et, si l'on ne les eust rien apresté-là, ainsi comme ainsi, ilz fussent passés oultre, et à poinct nommé arrivés sur la chaude du combat : ainsi la bataille estoict gaignée. Mais il faudroict dire comme l'Italien : *Fa me indovino, et iou te daro dinare*[2]. Voilà ce qui se fist le premier jour que j'arrivay à Sienne, estant si bien remarcqué de tous les Siennoys et de tous les cappitaines ytaliens, qui ne me cognoisssoinct poinct, que cela me pourta une grand fabveur parmy les Siennoys et parmy tout le camp. Courant à cheval parmy les gens de pied, ores çà, ores là; disposant ceux-cy d'ung cousté, ceux-là

1. Robert Strozzi, chef des émigrés florentins dans l'armée de Pierre Strozzi (Pecci, *Memorie di Siena*, t. IV, p. 144). Il devint plus tard chevalier d'honneur de Catherine de Médicis. On trouve dans la coll. Gaignières (vol. 318, fol. 139) une lettre de Robert Strozzi à la reine, écrite de Rome et datée du 17 janvier 1555.

2. Fais-moi devin et je te donnerai des deniers.

de l'aultre, je leur monstray que ce n'estoict pas la centiesme escaramouche où je m'estois trouvé[1].

Or monsieur le mareschal logea son camp entre porte Nove et porte Tuffe[2], dens des beaux bourgz qu'il y avoict. Et non seullement en cest endroict-là estoinct beaux les bourgz, mais j'auserois bien dire que, si les bourgz de Sienne eussent esté tous ensemble, ilz eussent surpassé la ville de grandeur; car dens les bourgz y avoict des plus beaux palais, des plus belles esglizes et monastaires qu'il n'y avoict dens la ville. Le lendemain matin monsieur le mareschal nous menna sur la muraille de la ville, tirant au camp de l'ennemy; et là disputasmes s'il seroict bon de le combatre : les ungz le trouvoinct bon, les aultres mauvais. Ceux qui le trouvoinct mauvais disoinct que nous ne pouvions passer pour aller au Palais du Diau, sans passer à la veue d'ung petit fort que le marcquis avoict faict entre la petite Observance[3] et le Palais du Diau, auquel lieu y avoict trois ou quatre pièces de grosse artillerie, comme il estoict vray; et que, laissant aussi cestuy-là derrière,

1. Pecci dit que cette escarmouche eut lieu le 14 juillet et que Monluc entra dans Sienne trois jours après (Pecci, *Memorie di Siena*, tom. IV, pag. 153). Mais Monluc dit clairement qu'il y entra le jour même. Plus loin l'auteur des Commentaires écrit qu'à la date du combat de Marciano il ne se trouvait à Sienne que depuis 14 ou 15 jours. Or le combat de Marciano fut livré le 12 août. Monluc ne serait donc arrivé à Sienne que le 28 ou le 29 juillet.

2. Porte *Tufi*, porte et fort *Camualia*, porte *S. Fonte Brande*. Voyez la vue en perspective de la ville de Sienne reproduite dans les *Chroniques Siennoises* de M. le duc de Dino. On n'y trouve pas la porte *Nove*.

3. Observanza, village au nord de Sienne.

nous laissions pareilhement leur fort de Camolie. Je propozis que, pour le domage que l'artillerie du petit fort nous pouvoict fere, nous passerions ung peu devant le jour, et laisserions une enseigne ou deux pour brider le petit fort; et quant au fort de Camollie, nous pouvions laisser trois ou quatre compaignies de la ville; et de ma part, qu'avec le demeurant de la ville, je passerois à porte Fonte Brande, et aurois monté une montaigne au poinct du jour, pour me rendre à la plenne, et tellement à propoz, que tout ainsi que nostre camp arriveroict près du leur, à mesmes temps je me rendrois si près d'eux, qu'il fauldroict qu'ilz entrassent en craincte de nous veoir arriver l'ung d'ung cousté, l'aultre d'ung aultre. Les Siennois faisoinct estat de tirer quatre mil bons hommes dehors. Il en y eust qui tindrent ma proposition, et des Siennois aussi, qui estoict de les combattre; d'aultres, le contraire. Le jeu ne pouvoict estre qu'il ne feust bien disputté, car le marcquis avoict trois tierces d'Espaignolz, sçavoir, le tierce de Sicille, celluy de Naples et celluy de Corsegue[1] (c'est ce que nous appellons régiments); les deux premiers composés de soldatz vieux, et celluy de Corsegue, de nouveaux, mais si est-ce qu'il y avoict de bons soldatz; et deux régimens d'Allemandz, en chescung desquelz y avoict douze enseigues, avec quatre ou cinq mil Ytaliens. Quant à la cavalerie, je pense que la nostre eust batu la leur, car nous avions de bons cappitaines et de braves chevaulx-légiers Au reste, nostre camp estoict de dix enseignes d'Alle-

1. L'île de Corse était alors soumise aux Génois, alliés de l'empereur.

mandz, dix de Grisons, quatorze de François, et de cinq ou sil mil Ytaliens. De tout ce jour monsieur le mareschal ne peult résoldre ce qu'il feroict, pour la diversitté des oppinions. Toutesfois je pense que l'endemain il se feust résolu de les aller combatre, car les Siennois en avoinct grand envye, et croy que ces gens, qui eussent combatu pour leur liberté, eussent faict rage; mais le marcquis en feust adverty, ou son desseing n'estoict pas de demeurer plus là, car il partist une heure devant le jour : et, si Dieu eust voullu inspirer monsieur le mareschal à ce que ce jour il les feust allé combatre, nous les trouvions le matin deslogés, et les combations sur leur retirade et en désordre. Mais il fault tousjours retourner à ce que j'ay dict cy-devant : *Fa me indovino, et io te daro dinare.*

Or le marcquis print le chemin devers Mauchane[1], auquel lieu monsieur le mareschal avoict laissé quatre enseignes, ou bien le marcquis la tenoict, qui s'en alla à ung aultre lieu près de là, et monsieur le mareschal droict à Mauchane : bonement je n'ay souvennance lequel c'estoict. Mais si est-ce qu'ilz demeurarent huict ou neuf jours ayans leurs camps à sept ou huict mil, l'ung allant pour prendre quelque place et l'aultre suyvant pour la secourir. Si est-ce que le marcquis arriva devant Mauchane, et la commensa à batre pour la prendre, ou bien pour la reprendre : je n'y estois poinct, car j'estois demeuré à Siene, suyvant l'intention du Roy et suyvant ma charge; et, sans une maladie où je commensois d'entrer, je cuyde que

1. Marciano, village à l'ouest de Sienne.

monsieur le mareschal m'eust menné avecques luy, et eust laissé monsieur de Lanssac gouverneur, comme il estoict paravant. Mais à la fin, monsieur le mareschal partist, monsieur de Lanssac print son chemin droict à Rome à sa charge d'embassadeur[1]. Comme le marcquis sentit approcher monsieur le mareschal, il luy fist place, et leve son artillerie, et se mect ung peu à main droicte de la ville, à cent cinquante ou deux cens pas, et s'eyde de deux ou trois petites montaignolles, dens lesquelles il se retrencha, et du cousté où estoinct les fontaines. Monsieur le mareschal se vinct camper entre le marcquis et la ville, au long d'ung grand chemin creux qu'il y avoict : or monsieur le mareschal se mectoict si près pour combatre le marcquis, s'il le pouvoict tirer hors de son retrenchement. Et là demeurarent sept ou huict jours, regardans à qui deslogeroict le premier. Le marcquis cognoissoict bien que, s'il deslogeoiet le premier, monsieur le mareschal le combatroict ; ce que le marcquis ne vouloict fere, car il luy estoict deffendeu expressément de rien hazarder, comme il nous a esté dict despuis par don Joan de La Lune[2] mesmes qui estoict avec le marcquis, lequel estoict ung brave Espagnol.

Or entre les deux camps n'y avoict qu'ung champ, qui ne duroict pas cent cinquante pas, dens lequel se faisoinct les escaramouches de gens de pied, lesquelles les nostres perdoinct presque tousjours, à cause de l'artillerie que le marcquis avoict mis sur ces trois

1. Var. des éd. préc.: « .... pour faire *sa charge d'embassadeur*. »

2. Don Juan de la Luna, gouverneur de la citadelle de Milan. Il entra au service de la France en 1556 (de Thou, t. II, p. 422, édit. de 1740).

montaignes; de sorte que monsieur le mareschal perdict plus de gens par leur artillerie que par leurs harcquebuzades. Ledict sieur mareschal ne tennoict qu'une fontaine, vers laquelle l'artillerie d'une des montaignolles tiroict et y domageoict beaucoup de gens, tellement qu'il failloict que la nuict l'on allast prendre l'eau. Monsieur le mareschal ne pouvoict mectre aussi sa cavalerie en bataille, que l'artillerie des montaignolles ne l'endomageast; et me dict-on qu'en trois ou quatre jours il y avoict esté thué plus de six vingtz hommes ou chevaulx, de sorte que la cavalerie en estoict toute espouventée, et noz gens de pied en estoinct de mesmes. Monsieur le mareschal s'oppigniastroict à ne vouloir desloger le premier, sur l'espérance qu'il avoict que le marcquis deslogeroict affin de le combatre, et aussi qu'il ne luy vouloict donner cest advantage qu'il le fist partir le premier. L'ung et l'aultre avoict bon cœur et la gloire en recommandation : mais il vault mieux fere les affaires de son maistre, sans se mectre sur le poinct de l'honneur; j'entens si ce n'est une honte toute descouverte. Il m'advertissoict tous les jours de tout ce que se faisoyt, ensemble le sénat; aussi tous les jours nous estions au conseil pour disputter de ce que monsieur le mareschal nous escripvoict. Je l'advertissois à toute heure, et priois de ne se consommer là en la perte, pour laquelle les soldatz des ennemis demeureroinct en cœur, et les sciens en peur. Autant luy en escripvoinct les sieurs du sénat : mais il avoict si grande envye de combatre le marcquis, que ceste envie luy ostoict la cognoissance de la perte qu'il faisoyt. Je mourois d'envie d'y aller; mais le sénat n'en feust d'advis.

A la fin il m'escripvit que dens deux jours il se retireroict, à la veue de son ennemy, droict à Luzignan[1]. Je luy despéchis incontinent ung gentilhomme qui estoict près de moy, nommé monsieur de Lécussan, et le priay de ne fere poinct sa retraicte de jour, puisque la perte des escaramouches estoict tumbée sur les sciens, car par malheur les deux jours derniers noz gens avoinct plus perdu que de tous les aultres; et, quelque choze que l'on luy sçeust conseiller au contraire, je luy suppliois de me croire, et de faire sa retraicte de nuict, car il n'avoict que deux mil jusques à Luzignan. Et le priois qu'il se souvinst que le Roy François se retira de devant Landrecy en ceste sorte, et tant s'en fault qu'il en feust blasmé, qu'au contraire il en feust estimé, et luy feust attribué à la plus grande sagesse qu'il fist jamais, par tous les princes et potentatz de la chrestienté, et néantmoingz il n'avoict faict aulcune perte aux escaramouches : l'advertissant que jamais jusques icy je n'avois veu fere une bonne retraicte en ceste sorte aux amis ne ennemis, si ceux qui la faizoinct estoinct suyvis de près. Et luy mis en avant la retraicte que vouleurent fere messieurs de Montégean et Boeisi à Brignolles, lesquelz ne se volsirent retirer sans veoir l'ennemy, quelque conseil que les cappitaines qui estoinct avec eux leur donnassent, qui feust cause qu'ilz feurent deffaitz à ung quart de lieue du logis; monsieur d'Anebaut, qui pour lors estoit mareschal de France, à Teroenne; monsieur d'Aussun à Carignan[2], et prou d'aultres que je luy

1. Lucignano, village au nord-est de Sienne.
2. Voyez ci-dessus, p. 185.

nommois. Et, puisqu'ung si grand roy que le nostre, et grand guerrier comme il estoict, en avoict esté loué de tout le monde, qu'il en debvoict prendre exemple, attendeu aussi que tant de vaillans cappitaines s'estoinct perduz en faizant la retraicte à la teste de l'ennemy. Que par telle perte, si elle avenoict, il pouvoict penser que deviendroict la ville de Siene. Bref, monsieur de Lécussan me rapporta qu'une fois monsieur le mareschal s'estoict résolu de la fere en ceste sorte; et, sans ung homme malhureux qu'il avoict auprès de luy, nommé Thomas d'Albeche[1], il se retiroict en la façon que je luy conseillois. Mais comme il y a de gens au monde que Dieu a faictz hureux, il en a faict d'aultres pour estre malhureux, comme estoict ce Thomas; car il luy remonstra tant de chozes, que finablement il fist changer l'oppinion à monsieur le mareschal, qui me manda qu'il estoict résolu de se retirer à la veue de son ennemi. Et pour monstrer qu'il se vouloict retirer ainsi que je luy conseillois, ledict sieur fist partir à une heure de nuict deux canons qu'il avoict, droict à Lusignan, auquel lieu je cuyde que lesdictz canons estoinct desjà arrivés, car il n'y avoict que deux petis mil, avant qu'il changeast l'oppinion

1. Thomas d'Elbène ou Mazin del Bene, suivant de Thou, d'une famille noble de Florence, capitaine italien au service de la France. « J'ai ouï dire à del Bene, dit de Thou, que Monluc l'accusoit faussement d'avoir donné ce conseil à Strozzi, et que ce général, contre son sentiment, avoit voulu partir de jour, soit qu'il fût persuadé que l'ennemi n'en viendroit pas à une bataille, soit qu'il jugeât qu'il estoit honteux de se retirer de nuit. » (De Thou, t. II, p. 285. Édit. de 1740.) — Mazin del Bene fut fait prisonnier au combat de Marciano. Conduit à Florence et condamné à mort par Cosme I[er], il fut épargné, grâce au crédit du comte de Santa Fior.

qu'il avoict prinse; et il estoict quatre heures de nuict avant que monsieur de Lécussan le laissa, qui m'appourta sa résolution, et arriva environ les sept heures du matin, à la mode de France.

Or c'estoict en aoust. Soudain je mande à la Seigneurie que je les priois de se vouloir trouver tous au palais, parce que j'avois à leur communicquer quelque choze d'importance; ce qu'ilz firent. Or ma maladie me croissoict de plus en plus, car elle se tourna en fièvre continue avec discenterie; néantmoingz je me rendiz au palais environ les neuf heures: et alors commensay à leur dire en italien, lequel lors je parlois mieux qu'à présent je ne sçaurois escripre; voilà pourquoy je l'ay couché en françois, affin aussi que les gentilhommes gascons qui n'entendent guières ce langage, et qui liront, comme je m'asseure, mon livre, n'ayent la peine de se le faire interpréter, me ressouvenant à peu près ce que je leur diz. Et croy certes que je n'y manque pas dix motz, car tout mon discours faict estoict autant que la nature m'en avoict peu apprendre sans nul art.

« Messieurs, je vous ay priés de vous assembler, pour vous remonstrer quatre chozes qui sont de grande importance, et c'est à cause que monsieur le mareschal m'a mandé, ceste nuict, par monsieur de Lécussan, la résolution qu'il avoict prinse de se retirer à ce matin, de plein jour, à la veue de son ennemy, jusques à Lusignan. Or vous sçavés les prières, que nous luy avons faictes, de voulloir prendre garde à ceste retraicte, et mesmement les remonstrances que je luy en ay envoyé fere par ledict seigneur de Lécussan, qui

estoit cause qu'il avoict une fois résolu de fere[1] comme le Roy François fit devant Landrecy. Toutesfois ung malheur s'est mis entre deux, par ung homme qu'il a près de luy, nommé Thomas d'Elbech, qui l'a détourné entièrement de son oppinion[2], parce qu'il luy faict acroire que ceste retraitte de nuict luy sera honteuse. Je me doubte[3] que le cõnseil du dict Thomas luy portera autant de domage qu'il fit à monsieur de Chataigneray[4] en son combat, car il failheust qu'il fust creu contre l'oppinion de sept ou huict que nous estions, qui avions délibéré de menuer le combat d'aultre manière qu'il ne fit, veu que monsieur de Chasteigneray combatoit contre sa consience. Or je prie Dieu qu'il en donne meilleure ysseue à monsieur le mareschal qu'il ne fit à monsieur de Chastaigneray : Dieu vueille que le mauvais conseil de ce Thomas ne luy soit honteux et dommageable, et à vous aussi. En at-

1. Var. des édit. précéd.: «.... *et mesmement* ce que je luy envoyay dire par le sergent de l'Ecussan, ce qu'il a bien goûté au commencement, ayant *une fois résolu de faire....* »

2. Var. des édit. précéd.: « *Toutes fois*, par je ne scay quel malheur, il se laisse gouverner à un homme qu'il a près de luy, nommé Thomas d'Albene, lequel luy a fait changer d'avis, *parce qu'il luy fait à croire....* »

3. Le passage suivant est inédit jusqu'à : *Dieu vueille que le mauvais conseil....*

4. François de Vivonne de la Chasteigneraye, seigneur d'Ardeloy, favori de Henri II, se battit en duel, le 13 juillet 1547, contre Guy de Chabot, sieur de Jarnac. Le choix des armes lui appartenait, mais par une générosité intempestive il le laissa à son adversaire (Brantôme, édit. du *Panth. litt.*, t. I, p. 713). Il paraît qu'il agit sur le conseil de d'Elbene. Monluc compare sa conduite à celle de Strozzi; des deux côtés on trouve un point d'honneur mal entendu.

tendant, Messieurs, quel succès aura ce combat, j'ay à vous remonstrer quatre chozes: la première, et qui plus vous touche, c'est qu'il vous souvieigne que vous estes souverains en vostre République, et que vos prédécesseurs vous ont laissé cest honnorable tiltre de père en filz; que ceste guerre ne vous amenne aultre choze que la perte de vostre souveranité; que, si les ennemis demeurent victorieux, il ne vous fault espérer rien plus sinon que, comme vous estes souverains, vous attendés de revenir esclaves[1] et subjectz; qu'il vous vault beaucoup mieux morir les armes en la main, pour soustenir cest honnorable tiltre, que vivre et le perdre ygnominieusement. La seconde, c'est que vous considériés l'amitié que le Roy, mon maistre, vous a desparty[2], lequel ne prétend aultre guaing de vous, sinon que vostre amitié soit réciproque à la scienne; et que, comme libérallement il vous a prins en sa protection, que vous ayés ceste ferme fiance en luy qu'il ne vous abandonnera pas. Car, si pour ung petit revers de fortune vous vouliés changer d'oppinion, regardés au peu d'estime que l'on auroict de vous autres: il n'y auroict prince sur la terre qui vous vouleust ayder ny secourir, si vous vous montriés légiers et muables. Et, pour toutes ces considérations, je vous prie vouloir estre constantz, et vous monstrer magnanimes et vertueux en l'adversitté, lorsque les nouvelles vous viendront de la perte de la bataille, laquelle je crains beaucoup, veu l'advis que monsieur

1. Var. des précéd. édit.: «.... *vous* demeurerez *esclaves*.... »

2. Var. des édit. précéd.: « .... *le Roy*, mon prince, vous porte, *lequel ne prétend*.... »

de Strossi a prins. Toutesfois, Dieu veuille destourner tout malheur.

« Tiercement, que vous considerés l'estimation en laquelle voz prédécesseurs sont mortz, et laquelle ilz vous ont laissé par héritage, qu'est qu'ilz se sont dictz tout à jamais les plus vaillants et beliqueux de toute l'Ytalie, et vous ont laissé, par honnorable mémoire des batailles qu'ilz ont guaignées nation contre nation. Vous vous tennés aussi estre sortis des antiens beliqueux Romains, et que vous estes leurs vrais enfans légitimes, portans leurs armes antiennes, qui sont la louve avec Rémus et Romulus, fondateurs de leur superbe cité, la capitale du monde. Or doncques, Messieurs, je vous prie vous vouloir souvenir qui vous estes et qui ont esté les vostres; et, si vous perdés ce beau tiltre, quelle honte et infamie ferés-vous à voz pères, et quel argument donrrés-vous à voz enfans de maudire l'heure qu'ilz seront sortis de telz pères, qui de liberté les auront mis en servitude. Et la quarte sera pour vous remonstrer que, comme j'ay perfaicte fiance en vous autres que vous vous monstrerés vertueux et magnanimes, et que vous prendrés à bonne part toutes les remonstrances que je vous ay faictes, qu'aussi vous vous resolviés promtement à donner ordre à tout ce qui sera nécessaire pour la conservation de vostre ville; car, de la bataille, je la vous baille pour perdue, non qu'il viegne de la faulte de monsieur le mareschal ny des hommes qu'il a avec luy, mais pour la perte qui a esté desjà faicte aux escaramouches[1]; et n'est possible que nostre camp ne

1. Var. des édit. précéd.: « .... *de la faute de monsieur* de

soyt demeuré en craincte, et celluy de l'ennemy en courage : c'est l'ordinaire à celluy qui est victorieux d'avoir le cœur enflé et au batu de trembler de peur. Les petites pertes aux escaramouches, qui sont avant-courriers de la bataille, ne présagent jamais que perte et dommage; et d'aultre part il fault que ceux qui se retirent monstrent le doz à l'ennemy; et, encores que l'on tourne quelquefois vizage, tousjours fault-il s'ascheminner; et n'est possible que l'on ne rencontre quelque haye ou foussé, là où il fault que l'on passe souvent en désordre. Car, en matière de retraicte on veut estre des premiers, parce qu'ordinairement la peur et la craincte sont aux deux coustés, qui accompaignent ceux qui se veulent retirer. Et, pour peu que l'on soit hasté, tout est perdu, si l'ennemy a seullement la moytié du courage que doibvent avoir les hommes. »

« Or souvieigne-vous, Messieurs, de la bataille que Hannibal gaigna contre les Romains à Cannes, près de Rome : que les Romains qui estoinct demeurés dens la ville ne pensarent jamais qu'il fut possible que les leurs fussent vaincus, et ne pourveurent ny donnarent aulcúng ordre à leurs afferes; tellement que, quand les nouvelles leur vindrent de la perte, ilz entrarent en unne si grand peur, que les portes de Rome demeurarent trois jours et trois nuictz ouvertes, sans qu'homme y auzast aller les fermer; et, si Hannibal eust suivy sa victoire, sans aulcune difficulté il fut entré dedens. Tite Live a descript ceste histoire. Or

Strossi, mais pour la perte que nous avons *desjà faicte aux escarmouches.* »

doncques, Messieurs, donnés ordre tout ast'heure à voz portes, et eslisés des hommes pour en prendre la charge; et faictes que l'eslection soict des plus gens de bien et des plus fidelles qui soint parmy vous. Faictes crier par la ville dès ast'heure que tous ceux qui ont bledz ny farines aux molins se hastent de fere moldre, et d'appourter tout dens la ville. Faictes que tous ceux qui ont grain ou autres vivres dens les bourgs les ayent retirés incontinent dens la ville, à peine que l'on les bruslera, ou qu'on les donnera à sac, si dens demain, à l'entrée de la nuict, tout n'est retiré, affin que nous puissions avoir vivres pour attendre le secours que le Roy nous donrra : car il n'est pas si petit prince que, comme il a eu la puissance de vous envoyer secours, qu'il n'en aye bien encore pour vous envoyer davantage. Faictes commandement à vos trois confelonelz[1] de tenir toutes leurs compaignies prestes à l'heure qu'ilz seront mandés. Et, pource que ma fièvre me trevaille, je suis constrainct me retirer au logis, attendant les nouvelles de ce que Dieu nous donrra. Et voue prie, pourvoyés tout incontinent à ce que je vous ay remonstré, vous offrant, pour le service du Roy, nostre maistre, et le vostre particulier, non seulement ce peu d'expérience que Dieu a mis en moy, mais ma propre vie. »

Et ainsi me départis d'eux ; lesquelz incontinent résolurent de prendre patience en leur fortune[2], et de manger jusques à leurs enfans avant que de se désister,

1. Var. des édit. précéd.: « .... gonfalonniers.... »
2. Var. des édit. précéd.: « .... *en la fortune* que Dieu leur envoyeroit. »

pour quelque malheur qui leur sceust advenir, de la protection et amitié du Roy. Je cogneuz dès lors, à leur care et à leur langage, que ces gens estoinct bien résolus de garder leur liberté et l'amitié qu'ilz m'avoinct promise et jurée; et à la vérité leur résolution me resjouit fort. Ilz firent fere tout incontinent la criée; tout le monde coreust aux champs retirer ce qu'ilz y avoinct. Et sur les cinq heures, comptant à la mode de France, du soir, arriva le cappitaine Combas[1], mestre de camp de l'enfanterie françoise, qui me vint advertir que la bataille estoict perdue et que monsieur le mareschal estoict blessé à mort, lequel on avoict mis sur de perches pour l'en emporter à Montalsin, et que la nuict mesmes tout ce qui estoict eschappé du camp seroict aux portes de Sienne. Je vous laisse penser en quel estat je me trouvay, estant malade d'une fièvre continue et d'une discenterie, veoir le chef mort ou autant valoict, n'ayant que quatorze ou quinze jours que j'estois arrivé parmy ceste républicque, n'y cognoissant personne du monde, et ne sçachant qui estoict bon François ou non : il fault tant de temps pour cognoistre les hommes. Monsieur le mareschal ne m'avoict laissé que cinq compaignies d'Ytaliens, desquelles je ne cognoissois ung seul cappitaine; il les avoict laissées dens la citadelle et dens le fort de Camolie, qui estoinct les clefs de la ville. Or j'envoyay le cappitaine Combas pour en dire les nouvelles à la Seigneurie au palais, lesquelz ne s'en esbahirent aulcunement, ains dirent au cappitaine

1. Probablement Louis Pelet, baron de Combas, né vers 1530, mort en 1616 (Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives*, t. I, Voyages d'Aramon, p. 123).

Combas qu'il y avoict deux ou trois jours que je leur disois que ceste retraicte estoict daugereuse, et que, encores à ce matin, aux remonstrances que je leur avois faictes, ilz tennoinct la bataille pour perdue, mais que pour cela ilz ne changeroinct poinct la bonne volonté et affection qu'ilz pourtoinct au Roy, ny de l'espérance qu'ilz avoinct d'estre secorus de luy.

Ne trouvés estrange, cappitaines mes compaignons, si, présageant la perte d'une bataille, je l'asseurois ainsi aux Siennois : ce n'estoict pas pour leur desrober le cœur, ains pour les asseurer, afin que la nouvelle venant tout à coup, ne mist une espouvante généralle par toute la ville. Cela les faict résoudre, cela les faict adviser à se pourveoir. Et me semble que, prenant les chozes au pis, vous ferés mieux que non pas vous asseurer par trop. Chescung, sur ce que je leur avois dict, s'estoict résolu ; on traisnoict tout dens la ville.

Le matin au poinct du jour arriva l'enfanterie, car la cavalerie en avoict amenné monsieur le mareschal; aussi n'y avoict-il rien à manger pour les chevaulx. Le colonel Rincroq et le seigneur Cornely Bentevolle vindrent à mon logis. Et arrestames que le Rincroq feroict six enseignes de dix qu'il en avoict, le seigneur Cornely, six des Ytaliens, et le cappitaine Combas, six de François, et tout le reste s'en yroict droict à Montalsin [1]. Les trouppes n'entrarent jamais dens la ville que l'eslection ne feust faicte ; et avec le reste nous fismes aussy partir les cinq enseignes ytaliennes pour s'en aller audit Montalsin, auquel lieu j'escripvis

1 Montalcino, ville du grand-duché de Toscane, au sud-est de Sienne.

à monsieur le mareschal, sur l'asseurance, que m'avoict donné le sieur Cornely, qu'il y avoict encores espérance en sa vie, pour l'asseurer de l'ordre que j'y avois donné, lequel il trouva fort bon. Le marcquis n'exécutta poinct sa victoire; car, s'il l'eust faict, tout le camp estoict mis en piéces, et tout le monde n'eust sceu sauver monsieur le mareschal, que le duc de Fleurence ne l'eust faict mourir cruellement. C'est la faulte ordinaire des victorieux.

Vous, seigneurs généraux des armées, qui viendrés après nous, faictes-vous sages aux despens de tant d'aultres, et ne vous laissés ainsi transporter à la joye pour une bataille gaignée. Suyvés vostre pointe, ne donnés tant loysir à vostre ennemy de se r'avoir. Le marcquis n'arriva jusques au lendemain à Luzignan, car il craignoict que monsieur le mareschal ne reliast encores son camp, veu qu'il n'avoict poinct perdu de sa cavalerie, ne saichant poinct que ledict sieur mareschal feust blessé. Le marcquis ne vinct de trois jours devant Siene.

Je ne metz poinct ici comme la bataille feust combatue ni perdue, pour ce que je n'y estois poinct, et que aussi il y avoict de la disputte, qui avoict bien faict ou mal faict : car cecy est comme ung procès, qu'il fault ouyr toutes parties avant qu'en donner sentence; car j'ay ouy [1] les Grisons et les Ytaliens, que les François et les lansquenetz accusent d'avoir mal faict, mais ilz le nient, et encores pis la cavalerie. Aultres disent et asseurent qu'il y eust de la trahison [2]. Or je n'en

1. Le sens semble exiger: *je n'ay ouy....*
2. Le combat de Marciano se livra le 12 août 1554. Du Villars

sçay rien, je n'en parle que pour ouyr dire. Je retourneray tousjours à nostre propoz, que ces retraictes de jour, à la barbe de l'ennemy, sont si dangereuses, qu'il les fault esviter, si l'on peult, ou plustost hazarder le combat tout entier.

Monsieur le mareschal demeura jusqu'au treziesme jour que l'on le tenoict pour mort : toutesfois il n'arrestoict pour cella d'envoyer cappitaines devers la Romaignie[1] pour avoir de gens et garnir toutes les places de la Marene[2] et ce qui estoict aux environs de Montalsin, de gens de pied et de gens de cheval. C'estoict ung homme fort prudent et sage ; mais il est impossible d'estre toujours suyvi du bonheur. Or, me voyant-je à l'extrémitté et près de la mort et abandonné des médecins, baillay la charge de commander au seigneur Cornely. Monsieur le mareschal, entendant mon extrémitté, despécha en poste à Rome pour faire venir monsieur de Laussac pour y commander; lequel, arrivé qu'il feust à Montalsin, l'on luy conseilla de s'en venir de nuict à pied, avec deux guydes et ung serviteur, hors des grandz chemins, et que plus facillement il se sauveroict. Mais comme il feust près de Sienne, des soldatz qui alloinct à la guerre le rencontrarent; lequel ilz prindrent et l'amenarent au marc-

assure qu'il ne fut perdu que par la trahison du lieutenant du comte de la Mirandole (édit. du *Panth. litt.*, p. 647). — On conserve à la Bibliothèque impériale (coll. Dupuy, vol. 500, fol. 34) un curieux et important récit de cette bataille, qui contient une apologie de la conduite de Strozzi.

1. La Romagne.

2. Les Marennes, partie du Siennois traversée par l'Ombrone. Les éditions précédentes portent *la marine*.

quis, et du marcquis à Fleurence, là où il demeura prisonnier tant que la guerre dura [1], et davantage. Ledict sieur de Lanssac feust là mal conseillé; car il avoict assés de moyen de passer s'il eust sçeu bien conduire son affaire. S'il feust venu, je croy que je feusse mort, car je n'eusse eu rien à fere; j'avois l'esprit tant occupé à ce qui me faizoict besoing, que je n'avois loysir de songer à mon mal. Monsieur de Forcquevaulx feust prisonnier et blessé à la bataille, et le cappitaine Velleron [2], colonel de l'enfanterie françoise, et plusieurs aultres, de quatre à cinq mille. On me dict que, de sa personne, ledict sieur de Strossi

1. Une lettre du cardinal d'Armaignac au connétable, du 18 août 1554, donne la date de la prise de Lansac « qui s'en alloit à Sienne conforter le cueur des habitans et les tenir tousjours en bonne union et dévotion envers le Roy. » (Coll. Gaignières, vol. 321, fol. 13.) Lansac fut étroitement emprisonné. Dans une lettre au roi, il se plaint des Espagnols qui le traitaient non en diplomate mais en espion. Il faillit même être mis à la torture. (*Mémoires de Ribier*, t. II, p. 534 et 531). Une lettre au connétable, datée de Rome, du 2 octobre 1554, confirme ce récit : « Quand ledict sieur de Lansac.... auroit faict la fausse monnoie ou commis rebellion, il ne debvroit estre tenu plus estroictement ne avec moings de respect ny commodité. » (Coll. Gaignières, vol. 318, fol. 29).

2. Marc-Antoine Viarron, seigneur de Velleron, colonel général de l'infanterie française, avait été ambassadeur à Rome (Marquis d'Aubais, *Pièces fugitives*, t. I, Hist. des guerres du comté Venaissin, p. 348). Suivant tous les historiens, il mourut des blessures qu'il avait reçues dans ce combat (de Thou, t. II, p. 284; — duc de Dino, *Chroniques siennoises*, p. 325, Chronique de Girol. Roffia). Il commandait alors « des bandes » que Brissac voulait, peu de temps avant, envoyer avec leur chef en Provence. Malheureusement pour lui, ce projet n'avait pas été exécuté (Lettre de Maugiron à Brissac, du 31 mai 1554. Coll. Gaignières, vol. 412, fol. 86).

fist acte d'ung preux et vaillant cappitaine. Voillà le succès de la bataille.

Ceste histoire pourroict bien servir à ceux qui ont tant d'envye de fere des retraictes à la veue de l'ennemy. Je conseillerois tousjours que l'on s'engageast pour combatre, comme j'ay dict, mais non pour se retirer; car je ne trouve poinct au faict des armes chose si difficille que une retraicte. Celle de monsieur le conestable, à Cinquantin[1], nous en donne encores souffisante preuve; lequel sçavoict en son temps enseigner et monstrer aux cappitaines ce qu'ilz debvoinct fere : et néantmoingz le malheur pourta qu'il ne sçeust prendre pour luy ce qu'il avoict de coustume de départir aux aultres. Et veux-je dire que s'il eust esté bien secoureu des cappitaines de gens de pied qui estoinct demeurés dehors avecques luy, que peult-estre il eust faict sa retraite; car il ne failloict que hazarder trois ou quatre cents harcquebuziers auprès de monsieur le mareschal de Sainct André, lesquels eussent bien gardé au comte d'Ayguemont[2] de cognoistre du désordre qui estoict parmy le bagaige, lequel estoict encores meslé parmy la cavalerie; car il n'eust jamais chargé ledict seigneur mareschal, s'il eust esté armé de harcquebuzerie, de tant que ledict conte n'avoict pas ung homme de pied, et monsieur le conestable eust eu une grand demy-heure de temps à s'acheminer, comme il avoict desjà commencé de fere; et cependent eust gaigné le bois pour sauver son

1. Bataille de Saint Quentin (10 août 1557).

2. Lamoral, comte d'Egmont, né en 1522, décapité à Bruxelles le 4 juin 1568.

enfanterie, et luy se feust retiré avec toute sa cavalerie à La Fère : et ainsi ne se pouvoinct perdre que les harcquebuziers, avec partie de la cavalerie de monsieur le mareschal, et valoict mieux que cela se perdist que le chef et le tout, comme il fist. J'en ay parlé à des cappitaines de gens de pied qui sont encores en vie, et leur remonstrois comme ilz n'avoinct eu l'entendement de comprendre cela ; que moy, n'ayant que dix-huict ou dix-neuf ans, j'avois bien congneu à Sainct Jehan de Lus, à la retraicte du cappitaine Carbon et de monsieur de Gramond, qu'il failloict hazarder une petite partie pour sauver le tout, et en fiz l'expérience, comme j'ay au commensement escript. Ilz s'excuzoinct sur le maistre de camp, et le blasmoinct fort. Tous ces exemples ai-je mis par escript, qui peuvent servir à l'advenir, et suis constrainct redire souvent ceste mesme faulte qui se faict sur les retraictes, pour les grandz inconvéniens qui en adviennent pour causer la perte d'une bataille. Elle ne seroict pas tant à regretter, lorsque la bataille et le combat est résolu, et qu'ung chescung faict ce qu'il peult; mais d'estre batu en voulant se retirer, cela est insupportable.

Voyés, lieutenans de roy, combien ces faultes importent : celle de Sainct Quentin mist ce royaume en danger, et feust cause qu'il failleust quitter toutes noz conquestes; celle-cy mist les affaires du Roy en Italie en mauvais estat. N'ayés donc honte aulcune de vous couvrir la nuict ; tant s'en fault que cela soict honteux, qu'il est honnorable de se jouer et mocquer de l'ennemy qui vous attend, lequel au jour ne trouve que le giste : il vous sera bien plus vilain et plus honteux d'estre battus en tournant le doz. Si vous avés

tant de honte, combatés, de par Dieu, à bon escient : tenés-vous de pied coy dans vostre fort, si vous l'avés tant soict peu advantageux ; et là attendés, ou que vostre ennemy se lasse, ou qu'il vous vienne combatre et vous attacquer, et ainsi vous jouerés à boule veue, comme on dict.

FIN DU PREMIER VOLUME.

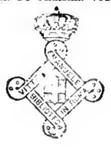


TABLE.

---

*De nouvelles recherches nous permettent, en attendant l'*erratum *général, de signaler les fautes suivantes :*

Page 36, notes, ligne 15, au lieu de 1502, lisez 1562.
— 46, notes, — 12, au lieu de *francs, archers*, lisez *francs-archers*.
— 48, texte, — 13, au lieu de *Megrin, de Comenge*, lisez *Megrin de Comenge*.
— 61, notes, — 3, au lieu de *M. de Lantrée*, lisez *M. de Lautrec*.
— 70, texte, — 16, au lieu de *ne*, lisez *en*.
— 129, texte, — 7, au lieu de *ileues*, lisez *lieues*.
— 163, texte, — 21, au lieu de *Petro, Corse*, lisez *Petro Corse*.
— 209, notes, — 4, au lieu de *Quiraud de Montsérié*, lisez *Guiraud de Montsérié*.
— 224 à 241, texte, au lieu de *M. de Tes*, lisez *M. de Tès* (partout où ce nom se présente).
— 225, texte, ligne 23, au lieu de *Bourlengne*, lisez *Fourlengue*.
— 225, notes, — 7, au lieu de *Bollenga*, lisez *Ferolenga*.
— 246, texte, — 20 et 21, au lieu de *j'y veu*, lisez *j'y ay veu*.
— 249, texte, — 12, au lieu de *redeffaictz*, lisez *deffaictz*.
— 357, notes, — 1, au lieu de *Calnuo*, lisez *Caluzo*.
— 390 à 392, — , au lieu de *Bricquemaux*, lisez *Bricquemaur* (partout où ce nom se présente).
— 417, notes, — 4, au lieu de *p.* 418, *ligne* 18, lisez *p.* 419, *ligne* 8.





